

281
PEL

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 89

SÉRIE ANNEXE DE TEXTES NON-CHRÉTIENS.

LETTRE D'ARISTÉE
A
PHILOCRATE

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION ET NOTES,
INDEX COMPLET DES MOTS GRECS

PAR

André PELLETIER, s. j.

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

1962

NIHIL OBSTAT
IMPRIMI POTEST :

Paris, le 13 juillet 1955

PH. DURAND-VIEL, s. j.
Praep. Prov. Franciae

IMPRIMATUR :

Paris, le 27 novembre 1961

J. HOTTOT
Vic. gén.

INTRODUCTION

Ce qu'on a pris l'habitude d'appeler « La Lettre d'Aristée » est un document juif qui prétend nous raconter comment la « Loi » des Juifs a été traduite d'hébreu en grec par soixante-douze savants juifs de Jérusalem venus exprès au Musée d'Alexandrie, vers le milieu du III^e siècle av. J.-C. L'auteur y insère, à propos des banquets offerts aux traducteurs par Ptolémée Philadelphe, une curieuse enfilade de soixante-douze sentences morales, dans le genre d'un *Περὶ βασιλείας*, où des lieux communs de philosophie stoïcienne voisinent avec d'authentiques principes du judaïsme. Bien d'autres écrivains, dans la suite, ont voulu reprendre à leur compte le récit d'un événement si considérable. Mais les précisions nouvelles qu'ils y ont ajoutées n'ont réussi qu'à le défigurer jusqu'à l'absurde, ce qui devait contribuer à desservir la cause de cette version. Il faut donc revenir à la source première, comme au document à travers lequel nous avons le plus de chances de reconstituer quelque chose du milieu historique et littéraire d'où est sortie la version grecque du Pentateuque.

I

LA TRADITION MANUSCRITE

1. Tradition directe.

a) *Examen des manuscrits.*

On connaît actuellement plus de vingt manuscrits contenant le texte ou de notables extraits de la *Lettre d'Aristée*. J'en donne ci-dessous la liste selon l'ordre chronologique admis de tous les éditeurs. Wendland n'ayant attribué de sigles qu'à quelques-uns de ces mss, il a fallu abandonner sa nomenclature, au profit de la plus étendue, celle de Tramontano¹, que j'ai simplement complétée. Dans cette liste, l'astérisque signale les mss que j'ai collationnés moi-même, ceux de Paris directement, les autres sur microfilms.

1. Les plus anciens sont du xi^e siècle :

- * T à Florence, *Laurentianus* 44, semble le plus ancien de tous.
- * H à Rome, *Vaticanus* 747, avec sept vignettes.
- * I à Rome, *Palatinus* 203.
- * O à Munich, *Monacensis* 9.
- * G à Venise, *Marcianus* 534.

2. Aux xii^e et xiii^e siècles sont attribués :

- * A à Paris (Bibl. Nat.), *Parisinus* 128.
- * K à Rome, *Vaticanus* 383.
- * B à Paris (Bibl. Nat.), *Parisinus* 129.
- * P à Rome, *Barberinus* (56) 474.

1. Cf. Bibliographie, « éditions ».

- * U à Istanbul, *Seragliensis* 8; conserve cinq vignettes et la place réservée pour deux autres; une autre a été découpée.

Z à Zurich, *Turicensis* 169,
et peut-être * S à Rome, *Vaticanus* 1668.

3. Au xiv^e siècle :

- * C à Paris (Bibl. Nat.), *Parisinus* 5.
- * Q à Paris (Bibl. Nat.), *Parisinus* 950.

4. Au xv^e siècle :

- * D à Paris (Bibl. Nat.), *Parisinus* 130.
- * E à Athènes, *Atheniensis* 389.
- F à Londres, *Burneianus* 34.
- L à Rome, *Vaticanus* 746.
- M à Rome, *Ottobonianus* 32.

5. Au xvi^e siècle :

- R à Bâle, *Basileensis* O. IV 10 (Omont 21).
- * X à Munich, *Monacensis* 82.
- * N à Madrid, *Scorialensis* Σ I. 6.
- * W à Rome, *Angelicus* 114.

Le *Smyrnaeus* du xii^e siècle que signalait Wendland (p. xiii) et qui contenait un fragment au folio 1 a été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque Évangélique le 1^{er} sept. 1922 (Lettre de l'Institut de Recherche, 15 mars 1954).

Dans tous ces mss, la *Lettre d'Aristée à Philocrate* se trouve jointe à une *Catena in Octateuchum*, et cela dès une date très ancienne. Les fautes communes à la tradition manuscrite d'Eusèbe et à celle des mss de la *Lettre* semblent bien établir que le codex d'où a été tiré le texte de ces derniers appartenait à la bibliothèque de Césarée.

Wendland attribuerait volontiers à Procope de Gaza († 528) l'initiative de joindre la *Lettre* à cette *Catena*. Il distinguait dans la tradition directe trois groupes de mss

et traitait le *Monacensis* 9 comme une sorte de « manuscrit de base ». Thackeray, au contraire, déconcerté par la singularité de ce témoin trop isolé, prenait le parti de l'exclure. L'arbitraire du procédé n'a pas échappé à la malice de Tramontano.

Ici, on cherchera donc à compléter le stemma de Thackeray, en y incorporant :

- E *Atheniensis* 389.
- N *Scorialensis* Σ I. 6.
- O *Monacensis* 9.
- U *Seragliensis* 8.
- X *Monacensis* 82.
- W *Angelicanus* 114.

On trouvera la description de ces mss dans la préface de Wendland et surtout dans l'Introduction de Thackeray. Contentons-nous ici de la compléter par quelques indications sur le *Seragliensis* 8 de Constantinople.

Pratiquement inaccessible, il restait négligé par les éditeurs de la *Lettre*. Ouspensky¹ s'était contenté (en 1907) de donner en appendice de son précieux article une liste de variantes par rapport au texte de Wendland. Comme il n'y signalait que la seule lacune 234 καθώς-κατά, on ne pouvait assigner à ce ms. une place précise dans le groupe A H K G I. En outre, on pouvait croire que, lorsque Ouspensky ne relevait pas de variante, le ms. était identique au texte de Wendland. Or, bien souvent, s'il n'y a pas de variante à signaler, c'est que le ms. est déchiré à cet endroit, ou qu'un amateur de miniatures a découpé quelque image sans souci du texte écrit au verso.

L'emploi maintenant banal du microfilm appelait une utilisation complète de ce ms. Son originalité est de présenter avant le texte de la *Lettre* une paraphrase byzantine dont l'auteur serait Isaac Porphyrogénète « Sébastocrator », fils du grand empereur de Constanti-

1. « L'Octateuque du Séraï », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XII, Sofia 1907, p. 34-36.

nople Alexis I^{er} Comnène (1081-1118). La différence des deux écritures m'a tout de suite intrigué. G. Millet¹, qui prenait la paraphrase pour un autographe d'Isaac Porphyrogénète, la datait du XII^e siècle. Peu satisfait de cette solution, j'ai consulté M. A. Dain, qui a écarté sans hésitation l'hypothèse d'un autographe. Nous avons à faire à un manuscrit composite, où l'on a rapproché sous la même reliure deux textes se rapportant au même sujet, mais provenant de manuscrits de type différent : la paraphrase compte environ 25 lignes à la page alors que la *Lettre* en compte plus de 50 ; dans celle-ci apparaissent des fantaisies d'écriture que l'autre ne connaît pas. Bref, l'examen des deux écritures et des comparaisons avec d'autres types voisins conduisent à attribuer ces deux textes à la seconde moitié du XIII^e siècle et des deux, c'est celui de la *Lettre* qui serait le plus récent.

Le texte byzantin commence par une phrase dont le début est perdu, mais dont la fin nous apprend que l'auteur s'est proposé d'émonder et de trancher à la hache de la raison le texte trop long de l'original (ἀποξέσαιμεν καὶ διαρθρώσοιμεν τῷ τοῦ λόγου πελέζει) pour en procurer une lecture claire et courante (σαφῆ τε καὶ ραδιόδρομον) « à charge aux lecteurs de nous dédommager de notre peine par de ferventes prières à Notre Sauveur et Seigneur ». Il poursuit : « Et d'abord attaquons le dessein que nous nous sommes proposé, comme d'un bond à partir de la ligne de départ du discours, en route pour cette performance, suivant soigneusement mot par mot tout ce qu'Aristée a mis dans l'opuscule de son introduction — car nous n'avons pas l'habitude de présenter n'importe comment ce que nous trouvons de vérité dans quelques écrits que ce soit — telle l'abeille butinant les fleurs, nous y avons choisi les éléments utiles pour la connaissance de la vérité et les confions maintenant à notre plume. »

Plus loin : « Sur la fin de son introduction, Aristée se justifie devant Philocrate par des arguments qui répondent

1. *Rev. Archéol.*, 1910, p. 71.

bien à nos vues personnelles, quand il dit que bien d'autres graves propos avaient été échangés entre le roi et ses interlocuteurs, mais qu'il s'abstient de les écrire, par crainte que cette prolixité ne cause de l'ennui au lecteur. A notre tour, nous aussi, pour le même motif, nous avons laissé de côté bien des passages d'Aristée... parce qu'ils sortent du sujet et trahissent un manque de clarté, sans faire avancer la question de la traduction de la Loi mosaïque.»

Et de conclure : « Quant à moi, instruit de tous ces événements par celui qui les raconte et sachant à quoi m'en tenir sur son tempérament et sa tendance aux longueurs, en élaguant le superflu du texte à la hache du résumé et de la clarté, je l'ai dégagé de ses enjolivures et je livre aux lecteurs un récit facile et plus court des faits eux-mêmes. Qui recherche dans un ouvrage la brièveté et désire le plus de clarté possible n'a qu'à se mettre à la lecture du présent fruit de mon labeur, dont les sept feuillets embrassent en résumé toute la matière du récit, allégée en maints passages du fardeau de l'obscurité et de ces propos traînants, comme je l'ai dit plusieurs fois. Au contraire, si l'on craint de passer pour un jouvenceau atteint du venin de ne lire que les ouvrages récents, qu'on s'attelle à plaisir à l'Introduction d'Aristée pour y trouver plus de peine et d'obscurité : elle offrira au lecteur une lecture tout à fait à sa taille, plus laborieuse, voire traînante. Je m'en remets au jugement du public cultivé.»

La lecture intégrale de cette paraphrase, encombrée de bavardages et de redites, donne l'impression que l'auteur a trouvé dans le texte d'Aristée plus de ténèbres qu'il n'y en a et qu'il n'a pas serré le texte de bien près. Il n'est question que d'un seul cratère, au lieu de cinq : bagatelle. Ravi des présents apportés d'Alexandrie, le grand prêtre Éléazar se serait aussitôt levé de son lit de parade, dans un élan de prière, les mains au ciel, pour le royal donateur. Et Ptolémée aurait non seulement libéré 200 000 Hébreux faits prisonniers par son père, mais il les aurait joints à la caravane qui apportait ses présents au grand prêtre ! On voit quelle part de fantaisie admet ce prétendu résumé.

Partons des mss les plus anciens actuellement connus :

GHIOT pour le XI^e siècle.

ABKPSUZ pour les XII^e et XIII^e siècles.

Le moins lacuneux est G (*Marcianus* 534). La seule lacune qu'il présente est justement la plus répandue § 234 καθώς-κατά, qui groupe autour de lui AHKIU. Or AHK présentent encore deux lacunes, 258 προς-επιτέλοι, où U est lacunaire dès 257 και μᾶλλον, mais finit avec AHK, et § 272 ἐστιν-διατηρεῖς, où l'on ne peut rien dire de U, dont le bas de page est détérioré à cet endroit. L'accord sur au moins deux lacunes rassemble donc AHKU en les distinguant de GI.

En confrontant les variantes de U relevées par Ouspensky avec l'apparat critique de Thackeray, le P. Vaccari pensait reconnaître à ce ms. une parenté spéciale avec A : « é spécialement affine al codice A » (Tramontano, p. 261). En réalité, une collation complète de tout ce qui nous reste de U (les bas de pages sont détériorés, spécialement aux angles) me permet de dire que cette parenté est bien fragile. Le seul cas intéressant serait § 284 ἐπιζέται, où H et K vont avec la masse, tandis que U reste en compagnie de A. Seulement, O (manus recens) montre que la faute n'est pas caractéristique du groupe. Nulle part les lacunes ni les variantes ne groupent A et U tout seuls. Mais les variantes confirment bien la cohésion du sous-groupe AHKU. Par exemple § 35 ἀναρπάστους AHKU contre ἀνασπάστους ου ἀναστάτους cett.; § 48 ordre des noms propres; § 133 προδελθωθεῖς. Ne comptons pas, naturellement, les cas où l'accord s'étend à GI. Si de 59 à 107 l'accord des variantes se restreint à AK, c'est que H a perdu les deux feuillets correspondants. Le premier groupe de nos mss se répartit donc ainsi : AHKU + GI.

Une série de cinq lacunes (164, 170, 191, 264, 275) groupe TBPSZ. En outre, TB présentent seuls la lacune 64 et SZ seuls, la lacune 88. Défaillant jusqu'à 107, P ne peut être classé que par les variantes. S présente

TABLEAU DES LACUNES

n° DES §		A	K	H	U	G	I	O	T	B	Z	S	P
1-2	61 κατειληφώς-προσ μ-							+					
22	79 ἐγκρατεῖς-χώραν								+	+	+		
49	50 Σεδεκίας-Θεοδόσιος	+ ¹						+					← Incipit § 107
53	48 βούλεσθαι-διατάζειν								+	+	+	+	
63	53 και τῶν-προεπιρημένων				+								
64	25 ὥστε-θέσιν								+	+			
73	48 ἀπό-τορεῖα και								+	+	+	+	
76	56 κατασκευη-εἶχον τήν				+								
77	48 πρὸς τήν-τεθίντων								+ ¹		+	+	
78	41 θέσιν-ὡς ἂν τις								+	+	+		
114	90 διὰ τῶν-πολύτεχνος											+	
117	107 οὔτος-χώραν	+											
122	54 και πάντες-βούλομαι							+					
139	54 ἀπολελυμένοι-σεβόμενοι				+								
164	48 και κακοποιούσι-ἀλλά								+	+	+	+	+
170	46 -τας ἡμέρα-προσφέρων-								+	+	+	+	+
171	67 και περι-σεμνότητα		+										
179	70 σεδασμόν-πρωτον												+ ¹
183	67 γὰρ ὄν-πάντα	+											
186	72 εἰπόντος δὲ-χρόνον				(+)							+	
191	47 γένοιτο-σεαυτὸν								+	+	+	+	+
202	57 πρὸς-τῆδε	+											
204	77 πρὸς τὸν-προτέρα									+ ¹			
214	86 και ὁ ταυθ'-βασιλεῦ									+ ¹			
220	58 ὡς ἔληξεν-ἐχομένη			+									
234	50 καθώς-κατά	+	+	+	+	+							
238	114 κάλλιστα-πρὸς τὰ							+					
242	88 ὅσον-συνεργῆς									+ ¹			
258	50 πρὸς τοῦτ'-επιτέλοι	+	+	+	+								
264	45 θεοῦ-ἀξίσις								+	+	+	+	+
272	52 ἐστιν-διατηρεῖς τήν	+	+	+	—								
275	24 ἦσαν γὰρ-προσεβείς								+	+	+	+	+
322	28 τῶν δυναμένων-διανοῖαν							+					—

Le signe — indique qu'on ne possède plus la page ou les pages correspondantes du manuscrit.

L'exposant 1 indique que les mots manquants ont été suppléés ensuite.

(+) = manquent les 13 dernières lettres seulement.

encore deux lacunes, 114 et 186, qui l'opposent à l'ensemble T B P Z. Les lacunes 22 et 78 accentuent encore la parenté de Z avec T B.

Les variantes montrent l'étroite parenté de T et B § 33 νομίματα contre -ματος cett., Eus. Jos. ; § 39 δυναμένων contre δυνατούς cett., Eus. Pour l'ordre des mots : § 187 διατελοῖ ἔχων contre ἔχ. δ. cett. ; § 289 τῶν ἰδιωτῶν τινές contre τινες τῶν ἰδ. cett. C'est au point que Thackeray admettait comme possible que B fût la copie de T (*Introduction*, p. 514). Le reste du groupe est moins étroitement apparenté à T, les variantes le prouvent. On peut donc subdiviser le second groupe en T B + P S Z.

Il ne reste plus que O. Après G I, c'est le moins lacuneux parmi les anciens. Outre cinq lacunes de 9 à 15 lettres, il ne présente que quatre lacunes importantes, de 61, 54, 114, 28 lettres. On ne les retrouve dans aucun autre de nos témoins. Il est dès lors impossible de l'agréger à l'un quelconque des quatre sous-groupes, voire à l'un des deux groupes déjà reconnus. Les omissions de monosyllabes sont simplement décourageantes. Les omissions d'un ou deux mots se retrouvent tantôt dans le premier groupe : § 162 καὶ ποτῶν = H, plus souvent dans le second : § 93 δύο = B ; § 255 τέως = Z ; § 280 εἶπε μέγιστε = P, mais, la plupart du temps, elles l'isolent.

Quant aux variantes, elles accentuent plus nettement encore ces tendances. Le rapprochent du premier groupe (A H K U, G I) : 2 κατὰ ταῦτ', 3 κατεκτημένου, 21 καταχωρισται, 24 κατεσταμένους, 112 παραδειγμένοι, 128 βρωμάτων, 193 ὑπάρχει, 209 φιλοπονείσθαι, 211 ἐπιθυμήσαιο, 214 ψυχὴν sans article, ὑπολαμβάνομενοι, 229 οὐ ἔδωκε, 265 τί au lieu de τίς, 273 οὐθέν, 274 καὶ μετὰ γὰρ, 282 ψυχῆ = 16 cas. Le rapprochent du second (T B P S Z) : 8 ποιοῦμεν, 40 τὸν ἀρχισωματοφύλακα, 47 Βασίλας, 67 ἐνετετύπωτο, 79 διηλλαγμένους, 93 τάλαντου, 98 ἐκτυπῶν, 103 προκαθη//μένου, 109 ἐπιζενούμενοι, 114 l'ordre des mots ἡ χώρα κατασκευασμένη, 116 ὑπέβησαν, 121 ἑαυτοῖς, 128 δ' ἡμῶν, ἐπιζητηθέντων, 139 ἀπολελυμένοι, 147 πεποιθότες, 168 μεμνημένους, 175 ὑπέμεινε, 181 παρεστάναι, 182 στρωμνάς, 184 παραγενόμενοι, 196 ἐπὶ τέλει, 219 δεῖ, 221 ὑπέλαβεν, 227 δεῖ au lieu de δεῖν,

240 δέδωκε, 240 ἐν εἴῃ pour l'ordre des mots, 255 πράττειν, ἐπιτελεῖται, 256 ἕκαστα, 257 τυγχάνη, 318 τεύξασθαι. Soit 32 cas.

Le reste, une centaine de cas, l'isole. Sur ce nombre, plusieurs bévues évidentes qui n'ont pas été corrigées. La copie paraît donc sincère et mérite un préjugé favorable dans les cas où, éventuellement, elle fournirait seule une leçon satisfaisante. Tel serait le cas de : 51 ὑπὸ au lieu de ὑπὲρ, 137 φθάνοιεν (= Eusèbe), 176 τοῦ ὑμέρος, 220 ἔληξεν, 227 πρὸς τίνα (249 ξενητῖα soutient la conjecture de Wendland ξενιτεῖχ), 276 τὸ λεγόμενον au lieu du masculin. Plusieurs de ces leçons sont de la main du diorthote ; elles sont donc tout à fait conscientes. Mais c'est bien peu à côté des fautes propres à ce ms.

Seul un ms. du xiv^e siècle, le *Parisinus* 950 (= Q), comprenant deux extraits de la *Lettre* (9-12 et 57-103), présente avec O une parenté suffisante pour l'empêcher de rester absolument isolé : seul avec O il omet, § 83, trois mots entre κειμένην et ἐπ' ἔρους, et 99, l'expression τῶν προειρημένων. Pour l'ordre des mots, il est seul encore à écrire avec O : 59 τὴν αὐτῶν τράπεζαν, 70 τοῦ πνεύματος, κατὰ τὸν ἀέρα (O répète τοῦ devant κατὰ). Quelques variantes de mots témoignent dans le même sens : 11 δεῖται, λάβωσι, 12 ἄπαντα, 69 παρέλασμα, 72 ἐπειδὴ γὰρ, 73 τὴν κατασκευὴν, 87 διὰ πυρός, 89 ἑαυτά, 91 πεπεισμένος δὲ καὶ αὐτός, 98 τὸ devant ὄνομα τοῦ θεοῦ. Cette parenté comporte naturellement quelques rapprochements avec le second groupe. Tels : 67 ἐνετετύπωτο = O Z, 72 καὶ τὴν τέχνην = O C, 79 πορείας = O cett. contre A K, διηλλαγμένους = O B, 86 ἐπ' ἐδάφους = B, 92 τάλαντου = O B, 98 ἐκ τυπῶν = O Z. Naturellement aussi quand il s'oppose à ce second groupe, c'est toujours en compagnie de O, seul ou en groupe : 71 ἦ au lieu de ἦν = O cett. contre B K, 84 περιβαλλούση = O cett. contre B A^{cop}, 91 ἐκέλευσε = O cett. contre B.

Tout fragmentaire qu'il est, ce ms. contribue donc à révéler l'existence d'une troisième tradition, plus proche du second groupe que du premier, mais trop originale encore pour y être annexée.

Wendland avait un peu abusé du témoignage du *Monacensis* 9, qu'il traitait en manuscrit de base, et qu'il tentait de présenter comme meilleur que le groupe T B P (pour lui, le premier). En tout cas, il avait bien vu que ce ms. constituait à lui seul une classe à part, plus proche de T B P que de A K H G I : « Tertium classem, quae propius ad a (= T B P) quam ad b (= A K H I) accedit, pretio familiae a fortasse paulo antecedit, efficit *Monacensis* 9 » (Praefatio, p. xiv). La parenté de O est, en effet, plutôt à chercher du côté de T B P, mais cette parenté est assez large.

Par réaction contre Wendland, Thackeray écarte systématiquement le témoignage du *Monacensis* 9, et aussi du *Parisinus* 950 (Introd., p. 503 et 510).

Entre ces mss anciens et ceux de la Renaissance, la période de transition n'est représentée, au xiv^e siècle, que par deux manuscrits de Paris : le *Parisinus* 950 (= Q), utilisé ci-dessus, et le *Parisinus* 5 (= C), dont il faut dire un mot. Il commence à 49 avec les noms des interprètes et s'arrête à 73 ἤσαν τὴν. Il reprend à 196 Ὅ δὲ εἶπεν pour s'interrompre encore à 256 ἤρωτα et reprendre à 276 [βχ]σιλεῦ. C'est dire que les seules lacunes qu'il puisse présenter en commun avec le groupe B T S Z sont 53 βούλεσθαι-διστάζειν et 64 ὄστε-θέσιν. Pour la première, il suit l'ensemble du groupe ; pour la seconde, S Z contre B T. Il est donc à ranger, lui aussi, avec S Z.

Les mss tardifs, du xv^e siècle et du xvi^e, ont déjà été classés par Thackeray¹, mais toujours sans tenir compte de O U Q W. Complétons son enquête.

A l'intérieur du groupe A H K U, A se distingue par trois lacunes : 117, 183, 202. Or, elles se retrouvent dans D F L. De plus, § 226, D (*Parisinus* 130) écrit μεταδορημένα (*sic*) parce qu'il escamote une ligne de A : μεταδο|τικὸς ... προει|ρημένα. Thackeray appelait déjà l'attention sur le fait que D reproduit les notes marginales de A de façon plus lisible. Une collation complète des deux mss me permet de préciser que les notes et corrections mar-

1. *Introd.*, p. 507.

ginales de D sont plus nombreuses et que les deux seules qui correspondent à A sont les manchettes de 314 et 316, annonçant la mention des cas de Théopampe et de Théodecte.

F (*Burneianus* 34) répète en 182 une portion de phrase qui suppose la lecture anticipée d'une fin de ligne exactement coupée comme celle de A pour ce passage¹.

L (*Vaticanus* 746), § 57, insère une note marginale de A assez étendue ; § 56, il omet les mots συνιδεῖν-ἐκέλευσε, exactement une ligne de A. Dans ces conditions, il est, lui aussi, de la descendance directe de A.

W (*Angelicus* 114), du xvi^e siècle, se trouve rangé avec A K H U G I par la lacune caractéristique 234. Par les lacunes 258 et 272 il appartient au sous-groupe A K H U. On peut même préciser davantage. Il présente la lacune 76 avec U, en un passage où le témoignage de H nous manque, mais, en 220-221, il présente la même lacune que H contre U. L'examen des variantes : § 13 ἰκανῶς, 187 διατελοῖη, 196 τῶν ἀπάντων, 211 ἐπιθυμήσαιο, 214 πωλεῖν, 241 ὄσων, 256 εἴπας, 264 τὸν τρόπον, 268 ἀνεύφευκτα, 282 l'ordre des mots πᾶσιν ἴσον, 283 τελουῦτος, 318 ἕξεις montre que décidément c'est de H qu'il se rapproche le plus.

E (*Atheniensis* 389).

Dans l'Appendice à l'ouvrage de Tramontano, le P. Strazulli donnait l'essentiel de sa propre collation. Elle établit que E ne descend directement d'aucun des mss jusqu'ici collationnés. La lacune 234 καθῶς-κατὰ insère E dans le premier groupe. La lacune 258 de A H K U, qui ne se trouve pas dans G I, se retrouve dans E, aggravée même d'une seconde ligne, ce qui aboutit à la leçon absurde de διαμένη μένων (*sic*). En 272, E présente encore la lacune ἐστιν-τὴν avec A H K (U est détérioré pour ce passage) contre G I. Il se range donc avec A H K U, dont il aggrave les défauts, puisque § 231 il omet encore la ligne δικαιο-πράγειν ... ἐναντίων et § 296 la ligne ἐρωτῶντος ... ἀποκρινο-μένων κατ- sans compter plusieurs autres omissions de moindre étendue. L'examen des variantes confirme l'appartenance de E au sous-groupe A H K U.

1. Cf. THACKERAY, *Introd.*, p. 508.

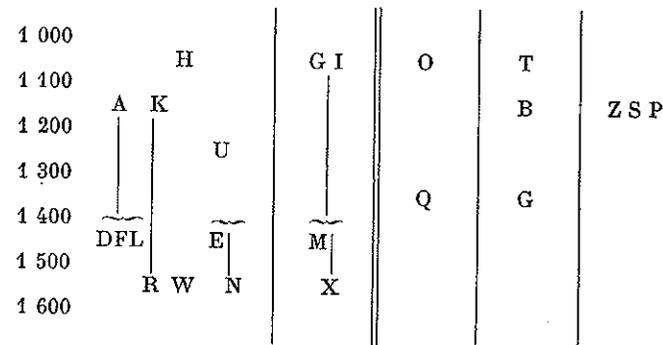
Bien que § 231 et 296 il aggrave les défauts de A H K U, son texte est souvent excellent. Au point que plusieurs conjectures proposées par des savants qui ne le connaissent pas y trouvent après coup un précédent. Ainsi § 118 ἀσφαλείς (Schmidt, Thackeray) rejoint O^{cor} et E (et aussi N; cf. *infra*) — 170 ἐνομιζέτο ((Wendland; Thackeray hésite) réédite E (et N) — 286 χροήματα (Mendelssohn) au lieu de χροήματα retrouve E (et N) — 314 son Θεοπέμπου est paléographiquement plus proche de la leçon reçue que la leçon des autres mss. Ces avantages ont leur contrepartie. Dans le détail, on s'aperçoit que souvent E représente la *lectio facillior*, ce qui amoindrit la valeur de son témoignage. Par exemple § 17 Ὁ δέ, conjecture de Wendland au lieu de Οὐδὲ, retrouve bien E (et N), mais elle ne s'impose pas : Thackeray y renonce et Tramontano pense avec raison que οὐδὲ πολὺν χρόνον suffit bien à évoquer cet instant de silence pathétique. Remarquons enfin que, dans ce ms., à part les simples manchettes signalant le sujet de tel ou tel passage, les notes marginales sont empruntées à Eusèbe, auquel renvoie expressément la première de ces notes. C'est donc un texte un peu « arrangé ».

N (*Scorialensis* Σ I. 6). Copié en 1586 par Nicolas de la Torre. En 1894 Thackeray, après examen de quelques passages, le rangeait avec G I. En réalité, si la lacune 234 le rattache au premier groupe, les lacunes 258 et 272 le rangent avec le sous-groupe A H K U. Wendland (*Praefatio*, p. xiii) estimait vraisemblable que ce fût une copie d'un des mss déjà connus, peut-être du *Parisinus* 130 (= D). La comparaison que j'ai pu faire avec ce dernier m'autorise à écarter cette hypothèse. La plus proche parenté de N est avec E, car dans ces deux seuls mss la lacune 258 a une ligne de plus que dans A H K U. On a déjà vu (*supra*) que plusieurs leçons caractéristiques de E se retrouvent dans N. Ajoutons § 178 μιᾶ φωνῆ au lieu de ὑπὸ μίαν φωνῆν de tous les autres. Mais il ne peut être considéré comme un descendant direct de E, car, entre autres différences, il ne présente pas les lacunes 231 et 296, propres à ce ms.

R (*Basileensis* O. IV 10 [Omont 21]) est un descendant direct de K (*Vaticanus* 383), dont il reproduit la lacune caractéristique 171 καὶ περι-σεμνότητα et diverses variantes, signalées par Thackeray¹.

M (*Ottobonianus* 32) et X (*Monacensis* 82) sont des copies directes de I. Outre l'identité presque ininterrompue des variantes les plus étranges, tous deux omettent, § 320, καὶ τὰ ἀλόουθα πάντα qui forme la 13^e ligne de la colonne de gauche à la dernière page de I. Enfin, dans la *Catena*, à *Exode* 40, 22 une note déclare que le modèle s'arrêtait là : ἐλλείπῳς εἶχε τῶν ἐξῆς τὸ ἀντίγραφον².

A défaut d'un stemma plus précis, résumons notre classification en un tableau chronologique :



b) *Unité de la tradition manuscrite.*

Ce tableau suffit à montrer que la tradition la mieux représentée et la plus cohérente, puisque les parentés y sont plus étroites, est celle du premier groupe, spécialement de A K H U. A mesure qu'on s'en éloigne (vers la droite du tableau), la tradition tend à s'altérer et, dans

1. *Introd.*, p. 505.

2. Cf. A. RAHLFS, *Verzeichnis der Griechischen Handschriften des Alten Testaments*, Berlin 1914, p. 151.

cet état, dès 1400 n'a plus de descendance directe : la Renaissance donnait la préférence aux modèles du premier groupe, à bon escient sans doute, en tout cas à bon droit. A cet égard, comme pour le reste, la ligne de démarcation essentielle passe entre G I et O.

Si l'on veut bien se souvenir que, pour classer ces 23 mss, il a suffi d'utiliser les lacunes un peu importantes et les variantes de mots ou d'ordre des mots, sans avoir à compter, comme pour tant d'autres ouvrages, avec des variantes étendues modifiant ou surchargeant la trame du récit, on conviendra que ce texte nous est arrivé dans « un état remarquable de conservation ». C'est en ces termes que M. Alphonse Dain, qui pouvait comparer avec bien d'autres cas, a accueilli le classement qui résulte de mes collations.

2. Tradition indirecte.

Deux siècles et plus après sa composition, la *Lettre* a été citée en grande partie par Flavius Josèphe (*Ant.*, XII, 12-118). Après un nouvel intervalle de plus de deux siècles, des morceaux importants et assez étendus sont cités par Eusèbe de Césarée (*Préparation Évangélique*, VIII, 2-5, 9 et IX, 38)¹. La citation de Josèphe est en réalité une paraphrase et, à ce titre, est étudiée dans un autre ouvrage². On ne s'en occupera ici que dans les passages où elle fait concurrence à celle d'Eusèbe. En principe, nous avons là deux témoins de l'état de la tradition d'Aristée à deux stades anciens ; le premier, Josèphe, à plus d'un millénaire de nos mss les plus anciens ; l'autre, Eusèbe, plus récent de deux siècles.

1. Les passages étudiés ci-dessous renvoient à l'édition de K. MRAS, *Eusebius Werke*, VIII, 1 Bd. *Die Praeparatio Evangelica*, Berlin 1954, page et ligne. Pour Aristée, les références sont données aux numéros des paragraphes et aux lignes de ces paragraphes dans la présente édition.

2. A. PELLETIER, *Flavius Josèphe, adaptateur de la Lettre d'Aristée*.

Rares sont les passages où le texte d'Eusèbe doit être corrigé à la lumière de la tradition d'Aristée. Relevons pourtant :

547, 18 = 89, 6. Les mss d'Eusèbe (I O N) ont *εαυράς*. La bonne leçon est donnée dans Aristée par le *Monacensis* 9, où le sigma final est effacé, et le *Parisinus* 950, souvent d'accord avec lui, où il manque.

447, 4-5 = 147, 5. *δικαιοτάτου* d'Eusèbe est une corruption manifeste de *δικαίου τὰ τοῦ*, conservé par Aristée.

Beaucoup plus souvent, c'est la tradition d'Eusèbe qui permet de retrouver la bonne leçon d'Aristée :

421, 6 = 10, 2. γὰρ de O atteste la présence d'une particule. Mais une particule logique est moins en situation que le οὖν de simple transition, d'Eusèbe.

421, 7-8 = 10, 3. *πληρώσω* est une corruption manifeste due à la proximité de *πληρωθῆναι*. Le *σπουδάσω* d'Eusèbe s'impose.

422, 1 = 28, 5. τὸ τῆς ἐισόδου. Dans les mss d'Aristée, l'article au pluriel est probablement une corruption.

422, 3 = 28, 7. *μεγαλομυρία*, régulièrement formé, doit être préféré à l'insolite *μεγαλομυρία*. On l'étendra à 21, 26, 84, où manque la tradition indirecte.

422, 18 = 31, 6. L'absence des mots *καὶ πολιτευομένων* à la fois chez Eusèbe et chez Josèphe semble bien donner raison aux éditeurs qui les suppriment chez Aristée.

423, 18 = 36, 4. Eusèbe et Josèphe (ἴνα... ὄσιν φοβεροί) imposent la suppression de *μή*. L'intrusion du mot s'explique d'ailleurs facilement par l'influence de la construction des verbes « craindre » en grec.

425, 13 = 44, 4. *τρόπος*. Ici la tradition d'Eusèbe a conservé un mot que nos mss d'Aristée ont perdu. Le sens et le mouvement de la phrase semblent bien l'exiger.

547, 19 = 90, 2. Eusèbe a partout le pluriel (I gén., O N acc.) ; Aristée a partout le singulier (gén.) : *τείχους* O¹, *τοιχου* cett. C'est la tradition d'Eusèbe qui a gardé, je crois, la bonne leçon, et, après Wendland, je l'adopte pour le texte d'Aristée.

547, 20 = 90, 2. C'est Eusèbe, I, qui a raison avec *κονιάσειω* contre tout le reste de la tradition, qui coupe le mot en deux.

444, 3 = 128, 1. <δι>, d'après Mras, se trouve ajouté dans N au-dessus de *βραγέων*. Ce pourrait n'être qu'une conjecture devançant celle des éditeurs modernes.

444, 4 = 128, 2. L'article τὰ devant δι' ἡμῶν est dû à la tradition d'Eusèbe.

444, 13 = 131, 2. Le δὲ de B atteste ici la présence d'une particule de liaison. Mais celle qu'on attend est plutôt le οὖν d'Eusèbe.

444, 13 = 131, 2. πρώτον ὁ νομοθέτης semble bien représenter la leçon primitive que recouvrent les deux altérations de la tradition d'Aristée (ὁ πρωτονομοθέτης et ὁ πρώτος νομοθέτης (Cf. *Notes critiques*).

444, 14 = 131, 4. ἐνδεικτικῶς semble avoir conservé la leçon ancienne que recouvre ἐνδεικτικῶς des mss d'Aristée.

445, 7 = 136, 1. Les mss d'Aristée se divisent entre εἴ τι γάρ et εἴ τε γάρ. Eusèbe donne εἴτε γάρ (que Mras explique : καὶ γάρ εἰ).

445, 8 = 136, 2. Eusèbe, ἀνοητόν doit représenter la leçon que dissimule ἀνοητοί des mss d'Aristée.

445, 11 = 137, 4. φθάνοιεν soutient la leçon de O² contre φθάσειαν, φθάσειαν φθάνοισαν des autres témoins.

446, 3 = 142, 1. οὖν est la bonne leçon recouverte par ἐν d'Aristée.

446, 13 = 145, 2. Eusèbe nous restitue un καὶ.

447, 12 = 150, 1. πάντα οὖν est la leçon d'Eusèbe selon Wendland et Thackeray, et Mras ne lit τὰ que dans O N. Elle permet de retrouver le texte que dissimule la faute d'Aristée (πάντων τῆς), et j'écris alors, πάντα οὖν τὰ.

447, 13 = 150, 2. ἐκτίθεται d'Eusèbe explique les graphies ἐχθέοιαι ἐχθέοιαι de certains mss d'Aristée.

447, 18 = 151, 4. τῶ σημειοῦσθαι dans Aristée n'est que la leçon de B. Le sujet de ἀναγκάζει ne pouvant être que le législateur, il faut lire le datif avec Eusèbe (O N).

448, 1 = 152, 4. πρὸς ἄρσενας προσάγουσιν d'Eusèbe permet de rétablir dans Aristée l'ordre des mots.

448, 4 = 153, 2. κερρακτῆρικεν, 4 ἐκτίθεται restituent la vraie leçon.

448, 17 = 158, 2. συγχεῖσθαι montre dans συγχεῖσθαι une fausse résolution de ligature.

449, 4 = 159, 4. ἐαυτῶν κατασκευῆς comble une lacune d'Aristée. Elle se trahissait nettement dans le *Monacensis* 9, où l'article de la même encre sinon de la même main que le texte déborde une fin de ligne et reste sans suite. C'est là qu'une main tardive (encre différente) a mis un appel de note pour ajouter ἡμῶν συστάσεως, qui répond à la conjecture de Schard.

449, 10 = 161, 3. Eusèbe restitue après εἰκῆ un καὶ perdu par les mss d'Aristée.

449, 13 = 162, 3. Eusèbe restitue τῆ.

449, 17 = 164, 3. Eusèbe restitue εἰς τό.

426, 14 = 314, 3. λάλοι d'Eusèbe restitue la bonne leçon, corrompue en λαλεῖν dans Ar.

Comme on le voit, là où la tradition d'Eusèbe répare une brèche du texte, elle trouve souvent, dans cette brèche même, quelque pierre d'attente.

Son rôle, moins décisif, reste encore utile pourtant dans les cas où elle ne fait guère que confirmer l'interprétation de la tradition directe par les éditeurs :

421, 9 = 10, 5. προσήγγεται semble préférable au présent, d'autant plus que Josèphe, en changeant le mot, emploie un parfait.

421, 12 = 11, 4. τὴν Ἰουδαίαν au lieu de τὴν Ἰουδαίων.

421, 19 = 28, 2. ἀναγραφῆς. L'appui de Josèphe est peu sûr. Avec Wendland je maintiens dans Aristée ἀντιγραφῆς des mss.

423, 2 = 33, 2-3. On peut hésiter entre σημάναντα et σημάναντας. Mais puisque Démétrios n'écrira pas en son nom, le pluriel semble préférable. Cf. *Notes critiques* h. l.

424, 13 = 40, 2. τούτων est généralement préféré par les éditeurs. Mais le singulier des mss d'Aristée n'est pas une faute évidente. Il n'y a pour lui qu'une « affaire », la traduction ; le reste peut lui paraître négligeable.

425, 7 = 43, 1. La tradition d'Eusèbe fournit ἐκομσ avec un sigma suspendu et sans terminaison et ἐκομίζεν B O N (Mras). Ἐκομίζον d'Ar. suppose un pluriel. Pour Mras, c'est le ἐκόμισαν de Jos. qui tranche la difficulté. Le pluriel en effet établit un certain accord entre Eus. (I) et Ar.

444, 5 = 128, 4. L'accord d'Eusèbe avec A H K U invite à préférer βρωτῶν à βρωμάτων de O, G I, B P T Z. En grec classique et hellénistique, c'est βρωτός qui s'emploie en opposition avec ποτός. L'expression est consacrée. N'eût-on pas de tradition indirecte, c'est βρωτῶν qui s'imposerait.

450, 7 = 168, 5. μυθωδῶς, d'ailleurs facile à reconnaître sous la métathèse de θυμωδῶς, se lit dans B.

450, 13 = 170, 3. La tradition d'Eusèbe confirme δεῖ, facile à reconnaître sous le ἀεὶ des mss.

450, 15 = 170, 6. κερρημένοι permet de retrouver la bonne leçon sous le κερρημένου d'Ar.

450, 17 = 171, 2. ἄξιον λόγου permet l'interprétation correcte de ἀξιολόγου d'Ar.

426, 10 = 312, 6. ποιητῶν confirme qu'il y a homoiotéleuton de ποιητικῶν près d'ιστορικῶν dans Aristée.

426, 13 = 314, 1. Θεοπόμπου d'Eus. (B I N) confirme la bonne interprétation de Θεοπέμπου des mss d'Ar. et d'Eus. (O). Sous réserve de la Note critique sur 314 (*infra*).

Le plus souvent, les différences entre la tradition directe d'Aristée et celle que nous présente la *Préparation Évangélique* d'Eusèbe doivent être maintenues, parce qu'elles témoignent de ce qui sépare un Juif alexandrin de la belle époque ptolémaïque d'un évêque de Césarée sous Constantin. Ainsi :

- 421, 4 = 9, 3. Eusèbe omet εἰ δυνατόν pour faire court.
- 421, 9 = 10, 5. τὰ... νόμιμα est d'une époque où la loi juive est bien connue. La tournure plus vague d'Aristée (sans article) évoque mieux le temps où dans le monde grec l'on commençait seulement à en soupçonner l'intérêt.
- 421, 11 = 11, 2. ὑποτίθεται (Ar.) répond mieux au parti pris d'insister sur l'autorité de Démétrios que ἰσχυρίζεται d'Eusèbe.
- 421, 13 = 11, 6. L'asyndète Ἰσχυρίζονται Συριακῆ est bien dans le ton d'une conversation qui se veut sans pédantisme. Le δὲ d'Eusèbe appartient au ton didactique d'exposition.
- 421, 20 = 28, 3. ἀκριθείας, plus précis que ἐπιμελείας de Jos., ne vaut pas l'original ἀσφαλείας. Ce dernier terme évoque mieux la sûreté d'une méthode qui sait éviter les faux pas. Il y a là une image claire. Cf. § 45 où il s'agit de traduire la Loi sans s'attirer de châtements divins !
- 422, 8 = 29, 2. ἀπολειφθέντων attribue l'absence de certains livres à la négligence ou à l'abstention de ceux qui étaient chargés de les réunir. Ἀπολειπόντων d'Aristée met sur la voie d'une autre idée : un défaut de ces livres eux-mêmes. Paléographiquement, cet ἀπολειπόντων recouvre un présent ἀπολείποντων comme l'a conjecturé Mendelssohn, et alors, on évoque l'idée que ces livres, de droit, ont leur place dans la Bibliothèque. Ils n'ont pas été laissés de côté, ils *manquent*. A preuve, § 30 ἀπολείπει. D'où l'insistance de Josèphe ἐπιλειπόντων.
- 422, 14 = 30, 6. τετύχηκε (Eus.) est la forme classique (Thucyd. I, 32, 3), comme le τετυχημένοι de Josèphe, mais il a le tort de masquer un trait qui date l'expression de l'époque hellénistique ; τύχου, à l'époque classique, est réservé à la poésie.
- 422, 14 = 31, 1. ἔτι paraît plus oratoire que ἐστὶ d'Aristée.
- 422, 21 = 32, 3. πρεσβυτέρους ὄντας ἄνδρας. Dans Aristée le participe ajoute un peu plus d'importance à l'attribut.
- 423, 5 = 33, 7. βίακοφύλακας, mot rare, est un terme technique chez les rois de Pergame¹. Le mot banal qu'on trouve dans Eusèbe, χρηματοφύλακας, est certainement substitué exprès pour rendre le

1. Cf. BUCKLER, *Sardis*, VII, 4.

texte plus accessible aux lecteurs du iv^e siècle, à qui ce terme technique ne devait plus rien dire.

423, 7 = 33, 9. τὰ ἄλλα suppose connus de Ptolémée les autres sacrifices de circonstance en usage à Jérusalem. La formule indéterminée d'Aristée, qui implique chez le monarque païen une connaissance imparfaite du rituel juif, respecte mieux la vraisemblance.

423, 6 = 36, 1. Le καὶ πλείονας d'Eusèbe ajoute un peu d'emphase à l'adjectif.

423, 23 = 37, 4. πράσσειν Eus., πράξει Ar. s'opposent par l'aspect, Aristée pensant surtout à justifier dans son ensemble cette manière de faire, ce procédé ; Eusèbe évoquant plutôt chacune des interventions bienveillantes du souverain.

424, 3 = 37, 8. Le καὶ devant τῆς περὶ τὴν αὐλήν... ἀξίους en fait une simple coordonnée. Dépourvue de particule, l'expression a chez Aristée une valeur causale.

424, 4 = 37, 9. ἐπιχρίνων κατέστησα Eus. est en lui-même satisfaisant : le roi déclare n'avoir procédé à ces promotions qu'après examen des titres des candidats. Ar. ἐπιχειρών doit recouvrir par métathèse ou fausse résolution de ligature un ἐπιγρειών (conj. Schmidt) bien en situation dans le cadre des institutions de la monarchie lagide. A l'époque d'Eusèbe, il ne présentait plus la même actualité et risquait d'être incompris. Il est significatif que le dictionnaire de Sophocles donne bien encore des références pour l'époque romaine, mais que, dans Du Cange, le mot ne paraît plus dans ce sens.

424, 4 = 37, 9. κατέστησα est certes correct. Mais καθιστάκαμεν a l'avantage de garder la 1^{re} pers. du pluriel dans toute la phrase, ce qui est plus conforme au style d'Aristée. Le parfait laisse entendre que ces promotions ont été maintenues, et sont passées en institutions. En démarquant Aristée, Josèphe a maintenu cet aspect, bien dans le sens de son apologétique. L'acriste d'Eusèbe la néglige ; c'est naturel.

424, 7 = 38, 4-5. Παρ' ὑμῶν donne un sens satisfaisant. Mras qui, d'ordinaire adopte la leçon commune de I de nos mss d'Aristée, l'écarte cette fois-ci. A bon droit pour Eusèbe, qui normalise volontiers son modèle. Mais παρ' ὑμῶν peut d'autant mieux être conservé dans une édition d'Aristée qu'il répond à une tendance de syntaxe hellénistique¹. Dans les Pap. ptolémaïques, s'élargit l'emploi de παρὰ + génit. pour indiquer l'*agent* ; à l'époque classique, cette construction était réservée en principe aux verbes de *communication* (donner, envoyer, écrire, dire, avouer). La différence des deux leçons me paraît entraîner la différence d'ordre des deux mots qui suivent.

1. Cf. MAYSER, *Grammatik*, II, 2, p. 184.

L'ordre d'Eusèbe met l'accent sur Ἑβραϊκῶν. Aristée suggère que ce terme a été spécialisé — sinon créé — par les milieux juifs de langue grecque : « que vous qualifiez d'hébraïques ».

424, 9 = 39, 2. Ἐπιλεξάμενος d'Aristée, au moyen, évoque peut-être un peu mieux l'idée de choix personnel que l'actif d'Eusèbe. Josèphe l'a conservé tel quel.

424, 16 = 40, 5. γράφει d'Eusèbe rappelle une phrase du formulaire des lettres privées. (Pap. Paris 46,22) : « περι ὧν ἂν βούλητι γράφει ». La construction participiale d'Aristée entraîne une subordination et une ampleur qui conviennent davantage au protocole.

424, 19 = 41, 2. τὰδε de I, οὕτως de B O N, ταῦτα d'Aristée se paragent l'introduction de la réponse d'Éléazar. Josèphe a supprimé tout démonstratif. La formule d'Eusèbe rappelle les introductions de rescrits de rois et satrapes orientaux : Hérodote, I, 69, ἐπεμψε ἡμέας Κροίσος ὁ... βασιλεὺς λέγων τὰδε. Le terme employé par Aristée (ταῦτα) a l'avantage de ne pas anticiper le style formulaire. On sent que c'est le narrateur qui parle, et non pas encore un document.

424, 23 = 41, 4. Ἐὶ... ἔρωσαι d'Eusèbe est une des variantes de la salutation initiale courante. Au contraire, Αὐτός τε ἔρωσο d'Aristée me paraît sans parallèle. Pour la lettre de Ptolémée, Aristée ne manquait pas de modèles ; il les a suivis. Mais de quels modèles pouvait-il disposer pour une lettre d'un grand prêtre de Jérusalem à un souverain du rang de Ptolémée ? Si elle n'est pas due à une corruption de texte, l'étrangoté de sa formule décèle peut-être une maladresse d'invention, et plus sûrement le désir de ne pas attribuer au grand prêtre de Jérusalem un protocole identique à celui des Ptolémées.

425, 6 = 42, 7. Προσδέηται ne se distingue de δέηται que par l'expressivité. Eusèbe témoigne de l'affaiblissement du simple.

425, 10 = 43, 6. γράμμασι Ar., πράγμασι Eus. C'est plus que le style qui est en cause ici. Le mot d'Aristée est bien en situation : il met la réponse orale d'Éléazar aux ambassadeurs de Ptolémée en « plein accord » avec la proposition de leur souverain dont ils ont remis le *texte* au grand prêtre. Selon Eusèbe, cette réponse est plus vague, elle s'est bornée à des termes conformes au *rang* qu'occupe Ptolémée dans le monde politique. Elle devient peut-être trop évasive.

425, 12 = 44, 3. Le καὶ οὐ d'Aristée fait assez bonne figure. Il est bien dans le ton de cette protestation de reconnaissance. On en retrouve comme la monnaie dans la paraphrase de Josèphe : τὰς σὰς εὐεργεσίας. Si l'expression manque dans Eusèbe, c'est qu'elle n'apportait rien à sa démonstration.

425, 17 = 46, 1. Les précédents éditeurs d'Eusèbe, comme ceux d'Aristée, coupaient déjà la phrase après μεταγραφῆ. Conséquence sur-

prenante, cette fois l'asyndète était le fait d'Eusèbe, alors qu'Aristée présentait un texte lié par δὲ. Mras, dont la ponctuation est très étudiée, coupe la phrase d'Eusèbe à la ligne précédente, après θεός. Avec cette ponctuation, le texte d'Eusèbe n'offre plus la moindre difficulté, et la phrase concernant les sacrifices offerts pour la Maison royale se termine sur une doxologie. Ensuite la désignation publique des traducteurs est introduite par Καὶ ὅπως, etc. L'ensemble du mouvement répond bien aux habitudes des lettres royales. Pourtant on ne peut transposer cette ponctuation dans le texte d'Aristée. Ce n'est pas tellement le δὲ qui gêne, car, à l'extrême rigueur, on pourrait l'admettre dans le génitif absolu venant après une première subordonnée, mais il y a là un σοι, que la tradition d'Eusèbe ne présente pas. Par ce discret enclitique, toute l'intention reste encore tournée vers la personne du monarque et de son projet et, pour peu que l'on voie dans μετ' ἀπαλείας un désir d'éviter les châtiments divins infligés à Théopompe et Théodecte, il faudra nécessairement lier tout cet énoncé aux intentions pour lesquelles a été offert le sacrifice.

La tradition manuscrite de Josèphe nous en donne un confirmatur (Ant., XII, 55) καὶ τὸ πλῆθος εὐχὰς ἐποιήσατο γενέσθαι σοι τὰ κατὰ νοῦν καὶ φυλαχθῆναι σου τὴν βασιλείαν ἐν εἰρήνῃ, τὴν τε τοῦ νόμου μεταγραφὴν ἐπὶ συμφέροντι τῷ σὺ λαβεῖν ὃ προαιρή τέλος. Grammaticalement, le dernier membre de phrase est inséparable de ce qui précède et ne peut commencer une nouvelle période.

425, 18 = 46, 1-2. ἐπελεξάμεθα maintient le pluriel de majesté dans toute la lettre d'Éléazar. Ἐπελεξάμεν d'Eusèbe et de Josèphe répond à un autre procédé, en usage dans la correspondance des souverains, où le singulier alterne avec le pluriel de majesté. Il indique plus explicitement que la désignation des Traducteurs avait été l'affaire personnelle du grand prêtre.

425, 19 = 46, 3. ἀπεστάλακαμεν. Ici, à l'inverse de 37,9, c'est Aristée qui met l'aoriste et Eusèbe, le parfait. Josèphe de nouveau a le parfait, mais d'un autre verbe : πεπόμφαμεν. L'alternance des temps entre les deux passages, si l'on veut absolument en rendre compte, s'expliquerait, du côté d'Aristée, parce qu'il tient à mettre en valeur (37, 9) la *position* avantageuse des Juifs sous les Ptolémées. En revanche, son aoriste pour l'envoi des traducteurs met l'emphase sur l'idée verbale : à tant de marques de considération, le grand prêtre a répondu par l'envoi des traducteurs. Ce qui compte, ici, c'est le geste ou plutôt le principe qui l'inspire (cf. § 123-127). Pour Josèphe, accès des Juifs aux charges publiques et envoi des traducteurs ont tous deux une portée définitive : d'où les deux parfaits. Pour Eusèbe la promotion des Juifs à la tête de services importants de la Cour n'est qu'un épisode ; l'événement décisif est l'envoi des traducteurs

à Alexandrie. Le fait l'intéresse surtout par ses résultats : la version grecque des LXX a créé une *situation*, dernière phase de la « préparation de l'Évangile » avant la prédication du Précurseur.

547, 10 = 88, 1. Pour indiquer l'orientation d'un bâtiment on emploie normalement le simple βλέπω. Xénophon (*Mémor.* 3, 8, 9) trouve tous les avantages ταῖς πρὸς μεσημέριαν βλεπούσαις οἰκίαις. Cf. *Syll.* 691, 15. En 131 av. J.-C. à Salamine, entre autres largesses, Théodote a construit (ou restauré) τὸν τοῖχον... τὸν βλέποντα πρὸς νότον. C'est le terme propre. Ἀποδέλω comporte, en principe, une idée de recul qui se prête aux emplois du mot dans un sens intellectuel : considérer, se rendre compte que. Eusèbe, en l'employant ici comme pur synonyme du mot simple, suit une tendance générale à l'expressivité, indice du vieillissement de la langue. Déjà Josèphe (*Ant.*, XI, 154) parle d'un rassemblement au Temple πρὸς τὴν πόλιν τὴν ἐπὶ τὴν ἀνατολὴν ἀποδέλωσαν.

547, 10 = 88, 1. Dans la mesure où l'on peut être sûr de la graphie, on dira qu'Aristée conserve dans ἔω la forme attique (Thucydide), alors qu'Eusèbe adopte la forme ionienne qui a prévalu très tôt dans la Κοινή (Polybe), et qui est restée. Eusèbe, donc, modernise son modèle.

547, 12 = 88, 4. ἐπιφορά en langage militaire est une attaque soudaine (Polybe, 6, 55, 2 où Coelès soutient tout seul τὴν ἐπιφορὰν τῶν ἐχθρῶν) ; en météorologie, Polybe appelle τὰς τῶν ὄμβρων ἐπιφορὰς les pluies abondantes et soudaines qui gonflent les petits cours d'eau. Le contexte de l'irrigation du Temple appelle un terme de ce genre. Aristée, vantant la rapidité avec laquelle le parvis est nettoyé du sang des victimes (90 ὡς ῥοπῆ καὶ νεύματι ... καθαρίζεσθαι) a choisi ce mot évocateur d'abondance instantanée. Celui d'Eusèbe ἐπιροῆς est banal.

547, 16 = 89, 4. Ἀπέφαινον d'Ar. est représenté par ἐπέφαινον d'Eus. S'il n'y a pas là simple faute de copie (le chassé-croisé ἀπε- : ἐπε- est fréquent), le mot d'Aristée rapporte un renseignement donné oralement. Le mot d'Eusèbe évoque au contraire une vérification sur place, *de visu*.

547, 17 = 89, 5. ἐκ τούτων d'Eusèbe est très clair mais moins précis que ἐκάστου τούτων d'Aristée, qui dit explicitement que chacun des réservoirs possède une double canalisation.

547, 18 = 90, 1. πάντα ταῦτα d'Aristée met l'emphase sur πάντα. L'ordre contraire adopté par Eusèbe la réserve pour le mot caractéristique μεμολοῦσθαι. Ce qui provoquait l'admiration d'Aristée, c'est donc moins les scellements au plomb, chose assez normale, que le nombre prodigieux qu'il y en avait.

444, 4 = 128, 2. νομίζειν ... τοῖς πολλοῖς, Eusèbe : Il lui semblait

que certaines prescriptions présentaient quelque chose de curieux pour bien des gens. La pensée en est attribuée à Éléazar. Νομίζω τοὺς πολλοὺς Aristée : Je pense que la plupart des gens sont assez intrigués... C'est Aristée qui parle pour son propre compte. Dans Eusèbe, à la ligne suivante est ajouté λέγω δέ, utile pour attirer l'attention des lecteurs du IV^e s. sur les points précis mis en cause. Il n'y a pas à l'insérer dans le texte d'Aristée.

444, 5 = 128, 4. Aristée tend à introduire les expressions consacrées à deux termes, par un article en facteur commun. D'où ici τῶν devant βρωτῶν καὶ ποτῶν. Eusèbe, qui s'adresse à des lecteurs pour qui ces mots sont moins chargés d'allusions précises, supprime l'article ; d'autant plus que l'expression est introduite par une préposition.

444, 15 = 131, 4. Selon Mras, il n'y a plus à distinguer dans la tradition d'Eusèbe une leçon particulière à I (ce que faisait Thackeray : προδήλως), et προδήλους est ainsi la leçon unanime tant d'Eusèbe que d'Aristée. Il conjecture dans Eusèbe l'imparfait προῦδήλου. La phrase devient plus aisée. Mais dans Aristée, il vaut sans doute mieux conserver la conjecture des éditeurs précédents, qui respecte la construction chargée de participes, chère à Aristée.

444, 15 = 131, 5. ὑπὸ τοῦ θεοῦ Ar. Eusèbe supprime l'article. Question de rythme ?

445, 1 = 133, 3. διὰ πάσης Ar. laisse entendre que le grand prêtre a pris ses exemples dans toute l'étendue de la Loi. Δι' ὅλης d'Eusèbe suggère plutôt que l'argumentation était fondée sur l'ensemble de la Loi.

445, 5 = 135, 1-2. ἐκ λίθων καὶ ξύλων rappelle, entre autres, *Deut.* 4, 28 ; 28, 36 et 64 ; 29, 16 et *Isaïe* 37, 19 οὐ γὰρ θεοὶ ἦσαν ἀλλὰ ἔργα χειρῶν ἀνθρώπων, ξύλα καὶ λίθοι. Ce καὶ dans le sens de ἔ est un sémitisme qui trahit un familier du grec de la synagogue. Eusèbe a préféré en donner la traduction par ἤ.

445, 8-9 = 136, 3. εὔχρηστα. Pour Aristée, le mérite des « inventeurs » en question est d'avoir décelé l'utilité de certains éléments de la création. Pour Eusèbe, c'est d'avoir montré la parfaite utilité de leur constitution même : εὔχρηστοτάτην τὴν κατασκευὴν αὐτῶν.

445, 10 = 137, 2. εὑρεματικώτεροι est formé sur εὔρεμα graphie tardive du classique εὔρημα. Le grec classique (Platon, etc.) employait εὔρετικός. En forgeant εὔρεματικός, Aristée a dû vouloir exprimer non pas la simple ingéniosité, mais l'aptitude à des inventions concrètes (-μα-). Eusèbe lui substitue le mot classique.

445, 13 = 138, 1. τῶν μὲν γὰρ d'Eusèbe est plus conforme au style d'exposé suivi, toujours préoccupé d'annoncer les éléments complémentaires d'une première idée. Mais on a remarqué que, d'une façon

générale, Aristée n'use guère du procédé, et c'est pourquoi l'on trouve chez lui si peu de *μέν*.

445, 16 = 139, 1. *τοιγαροῦν* est classique pour annoncer une raison précise de ce qui précède. Il est alors normalement le premier mot de la phrase. Aristée se contente d'un simple *οὖν* de transition. Eusèbe a voulu être plus didactique, mais, influencé par la *Κοινή* tardive, il donne à *τοιγαροῦν* seulement la seconde place.

445, 17 = 139, 2. Eusèbe rompt par *καί* la succession des trois participes. En grec classique, généralement, quand plusieurs participes se suivent sans coordination, le précédent se subordonne au suivant. Or, ici, le sens oblige à inverser cet ordre. Les pensées géniales de Moïse sur chaque point sont dues à son intelligence supérieure, due elle-même au fait que Dieu a « armé » le législateur d'une sorte d'élan vers l'intelligence de toutes choses (*εἰς ἐπίγνωσιν*). A cette dialectique un peu recherchée, Eusèbe substitue une explication où se détache à part une action divine, propre au cas de Moïse. Il va de soi que la « sagesse » de Moïse vient de Dieu, mais il s'y ajoute une aptitude spéciale à l'intelligence de toutes choses. Au fond, Eusèbe pense à l'inspiration de Moïse ; il n'y manque que le mot. C'est un peu christianiser sa source.

445, 21-22 = 140, 1-2. *Αἰγυπτίων οἱ καθηγεμόνες ἱερεῖς*. La formule d'Aristée, enclavant *Αἰγυπτίων* comme génitif objectif de *καθηγεμόνες* suppose une conception théocratique du sacerdoce « guide de la nation ». Eusèbe, en dégageant *Αἰγυπτίων* de l'enclave, en fait un simple génitif partitif : En Égypte (litt. parmi les Égyptiens), les prêtres du haut clergé... Voulu ou non, cette expression trahit l'influence de la conception chrétienne d'un clergé hiérarchisé à deux degrés.

446, 2 = 141, 2. La tradition manuscrite est de part et d'autre divisée. *Παρ' ἡμῖν* U T (Aristée) et B N (Eusèbe), *παρ' ἡμῶν* cett. (Aristée) I (Eusèbe). Comme § 38, 5, Mras adopte *παρ' ἡμῖν*. Malgré la différence de sens par rapport à 38, 5, je conserve dans Aristée pour ce passage, avec les éditeurs précédents, *παρ' ἡμῶν*. Il me paraît comporter chez lui une nuance de fierté raciste qui convient ici.

446, 4 = 142, 2. *λαμβάνομεν* évoque plus explicitement le but que se proposait Moïse lui-même¹. L'optatif oblique d'Eusèbe estompe cette nuance et ne représente que l'application mécanique d'une « concordance » grammaticale à partir d'un verbe principal au passé.

446, 10 = 144, 3. Le pluriel *περιεργίας* d'Eusèbe évoque une série de réglementations minutieuses et s'appuie sur les trois termes de

1. Cf. GOODWIN, *Syntax*, n° 321.

l'énumération qui précède. Moins esclave de la grammaire, Aristée ne s'arrête qu'au principe général de l'objection : l'inutile minutie des interdictions de nourriture. D'où le singulier.

446, 11 = 144, 4. *Μωυσῆς* d'Aristée semble conforme à la plus ancienne transcription de l'hébreu en grec du nom de Moïse. Témoins : la Septante, où il est la forme presque exclusive présentée par l'*Alexandrinus*. Diodore, Philon, Josèphe emploient cette forme. Elle était courante dans les papyrus du vi^e et encore du viii^e siècle (Berlin, 2.553 = B G U, III, 736, 19, daté du 3 nov. 544 ou 559, reçu d'une somme d'argent : *Κάγὼ Μωυσῆς κτλ.*). D'autres *Pap.* offrent *Μωσῆ*, *Μωσῆς* mais la plupart diphthonguent la première syllabe. L'orthographe *Μωσῆς* est celle qui domine dans le *Vaticanus* 1209 des Septante. Chez le tragique Ezéchielos, elle est formellement garantie par le mètre iambique (vers 30, 97, 224, 243). Elle est attestée dans Ignace d'Antioche, *Lettre aux Smyrniotes*, 5, 1. Elle reste relativement rare. Sur les inscriptions juives où paraît le nom de Moïse, même incertitude : le phylactère d'Amisoss porte *Μωσι*¹, une plaque de marbre d'Athènes², *Μωσ[εως]*. Une miniature du ms. de Cosmas Indicopleustès, *Μωυσῆς*³. *Μωσῆς* est l'orthographe des passages où Eusèbe parle en son propre nom. C'est d'autant plus curieux qu'il respecte d'un bout à l'autre d'une longue citation d'Artapanus (*P. E.*, IX, 27-37) l'orthographe singulière *Μωύσος*.

446, 12 et 15 ; 447, 5 = 145, 2 ; 146, 2 et 147, 6. *πτηνῶν* est la leçon d'Aristée. Au pluriel, *τὰ πτηνά* pour distinguer les oiseaux des animaux qui nagent ou qui restent à terre, est le terme commun, employé aussi bien à propos de la chasse (Platon, *Lois* 823 b) qu'en histoire naturelle, par Aristote, et qu'en poésie, par les tragiques. L'expression n'est pas homérique et ne paraît pas dans la Septante. Aristée n'a aucun motif d'éviter un terme courant.

Τὰ πετεινά, au contraire, est une des formes de l'épique *πετηνά*, et c'est le mot qui, dans la Septante, désigne les oiseaux. Les traducteurs l'ont peut-être choisi parce que son emploi poétique lui conférait une sorte de noblesse. Si Eusèbe le substitue à *πτηνά*, c'est sans doute parce que, dans les milieux chrétiens, depuis trois siècles, la langue religieuse est le grec des Septante : *οἷς μάλιστα τὸν νοῦν προσέζομεν, ὅτι δὴ καὶ τῆ τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησίᾳ τοῦτοις κεχρησθαι φίλον* (*Dém. Év.* V, Prooem 35). A première vue, il est piquant de constater que le Juif qui se faisait le propagandiste de la Septante, ne

1. FREY, *C. I. Jud.*, II, 802.

2. *Ibid.*, I, 713.

3. *Dict. d'arch. chrét.*, XI, 2, fig. 8251.

Aristée.

s'astreignait pas à en suivre le vocabulaire en toute occasion et que c'est le chrétien Eusèbe qui, en le citant, rétablit dans son texte l'expression des LXX. En réalité, rien d'étonnant : à l'époque d'Eusèbe, la langue de la Septante est non seulement fixée par un usage séculaire mais, en outre, consacrée et comme canonisée en milieu chrétien par l'emploi constant qu'en ont fait les auteurs du N. T., tandis qu'elle perd la confiance des milieux juifs.

446, 16 = 146, 3. τῆ περι ἑαυτὰ δυνάμει est dans le genre des périphrases substitués du génitif (cf. § 147, 4 ἰσχύι τῆ καθ' ἑαυτοῦς et 148, 4 τῆ περι ἑαυτοῦς ἰσχύι). Si la leçon d'Eusèbe est sûre, elle témoigne de l'effacement commun du réfléchi devant le pronom simple.

446, 17 = 146, 3-4. τὴν τροφήν ἔχοντα δαπάνησιν, Ar., τὴν τροφήν ἔχοντα τὴν δαπάνησιν, où Mras hésite à conserver le premier τήν. La phrase dirait alors : la destruction des autres animaux fait leur nourriture. Avec les deux articles, on obtient une identité : « la destruction ... est leur seule nourriture », ou « ils n'ont d'autre nourriture que la destruction... ». La tradition d'Aristée fait de δαπάνησιν l'attribut et donne : « ils trouvent leur nourriture aux dépens de... », qui est tout à fait ce qu'on attend ici.

446, 19 = 146, 5-6. ἀναρπάζουσι (Ar.). Le préverbe exprime la violence comme dans ἀναρπεῖν au sens de « tuer ». Eusèbe se contente du simple ἀρπάζουσι.

447, 7 = 147, 8. οὔτε τῶν ὑποδεηχότων οὔτε est une précision ajoutée dans Eusèbe par souci didactique : les oiseaux permis n'entreprennent rien, ni contre les animaux qui leur sont inférieurs par la force, ni contre leurs égaux. Aristée se contentait de dire : « contre leurs congénères », c'est-à-dire les animaux de même espèce. A bon droit, car le symbolisme de l'interdiction alimentaire porte sur la violence exercée contre le prochain et non sur le droit de chasse par exemple (*Gen.* 27,1-45).

447, 8 = 148, 1. παραδέδωκεν d'Aristée met une certaine emphase sur le caractère définitif de la législation mosaïque et de son interprétation (σημειοῦσθαι) symbolique. Eusèbe, par l'aoriste, laisse entendre que ce n'est là qu'une phase de la Révélation : le définitif, c'est l'Évangile.

447, 9 = 148, 3. ἑαυτοῦς, cf. 146, 3 ; 147, 4.

447, 18 = 152, 2. Eusèbe omet ἀνθρώπων, qui n'est pas indispensable mais donne un style plus concret.

448, 6 = 154, 2. ἀλλὰ au sens de : sinon, ne... que, est poétique ; Eusèbe le remplace par ἀλλ'ἢ, qui est la tournure normale en prose.

448, 6 = 154, 2. ἐπίμνησις est tardif et rare. Eusèbe a préféré

le terme plus courant ἐπόμνησις, qui est absolument classique et banal.

448, 6 = 154, 2. Ellipse de ἔστι chez Aristée. Eusèbe, par souci didactique, exprime le verbe.

448, 7 = 155, 2. Le καὶ devant διὰ τῆς γραφῆς et l'article devant λέγων donnent à l'introduction de la citation biblique un ton d'emphase qui s'accorde bien avec le sens d'excellence de τῆς γραφῆς (l'Écriture). Eusèbe en supprimant καὶ et ὁ, ramène le passage au ton du simple exposé.

448, 8 = 155, 3. Dans la citation de *Deut.* 7, 18, Eusèbe donne τοῦ θεοῦ ; l'expression manque dans Ar. Dans la Septante, elle manque aussi au *Sinaiticus* et à la première main du *Vaticanus* 1209. En revanche, l'*Alexandrinus* ajoute le pronom σου. La seconde partie de la citation est empruntée à *Deut.* 10, 21 : οὗτος θεός σου, ὅστις ἐποίησεν ἐν σοὶ τὰ μεγάλα. L'expression κύριος ὁ θεός σου est familière au Deutéronome, d'où elle est passée dans le langage chrétien par la formule du « Premier Commandement ». Son omission par Aristée s'expliquerait mal par la fidélité servile à un *codex* où elle aurait manqué. Je préfère y voir une intention apologétique : Aristée veut concentrer l'attention sur le Créateur. Quant à Eusèbe, il est entraîné par l'inévitable réminiscence du ἀγαπήσεις τὸν θεόν σου ἐν ὅλῃ καρδίᾳ σου (*Deut.* 6, 5 dans *Matth.* 22, 37 et parallèles).

448, 9 = 155, 4. καὶ μεγάλα καὶ ἔνδοξα d'Aristée reste dans le ton emphatique de ce qui précède. Ἐνδοξα καὶ μεγάλα d'Eusèbe est d'un ton moins élevé.

448, 10 = 155, 5. Ar. n'emploie pas ici l'article distinctif. Il est d'Eusèbe (I). Eusèbe (O N) se contente de l'enclave ἡ τοῦ σώματος σύμμηξις. Avec Mras, je lis dans Eusèbe : ἡ σύμμηξις ἡ τοῦ σώματος, où l'on retrouve la préoccupation didactique déjà signalée.

448, 14 = 157, 2. συνεχόμενα Eusèbe (I N) n'est pas représenté dans les mss d'Aristée. Il n'est pas indispensable au sens, mais il suggère une idée de résistance à la désagrégation. On penserait à Platon, *Soph.* 242 e : τὸ ὄν πολλά τε καὶ ἐν ἑστίν, ἔχθρα δὲ καὶ φιλικὰ συνέχεται.

448, 16 = 157, 4. Dans le membre de phrase κρατοῦντος θεοῦ καὶ συντηροῦντος, Eusèbe (I N) supprime le καὶ et commence avec συντηροῦντος une nouvelle proposition au gén. absolu : συντηροῦντος καὶ τὰς ἀρχὰς καὶ μεσότητας καὶ τελευτὰς. Wendland soupçonne une interpolation inspirée de Platon, *Lois* 715 e : ὁ μὲν δὴ θεός, ὡσπερ καὶ ὁ παλαιός λόγος, ἀρχὴν τε καὶ τελευτὴν καὶ μέσων ὄντων ἀπάντων ἔχων εὐθεία περφαίνει κατὰ φύσιν περιπορευόμενος. Il s'agit d'un cliché (ὁ παλαιός λόγος) sans prétention.

448, 19 = 158, 4. Après δὲ καὶ, Eusèbe ajoute ἐπὶ τῶν πόλεων καὶ

οὐκ ἔσται διὰ τὸ σκεπάζεσθαι. On dirait d'un byzantin parlant de la Croix, signe protecteur des cités et des demeures chrétiennes. Eusèbe lui-même n'aurait-il pas suggéré ce rapprochement dans un mot de commentaire oral qu'un sténographe aura mécaniquement incorporé à la citation d'Aristée ? Car le *Deutéronome* 6, 4-9 et 11, 11-21 ne parle que des portes et des linteaux, et l'idée de protection n'y est qu'implicite.

449, 1 = 158, 4. Le μὲν d'Aristée annonce bien le καὶ... δὲ qui va suivre ; il aide à distinguer deux prescriptions mosaïques différentes. Eusèbe, après son supplément ἐπὶ τῶν πολεων, etc. ne peut plus admettre ce μὲν. C'est ce qui a dû le faire disparaître de sa citation.

449, 5 = 160, 1. Ici comme dans 155, Aristée s'inspire du *Deutéronome* plus qu'il n'entend le citer. Ce qui l'intéresse dans ce passage, ce sont ces deux merveilleux phénomènes de la vie : le sommeil et le réveil. Eusèbe en ajoutant καὶ πορευομένους transforme ce passage en une pure citation de *Deut.* 6,7, citation trop mécanique dans le cas.

449, 6 = 160, 2. οὐ μόνον λόγῳ d'Aristée est la formule banale ; οὐ λόγῳ μόνον d'Eusèbe est plus appuyé.

449, 7 = 160, 3. Aristée, selon sa tendance habituelle, ne répète pas l'article devant ὑπόληψιν. Eusèbe ramène l'expression à la construction courante.

449, 8 = 160, 5. τούτων ἢ μετάθεσις met en relief ce dernier mot. L'enclave d'Eusèbe l'estompe.

449, 18 = 164, 3. ἐπιδάληται, idée verbale pure et simple. Malgré l'accord I Ar., Mras adopte pour Eusèbe le présent, qui comporte ici une idée de réitération ou de tentative.

449, 21 = 166, 1. Ici encore Eusèbe en ajoutant οὖν me semble appuyer sur la conclusion du raisonnement plus que ne faisait Aristée.

449, 21 = 166, 4. La simple juxtaposition ἐνικύλισαν... ἐπετέλεσαν semble exprimer mieux qu'une construction coordonnée, l'identité entre mal fait à la réputation du prochain et souillure personnelle du médisant. Dans Eusèbe, la coordination par τε rend la phrase plus facile à suivre. Mais elle omet complètement cet aspect caractéristique de l'influence du *Deutéronome* dans les milieux juifs à l'époque des Septante.

450, 3-4 = 167, 3. Aristée Ὁ δὲ Τούτους γὰρ καὶ λέγω devient dans Eusèbe Τούτους γάρ, moins expressif.

450, 4 = 167, 3. ἡ γὰρ ἐπαγρόπησις devient chez Eusèbe ἐπαγρόπησις γὰρ sans article. C'est remonter jusqu'au domaine des principes abstraits. La formule plus concrète vise au contraire la pratique de la vie.

450, 4 = 167, 4. ἀνθρώπων ἀπωλεία a un bon appui dans Diodore,

14, 68 (cf. *Notes Critiques* ci-dessous). Le datif, à peine dissimulé par l'impossible nominatif des mss, est un datif de cause. Cette construction dès l'époque hellénistique cède le pas aux expressions plus claires où entre une préposition ἐπὶ, εἰς, πρός. Le simple datif, encore familier aux lecteurs de Diodore et d'Aristée, ne l'était peut-être plus autant à ceux d'Eusèbe.

450, 5 = 168, 2. ὑηδὲνα κακοποιεῖν est un énoncé pur et simple de l'interdiction de faire du mal au prochain. L'ordre inverse, dans Eusèbe, insiste sur le fait que cette règle ne fait d'exception à l'égard de personne.

450, 10 = 169, 2-3. ὁ πᾶς λόγος d'Eusèbe est correct. Mais, avec Thackeray (et Hadass) je conserve la leçon difficile des mss d'Aristée καὶ πᾶς λόγος. Elle suggère mieux que, quelles que soient dans le détail les interdictions formulées par la Loi, son but (ἀνατίθει) est d'inculquer la justice à temps et à contretemps.

450, 12 = 170, 1-2. ἀπολογεῖσθαι d'Aristée est un infinitif imparfait. Ἀπολελογῆσθαι d'Eusèbe est un plus-que-parfait : selon lui, le narrateur ne porte son jugement qu'après l'entretien.

450, 14 = 170, 4. θουσιάζειν. S'adressant à des païens, Eusèbe a sans doute préféré ne pas employer ce terme qui prêterait ici à confusion entre cultes païens et culte juif. Il se contente d'un terme vague qui évoque certains traitements des animaux offerts au Temple κατασκευάζειν.

451, 1 = 171, 2-3. Au lieu de διό, Eusèbe donne διὰ. Il omet καὶ φυσικὴν διάνοιαν et ajoute ἣν devant προῆγμα. Il s'ensuit une coupe des phrases différente, bien rendue par la ponctuation de Mras. La coupe selon Aristée est très naturelle. Il estime que le détail de l'« homélie » d'Éléazar vaut par lui-même la peine d'être rapporté. S'il s'est un peu attardé sur le sujet, la curiosité d'esprit de son ami est sa meilleure excuse. Avec Eusèbe, il n'y a plus qu'une phrase, où l'on remonte progressivement l'échelle des causes : l'« homélie » d'Éléazar vaut la peine d'être racontée, à cause de la dignité de la Loi, sur laquelle Aristée s'est attardé, à cause de la curiosité d'esprit de son ami. Cette logique mêle un peu trop les motifs tirés de la valeur de la Loi en elle-même, et les motifs personnels qui valent pour Aristée et son ami. Enfin, la suppression par Eusèbe de καὶ φυσικὴν διάνοιαν n'est pas sans inconvénient. L'expression se rattache à σεμνότητα sans répétition de l'article, c'est un trait du style d'Aristée (cf. § 154, 158, 161, 184, 246, etc.). Dans le cas, il unit intimement le caractère auguste de la Loi et son sens profond, c'est-à-dire allégorique. C'est seulement, selon lui, par ce sens profond que des interdictions alimentaires concernant rats et belettes méritent l'attention d'un esprit cultivé.

426, 1 = 310, 4. *ἡκριθωμένως* est bien dans la manière d'Aristée, qui emploie d'autres adverbes formés sur des participes parfaits passifs (§ 28, 79, 273). Eusèbe lui substitue *ἀκριθῶς* qui est banal, et n'étonnera pas son lecteur.

426, 2 = 310, 5. *διαμείνη* Ar. redouble l'idée verbale par l'aspect duratif. *Διαμείνη* d'Eusèbe s'en tient à l'idée verbale.

426, 3 = 311, 2. *διάρασσασθαι* semble un mot forgé par Aristée, à qui le simple *ἀράσασθαι* des LXX paraissait trop peu expressif (cf. Paul aux *Galates* 3, 10 *ἐπικατάρατος*). Eusèbe l'a remplacé par *ἐπάρασσθαι*, classique.

426, 5 = 311, 5. *ἀένναα καὶ μένοντα* d'Ar. a l'air moins tautologique que *ἀένναα μένοντα* d'Eusèbe, et plus expressif.

426, 9 = 312, 5. *τηλικούτων συντελεσμένων* d'Ar. s'applique à toutes les merveilles contenues dans l'histoire des Hébreux. Eusèbe ajoute *περγμάτων*, pour expliquer. Mais l'idée perd de son ampleur.

426, 10 = 312, 6. *ἦ* d'Aristée est expliqué par *οὐδὲ* d'Eusèbe.

426, 15 = 314, 4. *ἄνεσις* d'Ar. est emprunté à la langue des camps, où il désigne la « détente ». Ainsi Polybe, I, 66, 10, des troupes mercenaires sont devenues indisciplinées à la suite d'une trop longue détente : « *ἄνεσις καὶ σχολή*. Dans notre texte *τὴν ἄνεσιν* avec article suggère une accalmie *périodique* du mal de Théopompe. Eusèbe lui substitue *αἴτησιν*. Ce terme, étranger à la Bible, où ne paraît que le concret *αἴτημα*, se lit dans la liturgie byzantine. Il désigne ce que nous appellerions les « oraisons ». Ducange cite *Typicum M. S. Monasterii Deiparæ*, ch. 11 : *καὶ ὁ ἱερεὺς ἐκτενῆ αἴτησιν ποιήσεται, ἀναφωνήσας μετὰ τὰς ἄλλας αἰτήσεις κτλ.* Cf. S. J. Chrys. 'Ο γὰρ μέλλων ἰκτετεύειν, ἅπαντας ἀφείς, πρὸς ἐκεῖνον μόνον ὁρᾷ τὸν κύριον ὄντα δοῦναι τὴν αἴτησιν (= l'objet de sa prière 1)... Un contexte où il est question de prier pour une intention précise a peut-être imposé à Eusèbe ce terme à lui familier. Si, au contraire, la substitution est consciente, c'est qu'il aura voulu supprimer la circonstance des moments d'accalmie.

426, 16 = 315, 1. *σημνωθέντος* s'emploie bien pour les réponses d'oracles. Eusèbe le remplace par le banal *μαθόντος*.

426, 29 = 316, 5. *τὸ σύμπτωμα* manque dans les mss d'Eusèbe. Comme le sens est assez clair par ailleurs, il aura jugé ce terme superflu.

Aristée écrit en narrateur qui s'intéresse à ses personnages (§ 11 *ὑποτέτακται*, 33 *ἄλλα*, 39 *ἐπιλεξάμενος*, 46 *γράμμασι*, 44 *καὶ σὺ*, 46 *σι*, 89 *ἀπέβαινον*, 314 *τὴν ἄνεσιν*), aux animaux (146 *ἀναρπάζουσι*), voire aux objets inanimés

1. PG 57, 276.

(29 *ἀπολιπόντων*, 89 *ἐκάστου τούτων*, 90 *πάντα ταῦτα*). Son attachement aux croyances juives (155 emphases sur l'idée de Dieu créateur), aux prérogatives et aux institutions juives (41 *Αὐτός τε ἔρωσο*, 46 *ἐπιλεξάμεθα*, 133 *διὰ πάσης*, 46 *ἀπεστάλακαμεν*), avec une pointe de fierté raciste (141 *παρ' ἡμῶν*), se voit mieux si on compare son texte aux passages correspondants d'Eusèbe. Sa langue est plus concrète (137 *εὐρεματικώτεροι*, 152 *ἀνθρώπων*, 167 *ἐπαγούρησις* avec l'article, 128 article en facteur commun, 155 l'emphase qui entoure *τῆς γραφῆς*).

Quand il allègue le Pentateuque, il ne s'astreint pas à en citer littéralement la version grecque (§ 155 : combinaison de deux passages du Deutéronome ; 160 : citation partielle). Il lui échappe un imperceptible sémitisme (135 : *καὶ* = *ἦ*). À propos des oiseaux, on voit bien que, de son temps, la langue grecque de la synagogue n'est pas encore fixée.

Quant à Eusèbe, voici comment Mras nous le représente au travail. L'évêque est assis sur sa *καθέδρα* dans la bibliothèque épiscopale de Césarée. Ses *διάκονοι* l'entourent, qui sont en même temps ses *νοτάριοι* (*ταχυγράφοι*), nous dirions ses sténographes. Des invitations comme *λαβὼν ἀνάγνωθι*, *λαβὼν σύγε ἀνάγνωθι*, et quelques variantes du même genre que nous trouvons dans son ouvrage, ne s'adressent évidemment pas au lecteur, mais aux diacres qui entourent Eusèbe. Ce que lit l'un des diacres, un autre l'écrit. La lecture terminée, Eusèbe fait ses remarques personnelles qui, plus d'une fois, tournent à l'homélie, et qui sont, elles aussi, prises par écrit. C'est sans doute ainsi que nous devons nous représenter la composition de cet immense ouvrage (Einleitung, LVIII).

Eusèbe donc, qui s'adresse à des païens du IV^e siècle de notre ère, cite la *Lettre d'Aristée* comme un document propre à leur montrer comment Dieu *préparait* le monde à l'Évangile. Il est aussi discret que possible dans ses adaptations. Elles n'en sont pas moins caractéristiques d'une époque et d'un milieu. C'est d'abord la préoccupation continuelle d'être clair et facile à suivre (p. 444, 4 *λέγω δὲ*; 445, 13 *μὲν γὰρ*; 445, 16 *τοιγαροῦν*; 446, 4 « concordance »

grammaticale ; 446, 10 περιεργίας ; 447, 7 οὔτε-οὔτε ; 448, 6 exprime le verbe élidé ; 449, 6 οὐ λόγῳ μόνον ; 449, 7 article devant ὑπόληψιν ; 449, 8 enclave de τούτων ; 449, 21 εὖν ; 449, 23 τε ; 450, 5 ordre des mots ; 450, 10 ὁ πᾶς λόγος plus facile que καὶ πᾶς λόγος ; 451, 1 coupe différente ; 426, 9 πραγμάτων). C'est aussi la tendance manifeste à éviter les termes rares (423, 5 ρισκοφύλακας ; 547, 12 ἐπιφορά ; 448, 6 ἐπίμνησις ; 426, 1 ἠκριβωμένως ; 426, 35 διαράσασθαι), à éliminer les détails inutiles à la démonstration (421, 4 εἰ δυνατόν ; 426, 20 τὸ σύμπτωμα).

Eusèbe, on le sait, est plus au courant de la littérature de son époque que de celle de la Grèce ancienne à part Platon et Xénophon. Rien d'étonnant non plus, s'il subit l'influence du grec parlé de son temps au moins pour certaines tournures (p. 424, 7 : § 38 παρ' ὑμῶν ; 547, 10 : 88 βλέπει, ἐώ ; 446, 16 : 146 εἰντά ; 450, 4 : 167 datif de cause). Peut-être deux formules de son cru (448, 14 συνεχόμενα et le membre de phrase καὶ τὰς ἀρχάς...), évoquant une conception platonicienne de l'univers, sont-elles à considérer comme une « captatio benevolentiae » à l'intention des lecteurs païens en même temps qu'un témoignage de sa culture.

Enfin, certains indices trahissent le chrétien (p. 425, 19 ἀπεστάλακμεν ; 447, 8 ἔδωκεν ; 448, 19 addition relative aux villes et aux maisons ; 450, 14 κατασκευάζειν), l'homme d'une église hiérarchisée (445, 4 οἱ καθηγεμόνες ἱερεῖς). Son attachement à la Septante, bien caractéristique de son milieu chrétien, le pousse à compléter mécaniquement — fût-ce à tort — les citations bibliques d'Aristée (448, 8 ; 449, 5) et même à y restituer le terme traditionnel de la Septante, là où Aristée se contentait du terme courant à son époque (446, 12 et 15 ; 447, 5).

Bref, d'une façon générale, à comparer le texte d'Aristée avec la citation qu'en fait Eusèbe, on sent d'une part un Juif alexandrin qui écrit dans la langue de son temps, d'autre part un homme d'Église soucieux de monnayer ce document à l'usage du public païen, dans un grec qui a évolué et dans un milieu où les institutions ptolémaïques sont oubliées. On s'y attendait, sans doute. Mais de

l'avoir constaté nous rassure au sujet de la transmission du texte de la *Lettre*. La tradition d'Eusèbe, qui doit nous dire l'état du texte d'Aristée vers 320, ne présente guère que les différences attendues en raison de la différence même des milieux et des époques. Autrement dit, cinq cents ans après sa composition, la *Lettre*, pour une partie importante de son texte, se trouvait, à très peu près, telle que nous la présente par ailleurs sa tradition manuscrite propre. Cette conformité des deux textes fait d'autant mieux ressortir le caractère de paraphrase du texte parallèle de Flavius Josèphe.

II

LES ÉDITIONS

La *Lettre* a eu l'honneur de l'impression d'abord en latin, et ce fut dès 1471 à Rome, dans la traduction de Matthias Palmerius de Pisa. Le texte grec dut attendre encore presque un siècle. L'édition de Simon Schard, en 1561, à Bâle. Elle est basée sur un ms. qui pourrait bien être le ms. de Munich *Monacensis* 9, et sur un ms. de Rome, le *Vaticanus* 383. Pendant trois siècles on s'est contenté de cette édition.

En 1870 Schmidt publie une édition fondée sur trois autres mss¹. En même temps, G. Lumbroso² appelait l'attention sur l'utilité des comparaisons avec la langue des papyrus pour une plus juste appréciation de la *Lettre*. D'où l'édition de Mendelssohn-Wendland 1900 et celle de Thackeray 1902; cette dernière fut reprise par Meecham, *The Letter of Aristeas* 1935, et récemment par Moses Hadas *Aristeas to Philocrates* 1951, tandis que Tramontano cherchait dès 1931 à rendre ses droits au *Monacensis* 9 et au tardif ms. d'Athènes.

La présente édition se justifie par le fait que, cette fois, tous les manuscrits d'Aristée, y compris le *Seragliensis* 8, ont été collationnés par le même lecteur et que le plus original d'entre eux, le *Monacensis* 9, y est rangé à sa juste place, ni privilégié, ni paria.

1. Dans MERX, *Archiv*, I, 1870.

2. Cf. Bibliographie, « critique ».

III

LES TRADUCTIONS

Elles sont toutes modernes. C'est la version italienne de l'humaniste Jacques l'Auge (après 1394) qui inaugure la série. Vient ensuite celle de Bartolomeo Fonte en 1467; elles sont manuscrites. Parmi les versions imprimées, il y a la version latine de Matthias Palmieri de Pise en 1471. Elle est bientôt suivie d'une version italienne, dans la *Biblia Volgare* de Venise en 1477; la *Lettre* y est insérée parmi les livres canoniques, entre les Psaumes et les Proverbes. En 1502, à Augsbourg, paraît la traduction allemande de Reysach, faite sur le latin de Palmieri. En 1562, à Francfort, la traduction allemande de Gobler, faite sur le grec.

Sur le grec également, la première traduction française, de Paradin, en 1563. Elle suivait de près l'*editio princeps* de Simon Schard (Bâle 1561). Elle n'a plus qu'un intérêt documentaire. En cette période de guerres religieuses, l'auteur ne manque pas d'exprimer sa profession de foi : « Combien que en cela, et toutes autres opinions je m'en soubmetz à la délibération de l'Église catholique, de laquelle je ne me veux, ny doÿ distraire. » Depuis, à ma connaissance, en 1908 et 1909 seulement, le R. P. H. Vincent, dans la *Revue Biblique Internationale*, a retraduit les passages concernant la topographie de Jérusalem. En 1953, le P. J. Bonsirven a publié une notice et d'importants extraits en français dans *La Bible apocryphe, en marge de l'Ancien Testament*¹.

Signalons, à titre documentaire, les traductions anglaises de Done 1633 et 1685, de Lewis 1715 et de Whiston

1. « Textes pour l'histoire sacrée choisis et présentés par Daniel-Rops », Fayard, Paris 1953, p. 201-214.

1727. — En 1900, P. Wendland, *Der Brief des Aristaeas*, dans E. Kautzsch, *Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments* (Tübingen), II, 1-31. — 1903 : traduction anglaise de Thackeray dans *Jewish Quarterly Review*, 15 (1903), 337-391. — 1913 : H. T. Andrews, *The Letter of Aristeas* dans R. H. Charles, *The Apocrypha and Pseudepigrapha of the Old Testament* (Oxford 1913), p. 83-122. — 1917 : H. St. J. Thackeray, *The Letter of Aristeas* (S. P. K. London), traduction destinée à remplacer la précédente (1903) du même. — 1928 : P. Riessler, *Brief des Aristeas* dans *Altjüdisches Schrifttum ausserhalb der Bibel* (Berlin), 193-233. — 1931 : R. Tramontano, *La Lettera di Aristeo a Filocrate* (Naples). — 1932 : H. G. Meacham, *The Oldest Version of the Bible : Aristeas on its Traditional Origin* (London). — 1937 : A. Cahana dans *Ha-sepharim Ha-Hizonim* (Tel Aviv), en hébreu moderne. — 1951 : Moses Hadas, *Aristeas to Philocrates* (New York).

IV

L'APPARAT CRITIQUE

Le classement des mss établi dans un chapitre précédent, on ne trouvera au bas du texte qu'un appareil de lecture.

Toute leçon d'un témoin isolé est omise lorsque ce n'est qu'une faute. Les fautes collectives sont mentionnées quand elles montrent la nécessité d'une conjecture ; le plus souvent elles permettent, au moins indirectement, de justifier la leçon adoptée. Le lecteur peut ainsi apprécier le degré de certitude du texte.

Notre tradition manuscrite, malgré les trois groupes que nous y avons distingués, restant très une, il n'y a guère à citer dans l'apparat que les mss les plus anciens, AKHU, GI, O, T, une virgule séparant les groupes et sous-groupes. A l'occasion, on mentionnera tel autre ms., plus récent, dont la leçon peut fournir à une conjecture d'éditeur, moins un appui paléographique qu'un précédent, intéressant à signaler.

Suivant l'usage de cette collection, dans le texte :

1° Les crochets droits [] enserrent les mots ou expressions fournis par la tradition directe, mais que la présente édition considère comme superflus ou comme suspects.

2° Les crochets obliques < > signalent les mots que les éditeurs insèrent pour combler une lacune.

Dans l'apparat, avant les deux points, on trouvera répétée la leçon du texte avec sa provenance, les témoins directs étant toujours mentionnés les premiers. Après les deux points, les leçons écartées.

Quand il y a lieu de les distinguer, les différents témoins

de la tradition indirecte sont indiqués par leur sigle d'après l'édition de Mras, mais entre parenthèses.

Le sigle « cett. » a toujours la plus grande extension possible. Donc, « Eus (I) : om. cett. » veut dire que tel mot est omis non seulement par la tradition directe, mais aussi par la tradition indirecte dans ses témoins autres que (I).

Le témoignage de Josèphe, pour des raisons qui sont expliquées dans un autre ouvrage, sera utilisé de deux façons différentes. Dans les cas où son texte ne suppose aucun démarquage, il sera considéré comme un témoin de la tradition indirecte, au même titre qu'Eusèbe, et alors, nommé avant lui, en raison de sa date. Dans les cas où il y a démarquage, il sera cité entre parenthèses et, s'il y a lieu, après Eusèbe.

Wil. signale une conjecture de Wendland qu'il tenait de son maître U. von Wilamowitz-Moellendorff¹. Enfin, les lettres N. C. indiquent qu'on trouvera à la fin du volume une note critique relative à l'expression en cause.

1. Cf. P. WENDLAND, *Aristeae...*, p. VII.

V

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'auteur présente le soi-disant compte rendu de son ambassade comme le second d'une série de trois ouvrages : § 6 και πρότερον δὲ διεπεμφάμην σοι... et § 322 πειράσομαι δὲ και τὰ λοιπά.

La salutation initiale et quelques vocatifs dispersés dans l'ouvrage n'en font pas plus une lettre que la fameuse Épître aux Pisons d'Horace ou que l'Évangile de saint Luc. Si dans ces pages on continue à parler de *Lettre d'Aristée*, c'est uniquement pour ne pas compliquer les références par l'emploi d'un titre nouveau. Le style particulièrement soigné — oratoire — du début le fait entrer dans la série des Prologues ou Préfaces des historiens de l'époque hellénistique². La longue section qui relate la réception des traducteurs à la table du roi (187-292) peut être considérée comme un *Περὶ βασιλείας*. Ce n'est au fond qu'un cas particulier de « Banquet philosophique », genre que Platon déjà avait mis à la mode. Dans *Aristée*, ce qui justifie sa présence et même son étendue, c'est l'intention de rehausser le prestige des traducteurs. E. R. Goodenough³ estime que, sous des couleurs pythagoriciennes, s'est développée à l'époque hellénistique une grande philosophie de la royauté, et que ce fut la philosophie politique officielle de l'époque. Tarn³ fait de ce morceau, si caractéristique, un élément purement

1. Cf. MEECHAM, *O. V. B.*, p. 219-220.

2. *The Political Philosophy of Hellenistic Kingship*, Yale Classical Studies I (1928), p. 52-102.

3. *The Greeks in Bactria and India*, Cambridge, 1938, p. 425-436.

grec, composé à l'époque où le genre littéraire du *Περὶ βασιλείας* était en pleine floraison, au III^e siècle av. J.-C. Notre pseudo-Aristée y aurait trouvé le noyau autour duquel composer un ouvrage de propagande juive, vers la fin du I^{er} siècle.

Quoi qu'il en soit, l'affabulation de toute la *Lettre* est peut-être ce qui en révèle le mieux les intentions précises. Elle se présente comme un éditorial de la Septante. L'auteur « patronne » une version grecque du Pentateuque. Deux séries de faits sont invoqués comme les garanties de cette version.

1^o Les traducteurs ont procédé avec méthode, par un travail en équipe de toutes les tribus, sous le patronage du plus cultivé des souverains, pour la première Bibliothèque du monde. Au banquet de leur réception chez le roi, ces traducteurs ont fait la preuve de leur haute culture philosophique. Les philosophes de la Cour les ont trouvés bien informés des théories philosophiques en vogue en morale et en politique, et ont relevé comme une grande originalité leur principe de ramener toute la morale à Dieu. Enfin, leurs interprétations symboliques ont fait accepter de ces esprits exigeants les rites les plus singuliers. Autant de titres à la confiance des païens.

2^o Les traducteurs sont venus de Judée, mandatés officiellement par la plus haute autorité religieuse du judaïsme pour traduire la Loi de Moïse. Le texte original n'est pas celui de rouleaux quelconques empruntés à une synagogue locale, mais un texte hébreu d'une authenticité indiscutable, un de ces textes calligraphiés sur des parchemins tout à fait précieux, et apportés de Jérusalem par les traducteurs eux-mêmes. Le travail a été accompli avec toutes les garanties d'exactitude et de piété désirables ; les traducteurs, choisis à égalité dans les douze tribus, représentent bien la totalité d'Israël. La lecture publique et solennelle du texte grec est une sorte de promulgation qui le canonise, comme l'avait été le texte hébreu sous Josias. Les acclamations que cette lecture provoque, les malédictions contre quiconque introduirait dans le texte le moindre changement cherchent

à lui conférer un caractère sacré. Qui peut être sensible à ces titres, sinon des Juifs ? et plus précisément des Juifs hellénistes que ne satisfaisaient pas les traductions partielles déjà en usage dans les synagogues, ou bien des Juifs hostiles au principe même d'une traduction de la Loi en langue vulgaire, cette langue du polythéisme ! Notons, au passage, que le grec n'est jamais présenté ici comme la langue des Séleucides, agents brutaux de l'hellénisation, mais comme celle des Ptolémées, amis des lettres et des arts.

Si pourtant le récit ne fait pas exécuter la traduction à Jérusalem même, c'est évidemment que l'origine alexandrine de la version était indéniable. L'auteur s'accommode sans peine de cette situation, parce qu'elle assure l'équilibre des deux ambitions de sa propagande : permettre à la Loi de Moïse de prendre rang dans l'estime des païens cultivés, au moins à côté, sinon au-dessus, de la philosophie et, d'autre part, gagner au *targum* grec la confiance des Juifs encore réfractaires à l'introduction du grec dans la synagogue, et obtenir, si possible, que ce *targum* grec soit adopté à l'exclusion de toute autre traduction dans le service synagogaal.

La lecture du Pentateuque des Septante, où se manifestent un tel souci de fidélité au texte, mais aussi la préoccupation de ne pas heurter certaines exigences des milieux païens cultivés, montre que celui qui a voulu se faire le propagandiste de cette version en connaissait bien les tendances. Un ouvrage récent¹ voit dans la *Lettre* un document où s'exprimerait la volonté de Ptolémée Philadelphe de codifier — donc de contrôler — les religions pratiquées en Égypte. La traduction de la Loi juive aurait été entreprise d'autorité par le Pharaon grec malgré les réticences du grand prêtre, dans le but de contrôler même la religion dont le particularisme avait assuré jusqu'ici l'indépendance.

J'hésite à croire qu'un coup d'autorité de ce genre eût pu obtenir si pleinement son effet contre une résistance

1. E. H. STRICKER. Cf. Bibliographie, « travaux divers ».

Aristée.

juive déterminée. Ce sont les besoins intérieurs de la communauté juive d'Alexandrie — et d'ailleurs — qui ont provoqué les premiers essais de traduction. Ensuite, l'esprit de propagande auprès des païens qui lisent a exigé une version officielle et qui ne choquât pas les conceptions philosophiques et morales courantes parmi eux — ce qu'entend bien souligner le fameux Banquet, injustement mis hors de cause par B. H. Stricker. Que, de surcroît, cette entreprise répondît à un plan d'ensemble de la politique religieuse et culturelle des premiers Lagides, c'était la plus heureuse des coïncidences, et alors, on s'explique mieux, après coup, le rapide aboutissement de l'entreprise, quand même elle aurait largement dépassé les soixante-douze jours de la légende, et la diffusion si large de la version. Pour la réussite d'une entreprise aussi audacieuse, il n'était pas trop du concours de tous ces facteurs ensemble. C'est en tant que constitution du *Politeuma* des Juifs que la Loi de Moïse intéressait les Lagides. Sous les Ptolémées, le roi était la source unique de la loi ; les autres législations, telles que celles des cités grecques ou celles des populations grecques immigrant en Égypte, voire même l'antique législation des indigènes ne pouvaient être reconnues comme telles que par le bon plaisir et l'autorisation du roi. Il est clair que les Juifs n'ont pas fait exception à la règle : ils eurent à recevoir l'autorisation du roi (en pratique sans doute de quelque organisme officiel) pour former dans un endroit déterminé une communauté jouissant de certains droits. Malheureusement on n'a conservé aucune « charte » de ce genre, mais l'épisode raconté par Hécatée dans Josephé (*c. Apion*, I, 187 s.) permet de conclure à leur existence¹. La volonté des Lagides de codifier les religions est à l'origine de la Septante en ce sens que la communauté juive, pour obtenir son statut propre de *politeuma*, a dû fournir de sa constitution une traduction officielle et faisant foi, mais l'intention première du roi lettré qu'était Philadelphe s'inspirait d'un motif beaucoup plus noble :

1. Cf. TCHERIKOVER, *CPJ*, I, p. 6.

rassembler dans la Bibliothèque d'Alexandrie toute la littérature du monde entier, et cela en des éditions critiques. Après coup, la *Lettre d'Aristée* entreprend de propager ce texte officiel dans les milieux grecs cultivés.

Cette propagande en milieu grec du texte de la Loi serait, suivant une autre interprétation, l'unique but de la *Lettre d'Aristée*. Considérant que la *Lettre* arrive 150 ans trop tard pour être, comme on l'a souvent affirmé, l'éditorial d'une révision de la Septante, G. Zuntz pense que cet opuscule ne vise que les seuls païens. V. Tcherikover, au contraire, pense que la *Lettre* ne vise que les seuls Juifs. Elle ne serait pas écrite dans un but défensif ni dans un but de propagande ; elle ne s'adresserait pas à des lecteurs grecs, mais à des Juifs. Aristée, Juif hellénisé, s'efforce dans « le Banquet » de prouver que le judaïsme est une synthèse de la philosophie universelle avec le monothéisme. Il cherche à susciter une génération de Juifs cultivés qui soient à même de vivre sur le pied d'égalité avec les citoyens grecs d'Alexandrie et éventuellement d'occuper de hauts grades dans l'armée, à la Cour et dans l'administration du royaume. D'autre part il se propose d'atteindre ceux qui, sans abjurer formellement leur judaïsme, en prenaient à leur aise dans la pratique avec les prescriptions de la Torah. Il entend leur rappeler qu'ils sont séparés du reste des hommes par un « rempart de fer » (§ 139). La *Lettre* devient alors un des documents les plus importants sur l'esprit qui régnait dans les communautés juives d'Alexandrie à l'époque ptolémaïque, quand l'antisémitisme n'avait pas encore barré la route de l'émancipation culturelle du Juif égyptien et quand la vie de la nation juive en Égypte était tranquille et sereine.

Bien sûr, la *Lettre d'Aristée* ne peut avoir été effectivement l'éditorial de la Septante, qui lui est antérieure. Mais elle prétend bien promouvoir cette version de préférence à d'autres déjà existantes. Il ne s'agit pas d'une simple révision, mais d'une version entièrement nouvelle faite à partir d'un original hébreu irréprochable. Celui qui est à l'origine des autres versions ἀμελέστερον σεσήμεν-

τα, était défectueux; ce qui les condamne elles-mêmes indirectement. Si on rapproche ce passage (§ 30) du récit de la promulgation (§ 308-311) avec ses imprécations contre les falsificateurs éventuels (§ 311), on sent que ce qui dicte à l'auteur son affabulation, c'est l'exigence du public qu'il vise en matière de conservation d'un texte très ancien. En pleine époque alexandrine, on pense aux intellectuel grecs du Musée et d'ailleurs. Chez eux cette exigence vient de leur culture. Mais il y a un autre public, dont les exigences sont peut-être plus rigoureuses encore, parce qu'elles procèdent d'un motif religieux : les milieux juifs où l'on se refuse à admettre le principe d'une traduction valable de la Loi et ceux qui ne l'adoptent qu'avec une mauvaise conscience. Précisément, la malédiction du § 310 ne prend toute sa valeur que si l'auteur pense à rassurer des consciences juives sur la fidélité d'une traduction qui n'a pas encore gagné, que je sache, le titre de « Septante », qui va bientôt la consacrer. Ainsi, en milieu grec, le passage sera compris comme une garantie scientifique de fidélité à l'original, ce qui répond aux besoins de la propagande au dehors. A l'intérieur du judaïsme, on entendra que le *targum* grec en usage à la synagogue constitue un équivalent légitime du texte hébreu. Les malédictions prononcées contre un éventuel falsificateur visent formellement l'avenir, mais en même temps elles assurent rétrospectivement le passé. Aristée veut garantir une double fidélité : celle de la première version grecque intégrale de la Loi par rapport à l'original hébreu, puis celle de la transmission du texte grec jusqu'à son époque.

Pour conclure ces réflexions sur la présentation de l'ouvrage, je crois que notre auteur se fait avant tout le propagandiste de la traduction grecque de la Loi auprès des Grecs. Mais il fait d'une pierre deux coups. Car toutes les garanties qu'il attribue à la version grecque valent aussi bien dans les milieux juifs que parmi les Grecs. Seulement si les dispositions pour assurer l'immutabilité du texte peuvent bien intéresser des Grecs cultivés, curieux de textes fidèles, en milieu juif, elles répondent à une

exigence plus radicale, fondée sur le patrimoine des traditions relatives aux origines mêmes de la Loi.

La composition.

Certains anachronismes du cadre historique adopté pour les besoins de la cause montrent que ce cadre est une pure fiction. Il n'y a pas à s'en étonner. Dans ce genre de composition, ils sont délibérément admis dès lors qu'ils permettent des rapprochements utiles à quelque intention de l'auteur. Dans le cas présent, il s'agit d'une intention de propagande. Les descriptions des objets de culte sont étourdissantes de mots évoquant profusion, richesse de la matière et perfection de la mise en œuvre. Mais elles déçoivent dès que l'on veut les utiliser pour une traduction graphique. Dans le passage où il est question des rouleaux apportés de Jérusalem, l'auteur s'abandonne à un lyrisme qui, en réalité, évoque les éloges hyperboliques en l'honneur de la Loi elle-même dans la littérature rabbinique. Même empiètement du lyrisme sur la description objective quand il s'agit du cérémonial du Temple, ou du grand prêtre officiant. Tant d'artifice peut déconcerter nos conceptions littéraires; le procédé n'en est pas moins admis par les Anciens, jusqu'en ce domaine où nous l'accepterions le moins, la prière d'un moment d'angoisse. A.-J. Festugière¹ l'a montré. D'une manière générale, dans un récit écrit en « prose d'art », c'est cette œuvre d'art que le lecteur ancien attend, spécialement quand les circonstances du récit évoquent gravité ou noblesse, ce qui est le cas d'Aristée parlant des objets de culte envoyés à Jérusalem, des rouleaux de la Loi ou du grand prêtre. C'est peut-être faute d'avoir tenu compte de cette conception antique de la « prose d'art » qu'on a autrefois découpé la *Lettre* en plusieurs morceaux auxquels on assignait des dates très différentes. Mais on en est revenu à la prendre

1. A.-J. FESTUGIÈRE, « Vraisemblance psychologique et forme littéraire chez les Anciens », *Philologus*, CII (1958), p. 21-42.

comme un tout, quitte à en concevoir la composition de tout autre manière.

Ainsi l'explication présentée par Zuntz part d'une étude sur l'ambiguïté des expressions employées par Aristée pour exprimer les idées de transcription, interprétation, traduction. Le texte de la Loi ne saurait entrer à la bibliothèque royale d'Alexandrie qu'à l'état de texte muni d'autant de garanties scientifiques que les éditions « critiques » des auteurs anciens. D'autre part, le double obstacle de la langue et de l'écriture appelle l'intervention de personnalités compétentes, spécialement versées dans la connaissance de la Loi juive, et c'est là que s'insère l'idée de traduction. Mais comment donner de l'autorité à la version grecque telle qu'elle va tomber sous les yeux des non-Juifs que la propagande d'Aristée aura intéressés à ce texte ? Solution en deux temps. D'abord le texte grec primitif lui-même a été soigneusement élaboré par traduction fidèle sur le vénérable original venu de Jérusalem. Ensuite, toute espèce d'altération par rapport au texte de cette traduction modèle, établie sous le plus célèbre des Ptolémées et par les soins du plus célèbre des bibliothécaires d'Alexandrie, a été découragée d'avance par de rigoureuses imprécations.

Voici donc finalement comment il est possible de comprendre la composition de notre texte. Un Juif alexandrin, qui se donne le nom d'Aristée, a réuni un certain nombre de documents : relation écrite sur les Juifs, tirée des archives du pays, textes de décrets ptolémaïques, mémoires administratifs ou « diaires » royaux conservés aux archives de la Cour ou à celles du Musée, récits de pèlerinages à Jérusalem, un *Περὶ βασιλείας*, une apologie de la Loi (à propos des ablutions et des prescriptions alimentaires¹) et même un document relatant une ambassade auprès du grand prêtre. Aristée a voulu organiser tout ce matériel en un ouvrage de propagande à portée

1. Passages d'un pseudépigraphe juif cité sous le nom d'Hécatee d'Abdère (ZUNTZ, *JSS*, IV, 2 (1959), p. 124). Cf. JOSÈPHE, *C. Apion*, I, 183.

politique et religieuse en faveur des Juifs. Le malheur est que les points de suture sont restés apparents. S'il a de l'imagination, ce n'est pas au point de pouvoir vivre intérieurement sa fiction sans discontinuité, comme un romancier moderne. Telle quelle pourtant, la *Lettre* a su retenir l'attention au point de survivre et de se voir dotée d'une tradition indirecte juive d'abord, chrétienne ensuite, et d'avoir fourni un thème à des développements dont il faudra au moins survoler l'histoire.

VI

L'AUTEUR

L'auteur se donne lui-même pour un non-Juif, plus précisément un Hellène, adorateur de Zeus (§ 16). En paraphrasant ce passage, Josèphe maintient cette qualité de l'auteur. J'hésite à croire qu'il ait été dupe. Quoi qu'il en soit, personne ne s'y trompe : Aristée est un Juif. Inutile de reprendre les preuves faciles de Meecham, Tramontano, Mosès Hadas : il suffira de constater l'importance qu'il attache aux serments, aux imprécations, aux ablutions, son admiration emphatique pour le Temple, pour le grand prêtre, et son zèle pour la cause des Juifs en général. Le meilleur des prosélytes n'eût pu montrer une telle connaissance des choses juives et du sens qu'y attachaient les Juifs.

L'exégèse des prescriptions alimentaires ou autres qu'il prête à Éléazar est de goût alexandrin. Sa connaissance remarquable des institutions et du style de chancellerie des Lagides invite aussi à penser qu'il vit, sinon à leur cour, du moins dans leur capitale. Enfin, l'importance que confère à la tradition orale le § 127, fait penser à un milieu pharisien. Cf. Josèphe, *Ant.*, XIII, 297, et *Marc* 7, 8-11, qui souligne l'opposition avec les Sadducéens sur ce point.

VII

LA DATE

La date est à choisir entre deux points extrêmes évidents. Le personnage le plus important de la mise en scène est un Ptolémée (Philadelphie 285-247) en pleine gloire. D'autre part Flavius Josèphe (37-110 ?) a pu faire de notre texte une longue paraphrase. On doit donc chercher entre le milieu du III^e siècle av. J.-C. et la fin du I^{er} siècle apr. J.-C.

Pour m'en tenir aux commentaires qui maintiennent l'unité d'auteur de la *Lettre*, Tramontano, pour un ensemble de motifs tirés surtout des contextes littéraires, et L.-H. Vincent, principalement à cause du contexte archéologique et historique, en datent la composition aux environs de 200 av. J.-C. Par un examen détaillé du formulaire des divers « documents » cités dans la *Lettre*, E. Bickermann abaisse d'abord cette date dans l'intervalle 145-100 av. J.-C. Puis, grâce à des indices historiques et archéologiques, il s'estime en droit de conclure à une date située entre 145 et 127 av. J.-C. (date où l'Idumée devint possession juive)¹. Wendland et Thackeray adoptaient une date un peu antérieure à 96 av. J.-C., pour la bonne raison que, cette année-là, la ville de Gaza fut détruite par Alexandre Jannée.

Meecham² reconnaît que les indices linguistiques relevés par Bickermann ne sont pas absolument décisifs et que les usages épistolaires donnés pour chose courante au milieu du second siècle pourraient avoir eu, dès le III^e, des précurseurs que l'insuffisance de nos papyrus du III^e siècle peut nous cacher.

1. *Zeitschrift f. d. neutest. Wiss.*, XXIX (1930), p. 280 s.

2. *O. V. B.*, p. 108.

Attachant plus d'importance au cadre historique général, en particulier à la situation avantageuse des Juifs alexandrins, à la dépendance de Jérusalem par rapport aux Lagides et au silence absolu sur les Séleucides, je préfère conserver, avec Tramontano le L.-H. Vincent, une date haute, le début du second siècle av. J.-C. ¹.

1. Ce livre était sous presse lorsque a paru l'article de S. JELICOE «Aristeas, Philo and the Septuagint Vorlage» *JThS* XII (1961), p. 261-271. L'auteur prend pour *terminus ad quem* l'ultimatum de Popilius Laenas à Pelusium, en 168 av. J.-C.

VIII

LANGUE ET STYLE

Les milieux cultivés de l'époque hellénistique parlaient un grec un peu artificiel, très accueillant aux composés nouveaux. Meecham (p. 311) relève la couleur hellénistique des termes εὐσέβεια, αἰχμαλωτίζω, ἀνατάσσομαι, ἀποτρέγω au sens de mourir, συναντιλαμβάνομαι. Tramontano avait déjà remarqué les parentés de la langue d'Aristée avec celle de Polybe.

La vie dans les villes cosmopolites modernes nous porterait à croire qu'un Juif de la Diaspora ne peut guère écrire un ouvrage un peu étendu sans y employer des termes étrangers. En fait, seule la liste des soixantedouze traducteurs comporte des noms sémitiques, encore sont-ils presque tous hellénisés. Les recherches méticuleuses des philologues n'ont permis de relever aucun sémitisme absolument indiscutable ¹. En comparant notre tradition manuscrite avec la tradition indirecte d'Eusèbe, j'ai été amené plus haut à en soupçonner un, d'ailleurs bien minuscule, dans la phrase 135 ἐκ λίθων καὶ ξύλων. Mais l'expression en cause est formulaire, et le sémitisme de καὶ au lieu de ἢ vient de *Deut.* (LXX) : 4, 28 ; 28, 36 et 64 ; 29, 16. Si sémitisme il y a, il est à mettre au compte de la Septante et non d'Aristée. P. Joüon, si habile à découvrir « le substrat sémitique » des Évangiles, jugeait que « le grec d'Aristée n'a aucune trace de sémitisme ». Il ajoutait : « Je croirais même,

1. Διατάφης au sens de « interprétation » est qualifié par ZUNTZ de « jewish coinage » *JSS*, IV, 2 (1959), p. 112, sans doute à cause de *Gen.* 40, 8 (LXX), où il s'agit de l'interprétation d'un songe.

d'après la manière dont il interprète la Septante de *Deut.* 13, 7 (§ 228), qu'Aristée ignorait l'hébreu ¹,

Pour le détail du vocabulaire, de la grammaire et du formulaire de la correspondance, on ne peut que renvoyer à Meecham, *The Letter of Aristeas*, p. 44-168.

Relevons au moins quelques caractéristiques.

Certaines expressions sont chères à Aristée, qui ne cherche pas à s'en cacher :

Substantifs *διάθεσις* (15 fois), *διάνοια* (21), *δόξα* (24), *δύναμις* (13), *κατασκευή* (22), *πλήθος* (17), *τρόπος*, *τρόποι* (18), soit sept substantifs.

Adjectifs : *ἄξιος* (18 fois).

Verbes : *ἀπολύειν* (10 fois), *ἀποφθίνεσθαι* (14), *ἐπαινεῖν* (12), *ἐπερωτᾶν* (17), *ἐπιτελεῖν* (36), *ἐρωτᾶν* (34), *ἔχειν* + adverbe (30), *τὸ ζῆν* (12), *θεωρεῖν* (13), *καθιστάνειν* et *καθιστάναι* (26), *κατασκευάζειν* (23), *παρακαλεῖν* (13), *παρεῖναι* (18), *προειρημένος* (18), *προστάσσειν* (10), *συντελεῖν* (12), *τρέπεσθαι* (17), *ὑπάρχειν* (14).

Adverbes : *οἱ ἐξῆς* (13), *καθώς* (33).

Parmi les verbes, la fréquence de certains est presque imposée par le sujet traité : *ἀπολύειν*, *ἐπαινεῖν*, *ἐπερωτᾶν*, *ἐρωτᾶν*, *παρακαλεῖν*. Au contraire *ἀποφθίνεσθαι* au sens faible, *προειρημένος*, *τὸ ζῆν*, *ὑπάρχειν* sont caractéristiques par leur fréquence.

Meecham relève la tendance à insister sur de menus détails, à s'attarder en racontant une scène. Il est vrai que certaines parenthèses sont démesurées : § 12-14, 135-138. Mais les deux grandes périodes, § 22 et 24, sont imposées par le formulaire général des décrets contemporains. Le long *a parte*, § 17-18, peut s'excuser par la sincérité avec laquelle il évoque toutes les pensées qui ont envahi l'esprit d'Aristée dans cet instant décisif. Il lui donne un ton de confiance. Les phrases denses ne manquent pas : heureuses subordinations des § 14 et 193 (*Εἰ μὴ ... διεξάγουσι πάντα*). Beaucoup de protases sont reprises par une expression qui les résume avant l'apodose. Les formules de récurrence sont fréquentes et

1. RSR, 1937, p. 102, n. 3.

un peu lourdes : § 59 *καθ' ὃ ἂν μέρος στρέφοιτο* (cf. § 60, 64, 65). De même certaines expressions verbales sont répétées à peu de distance : § 67 *ἀποτελοῦσα ... θεωρίαν, θεωρίαν ἀποτελοῦν*; 77 *παντελῶς ἀνεξήγητος* repris en 78; 147 *καταδυναστεύειν πεποιθότας ἰσχύι* repris, dans l'ordre inverse, à la phrase suivante. L'allitération, § 17, *πολλαχῶς καὶ ποικίλως* exprime assez bien l'anxiété d'en finir (avec une situation injuste). § 26, *μεγαλομερεια καὶ μεγαλοφυχία* semble applaudir à la « libéralité » du roi. Les périphrases avec *ποιεῖσθαι*, *λαμβάνειν* sont un trait du style de notre auteur.

L'effort pour varier le dispositif en trois temps des soixante-douze interrogations du « Banquet » (compliment du roi à l'orateur précédent, question au suivant, réponse du nouvel orateur) amène un jeu d'une dizaine au moins de tournures introductives. Les éléments de variété sont un choix de synonymes et la modification dans l'ordre des mots. Après la toute première question, les autres sont introduites par un imparfait de « continuation ». Les réponses, au contraire, par des aoristes, l'orateur n'étant jamais le même que le précédent ¹. Les compliments à celui qui vient de répondre sont toujours exprimés par un participe.

Les images d'Aristée sont peu nombreuses, mais suggestives : § 105, la configuration de la ville de Jérusalem comparée à un (amphi)théâtre. Les principes moraux comparés au pilote qui conduit le navire au port (§ 251), le contraste entre le rôle du roi et le rôle d'un acteur (§ 219). Relevons la disparate d'une image agricole (semailles de bienfaits du souverain qui font récolter la bonne volonté des sujets) continuée par une image militaire (boucliers et remparts qui donnent la sécurité). Le § 214 évoque un bon exemple des bizarreries de nos rêves.

Parmi les « figures », il faut signaler la litote : *οὐκ ἀνοικεῖως* (26), *οὐκ ἀλόγως* (§ 107), et l'ironique *Μικρόν γε* (§ 11); l'asyndète *ὑπολαμβάνονται* (§ 11). Plus gênants pourraient être les emplois de mots identiques dans des sens différents : *διασκευή* en 64 = rangée (d'oves) et en 310 =

1. Cf. P. JOÛON, « Imparfait de continuation dans la Lettre d'Aristée et dans les Évangiles », RSR, 1938, p. 201-204.

retouche ; διαστολάς en 110 = instructions (écrites), en 153 διαστολή = le fait de se maintenir à part des autres hommes ; ἔνυξ en 66 est la pierre d'onyx, en 150 ἔνυχας, les cornes du sabot. Mais l'opposition du singulier au pluriel facilite ces distinctions. J'ai déjà signalé l'ambiguïté avec laquelle Aristée emploie les termes μεταγραφή, ἐρμηνεία, ἀντιγραφή, διερμηνεύειν. L'emploi d'ἄνθρωπος comme substitut d'un pronom démonstratif est un trait de la Κοινή (§ 126, 174, 274, etc...). Wendland a fait remarquer le penchant d'Aristée pour les noms et adjectifs en ἀ- privatif (il en relève plus de 50), un trait du style soutenu, selon Aristote (*Rhétor.*, III, 6, 7). On notera la fréquence des participes parfaits : διαπεπτωκότα (§ 29), πεπολιτευμένων (§ 31), βεβιωκότας (§ 32). On en rencontre six dans le seul passage 288-290. L'emploi au pluriel de certains mots est caractéristique ; § 235 ταῖς ἀγωγαῖς (à côté du singul. τῷ λόγῳ) ; 88 et 90 τὰ αἵματα ; 240 τοὺς βίους, 273 τῶν βίων (patrimoine), 279 τοὺς βίους, 286 τοῖς βίοις ; 93 τοῖς βάρεσι ; 75 et 97 τοῖς γένεσι ; 14 ταῖς ἡλικίαις ; 233 θάνατοί (τε καὶ νόσοι καὶ λύπαι) ; 53, 72, 82 τοῖς μεγέθεσι alterne avec ταῖς μέτροις (52, 55) pour indiquer les dimensions ; 15 πληθῶν, 21, 112 πληθεσιν, 118 πληθεσιν désignant des armées ; 284 (ταῖς ἀνέσεσι) καὶ βαθυμίας ; 56 τῶν τεχνῶν, 72 ταῖς τέχναις, 82 ταῖς τέχναις ... τῶν τεχνῶν, 156 τεχνῶν εὗρεσις, 175 πόλεων ἐν ὑπεροχαῖς, qu'on peut mettre en parallèle avec 15 ἐν οἰκηταῖς ... ἐν ταλαιπωρίαῖς. Meecham remarque que, dans la plupart de ces exemples, le pluriel exprime des applications concrètes et individuelles du sens abstrait.

Il arrive qu'une seule préposition introduise une série de noms liés par καί, v. g. § 142 διὰ βρωτῶν καὶ ποτῶν. Les enclaves sont parfois assez chargées, § 23 ἢ παρὰ τὸ γε δέον γενοῦσα ἐκ τῶν στρατιωτῶν ὠφέλεια, 188 τὸ τοῦ θεοῦ διὰ παντὸς ἐπιεικές. Nombreuses périphrases en κατὰ et περί. Très nombreuses expressions formées d'une préposition introduisant un infinitif avec article. Meecham en relève près d'une cinquantaine, à côté d'une quarantaine d'infinitifs avec l'article mais sans préposition.

Un indice d'usure de la langue est la prolifération des composés à plusieurs préfixes, dont souvent l'un n'a

plus qu'une valeur intensive. Meecham dresse une liste d'une quarantaine de verbes ἀνθυποτίθημι, διανακύπτω, etc., et note en général un faible d'Aristée pour les composés en ἀξιο-, ἀρχι-, δυσ-, εὐ-, κακο-, πολυ-, ὑπερ-, φιλο-. C'est un trait de l'époque, qu'il s'agisse de textes littéraires ou de documents. En revanche, aucun emploi de diminutifs ne vient interrompre le ton continuellement relevé de l'ouvrage. Meecham en dresse une liste de dix, mais on doit retrancher : κυλικιον (§ 319, 320), soit parce qu'il faut lire κυλικειον, soit parce que c'est un terme technique d'orfèvrerie, de même que ποτήριον (§ 293), κυμάτιον (§ 58, 64), κεφαλῆς (§ 68), ἀσπίδισκος (§ 75), βοίσκος (§ 69). — ὀθόνιον (§ 320) relève de l'industrie textile, et ὀψώνιον (§ 20, 22) de l'intendance militaire. Il ne reste plus alors que θηρίον (§ 138). Mais il n'était déjà plus senti comme un diminutif au temps de Platon et chez Polybe, il s'applique aux éléphants. Quant à παιδίον (§ 248), c'est finalement le seul toujours senti comme un diminutif, mais précisément dans un des soixante-douze « discours » et à propos d'un sujet qui l'exigeait.

Aristée évite le plus possible l'hiatus, et emploie à cet effet les procédés classiques en la matière : substitutions, inversions, séparations de mots, etc. Au point que, plus d'une fois, l'hiatus fait soupçonner une corruption du texte, ou retrouver l'ordre primitif des mots.

Remarquons enfin, avec Meecham, que certaines expressions de l'épilogue se retrouvent dans la « préface » : ἀξιόλογος (§ 1, 322), διήγησις (§ 1, 322), ὁ Φιλόκρατες (§ 1, 322), νένευκας πρὸς περιεργίαν τῶν δυναμένων ὠφελεῖν διάνοιαν (§ 322) fait écho à ψυχῆς καθαρὰ διάθεσις πρὸς τὸ πάντων κυριώτατον νενευκυῖα τὴν εὐσέβειαν (§ 1). Enfin ἵνα ... κομίζῃ τοῦ βουλήματος τὸ κάλλιστον ἔπαθλον (§ 322) évoque ἀναλαβοῦσα τὰ κάλλιστα (§ 1).

Bref, le style est délibérément de ton relevé. A le lire, comme à lire Diodore, Polybe ou Philon, entre autres, on sent que l'auteur ne devait ni parler, ni même écrire sa correspondance privée comme il écrit ici. Ce style comporte une part de convention ; il est souvent recherché, mais il reste spontané et sincère.

IX

LE MUSÉE D'ALEXANDRIE

« La monarchie lagide, dès la fin du règne de Ptolémée I Sôter (325-285), avait institué dans sa capitale une remarquable organisation de la recherche scientifique ; la faveur royale attirait et retenait à Alexandrie, venus de toutes les parties du monde, non seulement des poètes et des lettrés, mais des savants, les plus remarquables chacun dans sa catégorie : géomètres, astronomes, médecins, historiens, critiques et grammairiens. Exempts d'impôts et de toutes charges, nourris aux frais du roi, les « pensionnaires du Musée... » vivaient en communauté à l'ombre du Palais (Strabon, XVII, 793-794), somptueusement logés : ils disposaient d'une promenade, d'exèdres pour les discussions, d'une vaste salle où ils prenaient leurs repas en commun. Bien entendu... cette vie collective n'allait pas sans quelque tension dialectique dont s'égayait la malignité alexandrine. : « Dans la populeuse Égypte, écrit Timon dans ses *Silles*, on donne la pâtée à de nombreux gratte-papier, grands liseurs de bouquins, qui se chamaillent à n'en plus finir dans la volièrre du Musée » (Athénée, I, 22 D). Des fonctionnaires appointés par le roi veillaient aux besoins matériels des savants qui, défrayés de tout, pouvaient s'adonner librement à leurs études, en profitant des admirables instruments de travail mis à leur disposition, comme le jardin botanique et zoologique, et surtout la fameuse Bibliothèque, avec son annexe du Sérapéum, bibliothèque unique dans l'histoire de l'antiquité par sa richesse en nombre et en qualité : le catalogue qu'en dressa son troisième conservateur, entre 260 et 240, ne comprenait

pas moins de 120 000 volumes ¹. » Sur le Musée, son histoire, son organisation, voir l'article *Museion* dans *Realencyclopädie P.-W.* et M. Rostovtzeff, *The social and economic history of the Hellenistic world* ², II, p. 1084-1085 et III, p. 1596, n. 39.

1. H. I. MARROU, *Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948, p. 261.

2. Oxford 1941.

X

LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE

L'ouvrage le plus détaillé est désormais E. A. Parsons, *The Alexandrian Library glory of the hellenic world*¹, avec une copieuse bibliographie (p. 433-461).

1. Les fondateurs.

La disgrâce de Démétrios de Phalère² à l'avènement de Philadelphie rend impossible la collaboration des deux hommes. L'affabulation d'Aristée est ici en contradiction avec l'histoire. Deux solutions se présentent : pour qui tient surtout au personnage de Philadelphie comme le représentant le plus brillant des Lagides, l'activité de Démétrios de Phalère à la Bibliothèque d'Alexandrie est un anachronisme flagrant. Si, au contraire, on veut conserver à la Bibliothèque le patronage de Démétrios de Phalère, il faut en placer la fondation sous le règne du premier Ptolémée. Or, justement, ce fondateur d'Alexandrie est bien homme à avoir conçu dans son plan d'ensemble la place et le rôle du Musée et de la Bibliothèque.

Après une revue détaillée de tous les textes antiques et une étude d'un fragment du scholiaste de Plaute, Parsons (p. 119) écrit : « De ces sources, nous pouvons raisonnablement conclure que le Musée et la Bibliothèque ont été fondés par Ptolémée Sôter, à la suggestion et grâce à la géniale activité de Démétrios de Phalère, formé

1. Amsterdam, London, New-York, The Elsevier Press 1952.

2. PARSONS, p. 133. Cf. J. KIRCHNER, *Prosopographia attica*, I, Berlin, 1901, p. 229, n. 3.455 ; HERMIPP., *ap. Diod. Laert.*, V, 78 s. ; CICERO, *Pro C. Rabirio Post.*, 23 fin.

à l'Académie, à la fois savant et homme d'État : Ptolémée II, fils de Sôter, s'enthousiasme à la suite de son père pour réunir livres et savants, et c'est ce que fit aussi, à son tour, son propre fils Ptolémée III Évergète. Sans aucun doute, la plupart de leurs successeurs, bons ou mauvais, s'intéressèrent à la culture et, pensons-nous, ont fait quelque chose pour la grande Université grecque d'Alexandrie, qui, après une existence de trois siècles à une époque encore grecque, devait survivre pour une longue période à une époque entièrement romaine. »

Si c'est bien Philadelphie qu'Aristée a mis en scène plutôt que Sôter, c'est qu'il voulait unir au nom du plus génial fondateur de la Bibliothèque celui du Ptolémée dont la réputation était la plus glorieuse. Le prestige de ces deux noms servait ses intentions de propagande. Peu lui importait l'anachronisme. A partir de Josèphe (*Ant.*, XII, 11), la légende dit explicitement qu'il s'agit de Philadelphie et ainsi l'anachronisme sera définitivement accepté par la tradition.

2. Les collections.

Les agents des Ptolémées parcoururent tout le monde hellénique pour acheter des livres. Ils employèrent au besoin la force. Puis, lorsque fut connue la demande d'Alexandrie, tous les courtiers en bibliothèques y affluèrent pour vendre leurs précieux volumes. Ils venaient surtout d'Athènes et de Rhodes, les grands centres de librairie du temps. Mais sans doute aussi de Pergame, d'Antioche de Syrie, voire de Syracuse. Ptolémée Évergète emprunte aux Athéniens l'exemplaire officiel des trois grands tragiques dont l'orateur Lycurgue avait fait établir le texte. Les Athéniens le prêtèrent moyennant caution de quinze talents. Ptolémée le fit copier, puis renvoya aux Athéniens la copie, en laissant les quinze talents¹.

1. ERNST WENKEBACH, *Galen in Hippocratis Epidemiarum liberum III. Corpus Medicorum graecorum ediderunt Academiae Bero-linensis Hovniensis Lipsiensis*, V, 10, 2.1. (1936), p. 79 = (607).

Outre les œuvres maîtresses de la littérature grecque, la Bibliothèque d'Alexandrie contenait les ouvrages de Manéthon, sur l'Égypte ancienne. Ce prêtre égyptien vivait au milieu du III^e s. av. J.-C. La littérature babylonienne était représentée par les œuvres de Bérosee, prêtre babylonien de Bel-Marduk. Contemporain d'Alexandre le Grand, il vécut sous Antiochos I Sôter (280-261 av. J.-C.), à qui il dédia ses *Babyloniaca*. Grâce surtout à Josèphe et à Eusèbe de Césarée, nous pouvons encore mentionner Ménandre de Tyr, Hypsicrate, Théodote, Philostrate, Jérôme de Candie, un Moschos de Phénicie (ou peut-être deux), Philon de Byblos.

Une inscription indienne ¹ traduite en anglais par Parsons ² mentionne une ambassade du roi de l'Inde, Asoka, auprès de tous les rois voisins et il nomme : « Antiyoga [Antiochus II, 261-246] et en outre... quatre rois : Tulamaya [Ptolémée II, 285-246], Antekina [Antigone Gonatas de Macédoine, 276-239], Maka [Magas de Cyrène, c. 300-250] et Alikyashudala [Alexandre d'Épire, 276-255, ou Alexandre de Corinthe, 252-244]. » Cette ambassade a dû apporter des livres de l'Inde aux dites cours. En tout cas, l'inscription bilingue de Kandahar, témoin du zèle déployé par Asoka pour répandre sa religion dans les milieux cultivés de l'émigration grecque aux confins de l'Inde, suppose la diffusion en milieu grec de livres indiens ³.

Les scholies marginales du Manuscrit de Plaute du Collège romain nous apprennent qu'il y avait dans la grande Bibliothèque d'Alexandrie au temps de Callimaque (235 av. J.-C.) 490 000 rouleaux. La Bibliothèque du Sérapéum en aurait compté 42 800.

On considère parfois les auteurs des catalogues de la Bibliothèque d'Ashurbanipal à Ninive comme les pré-

1. *Corpus Inscr. Indicarum*, new ed. edited by E. Hultzsch, Oxford 1925, vol. I, p. 48.

2. *The Alexandrian Library*, p. 201.

3. « Une bilingue gréco-araméenne d'Asoka », *Journal Asiatique*, CCXLVI (1958), p. 1-48, spécialement p. 13 (L. Robert).

curseurs au VII^e siècle des grands catalogueurs de la Bibliothèque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, les Pinakes de Callimaque ont donné le premier classement, repris ensuite par Aristophane de Byzance. Ainsi classée, cette bibliothèque a permis de faire des éditions critiques d'Homère et de toute la littérature grecque, dont elle a établi le « Canon ». Aristée ne pouvait ignorer cette haute qualité des éditions élaborées à la grande Bibliothèque d'Alexandrie. C'est ce qui explique en grande partie, je crois, l'insistance avec laquelle il accumule les preuves de fidélité à l'original, quand il présente la version grecque de la Loi. Dans son ébauche de la méthode critique appliquée par les traducteurs (§ 302) l'expression *ταῖς ἀντιβόλοις* paraît bien un emprunt au vocabulaire technique des travaux d'édition du Musée ¹.

Si l'on veut se faire une idée de la disposition matérielle de la Bibliothèque d'Alexandrie, il faudra se la représenter autrement que d'après le type des bibliothèques de l'Asclépiéion de Pergame, du Mouséion d'Éphèse, ou de celle des Vétérans, à Timgad en Numidie, toutes trois des II^e et III^e s. de notre ère. On trouve là des niches à livres ménagées en pleine muraille, à la mode égyptienne. La Bibliothèque du Musée à Alexandrie, nous le savons, prit pour modèle la Bibliothèque d'Aristote : Ἀριστοτέλης ... πρῶτος ὃν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία καὶ διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν (Strabon, XIII, 608). Les *armaria* étaient donc placées devant les murs, au lieu d'y être encastrées. Selon C. Wendel ², c'est pour la Bibliothèque du Sérapéum, destinée à un public plus large, qu'on aurait repris l'installation de type égyptien avec niches emmurées.

3. Les bibliothécaires.

Les listes des divers bibliothécaires que nous possédons divergent sur bien des points. En tenant compte du

1. Cf. ZUNTZ, *JSS*, IV, 1 (1959), p. 122.

2. *Der Antike Bücherschrenk*, Nachr. d. Akad. d. Wiss. in Göttingen, Phil.-Hist. Kl. 1943, Nr. 7.

Papyrus d'Oxyrhynchus 1241, Parsons établit la liste suivante :

Démétrios de Phalère	jusqu'à 282 av. J.-C.
Zénodote d'Éphèse	282 à c. 260
Callimaque de Cyrène	c. 260 à c. 240
Apollonios de Rhodes	c. 240 à c. 230
Ératosthène de Cyrène	c. 230 à 195
Aristophane de Byzance	195 à 180
Apollonios le « Classificateur »	180 à c. 160
Aristarque de Samothrace	c. 160 à 131.

Une inscription trouvée au temple d'Aphrodite à Kuklia (Chypre), mentionne encore un certain Onesandros, qui aurait été nommé, par Ptolémée VIII Lathyre, Bibliothécaire d'Alexandrie en 89 av. J.-C.

4. Le déclin.

En 47, Cléopâtre permet à César de piller la Bibliothèque. A la suite de Plutarque (*Caes.* 49), on a parlé d'incendie ; mais un passage de Dion Cassius (43, 38) porte à croire qu'il s'agirait seulement des stocks des librairies commerciales τὰς ἀποθήκας τῶν βιβλίων, et non de la Bibliothèque.

Quoi qu'il en soit, en 41, la même Cléopâtre, à titre de réparation, reçut d'Antoine un lot de livres de la Bibliothèque de Pergame, et la Bibliothèque d'Alexandrie demeura la plus importante du monde.

A l'époque romaine, nous lui connaissons encore quelques directeurs :

Thérémon d'Alexandrie, philosophe stoïcien, qui sera en butte aux attaques de Flavius Josèphe (*C. Apion*, I, 288-300) et au mépris de Martial (XI, 56). Il fut le maître de Denys d'Alexandrie et précepteur de l'empereur Néron. Enfin Denys lui-même fut bibliothécaire de 68 à 117.

Elle dura encore jusqu'à la complète destruction du Sérapéum en 391. Mais nous ne savons plus rien des successeurs de Denys.

De ses laborieuses recherches, Parsons peut conclure (p. 203) : « La Bibliothèque d'Alexandrie fut non seulement la plus riche et la plus importante collection de livres grecs qui existât jamais, mais aux jours de sa plus brillante gloire, elle fut la plus grande Bibliothèque que le monde ait connue avant l'invention de l'imprimerie. »

XI

LES JUIFS A ALEXANDRIE

Bornons-nous ici à rappeler des faits bien connus ¹.

Alexandrie était non seulement la résidence royale des Ptolémées, mais un centre des affaires et le centre de la vie intellectuelle de tout le monde cultivé de l'Antiquité. Dans sa période la plus brillante, elle comptait près d'un million d'habitants. D'après Josèphe (*C. Apion*, II, 42 et *B. J.*, II, 487), Alexandre déjà avait établi des Juifs de Palestine dans la ville nouvellement fondée ; en tout cas, il est certain, comme le dit explicitement l'empereur Claude (*Jos.*, *Ant.*, XIX, 281), que les Juifs ont habité Alexandrie dès ses débuts ². L'écriture des inscriptions araméennes trouvées à la nécropole d'Alexandrie les daterait de l'époque de la fondation. Les Ptolémées favorisèrent leurs sujets juifs. Sous leur règne, la population juive d'Alexandrie s'accrut rapidement. Des Juifs de tous les pays de la Diaspora affluèrent dans la florissante capitale. Les bonnes relations avec la Maison royale, avec laquelle les Juifs palestiniens sympathisaient eux aussi, furent rarement troublées, et seulement sur le tard.

Le nombre des Juifs à Alexandrie au dernier siècle avant la ruine de Jérusalem (70 apr. J.-C.) devait atteindre 100 000. D'après Josèphe (*B. J.*, II, 438), Alexandre aurait attribué aux Juifs un quartier particulier. Ils habitaient principalement le quatrième quartier, appelé

Δ (*Jos.*, *B. J.*, II, 18, 8), sur la côte, mais à distance du port (*Jos.*, *C. Apion*, II, 4). Ce quartier était proche du faubourg est et très peuplé. Mais ce n'était pas un ghetto, car beaucoup de Juifs s'étaient établis en dehors de ce quartier ; en particulier, les comptoirs des Juifs et leurs synagogues étaient dispersés à travers toute la cité (Philon, *Legatio ad Caium* 20 ; *In Flaccum* 8). Les Juifs d'Alexandrie s'adonnaient aux métiers les plus divers ; on trouvait parmi eux des ouvriers de toute sorte ; on cite par exemple des argentiers et des orfèvres, des tisserands et des métallurgistes, qui dans leur métier se signalaient par leur talent et dont la réputation se répandait jusqu'en Palestine ; ensuite des commerçants, marchands de grains, de bétail, d'esclaves, épiciers, colporteurs, changeurs, prêteurs, marins, propriétaires fonciers, fonctionnaires, entrepreneurs, fermiers de l'impôt et percepteurs.

Au point de vue politique, les Juifs ne possédaient pas le droit de cité alexandrin proprement dit et de longtemps ne cherchèrent pas à l'obtenir. Ils formaient une communauté indépendante officiellement reconnue (πολιτεία), avec sa juridiction particulière et ses finances particulières. La communauté était autonome et n'était pas soumise aux autorités municipales ni à leur juridiction ; elle possédait des archives particulières (ἀρχεῖον) et édictait des décrets (ψηφίσματα), etc. A la tête de cette communauté siégeait un Conseil des Anciens (Γέροῦσια), sur le modèle du Grand Sanhédrin de Jérusalem, qui, suivant une tradition tannaïte, comptait soixante et onze membres. A la tête de la Gérousia, l'Ethnarque (choisi évidemment parmi les Anciens) dirigeait l'ensemble de la communauté juive, était le juge suprême des Juifs et pouvait imposer à la population juive des contributions financières pour des dépenses intéressant toute la communauté. L'empereur Auguste supprima pour un temps la fonction d'Ethnarque et transféra la direction de la communauté au Conseil des Anciens (Philon, *In Flaccum* 4). Cependant, nous savons par Josèphe (*Ant.*, XIX, 5, 2) qu'Auguste ordonna aux Juifs, après la mort de

1. Cf. Bibliographie, « les Juifs à Alexandrie », principalement : TCHERIKOVER, *CPJ*, I Prolegomena (1957) ; S. DAVIS, *Race, Relations in ancient Egypt, Greek, Egyptian, Hebrew, Roman* (1951).

2. Cf. SCHÜRER, III, 41 s.

leur Ethnarque, de lui choisir un successeur. Les sources pour la période postaugustéenne ne nomment aucun Ethnarque des Juifs d'Alexandrie, mais parlent plutôt d'archontes, qui présidaient le Conseil des Anciens. Nous retrouvons ailleurs ces archontes dans les inscriptions juives¹.

Mais Alexandrie est aussi la plus ancienne patrie de l'antisémitisme. Les Égyptiens étaient dès longtemps mal disposés à l'égard des Juifs, et déjà au début de la domination des Ptolémées le prêtre égyptien Manéthon publia en grec une « Histoire d'Égypte », où l'histoire ancienne des Hébreux est présentée de façon odieuse. Plus tard, la haine pour les Juifs se répandit dans la masse des habitants de l'Égypte, à mesure que croissait la population juive du pays. Cette haine chez les autochtones était entretenue surtout par le fait que les Juifs venus dans le pays à la suite de la conquête grecque, depuis l'époque des rois Ptolémées, étaient favorisés et avaient obtenu de nombreux privilèges. A la longue, l'élément gréco-macédonien de la population se fondit en une unité ethnique, tandis que les Juifs conservaient leurs particularités nationales et religieuses et se distinguaient de leur entourage. Aussi leur concurrence dans tous les domaines de la vie économique était-elle sensible et provoqua-t-elle la jalousie.

1. Relations avec la Palestine.

La grande synagogue d'Alexandrie était construite en forme de puissante basilique avec deux rangées de colonnes (*Tossef.*, Sukka, IV, 6). Mais il y avait à Alexandrie encore plusieurs autres synagogues, plus petites. Les rapports des Juifs d'Alexandrie avec le temple « schismatique » d'Onias sont mal connus². La *Lettre* montre que les Juifs d'Alexandrie gardaient les yeux tournés vers Jérusalem et son Temple, et considéraient

1. FREY, *Corp. Inscr. Iud.*, I, LXXXVII.

2. Cf. TCHERIKOVER, *CPJ*, I, p. 44-46 et 80.

les Juifs de Palestine comme leurs frères. En outre, lorsque Alexandre Jannée écarta les Pharisiens, Juda b. Tabbaï s'enfuit vers Alexandrie, et Simon ben Schetach écrivit à ce sujet à la communauté juive d'Alexandrie : « De moi, la ville sainte de Jérusalem, à toi, ma sœur Alexandrie. Mon époux séjourne près de Toi, tandis que je reste là délaissée » (*Sota* 47 b dans la Collection des lacunes censurées ; *Sanh.* 107 a). La Cour de Justice d'Alexandrie jouissait d'une autorité reconnue auprès des Tannaïtes ; les familles aaronides d'Alexandrie étaient si considérées pour la pureté de leur ascendance sacerdotale qu'il put sortir de leur milieu un grand prêtre, Simon, fils de l'Alexandrin Boëthos (*Jos.*, *Ant.*, XV, 9, 3). Les Juifs alexandrins riches cherchaient à perpétuer leur nom à Jérusalem en y faisant effectuer des embellissements ; c'est ainsi que l'Alabarque Alexandre, frère de Philon d'Alexandrie, fit revêtir de plaques d'or les linteaux de neuf portes du Temple (*Jos.*, *B. J.*, V, 5, 3), et que Nicanor apporta d'Alexandrie du bronze corinthien et en fit garnir la Porte du Temple qui porte son nom (*Tossef.*, Joma, II, 4). Philon, pour la fête des Semaines, entreprit le pèlerinage prescrit à Jérusalem et en fixa le souvenir dans un livre spécial. Beaucoup de Juifs d'Alexandrie s'établirent à Jérusalem ; ils y avaient leur synagogue particulière (*Actes* 6, 9). Il est même relaté dans la *Mischna* que les Alexandrins apportaient à Jérusalem leur offrande de pâte pour la remettre aux prêtres (*Chal.*, IV, 11). Malgré tout, ils subirent l'influence grecque : Philon s'indigne contre la promiscuité (*De spec. leg.*, III, 72 s.) et la participation des Juifs aux Mystères (*ibid.*, I, 319 s.).

2. La culture judéo-grecque.

Mais ils firent mieux, en se créant une culture judéo-grecque. Dès le III^e siècle av. J.-C., les Juifs d'Alexandrie s'étaient assimilés la langue grecque et s'en servaient jusque dans leurs conversations, bien que beaucoup d'entre eux connussent encore l'hébreu et l'araméen.

Des Juifs cultivés écrivirent l'histoire de leur nation. Alexandre Polyhistor (vers 90-80 av. J.-C.) dans son *Ἐπι Ἰουδαίων* en mentionne quatre : Empolémos, Artapan, Démétrios (que Josèphe, *C. Apion*, I, 218, confond à tort avec Démétrios de Phalère) et Aristée, auteur d'un *Ἐπι Ἰουδαίων* (Eusèbe, *Praep. Ev.*, IX, 25-27). Un certain Philon, différent du philosophe, écrivit en grec un poème sur Jérusalem (*Ibid.* 20), et Ézéchiél, des tragédies bibliques, dont une sur l'Exode (*Ibid.* 28). Mais ils s'intéressaient surtout à la philosophie. Platonisme et stoïcisme avaient leur préférence.

C'est à Alexandrie que le Pentateuque fut traduit en grec, et si ce jour fut pour les Juifs de Jérusalem un jour de deuil national, les Juifs d'Alexandrie en firent un jour de fête. Dans les synagogues alexandrines (*προσευχαί*) le « Shema Israël » et toutes les prières étaient récitées en traduction grecque. Même la lecture publique de la Tôra au jour du Sabbat avait lieu en langue grecque.

Au second siècle av. J.-C., le Juif Aristobule — dont le P. Abel maintient l'identité avec le personnage nommé dans *II Mac.* 1, 10 — dédie à Ptolémée VI Philométor (185-146) une exposition allégorique du Pentateuque. Il inaugure ainsi l'école alexandrine d'exégèse, dont l'école chrétienne d'Alexandrie s'inspirera bientôt.

Tel est le contexte littéraire où s'insère notre *Lettre d'Aristée*, qui travaille à la diffusion du Pentateuque grec et en propose une interprétation allégorique. En même temps elle esquisse, à l'occasion de la réception des Septante à la table du roi, un *Ἐπι βασιλείας* fondé sur le monothéisme juif et sur des principes politiques ou moraux à résonances platoniciennes et stoïciennes¹.

Il n'est que plus intéressant de se souvenir ici qu'aux toutes premières années du christianisme, un des chrétiens les plus actifs et les plus heureux dans la prédication de l'Évangile en terre grecque était un Juif d'Alexandrie, Apollos. Les *Actes des Apôtres* (18, 24) le tiennent pour « un homme éloquent, versé dans les Écritures... qui,

dans la ferveur de son âme, exposait et enseignait avec exactitude ce qui touche Jésus... et parlait hardiment dans la synagogue... Il fut, par la grâce, d'un grand secours aux croyants ; car il réfutait vigoureusement les Juifs en public, démontrant par les Écritures que Jésus est le Messie » (trad. Osty). A Corinthe, un moment, on prétendit l'opposer à Paul. Celui-ci, en mettant les choses au point, l'a traité d'égal à égal : « Moi, j'ai planté, Apollos a arrosé ; mais c'est Dieu qui toujours a donné la croissance » (trad. Osty). Il est difficile d'imaginer pour le judaïsme alexandrin une entrée plus glorieuse dans la « Voie » chrétienne.

1. Cf. Bibliogr. « Travaux divers », H. Jaeger.

XII

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGENDE

La *Lettre d'Aristée* est, à notre connaissance, le plus ancien document qui présente un récit de la traduction de la Bible en grec. Cette histoire subit des développements curieux au cours des siècles. On peut en suivre les traces dans les écrits juifs rabbiniques (en araméen) ou hellénistiques, et dans la littérature chrétienne depuis Justin, martyr, jusqu'au *De Civitate Dei* de saint Augustin, voire au-delà.

Dans son état le plus ancien, elle ne comporte qu'un seul trait de merveilleux, encore est-il fort discret : « *Il advint*, nous dit Aristée, que le travail de la traduction fut achevé en soixante-douze jours, *comme si* pareille chose était due à *quelque dessein prémédité*. » En soi, la coïncidence n'a rien de spécialement « surnaturel ».

Bientôt Philon témoigne d'un état plus avancé de la légende, à une époque où la Septante a déjà conquis la faveur des Juifs hellénisés (*Vie de Moïse*, II, 37) : « Autrefois nos lois furent écrites en hébreu (chaldéen) et restèrent longtemps en état, sans changement de langue, si bien que leur beauté n'avait pas encore été révélée aux autres hommes. Mais du jour où, par suite de la fidélité de ceux qui les pratiquent, d'autres s'en aperçurent et à mesure que la réputation s'en répandait partout — les belles choses, même pour un temps dissimulées par l'envie, un beau jour resplendissent de nouveau par une faveur de la nature — d'aucuns, trouvant mal que ces lois fussent réservées à une partie seulement de l'humanité, au monde barbare, sans que le monde hellénisé en eût la moindre part, s'occupèrent de les faire traduire. Une œuvre si importante et de portée si uni-

verselle revint non à la foule des simples particuliers ou des chefs, mais à des rois, et au plus glorieux d'entre eux. » Suit un éloge de Ptolémée Philadelphe. Puis : « Un roi de cette valeur conçut un ardent désir de connaître notre Loi. Il décida de faire traduire l'hébreu en grec et envoya immédiatement des ambassadeurs au grand prêtre et souverain de la Judée — c'était le même personnage — en lui exposant son projet et en l'invitant à choisir des traducteurs de la Loi parmi ses notables. Celui-ci, naturellement, en fut enchanté. Sûr que le roi ne s'était pas intéressé à pareille entreprise sans une *intention de Dieu* (ὅτι ἄνευ θείας ἐπιφοροῦνης), il recherche les plus notables de ses contemporains hébreux qui, outre leur culture traditionnelle, avaient reçu également la culture grecque, et se fait un plaisir de les envoyer. » Ils choisissent de s'installer dans un quartier de l'île de Pharos. « Jugeant que ce quartier était le plus indiqué de ces parages pour le calme nécessaire à la traduction et pour pouvoir dans la solitude ne s'entretenir que de la Loi, ils s'y fixèrent. Là, ils prennent les livres sacrés et les élèvent à bout de bras vers le ciel, en demandant à Dieu de ne pas faillir à leur dessein. Il exauce leur prière, afin que la masse des hommes, voire le genre humain tout entier, trouve profit, pour la direction de leur conduite, à suivre des commandements d'une sagesse magnifique. Établis à l'écart, sans autres témoins que les éléments naturels, terre, eau, air, ciel, sur l'origine desquels ils avaient à formuler leur premier message divin — puisque aussi bien la Loi commence par la Création — comme sous l'influence d'une *inspiration divine* (καθὰ περ ἐνθουσιῶντες) ils prononçaient non qui ceci, qui cela, mais tous les mêmes noms et les mêmes verbes, comme si en chacun d'eux se fit entendre intérieurement la voix d'un *invisible souffleur* (ὡς περ ὑποβολέως ἐκάστοις ἀοράτως ἐνηγοῦντες). Après un développement sur le manque de correspondance entre le vocabulaire de l'hébreu et celui du grec, Philon poursuit : « Qu'il s'agisse d'Hébreux ayant appris le grec ou de Grecs ayant appris l'hébreu, ceux qui lisent les deux textes, autant l'[original] hébreu que la

traduction, croient avoir affaire à deux langues sœurs, ou, plus exactement, ils y vénèrent une seule et même langue, tant dans les choses que dans les expressions, et ils n'appellent pas simplement traducteurs, mais *hiérophantes et prophètes* ces hommes qui ont pu suivre par des expressions transparentes la pensée si pure de Moïse. C'est de là que vient notre fête annuelle et notre assemblée générale à l'île de Pharos, où se rendent non seulement des Juifs, mais toute sorte d'autres peuples, pour célébrer le lieu où a vu le jour la première traduction et remercier Dieu d'un bienfait déjà ancien mais toujours nouveau. ... Aussi bien, à l'avantage du peuple [juif], la Loi, par son rayonnement, fera pâlir toutes les autres comme fait des étoiles le soleil levant. »

Ainsi pour Philon, comme pour Aristée, l'initiative de la traduction ne vient pas de milieux juifs, mais de l'élite des Hellènes. Il voit là un premier indice de l'action divine. Mais le signe décisif de l'inspiration est pour lui ce miraculeux accord des traducteurs. On notera au passage qu'il suppose des traducteurs qui dictent oralement à des tachygraphes. Le respect religieux (*προσκυνοῦσιν*) que cette traduction inspire aux connaisseurs autorise à parler d'hommes inspirés de Dieu, ses porte-parole (*ιεροφάντας και προφήτας*). Naturellement cette inspiration est d'un ordre inférieur à celle de Moïse¹. L'institution d'une fête générale annuelle pour commémorer la traduction est un *confirmatur* de la foi en l'inspiration de la version grecque qui régnait dans les milieux juifs hellénisés de cette époque.

Logiquement, cette foi devait assurer à la Septante une situation privilégiée parmi les Juifs. Le fait est que, cherchant un terrain d'entente, les premiers apôtres du christianisme ont trouvé tout naturellement le texte de la Septante. Leur foi en l'inspiration de cette version paraît de bonne heure, mais avec des motifs nouveaux.

Et d'abord, se dit-on, que des textes si anciens aient eu leur première traduction seulement sous Philadelphie,

1. GOODENOUGH, *By light, light* p. 77.

ce ne peut être que pour une fin précise de l'Économie divine. Dans ces conditions, comment admettre une intervention de la Providence qui n'aille pas jusqu'à inspirer les traducteurs ? Il ne restera plus qu'à renchérisse sur les circonstances qui garantissent le caractère merveilleux de la traduction. La coïncidence entre le nombre des traducteurs et le nombre de jours qu'a demandé le travail paraît insuffisante. Plus probante semble la concordance des traducteurs. Mais elle entraînera les petites maisons, les groupes de deux et finalement les petites barques, etc. C'est là que l'imagination s'est donné libre carrière. Parcourons la patrologie.

JUSTIN (100-166) *Apologie*, I, 31 : « Lorsque Ptolémée, roi des Égyptiens, fonda une Bibliothèque et s'occupa de rassembler tous les ouvrages du monde, il se renseigna sur ces prophéties et envoya une ambassade auprès du roi des Juifs, à cette époque Hérode, pour lui demander de lui envoyer les livres contenant les prophéties. Le roi Hérode les envoya, écrits dans leur langue hébraïque, comme nous l'avons dit. Mais comme le texte était incompréhensible pour les Égyptiens, Ptolémée, par une nouvelle ambassade (*πάλιν ... πέμψας*), lui demanda d'envoyer des hommes qui les traduiraient en grec. Ce qui fut fait. Les livres restèrent en Égypte jusqu'à présent et se trouvent partout dans tout le monde juif. »

Saint IRÉNÉE (120-203) témoigne d'une tradition qui voit dans l'accord des traducteurs un vrai miracle, que garantissent les précautions prises par Philadelphie pour empêcher les traducteurs de se consulter. Cet accord merveilleux est l'indice évident d'une intervention divine : l'inspiration du Saint-Esprit, III, 24, 2 (apud Eus., *Hist. eccl.*, V, 3, 11) : « Avant la conquête romaine, au temps où les Macédoniens étaient encore les maîtres de l'Asie, Ptolémée, fils de Lagos, tenant à honneur d'enrichir la Bibliothèque fondée par lui à Alexandrie des ouvrages de valeur du monde entier, demanda aux Juifs de Jérusalem de lui procurer leurs Écritures traduites en grec. Ceux-ci — à cette époque, ils étaient encore sujets des Macédoniens — envoyèrent à Ptolémée leurs

Aristée.

soixante-dix Anciens les plus versés dans les Écritures et dans les deux langues pour exécuter le travail qu'il désirait. Lui, pour les éprouver chacun à part et afin d'éviter qu'ils ne s'entendissent pour dissimuler quoi que ce fût des Écritures dans leur traduction, les sépara les uns des autres et leur commanda à tous de traduire le même ouvrage, ce qu'il fit pour tous leurs livres. Or quand, réunis de nouveau ensemble chez Ptolémée, ils entreprirent de comparer chacun sa propre traduction avec celles des autres, Dieu fut glorifié, et l'on vit bien que les Écritures étaient vraiment divines, car tous exprimaient les mêmes passages par les mêmes expressions et les mêmes mots, d'un bout à l'autre, de sorte que les païens même qui étaient là reconnurent que les Écritures avaient été *traduites sous l'inspiration divine...* (21, 4). Le seul et même esprit de Dieu qui, chez les prophètes, annonça la venue du Seigneur et ce qu'elle serait, et qui, chez ces vieillards, traduisit très bien ce qui avait été très bien prédit, c'est aussi lui-même qui chez les Apôtres l'a annoncé. » Cette dernière phrase groupe sous l'inspiration du même Esprit-Saint trois messages : l'Ancien Testament (désigné par le mot de « prophéties » en tant qu'il annonce le Christ), la Septante, et l'Évangile (message des Apôtres). C'est admettre pour le terme d'inspiration un sens assez large, mais supposant malgré tout une intervention très spéciale du Saint-Esprit. D'autre part, s'il est question de séparer les traducteurs, on ne précise pas par quels moyens.

Les « petits appartements » apparaissent dans un document du II^e ou III^e siècle, l'*Exhortatio ad Graecos* (PG 6, 241-326)¹ : « Ptolémée, roi d'Égypte, ayant fondé une Bibliothèque à Alexandrie et l'ayant garnie de livres qu'il avait réunis de partout, apprit que d'antiques traditions se trouvaient conservées avec exactitude dans la littérature des Hébreux. Comme il désirait connaître ces ouvrages, il fit venir de Jérusalem soixante-dix sa-

1. Cf. CAYRÉ, *Patrologie et histoire de la Théologie*, 1947, t. I, p. 112.

vants qui savaient l'hébreu et le grec et leur commanda de traduire ces livres. Pour que, loin de toute agitation, ils pussent faire leur traduction plus rapidement, il prescrivit de leur installer, non pas dans la ville même, mais à sept stades de là, dans le quartier où l'on a construit le Phare, autant de petits logements, avec l'obligation pour chacun de faire la traduction d'un bout à l'autre tout seul. Il donna ordre, aux fonctionnaires responsables, de leur assurer tout le confort, mais de les empêcher de se consulter entre eux, afin que leur accord fût un moyen de plus de connaître l'exacte traduction. Quand il sut que les soixante-dix hommes non seulement pour la pensée, mais aussi dans les expressions mêmes, à un mot près, n'avaient pas le moindre désaccord, que, au contraire, leurs rédactions étaient identiques pour les mêmes passages, stupéfait et convaincu que la traduction avait été écrite par un miracle de la puissance divine, il reconnut en eux des hommes dignes de toute considération puisque ainsi aimés de Dieu, et il les renvoya complés de présents dans leur pays ; quant aux livres, avec un religieux respect, naturellement, il les renvoya là-bas. Ce que nous vous racontons là, Grecs, ce ne sont pas des fables ni des histoires inventées. Nous-même nous avons été à Alexandrie ; nous y avons vu dans le quartier du Phare les restes des petits logements encore conservés, et nous vous le racontons pour l'avoir entendu des gens du pays, qui en tenaient la tradition de leurs ancêtres ; vous pouvez d'ailleurs l'apprendre d'autres sources, surtout des auteurs illustres qui en ont écrit le récit, Philon, Josèphe et bien d'autres. »

CLÉMENT D'ALEXANDRIE (150-211/16) précise que les Septante ont traduit la Loi et les Prophètes. Lui aussi croit savoir qu'on a séparé les traducteurs, et il regarde leur ouvrage comme « une sorte de prophétie en grec » à l'usage des Gentils. *Stromates*, I, 148 : « Les Écritures, Loi et Prophètes, furent traduites, dit-on, d'hébreu en grec sous le roi Ptolémée, fils de Lagos, ou, d'après certains, sous Ptolémée surnommé Philadelphie. Démétrios de Phalère y mit beaucoup de zèle et prit à cœur d'as-

surer l'exactitude de la traduction. Car, les Macédoniens étant encore les maîtres de l'Asie, leur roi, tenant à honneur d'enrichir de toutes sortes d'ouvrages la Bibliothèque qu'il avait créée à Alexandrie, demanda aussi aux Juifs de Jérusalem de traduire leurs livres prophétiques en grec. Ceux-ci, comme ils étaient encore sous la domination des Macédoniens, lui députèrent soixante-dix Anciens, choisis parmi leurs notables les plus en vue, des hommes versés dans les Écritures et possédant bien le grec, et avec eux il envoyait les livres divins. Or, chacun d'eux ayant à son tour traduit tout seul chaque écrit prophétique, toutes les traductions, quand on les compara, furent d'accord tant pour les expressions que pour la pensée : c'était un dessein de Dieu ménagé pour des oreilles grecques. Rien d'étrange à ce que l'inspiration du Dieu qui a déjà donné la prophétie accomplisse la traduction comme une sorte de prophétie en grec. »

TERTULLIEN (150/60-240/50) s'en tient au témoignage d'Aristée. *Apologie*, 18 : « Le plus cultivé des Ptolémées, dit Philadelphe, et aussi le plus curieux de toute sorte de littérature, piqué d'émulation, je pense, par le goût de Pisistrate pour les bibliothèques, entre autres documents que leur antiquité ou une certaine originalité promettait à la gloire, sur la suggestion de Démétrios de Phalère, le plus réputé des grammairiens du temps et à qui il avait confié la charge des livres, demanda aussi aux Juifs les ouvrages en leur langue particulière ou en langue commune qu'ils étaient seuls à avoir. C'est du milieu de ce peuple, en effet, et en s'adressant toujours à lui comme au peuple particulier de Dieu par le fait des Patriarches, que les prophètes avaient prêché. Or, les Juifs d'à présent étaient autrefois les Hébreux et par conséquent leur littérature était hébraïque et leur langue aussi. Mais pour que tout cela ne restât pas ignoré, les Juifs firent droit à la demande de Ptolémée, en lui accordant soixante-douze traducteurs, que le philosophe Ménédème, champion de la Providence, alla jusqu'à soupçonner de s'être entendus entre eux. Aristée aussi vous le garantit, qui a laissé dans le même sens des documents en

grec on ne peut plus explicites. De nos jours encore, au Sérapéum, on montre la Bibliothèque de Ptolémée avec les ouvrages hébreux eux-mêmes. »

Selon son contemporain JULES AFRICAÏN († 240/50), les Septante ont traduit de l'hébreu pour les Grecs « tout ce que comprend l'Ancien Testament » (*Epist. ad Originem*, PG 11, 45 A).

Dans sa *Préparation Évangélique* (VIII, 1, 7), EUSÈBE (265-340), pour la question des Septante, se réclame explicitement d'Aristée parce qu'il le considère comme un témoin oculaire. Après quoi il le cite longuement, de la façon qu'il a été dit plus haut (ch. II). Dans sa *Démonstration Évangélique* (V *Proem.* 35, p. 439, Gaisford) il constate en outre que « le recours à cette traduction est un usage cher à l'Église du Christ ».

HILAIRE DE POITIERS (315-367/8) retient surtout que, par son antériorité par rapport au Christ, cette version est un témoignage de grande valeur (*Traité in II psalm.*, 3, p. 39, 18 Jingerle ; Wendland, p. 160) : « D'abord, le fait qu'ils ont traduit avant la venue en chair du Seigneur ne peut se prêter à la moindre objection fondée sur l'époque, la date de la traduction étant de si loin antérieure. Ensuite, eux-mêmes, ces princes et docteurs de la Synagogue, outre leur connaissance de la Loi, perfectionnés, grâce encore à Moïse, par une doctrine plus secrète, ne sauraient avoir été des juges dont on pût contester l'interprétation, puisqu'ils étaient des maîtres à l'enseignement sûr et de grand poids. »

Si l'identité des rédactions séparées a fait surgir l'idée d'une traduction inspirée, on trouve maintenant à ce caractère inspiré une raison de convenance : à texte inspiré, traduction inspirée.

Tel CYRILLE DE JÉRUSALEM (ca. 313-386), *Catéch.*, IV, 34 (PG 33, 497, Wend. p. 138). « (Une fois les traducteurs arrivés à Alexandrie, Ptolémée) voulant s'assurer du caractère divin de ces livres, et craignant que ces envoyés ne se consultassent entre eux, réserva à chacun des interprètes, dans l'île de Pharos près d'Alexandrie, une maison personnelle et prescrivit à chacun de traduire toutes les

Écritures. Or, ils accomplirent le travail en soixante-douze jours. Alors, toutes ces traductions complètes, qu'ils avaient exécutées dans des maisons séparées et sans se consulter entre eux, il les réunit et les trouva concordantes non seulement pour les idées mais jusque dans les expressions. C'est que ce n'était pas là le produit de l'ingéniosité ou la création d'une sagesse humaine : la traduction d'Écritures divines dictées par le Saint-Esprit provenait aussi de l'Esprit-Saint : ἐκ πνεύματος ἁγίου ἢ τῶν ἁγίων πνεύματι λαληθεισῶν θεῶν γραφῶν ἐρμηνεία συνετελεστο. »

AMBROISE (330/40-397), *Exaéméron*, III, 5, 20 (PL 14, 165) : « On peut constater que les Septante ont fait au texte hébreu des additions et des adjonctions bien à propos (*non otiose*) ». In *Psalm. 118 Expositio*, IX, 134 (PL 15, 1325) : « L'Église suit de préférence les Septante. »

ÉPIPHANE (310-403), *De Mensuris et Ponderibus*, III, PG 43, 242, est le témoin de la légende parvenue à son dernier développement : « Au nombre de soixante-douze, dans la partie haute de l'île de Pharos, en face d'Alexandrie, dans trente-six petites maisons, deux par maison, enfermés de l'aube au coucher du soleil, le soir venu, ils étaient transportés par trente-six barques au Palais de Ptolémée Philadelphie. Ils dinaient avec lui et allaient se coucher toujours par paire dans trente-six chambres. Tout cela pour éviter qu'ils ne se réunissent ensemble, et afin que d'un bout à l'autre du travail ils traduisissent sans intervention étrangère. Le Ptolémée en question avait fait construire ces trente-six petites maisons de l'autre côté de l'eau, dans l'île, et y avait fait enfermer (les traducteurs) deux par deux, comme je l'ai dit, et il y avait fait enfermer aussi avec eux deux esclaves, pour préparer leurs repas et les servir, ainsi que des sténographes. Dans ces petites maisons au lieu de percer des fenêtres dans les murs, il fit ouvrir sur le toit ce qu'on appelle des lucarnes. C'est dans ces conditions que, enfermés sous clé de l'aube à la nuit, ils firent leur traduction. A chaque paire on attribua un seul livre, par exemple : la Genèse du monde, à une paire ; l'Exode des

enfants d'Israël, à une autre paire ; le Lévitique, à une autre et ainsi de suite. C'est ainsi que furent traduits les vingt-sept livres, proverbes et sentences, vingt-deux si l'on compte d'après l'alphabet des Hébreux... Quand le travail fut terminé, le roi prit place sur un trône élevé, trente-six lecteurs s'assirent à terre, avec en mains trente-six copies de chaque livre, un autre ayant une copie du livre hébreu correspondant. Un lecteur lisait, les autres suivaient : il ne se trouva aucune différence, et par un miracle admirable de Dieu on vit que c'était en vertu d'un don de l'Esprit-Saint que ces hommes étaient tombés d'accord dans la traduction, là où ils ajoutaient un mot, tous l'ajoutant de concert, et là où ils en retranchaient, tous les retranchant pareillement ; ce qu'ils retranchaient était inutile et ce qu'ils ajoutaient était nécessaire. Pour faire comprendre ce que je viens de dire, à savoir qu'ils avaient traduit d'une façon merveilleuse, par une intervention divine et, par l'accord de l'Esprit-Saint, d'une façon concordante, sans différer entre eux, je vais le démontrer en peu de mots, pour que ensuite, bien informé et persuadé, on approuve mes dires... Sachez donc d'un mot que dans leur accord pour ajouter, partout où ces traducteurs ont ajouté, c'est bien à propos que les mots ont été ajoutés pour l'instruction et l'avantage des nations qui devaient un jour être amenées à la foi en Dieu et à l'héritage de vie dont les paroles divines de l'Ancien Testament et du Nouveau sont la source... Il nous faut donner plus de détails sur tous ces sujets ; connaître ces personnages vous sera utile... et vous montrera pour chacun d'eux son nom, son origine, sa date, sa famille et comment il en est venu à sa traduction. Les premiers qui ont traduit d'hébreu en grec la divine Écriture étaient soixante-douze, et ils ont accompli cette première traduction sous Ptolémée Philadelphie ; ils avaient été choisis des douze tribus d'Israël, six de chaque tribu, comme l'écrit Aristée dans son ouvrage » (Liste des noms d'après le Syriaque mais en caractères hébreux). La lettre de Ptolémée est adressée, selon Épiphane, « aux professeurs de Jérusalem ». Elle demande l'envoi des livres

hébreux « des prophètes qui traitent de Dieu et de la création de l'univers ». Sur quoi, à Jérusalem, on se hâte de « transcrire les livres en question en caractères hébreux dorés... Or, le roi, les ayant reçus et voulant les lire ne le pouvait pas, les lettres étant écrites dans l'alphabet hébreu et en langue hébraïque. Il fut obligé d'écrire une seconde lettre, où il demandait des traducteurs capables de lui dire en langue grecque ce que contenaient les textes en langue hébraïque. Elle est adressée cette fois « aux professeurs de piété de Jérusalem ». Elle s'ouvre par une double comparaison dont l'origine biblique saute aux yeux : « Un trésor caché, une fontaine scellée, quelle utilité ont-ils ? C'est le cas des livres que vous nous avez envoyés... Daignez nous envoyer des traducteurs très versés dans les langues hébraïque et grecque. » Ce sont ici les « professeurs » qui fixent le nombre de soixante-douze traducteurs, en s'inspirant explicitement d'*Exode*, 24, 1. Les livres une fois traduits sont placés dans la « première » Bibliothèque, construite dans le quartier du Brouchion (celle du Sérapéum n'en est qu'une « fille »).

Comme on voit, Épiphane connaît deux états de la légende. Avidé de détails, il prend chez Aristée les renseignements sur l'origine et les noms des traducteurs ; mais, pour le reste, il lui préfère des traditions plus détaillées, sans beaucoup de critique. Un élément au moins trahit une influence chrétienne, c'est le groupement des soixante-douze par paires, à l'instar des soixante-douze disciples que Jésus envoya deux par deux dans les localités où il allait se rendre (*Lc* 10, 1). Quant à l'invention d'une seconde lettre de Ptolémée pour demander non plus seulement les textes mais leur traduction, c'est renchérir : pour ce grand souverain, c'était trop peu de faire l'acquisition de volumes précieux, il voulait se mettre à l'école de leur sagesse.

JEAN CHRYSOSTOME (347-407), in *Matth. Hom.*, V, 2 (*PG* 57, 57) se félicite surtout de l'autorité que confère à la version des Septante son antériorité par rapport au Christ : « Il pourrait bien se faire que les Septante méritent plus de crédit que tous les autres (traducteurs). Car

ceux qui après la venue du Christ sont restés juifs et ont fait des traductions, on peut toujours les soupçonner de s'être exprimés plutôt par haine et de voiler exprès la clarté des prophéties. Les Septante, au contraire, qui se sont consacrés à ce travail cent ans et même davantage avant la venue du Christ et en nombre si imposant sont à l'abri de tout soupçon de ce genre, et, par leur date, par leur nombre, enfin par leur accord, méritent sans doute davantage notre confiance. »

Mais, à cette époque, le seul élément merveilleux du récit d'Aristée se trouvait amplifié par des surenchères qui, finalement, amenèrent la réaction de saint Jérôme (347-419). Son intervention dans la succession des Pères fait l'impression d'un coup de théâtre. G. Bardy va jusqu'à lui reprocher d'avoir trop dit « que les Septante ne valaient rien et ne représentaient pas la vérité hébraïque¹ ». Pourtant, quelques textes au moins de saint Jérôme lui-même permettent de préciser un peu plus sa position.

Praef. in Pent. (*PL* 28, 150-152) : « Je ne sais quel menteur a le premier fabriqué de toutes pièces les soixante-dix cellules d'Alexandrie où, malgré leur séparation, (les Septante) auraient écrit un texte identique, alors qu'Aristée, garde du corps du Ptolémée en question, et beaucoup plus tard Josèphe, n'ont rien rapporté de pareil, mais écrivent que, rassemblés dans un seul palais, les traducteurs y ont conféré et non pas prophétisé. Autre chose est d'être prophète, autre chose d'être interprète... Je ne condamne pas les Septante, je ne leur fais aucun reproche, mais je leur préfère, à eux tous, les Apôtres. Par la bouche de ces derniers m'est annoncé le Christ, et je les vois placés avant les prophètes dans la liste des charismes spirituels, où les interprètes viennent presque au dernier rang (*I Cor.* 12, 28 et 30). » À serrer de près ce passage, on pourrait distinguer pour Jérôme au moins trois degrés d'inspiration divine : la grâce des

1. *La question des langues dans l'Église ancienne*, I, Beauchesne 1948, p. 266.

Apôtres qui nous ont annoncé le Christ, la grâce des prophètes qui l'avaient prédit, enfin le don plus humble de ceux qui contribuèrent par leur traduction à la diffusion du message de ces anciens prophètes.

Dans la *Praefatio in Librum Paralipomenon juxta LXX interpretes* (PL 29, 402, 404), il parle favorablement des Septante : « Qui, Spiritu sancto pleni, ea quae vera fuerant transtulerunt » et il n'admet pas qu'on les charge de bévues qui sont l'œuvre des copistes. Enfin pour les passages des Paralipomènes qui figurent dans le grec « l'obèle ÷ signalera ce que les Septante ont ajouté à l'Hébreu « vel ob decoris gratiam, vel ob Spiritus sancti auctoritatem » soit pour des raisons de style, soit sous l'influence (littéralement : sur le conseil) de l'Esprit-Saint ».

Quaest. in Gen. (PL 23, 985 ; p. 2, 30 Lagarde) : « Josèphe raconte qu'ils n'ont traduit que les cinq livres de Moïse. »

Commentaire in Ezech. 5, 12 (PL 25, 57 C) : « Cependant, aussi bien Aristée que Josèphe et toute l'école juive affirment que seuls les cinq livres de Moïse furent traduits par les Septante. »

Com. in Mich. 2, 9 (PL 25, 1227 D) : « Traduction des Septante, si toutefois elle est des Septante, car Josèphe écrit, et la tradition des Hébreux rapporte que seuls les cinq livres de Moïse ont été traduits par les Septante et offerts au roi Ptolémée. »

Devant l'entêtement des chrétiens du parti de Rufin à s'en tenir aux versions grecques, il ironise cruellement sur le thème des « petites cellules » (*in Ezechiel* 33, 23 ; PL 25, 323 AB) : « Et nos Latins, voire même des chrétiens jaloux, héritiers, pour parler clair, du parti des « Grognons » (*Grunnianaefactionis haeredes*) nous poursuivent de leurs aboiements en demandant pour quelle raison nous travaillons sur le texte hébreu ! Ne dirait-on pas que nous voulons ingurgiter la nourriture aux gens malgré eux, au lieu de la préparer pour ceux qui la reçoivent avec reconnaissance ! Ma foi, s'ils n'ont pas confiance en nous, qu'ils lisent les autres éditions, celle

d'Aquila, celle de Symmaque et celle de Théodotion. Qu'ils interrogent les exemplaires hébreux, et non seulement ceux d'une seule localité — ils pourraient prétendre que je les ai tous achetés — mais des exemplaires de différentes provinces. Et quand ils auront constaté que tous sont d'accord avec mes erreurs et mes ignorances, qu'ils comprennent alors l'excès de leur prudence : ils aiment mieux dormir qu'apprendre. Eh bien, qu'ils aillent s'installer dans soixante-douze petites cellules au Phare d'Alexandrie, crainte d'avoir à déplorer la perte des voiles ou des cordages de leurs bateaux. Voilà pour ceux qui m'en veulent. » Il est remarquable que le dépit de Jérôme n'enveloppe pas ici la Septante. C'est que, malgré tout, il la respecte, et pour cause.

Finalement donc, pour Jérôme :

1. Le terme de « Septante » devrait, en principe, être réservé au seul Pentateuque grec, sur la foi d'Aristée, de Josèphe et de la tradition rabbinique. Mais lui-même, le plus souvent, se conforme à l'usage reçu de désigner par Septante tout ce qui dans l'A. T. a été traduit en grec.

2. La Septante, même dans ce sens large (cf. *Praef. in Pent.*, PL 28, 149), loin d'être négligeable, présente un privilège unique : une assistance du Saint-Esprit la garantissant de toute erreur. Sommes-nous tellement loin d'Irénée ¹ ?

3. Jérôme ne doute pas un instant de la véracité du récit d'Aristée. Tout ce qui « brode » sur ce document authentique, écrit par un contemporain des événements (pense Jérôme), est à rejeter comme invention pure et simple. Tel le cas des fameuses petites cellules.

Son contemporain Augustin (354-430) a tout de même plus de confiance dans la valeur de la Septante (*De Civ. Dei*, XVIII, 42 et XV, 11-13) : « Comme le grand prêtre lui envoya ces textes en hébreu, Ptolémée, après cela demanda en outre des traducteurs. On lui en donna soixante-

1. Cf. P. AUVRAY, « Comment se pose le problème de l'inspiration des Septante », *RB*, 1952, p. 321-336.

douze, six de chacune des douze tribus, très versés dans l'une et l'autre langue, hébraïque et grecque, et dont la traduction est désormais traditionnellement appelée Septante. On rapporte précisément que l'accord de leurs textes fut si étonnant, si déconcertant et littéralement si divin que, bien qu'ils eussent accompli ce travail séparément (c'est de la sorte que Ptolémée avait voulu faire l'épreuve de leur fidélité à l'original), ils ne différaient pas entre eux d'un seul mot, d'un seul synonyme, ni même dans l'ordre des mots ; à croire qu'il n'y avait eu qu'un seul traducteur, tant le texte traduit par tous était identique, car en réalité il n'y avait en eux tous qu'un seul esprit. Aussi reçurent-ils de Dieu ce merveilleux privilège, que même sous cette forme restât garantie l'autorité de ces Écritures, non seulement comme des textes ordinaires, mais dans leur réalité de textes divins, et elle devait un jour servir les Gentils appelés à la foi, comme nous le voyons maintenant. »

De doctrina Christiana, II, xv, 22 : « Pour réviser toutes les traductions latines, il faut avoir recours aux Grecs. Parmi eux, la version des Septante, pour l'Ancien Testament, jouit d'une autorité sans égale. Dans les Églises les plus cultivées, on dit qu'ils ont traduit avec l'assistance du Saint-Esprit, au point que, malgré leur nombre, ils n'avaient qu'une bouche. Si, comme on le dit et comme beaucoup d'auteurs sérieux l'affirment, bien qu'ils aient traduit chacun à part dans des cellules séparées, on n'a rien trouvé dans le texte d'aucun d'eux qui ne soit exprimé dans les mêmes termes et avec le même ordre des mots que chez tous les autres, qui oserait comparer et moins encore préférer quoi que ce soit à pareille autorité ? Si au contraire ils ont obtenu cet accord unanime en mettant en commun leurs manières de voir, même alors, il ne saurait déceinment être question qu'un particulier, quelle que soit sa compétence, prétende corriger ce qui a mérité l'accord d'un groupe si imposant d'hommes expérimentés et savants. Aussi, même dans le cas où quelque élément se trouve présenté dans les modèles hébreux autrement que chez eux, il n'y a qu'à s'incliner,

je pense, devant la disposition divine qui s'est accomplie par eux : les livres que la nation juive refusait, par scrupule religieux ou par malveillance, de communiquer aux autres peuples, par la puissance du roi Ptolémée ont été livrés aux Gentils appelés à la foi par Notre Seigneur, bien avant Lui. Et de la sorte il est possible que les Septante aient interprété de la façon que le Saint-Esprit, qui les animait et qui leur avait donné une seule voix, jugeait convenable pour les Gentils. Toutefois, comme j'ai dit plus haut, faire aussi la confrontation avec les traducteurs qui ont suivi de plus près le mot à mot n'est pas inutile, dans bien des cas, pour l'explication de la phrase. Donc, comme je disais, les textes latins de l'Ancien Testament, au besoin, doivent être corrigés sur l'autorité des Grecs, et spécialement de ceux-là dont il est prouvé que, bien qu'ils fussent soixante-dix, ils ont traduit à l'unisson. »

Augustin est donc prêt à admettre que l'unité de texte de la Septante est le résultat d'un accord concerté des traducteurs, ce qui anéantit tous les embellissements de la légende. Seulement, même dans ces conditions, il voit là une « disposition divine » devant laquelle il faut s'incliner.

CYRILLE D'ALEXANDRIE (c. 390-444), *contra Julianum* (PG 76, 524 D), enseigne que Ptolémée demanda l'envoi de « tous les livres de Moïse et des saints prophètes ».

ANATOLIUS, patriarche de Constantinople de 449 à 458 (*de Pascha canonibus*, in Eus., *Hist. eccl.*, VII, 32, 16) : Aristobule, choisi parmi les soixante-dix qui ont traduit les Écritures sacrées et divines des Juifs pour Ptolémée Philadelphe et son père, dédia encore aux mêmes souverains des commentaires sur la Loi de Moïse.

JUSTINIEN (482-565), *Novelle* 146, 1 (Wend., p. 157) : « Séparés deux par deux et bien qu'ayant traduit dans des locaux différents, (les Septante) donnèrent tous cependant une édition unique. Qui n'admirerait, en outre, que, bien antérieurs à l'apparition rédemptrice du grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, ils ont pourtant, comme s'ils

la voyaient déjà, transmis les livres sacrés, sous l'action d'une grâce prophétique ? »

Encore au VI^e siècle, OLYMPIODORE (in Nicetae Ser-rani in *Job Catena*, PG 93, 16 A) : « C'est par une disposition de Dieu que la traduction a été faite avant la venue du Seigneur... pour que nul ne pût dire que les Septante ont traduit ainsi pour faire le jeu des chrétiens. »

Au VII^e siècle, le *Chronicon Paschale* (Wend., p. 132) continue de s'édifier devant la concordance des traducteurs malgré leur séparation. Il reproduit même mot pour mot un passage d'Irénée cité plus haut.

Au VIII^e s., NICÉTAS (c. 750-824), *Catena in Psalmos*, PG 69, 700, prétend savoir que les Septante traduisirent « toute la sainte Écriture et même les psaumes ». Il trouve un caractère surnaturel à leur concordance et affirme que l'« édition de ces soixante-douze eut lieu trois cents ans avant la venue du Sauveur ».

Georges LE SYNCHELLE (Wend., p. 133) parle toujours des équipes de deux et de l'inspiration divine. Mais l'intérêt de son texte est de nous apprendre qu'il tient ces traits d'un recueil de « Ptolemaïca ». Faut-il, avec Wendland (p. 133), identifier ce recueil avec la *Lettre* même d'Aristée ou admettre l'existence d'une sorte de Corpus de documents gréco-égyptiens ?

Au XI^e siècle, Georges CEDRENIUS (I, p. 289, 17 Bekker, cité par Wendland, p. 135) semble revenir à une tradition plus sévère : « L'an du monde 5211, Ptolémée Philadelphie, qui régna 38 ans sur Alexandrie et l'Égypte, fit exécuter la traduction des divines Écritures et des livres grecs, chaldéens, égyptiens, latins, montant au chiffre de cent mille. Il fit traduire en grec par les soixante-dix grands savants hébreux tous les livres en langues étrangères, et les fit mettre à la Bibliothèque d'Alexandrie. Or, la traduction complète des livres hébreux fut exécutée en soixante-douze jours en tout. »

Au XII^e siècle, Jean ZONARAS résume l'état de la tradition à son époque en distinguant explicitement deux courants : d'un côté une tradition sévère, celle de Josèphe (et de Jérôme), de l'autre celle qui admet

la séparation des traducteurs par groupes de deux (Épiphanes).

Les quelques sondages que j'ai pu faire parmi les Orientaux dont les ouvrages nous sont parvenus en d'autres langues que le grec, me laissent l'impression que la légende n'a pas subi chez eux de développements indépendants et qu'ils ont ignoré la réaction de saint Jérôme.

Il faut pourtant signaler ZACHARIE DE MITYLÈNE, au VI^e siècle¹ : « Ptolémée Philadelphie, roi d'Égypte, comme l'apprend la Chronique d'Eusèbe de Césarée, 280 ans et plus avant la naissance de Notre Seigneur, au début de son règne renvoya libres les prisonniers juifs qui étaient en Égypte, et envoya des offrandes à Jérusalem à Israël (*sic*), qui était prêtre à ce moment-là. Il réunit soixante-dix scribes de la Loi, et traduisit les saintes Écritures de la langue hébraïque en grec. Il les logea et les garda chez lui, car en cela vraiment il était poussé par Dieu pour préparer l'appel des nations à atteindre la connaissance, afin de devenir de vrais adorateurs de la glorieuse Trinité, par l'entremise de l'Esprit. »

Non seulement Zacharie écarte toutes les fioritures de la légende, comme saint Jérôme, mais il apporte une réflexion théologique importante : l'initiative de Philadelphie s'explique par une motion divine préparant de longue main la vocation des païens à la foi trinitaire.

MICHEL LE SYRIEN, patriarche jacobite d'Antioche († 1199) prétend que la version grecque a été faite non dans l'île de Pharos, mais à Chypre².

BAR HÉBRAËUS, prélat monophysite syrien (1226-1286), qui l'a utilisé, n'a pas repris cette idée. Mais il ne fait qu'accentuer la légende d'Épiphanes : « Philadelphus...

1. J. P. N. LAND, *Anecdota syriaca*, III, Brill 1870, p. 327, lignes 7 à 17. Je dois la traduction française de ce passage à l'obligeance du R. P. F. Graffin, s. j., directeur de la *Patrologia Orientalis*.

2. Victor LANGLOIS, *Chronique de Michel le Grand... traduite sur la version arménienne du prêtre Ischok*, Venise-Paris 1868, p. 78. « La 26^e année de Ptolémée, le Vieux Testament fut traduit dans l'île de Chypre par 72 personnes, 6 de chaque tribu d'Israël ; en voici les noms, etc. »

Anno eius sexto libertatem donavit Iudaeis captivis, qui in Ægypto erant, donisque missis ad Eleazarum, pontificem maximum, libros sacros et interpretes petiit. Ille igitur eos transcriptos litteris aureis misit una cum sapientibus 72, ex qualibet tribu senos, qui utriusque linguae, graecae et hebraicae periti erant. Rex vero eos in insula Pharo collocavit ubi 36 aedes, scilicet binis una, in eorum usum structae erant. Admoniti, ne aliquid mutarent, verterunt libros sacros intra dies 72, scilicet singula interpretum paria totam scripturam. Fuerunt igitur editiones 36, quae quum inter se conferrentur, tanta earum consensio inventa est, ut ab uno eodemque homine profectas esse dixeris. Inferri eas iussit rex in bibliothecam Alexandrinam » (trad. Kirsch.)¹.

La Préface au Pentateuque de la Bible arabe, traduite en latin dans la *Bibliotheca Patrum* de Gallandus, reste fidèle à la tradition des trente-six groupes de deux, à la miraculeuse concordance de leurs traductions indépendantes. Sa seule originalité est de présenter les soixante-douze sages comme « venus de Tibériade ». Confusion avec les docteurs Tannaïtes ?

Pour la traduction juive postérieure à Philon et Josèphe, voici en français les principaux textes rabbiniques :

Talmud de Babylone, Megillah 9 a (que je traduis sur l'anglais de Hadas) : « Il arriva que le roi Ptolémée réunit soixante-douze Anciens et les mit dans soixante-douze cellules, sans leur faire connaître pour quel motif il les avait réunis. Il vint chez chacun d'eux à tour de rôle avec ces mots : ' Copie-moi la Loi de ton maître Moïse. ' Dieu conseilla chacun d'eux au fond de son cœur si bien qu'ils furent tous du même avis en copiant la Loi pour le roi. Mais ils altérèrent treize passages. »

Talmud de Palestine, Megillah l. 71 d² : « Treize pas-

1. Gregorii Abulfharagi sive Bar-Hebraei Chronicon Syriacum... descripsit, maximam partem vertit... — edidit, ex parte vertit notatusque adiecit Georgius Guilielmus Kirsch... — Lipsiae 1789, p. 39 (= p. 40 du texte syriaque des mêmes auteurs).

2. Cf. J. BONSIUVEN, *Textes Rabbiniques...*, n° 1055.

sages ont été altérés par les Sages pour le roi Ptolémée... »

Massakhet Soferim l. 7-10 : « La Loi ne doit être écrite ni en hébreu [= caractères archaïques], ni en araméen, ni en médique, ni en grec. Un exemplaire écrit en quelque langue ou caractères [étrangers] que ce soit ne peut servir pour la lecture [à la synagogue]. On n'admet qu'un exemplaire en caractères assyriens [c'est-à-dire en « hébreu carré »]. Il advint une fois que cinq (?) Anciens écrivirent la Loi en grec pour le roi Ptolémée. Ce jour-là fut un mauvais jour pour Israël, comme le jour où Israël fabriqua le Veau [d'or], car la Loi ne pouvait être traduite selon toutes ses exigences. » Le temps a marché depuis les enthousiasmes presque lyriques de Philon.

Le nombre inattendu de cinq Anciens est contesté. Le chiffre 5 serait dû à une mauvaise lecture de l'article : les Anciens¹.

Si ces traditions remontent bien à l'époque tannaïte, il faudra reconnaître que le principal élément d'embellissement de la légende, l'isolement des traducteurs, est d'origine rabbinique. A partir de ce point, la légende a développé tous ses festons à travers la littérature patristique, tandis que du côté juif la désaffection pour le texte grec de l'Écriture tarissait toute source d'enjolivre.

Lorsque Jérôme reprend le contact avec la tradition rabbinique, il n'en retient explicitement qu'un seul enseignement : les Septante ont traduit seulement le Pentateuque.

Sur le nombre des traducteurs, rien ne laisse soupçonner qu'il ait trouvé quelque indication différente de celle de Josèphe et d'Aristée, ce qui confirmerait la remarque de Zeitlin à propos du prétendu nombre cinq.

Quoi qu'il en soit, dès la *Lettre d'Aristée*, le nombre des traducteurs est fixé à soixante-douze. Philon se contente d'un pluriel. Josèphe est le premier témoin du nombre rond soixante-dix, déjà sans doute passé dans l'usage et que, en tout cas, la tradition postérieure a con-

1. S. ZEITLIN, cité par HADAS, *Aristeas to Philocrates*, p. 81, note 109.

Aristée.

sacré. L'idée d'une seconde ambassade semble due à Justin, qui, selon Wendland, pourrait la tenir d'une tradition plus ancienne. C'est au plus tard au III^e s., dans l'*Exhortatio ad Graecos*, qu'apparaissent les soixante-dix petits logements. Épiphane le premier (au IV^e s.) parle des trente-six groupes de deux. Cette invention aura la vie dure.

Quant à l'inspiration de la Septante, idée qui remonte à Philon, il semble bien qu'elle ait été admise par toute la tradition chrétienne, y compris Jérôme, qui suggère dans quel sens relatif il faut prendre le terme : l'inspiration des traducteurs occupe le troisième rang, après celle des Apôtres et celle des Prophètes, distinction qui remonte à Irénée, mais dont Philon avait déjà donné l'exemple¹.

Il valait la peine d'examiner cette longue série de témoignages. Car il n'est sans doute pas une autre légende que nous puissions à la fois saisir dans une fiction littéraire toute proche de ses origines et suivre pendant tant de siècles. Si elle se trouve brusquement démasquée par l'esprit critique d'un saint Jérôme, elle n'en continue pas moins à prospérer sous sa forme la plus trompeuse dans une grande partie du monde chrétien en plein XIII^e siècle. A cet égard, son développement et sa survie prennent valeur d'exemple.

1. Voir aussi P. WENDLAND, « Zur ältesten Geschichte der Bibles in der Kirche », *Zeitschrift f. d. neutestamentliche Wissenschaft*, I, 1900, p. 267-290 (mêlé de polémique antiromaine).

TEXTE ET TRADUCTION

ΑΡΙΣΤΕΑΣ ΦΙΛΟΚΡΑΤΕΙ

[1] Ἀξιολόγου διηγήσεως, ὁ Φιλόκρατες, περὶ τῆς γενηθείσης ἡμῶν ἐντυχίας πρὸς Ἐλεάζαρον τὸν τῶν Ἰουδαίων ἀρχιερέα συνεσταμένης, διὰ τὸ σὲ περὶ πολλοῦ πεποιθῆσθαι παρ' ἕκαστα ὑπομιμνήσκοντος συνακοῦσαι περὶ ὧν ἀπεστάλημεν καὶ διὰ τί, πεπειραμαὶ σαφῶς ἐκθέσθαι σοι, κατελιθῶς ἦν ἔχεις φιλομαθῆ διάθεσιν, [2] ὕπερ μάλιστα ἐστὶν ἀνθρώπων,

προσμανθάνειν αἰεὶ τι καὶ προσλαμβάνειν,

ἦτοι κατὰ τὰς ἱστορίας, ἢ καὶ κατ' αὐτὸ τὸ πρᾶγμα πεπειραμένῳ. Οὕτω γὰρ κατασκευάζεται ψυχῆς καθαρὰ διάθεσις, ἀναλαβοῦσα τὰ κάλλιστα καὶ πρὸς τὸ πάντων κυριώτατον νενευκυῖα τὴν εὐσέβειαν ἀπλανεῖ κεχρημένη κανόνι διοικεῖ.

1 4 ὑπομιμνήσκοντος; Zuntz : -κοντα Mend. -ων codd.

1. Avec G. ZUNTZ (*Philologus*, 1958, p. 245 s.), je crois que διήγησις désigne ici une relation écrite qu'Aristée a sous les yeux, ce qui concorde avec le participe συνεσταμένης.

2. Le titre d'ἀρχιερέως, courant en grec, se retrouve régulièrement dans les livres des Maccabées, de même que ἀρχιερωσύνη. Dans le reste de l'A. T. grec on trouve ὁ ἱερεύς ὁ μέγας pour désigner le grand prêtre, c'est le mot à mot de l'hébreu (e. g. *Lév.* 21, 10; *Nombr.*, 35, 25 et 28 (2 fois). Dans *Lév.* 4, 3, ἀρχιερεύς apparaît comme une interprétation de l'hébreu, où manque l'épithète « grand » dans un contexte qui montre pourtant bien qu'il s'agit du grand prêtre. Naturellement, pour les Grecs, le grand prêtre des Juifs est appelé ἀρχιερέως. Témoin Diodore, XI, 3 (*Excerpta Photii*) : διὸ καὶ βασιλέα μὲν μηδέποτε τῶν Ἰουδαίων, τὴν δὲ τοῦ πλήθους προστασίαν διδόναι διὰ παντός τῶν δοκούντων τῶν ἱερέων φρονήσει καὶ ἀρετῇ προέχειν τοῦτον δὲ προσαγορεύουσιν ἀρχιερέα, καὶ νομίζουσιν αὐτοῖς ἄγγελον γίνεσθαι τῶν τοῦ θεοῦ προσταγμάτων. L'usage constaté dans les livres des Maccabées confirme l'assertion de Diodore.

ARISTÉE A PHILOCRATE

I. — Introduction (1-8).

[1] Étant donné, Philocrate, tout l'intérêt que présente la relation¹ de notre ambassade auprès d'Éléazar, le grand prêtre² des Juifs, comme tu attaches beaucoup de prix à entendre rappeler dans le détail l'occasion et l'objet de notre mission, j'ai tâché de te faire un exposé clair, car je connais bien ta curiosité d'esprit. [2] Justement, c'est là l'essentiel pour l'homme³ :

toujours apprendre et s'enrichir,

qu'il s'agisse d'histoire ou d'expérience directe des affaires. De la sorte s'acquiert une disposition d'âme pure, par le choix des plus belles choses. Avec son penchant pour ce qui vaut plus que tout, la piété⁴, elle ordonne

3. Le texte présente ici un trimètre iambique, où l'on peut voir une citation de quelque tragédie perdue. Thackeray signalait deux fragments de Sophocle tout à fait comparables (Dindorf, *Poetae scenici graeci*, Frg. Sophocles 779) :

προσλαμβάνειν δε δεῖ καθ' ἡμέραν αἰεὶ
ἕως ἂν ἐξῆ μανθάνειν βελτίονα.

et 622 (des Phthiotides) :

Νέος πέφυκας· πολλὰ καὶ μαθεῖν σε δεῖ
καὶ πολλ' ἀκούσαι καὶ διδάσκεσθαι μακρά.
'Αεὶ τι βούλου χρήσιμον προσμανθάνειν.

4. Εὐσέβεια ne figure pas dans le Pentateuque des LXX. Il apparaît dans la Bible grecque avec les Prophètes et les livres sapientiaux. On voit l'importance de la piété pour Aristée (cf. § 24, 42,

[3] Τὴν προαίρεσιν ἔχοντες ἡμεῖς πρὸς τὸ περιέργως τὰ θεῖα κατανοεῖν, ἑαυτοὺς ἐπεδώκαμεν εἰς (τὴν πρὸς) τὸν προειρημένον ἄνδρα πρεσβεῖαν, καλοκάγαθῶς καὶ δόξῃ προτετιμημένον ὑπὸ τε τῶν πολιτῶν καὶ τῶν ἄλλων, καὶ κατακεκτημένον μεγίστην ὠφέλειαν τοῖς σὺν ἑαυτῷ καὶ τοῖς κατὰ τοὺς ἄλλους τόπους πολιταῖς, πρὸς τὴν ἔρμηνειαν τοῦ θεοῦ νόμου, διὰ τὸ γεγράφθαι παρ' αὐτοῖς ἐν διφθέραις ἑβραϊκοῖς γράμμασιν. [4] Ἦν δὲ καὶ ἐποισάμεθα ἡμεῖς σπουδῆ, λαβόντες καιρὸν πρὸς τὸν βασιλέα περὶ τῶν μετοικισθέντων εἰς Αἴγυπτον ἐκ τῆς Ἰουδαίας ὑπὸ τοῦ πατρὸς τοῦ βασιλέως, πρῶτως κεκτημένου τῆν τε πόλιν καὶ τὰ κατὰ τὴν Αἴγυπτον παρειληφότες. Ἄξιόν ἐστι καὶ ταυτὰ σοι δηλῶσαι. [5] Πέπεισμαι γὰρ σε μᾶλλον ἔχοντα πρόσκλησιν πρὸς τὴν σεμνότητα καὶ τὴν τῶν ἀνθρώπων διάθεσιν τῶν κατὰ τὴν σεμνὴν νομοθεσίαν διεξαγόντων, περὶ ὧν προαιρούμεθα δηλοῦν, ἀσμένως σε ἀκούσεσθαι, προσφάτως παραγεγενημένον ἐκ τῆς νήσου πρὸς ἡμᾶς, καὶ βουλόμενον συνακούειν ὅσα πρὸς ἐπισκευὴν ψυχῆς ὑπάρχει. [6] Καὶ πρότερον δὲ διεπεψάμην σοι περὶ ὧν ἐνόμιζον δέξιμνημονεύτων εἶναι τὴν ἀναγραφὴν, ἣν μετελάβομεν παρὰ τῶν κατὰ τὴν λογιωτάτην Αἴγυπτον λογιωτάτων ἀρχιερέων

3 2 (τὴν πρὸς) add. Wil. || 5 4 δηλοῦν, ἀσμένως σε Thack. : δηλοῦντες μὲν ὡς σε (ὥστε O) codd.

131, 210, 239). Elle se retrouve dans Philon et Josèphe. Mieux encore, elle a trouvé place dans la philosophie éclectique dont témoigne le *Corpus Hermeticum*, v. g. I, iv, 7 « Le choix du meilleur... non seulement divinise l'homme, mais encore il manifeste la piété envers Dieu » (trad. Festugière). Dans le contexte de la *Lettre*, il semble qu'on soit plus proche de la piété hellénique, dérivant de la connaissance γνῶσις μετ' εὐσεβείας, que de la piété hermétique, au moins là où cette dernière se présente comme précédant la connaissance. *C. H.*, VI, 5 ἢ μετὰ γνώσεως εὐσεβεία (cf. Festugière, I, p. 77, n. 21).

1. Ce pronom désigne les Juifs de Palestine et eux seuls. G. ZUNTZ en déduit que notre passage parle d'un exemplaire de la Loi n'existant qu'à Jérusalem (*JSS*, 1959, p. 114).

2. Alexandrie est souvent désignée ainsi dans la correspondance. *Pap. Grenfell*, II, 14 c, l. 2 : χρείαν ἔχομεν ἀναγκαίαν Τιμοζένου ὥστε

la vie d'après une règle infaillible. [3] Avec le goût que j'ai de scruter minutieusement les choses religieuses, je me suis offert pour la mission auprès du dit personnage — que ses qualités et sa réputation placent très haut dans l'estime de ses concitoyens et de tout le monde, et qui a procuré un avantage considérable à ses concitoyens qui habitent près de lui et à ceux qui sont dispersés dans d'autres contrées —, mission dont le but était la traduction de la Loi divine, parce qu'elle n'est écrite parmi eux¹ que sur des parchemins en caractères hébraïques. [4] Je m'en suis acquitté avec empressement, en prenant occasion pour parler au roi de ceux qui avaient été déportés de Judée en Égypte par le propre père du roi, aux premiers jours qu'il prit possession de la ville² et reçut le gouvernement de l'Égypte³. Il vaut la peine de te raconter tout cela. [5] J'ai la conviction, en effet, que, avec tout le penchant que tu as pour la sainteté et la conduite de ceux qui vivent selon les principes de leur auguste Loi, tu apprendras volontiers ce que je me propose de te raconter, toi qui viens seulement d'arriver de ton île⁴ chez nous, avec le désir d'apprendre tout ce qu'il y a d'enrichissant pour l'âme. [6] Une autre fois déjà je t'avais transmis, sur les points que j'estimais en valoir la peine, la relation que je tenais des plus doctes grands prêtres de cette docte Égypte⁵, sur

ἀποστεῖλαι αὐτὸν εἰς τὴν πόλιν Son maître veut envoyer Timoxénos à Alexandrie. Rien de commun avec le sens politique de πόλις. Cf. *Josèphe adaptateur d'Aristée*, p. 54 s.

3. Τὰ κατὰ τὴν Αἴγυπτον est une formule de bureau, fréquente dans Polybe.

4. Plutôt Chypre que Pharos. Sinon, pourquoi Philocrate aurait-il besoin qu'on le renseigne sur les événements résumés § 301 ?

5. Le mot grec suppose une relation écrite. C'est un des documents qu'Aristée a mis en œuvre. Si le terme λογιωτάτην n'est pas une anticipation accidentelle du λογιωτάτων qui suit, il faut voir là une surenchère par rapport aux éloges de la science égyptienne qu'on lit dans Hérodote (II, 3).

περὶ τοῦ γένους τῶν Ἰουδαίων. [7] Φιλομαθὸς γὰρ ἔχοντί σοι περὶ τῶν δυναμένων ὠφελῆσαι διάνοιαν δέον ἐστὶ μεταδιδόναι, μάλιστα μὲν πᾶσι τοῖς ὁμοίοις, πολλὰ δὲ μάλλον σοὶ γνησίαν ἔχοντι τὴν αἵρεσιν, οὐ μόνον κατὰ τὸ συγγενὲς ἀδελφῶ καθ-εστῶτι τὸν τρόπον, ἀλλὰ καὶ τῇ πρὸς τὸ καλὸν ὁρμῇ τὸν αὐτὸν ὄντα ἡμῖν. [8] Χρυσοῦ γὰρ χάρις ἢ κατασκευὴ τις ἄλλη τῶν τετιμημένων παρὰ τοῖς κενοδόξοις ὠφέλειαν οὐκ ἔχει τὴν αὐτὴν, ὅσον ἢ παιδείας ἀγωγή καὶ ἢ περὶ τούτων φροντίς. Ἴνα δὲ μὴ περὶ τῶν προλεγομένων μηκύνοντες ἀδόλεσχόν τι ποιῶμεν, ἐπὶ τὸ συνεχὲς τῆς διηγήσεως ἐπανήξομεν.

[9] Κατασταθεὶς ἐπὶ τῆς τοῦ βασιλέως βιβλιοθήκης Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐχρηματίσθη πολλὰ διάφορα πρὸς τὸ συναγαγεῖν, εἰ δυνατόν, ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην βιβλία καὶ ποιούμενος ἀγορασμοὺς καὶ μεταγραφὰς ἐπὶ τέλος ἤγαγεν, ὅσον ἐφ' ἑαυτῷ, τὴν τοῦ βασιλέως πρόθεσιν. [10] Παρόντων οὖν ἡμῶν ἐρωτηθεὶς· Πόσαι τινὲς μυριάδες τυγχάνουσι βιβλίων; Ἔειπεν· Ὑπὲρ τὰς εἴκοσι, βασιλεῦ· σπουδάσω δ' ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ πρὸς τὸ πληρωθῆναι πενήκοντα μυριάδας τὰ λοιπὰ. Προσῆγγελλται δέ μοι καὶ τῶν Ἰουδαίων νόμιμα μεταγραφῆς ἄξια καὶ τῆς παρὰ σοὶ βιβλιοθήκης εἶναι. [11] Τί τὸ κωλοῦν οὖν, εἶπεν, ἐστὶ σε τοῦτο ποιῆσαι; Πάντα γὰρ ὑποτάκται σοὶ τὰ πρὸς τὴν χρεῖαν. Ὁ δὲ Δημήτριος εἶπεν·

8 3 παιδείας ἀγωγή; παιδεία αὐτῇ G παιδείας διαγωγή I || 40 2 οὖν Eus.: γὰρ O om. cett. || 3 σπουδάσω Eus.: πληρώσω codd. || 5 προσ-ῆγγελλται Eus.: προσαγγέλλεται vel -γέλεται codd. || τὰ ante τῶν Ἰουδαίων habet Eus.

1. Né vers 350, élève de Théophraste. Auteur d'ouvrages de philosophie aristotélicienne, et homme d'État. Emmené à Alexandrie par Démétrios Poliorète, fils du roi Antigone, il y fut reçu par Ptolémée. A l'avènement de Philadelphie (285), il tomba en disgrâce et fut banni pour avoir favorisé la candidature de Ptolémée Keraunos à la succession. Il est impossible qu'il ait jamais rempli les fonctions de bibliothécaire, mais il pourrait avoir préparé sous le premier Ptolémée les plans d'une Bibliothèque construite seulement sous le second. Aussi bien est-ce de lui que vient l'idée d'une Académie de savants et d'hommes de lettres à réunir au Musée. Cf. p. 66 s. et PARSONS, *l. c.*, p. 137, n. 3.

la race des Juifs. [7] Ta passion d'apprendre dans tous les domaines susceptibles de profiter à l'esprit me fait un devoir de te tenir au courant, entre tous ceux qui montrent de telles dispositions, toi surtout qui as de nobles desseins, et non seulement te montres, en matière de goûts, mon frère par le sang, mais encore, pour l'élan vers le beau, un autre moi-même. [8] C'est que l'attrait de l'or ou tout autre objet dont on fait cas chez les têtes creuses, ne présente pas le même profit que la formation que donne la culture et les préoccupations qu'elle comporte. Mais pour éviter de prolonger l'entrée en matière en une sorte de bavardage, j'en reviens tout de suite au fil de mon récit.

II. — Le projet du Bibliothécaire (9-11).

[9] Chargé de la Bibliothèque du Roi, Démétrios de Phalère¹ reçut des sommes importantes pour réunir, au complet si possible, tous les ouvrages parus dans le monde entier. En procédant à des achats et à des transcriptions², il réussit à mener à bien, autant qu'il dépendait de lui, le projet du roi. [10] J'étais là³ quand lui fut posée la question : « Combien de dizaines de milliers de volumes y a-t-il au juste ? » Il dit : « Plus de vingt, ô roi, mais je vais m'occuper d'urgence de ce qui reste à faire pour atteindre cinq cent mille. Or, on m'a fait savoir qu'il y aurait aussi des lois des Juifs qui mériteraient d'être transcrites et de faire partie de ta bibliothèque. » [11] « Alors, dit le roi, qu'est-ce qui t'en empêche, puisque tu disposes de tout le nécessaire ? » Démétrios répondit :

2. Les tragiques ont été *transcrits* sur des textes officiels venus d'Athènes. Cf. Introduction, p. 67. Sur l'ambiguïté des termes employés par Aristée à propos de la traduction et de la transcription de la Torah, voir G. ZUNTZ, *JSS*, IV, 2 (1959), p. 111-114.

3. L'auteur tient à se présenter comme témoin oculaire. Cf. § 83, 91, 96, 100, 297-300.

Ἑρμηνείας προσδεῖται· χαρακτηρῆσι γάρ ἰδίοις κατὰ τὴν Ἰουδαίαν χρῶνται, καθάπερ Αἰγύπτιοι τῆ τῶν γραμμάτων θέσει, καθὼ καὶ φωνῆν ἰδίαν ἔχουσιν. Ὑπολαμβάνονται Συριακῆ χρησθαι τὸ δ' οὐκ ἔστιν, ἀλλ' ἕτερος τρόπος. Μεταλαβὼν δὲ ἕκαστα ὁ βασιλεὺς εἶπε γραφῆναι πρὸς τὸν ἀρχιερέα τῶν Ἰουδαίων, ὅπως τὰ προειρημένα τελείωσιν λάβῃ.

[12] Νομισίας δὲ ἐγὼ καιρὸν εἶναι περὶ ὧν πολλάκις ἤξιω-
κεῖν Σωσίβιον τε τὸν Ταραντῖνον καὶ Ἀνδρέαν, τοὺς ἀρχισω-
ματοφύλακας, περὶ τῆς ἀπολυτρώσεως τῶν μετηγμένων ἐκ τῆς
Ἰουδαίας ὑπὸ τοῦ πατρὸς τοῦ βασιλέως — ἐκεῖνος γάρ
ἐπελθὼν τὰ κατὰ κολίην Συρίαν καὶ Φοινίκην ἅπαντα, συγ-

11 4 Ἰουδαίαν Eus. : Ἰουδαίων codd. || 5-7 Αἰγύπτιοι. Ὑπολαμβάνονται (μὲν) Συριακῆ χρησθαι τῆ τῶν γραμμάτων θέσει, τὸ δ' οὐκ ἔστιν, ἀλλ' ἕτερος τρόπος, καθὼ καὶ φωνῆν ἰδίαν ἔχουσιν e. g. conl. Mend.

1. C'est seulement ici et § 15 qu'Aristée distingue expressément « traduction » de « transcription » ou « copie ». Cf. G. ZUNTZ, *JSS*, IX, 2 (1959), p. 112. J'ignore si c'est Aristée qui inaugure le sens de « traduction » pour ἑρμηνεία ; mais ce qui est sûr, c'est que, dans le passage de CYRILLE DE JÉRUSALEM cité plus haut (*Catéch.*, IV, 34, PG 33, 497), le sens de « traduction » ne fait plus aucun doute. De même dans Épiphané (*l. c.*) : ὁμοφώνησαν ἐν τῇ ἑρμηνείᾳ veut dire que leurs traductions étaient identiques.

2. La phrase d'Aristée n'est pas claire. Mendelssohn a tenté *exempli gratia* une interversion des membres de phrase qui donne un sens acceptable : « ...comme les Égyptiens. On pense qu'ils emploient l'écriture syriaque (= araméenne) ; pourtant ce n'est pas le cas, et il s'agit d'un procédé différent, tout comme ils ont aussi une langue différente. » Même si l'on n'accepte pas cette conjecture, une chose est certaine : tout le contexte tend à prouver que si la Loi ne peut être purement et simplement copiée comme les autres livres, c'est parce que, en Judée, pays de l'original à se procurer, on se sert d'un alphabet tout à fait particulier (§ 38 et 176). Cf. G. ZUNTZ, *JSS*, IV, 2 (1959), p. 116. Et d'après Johann FISCHER, *Das Alphabet der LXX-Vorlage und Pentateuch* (Münster i. W. Aschendorff 1924), l'alphabet ici en cause serait plus précisément un intermédiaire entre le néo-araméen et l'hébreu carré des Massorètes.

3. C'est-à-dire l'araméen.

4. Cf. M. GINSBURGER, « La transcription de l'A. T. en caractères

« C'est qu'il faut en outre les traduire ¹, car on emploie en Judée des caractères spéciaux ² comme c'est le cas des Égyptiens pour l'écriture, de même qu'ils ont aussi une langue d'un type particulier. On croit qu'ils emploient le syriaque ³, mais il n'en est rien, et c'est un type de langue bien différent ⁴. » Quand le roi fut au courant de toute la question, il donna l'ordre d'écrire au grand prêtre des Juifs pour que les projets ci-dessus fussent mis à exécution.

III. — La libération des esclaves juifs (12-27).

[12] Or, j'ai pensé que le moment était venu pour soulever la question au sujet de laquelle je m'étais adressé plus d'une fois déjà à Sosibios ⁵ de Tarente et à André ⁶, grands gardes du corps : la libération des hommes déportés de Judée par le père du roi. Car, lorsqu'il envahit tout le territoire de Coelé-Syrie et de Phénicie ⁷,

grecs » dans *REJ*, 1929, I, p. 40-42 et III, p. 184-186 ; selon Rabban Siméon ben Gamaliel on savait encore très bien que c'était une transcription et non une traduction qui avait été faite pour le roi Ptolémée, et que cette transcription avait donné lieu à des erreurs graves et préjudiciables au judaïsme. Mais les textes talmudiques invoqués sont tardifs, et l'un d'eux exige une légère correction. En tout cas, l'accord d'Aristée, Philon, Josèphe relève d'une tradition encore plus ferme, qui garantit le fait d'une traduction grecque de l'A. T., au moins pour le Pentateuque, dès le III^e s. av. J.-C.

5. Sosibios est un nom bien représenté à la cour de Ptolémée. En ajoutant de Tarente, Aristée entend sans doute le distinguer du Sosibios de Sparte, qui, à la même époque, travaillait au Musée d'Alexandrie en qualité d'historiographe. Sous Philopator et Épiphané (entre 221 et 182), on trouve un Sosibios premier ministre et son fils (Polybe, XV, 25, 1).

6. Sous Philopator, un médecin du roi s'appellera André (Polybe, V, 81). Sur le titre ἀρχισωματοφύλαξ, cf. A. PELLETIER, *Flavius Josèphe adaptateur*, p. 106-108.

7. Coelé-Syrie et Phénicie était le nom officiel de la province chez les Séleucides (F.-M. ABEL, *Hist. de la Palestine*, I, p. 106).

χρόμενος εὐημερία μετὰ ἀνδρείας, τοὺς μὲν μετῴκιζεν, οὓς δὲ ἡχμαλώτιζε, φόβῳ πάντα ὑποχείρια ποιούμενος· ἐν ὅσῳ καὶ πρὸς δέκα μυριάδας ἐκ τῆς τῶν Ἰουδαίων χώρας εἰς Αἴγυπτον μετήγαγεν, [13] ἀφ' ὧν ὄσει τρεῖς μυριάδας καθοπίστας ἀνδρῶν ἐκλεκτῶν εἰς τὴν χώραν κατῴκισεν ἐν τοῖς φρουροῖς — ἥδη μὲν καὶ πρότερον ἱκανῶν εἰσεληλυθότων σὺν τῷ Πέρσῃ, καὶ πρὸ τούτων ἐτέρων συμμαχιῶν ἐξαπεσταλμένων πρὸς τὸν τῶν Αἰθιοπίων βασιλέα μάχεσθαι σὺν Ψαμμτίχῳ· ἀλλ' οὐ τοσοῦτοι τῷ πλήθει παρεγενήθησαν, ὅσους Πτολεμαῖος ὁ τοῦ Λάγου μετήγαγε — [14] καθὼς δὲ προείπομεν, ἐπιλέξας τοὺς ἀριστοὺς ταῖς ἡλικίαις καὶ βῶμῃ διαφέροντας καθώπισε, τὸ δὲ λοιπὸν χύμα πρεσβυτέρων καὶ νεωτέρων, ἔτι δὲ γυναικῶν, εἶασεν εἰς τὴν οἰκετίαν, οὐχ οὕτως τῇ προαιρέσει κατὰ ψυχρὴν ἔχων, ὡς κατακρατούμενος ὑπὸ τῶν στρατιωτῶν, δι' ὧς ἐπεπονήντο χρεῖας ἐν τοῖς πολεμικοῖς ἀγῶσιν — ἡμεῖς δὲ ἐπεὶ τινα παρεύρεσιν εἰς τὴν ἀπόλυσιν αὐτῶν ἀπελάθομεν, καθὼς προδεδήλωται, τοιοῦτοις ἐχρησάμεθα λόγοις πρὸς τὸν βασιλέα· [15] Μήποτε ἄλογον ἢ ἐλέγχεσθαι ὑπ' αὐτῶν τῶν πραγμάτων, ὦ βασιλεῦ. Τῆς γὰρ νομοθεσίας κειμένης πᾶσι τοῖς Ἰουδαίοις, ἦν ἡμεῖς οὐ μόνον μεταγράψαι ἐπινοοῦμεν, ἀλλὰ καὶ διερμηνεῦσαι, τίνα λόγον ἔξομεν πρὸς ἀποστολήν, ἐν οἰκετίαις ὑπαρχόντων ἐν τῇ σῆ βασιλείᾳ πληθῶν ἱκανῶν;

1. Dans la mesure où Aristée se réfère à des événements historiques réels, il doit s'agir de la conquête de l'Égypte par Cambyse en 525. Cambyse trouva à Éléphantine le sanctuaire de Yahvé déjà construit et le respecta (A. E. COWLEY, *Aramaic Papyri of the Fifth Century B. C.* Oxford, 1923, n° 30, l. 13 et 14).

2. En faveur de Psammétique I^{er} (663 ou 657/6), S. SAUNERON et J. YOYOTTE, *Sur la politique palestinienne des rois Saïtes, Vetus Testamentum*. Leyden, 1952, 131-136. En faveur de Psammétique II (vers 590), A. LODS, *l. c.* p. 556. Dans ce cas, il faudrait admettre qu'Aristée présente comme une véritable aide militaire ce qui n'était en réalité qu'un contingent de déportés ou d'immigrés entrés dans les armées de Pharaon. Cf. LAGRANGE, *Le judaïsme avant J.-C.*, p. 486. — En outre, il y eut certainement des réfugiés juifs, lors des invasions assyrienne (722) et chaldéenne (597). En tout cas, les papyrus d'Éléphantine, datés de 494-400, attestent l'existence en Égypte d'au moins une colonie juive de mercenaires établie là au v^e siècle.

profitant des succès de sa vaillance, il allait déportant certains, faisant prisonniers certains autres, et soumettant tout par la crainte qu'il inspirait. C'est alors qu'il en déporta près de cent mille du pays des Juifs en Égypte; [13] sur ce nombre, il arma quelque trente mille hommes d'élite et les installa en garnison dans le pays. Déjà auparavant, il en était venu beaucoup à la suite du Perse¹, et, avant ceux-ci, d'autres encore, envoyés comme auxiliaires pour combattre avec Psammétique² contre le roi d'Éthiopie, mais il n'en était pas venu en aussi grand nombre qu'en déporta³ Ptolémée, fils de Lagos. [14] Or, comme je viens de le dire, ce dernier choisit les sujets d'élite qui se distinguaient par leur jeunesse et leur vigueur et en fit des soldats. Tout le flot du reste, trop vieux ou trop jeunes ainsi que les femmes, il en laissa faire des esclaves, moins de son gré personnel que sous la pression de ses soldats, qui s'autorisaient de leurs brillants états de service en campagne. Saisissant là un prétexte pour la délivrance de ces gens, comme je l'ai expliqué plus haut, voici en quels termes je m'adressai au roi: [15] « Ne commettons jamais la faute de nous exposer à être condamnés par nos actes mêmes, ô roi. Puisque le code que nous avons l'intention non seulement de transcrire mais encore de traduire est écrit, en effet, pour tous les Juifs, comment justifierons-nous notre mission, pendant qu'il s'en trouve un nombre considérable en esclavage dans ton royaume⁴ ?

3. Cf. DIODORE, XIX, 85 et Jos., *Ant.*, XII, 1, 7. Une immigration juive en Égypte au temps de Ptolémée I^{er} Sôter est certaine. Ce souverain a fait trois expéditions en Syrie: 320, 312 et 302. Selon Hécatée d'Abdère (ap. Jos. C. *Apion*, I, 186), « après la bataille de Gaza (312), Ptolémée devint maître de la Syrie et... beaucoup d'habitants, informés de sa douceur et de son humanité, voulurent partir avec lui pour l'Égypte et associer leur destinée à la sienne » (trad. L. Blum). On ne sait rien de précis sur les établissements juifs antérieurs.

4. Aristée suppose admise de Philadelphie l'idée que l'esclavage

Ἄλλὰ τελεία καὶ πλουσία ψυχῆ ἀπόλυσον τοὺς συνεχόμενους ἐν ταλαιπωρίαις, κατευθύνοντός σοι τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ κότος αὐτοῖς θεοῦ τὸν νόμον, καθὼς περιεργασμαί. [16] Τὸν γὰρ πάντων ἐπόπτην καὶ κτίστην θεὸν οἱ σέβονται, ὃν καὶ πάντες, ἡμεῖς δέ, βασιλεῦ, προσονομάζοντες ἑτέρως Ζῆνα καὶ Δία· τοῦτο δ' οὐκ ἀνοικείως οἱ πρῶτοι διεσήμαναν, δι' ὃν ζωοποιούνται τὰ πάντα καὶ γίνεται, τοῦτον ἀπάντων ἡγεῖσθαι τε καὶ κυριεύειν. Ὑπερηρκῶς δὲ σύμπαντας ἀνθρώπους τῆ λαμπρότητι τῆς ψυχῆς ἀπόλυσιν ποιῆσαι τῶν ἐνεχομένων ταῖς οἰκεταῖς. [17] Οὐδὲ πολὺν χρόνον ἐπισχόν, καὶ ἡμῶν κατὰ ψυχὴν πρὸς τὸν θεὸν εὐχομένων, τὴν διάνοιαν αὐτοῦ κατασκευάσαι πρὸς τὸ τοὺς ἀπαντας ἀπολυθῆναι — κτίσμα γὰρ ὃν θεοῦ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων καὶ μεταλλοιοῦται καὶ τρέπεται πάλιν ὑπ' αὐτοῦ· διὸ πολλαχῶς καὶ ποικίλως ἐπεκαλούμην τὸν κυριεύοντα κατὰ καρδίαν, ἵνα συναναγκασθῆ, καθὼς ἤξλου, ἐπιτελέσαι. [18] μεγάλην γὰρ εἶχον ἐλπίδα, περὶ σωτηρίας ἀνθρώπων προτιθέμενος λόγον, ὅτι τὴν ἐπιτέ-

15 7 σοι : σου A H K U, G I σε O² || 16 3 Ζῆνα καὶ Δία Schmidt : ζῆνα (ζῆν' ἔ)· καὶ διὰ codd.

est une injustice. Selon J. BONSIRVEN, *Judaïsme Palestinien*, II, p. 219, les seules protestations juives contre la légitimité de l'esclavage proviennent de milieux hellénistes ou piétistes (Aristée, § 15, 23), ... l'esclavage est représenté comme l'œuvre des méchants dans *Jubilés*, XI, 2 ; *Test. J.*, XXI, 6-7. D'après E. R. GOODENOUGH, *An Introduction to Philo Judaeus*, New Haven, 1940, p. 164, l'attitude de Philon est celle d'un maître qui a des esclaves. Il estime qu'on obtient beaucoup plus en les traitant bien qu'en abusant d'eux (*De spec. leg.*, II, 67 et 90 = *Mg.* II, 283 et 287). On est surtout choqué de lire (*Ibid.*, III, 143 ; *Mg.* II, 323) : « Celui qui tue un esclave se fait d'abord grand tort à lui-même, puisqu'il se prive des services qu'il en recevait et qu'il en perd la valeur marchande, peut-être considérable. »

1. Faute de déclinaison, le français doit renoncer à rendre complètement le texte, qui force un peu les choses en présentant comme des noms différents en grec même le doublet de l'accusatif du nom de Zeus. Cf. Aristobule, apud Eus., *Prép. Év.*, XIII, 12, 7 (= *PG* 21, 1101).

2. L'étymologie rapportant Ζῆνα à ζῆν (vivre) et Δία à la prépo-

Eh bien, avec la parfaite générosité de ton âme, décrète la libération de ceux qui sont retenus dans ces conditions misérables, puisque le maintien de la prospérité dans ton royaume vient du même Dieu qui a établi leur Loi, comme me l'ont appris mes recherches. [16] Car, c'est le Dieu souverain maître et créateur de l'univers qu'ils adorent, celui qu'adorent tous les hommes et que, nous autres, ô roi, nous appelons seulement d'une façon différente : Zeus ¹. Et ce n'est pas sans convenance que les Anciens ont exprimé que celui à qui toutes choses doivent la vie et l'être, est le chef et le maître de l'univers ². Toi, dont l'âme plane par son éclat au-dessus de tous les hommes, libère ceux qu'on retient en esclavage. » [17] Il prit un instant de réflexion. De mon côté, je demandais à Dieu, de toute mon âme, de préparer l'esprit du roi à une libération générale — car le genre humain, étant une création de Dieu, est sujet à subir de sa part des changements et des revirements ; aussi multipliais-je sous toutes les formes mes invocations à celui qui règne sur les cœurs, pour qu'il le contraignît à exécuter l'objet de ma requête : [18] j'espérais bien, en effet, en proposant une mesure relative au salut d'êtres humains, que Dieu ferait s'ac-

sition διὰ (indiquant la cause) est courante à l'époque hellénistique. Par exemple Diodore de Sicile : III, 61, 6 : τὸν Δία ... ὀνόμασθῆναι μὲν Ζῆνα διὰ τὸ δοκεῖν τοῦ καλῶς ζῆν αἴτιον γενέσθαι τοῖς ἀνθρώποις et I, 12, 2 : Τὸ μὲν οὖν πνεῦμα Δία προσαγορευῆσαι μεθερμηνευμένης τῆς λέξεως, ὃν αἴτιον ὄντα τοῦ ψυχικοῦ τοῖς ζῴοις ἐνόμισαν ὑπάρχειν πάντων οἰονεῖ τινα πατέρα. *Jos., Ant.*, VII, 380 nous représente David proclamant Dieu πατέρα τε καὶ γένεσιν τῶν ὄλων ... καὶ δημιουργὸν ἀνθρωπίνων καὶ θεῶν. Ces trois manières de désigner le créateur se retrouvent chez Philon et ensuite dans le *Corpus hermeticum*. Les dédicaces de temples ou de chapelles à l'époque ptolémaïque montrent combien les Grecs ont toujours cherché, en Égypte, à reconnaître dans les divinités indigènes un dieu ou un héros de légende grecque. C'est ainsi que l'insignifiant Antée a fini par donner son nom à Antéopolis, parce qu'ils ont cru le reconnaître dans un dieu indigène dont le nom s'en rapprochait. Cf. LETRONNE, *Recueil des Inscr. Gr. de l'Égypte*, I, p. 31-32 et *OGI*, 109, n. 3.

λειαν ὁ θεὸς ποιήσει τῶν ἀξιουμένων· ὁ γὰρ πρὸς δικαιοσύνην καὶ καλῶν ἔργων ἐπιμέλειαν ἐν δσιότητι νομίζουσιν ἄνθρωποι ποιεῖν, κατευθύνει τὰς πράξεις καὶ τὰς ἐπιβολὰς ὁ κυριεύων πάντων θεός —, [19] ὁ δὲ διανακόψας καὶ προσβλέψας Ἰλαρῶ τῷ προσώπῳ· Πόσας ὑπολαμβάνεις μυριάδας ἔσεσθαι; ἔφη· Παρεστὼς δὲ Ἀνδρέας ἀπεφήνατο· Βραχεῖ πλείον μυριάδων δέκα. Ὁ δὲ Μικρόν γε, εἶπεν, Ἀριστέας ἡμᾶς ἀξιῶ πρᾶγμα. Σωσίβιος δὲ καὶ τῶν παρόντων τινὲς τοῦτ' εἶπον· Καὶ γὰρ ἀξιόν ἐστι τῆς σῆς μεγαλοψυχίας, ὅπως χαριστήριον ἀναθῆ τῷ μεγίστῳ θεῷ τὴν τούτων ἀπόλυσιν. Μεγίστως γὰρ τετιμημένος ὑπὸ τοῦ κρατοῦντος τὰ πάντα καὶ δεδοξασμένος ὑπὲρ τοὺς προγόνους, εἰ καὶ μέγιστα ποιήσεις χαριστήρια, καθήκον ἐστὶ σοι. [20] Διαχυθεὶς δὲ εἰ μάλα τοῖς ὀφωνίοις εἶπε προσθεῖναι, καὶ σώματος ἑκάστου κομίζεσθαι δραχμὰς εἴκοσι, καὶ περὶ τούτων ἔκθεῖναι πρόσταγμα, τὰς δὲ ἀπογρα-

18 4 ἐπιτέλειαν ex 272 conl. Wend. : -μέλειαν codd. || 19 7 ἀναθῆ : ἀναθῆς Wend.

1. « Le récit du Pseudo-Aristée jette quelque lumière sur le mode d'établissement du prostagma écrit. Ayant appris par son bibliothécaire que les livres de la Loi juive manquaient dans la collection royale, Ptolémée II ordonna verbalement d'écrire, à ce sujet, au grand prêtre, à Jérusalem. Pourtant [un peu] plus tard, le roi ordonna au même bibliothécaire de présenter un rapport à ce sujet... Ayant reçu le rapport, le roi ordonna d'écrire au grand prêtre. La teneur de la lettre reproduite par le Pseudo-Aristée ne comprend qu'une clause empruntée (en paraphrase) au rapport du bibliothécaire : la demande d'envoi de traducteurs de la Loi. Le reste de la lettre est dû à la collaboration de la chancellerie (§ 11, 28, 33...). En effet, nous savons par un document qu'un ordre épistolaire du diocète était une œuvre composite; plusieurs bureaux de son épistolographe ou collaboraient (WILKEN, *UPZ*, I, 14, p. 169). Le Pseudo-Aristée nous apprend que la partie de la lettre touchant la libération des prisonniers de guerre juifs y fut insérée sur l'ordre du roi. Ainsi, la confection d'une lettre royale était précédée par un écrit préparatoire sur la question. Dans d'autres cas, une lettre répondait à une autre. Enfin, une lettre pouvait être expédiée à la suite d'une supplique. Mais à l'origine d'une lettre administrative se trouve toujours un acte écrit qui sert à son établissement. » E. BICKERMANN, « Notes

complir ma demande; car, dans ce que l'on a l'idée de faire avec droiture par esprit de justice et souci de bien faire, Dieu, souverain maître de l'univers, donne le succès à nos entreprises les plus hardies. [19] Alors, il releva la tête, et, avec un regard encourageant : « Combien de dizaines de milliers crois-tu qu'il y en aurait, dit-il ? » André, qui était là, déclara : « A peine plus de cent mille. » Alors : « C'est une bagatelle, dit-il, qu'Aristée me demande ! » Sosibios et quelques-uns des témoins de la conversation dirent alors : « A vrai dire, c'est une chose bien digne de ta grandeur d'âme que d'offrir en sacrifice d'action de grâces au Dieu très grand la libération de ces sujets. Aussi bien, gratifié des plus grands honneurs par le Maître de l'univers, et riche d'une gloire qui surpasse encore celle de tes ancêtres, si tu offres les plus grands sacrifices d'action de grâces, c'est simple convenue de ta part. » [20] Ravi, le roi ordonna d'ajouter un supplément à la solde et que l'on toucherait une indemnité de vingt drachmes par esclave. Un décret¹ serait pro-

sur la Chancellerie des Lagides » dans *Archives d'Histoire du Droit Oriental et Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, tome 2 (1953), p. 258-265. — Sur l'extension du terme prostagma, voir HOLLEAUX, *Études d'Épigraphie et d'Histoire grecques*, III, p. 206 et 405, n. 2. — Sur la nature et les conditions du prostagma, M.-Th. LINGER, *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 1 (1948), p. 119-132 et 3 (1949), p. 69-81. M. AMELOTTI, J. BINGEN et M.-Th. LINGER, *Chronique d'Égypte*, 50 (juillet 1950), 317-321. — Jozef MODRZEJEWSKI, « The πρόσταγμα in the Papyri », dans *Journ. jur. pap.*, 5 (1951), 187-206. — P. COLLART (*REG* 1943, p. 168) eût préféré désigner notre document par le terme *ὑπόμνημα*. — La première esquisse sur le prostagma est celle de LUMBROSO, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides* (Turin, 1870), p. 160. — Cf. V. WILCKEN, *Zeitsch. Savigny Stift.*, Röm. Abt. XLII (1921), p. 130. — D'après Wendland, il y aurait après le mot βασιλείαν une lacune, où les courtisans objectaient que, si on libère d'autres prisonniers que ceux de Ptolémée lui-même, la somme d'environ 330 talents, prévue pour la libération de 100 000 hommes, ne suffirait plus et qu'il y faudrait plus de 400 talents.

Aristée.

φὰς ποιείσθαι παρ' αὐτά, μεγαλείως χρησάμενος τῆ προθυμίᾳ, τοῦ θεοῦ τὴν πᾶσαν ἐπιτελέσαντος ἡμῶν προαίρεσιν, καὶ συναναγκάσαντος αὐτὸν ἀπολυτρώσαι μὴ μόνον τοὺς συνελθλυθότας τῷ στρατοπέδῳ τοῦ πατρὸς, ἀλλὰ καὶ εἴ τινας προήσαν, ἢ μετὰ ταῦτα παρεισήχθησαν εἰς τὴν βασιλείαν. Ὑπὲρ τὰ τετρακόσια τάλαντα τὴν δόσιν ἀπέφαινον εἶναι. [21] Καὶ τοῦ προστάγματος δὲ τὸ ἀντίγραφον οὐκ ἄχρηστον ὀλομαι κατακεχωρίσθαι. Πολλῶ γὰρ ἢ μεγαλομέρεια φανερωτέρα καὶ εὐδηλος ἔσται τοῦ βασιλέως, τοῦ θεοῦ κατισχύοντος αὐτὸν εἰς τὸ σωτηριαν γενέσθαι πλήθυσιν ἰκανοῖς. [22] Ἦν δὲ τοιοῦτο·

Τοῦ βασιλέως προστάξαντος — Ὅσοι τῶν συνεστρατευμένων τῷ πατρὶ ἡμῶν εἰς τοὺς κατὰ Συρίαν καὶ Φοινίκην τόπους ἐπελθόντες τὴν τῶν Ἰουδαίων χώραν ἐγκρατεῖς ἐγένοντο σωμάτων Ἰουδαϊκῶν καὶ ταῦτα διακεκομίσασιν εἰς τε τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν ἢ καὶ πεπράκασιν ἑτέροις, ὁμοίως δὲ καὶ εἴ τινας προήσαν ἢ καὶ μετὰ ταῦτα εἰσιν εἰσηγμένοι τῶν τοιούτων, ἀπολύειν παραχρῆμα τοὺς ἔχοντας, κομιζομένους αὐτίκα ἑκάστου σώματος δραχμὰς εἴκοσι, τοὺς μὲν στρατιώτας τῆ τῶν ὀφωνίων δόσει, τοὺς δὲ λοιποὺς ἀπὸ τῆς βασιλικῆς τραπέζης. [23] Νομίζομεν γὰρ καὶ παρὰ τὴν τοῦ πατρὸς ἡμῶν βούλησιν καὶ παρὰ τὸ καλῶς ἔχον ἠχμαλωτεῦσθαι τούτους, διὰ δὲ τὴν στρατιωτικὴν προπέτειαν τὴν τε χώραν αὐτῶν κατεφθάρθαι καὶ τὴν τῶν Ἰουδαίων μεταγωγὴν εἰς τὴν Αἴγυπτον γεγονέναι· ἰκανὴ γὰρ ἦν ἢ παρὰ τὸ γε δέον γενοῦντα ἐκ τῶν στρατιωτῶν ὀφέλεια· διὸ παντελῶς ἀνεπιεικῆς ἔστι

20 8 βασιλείαν : post hoc verbum lacunam conii. Wend. ||
21 3 μεγαλομέρεια Schmidt : μεγαλομοῖρία codd. Cf. 26, 28, 84. ||
23 5 τὸ γε δέον A. Wilhelm : παραπόδιον W. Schubart τὸ πεδίον codd. N. C.

1. C'est la formule du prostagma lorsqu'il s'adresse à une collectivité, au moins chez les Lagides, car, selon HOLLEAUX, *Études d'Épigr...*, III, p. 211, n. 2, ce principe ne s'applique pas chez les Séleucides.

2. Le prix des esclaves au III^e s. av. J.-C. en Égypte nous est connu principalement grâce aux *Pap. Zénon*, qui permettent d'en

mulgué. On ferait immédiatement le recensement. Son zèle voyait grand, Dieu ayant accompli tous mes désirs, et l'ayant irrésistiblement poussé à une libération non seulement de ceux qui étaient venus dans le royaume avec l'armée de son père, mais encore de ceux qui, éventuellement, y étaient déjà avant eux, ou y furent amenés plus tard. On lui fit savoir que la dépense dépassait quatre cents talents. [21] Pour ce qui est du décret, je pense qu'il n'est pas inutile d'en reproduire la copie : on n'en verra que de façon plus évidente la magnificence du Roi, à qui Dieu a donné la puissance pour être le salut de nombreuses multitudes. Voici quelle en était la teneur :

[22] « Édît du Roi¹. Tous les soldats qui ont pris part à l'expédition de notre père dans les régions de Syrie et de Phénicie et qui, après leur entrée sur le territoire des Juifs, ont été mis en possession de sujets de race juive et les ont emmenés dans cette ville ou dans les campagnes, ou même les ont vendus à d'autres ; de même s'il s'en trouve qui étaient alors déjà là ou qui y furent amenés plus tard ; que ceux qui les détiennent procèdent sans délai à leur libération, contre une indemnité immédiate de vingt drachmes par tête² : les soldats la toucheront avec leur solde ; les autres la recevront de la banque royale. [23] Nous estimons contraire à l'intention de notre père et inique que ces gens aient été faits prisonniers ; c'est la frénésie soldatesque qui a mis à sac leur pays et qui est responsable de la déportation des Juifs en Égypte ; car c'était déjà bien assez du butin ramassé plus que de raison par les soldats : aussi est-ce le comble de l'indignité que d'y ajouter encore l'esclavage des popula-

évaluer l'ordre de grandeur. Une esclave, de 50 à 300 drachmes ; un esclave, de 112 à 150 dr., mais 200 ou 300 dr. pour certains sujets exceptionnels. La gamme des prix était donc plus étendue pour l'élément féminin. Une indemnité de rachat, dans les conditions imaginées ici par Aristée, ne pouvait représenter qu'une faible partie de la valeur marchande au prix courant.

καὶ ἡ τῶν ἀνθρώπων καταδυναστεία. [24] Πᾶσιν οὖν ἀνθρώποις τὸ δίκαιον ἀπονέμειν ὁμολογούμενοι, πολλῶ δὲ μᾶλλον τοῖς ἀλόγως καταδυναστευομένοις, καὶ κατὰ πᾶν ἐκζητοῦντες τὸ καλῶς ἔχον πρὸς τε τὸ δίκαιον καὶ τὴν κατὰ πάντων εὐσέβειαν, προστετάχαμεν ὅσα τῶν Ἰουδαϊκῶν ἐστὶ σωμάτων ἐν οἰκεταῖς πανταχῆ καθ' ὄντινον τρόπον ἐν τῇ βασιλείᾳ, κομιζομένους τοὺς ἔχοντας τὸ προκείμενον κεφάλαιον ἀπολύειν, καὶ μηδένα κακοσχόλως περὶ τούτων μηδὲν οἰκονομεῖν· τὰς δ' ἀπογραφὰς ἐν ἡμέραις τρισίν, ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκκειται τὸ πρόσταγμα, ποιείσθαι πρὸς τοὺς καθεσταμένους περὶ τούτων, καταδεικνύντας εὐθὺ καὶ τὰ σώματα. [25] Διελήφαμεν γὰρ καὶ ἡμῖν συμφέρειν καὶ τοῖς πράγμασι τοῦτ' ἐπιτελεσθῆναι. Τὸν δὲ βουλούμενον προσαγγέλλειν περὶ τῶν ἀπειθησάντων, ἐφ' ᾧ τοῦ φανέντος ἐνόχου τὴν κυρίαν ἔξειν· τὰ δὲ ὑπάρχοντα τῶν τοιούτων εἰς τὸ βασιλικὸν ἀναληφθήσεται.

[26] Εἰσοδοθέντος τοῦ προστάγματος, ὅπως ἐπαναγνωσθῆ τῷ βασιλεῖ, τὰ ἄλλα πάντ' ἔχοντος πλὴν τοῦ Καὶ εἴ τινας προήσαν ἢ καὶ μετὰ ταῦτά εἰσιν εἰσηγμένοι τῶν τοιούτων, αὐτὸς τοῦτο ὁ βασιλεὺς προσέθηκε, μεγαλομερεῖα καὶ μεγαλοψυχία χρησάμενος, ἐκέλευσέ τε τὴν τῶν διαφόρων δόσιν ἀθρόαν οὖσαν ἀπομερίσαι τοῖς ὑπηρέταις τῶν ταγμάτων καὶ βασιλικαῖς τραπεζαῖταις. [27] Οὕτω δοχθὲν ἐκεκώρωτο ἐν ἡμέραις ἑπτὰ· πλεῖον δὲ ταλάντων ἑξακοσίων ἐξήκοντα ἢ δόσις ἐγεγόνει. Πολλὰ γὰρ καὶ τῶν ἐπιμασιδίων τέκνων σὺν ταῖς μητράσιν ἐλευθεροῦντο. Προσανεχθέντος εἰ καὶ περὶ τούτων εἰκοσαδραχμία δοθήσεται, καὶ τοῦτ' ἐκέλευσεν ὁ βασιλεὺς ποιῆν, ὁλοσχερῶς περὶ τοῦ δόξαντος ἄπαντ' ἐπιτελεῖν.

24 2 ὁμολογούμενοι Schmidt : -μένως vel -μένοις codd. || 6 πανταχῆ Thack. : πάντα μὴ vel παντὶ μὴ codd. || 25 4 ἐφ' ᾧ Mend. ; ἔφην vel ἔφη codd. || 26 1 Εἰσοδοθέντος : add. δὲ O, Jos. οὖν B || 26 4 αὐτὸς Jos. : αὐτό codd. || μεγαλομερεῖα Schmidt : μεγαλομεριῖα codd. Cf. 21, 28, 84 || ὅ τὴν K : om. cett. || 27 4 προσανεχθέντος : add. δὲ O || ὅ εἰκοσαδραχμία N. C.

1. Selon WESTERMANN, « Enslaved persons who are free », dans *Am. Journ. of Philology*, 1938, 1-30, suivi par Moses HADAS (*Harvard Theol. Review*, 1949, p. 175 s.), c'est l'absence de cette clause

tions. [24] Faisant profession de rendre justice à tout le monde, mais surtout à ceux qui sont indûment réduits en esclavage, et cherchant en toutes choses ce qui répond à la justice et au respect de la personne humaine, nous avons décrété pour tous les Juifs qui se trouvent en esclavage, n'importe où et à quelque titre que ce soit, dans le royaume, que ceux qui les détiennent doivent procéder à leur libération, en touchant par tête l'indemnité susdite. Que personne n'apporte de retard à aucune de ces mesures. Qu'on fasse parvenir les listes dans les trois jours à partir de la publication du présent décret à ceux qui ont été désignés à cet effet, et qu'alors on présente immédiatement les personnes aussi. [25] Nous estimons que l'exécution de cette mesure sert nos intérêts et ceux de l'État. Qui veut peut dénoncer les contrevenants, avec cette clause qu'il disposera de celui qui aura été trouvé coupable; les biens (des contrevenants) seront confisqués au profit du Trésor royal.»

[26] Le décret proposé à la lecture du roi étant complet sauf la clause « s'il s'en trouve qui étaient alors déjà là ou qui y furent amenés plus tard¹ », c'est le roi qui la fit ajouter de son propre mouvement, par une royale magnanimité. Et il ordonna que le montant total des sommes fût réparti entre les trésoriers des troupes et les banquiers du roi. [27] Ce décret une fois rendu fut exécuté en sept jours. Or, le versement des indemnités fut de plus de six cent soixante talents. C'est qu'on libérait avec leurs mères nombre d'enfants à la mamelle. Quand se posa la question de savoir s'il y aurait lieu d'accorder aussi pour eux une indemnité de vingt drachmes, le roi ordonna de le faire aussi, soucieux qu'il était d'assurer l'entière exécution de tout l'objet du décret.

dans le modèle imité par Aristée (et qui serait *P. Rainer* 24.552) qui lui aurait suggéré l'idée de l'attribuer à une intervention personnelle du Roi, procéda adroit pour relever encore « la magnificence et la grandeur d'âme » de Philadelphé.

[28] Ὡς δὲ κατεπράχθη ταῦτα, τὸν Δημήτριον ἐκέλευσεν εἰσοδοῦναι περὶ τῆς τῶν Ἰουδαϊκῶν βιβλίων ἀντιγραφῆς. Πάντα γὰρ διὰ προσταγμάτων καὶ μεγάλης ἀσφαλείας τοῖς βασιλεῦσι τούτοις διώκετο, καὶ οὐδὲν ἀπερριμμένως οὐδ' εἰκῆ. Διόπερ καὶ τὸ τῆς εἰσδόσεως καὶ τὰ τῶν ἐπιστολῶν ἀντίγραφα κατακεχώρικα, καὶ τὸ τῶν ἀπεσταλμένων πλήθος καὶ τὴν ἐκάστου κατασκευὴν, διὰ τὸ μεγαλομερεῖα καὶ τέχνη διαφέρειν ἕκαστον αὐτῶν. Τῆς δὲ εἰσδόσεως ἐστὶν ἀντίγραφον τόδε·

[29] Βασιλεῖ μεγάλῳ παρὰ Δημητρίου. Προστάξαντός σου, βασιλεῦ, περὶ τῶν ἀπολειπόντων εἰς τὴν συμπλήρωσιν τῆς βιβλιοθήκης βιβλίων, ἕπως ἐπισυναχθῆ, καὶ τὰ διαπεπτωκῆτα τύχη τῆς προσηκούσης ἐπισκευῆς, πεπονημένος οὐ παρέργως τὴν ἐν τούτοις ἐπιμέλειαν, προσαναφέρω σοι τάδε. [30] Τοῦ νόμου τῶν Ἰουδαίων βιβλία σὺν ἑτέροις ὄλοις τισὶν ἀπολείπει· τυγχάνει γὰρ Ἑβραϊκοῖς γράμμασι καὶ φωνῇ λεγόμενα,

28 2 ἀντιγραφῆς : ἀναγραφῆς Jos. Eus. || 3 μεγάλης : μετὰ μεγάλης dubitanter in Indice Wend. || 4 διώκετο O, Eus. : διώκετο vel διώκητο cett. || καὶ Eus. : om. codd. || 5 τὸ Eus. : τὰ codd. || 7 μεγαλομερεῖα Eus. : -μοιρία codd. Cf. 21, 26, 84 || 29 2 ἀπολειπόντων Mend. : -λιπόντων codd. || 5 σοι τάδε Thack. σοι. τὰ δὲ codd., Eus. (δηλώσαι τὰ τῆς Ἰουδαίων νομοθεσίας βιβλία κτλ. Jos.) N. C.

1. C'est une expression que l'on a souvent invoquée pour soutenir que l'auteur de la *Lettre* vivait à une époque déjà bien éloignée des événements dont il se donne par ailleurs pour un témoin oculaire. En réalité l'expression est ambiguë.

2. Cette traduction de φωνῇ par « prononciation » est expliquée à la fin de la note suivante.

3. S'il ne s'agit pas seulement de mauvaises transcriptions, mais de mauvaises traductions, il faudrait ajouter ce passage à celui d'Aristobule (conservé dans CLÉMENT D'ALEX., *Strom.*, I, 22 ; cf. Eus., *Praep. ev.*, XIII, 12) qui déclare : « Platon aussi a suivi notre Loi et l'on voit bien qu'il en a scruté toutes les paroles. Elle a été traduite avant Démétrios par un autre traducteur, avant la conquête d'Alexandre et des Perses : la sortie d'Égypte des Hébreux nos frères, le récit glorieux de toutes leurs prouesses, leur conquête du pays et l'explication (ἐπεξηγήσεις) de la Loi tout entière. » Pris à la lettre, ces mots supposent l'existence, dès le IV^e siècle av. J.-C., d'une traduction grecque comprenant au moins Exode, Deutéro-

IV. — Le rapport du Bibliothécaire (28-33).

[28] Cela fait, il demanda à Démétrios de lui présenter un rapport sur la question des livres juifs à faire transcrire. Ce n'est que par documents écrits et avec beaucoup de soins que tout était expédié par ces rois¹, sans que rien fût abandonné au hasard. C'est justement ce qui m'a permis de reproduire le texte du rapport présenté et de donner la copie des lettres, ainsi que la quantité des objets envoyés, en indiquant le travail que chaque article avait coûté, en raison du prix et de la valeur artistique exceptionnelle de chacun d'eux. Quant au rapport présenté, en voici la copie :

[29] « A sa Majesté le Roi, de la part de Démétrios. Sur ton ordre, ô roi, en ce qui concerne les ouvrages qui manquent encore et qu'il faut réunir pour compléter la Bibliothèque, et la réparation de ceux qui sont en mauvais état, j'y ai mis tous mes soins et je viens te soumettre le projet suivant : [30] outre quelques autres, les livres de la Loi des Juifs nous manquent, car ils se lisent en caractères et prononciation² hébraïques et ont été écrits³

nome et Josué. En fait, aucune trace du moindre fragment de cette version ne nous reste ; et SWETE est peut-être fondé à conclure : il est plus que probable que cette légende procède du désir, chez les Juifs hellénistes, de trouver une origine hébraïque aux chefs-d'œuvre de la pensée grecque (*Introd. to the Old T. in Greek*, p. 2). Selon MARCUS, *Josephus*, VII (*Jewish Ant.*, XII, 37, p. 21 n. c.), ТСНЕРИКОВЕР (*CPJ*, I, p. 42) et E. BICKERMAN (*The Septuagint as a translation, American Academy for Jewish Research*, XXVIII (1959), p. 29, n. 62), ces reproches d'Aristée visent le texte hébreu (dans l'état où le présentent les exemplaires dont on dispose à Alexandrie). D'où le recours à un exemplaire tout à fait indiscutable de Jérusalem pour établir une traduction qui mérite de faire autorité. Par l'allusion au témoignage des « connaisseurs », Aristée se défend de pouvoir juger lui-même de la qualité de ces exemplaires hébreux. Je pense donc que ασιήμανται désigne ici l'action d'écrire, mais sous l'aspect très technique de calligraphie d'édition. Avec le parfait

ἀμελέστερον δέ, καὶ οὐχ ὡς ὑπάρχει, σεσήμανται, καθὼς ὑπὸ τῶν εἰδῶτων προσαναφέρεται· προνοίας γὰρ βασιλικῆς οὐ τέτευχε. [31] Δέον δέ ἐστι καὶ ταῦθ' ὑπάρχειν παρὰ σοι διηκριβωμένα, διὰ τὸ καὶ φιλοσοφωτέραν εἶναι καὶ ἀκέραιον τὴν νομοθεσίαν ταύτην, ὡς ἂν οὖσαν θείαν. Διὸ πόρρω γεγόνασιν οἱ τε συγγραφεῖς καὶ ποιηταὶ καὶ τὸ τῶν ἱστορικῶν πληθος τῆς ἐπιμνήσεως τῶν προειρημένων βιβλίων, καὶ τῶν κατ' αὐτὰ πεπολιτευμένων [καὶ πολιτευομένων] ἀνδρῶν, διὰ τὸ ἀγνήν τινα καὶ σεμνήν εἶναι τὴν ἐν αὐτοῖς θεωρίαν, ὡς φησὶν Ἑκαταῖος ὁ Ἀθῆναιος. [32] Ἐὰν οὖν φαίνεται, βασιλεῦ, γραφήσεται πρὸς τὸν ἀρχιερέα τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις, ἀποστῆλαι τοὺς μάλιστα καλῶς βεβιωκότας καὶ πρεσβυτέρους ὄντας

31 6 αὐτὰ Wend. : αὐτὰς codd. || [καὶ πολιτευομένων] secl. (« perhaps wrongly » Hadas) Wend. : om. Jos., Eus. || 32 1 φαίνεται Eus. (δοκῆ Jos.) : φανῆται codd. || 3 ὄντας : om. Eus. (Jos.) N. C.

résultatif employé dans ce passage, on arrive au sens d'« écriture peu soignée ». Cf. ZUNTZ, *JSS*, IV, 2 (1959), p. 118. Ainsi, le bibliothécaire ne parle pas encore de traduction. Il demande un texte hébreu matériellement irréprochable. C'est plus loin seulement (§ 35-40) que la lettre du roi, demandant l'envoi d'Anciens versés dans la connaissance de la Loi, introduit dans l'affabulation l'idée d'une traduction à faire. La transition d'une idée à l'autre est facilitée par l'ambiguïté entre μεταγραφὴ et ἐρμηνεία, qu'expliquerait, selon Zuntz, l'usage antique de lire toujours en prononçant. C'est pour évoquer cet usage que j'ai préféré traduire habituellement φωνή (§ 30...) par « prononciation » plutôt que par « langue ».

1. On retrouve la même hésitation à divulguer par une traduction en langue courante les récits d'interventions divines dans un papyrus (*Oxyr.*, XI, 1381, 11^e s. ap. J.-C.). Il s'agit là d'un écrit racontant comment vingt-six prêtres d'Héliopolis avaient escorté le dieu jusqu'à Memphis, et les miracles du dieu sous Menchérés.

2. Cf. § 139, 177, 312, 315. L'éloge de la Loi est un lieu commun de la littérature juive. « Le sujet est développé avec complaisance par les Rabbins. La Tora, qui est la plus aimée de ses créatures, a été produite par Dieu la première de toutes : 974 générations avant le monde, ou bien 2 000 ans, ou bien seulement la veille du sabbat. Elle a été créée en réalité, et non en pensée seulement. Depuis, elle

avec assez de négligences et d'inexactitudes, au dire des hommes compétents : il leur a manqué une sollicitude royale. [31] Or, il faut que ces livres aussi tu les aies, dans un texte correct, car cette Loi est pleine de sagesse et très pure, puisqu'elle est divine. Voilà d'où vient que prosateurs et poètes, et même tant d'historiens se sont abstenus¹ de mentionner les dits livres ainsi que les peuples qui ont réglé sur eux leur conduite. C'est que la doctrine qu'ils contiennent est « auguste et sainte² », selon l'expression d'Hécatee d'Abdère³. [32] Si donc tu l'agrées, ô roi, on écrira au grand prêtre de Jérusalem d'envoyer des hommes des plus honorables, des Anciens⁴, compétents dans la science de leur Loi, six de chaque

est auprès de Dieu, dans ses trésors, ou mieux vivant avec lui comme sa fille, sa bien-aimée. Cette préexistence affirmée en plusieurs de nos sources [rabbiniques] fait de la Loi un être surnaturel ; le Pseudo-Aristée et Philon la disent divine. Elle est présentée comme l'instrument ou l'architecte dont Dieu se sert pour créer le monde : rôle inférieur au rôle tenu par la Sagesse dans la littérature biblique » (BONSIRVEN, *Jud. Pal.*, I, p. 251). Comme pour l'inspiration des traducteurs, Aristée est décidément plus sobre que ses successeurs.

3. Hécatee d'Abdère, contemporain d'Alexandre et de Ptolémée I^{er}, et auteur d'une histoire d'Égypte que Diodore a utilisée. Il aurait écrit aussi un livre sur les Juifs, où Diodore aurait puisé son aperçu sur le judaïsme (DIODORE, XL, 3, *Excerpta Photii*).

4. Tramontano prend le mot au sens d'âge. Il y voit une qualité physique exigée par Ptolémée, comme une garantie de leur sérieux et de leur expérience. C'est par une inconséquence que Josèphe adoptera plus loin cette interprétation (39/49) : ἡδὴ πρεσβυτέρους. Mais ici, sa paraphrase par un génitif pluriel suppose qu'il pense à un corps constitué de notables. Nous avons là un terme d'institution qui n'est pas particulier au Judaïsme. Cf. *Josèphe adaptateur*, p. 83 s. PHILON les dit choisis ἀριστίνδην (*Vita Mosis*, II, 31 ; *Mg.* II, 139). I *Macc.* 7, 33 nous raconte que, pour saluer Nicanor, sortirent du Temple des prêtres et des « Anciens » du peuple : ἐξῆλθον ἀπὸ τῶν ἱερέων ἐκ τῶν ἀγίων καὶ ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων τοῦ λαοῦ ἀσπάσασθαι αὐτὸν εἰρηνικῶς. Il ne s'agit pas d'une classe d'âge, mais d'un titre, qui semble d'ailleurs ne conférer aucun rôle dans le gouvernement de la communauté (Cf. FREY, *Corpus Inscr. Jud.*, I, p. LXXXVI).

ἀνδρας, ἐμπείρους τῶν κατὰ τὸν νόμον τὸν ἑαυτῶν, ἀφ' ἑκάστης φυλῆς ἕξ, ὅπως τὸ σύμφωνον ἐκ τῶν πλείονων ἔξετασαντες καὶ λαβόντες τὸ κατὰ τὴν ἑρμηνείαν ἀκριβές, ἀξιῶς καὶ τῶν πραγμάτων καὶ τῆς σῆς προαιρέσεως, θῶμεν εὐσήμως. Εὐτύχει διὰ παντός.

[33] Τῆς δὲ εισδόσεως ταύτης γενομένης, ἐκέλευσεν ὁ βασιλεὺς γραφῆναι πρὸς τὸν Ἑλεάζαρον περὶ τούτων, σημάτων καὶ τὴν γενομένην ἀπολύτρωσιν τῶν αἰχμαλώτων. Ἔδωκε δὲ καὶ εἰς κατασκευὴν κρατήρων τε καὶ φιαλῶν καὶ τραπέζης καὶ σπονδελῶν χρυσοῦ μὲν ὀκτὸς τάλαντα πεντήκοντα καὶ ἀργυρίου τάλαντα ἑβδομήκοντα καὶ λίθων ἱκανόν τι πλῆθος — ἐκέλευσε δὲ τοὺς βίσκοφύλακας τοῖς τεχνίταις, ὧν ἂν προαιρῶνται, τὴν ἐκλογὴν διδόναι — καὶ νομισματοσ, εἰς θυσίας καὶ ἄλλα πρὸς τάλαντα ἑκατόν. [34] Δηλώσομεν δέ σοι περὶ τῆς κατασκευῆς, ὡς ἂν τὰ τῶν ἐπιστολῶν ἀντίγραφα διέλθωμεν.

* Ἦν δὲ ἡ τοῦ βασιλέως ἐπιστολὴ τὸν τύπον ἔχουσα τοῦτον.

[35] Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Ἑλεάζαρον ἀρχιερεὶ χαίρειν καὶ ἐρρῶσθαι. Ἐπεὶ συμβαίνει πλείονας τῶν Ἰουδαίων εἰς τὴν ἡμετέραν χώραν κατὰκίσθαι γεννηθέντας ἀνασπάστους ἐκ τῶν Ἱεροσολύμων ὑπὸ Περσῶν, καθ' ὃν ἐπεκράτουν χρόνον, ἔτι δὲ

33 2 σημάτων Eus. (δηλοῦντας Jos.) : -ντα codd. N. C. || 35 2 Ἐπεὶ συμβαίνει K, Eus. : ἐπισυμβαίνει celt. || 3 κατὰκίσθαι Eus. (κατωκισμένων Jos.) : κατοικεῖσθαι codd. || ἀνασπάστους G I, O¹, T, Eus. (I). -στάτους vel ἀναρπάστους celt. N. C.

1. Ce souci d'exactitude dans l'enseignement ou la tradition du texte de la Loi semble caractéristique des milieux pharisiens. Cf. Actes 22, 3 : Paul aux Juifs de Jérusalem soulevés contre lui : « J'ai été élevé ici dans cette ville et c'est aux pieds de Gamaliel que j'ai été formé selon les plus purs principes de la Loi de nos pères » (trad. Osty) : πεπαιδευμένος κατὰ ἀκριβείαν τοῦ πατρῷου νόμου

2. Thackeray (1903) a bien vu le rapprochement à faire entre § 30 : ἀμελέστερον ... σεσήμανται et θῶμεν εὐσήμως. Karl MULLER, *Eusebii Werke*, 1954, I, p. 422, entend : afin d'assigner (à cette traduction) une place de choix, « einen markanten Platz anweisen » parmi les livres de la Bibliothèque.

tribu, afin qu'en faisant soumettre à l'examen ce qui aura obtenu l'accord de la majorité et en obtenant ainsi une interprétation exacte¹, nous établissions brillamment un texte digne de l'État et de tes intentions². Sois heureux à jamais.»

[33] Sur la présentation de ce rapport, le roi ordonna d'écrire à Éléazar à ce sujet, en lui faisant connaître aussi la libération des prisonniers qui avait eu lieu. Il fit don, pour la fabrication de cratères, de coupes, d'une table et de vases à libations, d'un poids d'or de cinquante talents, de soixante-dix talents d'argent, et de quantité de pierreries — avec ordre aux gardiens des trésors de laisser les artistes choisir celles qu'ils préféreraient — et, en numéraire pour des sacrifices³ et autres dépenses, d'environ cent talents. [34] Je te décrirai la fabrication de ces articles immédiatement après la copie du texte des lettres.

V. — Les lettres de Ptolémée et d'Éléazar (34-51).

La lettre du roi se présentait ainsi :

[35] « Le Roi Ptolémée au Grand Prêtre Éléazar, salut et santé. Étant donné qu'un nombre assez considérable de Juifs habitent sur notre territoire, expulsés de Jérusalem par les Perses au temps de leur domination,

3. « Le principe en vertu duquel l'intention du sacrificateur prévaudait permet de sacrifier pour un idolâtre, bien que l'intention de ce dernier soit toujours dirigée vers l'idolâtrie. » BONSIRVEN, *Jud. Pal.*, II, p. 30. C'est ainsi qu'Auguste, entre autres libéralités, aurait fait à Jérusalem une fondation pour un sacrifice quotidien au nom de l'Empereur. PHILON (*Leg. ad Caium* 157) précise que cette fondation était prise sur la cassette privée de l'empereur (ἐκ τῶν ἰδίων), qu'il s'agissait d'un holocauste de deux béliers et d'un taureau. Il est piquant qu'il cherche à écarter tout soupçon d'idolâtrie par une dernière remarque : « Et pourtant [Auguste] savait bien qu'il n'y avait [dans le Temple] aucune statue divine ni visible, ni dissimulée. »

καὶ συνεληλυθέναι τῷ πατρὶ ἡμῶν εἰς τὴν Αἴγυπτον αἰχμαλώ-
τους, — [36] ἀφ' ὧν πλείονας εἰς τὸ στρατιωτικὸν σύνταγμα
κατεχώρισεν ἐπὶ μείζοσι μισθοφορίαις, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς
προόντας κρῖνας πιστοὺς φρούρια κτίσας ἀπέδωκεν αὐτοῖς,
ὅπως τὸ τῶν Αἰγυπτίων ἔθνος φόβον [μὴ] ἔχη διὰ τούτων· καὶ
ἡμεῖς δὲ παραλαβόντες τὴν βασιλείαν φιλανθρωπότερον ἀπαν-
τῶμεν τοῖς πᾶσι, πολὺ δὲ μᾶλλον τοῖς σοῖς πολίταις —
[37] ὑπὲρ δέκα μυριάδας αἰχμαλώτων ἠλευθερώκαμεν, ἀπο-
δόντες τοῖς κρατοσὶ τὴν κατ' ἀξίαν ἀργυρικὴν τιμὴν, διορθού-
μενοι καὶ εἴ τι κακῶς ἐπράχθη διὰ τὰς τῶν ὄχλων ὀρμᾶς, διει-
ληφότες εὐσεβῶς τοῦτο πράξει, καὶ τῷ μεγίστῳ θεῷ χαριστι-
κὸν ἀνατιθέντες, ὃς ἡμῖν τὴν βασιλείαν ἐν εἰρήνῃ καὶ δόξῃ
κρατίστη παρ' ὅλην τὴν οἰκουμένην διατετήρηκεν· εἰς τε τὸ
στράτευμα τοὺς ἀκμαιοτάτους ταῖς ἡλικίαις τετάχαμεν, τοὺς
δὲ δυναμένους καὶ περὶ ἡμᾶς εἶναι, τῆς περὶ τὴν ἀλλήν
πίστεως ἀξιόους, ἐπὶ χρεῖων καθεστάκαμεν. [38] Βουλομένων
δ' ἡμῶν καὶ τούτοις χαρίζεσθαι καὶ πᾶσι τοῖς κατὰ τὴν οἰκου-
μένην Ἰουδαίους καὶ τοῖς μετέπειτα, προηγήμεθα τὸν νόμον

36 3 προόντας O, T, Eus. (γενομένοις ... σὺν αὐτῷ Jos.) : παρόντας
cett. || 4 [μὴ] secl. Wend. Thack. : non habet Eus. (ἵνα τοῖς
Αἰγυπτίοις ὄσιν φοβεροὶ Jos.) || 37 9 χρεῖων Schmidt : χερῶν
codd.

1. « Opposés aux catèques et aux épigones, qui formaient des garnisons et colonies militaires, les étrangers mercenaires le plus récemment recrutés, composant le στρατιωτικὸν σύνταγμα et appartenant aux μείζοσι μισθοφορίαις, étaient véritablement des soldats d'expédition » (Lumbroso, *Recherches*, p. 226). Il est remarquable, au contraire, que pendant le III^e s. av. J.-C., le rôle des Égyptiens dans l'armée lagide est pratiquement nul. Au moment de la campagne de Syrie, en 217, ils furent mobilisés en masse. Au cours du II^e et du I^{er} siècle, ils sont admis dans l'armée en nombre plus élevé qu'avant Raphia, ils font partie de la garde royale, ils occupent des postes de commande (d'après un résumé français de Willy PEREMANS, *Les Égyptiens dans l'armée des Lagides* — en flamand). Cf. Bibliographie, travaux divers.

qu'ensuite, il en est encore arrivé en Égypte avec mon père, comme prisonniers de guerre, [36] il en a placé beaucoup dans l'armée¹, avec la haute solde; pareillement, comme il connaissait la fidélité de ceux qui se trouvaient déjà auparavant dans le pays, il établit des garnisons et les leur confia, pour tenir par eux en respect la population égyptienne. Quant à nous qui lui succédons, nous faisons les plus amicales avances à tous, mais spécialement à tes compatriotes, [37] nous en avons rendu à la liberté plus de cent mille, qui étaient prisonniers de guerre, en versant à leurs maîtres une juste indemnité pécuniaire, en nous appliquant à réparer tous les dommages qui ont pu venir des passions populaires², conscient de faire là œuvre sainte, avec consécration d'une offrande au Dieu très grand, qui nous a conservé notre royaume en paix avec la plus grande gloire dans le monde entier. C'est ainsi que nous avons placé dans les rangs de l'armée ceux qui sont dans la fleur de l'âge³; quant à ceux qui présentaient des aptitudes même pour notre service personnel et méritaient qu'on leur confiât une charge⁴ à la Cour, nous les avons placés à la tête de certains services. [38] Désireux de leur être agréable⁵, ainsi qu'à tous les Juifs de la terre et à leurs descendants, nous avons

2. Allusion à l'antisémitisme des populations égyptiennes. Joseph, naturellement, omet ce membre de phrase.

3. De même Scipion en Espagne : Ἐκ δὲ τῶν λοιπῶν αἰχμαλώτων ἐκλέξας τοὺς εὐρωστοτάτους, καὶ τοῖς εἶδει καὶ ταῖς ἡλικίαις ἀκμαιοτάτους, προσέμιξε τοῖς αὐτοῦ πληρώμασι. POLYBE, X, 17, 11 s.

4. Πίστις dans les cours hellénistiques est la confiance royale, d'où la charge qui témoigne de cette confiance. Cf. *Hellenica*, XI-XII, p. 105-106.

5. Dans le rapport de Démétrios (29 s.) le seul motif invoqué pour la traduction était l'enrichissement de la Bibliothèque. La scène de promulgation (§ 308 s.) semble bien avouer que la raison profonde était le besoin d'une traduction grecque qui se faisait sentir dans la communauté juive elle-même. Notre passage, remarque finement M. Hadas, combine les deux motifs d'une façon qui rend plus vraisemblable l'intérêt que prend le Roi à toute l'affaire.

ὄμων μεθερμηνευθῆναι γράμμασιν Ἑλληνικοῖς ἐκ τῶν παρ' ὄμων λεγομένων Ἑβραϊκῶν γραμμάτων, ἵν' ὑπάρχη καὶ ταῦτα παρ' ἡμῖν ἐν βιβλιοθήκῃ σὺν τοῖς ἄλλοις βασιλικῶς βιβλίοις. [39] Καλῶς οὖν ποιήσεις καὶ τῆς ἡμετέρας σπουδῆς ἀξίως ἐπιλεξάμενος ἄνδρας καλῶς βεβιωκότας πρεσβυτέρους, ἐμπειρίαν ἔχοντας τοῦ νόμου, καὶ δυνατοὺς ἐρμηνεῦσαι, ἀφ' ἐκάστης φυλῆς ἕξι, ὅπως ἐκ τῶν πλειόνων τὸ σύμφωνον εὐρεθῆι, διὰ τὸ περὶ μειζόνων εἶναι τὴν σκέψιν. Οἰόμεθα γὰρ ἐπιτελεσθέντος τούτου μεγάλην ἀποισεσθαι δόξαν. [40] Ἀπεστάλαμεν δὲ περὶ τούτων Ἀνδρέαν τῶν ἀρχισωματοφυλάκων καὶ Ἀριστέαν, τιμωμένους παρ' ἡμῖν, διαλεξομένους σοι καὶ κομίζοντας ἀπαρχὰς εἰς τὸ ἱερὸν ἀναθημάτων καὶ εἰς θυσίας καὶ τὰ ἄλλα ἀργυρίου τάλαντα ἑκατόν. Γράφων δὲ καὶ σὺ πρὸς ἡμᾶς περὶ ὧν ἐάν βούλη κεχαρισμένος ἔσῃ, καὶ φιλας ἀξιόν τι πράξεις, ὡς ἐπιτελεσθησομένων τὴν ταχίστην περὶ ὧν ἂν αἴρη. Ἔρρωσο.

[41] Πρὸς ταύτην τὴν ἐπιστολὴν ἀντέγραψεν ἐνδεχομένως δὲ Ἐλεάζαρος ταῦτα :

Ἐλεάζαρος ἀρχιερεὺς βασιλεῖ Πτολεμαῖ φιλῶ γνησίῳ χαίρειν. Αὐτὸς τε ἔρρωσο καὶ ἡ βασίλισσα Ἀρσινόη, ἡ ἀδελφή,

38 4-5 παρ' ὄμων codd. Eus. (I) : ὄμῖν Eus. (B O N) || λεγομένων Ἑβρ. codd. : Ἑβρ. λεγ. Eus. || 40 2 τούτων Eus. Jos. : τούτου codd. || 3 Ἀριστέαν codd., Eus. (I) : -αἰὼν Eus. (B O N), Jos. || 6 κεχαρισμένος Eus. : καὶ χαρισάμενος (-ζόμενος K) codd.

1. Comme dans § 33, ici et § 42, il s'agit de lingots d'argent.

2. Cf. *P. Oxyr.*, IV, 743 (III^e s. av. J.-C.) dans une lettre à un ami (l. 39) : Καὶ σὺ δὲ ὑπὲρ ὧν ἐάν θέλῃς γράφῃ μοι καὶ ἀνάσῃς ποῆσω. Dès le III^e s. l'invitation à demander de nouveaux services semble au moins aussi banale que de nos jours les offres de dévouement, service, d'être à la disposition de...

3. « Quod graece scribere poterat (?) fort. hujus linguae usum in Hebraeo excusat » Wend. Je crois plutôt que cet adverbe exprime l'à propos de la réponse du grand prêtre. Strabon I, 2, 20, dit d'un passage d'Homère mal interprété par Ératosthène : οὐκ εἶ δεξάμενος ... συκοφαντεῖ ὡς . . . interprétant de travers, Ératosthène accuse à tort Homère. Mis à part le préfixe, l'expression de Strabon serait le pendant, sous forme négative, de l'adverbe d'Aristée.

décidé de faire traduire votre Loi de ce que vous appelez le texte hébreu en langue grecque, pour avoir ces livres-là aussi dans notre bibliothèque, avec les autres « livres du Roi ». [39] Dans ces conditions, tu ferais bien et tu répondrais à notre sollicitude, en choisissant des hommes d'une vie exemplaire, des Anciens versés dans la connaissance de leur Loi, capables d'en faire une traduction, six de chaque tribu, pour trouver un texte qui représente l'accord de la majorité, vu l'importance de la recherche. Aussi bien pensons-nous qu'une fois accompli, ce travail nous fera grand honneur. [40] Nous avons envoyé à cette fin André, des grands gardes du corps, et Aristée, membres distingués de notre cour, pour conférer avec toi. Ils emportent des offrandes dédicatoires pour le sanctuaire, et, pour les victimes et le reste, cent talents¹ d'argent. De ton côté, écris-nous² tes désirs ; nous aurons pour agréable ce geste d'amitié, et nous nous empresserons de les satisfaire. Bonne santé. »

[41] A cette lettre, Éléazar donna la digne³ réponse que voici :

« Éléazar, Grand Prêtre, au Roi Ptolémée son ami sincère, salut. Bonne santé à toi, à la reine Arsinoé, ta sœur⁴, et à vos enfants. S'il en est ainsi, c'est bien et

4. Arsinoé II, fille de Ptolémée I^{er}, était bel et bien la sœur de Ptolémée II. On peut s'étonner que le grand prêtre des Juifs ait l'air de fermer les yeux sur cette situation, abominable selon la législation mosaïque. D'autant plus que les Grecs aussi avaient en horreur les mariages entre frères et sœurs. Plutarque raconte que Sotadès alla moisir des années en prison pour avoir lancé dans le public une plaisanterie sur le mariage incestueux de Philadelphie (*De educatione puerorum* 10 F). Pour d'autres reines d'Égypte, « sœur-épouse » est un titre qui figure dans les documents officiels, e. g. *Syll*³ 463/10, à propos de Bérénice « sœur et épouse du roi Ptolémée » (Évergète).

Sur la question plus générale des mariages consanguins en Égypte, voir H. L. BELL, « Brother and Sister Marriage in Graeco Roman Egypt », dans *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, 2 (1949), p. 83-92 ; et Marcel HOMBERT et Claire PRÉLUX, « Les mariages

καὶ τὰ τέκνα, καλῶς ἂν ἔχοι καὶ ὡς βουλόμεθα, καὶ αὐτοὶ δὲ ὑγιαίνουμεν. [42] Λαβόντες τὴν παρὰ σοῦ ἐπιστολὴν μεγάλως ἐχάρημεν διὰ τὴν προαίρεσίν σου καὶ τὴν καλὴν βουλὴν, καὶ συναγαγόντες τὸ πᾶν πλῆθος παρανέγνωμεν αὐτοῖς, ἵνα εἰδῶσιν ἦν ἔχεις πρὸς τὸν θεὸν ἡμῶν εὐσέβειαν. Ἐπεδείξαμεν δὲ καὶ τὰς φιάλας ἃς ἀπέστειλας, χρυσᾶς εἴκοσι καὶ ἀργυρᾶς τριάκοντα, κρατῆρας πέντε, καὶ τράπεζαν εἰς ἀνάθεσιν, καὶ εἰς προσαγωγὴν θυσῶν καὶ εἰς ἐπισκευὰς ὧν ἂν δέηται τὸ ἱερὸν ἀργυρίου τάλαντα ἑκατόν, [43] ἔπερ ἐκόμισεν Ἀνδρέας τῶν τετιμημένων παρὰ σοὶ καὶ Ἀριστέας, ἄνδρες καλοὶ καὶ ἀγαθοὶ καὶ παιδείᾳ διαφέροντες καὶ τῆς σῆς ἀγωγῆς καὶ δικαιοσύνης ἄξιοι κατὰ πάντα· οἱ καὶ μετέδωκαν ἡμῖν τὰ παρὰ σοῦ, πρὸς ἃ καὶ παρ' ἡμῶν ἀκηκόασιν ἀρμόζοντα τοῖς σοῖς γράμμασι. [44] Πάντα γὰρ ὅσα σοὶ συμφέρει, καὶ εἰ παρὰ φύσιν ἔστιν, ὑπακουσόμεθα· τοῦτο γὰρ φιλίας καὶ ἀγαπήσεως σημεῖον ἔστι. Μεγάλα γὰρ καὶ σὺ καὶ ἀνεπίληστα τοὺς πολλὰς ἡμῶν κατὰ πολλοὺς (τρόπους) εὐηργέτηκας. [45] Εὐθέως οὖν προσηγάγομεν ὑπὲρ σοῦ θυσίας καὶ τῆς ἀδελφῆς καὶ τῶν τέκνων καὶ τῶν φίλων· καὶ ἠῤῥατο πᾶν τὸ πλῆθος, ἵνα σοὶ γένηται καθὼς προαιρή διὰ παντός, καὶ διασώζη σοὶ τὴν βασιλείαν ἐν εἰρήνῃ μετὰ δόξης ὃ κυριεύων ἀπάντων θεός, καὶ ὅπως γένηται σοὶ συμφερόντως καὶ μετὰ ἀσφαλείας ἢ τοῦ ἀγίου νόμου μεταγραφῆ. [46] Παρόντων δὲ πάντων ἐπελεξάμεθα ἄνδρας καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς πρεσβυτέρους, ἅφ' ἐκάστης φυλῆς ἕξ, οὓς καὶ ἀπεστείλαμεν ἔχοντας τὸν νόμον. Καλῶς

43 1 ἐκόμισεν Eus. : ἐκόμιζον codd. ἐκόμισαν Jos. || 44 3 καὶ σὺ O, T : καὶ σοὶ G I om. cett., Eus. || 4 πολλοὺς τρόπους Eus. (πολυμερῶς Jos.) : πολὺ vel πολλοὺς vel πολλοῖς codd. || 46 1-2 ἐπελεξάμεθα : ἀπελεξάμεθα T ἐπελέξαμεν Jos. -μην Eus.

consanguins dans l'Égypte Romaine», hommage à J. Bidez et Fr. Cumont (Collect. Latomus, vol. II, Bruxelles, 1949, 135-142). Philadelphie n'eut pas d'enfants de sa sœur. Il s'agirait ici des trois enfants que lui avait donnés Arsinoé I, princesse thrace, et qu'Ar-sinoé II aurait adoptés au moment de son mariage avec son frère en 279 ou 278. Cf. THÉOCRITÉ, *Idylle XVII*.

1. Il s'agit de la « Table des Pains de Proposition ».

selon nos vœux. Nous aussi sommes en bonne santé. [42] La réception de ta lettre nous a fait une grande joie, à cause de ta résolution et de tes nobles projets. Ayant alors assemblé tout le peuple, nous en avons donné lecture, pour qu'on sache quelle est ta piété à l'égard de notre Dieu. Nous avons aussi exposé les coupes que tu as envoyées : vingt en or, trente en argent, cinq cratères ainsi que la table à offrandes ¹, et, pour l'achat de victimes et les aménagements dont le temple pourrait avoir besoin, cent talents d'argent, [43] apportés par André, personnage honoré de toi ², et Aristée, hommes distingués et d'une culture supérieure, à tous égards dignes représentants de ta propre culture et de ta justice. Ils nous ont communiqué ton message, et, en retour, ont entendu notre réponse, qui s'accorde avec ta lettre. [44] Chaque fois qu'il s'agira de servir tes intérêts, la chose nous dépassât-elle, nous suivrons tes désirs : c'est là le signe de l'amitié et de l'attachement. Tu as comblé de tant de façons nos compatriotes de tant d'inoubliables bienfaits ! [45] Aussi, nous sommes-nous empressés d'offrir pour toi des sacrifices, ainsi que pour ta sœur, vos enfants et vos amis ³ ; le vœu de toute la foule a été que tout t'arrive toujours à souhait, que Dieu, le souverain maître de toutes choses, te conserve ton royaume dans une paix glorieuse, et que la traduction de la Sainte Loi tourne à ton profit et s'accomplisse avec sûreté ⁴. [46] En présence de tout le peuple, nous avons choisi des hommes distingués et « Anciens », six de chaque tribu, et les avons envoyés

2. Ce participe est à considérer comme un titre.

3. « Ami » est un titre aulique, emprunté, comme aussi « parent », au protocole de la Cour des Rois de Perse.

4. Le vague de l'expression fait soupçonner là un euphémisme. La foule des Juifs aurait demandé dans sa prière que la traduction pût s'accomplir sans attirer sur le Roi, promoteur de l'entreprise, la colère divine qu'avaient encourue de précédents traducteurs, tels Théopompe (§ 314) et Théodecte (§ 316). On pourrait donc traduire « en toute sécurité ».

Aristée.

οὖν ποιήσεις, βασιλεὺ δίκαιε, προστάξας, ὡς ἂν ἡ μεταγραφὴ γένηται τῶν βιβλίων, ἵνα πάλιν ἀποκατασταθῶσι πρὸς ἡμᾶς ἀσφαλῶς οἱ ἄνδρες. Ἔρρωσο.

[47] Εἰσι δὲ πρώτης φυλῆς· Ἰώσηφος Ἐζεκιᾶς Ζαχαρίας Ἰωάννης Ἐζεκιᾶς Ἐλισσαῖος. Δευτέρας· Ἰούδας Σίμων Σομὸηλος Ἀδαῖος Ματταθίας Ἐσχλεμίας. Τρίτης· Νεεμίας Ἰώσηφος Θεοδόσιος Βασέας Ὀρνίας Δάκις. [48] Τετάρτης· Ἰωνάθας Ἀβραῖος Ἐλισσαῖος Ἀνανίας Χαβρίας... Πέμπτης· Ἰσακὸς Ἰάκωβος Ἰησοὺς Σαββαταῖος Σίμων Λεὺς. Ἑκτης· Ἰούδας Ἰώσηφος Σίμων Ζαχαρίας Σομὸηλος Σελεμίας. [49] Ἑβδόμης· Σαββαταῖος Σεδεκίας Ἰάκωβος Ἰσακὸς Ἰησίας Ναθθαῖος. Ὀγδῆς· Θεοδόσιος Ἰάσων Ἰησοὺς Θεόδοτος Ἰωάννης Ἰωνάθας. Ἐνάτης· Θεόφιλος Ἀβραμὸς Ἀρσαμὸς Ἰάσων Ἐνδεμίας Δανιήλος. [50] Δεκάτης· Ἰερεμίας Ἐλεάζαρος Ζαχαρίας Βανέας Ἐλισσαῖος Δαθαῖος. Ἐνδεκάτης· Σαμούηλος Ἰώσηφος Ἰούδας Ἰωνάθης Χαλεβ Δοσίθεος. Δωδεκάτης· Ἰσαήλος Ἰωάννης Θεοδόσιος Ἀρσαμὸς Ἀβιήτης Ἐζεκήλος. Οἱ πάντες ἑβδομήκοντα δύο.

[51] Καὶ τὰ μὲν πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως ἐπιστολὴν τοιαύτης ἐτύγχανεν ἀντιγραφῆς ὑπὸ τῶν περὶ τὸν Ἐλεάζαρον.

Ὡς δὲ ἐπηγγειλάμην καὶ τὰ τῶν κατασκευασμάτων διασαφῆσαι, ποιήσω. Πολυτεχνία γὰρ διαφέροντα συνετελέσθη, τοῦ βασιλέως πολλὴν ἐπίδοσιν ποιουμένου καὶ παρ' ἕκαστον ἐπιθεωροῦντος τοὺς τεχνίτας. Διὸ παριδεῖν οὐδὲν ἠδύναντο οὐδὲ εἰκῆ συντελέσαι.

47 3 Ἐσχλεμίας codd. : Σελεμίας Eriphanius || 48 2 Χαβρίας codd. : Ζαχαρίας Eriphanius || sextum nomen om. codd. : vacuum habet, sed ζ(ήτει) in mg. Ο, Χελκίας ex Eriphanio suppl. Wend. || 50 3 Χαλεβ ex Eriphanio Wend. : Χαβεῦ codd. || 51 2 ὑπὸ Οῦ : ὑπὲρ cell.

1. La prétendue liste des traducteurs constitue comme un document annexe de cette lettre. Josèphe y renvoie explicitement. On ne retrouve cette liste que chez ÉPIPHANE (*De Mensuris et Ponderibus*, 3), qui donne les noms syriaques écrits en hébreu carré. Il

avec la Loi. Il sera donc bon que tu donnes des ordres, ô roi juste, pour que, une fois la traduction des livres terminée, ils nous reviennent en sécurité. Bonne santé.»

[47] « De la première tribu ⁴ : Joseph, Ézéchiás, Zacharie, Jean, Ézéchiás, Élisée. De la seconde : Judas, Simon, Samuel, Adée, Mattathias, Eschlémias. De la troisième : Néhémie, Joseph, Théodose, Basée, Ornias, Dakis. [48] De la quatrième : Jonathas, Abrée, Élisée, Ananias, Chabrias... De la cinquième : Isaac, Jacob, Jésus, Sabbatée, Simon, Lévi. De la sixième : Judas, Joseph, Simon, Zacharie, Samuel, Sélémiás. [49] De la septième : Sabbatée, Sédékias, Jacob, Isachos, Jésias, Nathée. De la huitième : Théodose, Jason, Jésus, Théodote, Jean, Jonathas. De la neuvième : Théophile, Abram, Arsam, Jason, Endémias, Daniel. [50] De la dixième : Jérémie, Éléazar, Zacharie, Banéas, Élisée, Dathée. De la onzième : Samuel, Joseph, Judas, Jonathés, Caleb, Dosithée. De la douzième : Isaël, Jean, Théodose, Arsam, Abiétès, Ézéchiel. En tout soixante-douze.»

[51] Telle est la réponse que la lettre du roi reçut de la chancellerie d'Éléazar.

VI. — Description des présents du roi (51-82).

Mais puisque j'ai promis le détail des objets, je vais le donner. Ils ont été exécutés avec un art exceptionnel, le roi prodiguant ses largesses et allant voir travailler chacun des artistes en particulier : alors, la moindre négligence ou l'à peu près dans l'exécution était impossible.

nomme les diverses tribus au lieu de les désigner par un numéro d'ordre comme le fait Aristée. Les autres différences sont sans importance. La division par les tribus n'était plus courante en Palestine, mais les Juifs nés à l'étranger se figuraient une Palestine à l'image des textes scripturaires (M. Hadas). — Les noms hébreux dominant dans cette liste.

Πρωτον δέ σοι τὰ περι τῆς τραπέζης ἐξηγήσομαι. [52] Προεθυμείτο μὲν οὖν ὁ βασιλεὺς ὑπέροπλόν τι ποιῆσαι τοῖς μέτροις τὸ κατασκεύασμα. Προσέταξε δὲ πυθέσθαι τῶν ἀνὰ τὸν τόπον, πηλίκη τις ἔστιν ἢ προοῖσα καὶ κειμένη κατὰ τὸ ἱερὸν ἐν Ἱεροσολύμοις. [53] Ὡς δὲ ἀπεφάνησαν τὰ μέτρα, προσεπηρώτησεν, εἰ κατασκευάσει μείζονα. Τινὲς μὲν οὖν καὶ τῶν ἱερέων καὶ τῶν ἄλλων ἔλεγον μὴδὲν ἐπικωλύειν. Ὁ δὲ εἶπε βούλεσθαι καὶ πενταπλῆν τοῖς μεγέθεσι ποιῆσαι, διατάζειν δὲ μήποτε ἄχρηστος γένηται πρὸς τὰς λειτουργίας. [54] Οὐ γὰρ αἰρεῖσθαι τὸ κείσθαι μόνον ἐν τῷ τόπῳ (τὰ) παρ' αὐτοῦ, πολὺ δὲ μᾶλλον χάριν ἔξειν, ἐὰν τὰς καθηκούσας λειτουργίας ἐπὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατασκευασμένων οἷς καθῆκε ποιῶνται δεόντως. [55] Οὐ γὰρ ἔνεκεν σπάνεως χρυσοῦ τὰ προσυντετελεσμένα βραχύμετρα καθέστηκεν, ἀλλὰ φαίνεται πρὸς τινα λόγον, εἶπεν, οὕτως συνεστηκέναι τοῖς μέτροις. Ἔτι γὰρ ἐπιταγῆς οὕσης οὐδὲν ἂν ἐσπάνιζε· διόπερ οὐ παραβατέον οὐδὲ ὑπερβατέον τὰ καλῶς ἔχοντα. [56] Τῇ μὲν οὖν ποικιλίᾳ τῶν τεχνῶν ἐκέλευσεν ὅτι μάλιστα χρῆσασθαι, σεμνῶς ἅπαντα διανοούμενος καὶ φύσιν ἔχων ἀγαθὴν εἰς τὸ συνιδεῖν πραγμάτων ἔμφασιν. Ὅσα δ' ἂν ἦ ἄγραφα, πρὸς καλλονὴν

53 3 ἐπικωλύειν : κωλύειν T, Jos. || 54 1 (τὰ) add. Schmidt (τὰναθήματα Jos.) || 55 4 ἐπιταγῆς Mend. : ἐπὶ τὰ τῆς codd.

1. Tandis que la description des autres objets est assez claire, celle de la table défie toute reconstitution par le dessin. On en a rapproché l'*ekphrasis* de Callixène de Rhodes dans un banquet donné par Ptolémée Philadelphie (ATHÉNÉE, V, 199). La paraphrase de Josèphe ne fournit guère de renseignements nouveaux.

2. *Esdras* 1, 7-11 indique d'une façon globale les ustensiles du culte que Cyrus permit de rapporter à Jérusalem : couteaux et coupes d'or et d'argent, mais il n'est pas question de la fameuse « Table ». Quelle que soit la date de la *Lettre*, avant ou après le pillage par Antioche IV Épiphanes en 167, il faut supposer qu'une Table moins riche avait été substituée à celle de Salomon, que Ptolémée entend remplacer dignement (Cf. § 53).

3. Un passage comme celui-ci montre bien la transition entre le sens original de ἄγραφος « non écrit » et le sens (ignoré de *LSJ*) « non prescrit, qui n'oblige pas, facultatif ». Ainsi ARISTOTE, *Rhétor.*, I, 14

Je vais commencer d'abord par la description de la Table¹. [52] Le désir du roi était de donner à ce meuble des dimensions monumentales. Il ordonna cependant de s'informer auprès des gens du pays de quelle grandeur était l'ancienne Table² du sanctuaire à Jérusalem. [53] Quand on lui en eut indiqué les dimensions, il demanda en outre s'il pourrait faire plus grand. D'aucuns parmi les prêtres et les autres répondirent que rien ne s'y opposait absolument. Alors, il déclara qu'il avait envie de la faire au quintuple des dimensions, mais qu'il hésitait, dans la crainte qu'alors elle ne fût inutilisable pour le culte. [54] Car il se souciait peu de voir ses dons simplement placés dans le Lieu saint, tandis qu'il lui agréerait bien plus que les rites voulus fussent accomplis dans toutes les règles par qui de droit sur les objets fournis par lui. [55] Ce n'était pas, en effet, pour épargner l'or que le mobilier précédent était de petites dimensions, mais il semblait bien, dit-il, qu'on avait eu une intention précise en le construisant avec ces dimensions-là. Car, pour peu qu'il y eût une prescription (dans ce sens), il serait prêt à ne rien épargner : aussi, ne fallait-il pas dépasser ce qui convient ni chercher à exagérer. [56] Il ordonna donc de mettre en œuvre la plus grande variété d'arts possible ; en tout il voyait grand et avait le talent de saisir l'effet d'ensemble des choses. Là où il n'y avait rien de prescrit par l'Écriture³, il ordonna de viser à faire beau. Pour tous les articles au contraire qu'on fabriquait en suivant des textes, il prescrivait

(= 1375 a) à propos de la supériorité de qui pratique la justice dans des choses non obligatoires : ἀμείνονος γὰρ μὴ δι' ἀνάγκην δίκαιον εἶναι· τὰ μὲν οὖν γεγραμμένα ἐξ ἀνάγκης, τὰ δ' ἄγραφα οὐ. La sagesse populaire elle-même connaît ce sens : Μωρῶ καὶ βασιλεῖ νόμος ἄγραφος, Loi n'oblige ni fou ni roi (H. LEWY, *Philologus*, LII, 1893, p. 568, citant PORPHYRE, in *Horat. ad Sat.*, II, 3, 188). — Les citations scripturaires de ce passage montrent qu'Aristée connaissait le Pentateuque grec et lui donnait la préférence sur l'original hébreu. Cf. MEECHAM, *The Letter*, p. 316-320.

ἐκέλευσε ποιεῖν ὅσα δὲ διὰ γραπτῶν, μέτρα αὐτοῖς κατακο-
λουθῆσαι. [57] Δύο γὰρ πῆχεων τὸ μήκος (πῆχεος δὲ τὸ
εὖρος), τὸ δὲ ὕψος πῆχεος καὶ ἡμίσεος συνετέλουν, χρυσοῦ
δοκίμου^a στερεὰν πάντοθεν τὴν ποιήσιν ἐργασάμενοι, λέγω
δὲ οὐ περὶ τι περιεπτυγμένου τοῦ χρυσοῦ, τὸν δὲ ἔλασμον
αὐτὸν ἐπιδεδέσθαι. [58] Στεφάνην δὲ ἐποίησαν παλαιστιαίαν
κυκλόθεν^b τὰ δὲ κυμάτια στρεπτά^c, τὴν ἀναγλυφὴν ἔχοντα
σχοινίδων ἔκτυπον, τῆι τορεῖα^c θαυμαστῶς ἔχουσαν ἐκ τῶν
τριῶν μερῶν ἦν γὰρ τρίγωνα. [59] Καὶ καθ' ἕκαστον μέρος
ἡ διατύπωσις τῆς ἐνεργείας τὴν αὐτὴν διάθεσιν εἶχεν, ὥστε,
καθ' ὃ ἂν μέρος στρέφοιτο, τὴν πρόσοψιν εἶναι τὴν αὐτὴν,
κειμένου δὲ κατὰ τῆς στεφάνης τὸ μὲν εἰς αὐτὴν τὴν τράπε-
ζαν ἀπόκλιμα τὴν διατύπωσιν ἔχειν τῆς ὠραιότητος, τὸ δὲ
ἐκτὸς κλίμα πρὸς τὴν τοῦ προσάγοντος εἶναι θεωρίαν. [60] Διὸ
τὴν ὑπεροχὴν δεξιᾶν εἶναι τῶν δύο κλιμάτων συνέβαινε,
μετέωρον ἐπικειμένην, ὡς προειρήκαμεν, τριγώνου κατεσκευα-
σμένου, καθ' ὃ ἂν μέρος στρέφοιτο. Λίθων τε πολυτελῶν ἐν
αὐτῷ διαθέσεις ὑπῆρχον ἀνά μέσον τῶν σχοινίδων ἕτερος
παρὰ ἕτερον πλοκὴν εἶχον ἀμίμητον τῆι ποιήσει. [61] Πάντες
δ' ἦσαν διὰ τρημάτων κατελημμένοι χρυσαῖς περόναις πρὸς
τὴν ἀσφάλειαν. Ἐπὶ δὲ τῶν γωνιῶν αἱ κατακλειδεις συνέσφιγ-
γον πρὸς τὴν συνοχὴν. [62] Ἐκ πλαγίων δὲ κατὰ τὴν στεφά-
νην κυκλόθεν τὰ πρὸς τὴν ἄνω πρόσοψιν φοβεσία κατ-
εσκευάστο διάλιθος, ἐκτύπωσιν ἔχουσα προοχῆς συνεχέσιν
ἀναγλυφαῖς βαβδωταῖς, πυκνὴν ἔχούσαις τὴν πρὸς ἄλληλα
θέσιν περὶ ὅλην τὴν τράπεζαν. [63] Ὑπὸ δὲ τὴν ἐκτύπωσιν
τῶν λίθων τῆς φοβεσίας, στέφανον ἐποίησαν οἱ τεχνῖται
πάγκαρπον, ἐν ὑπεροχῇ προδήλως ἔχοντα βοτρώων καὶ στα-
χύων, ἔτι δὲ φοινίκων καὶ μήλων ἑλαίας τε καὶ βῶων καὶ τῶν
παραπλησίων. Τοὺς δὲ λίθους ἐργασάμενοι πρὸς τὴν τῶν
προειρημένων καρπῶν διατύπωσιν, ἔχοντας ἑκάστου γένους τὴν

a. Ex. 23, 23. b. Ibid. 23, 25. c. Ibid. 23, 25.

57 1 δύο γὰρ πῆχεων : δύο μὲν καὶ ἡμίσεος πηχῶν Jos. || (πῆχεος δὲ
τὸ εὖρος) add. ex LXX Exod. 23, 23 Wend. (ἑνὸς δὲ τὸ εὖρος Jos.)

l'exacte conformité des dimensions. [57] Ainsi s'appliqua-
t-on à fabriquer la Table avec « deux coudées de longueur,
(une de largeur), une et demie de hauteur », en exécutant
toute l'œuvre « en or pur » et massif, je veux dire qu'il n'y
avait pas simple revêtement d'or et que c'est la plaque
massive du métal qui était appliquée à même. [58] Ils
firent « une corniche d'un empan tout autour », les « re-
bords qui l'entouraient » présentant un relief câblé, d'une
ciselure admirable, sur les trois côtés, car ils étaient à
trois faces. [59] Sur chaque face, le motif était traité
de même, en sorte que, de quelque côté qu'ils se présen-
tassent, l'aspect fût le même et que, ce rebord étant
aligné sur la corniche, la face qui descend vers la table
elle-même présentât un relief de toute beauté et que la
face extérieure s'offrît à la vue de qui s'approchait. [60]
Ainsi, les deux plans inclinés se rejoignaient en une arête
aiguë, au sommet, comme nous avons dit plus haut, for-
mant prisme, de quelque côté que le rebord se présentât.
Il s'y trouvait inséré des pierreries de valeur tout le long
du décor câblé : alignées les unes après les autres, elles y
étaient enchâssées d'incomparable façon. [61] Toutes
étaient rivées par des chevilles d'or qui les traversaient,
pour plus de solidité. Aux angles, leurs crampons les ser-
raient aussi pour les maintenir ensemble. [62] De côté, le
long de la corniche, tout autour sur la partie visible en
haut, avait été ménagée une rangée d'oves en pierres pré-
cieuses, dont la saillie s'alignait sur le relief des godrons,
très rapprochés entre eux tout autour de la Table. [63]
Sous le motif des pierreries en oves, les artistes firent une
guirlande de toute sorte de fruits, en éclatant relief de
grappes et d'épis avec aussi des dattes, des pommes, des
olives, des grenades et d'autres fruits du même genre.
Après avoir donné la forme des fruits susdits aux pierres

|| 58 4 τρίγωνα Wend. (Jos.) : τριγωνία codd. || 62 3 προοχῆς
Schmidt : προοχῆς codd.

χροάν, ἀνέδησαν τῷ χρυσῷ κύκλῳ περὶ ὄλην τὴν τῆς τραπέζης κατασκευὴν κατὰ κρόταφον. [64] Μετὰ δὲ τὴν τοῦ στεφάνου διάθεσιν, ὁμοίως (κάτω τὰ) κατὰ τὴν τῆς φοβεσίας διασκευὴν [ῆ] κατεσκευάστο, καὶ τὰ λοιπὰ τῆς βαβδώσεως καὶ διαγλυφῆς, (διὰ τὸ) [καὶ] :ατ' ἀμφότερα τὰ μέρη τὴν τράπεζαν πρὸς τὴν χρῆσιν πεποιθῆσθαι, καθ' ὃ ἂν μέρος αἰρῶνται, ὥστε καὶ τὴν τῶν κυμάτων θέσιν καὶ τὴν τῆς στεφάνης εἶναι κατὰ τὸ τῶν ποδῶν μέρος. [65] Ἐλασμα γὰρ ἐποίησαν καθ' ὅλου τοῦ πλάτους τῆς τραπέζης στερεὸν δακτύλων τεσσάρων, ὥστε τοὺς πόδας ἐνίσθαι εἰς τοῦτο, περόνας (σὺν) κατακλείειν ἔχοντας ἐσφίγχειν κατὰ τὴν στεφάνην, ἵνα, καθ' ὃ ἂν αἰρῶνται μέρος, ἢ χρῆσις ῆ· τὸ αὐτὸ δὲ κατὰ ἐπιφάνειαν θεωρεῖται ἀμφοτεροδεξίου τῆς κατασκευῆς οὐσης. [66] Ἐπ' αὐτῆς δὲ τῆς τραπέζης μαϊάνδρον ἔκτυπον ἐποίησαν, ἐν ὑπεροχῇ λίθους ἔχοντα κατὰ μέσον πολυτελεῖς τῶν πολυειδῶν, ἀνθράκων τε καὶ σμαράγδων, ἔτι δὲ ὄνυχος καὶ τῶν ἄλλων γενῶν τῶν διαφερόντων ἐν ὀραιότητι. [67] Μετὰ δὲ τὴν τοῦ μαϊάνδρου διάθεσιν ἐπέκειτο σχιστὴ πλοκῆ, θαυμασίως ἔχουσα, βρωβωτὴν ἀποτελοῦσα τὴν ἀνὰ μέσον θεωρίαν· ἐφ' ἣ κρυστάλλου λίθος καὶ τὸ λεγόμενον ἡλεκτρον ἐντετύπωτο, ἀμίμητον θεωρίαν ἀποτελοῦν τοῖς θεωροῦσι. [68] Τοὺς δὲ πόδας ἐποίησαν τὰς κεφαλίδας ἔχοντας κρινωτάς, ἀνάκλασιν κρίνων ὑπὸ τὴν τράπεζαν λαμβανόντων, τὰ δὲ τῆς ἐντὸς προσόψεως ὀρθὴν ἔχοντα τὴν πετάλωσιν. [69] Ἡ δὲ ἐπ' ἑδάφους ἔρεισις τοῦ ποδὸς ἀνθρακος λίθου πάντοθεν παλαιστικά, κρηπίδος ἔχουσα τάξιν κατὰ τὴν πρόσοψιν, ὅκτῳ δὲ δακτύλων τὸ πλάτος ἔχουσα· ἐφ' ὃν ἐπίκειται τὸ πᾶν ἔλασμα τοῦ ποδός. [70] Κατεσκευάσαν δὲ ἐκφύοντα κισσὸν ἀκάνθῳ πλεκόμενον ἐκ τοῦ λίθου, σὺν ἀμπέλῳ περιελοῦμενον κυκλόθεν τῷ ποδὶ σὺν τοῖς βότρυσιν, οἷς λιθουργεῖς ἦσαν, μέχρι τῆς κεφαλῆς. Ἡ δ' αὐτὴ διάθεσις ἦν τῶν τεσσάρων

64 2 (κάτω τὰ) add. Wend. || διασκευὴν : κατασκευὴν K, O¹, T || 3 [ῆ] secl. Wend. || 4 (διὰ τὸ) add. Thack. || [καὶ] secl. Thack. || 5 αἰρῶνται Mend. : αἰρῶνται codd. || 65 3 (σὺν) add. Thack. || 4 αἰρῶνται Mend. : αἰρῶνται codd. || 5 τὸ αὐτὸ Thack. (trad.) : τοῦτο codd. || 66 3 πολυειδῶν Lumbroso (ποικίλης ἰδέας Jos.) : πλειάδων codd. πλειάδων πολυειδῶν Thack.

qui avaient la couleur de chaque espèce, ils les fixèrent au cercle d'or qui courait latéralement tout autour de la Table. [64] Après l'agencement de la guirlande, la rangée d'oves était encore répétée en bas ainsi que le reste des godrons et des reliefs, parce que la Table avait été faite pour servir dans un sens ou dans l'autre, au choix ; si bien qu'on eût aussi, tournés du côté des pieds, les reliefs et la corniche. [65] Ils firent une plaque de toute la surface de la Table, d'une épaisseur de quatre doigts ¹, de façon à y insérer les pieds, munis d'agrafes, avec des rivets pour les fixer selon le tracé de la corniche, de façon qu'on pût se servir de la Table dans le sens qu'on voudrait : c'est toujours le même décor pour les yeux, la pièce étant fabriquée pour servir aussi bien d'un côté que de l'autre. [66] Sur la table elle-même, ils firent en relief un méandre, avec, au milieu, en saillie, des pierres de toute espèce : escarboucles, émeraudes, outre l'onyx et toutes les espèces les plus éclatantes. [67] Auprès de ce méandre, s'étendait un entrelacs ajouré, admirablement exécuté, qui formait au centre un décor losangé, sur lequel se détachaient un cristal de roche et ce qu'on appelle électrum ², d'un effet incomparable pour l'œil.

[68] Ils donnèrent aux pieds des chapiteaux à fleurs de lis ; il y avait des lis qui se renversaient en arrière sous la table, tandis que dans la partie qu'embrassait le regard, les corolles étaient droites. [69] Le point d'appui du pied à la base, une escarboucle d'un empan sur chaque arête, se présentait comme jouant le rôle d'un socle de huit doigts de largeur : c'est sur cette pierre que porte toute la poussée du pied. [70] Ils firent un lierre enroulé à une acanthe sortant de la pierre, avec un pampre et ses grappes en pierreries, qui enlaçait le pied jusqu'au chapiteau. C'était la même disposition pour les quatre pieds,

1. Soit 0,074 m.

2. Sans doute de l'ambre, et non un métal.

ποδῶν, πάντα ἐνεργῶς πεποιημένα καὶ προσηγμένα, τῆς ἔμπειρίας καὶ τέχνης τὰς ὑπεροχὰς ἀπαραλλάκτως ἔχοντα πρὸς τὴν ἀλήθειαν, ὥστε καὶ βιπίζοντος τοῦ κατὰ τὸν ἀέρα πνεύματος κίνησιν ἐπιδέχεσθαι τὴν τῶν φύλλων θέσιν, πρὸς τὴν τῆς ἀληθείας διάθεσιν τετυπωμένων ἀπάντων. [71] Ἐποίησαν δὲ τριμερῆς τὸ στόμα τῆς τραπέζης, οἷονεὶ τρίπτυχον, πελεκίνοις συναρμοζόμενα γομφωτοῖς πρὸς ἑαυτὰ κατὰ τὸ πάχος τῆς κατασκευῆς, ἀθέατον καὶ ἀνεύρετον τὴν τῶν ἄρμων κατασκευάσαντες συμβολήν. Ἡμιπηχίου δὲ οὐκ ἐλάσσονος ἦν τὸ πάχος τῆς ὅλης τραπέζης, ὥστε πολλῶν εἶναι ταλάντων τὴν ὅλην διασκευὴν. [72] Ἐπεὶ γὰρ οὐ προήρητο τοῖς μεγέθεσιν οὐδὲν προσθεῖναι ὁ βασιλεὺς, ὅσον ἔδει δαπανηθῆναι κατασκευαζομένων μειζόνων, ταῦτα ἀποδέδωκε πλείονα· καὶ κατὰ τὴν προαίρεσιν αὐτοῦ πάντα ἐπετελέσθη θαυμασίως καὶ ἀξιολόγως ἔχοντα, καὶ ταῖς τέχναις ἀμίμητα, καὶ τῇ καλλονῇ διαπρεπῆ.

[73] Τῶν δὲ κρατήρων δύο μὲν ἦσαν (χρυσοὶ) τῇ κατασκευῇ, φοιδωτὴν ἔχοντες ἀπὸ τῆς βάσεως μέχρι τοῦ μέσου τὴν διασκευὴν τῇ τορείᾳ, καὶ τὴν τῶν λίθων ἀνὰ μέσον τῶν φοιδῶν σύνδεσιν πολυτέχνως ἔχοντες. [74] Ἐἶτα μαϊανδρὸς ἐπέκειτο πηχυαῖος ὕψει, τὴν δ' ἐκτύπωσιν ἐνυπήρχε διὰ λιθώσεως ποικίλης, ἐμφαίνων σὺν ὀραϊότητι τὸ τῆς τέχνης φιλόπονον. Ἐπὶ δὲ τούτου βάβδωσις, ἐφ' ἣ διαπλοκὴ ῥόμβων, δικτυωτὴν ἔχουσα τὴν πρόσοψιν ἕως ἐπὶ τὸ στόμα. [75] Τὸ δ' ἀνὰ μέσον ἀσπιδίσκοι λίθων ἐτέρων παρ' ἐτέροις, τοῖς γένεσι παραλλαγὴν ἔχόντων, τετραδακτύλων οὐκ ἔλαττον, ἀνεπλήρου τὸ τῆς καλλονῆς ἐναργές. Ἐπὶ δὲ τῆς στεφάνης τοῦ στόματος κρίνων τύπωσις σὺν ἀνθεμίσι καὶ βοτρυῶν σχοινιαὶ διάπλοκοι διετυποῦντο κυκλόθεν. [76] Οἱ μὲν οὖν διὰ τοῦ

71 3 ἀθέατον (ἀόρατον Jos.): ἄθετον codd. || 5 ἐλάσσονος: ἔλασσον G videtur O² || 73 2 (χρυσοὶ) add. Wend. (-σει Jos.) || 75 5 σχοινιαὶ Schmidt (σχοινίας Jos.): σχοινίω codd.

1. Συναρμοζόμενα se rapporte à μέρη contenu dans τριμερῆς. C'est ainsi que semble avoir compris Josèphe, qui traduit: τῆς ἀρμονίας πρὸς ἄλλα τῶν μερῶν οὕτω συνδεδεμένης.

2. La perfection d'un travail de jointoiement était toujours beau-

tout cela soigneusement exécuté et ajusté avec une virtuosité d'adresse et de métier parfaitement fidèle à la réalité, à croire même que s'il se fût élevé un courant d'air, un frémissement aurait couru parmi les feuilles, tant le travail tout entier avait été exécuté avec le souci de la ressemblance. [71] On fit le dessus de la Table, tel un triptyque, de trois parties réunies entre elles¹ par des tenons en queue d'aronde, dans toute l'épaisseur de la pièce, et on avait rendu invisible et impossible à déceler l'emboîtement des joints². L'épaisseur de la Table entière n'était pas inférieure à une demi-coudée; aussi, l'œuvre, dans son ensemble, représentait-elle une valeur de bien des talents! [72] En effet, quand le Roi eut décidé de ne point dépasser les dimensions, tout ce qu'il eût fallu dépenser pour un modèle plus grand, il le donna en supplément; et c'est d'après son intention que tout fut exécuté de façon admirable et remarquable, avec une habileté sans pareille et un art magnifique.

[73] Parmi les cratères, deux étaient en or; l'ornementation, de la base jusqu'à mi-hauteur, consistait en écailles au ciseau, avec des pierreries très adroitement serties sur le milieu des écailles. [74] Au-dessus, un méandre, à une coudée de haut, dont le relief était en pierres variées, témoignait par son éclat du travail qu'il avait coûté. Au-dessus encore, un godronnage surmonté d'entrelacs de losanges, qui faisait l'effet d'un décor réticulé jusqu'aux bords. [75] Au milieu, des cabochons en pierres différentes, disposés en alternant les espèces et n'ayant pas moins de quatre doigts, mettaient le comble à la beauté de l'effet. Sur la bande des rebords étaient estampées, tout autour, des tiges de lis avec fleurs et guirlandes de grappes enlacées. [76] Les cratères en or

coup admirée. Cf. *Pasteur* d'HERMAS, Vis. III, 2, 6, à propos de la Tour construite par les sept jeunes gens: « Les joints étaient invisibles et le bâtiment de la Tour semblait construit d'une seule pierre. »

χρυσοῦ τοιαύτην εἶχον τὴν κατασκευὴν, χωροῦντες ὑπὲρ δύο μετρητάς· οἱ δ' ἀργυροὶ λείαν εἶχον τὴν διασκευὴν, ἔνοπτρον δὴ γεγонуῖαν πρὸς αὐτὸ τοῦτο θαυμασίως ἔχουσαν, ὥστε πᾶν τὸ προσαχθὲν ἀπαυγάζεσθαι σαφέστερον μᾶλλον ἢ ἐν τοῖς κατόπτροις. [77] Οὐκ ἐφικτὸν δ' ἐστὶν ἐξηγήσασθαι τὰ προσυντελεσθέντα πρὸς τὴν τῆς ἀληθείας ἔμφασιν. Ὡς γὰρ ἐπετελέσθη, τεθέντων τῶν κατασκευασμάτων ἑτέρου παρ' ἑτερον — λέγω δὲ πρῶτον ἀργυροῦ κρατῆρος, εἶτα χρυσοῦ, πάλιν ἀργυροῦ καὶ χρυσοῦ — παντελῶς ἀνεξήγητος ἐγένετο τῆς προσόψεως ἢ διάθεσις, καὶ τῶν πρὸς τὴν θεωρίαν προσιόντων οὐ δυναμένων ἀφίστασθαι διὰ τὴν περιαύγειαν καὶ τὸ τῆς ὕψεως τερπνόν. [78] Ποικίλη γὰρ ἦν ἡ τῆς ἐπιφανείας ἐνέργεια. Προσορώντων γὰρ πρὸς αὐτὴν τὴν τοῦ χρυσοῦ κατασκευὴν, ψυχαγωγία τις ἦν μετὰ θαυμασμοῦ, συνεχῶς ἐφ' ἕκαστον ἐπιβαλλούσης τῆς διανοίας τεχνίτευμα. Καὶ πάλιν ὅτε πρὸς τὴν τῶν ἀργυρῶν προσβλέψαι τις θέσιν ἤθελεν, ἀπέλαμπε τὰ πάντα κυκλόθεν, ὥς ἂν τις ἐοτῆκη, καὶ διάχυσιν ἐποίει μείζονα τοῖς θεωμένοις· ὥστε παντελῶς ἀνεξήγητον εἶναι τῶν ἐνηργημένων τὴν πολυτεχνίαν.

[79] Τὰς δὲ χρυσᾶς φιάλας διετόρευσαν στεφάνοις ἀμπέλου κατὰ μέσον, περὶ δὲ τὰ χεῖλη κισσοῦ τε καὶ μυρσίνης ἔτι δ' ἐλαίας ἀνέπλεξαν στέφανον ἔκτυπον, πολυτελεῖς ἐνέντες λίθους· καὶ τὰς λοιπὰς δὲ τορειαῖς διηλλαγμένως ἐπετέλεσαν, ἅπαντα φιλοτιμηθέντες εἰς ὑπεροχὴν δόξης τοῦ βασιλέως ποιῆσαι. [80] Καθόλου γὰρ οὐτ' ἐν τοῖς βασιλικοῖς ὑπῆρχε βίσκοφυλακίαις τοιαύτη κατασκευὴ τῆ πολυτελείᾳ καὶ τεχνουργίᾳ, οὐτ' ἐν τινὶ ἄλλῳ. Πρόνοιαν γὰρ οὐ μικρὰν ἐποιεῖτο ὁ βασιλεὺς, φιλοδοξῶν εἰς τὰ καλῶς ἔχοντα. [81] Πολλάκις γὰρ τὸν δημόσιον χρηματισμὸν παρίει, τοῖς δὲ τεχνίταις

78 6 ἐστίγη Wend. : ἐστικε codd.

1. Le mètrete était une mesure d'environ 40 litres.

étaient donc ainsi constitués et contenaient plus de deux mètretes¹. Les cratères d'argent, eux, étaient traités en technique lisse, littéralement miroitante, qui avait justement ce privilège étonnant que tout objet qu'on en approchait y réfléchissait son image plus distinctement que dans les miroirs. [77] Impossible d'expliquer le résultat obtenu quant à la façon dont ils reflétaient la réalité. Car, lorsqu'ils furent terminés et qu'on les eut alignés alternativement — je veux dire en mettant d'abord un cratère d'argent, puis un en or, de nouveau un autre en argent et un autre en or —, l'ensemble produisait à l'œil un effet absolument ineffable, et ceux qui venaient voir ne pouvaient plus s'en aller à cause de leur éclat et du charme qu'on trouvait à les regarder. [78] L'effet du spectacle était très varié : à considérer le travail de l'or, c'était un délice² d'admiration, à mesure que l'attention se portait sur chaque détail d'exécution. Et d'autre part, quand on voulait regarder les cratères d'argent alignés, les objets d'alentour y brillaient, où que l'on se plaçât, et augmentaient encore le ravissement de ceux qui venaient voir ; bref, la perfection artistique de ces ouvrages dépasse absolument toute expression.

[79] Au médaillon des coupes d'or, ils ciselèrent plusieurs couronnes de vigne, et sur les bords, tout autour, une couronne de lierre, de myrte et d'olivier enlacés, en relief, avec incrustation de pierres précieuses ; on exécuta les autres ouvrages de ciselure en variant les sujets ; on s'était fait un point d'honneur que dans tous ces objets l'exécution servît à exalter la gloire du roi. [80] Car, d'une façon générale, des articles d'un tel prix et d'un tel art, il n'en existait ni dans les trésors du roi ni dans aucun autre. C'est que le roi s'y intéressait vivement, car il se piquait de bon goût. [81] Bien des fois, il omettait l'audience publique et restait assis, attentif, auprès des

2. Cf. L. ROBERT, *Hellenica*, XI-XII, p. 11, n. 1.

παρήδρευεν ἐπιμελῶς, ἵνα καθηκόντως τῷ τόπῳ συντελέσω-
σιν, εἰς δὲ ἀπεστέλλετο τὰ τῶν ἔργων. Διὸ πάντα σεμνῶς
ἐγγεγόνει, καὶ καταξίως τοῦ τε ἀποστέλλοντος βασιλέως καὶ
τοῦ προστατοῦντος ἀρχιερέως τοῦ τόπου. [82] Καὶ γὰρ τὸ
τῶν λίθων πλῆθος ἄφθονον, καὶ μεγάλοι τοῖς μεγέθεσιν, οὐκ
ἔλαττον πεντακισχιλίων· καὶ ταῖς τέχναις κρατιστεύοντα
πάντα, ὥστε πενταπλασίως τοῦ χρυσοῦ τιμιωτέραν εἶναι τὴν
τῶν λίθων δόσιν καὶ τὴν τῶν τεχνῶν ἐνέργειαν.

[83] Ὑπολαμβάνων οὖν καὶ τούτων τὴν ἀναγραφὴν ἀναγ-
καίαν εἶναι, δεδήλωκά σοι. Τὰ δ' ἐξῆς περιέχει τὴν πρὸς τὸν
Ἐλεάζαρον ὁδὸν ἡμῖν γενομένην· τὴν δὲ θέσιν τῆς ὅλης χώρας
πρῶτον δηλώσω. Ὡς γὰρ παρεγενήθημεν ἐπὶ τοὺς τόπους,
ἐθεωροῦμεν τὴν πόλιν μέσσην κειμένην τῆς ὅλης Ἰουδαίας ἐπ'
ἄβρους ὑψηλὴν ἔχοντος τὴν ἀνάτασιν.

[84] Ἐπὶ δὲ τῆς κορυφῆς κατεσκευάστο τὸ ἱερὸν ἐκπρεπῶς
ἔχον· καὶ οἱ περιόδοι τρεῖς, ὑπὲρ ἑβδομήκοντα δὲ πήχεις τῷ

83 4 δηλώσω Ο (tum ras. 1 litt.) : δηλώσαι vel δηλώσον celt. ||
4-5 τοὺς τόπους Schard : τούτους τοὺς τόπους; Kuiper, τοὺς Ἰουδαίων
τόπους Mend. του (vac.) καὶ τόπους codd. N. C. || 5 Ἰουδαίας Schmidt :
Ἰουδαίων codd. Cf. 11 4

1. DIODORE, XIV, 18, 6 raconte de même que Denys de Syracuse
(en 402 av. J.-C.) encourageait de sa présence la construction des
remparts qui entourent les « Épipoles ». Si nous en croyons POLYBE
(XXVI, 10, 2), chez Antiochus IV Épiphanes, qui aimait à s'échap-
per du Palais pour flâner en ville, un peu partout, mais le plus sou-
vent dans les ateliers de ciseleurs, d'orfèvres et autres artistes,
c'était une véritable manie. Si bien que, jouant sur les mots, Polybe
propose de l'appeler non pas Épiphanes, mais Épiphanes, c'est-à-dire
« le Maniaque ».

2. À propos de Jérusalem et de sa citadelle, voir H. VINCENT et
A. M. STÈVE, *Jérusalem de l'Ancien Testament*, I, Paris, 1954. Spé-
cialement p. 1-21 : site général de la ville antique ; p. 175-192 :
l'Acra ; p. 260-312 : les installations hydrauliques. L'auteur y main-
tient des positions qui depuis 1909 avaient été contestées.

3. Hécatée (citée dans Josèphe, *C. Apion*, I, 198) place le Temple
« vers le milieu de la ville ». Dans les perspectives messianiques et
eschatologiques de l'A. T. (*Isaïe*, 2, 2 et *Michée* 4, 1) le Sanctuaire
appelé d'ailleurs « Montagne de la Maison de Yahweh » se trou-
vera placé « au sommet des montagnes ». Ces prophéties « pour la

artistes¹, pour obtenir d'eux le « fini » que méritait la
dignité du lieu auquel ces objets étaient destinés. Aussi,
tout fut-il d'une exécution magnifique, aussi honorable
pour le roi donateur que pour le grand prêtre de qui
relevait le Lieu saint. [82] À preuve, la profusion des
pierreries, et de belles dimensions, pas moins de cinq
mille. Et tout cela d'un art souverain : le prix des pier-
reries et la façon dans les différents arts représentaient
bien cinq fois la valeur de l'or.

VII. — Description de Jérusalem et des environs (83-120)².

[83] Estimant donc qu'il te fallait un inventaire de
ces objets, je te les ai décrits. Ce qui suit comprend notre
voyage auprès d'Éléazar. Je vais d'abord te donner une
idée de la disposition générale de toute la contrée. Dès
notre arrivée sur les lieux, nous pouvions contempler la
ville, située au centre de toute la Judée, sur une montagne
de grande altitude.

Le Temple.

[84] Au sommet s'élevait le sanctuaire, qui avait tout
à fait grand air³. Trois enceintes de plus de soixante-
dix coudées de haut⁴ ; en largeur et en longueur elles

fin des jours » n'entendent pas décrire la position du Temple après
l'Exil. Mais comme ce Temple est situé sur une éminence d'où il
domine deux vallées, cette position privilégiée se prête à une hyper-
bole, que favorisent encore ces réminiscences bibliques. En tout cas,
à l'époque d'Aristée, le Temple n'occupait pas le point culminant
de la ville, mais bien l'extrémité. Cf. H. VINCENT, *RB* 1908, p. 531.

4. Plus de 30 mètres au moins (en coudées égyptiennes). H. VIN-
CENT explique : « Il suffit d'énoncer ce résultat pour rendre évident
qu'il ne s'agit point d'une hauteur commune des trois périboles. La
construction du texte ne permettant pas d'appliquer ce chiffre au
Temple lui-même, il demeure ou l'hypothèse d'une évaluation floue

μεγέθει, καὶ τὸ πλάτος ἀκόλουθον καὶ τὸ μήκος τῆς κατὰ τὸν οἶκον διασκευῆς ὑπῆρχε, μεγαλομερεῖα καὶ χορηγία κατὰ πάντα ὑπερβαλλοῦσα διφκοδομημένων ἀπάντων. [85] Καὶ τοῦ θυρώματος δὲ καὶ τῶν περὶ αὐτὸ συνδέσμων κατὰ τὰς φλιάς καὶ τῆς τῶν ὑπερθύρων ἀσφαλείας ἔκδηλος ἦν ἡ τῶν χρημάτων γεγυῖα ἀφειδῆς δαπάνη. [86] Τοῦ τε καταπετάσματος ἡ διατύπωσις θυρώσει κατὰ πᾶν ὁμοιοτάτη ὑπῆρχε καὶ μάλιστα διὰ τὴν τοῦ πνεύματος ὑποδρομὴν ἀδιάλειπτου κίνησιν λαμβανούσης τῆς διωφῆς, διὰ τὸ ἀπ' ἐδάφους γίνεσθαι τὴν ὑποδρομὴν κατὰ τὴν κόλπωσιν μέχρι τῆς ἄνω διατάσεως, ἡδεῖάν τινα καὶ δυσανάλλακτον τὴν θεωρίαν ἔχοντος τοῦ πράγματος. [87] Ἡ τε τοῦ θυσιαστηρίου κατασκευὴ συμ-

84 4 μεγαλομερεῖα Schmidt : -μοιρία codd. Cf. 28 7 || 5 ὑπερβαλλοῦσα A² : περι- cett. || 86 4 γίνεσθαι τὴν ὑποδρομὴν Wend. : γινομένης τῆς ὑποδρομῆς codd. || 87 1-2 συμμετρως Mend. : σύμμετρον codd.

faite à vue d'œil par un observateur plus enthousiaste qu'exercé à ces sortes de déterminations, ou l'hypothèse qu'Aristée vise par là le seul mur de la terrasse extérieure » (RB 1909, p. 555).

1. A propos de ces enceintes, H. VINCENT remarque : « Aristée en parle avec la précision du bibliste qui sait la différence entre le hiéron et le sanctuaire, surtout avec l'acribie du Juif vigilant à ne pas confondre le vaste parvis extérieur et la cour d'Israël, ni celle-ci avec la cour auguste de l'autel. A cela toutefois... se borne la précision descriptive d'Aristée. Sur le rapport organique des éléments qui constituent le Temple et sur leur aspect, il n'a plus que les expressions banales du premier touriste venu : dimensions « bien proportionnées », bâtisse « merveilleuse », richesse « inouïe » dans le décor ; tant pis pour les curieux capables de préférer des chiffres farouches et des détails techniques rugueux à l'harmonie et au rythme de phrases émaillées de nobles adjectifs ou de substantifs ambitieux : ἀκόλουθον μεγαλομοιρία ... χορηγία (RB 1905, p. 555 s.).

2. H. VINCENT commente : « Il est visible, ... que cette entrée devait offrir un coup d'œil remarquable par ses proportions et son agencement. Ce qui est surtout mis en relief, c'est la stabilité, la « solidité » de cette immense ouverture. L'expression ἡ τῶν ὑπερθύρων ἀσφάλεια implique autre chose qu'un linteau usuel reliant les jambages. On ne peut s'empêcher de songer à l'entrée du Temple telle

étaient proportionnées aux dimensions du Temple, le tout construit avec une magnificence et une profusion absolument extraordinaires¹. [85] Pour l'entrée et l'assemblage des montants qui l'encadrent, pour la solidité du linteau², manifestement, on n'avait pas épargné la dépense. [86] La façon dont le voile était installé rappelait tout à fait une portière³. En particulier, l'étoffe était animée d'un mouvement continu par l'air qui passait au pied, car le courant partant du sol se propageait à travers la partie souple de l'étoffe jusqu'à la partie tendue en haut ; la chose était assez jolie et l'on avait de la peine à en détacher les yeux. [87] Le bloc de l'autel

que la décrit Josèphe (*Ant.*, XV, 392 s. et surtout *BJ*, V, 210-214) dans la restauration hérodiennne : baie gigantesque surmontée d'ornements architecturaux, eux aussi assez mal définis, mais qu'il est vraisemblable de se représenter comme un tympan orné d'une monumentale vigne d'or. La vigne d'or et les proportions très grandioses mises à part, tout suggère que la structure hérodiennne reproduisait, sur ce point comme sur tous les autres, un dispositif antérieur » (RB, 1909, p. 556).

3. Depuis le malheureux rapprochement proposé par Clermont-Ganneau entre le voile d'Olympie et celui de Jérusalem (« Le Dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse », extrait du *Journal Asiatique*, Paris, 1878, p. 56 s.), les commentateurs d'Aristée répètent que le voile d'Olympie est peut-être celui que les Séleucides ont dérobé au sanctuaire de Jérusalem. Même si le bienfaiteur d'Olympie est bien Antiochos Épiphane, ce qui n'est pas prouvé, rien n'indique que le voile d'Olympie soit celui qui fut enlevé à Jérusalem en 167. L'hypothèse de Clermont-Ganneau se fonde sur une interprétation de *καταπέτασμα* qui me paraît un contresens, inconciliable avec la présente description d'Aristée.

Ce passage d'Aristée est le seul, à ma connaissance, qui tente de décrire positivement l'installation du voile extérieur du Temple. Or, rien n'y suggère le moindre trait d'un dispositif comparable à celui dont parle Pausanias à propos de la portière d'Olympie. Sur toute cette question, et sur les termes désignant les voiles dans les descriptions classiques du Temple de Jérusalem ou « le voile du Temple » chez les Synoptiques, je me permets de renvoyer le lecteur à mes articles de *Syria*, 1955, p. 201-307 et 1958, p. 218-226, et de *RSR* 1958, p. 161-180.

Aristée.

μέτρως ἔχουσαν πρὸς τὸν τόπον καὶ τὰ θύματα διὰ τοῦ πυρὸς ἔξαναλούμενα τὴν διοικοδομὴν εἶχε, τῆς δ' ἀναβάσεως τῆς πρὸς αὐτό, πρὸς τὴν εὐκοσμίαν, ἔχοντος τοῦ τόπου καθηκόντως τὸ κλίμα τῶν λειτουργούντων ἱερέων κεκαλυμμένων μέχρι τῶν σφυρῶν « βυσσίνοις χιτῶσιν »².

[88] Ὁ δὲ οἶκος βλέπει πρὸς ἄω, τὰ δ' ὀπίσθια αὐτοῦ πρὸς ἐσπέραν· τὸ δὲ πᾶν ἔδαφος λιθόστρωτον καθέστηκε καὶ κλίματα πρὸς τοὺς καθήκοντας τόπους ἔχει τῆς τῶν ὑδάτων ἐπιφορᾶς ἕνεκεν, ἣ γίνεται διὰ τὴν σμῆξιν τῶν ἀπὸ τῶν θυσιῶν αἱμάτων. Πολλὰ γὰρ μυριάδες κτηνῶν προσάγονται κατὰ τὰς τῶν ἑορτῶν ἡμέρας. [89] Ὑδατος δὲ ἀνέκλειπτός ἐστι σύστασις, ὡς ἂν καὶ πηγῆς ἔσωθεν πολυρρύτου φυσικῶς ἐπιρρεούσης, ἔτι δὲ θαυμασίων καὶ ἀδιηγήτων ὑποδοχείων ὑπαρχόντων ὑπὸ γῆν, καθὼς ἀπέφαινον πέντε σταδίων κυκλόθεν τῆς κατὰ τὸ ἱερὸν καταβολῆς καὶ ἑκάστου τούτων σύριγγας ἀναρίθμους, καθ' ἕκαστον μέρος ἑαυτὰ συναπτόντων τῶν βευμάτων. [90] Καὶ πάντα ταῦτα μεμολιβῶσθαι κατ' ἑδάφους καὶ τῶν τοίχων ἐπὶ δὲ τούτων κεχύσθαι πολὺ τι πλήθος κονιάσεως, ἐνεργῶς γεγενημένων ἀπάντων· εἶναι δὲ πυκνὰ τὰ στόματα πρὸς τὴν βᾶσιν, ἀοράτως ἔχοντα τοῖς πᾶσι πλὴν αὐτοῖς οἷς ἐστὶν ἡ λειτουργία, ὡς βοτῆ καὶ νεύματι πάντα καθαρίζεσθαι

a. Ex. 36, 35 (cf. 28, 39).

87 2 ἔχουσαν Schmidt : ἔχουσα codd. || 5 λειτουργούντων Mend. : λειτουργῶν (-γιῶν) τῶν codd. || 88 4 ἐπιφορᾶς : φορᾶς U, ἐπιρροῆς Eus. || 89 6 ἑαυτὰ O (S eraso) Q : ἑαυτὰς cett., Eus. || 90 1 μεμολιβῶσθαι O, B¹, Eus. : μεμολιβῶσθαι cett. N. C. || 1-2 τῶν τοίχων Eus. (I) : τοῦ τείχους O¹ τοῦς τοίχους Eus. (O N) τοῦ τοίχου cett. || κονιάσεως Eus. (I) : κονίας ἕως codd. Eus. (O N)

1. Cf. Ex. 20, 26 ; 39, 27 (LXX, 36, 35). Dans III. Macc. 1, 10, Ptolémée Philopator admire le « bon ordre » (εὐταξίαν) du Temple.

2. Autre traduction dans J. BONSIRVEN, *Jud. Pal.*, II, p. 108.

3. Outre une source vive, ce passage nous présente une adduction d'eau par tout un réseau de canalisations. La source doit être celle de Gihon. Son débit, assez limité, ne pouvait suffire à la dépense journalière. Les canalisations complémentaires, vantées ici avec tant de complaisance, sont identifiées par H. Vincent avec celles qui

était construit avec les dimensions qu'exigeaient l'emplacement et les victimes destinées aux holocaustes ; pour y accéder, le sol présentait la pente conforme à la décence pour des prêtres qui, dans leurs fonctions liturgiques, se couvrent de tuniques de lin fin qui tombent jusqu'aux chevilles¹.

*Les réservoirs du Temple*².

[88] Le Temple a sa façade à l'Orient, son abside à l'Occident. Le sol est entièrement dallé et comporte des pentes dirigées vers les points voulus pour l'arrivée de l'eau destinée au lavage du sang des victimes, car c'est par dizaines de mille qu'y sont offerts les animaux aux jours de fête. [89] L'approvisionnement d'eau est inépuisable³, à cause d'une source naturelle de gros débit qui jaillit à l'intérieur, et en outre ils me parlèrent de merveilleux réservoirs souterrains défiant toute description, situés dans un rayon de cinq stades autour des fondations du sanctuaire, chacun pourvu d'innombrables conduits permettant aux eaux courantes d'y confluer de toutes les directions. [90] Tous ces réservoirs avaient été scellés au plomb, radier⁴ et parois. Par-dessus on avait coulé une quantité considérable de mortier pour assurer la solidité du tout. Il se trouvait quantité d'orifices débouchant près de la base (de l'autel), mais visibles aux seuls officiants ; grâce à ce dispositif, en un clin d'œil, tous les flots de sang qui s'accumulent à cause du

amenaient les eaux d'*E(am* depuis Roboam. Quant aux fameux « réservoirs », H. Vincent les identifie avec les « gigantesques citernes du Haram ». On lira (p. 312 du tome I de son ouvrage) l'intéressante histoire de cette canalisation. Autre point de vue dans F. M. ABEL, *Géographie de la Palestine*, I, p. 450 s. — Les textes anciens souvent cités à ce propos : *Sag. Sir.* 50, 3 ; Philon le poète épique, apud EUSÈBE *Prép. Év.* 453 d. ; TACITE, *Hist.*, V, 12 ; Itinéraire du pèlerin de Bordeaux, GEYER, *Itinera Hierosolomitana*, p. 21 ou *Itinerarium Burdigala Hierosolymam* dans *Palestinae descriptiones*, 1869.

4. Ainsi H. VINCENT, *RB* 1909, p. 560.

τὰ συναγόμενα παμπληθῆ τῶν θυμάτων αἵματα. [91] Πεπυσμένοις δὲ καὶ αὐτὸς τὴν τῶν ὑποδοχείων κατασκευὴν δηλώσω καθὼς ἐπιστώθην. Προήγαγον γὰρ πλεόν σταδίων τεσσάρων ἕκ τῆς πόλεως, καὶ πρὸς τινα τόπον ἐκέλευσαν κατακύψαντα συνακοῦσαι τοῦ γινομένου ψόφου τῆς ἀπαντήσεως τῶν ὑδάτων· ὥστε συμφανές μοι γεγονέναι τὸ μέγεθος τῶν ἀγγείων, καθὼς δεδήλωται.

[92] Τῶν δὲ ἱερέων ἡ λειτουργία κατὰ πᾶν ἀνυπέρβλητός ἐστι τῆ βώμῃ καὶ τῆ τῆς εὐκοσμίας καὶ σιγῆς διαθέσει. Πάντες γὰρ αὐτοκελεύστως διαπονοῦσι πολλῆς γινομένης κακοπαθείας, καὶ ἕκαστῳ τὸ διατεταγμένον μέλει. Καὶ ἀδιαλείπτως ὑπηρετοῦσιν, οἱ μὲν τὴν ξυλείαν, οἱ δὲ ἔλαιον, οἱ δὲ σεμίδαλιν, οἱ δὲ τὰ τῶν ἀρωμάτων, ἕτεροι τὰ τῆς σαρκὸς ὀλοκαυθόντες, ἰσχυρὴν διαφερόντως συγχρόμενοι. [93] διαλαβόντες γὰρ ἀμφοτέροις τῶν μόσχων τὰ σκέλη, πλεον ὄντα ταλάντων δύο σχεδὸν ἕκαστου, ἀναρρίπτουσι ἑκατέραις θαυμασίως ὕψος ἰκανὸν καὶ οὐχ ἀμαρτάνουσι τῆς ἐπιθέσεως. Ὅμοίως δὲ καὶ τὰ τῶν προβάτων ἕτι δ' αἰγῶν τοῖς βάρεσι καὶ πιμελῆ θαυμασίως ἔχει. Κατὰ πᾶν γὰρ ἐκλεγόμενων οἷς ἐπιμελές ἐστὶν ἀμώμητα καὶ τῆ παχύτητι διαφέροντα, τὸ προειρημένον ἐπιτελεῖται. [94] Πρὸς δὲ τὴν ἀνάπαυσιν τόπος αὐτοῖς ἐστὶν ἀποτεταγμένος, οὗ καθίζουσι οἱ διαναπαύομενοι. Τοῦτου δὲ γινομένου, τῶν διαλελοιπῶτων ἐγείρονται πρόθυμοι, οὐδενὸς ἐπιτάσσοντος τὰ τῆς λειτουργίας. [95] Ἡ τε πᾶσα σιγὴ καθέστηκεν, ὥσθ' ὑπολαμβάνειν, μὴθ' ἓνα ἀνθρώπων ἐν τῷ

91 1 πεπυσμένος Wil. : πεπεισμένος vel -μένοις codd. || 2 αὐτός O² : αὐτοῖς cett. || 4 ἐκέλευσαν B : ἐκέλευσε (-ν G I) cett. || 93 2 ταλάντων δύο : ταλάντου O || 95 2 ὥστε ὑπολαμβάνειν Schmidt : ὡς τύπον λαμβάνειν codd.

1. 2 talents = près de 80 kg en poids marchand selon le système attique.

2. Sept cents prêtres de service à la fois. C'est le chiffre des trois grandes fêtes de l'année. On a donc pensé trouver ici un récit de pèlerinage; Aristote l'aurait emprunté à quelque source écrite, ou bien il raconterait ses impressions personnelles. J. Février rapproche les pèlerinages des Égyptiens au Sérapéum (WILCKEN, *Urkunden der Ptolemaerzeit*, I, 1922, p. 50).

nombre des victimes peuvent être lavés. [91] M'étant informé par moi-même sur cet aménagement des réservoirs, je vais te raconter comment on me l'a fait constater. On me conduisit à plus de quatre stades de la ville et, à un certain endroit, on m'invita à me pencher (à terre) pour entendre le bruit que produisait la rencontre des eaux. De la sorte, je me suis rendu compte de façon évidente des dimensions considérables des réservoirs, comme je l'ai indiqué.

Les prêtres et les offices.

[92] Le cérémonial qu'observent les prêtres est incomparable par le déploiement de force physique qu'il comporte et par son ordonnance de bon ordre et de silence : c'est spontanément que tous peinent à un office très fatigant et sont attentifs chacun au rôle qui lui est prescrit. Sans interruption, ils assurent le service, qui du bois, qui de l'huile, qui de la fleur de farine, qui des parfums ; d'autres, au service des holocaustes, ont à dépenser beaucoup plus de force encore : [93] ils saisissent des deux mains écartées les cuisses des veaux, ce qui représente presque plus de deux talents pour chacune¹, d'un geste admirable des deux mains, les élèvent à la hauteur voulue et les mettent sur l'autel sans manquer leur coup. De même aussi, les brebis et les boucs sont étonnants de poids et de graisse, car ceux dont c'est l'office choisissent toujours des bêtes absolument sans défaut, particulièrement bien engraisées, et alors c'est la même manœuvre que plus haut. [94] Pour les pauses, ils ont un local réservé, où s'assoient ceux qui sont de repos, et chaque fois, parmi ceux qui attendaient leur tour, un groupe s'empresse de se lever, sans que personne ait à commander l'ordre du service. [95] Il règne un silence absolu, à croire qu'il n'y a personne, alors que les officiants sont

τόπω παρῆναι, πρὸς τοὺς ἑπτακοσίους παρόντων τῶν λειτουργῶν — καὶ τῶν προσαγόντων δὲ τὰ θύματα πολὺ τι πλήθος — ἀλλὰ φόβῳ καὶ καταξίως μεγάλης θειότητος ἅπαντ' ἐπιτελεῖται.

[96] Μεγάλην δὲ ἔκπληξιν ἡμῖν παρέσχεν ὡς ἐθεασάμεθα τὸν Ἐλεάζαρον ἐν τῇ λειτουργίᾳ, τὰ τε τοῦ στολισμοῦ καὶ τῆς δόξης, ἣ συνίσταται διὰ τὴν ἔνδυσιν οὐ φορεῖ χιτῶνος ^a καὶ τῶν περὶ αὐτὸν λίθων· χρυσοὶ γὰρ κώδωνες ^b περὶ τὸν ποδῆρη ^c εἰσὶν αὐτοῦ, μέλους ἦχον ἀνιέντες ἰδιάζοντα· παρ' ἑκάτερον δὲ τούτων ἄνθει πεποικιλμένοι βόισκοι ^d, τῇ χροῇ θαυμασίως ἔχοντες. [97] Κατέλωστο δὲ διαφόρῳ ζώνῃ ^e διαπρεπεῖ, διωφασμένη καλλίστοις χρώμασιν. Ἐπὶ δὲ τοῦ στήθους ^f φορεῖ τὸ λεγόμενον λόγιον ^g, ἐν ᾧ συνεσφιγμένοι λίθοι δεκαδύο ^h, διαλάσσοντες τοῖς γένεσι, χρυσοῦ κεκολλημένοι, τὰ τῶν φυλάρχων ὀνόματα ⁱ κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς διάταξιν γενηθεῖσαν, ἀπαυγάζοντες ἕκαστος ἀνεξήγητον τῆς ιδιότητος τὴν φυσικὴν χροάν. [98] Ἐπὶ δὲ τῆς κεφαλῆς ἔχει τὴν λεγομένην κιδάρην ^j, ἐπὶ δὲ ταύτης τὴν ἀμίμητον μίτραν ^k, τὸ καθηγιασμένον βασι-

a. Ex. 28, 4 (cf. 28, 24-35). b. Ex. 28, 33-34. c. Ex. 28, 4.
d. Ex. 28, 33. e. Ex. 28, 39. f. Ex. 28, 23 et 26. g.
Ex. 28, 15-21. h. Ex. 28, 21. i. Ex. 28, 9-10. j. Ex. 28, 39.
k. Ex. 28, 36 s.

1. Cette description des vêtements du grand prêtre est fondée sur Ex. 28 et 29 (LXX). Autres descriptions : *Sag. Sir.* 45, 6-13 (également inspiré de Ex. 28) ; *Testaments des XII Patriarches* ; *PHILON, Vita Mosis*, II, 109-135 ; *Josèphe, Ant.*, III, 151-178 et *BJ*, V, 228-237.

2. L'« oracle » désigne ici le « pectoral » du grand prêtre. Aux temps du premier Temple, il comportait une poche contenant l'*Ourim* et le *Tummim*, qui servaient à exprimer l'oracle divin. D'où son nom ici. Zeitlin (cité par *MOSES HADAS, h. l.*, note) observe que, sous le Second Temple, cet article du costume liturgique du grand prêtre n'était plus en usage, les Pharisiens ayant supprimé l'oracle. Il en conclut que cette description, depuis le § 83, serait une interpolation, composée d'après le Pentateuque. Il faut remarquer pourtant que si Aristée appelle cet ornement « oracle », il tait l'origine de ce nom alors qu'il se complait à décrire l'objet. L'usage oraculaire du pectoral a pu être aboli sans que pour autrui cette partie du costume

environ sept cents ³ — et la foule de ceux qui offrent les victimes passablement nombreuse — mais tout se passe avec la révérence que mérite la divine Majesté.

Les vêtements du Grand Prêtre ¹.

[96] Quel émerveillement, quand nous avons vu officier Éléazar avec son habit sacerdotal et la majesté qui rayonne du vêtement qu'il porte, tout entouré de pierrieres : des clochettes d'or à la frange de sa longue robe émettent un son au timbre tout particulier ; avec chacune d'elles alternent des grenades aux broderies multicolores d'un éclat étonnant. [97] Il portait à la taille une remarquable et magnifique ceinture toute tissée de motifs aux plus belles couleurs. Sur sa poitrine, il porte ce qu'on appelle « l'oracle ² », où sont fixées douze pierres précieuses, de différentes espèces, serties d'or, portant les noms des chefs de tribus ³, dans l'ordre primitif, chaque pierre jetant des feux de la couleur qui lui est propre et dont on ne saurait donner une idée. [98] Sur la tête, il porte ce qu'on appelle la « cidaris », et, par-dessus, l'inimitable mitre, le diadème sacré ⁴, avec, en relief sur une

sacerdotal ait été supprimée. En matière de costume sacerdotal, ce « conservatisme » n'aurait rien de surprenant.

3. Dans le texte, « les noms » est en apposition à « pierres précieuses ». D'après Thackeray, cette construction s'explique par Ex. 28, 21 : οἱ λίθοι ἔτσωσαν ἐκ τῶν ὀνομάτων. ἐξ ἀρχῆς est compris par saint Jérôme comme l'ordre de naissance des Patriarches éponymes « secundum aetates ». J. LABOURT, *Saint Jérôme. Lettres*, III, LXIV, 16.

4. Cf. *Sag.* 18, 24 : « Sur le diadème de sa tête, figurait ta Majesté » (Osty). Ex. 28, 36 : « Tu feras une lame d'or pur, et tu y graveras, d'une gravure de cachet « Sainteté à Yahweh » (Crampon). LXX : Ἀγίασμα κυρίου. A en croire PHILON, il n'y avait que le tétragramme divin : comme un diadème portant les quatre lettres du nom qu'il n'est permis d'entendre qu'aux oreilles pures... (*Vita Mosis*, II (III), 114 = Mg. II, 152). De même JOSÈPHE, *Ant.*, III, 178 : « un bandeau d'or portant en lettres sacrées τοῦ θεοῦ τὴν προσήγοριαν (litt. : le nom propre de Dieu) ». Ce sont deux méthodes différentes. Les Sep-

λειον ἐκτυποῦν^a ἐπὶ πετάλω χρυσοῦ^b γράμμασιν ἁγίοις τὸ ὄνομα τοῦ θεοῦ, κατὰ μέσον τῶν ὀφρῶν, δόξη πεπληρωμένον, ὁ κριθεὶς ἄξιος τούτων ἐν ταῖς λειτουργίαις. [99] Ἡ δὲ συμφάνεια τούτων ἐμποιεῖ φόβον καὶ ταραχήν, ὥστε νομίζειν εἰς ἕτερον ἔλληλυθέναι ἐκτὸς τοῦ κόσμου· καὶ διαβεβαίονμαι, πάντα ἄνθρωπον προσελθόντα τῇ θεωρίᾳ τῶν προειρημένων εἰς ἔκπληξιν ἤξειν καὶ θευμασμὸν ἀνεκδιήγητον, μετατραπέντα τῇ διανοίᾳ διὰ τὴν περὶ ἕκαστον ἀγίαν κατασκευήν.

[100] Πρὸς γὰρ τὴν ἐπίγνωσιν ἀπάντων ἐπὶ τὴν παρακειμένην ἄκραν τῆς πόλεως ἀναβάντες ἐθεωροῦμεν· ἢ κέεται μὲν ἐν ὕψηλοτάτῳ τόπῳ, πύργους ἐξησφαλισμένην πλεῖοσι, μέχρι

a. Ex. 28, 36. b. Ex. 28, 36.

98 3 τὸ O : om. celt. N. C. || 4 δόξη : δόξης T || πεπληρωμένον post hoc verbum lacunam suspicatur Wendland || 99 5 ἀνεκδιήγητον T : ἀδιήγητον celt. N. C.

tante et l'auteur de la Sagesse traduisent à l'usage des païens l'inscription rituelle. Aristée, Philon et Josèphe se contentent de la décrire.

1. Ces « caractères sacrés » sont ceux de l'alphabet archaïque. Même après l'adoption de l'alphabet « carré », le texte hébreu de l'A. T. conservait l'ancienne écriture pour le nom divin. ORIGÈNE, in Ps. 2 : Καὶ ἐν τοῖς ἀκριβεστάτοις δὲ τῶν ἀντιγράφων Ἑβραίοις χαρακτῆρσιν κέεται τὸ ὄνομα, Ἑβραίοις δὲ οὐ τῆς νῦν ἀλλὰ τοῖς ἀρχαιοτάτοις cité par SWETE, *Introd.* 39 (q. v.). C'est, du reste, une écriture archaïsante de même sorte que l'on retrouve sur les monnaies de l'époque des Maccabées et encore pendant la révolte de Bar Cochéba en 135 de notre ère.

2. Pour l'ensemble de la description du sanctuaire et de ses environs, voir la monographie d'A. PARROT, *Le Temple de Jérusalem*, Cahiers d'Archéologie Biblique n° 5, Paris 1954; H. VINCENT, familier des lieux, écrivait en 1909 (*RB*, p. 575) : « Il semble... que le pseudo-Aristée, indépendant sur ce point du pseudo-Hécatee [d'Abdère], a décrit sur des observations personnelles et sur des souvenirs de son pèlerinage de Juif très orthodoxe au Temple de Jérusalem. »

3. « Tout », c'est-à-dire, d'après H. VINCENT, non seulement ce qui a déjà été présenté et qu'on embrassera d'un regard nouveau, mais aussi les autres détails demeurés inaccessibles, tels que l'accomplissement des sacrifices dans la cour intérieure. En ce sens cette

lame d'or et en caractères sacrés¹, au milieu du front, le nom du Dieu, tout nimbé de gloire; car il a été jugé digne de revêtir ces ornements dans les fonctions liturgiques. [99] Le coup d'œil de toute cette pompe en impose et déconcerte, au point de se croire dans un autre monde. Je peux assurer absolument que quiconque ira assister au spectacle dont je viens de parler en sera frappé d'une indicible admiration, remué intérieurement par ce qui se dégage de sacré dans l'ordonnance de chaque détail.

*La Citadelle*².

[100] Pour bien nous rendre compte absolument de tout³, nous étions montés sur la citadelle voisine⁴, et de là, nous regardions. Elle est située sur un emplacement très élevé⁵, défendue par de nombreuses tours, cons-

phrase est précisée par celle qui viendra plus loin § 103 (*RB* 1909, p. 563).

4. « Au sortir du Temple, il faut suivre Aristée à la citadelle. C'est l'élément capital de sa description; les savants ne se sont pas mépris à ce sujet » (H. VINCENT, *RB* 1909, p. 563; 1954, p. 94-95 et note 2).

5. « Il serait de mauvais jeu d'insister sur les mots ἄκραν τῆς πόλεως pour en déduire que cette citadelle, destinée à la sécurité de la ville, doit être érigée en un point apte à cette fonction; le même monument sera indiqué plus loin avec une spéciale insistance comme directement ordonné à la sauvegarde du Temple : πρὸς φυλακὴν τῶν περὶ τὸ ἱερόν τόπων et encore τοῦ γὰρ ἱεροῦ τὴν πᾶσαν εἶναι φυλακὴν τὴν ἄκραν. La forteresse appartient à la défense générale de la ville; cependant, son but immédiat est de couvrir ce que la ville a de plus précieux: le Temple. Elle est donc située de toute nécessité dans l'endroit où le Temple serait le plus naturellement accessible; ce point est déterminé avec rigueur par le relief du sol: c'est l'angle N.-O. de l'enceinte sacrée, au col reliant le Bézétha proprement dit aux prolongements méridionaux communément appelés Moriah et Ophel » (H. VINCENT, *RB* 1909, p. 563). « Quelle que soit, avec les engins de guerre du temps, l'efficacité de la protection qu'un fort établi sur la colline occidentale eût exercée sur le Temple, l'accès demeurait néanmoins libre par le Nord. C'est donc là seulement qu'un ingénieur antique ayant pour mission de couvrir le Temple a dû choisir l'emplacement

κορυφῆς ἐδμήκεσι λίθοις ἀνοικοδομημένων αὐτῶν, ὡς μεταλαμβάνομεν, πρὸς φυλακὴν τῶν περὶ τὸ ἱερὸν τόπων. [101] Ἰνα, ἔάν ἐπίθεσις τις ἢ νεωτερισμὸς ἢ πολεμίων ἔφοδος γένηται, μηθεὶς δύνηται ὀδὸν εἰς τοὺς περιβάλους ποιήσασθαι τοὺς περὶ τὸν οἶκον· ἐπικειμένων καὶ δξυβελῶν ἐπὶ τῶν πύργων τῆς ἄκρας καὶ ὀργάνων ποικίλων, καὶ τοῦ τόπου κατὰ κορυφὴν ὄντος τῶν προειρημένων περιβάλων, [102] ὥσανει φυλασσομένων τῶν πύργων ὑπὸ τῶν πιστοτάτων ἀνδρῶν καὶ τῆ πατρίδι μεγάλας ἀποδείξεις δεδωκότων· οἵτινες οὐκ εἶχον ἐξουσίαν ἐξιέναι τῆς ἄκρας, εἰ μὴ ταῖς ἑορταῖς, καὶ τοῦτο ἐκ μέρους, οὐδὲ εἰσοδεύειν εἶων οὐδένα. [103] Μετὰ ἀκριβείας δὲ πολλῆς εἶχον, εἰ καὶ τις ἐπιταγὴ γένοιτο διὰ τοῦ προκαθηγουμένου πρὸς θεωρίαν εἰσοδέσασθαι τινας· οἶον καὶ καθ' ἡμᾶς ἐγγόνει. Μόλις γὰρ ἀνόπλους ὄντας ἡμᾶς δύο παρεδέξαντο πρὸς τὸ κατανοῆσαι τὰ τῶν θυσιῶν. [104] Ἐλεγον δὲ καὶ δι' ὄρκων πεπιστώσθαι τὸ τοιοῦτον· τοὺς γὰρ πάντας δμωμοκῆναι, κατ' ἀνάγκην ἐπιτελουμένους θεῶς τὸ κατὰ τὸν ὄρκισμὸν πρᾶγμα, ὄντας πεντακοσίους μὴ παραδέξασθαι πλεον ἀνθρώπων πέντε κατὰ τὸ αὐτό· τοῦ γὰρ ἱεροῦ τὴν πᾶσαν εἶναι φυλακὴν τὴν ἄκραν· καὶ τὸν καταβαλλόμενον αὐτὴν τὴν προφυλακὴν τῶν εἰρημένων οὕτως ἡσφαλλοσθαι.

104 3 ἐπιτελουμένους Wil. : -μένου codd. || ὄρκισμὸν Mend : ὄρισμὸν codd.

de sa forteresse. Et c'est bien là qu'il l'avait choisi, ἐν ὀψηλοτάτῳ τόπῳ, la croupe du Bézétha dominant en effet le niveau général des terrasses du sanctuaire. Sur ce puissant soubassement naturel, il avait campé de non moins puissantes tours en pierres de taille dont les terrasses... dominaient... les parvis sacrés développés à leurs pieds. La situation de la forteresse est donc déterminée avec une heureuse précision à l'angle N.-O. du Haram » (H. VINCENT, *RB* 1909, p. 564). « L'ἄκρα vue par Aristée κατὰ κορυφὴν τῶν ... περιβάλων et dans une situation assez éminente pour dominer le Temple d'une part et servir d'ailleurs de citadelle à la ville n'est donc pas l'Acra des Syriens » (p. 567). « Dans les limites chronologiques extrêmes où l'on fait pouvoir le Pseudo-Aristée, entre 250 av. J.-C. et 37 après, le choix peut errer sur quatre forteresses : l'Antonia bâtie par Hérode, l'Acra

truites elles-mêmes en grand appareil, pour assurer, à ce qu'on nous a appris, la défense des parages du sanctuaire, [101] afin qu'en cas d'attaque, de soulèvement, ou d'invasion ennemie, personne ne puisse pénétrer jusqu'aux parvis qui entourent le Temple. Des lance-traites sont en place sur les tours de la citadelle, ainsi que différents engins et la position domine les parvis susdits. [102] Aussi bien, les tours sont-elles gardées par les hommes les plus sûrs qui ont déjà donné des gages appréciables au service de la patrie ; ils n'avaient eux-mêmes la permission de sortir de la citadelle que les jours de fête, encore n'était-ce que par roulement, et ils ne pouvaient non plus donner l'autorisation d'entrer à personne. [103] Ils observaient strictement les consignes, même devant un ordre signé de leur chef ¹ pour l'admission de quelques visiteurs, comme dans notre cas, par exemple : car c'est tout juste, bien que nous fussions seulement deux et sans armes, s'ils nous admirent à assister à la cérémonie des sacrifices. [104] Ils nous expliquèrent qu'ils y étaient tenus par serment, car tous avaient juré, et donc, sous peine de sanctions divines, tenaient leur serment de ne pas admettre, bien qu'ils fussent cinq cents, plus de cinq personnes à la fois. C'est que le sanctuaire n'a pour toute défense que la Citadelle, et son fondateur a de la sorte muni ces lieux d'un avant-poste qui en assure la protection.

macédonienne qui joua si longtemps un rôle néfaste dans les luttes pour l'indépendance, la forteresse érigée par les Macchabées pour la défense du Temple reconquis, enfin une citadelle antérieure qui aurait eu la même fonction » (H. VINCENT, *RB* 1909, p. 565). Adoptant pour la *Lettre* une date antérieure à 168 av. J.-C., c'est cette plus ancienne forteresse que je verrais ici décrite, et qui est mentionnée déjà dans Néhémie. Voir E. BICKERMANN, *Z. f. die Neutest. Wissenschaft*, XXIX, 1930, p. 280 s.

1. On pense généralement au grand prêtre. H. VINCENT estime qu'il est ici question d'un *commandant spécial* de la garnison juive (*l. c.*, p. 565 et 572).

[105] Τῆς δὲ πόλεως ἔστι τὸ χύμα συμμετρως ἔχον, οἶον τεσσαράκοντα σταδίων ὄντος τοῦ περιβάλου, καθόσον εἰκάσαι δυνατόν. Ἔχει δὲ τὴν τῶν πύργων θέσιν θεατροειδῆ, καὶ φαινομένων διόδων — τῶν ὑποκειμένων, τῶν δ' ἐπάνωθεν — εἰθισμένων, καὶ τὰς διὰ τούτων διεξόδους. Ἀνάκλασιν γὰρ ἔχει τὰ τῶν τόπων, ὡς ἂν ἐπ' ὄρους τῆς πόλεως φκοδομημένης. [106] Εἰσὶ δὲ καὶ διαβάθραι πρὸς τὰς διόδους. Οἱ μὲν γὰρ μετέωροι τὴν ὁδεῖαν, οἱ δ' ὑπ' αὐτὰς ποιοῦνται, καὶ μάλιστα διεστηκότες τῆς ὁδεῖας, διὰ τοὺς ἐν ταῖς ἀγνεῖαις ὄντας, ὥπως μηδενὸς θιγγάνωσιν ὦν οὐ δέον ἔστιν.

[107] Οὐκ ἄλόγως δὲ τὴν πόλιν συμμετρῶς καθηκούση κατεσκεύασαν οἱ πρῶτοι, σοφῶς δὲ ἐπινοήσαντες. Τῆς γὰρ χώρας πολλῆς οὐσης καὶ καλῆς, καὶ τινων μὲν πεδινῶν, τῶν κατὰ τὴν Σαμαρεῖτιν λεγομένην, καὶ τῶν συναπτόντων τῇ τῶν Ἰδουμαίων χώρα, τινῶν δὲ ὄρειων, τῶν <πρὸς μέσσην τὴν χώραν χρῆ> πρὸς τὴν γεωργίαν καὶ τὴν ἐπιμέλειαν τῆς γῆς γίνεσθαι συνεχῶς, ἵνα καὶ διὰ τοῦτο οἴτοι τὴν εὐκαρπλίαν

105 5 εἰθισμένων Redpath : ἡθισμένων (εἰθισμένων O²) codd. ἐσχισμένων Diels || 106 3 διεστηκότες Thack. : -κυίας O² -κότας celt. || 107 4 λεγομένην Mend. : -μένων codd. || 5 <πρὸς μέσσην ... χρῆ> supplevi ad mentem Wendland N. C.

1. « Le circuit de Jérusalem dans l'estimation libérale d'Aristée aurait... (185 × 40 = 7 400 m). C'est plus encore que Josèphe, généreux en gros chiffres pourtant, n'avait osé attribuer à la ville très développée du temps d'Hérode Agrippa ; il indiquait seulement 33 stades » (= moins de 6 000 m), *ibid.*, p. 573. Timocharès (apud Eus., *P. E.*, PG 21, 452 b) parle de 40 stades, comme Aristée, et Hécatée (apud Jos., *C. Apion*, I, 197) de 50 stades environ.

2. « Rien de plus juste et de mieux vu assurément, dès qu'on rétablit par la pensée le coup d'œil qu'offrirait nécessairement l'enceinte de Jérusalem, de Néhémie à Hérode Agrippa pour un observateur placé à l'angle N.-O. du Temple (cf. le diagramme provisoire, *RB* 1904, p. 59 et *Jérusalem de l'A. T.*, I, pl. II). Le mur, attaché à la forteresse qui couvrait cet angle, descendait à l'Ouest à travers le Tyropoeon, gravissait l'escarpement occidental de la vallée en égrenant ses tours au flanc de la colline que domine aujourd'hui le Saint Sépulture, tournait au Sud quand il avait atteint l'arête du coteau

La cité et ses rues.

[105] Le développement de la cité est d'une bonne moyenne, avec son enceinte d'environ quarante stades¹, comme on peut bonnement l'évaluer. La disposition des tours donne l'impression d'un amphithéâtre, et aussi celle des chemins de ronde, qu'on aperçoit les uns plus bas, les autres plus haut — plan classique ; de même pour les chemins transversaux, car le terrain est en pente, puisque la cité a été bâtie sur une montagne. [106] Il y a aussi des passages en gradins qui communiquent avec les rues : on passe, qui par le haut du pavé, qui par le bas ; et en marchant les gens s'écartent le plus possible, à cause de ceux qui sont en état de purification, pour leur éviter tout contact avec quoi que ce soit d'interdit².

Opposition entre grandes villes et cités moyennes.

[107] Ce n'est pas sans motif que les premiers habitants ont donné à la ville des proportions moyennes ; bien au contraire, leur plan fut sage. En effet, puisque les campagnes étaient étendues et magnifiques, soit en plaine, dans la partie appelée Samarie et dans celle qui confine à l'Idumée³, soit en montagne, vers le centre, il y faut une application sans relâche à l'agriculture et au soin de la terre, pour que, de la sorte, là aussi on obtienne l'abondance des récoltes⁴. Grâce à cette application,

et allait envelopper le massif S.-O. de la ville. Autour de cette muraille et à travers ses bastions, des chemins de ronde superposés à diverses hauteurs assuraient une circulation facile pour la défense ; du moins est-ce un dispositif de cette nature que je crois saisir dans la phrase enchevêtrée et peu sûre consacrée à ces « passages ». H. VINCENT, *RB* 1909, p. 573 s. : « Le détail des escaliers encombrés de passants s'applique-t-il aux rues elles-mêmes, ainsi aménagées, ou veut-il indiquer que les maisons n'ouvraient pas de plain-pied sur la rue ? »

3. L'Idumée sera conquise par Jean Hyrcan vers 146 av. J.-C.

4. Οἴτοιοι désigne non pas les secteurs (τόπων Wendland) montagneux, mais les habitants de ces régions (Tramontano).

ἔχωσιν. Οὐδὲ καὶ γινομένου γεωργεῖται πάντα μετὰ δαψιλείας πολλῆς ἐν πάσῃ τῇ προειρημένη χώρᾳ. [108] Τῶν δὲ πόλεων ὅσαι μέγεθος ἔχουσι καὶ τὴν ἀκόλουθον εὐδαιμονίαν, ταύταις συμβέβηκεν εὐανδρεῖν, ἀμελεῖσθαι δὲ τῆς χώρας, πάντων ἐπὶ τὸ κατὰ ψυχὴν ἰλαροῦσθαι νενευκότεων, καὶ τῇ κατασκευῇ πάντας ἀνθρώπους ἐπὶ τὰς ἡδονὰς εὐκαταφόρους εἶναι. [109] Τοῦτο δὲ ἐγένετο περὶ τὴν Ἀλεξάνδρειαν ὑπερβάλλουσαν πάσας τῶν μεγέθει καὶ εὐδαιμονίᾳ τὰς πόλεις. Οἱ γὰρ ἀπὸ τῆς χώρας εἰς αὐτὴν ἐπιξενούμενοι καταμένοντες ἐφ' ἱκανὸν εἰς ἐλάττωσιν ἦγον τὰ τῆς ἐργασίας. [110] Ὅθεν ὁ βασιλεὺς, ἵνα μὴ καταμένωσι, προσέταξε μὴ πλέον εἴκοσιν ἡμερῶν παρεπιδημεῖν καὶ τοῖς ἐπὶ τῶν χρεῶν ὁμοίως δι' ἐγγράπτων διαστολὰς ἔδωκεν, εἴαν ἀναγκαῖον ἦ κατακαλέσαι, διακρίνειν ἐν ἡμέραις πέντε. [111] Πρὸ πολλοῦ δὲ ποιούμενος καὶ χρηματιστὰς καὶ τοὺς τούτων ὑπηρέτας ἐπέταξε κατὰ νομοῦς, ὅπως μὴ πορισμὸν λαμβάνοντες οἱ γεωργοὶ καὶ προστάται τῆς πόλεως ἐλαττώσι τὰ ταμίαια, λέγω δὲ τὰ τῆς γεωργίας πρόσφορα.

[112] Παρεξέβημεν δὲ ταῦτα διὰ τὸ καλῶς ἡμῖν τὸν Ἐλεάζαρον ὑποδειχέναι τὰ προειρημένα. Μεγάλη γὰρ ἔστιν ἡ τῶν γεωργουμένων φιλοπονία. Καὶ γὰρ ἐλαϊκοῖς πλήθει σὺν-

107 8 πάντα μετὰ B : μὲν πάντα cett. || 109 3 ἐπιξενούμενοι O, T : ἀπο- cett. || 111 πρὸ : περὶ conl. Mend. ex 1 3

1. Diodore fait un mérite à Moïse d'avoir interdit aux particuliers l'aliénation de leurs terres. Ces ventes de terres amèneraient la ruine de la petite propriété et finalement le dépeuplement des campagnes (ὀλιγαδρίαν). D'autre part, le législateur oblige les ruraux à élever des enfants, et, comme dans ces conditions leur nourriture ne coûte pas cher, la race juive n'a jamais cessé d'être prolifique (πολύάνθρωπον) (XL 3.7, *Excerpta Photii*).

2. Sur Alexandrie, voir l'Introduction. On compare les mesures adoptées par les Lagides pour sauvegarder le travail agricole au régime de la Constitution d'Athènes, rapporté par Aristote (*Const. d'Ath.* § 16). M. Hadas verrait là volontiers un indice de plus de la familiarité d'Aristée avec les œuvres d'Aristote.

3. Ils forment une commission ambulante de trois juges de cour

toutes les cultures donnent en surabondance dans toute la région indiquée¹. [108] Dans toutes les grandes villes qui ont un bien-être proportionné à leur importance, il s'est produit un accroissement de population et le délaissement des campagnes, étant donné le penchant général à s'en donner à cœur-joie, et il arrive également que, par suite des conditions de vie, tout le monde y est enclin au plaisir. [109] C'était bien le cas pour Alexandrie², qui surpasse toutes les autres villes par son importance et son confort. Car les gens des campagnes qui venaient y séjourner, en y prolongeant leur séjour, réduisaient l'agriculture à une triste condition. [110] Aussi, le roi, pour empêcher ces séjours, défendit-il qu'on séjournât en ville plus de vingt jours. Et il donna à l'administration des instructions écrites pour que, en cas d'appel à comparaître, l'affaire se jugeât dans les cinq jours. [111] Comme il y attachait une grande importance, il institua dans tous les « nomes » des « chrématistes³ » avec leur personnel, pour empêcher que les fermiers et leurs agents, en allant chercher fortune, ne contribuassent à réduire les approvisionnements de la ville, je veux dire les profits de son agriculture.

La Palestine et ses ressources.

[112] Si j'ai fait cette digression, c'est qu'Éléazar nous a courtoisement insinué l'explication des faits en question. C'est extraordinaire ce que les paysans ont de cœur à l'ouvrage. Aussi bien la campagne est-elle toute plantée

d'assise. Le *P. Tor. I*, publié par A. Peyron, rapporte un bon exemple de procès qui n'a pas traîné. En moins de trente jours une affaire très compliquée de propriété immobilière est définitivement réglée (116 av. J.-C.). — Goodenough, rapprochant ce passage de celui où Philon (*De Specialibus Legibus*, IV, 21 = Mg. II, 339) parle des ἀγρονόμοι, pense que les Juifs dispersés dans les campagnes de l'Égypte avaient, parallèlement aux Grecs, leurs magistrats ruraux propres (GOODENOUGH, *The Jurisprudence of the Jewish Courts in Egypt*, Yale Univ. Press 1929, p. 159 s.).

δενδρός ἐστὶ καὶ σιτικοὺς καρποὺς αὐτῶν ἢ χώρα καὶ δσπρίους, ἔτι δὲ ἀμπέλῳ καὶ μέλιτι πολλῶ. Τὰ μὲν τῶν ἄλλων ἀκροδρῶν καὶ φοινίκων οὐδ' ἀριθμεῖται παρ' αὐτοῖς. Κτῆνη τε πολλὰ παμμυγῆ, καὶ δαψιλῆς ἢ τούτων νομή. [113] Διὸ καλῶς ἔβλεψαν, ὅτι πολυανθρωπίας οἱ τόποι προσδέονται, καὶ τὴν κατασκευὴν τῆς πόλεως καὶ τῶν κωμῶν ἔθεντο κατὰ λόγον. [114] Πολὺ δὲ πλῆθος καὶ τῶν ἀρωμάτων καὶ λίθων πολυτελῶν καὶ χρυσοῦ παρακομίζεται διὰ τῶν Ἀράβων εἰς τὸν τόπον. Ἐργάσιμος γὰρ καὶ πρὸς τὴν ἐμπορίαν ἐστὶ κατασκευασμένη ἢ χώρα, καὶ πολύτεχνος ἢ πόλις, οὐ σπανίζει δὲ οὐδὲν τῶν διακομιζομένων διὰ τῆς θαλάσσης. [115] Ἐχει γὰρ καὶ λιμένας εὐκαίρους χορηγοῦντας, τὸν τε κατὰ τὴν Ἀσκαλῶνα καὶ Ἰόππην καὶ Γάζαν, ὁμοίως δὲ καὶ Πτολεμαίδα τὴν ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐκτισμένην. Μῆση δὲ κεῖται πρὸς τοὺς προειρημένους τόπους, οὐκ ἀπέχουσα τούτων πολὺ. Ἐχει δὲ πάντα δαψιλῆ κάθυγρος οὔσα πάντοθεν ἢ χώρα καὶ μεγάλην ἀσφάλειαν ἔχουσα. [116] Περιρρεῖ δ' αὐτὴν ὁ λεγόμενος Ἰορδάνης ποταμὸς ἀείρρους. <Τῆς δὲ χώρας> οὐκ ἔλαττον

116 2 <Τῆς δὲ χώρας> add. Thack.

1. Il faut entendre par là ce que nous appelons maintenant les légumes secs.

2. On doit faire la part de l'hyperbole. Jérusalem n'a jamais eu la réputation de posséder une grande industrie ni même une grande variété de production artisanale. A l'époque alexandrine, Apollonios Molon accusait même les Juifs d'être « les plus mal doués des barbares » et « les seuls à n'avoir apporté... aucune invention utile à la civilisation ». JOSÈPHE, *C. Apion*, II, 148 (trad. Léon Blum).

3. Joppé ne tomba aux mains des Juifs qu'en 146 av. J.-C. ; Gaza ne fut conquise — et détruite — qu'en 96 av. J.-C., par Alexandre Jannée, et elle ne fut reconstruite que sous Pompée. Ascalon et Ptolémaïs ne firent jamais partie de leur territoire. Dans ces conditions il faut peut-être prendre ἔχει au sens faible. Même si la Judée ne possède pas ces ports, c'est encore un avantage pour elle qu'il y en ait quatre si près de son territoire. Les premières monnaies de Philadelphie frappées à Ptolémaïs seraient de la vingt-cinquième année de son règne, 261 av. J.-C. (HEAD, *Hist. Num.*, Oxford 1911, p. 793). Les invraisemblances qui se pressent dans toute cette section (§ 105-118) laissent à penser que « la part d'observation di-

de quantité d'oliviers, de céréales, de légumes¹ et aussi de vignes, et riche en miel. Quant aux arbres fruitiers et aux palmiers, on ne saurait même les compter chez eux. Le bétail, nombreux et de toute sorte, a des pâturages en abondance. [113] Aussi ont-ils bien vu que ces régions exigeaient une population nombreuse, et ils ont construit la ville et les bourgs selon une proportion convenable. [114] Une quantité considérable d'aromates, de pierres précieuses et d'or y arrive par les Arabes. Car ce pays agricole est ainsi fait qu'il se prête aussi au trafic : en ville, beaucoup d'industrie², et on ne manque d'aucun des produits d'importation maritime, [115] avec des ports bien situés qui pourvoient à tous les besoins : celui d'Ascalon, celui de Joppé, celui de Gaza et aussi celui de Ptolémaïs, fondé par le roi³. Or, le pays occupe une position centrale par rapport à ces localités et n'en est pas très éloigné. La campagne a de tout en abondance, grâce à l'eau qu'elle reçoit de tous côtés et à l'avantage d'être bien défendue. [116] Le fleuve appelé Jourdain, qui coule toute l'année, l'arrose abondamment ; et elle n'avait pas moins de soixante millions d'aroures⁴ jadis

recte.. reste limitée à la ville même de Jérusalem » (J. FÉVRIER, p. 59). Moses HADAS conclut que « le caractère de rhétorique de tout le passage est prouvé par la comparaison des petites et des grandes cités, l'expérience de la Judée et d'Alexandrie (108-111). La *syncretis* ou comparaison était un sujet classique dans les *progymnasmata* des rhéteurs. L'exemple le plus familier aux lecteurs, ce sont les « comparaisons » des *Vies* de Plutarque. Quelle que soit l'influence directe des récits de voyages et des utopies sur Aristée, elle suffit à nous dissuader de chercher un indice de datation dans les attributions du grand prêtre, chef idéalisé, ou dans le fait que les ports semblent appartenir à la Judée et que l'Idumée semble ne pas lui appartenir. Tout lecteur aurait dû reconnaître qu'on a affaire à une œuvre d'imagination et non à une histoire qui exige une rigoureuse exactitude » (p. 50). C'est peut être faire trop grande la part de l'imagination.

4. 66 millions d'aroures feraient environ 18 millions d'hectares. Hécatée (apud Jos., *C. Apion*, 1, 195) évalue la superficie Aristée.

ἑξακισχιλίων μυριάδων ἀρουρῶν κατὰ τὸ ἀρχαῖον οὔσης — μετ-
 ἔπειτα δὲ οἱ γειτνιῶντες ἐπέβησαν αὐτῆς — ἑξήκοντα μυριάδες
 ἀνδρῶν ἔγκληροι καθιστήκεισαν ἑκατοντάρουροι. Πληρούμε-
 νος δὲ ὁ ποταμός, καθὼς ὁ Νεῖλος, ἐν ταῖς πρὸς τὸν θειριμόν
 ἡμέραις, πολλὴν ἀρδεύει τῆς γῆς. [117] ὃς εἰς ἕτερον ποτα-
 μὸν ἐμβάλλει τὸ βεθμα κατὰ τὴν Πτολεμαϊῶν χώραν, οὗτος
 δὲ ἕξεισιν εἰς θάλασσαν. Ἄλλοι δὲ χειμάρροι λεγόμενοι
 κατὰσι, περιλαμβάνοντες τὰ πρὸς τὴν Γάζαν μέρη καὶ τὴν
 Ἄζωτων χώραν. [118] Περιέχεται δὲ ἀσφαλείαις αὐτοφυέσι,
 δυσεῖσβολος οὔσα καὶ πλήθεισιν ἀπραγμάτευτος, διὰ τὸ στενὰς
 εἶναι τὰς παρόδους, κρημνῶν παρακειμένων καὶ φαράγγων
 βαθέων, ἔτι δὲ τραχείας οὔσης πάσης τῆς περιεχούσης πᾶσαν
 τὴν χώραν δρεινῆς.

[119] Ἐλέγετο δὲ καὶ ἐκ τῶν παρακειμένων δρέων τῆς
 Ἀραβίας μέταλλα χαλκοῦ καὶ σιδήρου συνίστασθαι πρότερον.
 Ἐκλείπεται δὲ ταῦτα, καθ' ὃν ἐπεκράτησαν Πέρσαι χρόνον,
 τῶν τότε προστατούντων ποιησαμένων διαβολῆν, ὡς ἀχρηστος

416 5 ἑκατοντάρουροι Mahaffy : -ροι codd. || 417 2 ἐμβάλλει G I,
 T : ἐβάλλει cett. || Πτολεμαϊῶν scripsi : -μασων Wend. -μαίω
 codd. N. C. || 418 1 ἀσφαλείαις O² : ἀσφαλῶς T -λεις cett.

de la Palestine à seulement « environ 3 millions d'aroures », soit 826 800 hectares.

1. C'est le nombre des Israélites qui partirent d'Égypte au moment de l'Exode (*Ex.* 12, 37, qui ne compte que les « fantassins » sans les enfants. Cf. *LXX, Ex.* 39, 3 et *Nombr.* 11, 21).

2. On trouve souvent dans les Papyrus d'Égypte le terme « hécatontaroure ». Il désigne, dès le III^e siècle av. J.-C., un vétéran doté d'une tenure de cent aroures, soit une trentaine d'hectares, ce qui suppose 3 hectares pour le simple « décaroure ». Quoi qu'il en soit de ces équivalences, Aristée transpose en Palestine le système des mesures agraires du Fayûm.

3. Cf. *Jos.* 3, 15 : « Le Jourdain déborde par-dessus toutes ses rives tout le temps de la moisson ».

4. C'est la région de Ptolémaïs. Un bras du Jourdain se mêle au Quadi Djeraba avant de se jeter dans le lac de Génésareth. Cf. *Note critique*, p. 246.

— mais, dans la suite, les peuples voisins y prirent pied. Six cent mille hommes ¹ y furent établis sur cent aroures chacun ². A l'époque de son plein, le fleuve, comme le Nil vers le temps de la moisson, arrose une partie considérable de la terre ³. [117] Au niveau de Ptolémaïs ⁴, il jette ses eaux dans un autre fleuve et ce dernier débouche dans la mer. D'autres encore, qu'on appelle torrents, embrassent dans leurs cours les parages de Gaza, et le territoire d'Azot. [118] La contrée est entourée de défenses naturelles, difficile à envahir et impraticable pour des armées en nombre, à cause de l'étroitesse des voies d'accès, toujours bordées de précipices et de ravins profonds, sans compter l'âpreté de toute la région montagnueuse qui encercle complètement le pays.

Les Mines d'Arabie ⁵.

[119] On disait qu'il y avait eu aussi jadis, parmi les montagnes limitrophes d'Arabie, des mines de cuivre et de fer, mais on les a abandonnées à l'époque de la domination perse, les directeurs de l'entreprise ayant lancé le faux bruit que l'exploitation en était peu rémunératrice

5. Toute cette description de la Palestine est influencée par des réminiscences bibliques qui poussent à idéaliser la réalité. La même influence imposait un couplet sur les richesses du sous-sol, à cause de *Deut.* 8, 9, pour qui le comble de la richesse de la Terre Promise c'est que « les pierres y sont du fer et des montagnes on pourra tirer le cuivre ». F.-M. ABEL commente : « Il est certainement question ici des mines de cuivre et de fer échelonnées le long de la 'Araba, surtout dans les flancs de la montagne édomite. Les centres industriels d'autrefois y ont laissé des traces très visibles : fourneaux, scories, ruines de logements pour le personnel et les corvéables, canalisation des sources, etc. Après avoir été en pleine activité à la période florissante du royaume d'Édom, elles étaient en sommeil au V^e siècle. Il faudra attendre que les Nabatéens soient arrivés à l'apogée de leur civilisation pour que sur l'un ou l'autre de ces points, au Wadi Sabra notamment, l'extraction du cuivre et du fer reprenne son cours interrompu » (*RB* 1937, p. 379).

ἡ κατεργασία γίνεται καὶ πολυδάπανος, [120] ὅπως μὴ διὰ τὴν μεταλλείαν τῶν εἰρημένων συμβῆ καὶ τὴν χώραν καταφθειρεσθαι, καὶ σχεδὸν διὰ τὴν ἐκείνων δυναστείαν ἀλλοτριωθῆναι, παρεύρεσιν λαβόντων εἰς τοὺς τόπους εἰσόδου, διὰ τοῦτο τὴν διαβολὴν γεγενῆσθαι ταύτην.

Ὅσον οὖν καὶ περὶ τούτων ἕδει, κεφαλαιωδῶς σεσήμαγκά σοι, ὦ Φιλόκρατες ἄδελφε· τὰ δὲ τῆς ἑρμηνείας ἐπομένως δηλώσομεν.

[121] Ἐπιλέξας γὰρ τοὺς ἀρίστους ἄνδρας καὶ παιδεία διαφέροντας, ἅτε δὴ γονέων τετευχότας ἐνδόξων, οὔτινες οὐ μόνον τὴν τῶν Ἰουδαϊκῶν γραμμάτων ἕξι περιποίησαν αὐτοῖς, ἀλλὰ καὶ τῆς τῶν Ἑλληνικῶν ἐφρόντισαν οὐ παρέργως κατασκευῆς· [122] διὸ καὶ πρὸς τὰς πρεσβείας εὐθετοὶ καθεστήκεισαν, καὶ τοῦτ' ἐπετέλουν ὅτε δέοι, καὶ πρὸς τὰς δμιλίας καὶ τὰς ἐπερωτήσεις τὰς διὰ τοῦ νόμου μεγάλην εὐφυλίαν εἶχον, τὸ μέσον ἐζηλωκότες κατάσχημα — τοῦτο γὰρ κάλλιστόν ἐστιν —, ἀποτεθειμένοι τὸ τραχὺ καὶ βάρβαρον τῆς διανοίας, ὁμοίως δὲ καὶ τὸ κατοίεσθαι καὶ νομίζειν ὑπερφρονεῖν ἑτέρους ὑπερβεηκότες, τὴν δ' ὁμίλιαν καὶ τὸ συνακούειν καὶ πρὸς ἕκαστον ἀποκρίνεσθαι δεόντως παραδεδεγμένοι, καὶ πάντες ταῦτα συντηροῦντες καὶ μᾶλλον ἐν τούτοις βουλόμενοι ὑπερφέρειν ἕτερος ἑτέρου, καὶ τοῦ καθηγουμένου πάντες ἕξι καὶ τῆς περὶ αὐτὸν ἀρετῆς. [123] Νοῆσαι δ' ἦν, ὡς ἠγάπησαν τὸν Ἐλεάζαρον δυσασπίαστως ἔχοντες, καὶ ἐκεῖνος αὐτούς· χωρὶς καὶ τοῦ πρὸς τὸν βασιλέα γεγραφέναι περὶ τῆς ἀποκαταστάσεως αὐτῶν πολλὰ παρεκάλεσε τὸν Ἀνδρέαν ποιῆσαι, συναντιλαμβάνεσθαι παρακαλῶν, καθ' ὃ ἂν δυνώμεθα. [124] Καὶ ἡμῶν ἐπαγγελλομένων εἰς φροντίσειν περὶ τούτων,

120 2 εἰρημένων : προεἰρημένων G || 4 διὰ τοῦτο vel διό Wil. : διὰ τὸ codd. || 121 1 γὰρ : οὖν A H K U || 124 1 εὐ φροντίσειν Wil. : ἀφροντίσειν codd.

1. La culture grecque, dans les milieux juifs de Palestine, était beaucoup plus répandue qu'on ne le croyait jusqu'ici. Cf. Introduction, et S. LIEBERMANN, *Greek in Jewish Palestine* (New York 1942).

2. Ce goût du juste milieu, qui revient § 223, 256, est un des traits que la philosophie populaire doit au vocabulaire aristotélicien.

et fort dispendieuse ; [120] c'était pour éviter que l'exploitation des dits minerais ne devînt une occasion de ruine pour la région et que peut-être sous la domination de ces vainqueurs elle ne passât en d'autres mains, dès qu'ils auraient trouvé un prétexte pour s'introduire dans ces parages : d'où ces faux bruits.

Sur tous ces sujets, je t'ai résumé tout ce qui en valait la peine, Philocrate, mon frère. En ce qui concerne la traduction, je vais te l'exposer ci-après.

VIII. — Les adieux d'Éléazar aux Traducteurs (121-127).

[121] Éléazar choisit les hommes du plus grand mérite, d'excellente éducation, vu la distinction même de leurs parents, et qui non seulement étaient passés maîtres dans les lettres judaïques, mais s'étaient, de plus, adonnés sérieusement à la culture hellénique¹. [122] Aussi étaient-ils bien faits pour les ambassades et s'en acquittaient-ils à l'occasion. Pour les entretiens et les discussions sur tout passage de leur Loi, ils étaient doués d'un grand talent, préoccupés de tenir le juste milieu — car c'est bien le mieux² —, dépouillés de toute rudesse et de tout défaut de culture de l'esprit, et en même temps bien au-dessus de la pensée ou de l'idée de mépriser le prochain, tout prêts au contraire, dans la conversation, à écouter et à répondre avec à-propos à chacun ; tous fidèles à cette conduite, c'est plutôt sur ces points-là qu'ils cherchaient à se surpasser l'un l'autre : tous étaient dignes de la valeur de leur chef. [123] Au déchirement qu'ils éprouaient, on pouvait se faire une idée de leur attachement pour Éléazar, qui le leur rendait bien. Non content d'avoir écrit au roi au sujet de leur retour, il fit maintes recommandations à André en nous demandant tout notre concours. [124] Nous avons beau lui assurer que nous pren-

ἔφη καὶ λίαν διαγωνιῶν· εἰδέναι γάρ, ὅτι φιλάγαθος ὢν ὁ βασιλεὺς πάντων μέγιστον ἡγεῖται τὸ μεταπέμπεσθαι, καθ' ὃν ἂν τόπον δνομασθῆ τις ἄνθρωπος διαφέρον ἀγωγῆ καὶ φρονήσει παρ' ἑτέρους. [125] Μετελήφα γὰρ καλῶς αὐτὸν λέγειν, ὅτι περὶ ἑαυτὸν ἔχων ἄνδρας δικαίους καὶ σώφρονας τὴν μεγίστην ἂν φυλακὴν τῆς βασιλείας ἔξειν, συμβουλευόντων παρρησίᾳ πρὸς τὸ συμφέρον τῶν φίλων· ὃ δὴ σύνεστι τοῖς ἀποστελλομένοις ὑπ' αὐτοῦ. [126] Καὶ δι' ὅρκων ἐπιστοῦτο, μὴ προίεσθαι τοὺς ἀνθρώπους, εἴ τις ἑτέρα χρεῖα πρὸς τὰ κατ' ἰδίαν αὐτῷ κατεπείγοι, πρὸς δὲ τὴν κοινὴν πᾶσι τοῖς πολίταις ἐπανόρθωσιν ἔξαποστέλλειν αὐτούς. [127] Τὸ γὰρ καλῶς ζῆν ἐν τῷ τὰ νόμιμα συντηρεῖν εἶναι· τοῦτο δὲ ἐπιτελεῖσθαι διὰ τῆς ἀκροάσεως πολλῶ μᾶλλον ἢ διὰ τῆς ἀναγνώσεως. Προτιθέμενος οὖν ταῦτα καὶ τὰ τούτοις παραπλήσια φανερός ἦν τὴν διαθεσιν, οἷος ἦν πρὸς αὐτούς.

[128] Ἄξιον δὲ ἐπιμνησθῆναι (διὰ) βραχέων τῶν ὑποδειχθέντων ὑπ' αὐτοῦ πρὸς τὰ δι' ἡμῶν ἐπιζητηθέντα. Νομίζω γὰρ τοὺς πολλοὺς περιεργίαν ἔχειν τινὰ τῶν ἐν τῇ νομοθεσίᾳ περὶ τε τῶν βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ τῶν νομιζομένων ἀκαθάρτων εἶναι κνωδάλων.

[129] Πυυθανομένων γὰρ ἡμῶν διὰ τί, μίας καταβολῆς οὕσης, τὰ μὲν ἀκάθαρτα νομίζεται πρὸς βρῶσιν, τὰ δὲ καὶ πρὸς τὴν ἀφήν — δεισιδαιμόνως γὰρ τὰ πλείστα τὴν νομοθεσίαν ἔχειν, ἐν δὲ τούτοις πάλιν δεισιδαιμόνως — πρὸς ταῦτα

127 ὃ οἷος Mend. : ὅς codd. || 128 1 (διὰ) add. Wend. (add. in Eus. Vigerus) || 2 τὰ δι' ἡμῶν Eus. : δι' ἡμῶν G I δὲ ἡμῶν T δ' ἡμῶν O ἡμῶν A H K U || νομίζω B : νομίζειν cett., Eus. || 3 τοὺς πολλοὺς B : τοῖς πολλοῖς cett., Eus. || 4 βρωτῶν : βρωμάτων G I, O, T || 129 4 πάλιν G I, O, T, Eus. : πάλιν πάντων A H K U παντελῶς Wend. N. C.

1. Thackeray a rapproché de ce développement sur la Loi l'Épître de Barnabé § 10. — L'interprétation allégorique qui suit n'a de comparable que celle de Philon. On a trouvé là un argument pour abaisser la date de tout ce morceau (§ 128-171), sinon de la Lettre en son entier. Mais est-on bien sûr que l'interprétation allégorique du Pen-

drions la chose à cœur, il déclara qu'il en restait, malgré tout, très inquiet, car il savait que le roi, dans son amour du bien, tient absolument à faire venir près de lui tout homme qui, où que ce soit, s'est signalé de façon exceptionnelle par la supériorité de sa culture et de son esprit. [125] Aussi bien, à ce qu'on m'a raconté, se plaît-il à dire finement que, le jour où il serait entouré d'hommes justes et sages, il aurait la meilleure défense qui soit pour son royaume, puisqu'alors ses amis seraient prêts à lui donner en toute franchise des avis utiles, qualités qui justement se trouvaient chez les hommes qu'Éléazar lui envoyait. [126] Ce dernier protesta par serment qu'il ne laissait pas partir ces hommes pour quelque autre motif d'intérêt personnel qui pourrait l'y inciter, mais qu'il les envoyait pour l'avantage commun de tous ses compatriotes. [127] Vivre comme il faut consistait à garder les lois, ce qui s'obtenait bien plus en écoutant que par la lecture. Par ces propos et d'autres du même genre, il montrait bien ses dispositions à leur égard.

IX. — Apologie de la Loi par Éléazar (128-171) ¹.

[128] Il est intéressant de rapporter brièvement ses explications sur les points qui avaient éveillé notre curiosité. J'ai l'impression, en effet, que la plupart des gens sont assez intrigués, dans la Loi, par la question des aliments, des boissons et des animaux considérés comme impurs par le rituel.

[129] Comme nous cherchions à savoir pourquoi, puisqu'il n'y a qu'une seule origine des choses, certaines sont réputées impures pour l'alimentation, d'autres, même pour le simple contact, — car le rituel, généralement scrupuleux, l'est doublement en ces matières —

tateuque date seulement de Philon? L'évhémérisme des milieux païens n'ouvre-t-il pas la voie dès la fin du iv^e siècle?

οὕτως ἐνήρξατο· [130] Θεωρεῖς, ἔφη, τὰς ἀναστροφὰς καὶ τὰς ὁμιλίαις, οἷον ἐνεργάζονται πράγμα, διότι κακοῖς ὁμιλήσαντες διαστροφὰς ἐπιλαμβάνουσιν ἄνθρωποι, καὶ ταλαιπώροι δι' ὅλου τοῦ ζῆν εἰσιν· ἐὰν δὲ σοφοῖς καὶ φρονίμοις συζῶσιν, ἐξ ἀγνοίας ἐπανορθώσεως εἰς τὸν βίον ἔτυχον. [131] Διαστειλάμενος οὖν τὰ τῆς εὐσεβείας καὶ δικαιοσύνης πρῶτον ὁ νομοθέτης ἡμῶν, καὶ διδάξας ἕκαστα περὶ τούτων, οὐκ ἀπαγορευτικῶς μόνον ἀλλ' ἐνδεικτικῶς, καὶ τὰς βλάβας προδηλώσας καὶ τὰς ὑπὸ τοῦ θεοῦ γινομένας ἐπιπομπὰς τοῖς αἰτίοις — [132] προὔπειξε γὰρ πάντων πρῶτον ὅτι μόνος ὁ θεός ἐστι, καὶ διὰ πάντων ἡ δύναμις αὐτοῦ φανερά γίνεται, πεπληρωμένου παντὸς τόπου τῆς δυναστείας, καὶ οὐθὲν αὐτὸν λαμβάνει τῶν ἐπὶ γῆς γινομένων ὑπ' ἀνθρώπων κρυφῶς, ἀλλ' ὅσα ποιεῖ τις αὐτῷ φανερά καθέστηκε, καὶ τὰ μέλλοντα γίνεσθαι — [133] ταῦτ' οὖν ἐξεργαζόμενος ἀκριβῶς καὶ πρόδηλα θεὸς ἔδειξεν ὅτι, κἂν ἐννοηθῆ τις κακίαν ἐπιτελεῖν, οὐκ ἂν λάθοι, μὴ ὅτι καὶ πράξας, διὰ πάσης τῆς νομοθεσίας τὸ τοῦ θεοῦ δυνατὸν ἐνδεικνύμενος.

[134] Ποιησάμενος οὖν τὴν καταρχὴν ταύτην, καὶ δείξας ὅτι πάντες οἱ λοιποὶ παρ' ἡμᾶς ἄνθρωποι πολλοὺς θεοὺς εἶναι νομίζουσιν, αὐτοὶ δυναμικώτεροι πολλῶν καθεστῶτες ὦν σέβονται ματαίως — [135] ἀγάλματα γὰρ ποιήσαντες ἐκ λίθων καὶ ξύλων, εἰκόνας φασὶν εἶναι τῶν ἐξευρόντων τι πρὸς τὸ ζῆν

131 2 οὖν Eus. : δὲ B om. cett. || 2-3 πρῶτον ὁ νομοθέτης Eus. : ὁ (om. I) πρωτονομοθέτης AHKU, G, T ὁ πρῶτος νομοθέτης O.-N. C. || 4 ἐνδεικτικῶς Eus. : ἐνδίκως codd. || προδηλώσας Schmidt : προδήλους codd., Eus. προδήλους θεὸς coni. Wend. προδήλου Mrs in Eus. N. C.

1. Le terme grec a conservé à l'époque byzantine un sens péjoratif analogue. Ducange traduit, *daemonum immissio*. Il évoque un synonyme employé dans la traduction grecque de *Nombr.* 16, 29 et surtout de *Jér.* 10, 15 : ἐν καιρῷ ἐπισκοπῆς αὐτῶν ἀπολοῦνται. Le sémitisme sous-jacent à cette dernière expression se prend au sens avantageux ou péjoratif, selon les divers contextes. A propos de châtements divins, comme le Pentateuque des LXX, Aristée écarte le banal τιμωρία. Il lui préfère un composé analogue à ἐπισκοπή des LXX, mais en écartant le sémitisme sous-jacent à l'idée de « visite ».

il commença ainsi sa réponse : [130] « Tu vois, dit-il, l'influence de la conduite et des fréquentations ; qu'en fréquentant de mauvaises compagnies, les hommes se pervertissent et sont misérables toute leur vie, tandis que s'ils vivent avec des gens intelligents et sages, ils sortent de l'ignorance et font des progrès dans leur manière de vivre. [131] Notre législateur a donc commencé par les prescriptions relatives à la piété et à la justice, et, après des enseignements détaillés sur ce sujet, non seulement par des interdictions, mais aussi par des prescriptions, il a mis en lumière les dommages encourus et les afflictions ¹ que Dieu envoie aux coupables. » [132] Eléazar, en effet, avait commencé par montrer avant tout que Dieu est unique, que sa puissance éclate en toute chose, son souverain domaine s'étendant à tout l'univers, que rien ne lui échappe des actions secrètes des hommes sur la terre, et que tout ce qu'on fait, au contraire, est clair à ses yeux, jusqu'aux choses à venir. [133] En établissant donc soigneusement ces points, et, une fois qu'il les eut mis en lumière, il montra que, se bornerait-on à la seule pensée de commettre le mal, on ne saurait échapper au regard de Dieu ², à plus forte raison dans le cas où on l'aurait commis, et il faisait bien voir la puissance divine dans la Loi tout entière.

[134] Après ce préambule, il montra que tous les autres hommes, « sauf nous » [dit-il], croient à la pluralité des dieux, alors qu'eux-mêmes sont bien plus puissants que les vains objets de leur adoration ; [135] car, de statues confectionnées avec des pierres ou des morceaux de bois ³, ils déclarent que ce sont les images des auteurs de quelque

Peut-être pour mieux soutenir son personnage de païen. A en croire *LSJ*, ἐπιπομπή serait une création d'Aristée.

2. Cf. *Sag. Sir.* 16, 15-17 ; 23, 18 s. ; 42, 20. — *Sag.* 1, 6 s.

3. Cf. les ironies de la *Sagesse* (13, 13) sur l'homme qui fabrique à temps perdu une idole d'un déchet de bois inutilisable même pour allumer un feu de cuisine.

αὐτοῖς χρήσιμον, οἷς προσκυνουσι, παρὰ πόδας ἔχοντες τὴν ἀναισθησίαν. [136] Εἴτε γὰρ κατ' ἐκεῖνό τις θεοί, κατὰ τὴν ἐξέυρεσιν, παντελῶς ἀνόητον· τῶν γὰρ ἐν τῇ κτίσει λαβόντες τινὰ συνέθηκαν καὶ προσυπέδειξαν εὐχρηστα, τὴν κατασκευὴν αὐτῶν οὐ ποιήσαντες αὐτοί. [137] διδὲν κενὸν καὶ μάταιον τοὺς ὁμοίους ἀποθεοῖν. Καὶ γὰρ ἔτι καὶ νῦν εὐρεματικώτεροι καὶ πολυμαθέστεροι τῶν ἀνθρώπων τῶν πρὶν εἰσι πολλοί, καὶ οὐκ ἂν φθάνοιεν αὐτοὺς προσκυνούντες. Καὶ νομίζουσιν οἱ ταῦτα διαπλάσαντες καὶ μυθοποιήσαντες τῶν Ἑλλήνων οἱ σοφώτατοι καθεστάναι. [138] Τῶν γὰρ ἄλλων πολυματαίων τί δεῖ καὶ λέγειν, Αἴγυπτίων τε καὶ τῶν παραπλησίων, οἵτινες ἐπὶ θηρία καὶ τῶν ἔρπετων τὰ πλεῖστα καὶ κνωδάλων τὴν ἀπέρρεισιν πεποίηται, καὶ ταῦτα προσκυνουσι, καὶ θύουσι τούτοις καὶ ζῶσι καὶ τελευτήσασιν; [139] Συνθεωρήσας οὖν ἕκαστα σοφὸς ὢν ὁ νομοθέτης, ὑπὸ θεοῦ κατασκευασμένος εἰς ἐπίγνωσιν τῶν ἀπάντων, περιέφραξεν ἡμᾶς ἀδιακόποις χάραξι καὶ σιδηροῖς τεύχεσιν, ὅπως μηθενὶ τῶν ἄλλων ἔθνων ἐπιμισγώμεθα κατὰ μηδέν, ἄγνοι καθεστῶτες κατὰ σῶμα καὶ κατὰ ψυχὴν, ἀπολελυμένοι ματαίων δοξᾶν, τὸν μόνον θεὸν καὶ δυνατὸν σεβόμενοι παρ' ὅλην τὴν πᾶσαν κτίσιν. [140] Ὅθεν οἱ Αἴγυπτίων καθηγεμόνες ἱερεῖς, ἐγκεκυφότες εἰς πολλὰ καὶ μετεσχηρότες πραγμάτων, ἀνθρώπους θεοῦ^α προσονομάζουσιν ἡμᾶς· ὁ τοῖς λοιποῖς οὐ πρόσεστιν, εἰ μὴ τις σέβεται τὸν κατὰ ἀλήθειαν θεόν, ἀλλ' εἰσὶν ἄνθρωποι βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ

a. Deut. 33, 1.

136 1 εἴτε O, T, Eus. : εἴ τι cett. || 2 θεοῖ dubitanter Tram. : θεῖη codd. Eus. θεωθεῖη Wend. θεὸς εἴη Thack. N. C. || 2 ἀνόητον Eus. : ἀνόητοι codd. || 137 4 φθάνοιεν O², Eus. : φθάσειαν B φθάσειαν T φθάσειαν cett.

1. « Ainsi le peuple élu présentera deux caractères en apparence contradictoires, l'universalité et l'exclusivisme : mission universelle, doctrine théologique et morale universalistes, mais vie nationale, tout enfermée dans un strict particularisme. L'un en vue de l'autre : c'est afin de se réserver pour sa mission qu'Israël doit se garder du

découverte utile à leur existence, et ils se prosternent devant, bien que l'insensibilité de ces images leur soit évidente. [136] Si la condition pour faire un dieu n'est guère que le mérite d'une découverte, c'est absolument stupide : car ces personnages n'ont fait que prendre dans la création certains éléments qu'ils ont combinés et dont ils ont fait connaître l'utilisation, sans leur avoir eux-mêmes donné l'être. [137] Aussi, est-ce chose vaine et sans portée de défier ses pareils. Car enfin, de nos jours, beaucoup d'hommes sont plus inventifs et plus savants que les hommes d'autrefois, et pourtant ils ne sauraient s'empêcher d'aller se prosterner devant eux. Eh bien, ceux qui ont fabriqué tous ces contes passent pour être bel et bien les plus sages des Grecs. [138] Et que dire alors des autres triples sots, Égyptiens et leurs pareils, qui mettent leur confiance dans des bêtes, le plus souvent des serpents et des animaux féroces, se prosternent devant, leur offrent des sacrifices pendant qu'ils sont vivants et quand ils sont crevés ? [139] Ayant donc bien considéré tout cela, dans sa sagesse, le législateur, doué par Dieu d'une science universelle, nous a entourés d'une clôture sans brèche et de murailles de fer, pour éviter la moindre promiscuité avec les autres peuples, nous qui, purs de corps et d'âme, libres de vaines croyances, adorons le Dieu unique et puissant, à l'exclusion d'absolument toutes les créatures¹. [140] C'est pourquoi les prêtres influents en Égypte, qui ont eu à voir de près bien des choses et ont été mêlés aux affaires, nous appellent « hommes de Dieu² », titre qui ne s'applique qu'à des adorateurs du vrai Dieu, les autres n'étant que des hommes de manger, de boire et de costume, puisque le tout de

contact impur des peuples et de leur contagion. » J. BONSRIVEN, *Sur les Ruines du Temple*, p. 100.

2. Moïse est ainsi désigné dans *Deut.* 33, 1. C'est aussi le terme qu'emploie la veuve de Sarepta, tout émue, en s'adressant au prophète Élie (*I Rois* 17, 18).

σκέπησ· [141] ἡ γάρ πῖσα διάθεσισ αὐτῶν ἐπὶ ταῦτα κατα-
 φεύγει. Τοῖσ δὲ παρ' ἡμῶν ἐν οὐδενὶ ταῦτα λελόγισται, περὶ
 δὲ τῆσ τοῦ θεοῦ δυναστείας δι' ὅλου τοῦ ζῆν ἡ σκέψισ αὐτοῖσ
 ἔστιν. [142] Ὅπωσ οὖν μηθενὶ συναλισγόμενοι μηδ' ὀμι-
 λουντεσ φαύλοισ διαστροφάσ λαμβάνωμεν, πάντοθεν ἡμᾶσ
 περιέφραξεν ἀγνείαισ καὶ διὰ βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ ἀφῶν
 καὶ ἀκοῆσ καὶ δράσεωσ νομικῶσ. [143] Τὸ γάρ καθόλου πάντα
 πρὸσ τὸν φυσικὸν λόγον ὁμοία καθέστηκεν, ὑπὸ μιὰσ δυνάμεωσ
 οἰκονομούμενα, καὶ καθ' ἐν ἕκαστον ἔχει λόγον βαθύν, ἀφ' ὧν
 ἀπεχόμεθα κατὰ τὴν χρῆσιν, καὶ οἷσ συγχρώμεθα. Χάριν δὲ
 ὑποδείγματοσ ἐν ἡ δεῦτερον ἐπιδραμὸν σοὶ σημανῶ. [144] Μὴ
 γάρ εἰσ τὸν καταπεπτωκότα λόγον ἔλθῃσ, ὅτι μῶν καὶ γαλῆσ^α
 ἡ τῶν τοιούτων χάριν περιεργίαν ποιούμενοσ ἐνομοθέτει ταῦτα
 Μωϋσῆσ· ἀλλὰ πρὸσ ὀγνήν ἐπίσκεψιν καὶ τρόπων ἔξαρτισμὸν
 δικαιουσῆσ ἐνεκεν σεμνῶσ πάντα ἀνατέτακται. [145] Τῶν
 γάρ πτηνῶν οἷσ χρώμεθα πάντα ἡμερα καθέστηκε καὶ διαφέ-
 ρει καθαριότητι, πυροῖσ καὶ ὀσπριοῖσ χρώμενα πρὸσ τὴν τρο-
 φήν, οἷον περιστεραὶ τρυγόνεσ ἄττακοὶ^β πέρδικεσ ἔτι δὲ χῆνεσ
 καὶ τὰ ἄλλα ὅσα τοιαῦτα. [146] Περὶ ὧν δὲ ἀπηγόρευται
 πτηνῶν, εὐρήσεισ ἄγρια τε καὶ σαρκοφάγα καὶ καταδυ-
 ναστεύοντα τῆ περι ἑαυτὰ δυνάμει τὰ λοιπά, καὶ τὴν τροφήν
 ἔχοντα δαπάνησιν τῶν προειρημένων ἡμέρων μετὰ ἀδικίας·
 οὐ μόνον δὲ ταῦτα, ἀλλὰ καὶ τοῦσ ἄρνασ καὶ ἐρίφοὺσ ἀναρπά-
 ζουσι, καὶ τοῦσ ἀνθρώποὺσ δὲ ἀδικουσι νεκροῦσ τε καὶ ζῶντασ.
 [147] Παράσημον οὖν ἔθετο διὰ τούτων, ἀκάθαρτα^γ προσονο-

a. Cf. Lév. 11, 29. b. Cf. Lév. 11, 22. c. Cf. Lév. 11, 28.

142 1 οὖν Eus. : ἐν codd. || συναλισγόμενοι : -γόμενοι T, Eus. N.C.
 || 145 2 καὶ Eus. : om. cett. || 146 3 τὰ λοιπά : τῶν λοιπῶν T

1. Cette apologie met en avant les préoccupations philosophiques du judaïsme et n'en présente les interdictions alimentaires que comme des moyens de défense contre le matérialisme pratique.

2. Cf. Lév. 11, 29 et *Lettre de Barnabé*, 10, 8, commentaire sur l'interdiction de manger de la belette.

3. Cahana et M. Hadas s'étonnent de voir une espèce de sauterelles dans une liste de volatiles domestiques. Mais il s'agit ici d'une

leur vie se dissipe à ces préoccupations. [141] Tandis que pour les gens de chez nous, tout cela ne compte pas ; c'est au contraire le souverain domaine de Dieu qui fait l'objet de leur étude toute leur vie¹. [142] Pour empêcher donc que le contact impur et la conversation de gens indignes ne viennent à nous pervertir, il nous a entourés d'un réseau de prescriptions de pureté : aliments, boissons, contacts, ouïe, vue sont l'objet d'un code. [143] En effet, en général, au regard de la raison naturelle, tous les êtres se valent, gouvernés qu'ils sont par une seule et même puissance, et pourtant, dans le détail, il y a une raison profonde à nous abstenir de certaines choses et à admettre l'usage de certaines autres. A titre d'échantillon, je vais t'en indiquer rapidement un cas ou l'autre. [144] Ne va pas recourir à l'objection, d'avance écroulée, que c'est pour des questions de rats, de belette et choses semblables que Moïse a minutieusement réglé cette législation². Au contraire, c'est pour inciter à de saines réflexions et à l'amendement moral, par souci de justice, que tout a été rédigé avec cette solennité. [145] Car c'est un fait que les volatiles dont nous usons sont tous domestiqués, et se distinguent par la pureté, parce qu'ils se nourrissent de grains et de légumes, par exemple : pigeons, tourterelles, sauterelles³, perdrix, oies et tous autres du même genre. [146] Parmi les volatiles interdits, tu trouveras des animaux sauvages et carnassiers, qui profitent de leur force pour s'asservir les autres et qui trouvent leur nourriture en dévorant ces espèces domestiquées, au mépris de toute justice ; or, non contents de cela, ils vont jusqu'à enlever les moutons, les chevreaux, et s'attaquent même aux hommes vivants et à leurs cadavres. [147] C'est donc un signe qu'il a établi

liste de comestibles. Or, quand Marc (1, 6) nous présente le Précurseur, il nous le montre vivant de miel sauvage et de sauterelles, ἀκρίδασ, qui, dans le *Lévitique* (11, 22) figurent, à côté de τὸν ἀττάκην, parmi les aliments perrais.

μάσας, ὅτι δέον ἔστι κατὰ ψυχὴν, οἷς ἡ νομοθεσία διατέτακται, δικαιοσύνη συγχρῆσθαι καὶ μηδένα καταδυναστεύειν, πεποιθότας ἰσχύι τῇ καθ' ἑαυτούς, μηδὲ ἀφαιρεῖσθαι μηδέν, ἀλλ' ἐκ δικαίου τὰ τοῦ βίου κυβερνᾶν, ὡς τὰ τῶν προειρημένων πτηνῶν ἡμερᾶ ζῶα τὰ φυόμενα τῶν ὀσπρίων ἐπὶ γῆς δαπανθῶ, καὶ οὐ καταδυναστεύει πρὸς τὴν ἐπαναίρεσιν τῶν συγγενικῶν.

[148] Διὰ τῶν τοιούτων οὖν παραδέδωκεν ὁ νομοθέτης σημειοῦσθαι τοῖς συνετοῖς, εἶναι δικαίους τε καὶ μηδὲν ἐπιτελεῖν βίᾳ, μηδὲ τῇ περὶ ἑαυτούς ἰσχύι πεποιθότας ἑτέρους καταδυναστεύειν. [149] Ὅπου γὰρ οὐδ' ἄψασθαι καθῆκε τῶν προειρημένων διὰ τὴν περὶ ἕκαστα διάθεσιν, πῶς οὐ φυλακτέον παντάπασιν τοὺς τρόπους εἰς τοῦτο κατακλασθῆναι; [150] Πάντα οὖν τὰ τῆς συγχωρήσεως ἡμῖν ἐπὶ τούτων καὶ τῶν κτηνῶν τροπολογῶν ἐκτέθειται. Τὸ γὰρ διχηλεῦν καὶ διαστέλλειν ὀπλῆς ὄνυχας^a σημειῶν ἔστι τοῦ διαστέλλειν ἕκαστα τῶν πράξεων ἐπὶ τὸ καλῶς ἔχον· [151] ἡ γὰρ ἰσχύς τῶν ὄλων σωματῶν μετ' ἐνεργείας ἀπέρεισιν ἐπὶ τοὺς ὤμους ἔχει καὶ τὰ σκέλη. Μετὰ διαστολῆς οὖν ἅπαντα ἐπιτελεῖν πρὸς δικαιοσύνην ἀναγκάζει τῷ σημειοῦσθαι διὰ τούτων· ἔτι δὲ καὶ διότι παρὰ πάντας ἀνθρώπους διεστάλμεθα. [152] Οἱ γὰρ πλείονες τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων ἑαυτούς μολύνουσιν ἐπιμισγόμενοι, συντελοῦντες μεγάλην ἀδικίαν, καὶ χῶραι καὶ πόλεις ὄλαι σεμνύνονται ἐπὶ τούτοις. Οὐ μόνον γὰρ πρὸς ἄρσενας προσάγουσιν, ἀλλὰ καὶ τεκούσας ἔτι δὲ καὶ θυγατέρας μολύνουσιν. Ἡμεῖς δὲ ἀπὸ τούτων διεστάλμεθα.

a. Lév. 11, 3 et 7.

147 3 μηδένα : μηδενός T || 4 πεποιθότας U, O¹, Eus. : -ότες cett. || 148 3 ἑτέρους : ἑτέρων T || 150 1 πάντα οὖν τὰ Eus. : πάντων cett. || 2 ἐκτέθειται Eus. : ἐξέθετο B ἐκθέεται cett. || 151 4 τῷ B, Eus. (O N) : τὸ cett. || 152 4 πρὸς ἄρσενας προσάγουσιν Eus. : προσάγουσι τοὺς ἄρσενας codd. || 5 καὶ θυγατέρας O, Eus. : θυγατέρας cett.

1. Cf. Deut. 14, 19 et 20.

2. Cf. Lév. 11, 3 et Deut. 14, 6 s., et PHILON, *De specialibus legibus*, IV, 106 (= Mg 353).

à l'aide de ces animaux, en les qualifiant d'impurs¹, pour montrer que, dans le domaine de l'âme, ceux pour qui a été établie cette législation doivent pratiquer la justice, sans violenter personne en se prévalant de leur force, et sans rien voler, mais en dirigeant leur vie d'après la justice, à l'exemple des volatiles domestiques déjà nommés, qui consomment les plantes qui poussent toutes seules sur la terre, et n'exercent pas de violences capables d'amener la destruction de leurs congénères.

[148] Par ces animaux, le législateur a donc donné à comprendre aux hommes intelligents qu'il faut être juste, ne rien faire par violence, et ne pas profiter de sa force pour opprimer les autres. [149] Là où, en effet, on n'a jamais admis, ne fût-ce que de toucher aux animaux en question à cause de leurs dispositions caractéristiques, comment ne se gardera-t-on pas absolument de laisser ses mœurs dégénérer dans ce sens? [150] Tout ce qui regarde l'usage à nous permis de ces objets et du bétail, c'est par symbolisme qu'il nous l'a fixé : ainsi, « avoir le pied fourchu » et « écarter les cornes du sabot » représente la pratique de réserver chacune de nos actions pour le bien². [151] Car la force du corps tout entier avec son activité a ses points d'attache aux épaules et aux jambes. C'est donc à tout faire avec discernement en vue de la justice qu'il nous oblige, si nous prenons garde à ces symboles ; et nous le devons aussi, en raison de notre état à part au milieu de tous les hommes. [152] La plupart des autres hommes, en effet, se souillent par des relations entre eux, commettant ainsi un grand crime ; et des pays entiers, des villes entières en font vanité : ils ne se contentent pas de rapports avec les mâles, mais ils souillent leur mère et jusqu'à leurs filles. Nous autres, nous sommes restés à l'écart de ces vices³.

3. La question, toujours débattue, des mariages consanguins en Égypte semble ici complètement ignorée.

[153] Περὶ δὲ ἐστὶν ὁ προειρημένος τῆς διαστολῆς τρόπος, περὶ τοῦτον εἶναι καὶ τὸν τῆς μνήμης κεχαρακτήρικεν. Πάντα γὰρ ὅσα διχληθεῖ^a καὶ μηρυκισμὸν ἀνάγει^b σαφῶς τοῖς νοοῦσιν ἐκτίθεται τὸ τῆς μνήμης. [154] Ἡ γὰρ ἀναμνήσκησης οὐθὲν ἕτερον, ἀλλὰ τῆς ζωῆς καὶ συστάσεως ἐπιμνήσκησης. Τὸ γὰρ ζῆν διὰ τῆς τροφῆς συνεστάναι νομίζει. [155] Διὸ παρακελεύεται καὶ διὰ τῆς γραφῆς ὁ λέγων οὕτως· Μνεῖα μνησθήση κυρίου τοῦ ποιήσαντος ἐν σοὶ τὰ μεγάλα καὶ θαυμαστά^c. Κατανοοῦμενα γὰρ καὶ μεγάλα καὶ ἔνδοξα^d φαίνεται πρῶτον μὲν ἢ σύμπηξις τοῦ σώματος καὶ ἢ τῆς τροφῆς διοικήσεις καὶ ἢ περὶ ἕκαστον μέλος διαστολή· [156] πολλὰ δὲ μᾶλλον ἢ τῶν αἰσθήσεων διακόσμησις, διανοίας ἐνέργημα καὶ κινήσεις ἀόρατος, ἢ τε δξύτης τοῦ πρὸς ἕκαστόν τι πράσσειν καὶ τεχνῶν εὑρεσις ἀπέραντον περιέχει τρόπον. [157] Διὸ παρακελεύεται μνεῖαν ἔχειν, ὡς συντηρεῖται τὰ προειρημένα θεῖα δυνάμει σὺν κατασκευῇ. Πάντα γὰρ χρόνον καὶ τόπον ὄρισε πρὸς τὸ διὰ παντὸς μνημονεύειν τοῦ κρατοῦντος θεοῦ καὶ συντηροῦντος. [158] Καὶ γὰρ ἐπὶ τῶν βρωτῶν καὶ ποτῶν ἀπαρξαμένους εὐθέως τότε συγχρησθαι κελεύει. Καὶ μὴν καὶ ἐκ τῶν περιβολαίων παράσημον ἡμῖν μνεῖας δέδωκεν, ὡσαύτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν πυλῶν^e καὶ θυρῶν προστέταχε μὲν ἡμῖν τιθέ-

a. Deut. 14, 6. b. Lévi. 11, 3-4. c. Deut. 7, 18. d. Deut. 10, 21. e. Cf. Deut. 6, 9; 11, 20.

153 2 κεχαρακτήρικεν Eus. : -κέναι codd. || 4 ἐκτίθεται O² Eus. : -μαί cett. || 155 3 τοῦ : add. θεοῦ Eus. (Cf. LXX Deut. 7, 18 : ὅσα ἐποίησεν κύριος ὁ θεός σου. Voir Introd. p. 35) || 156 4 ἀπέραντον B : ἐπέραστον Eus. N. C. || 158 2 συγχρησθαι Eus. : συγχωρησθαι codd.

1. Cf. PHILON, *De spec. legibus*, IV, 106-108 (= Mg. I, 353); *De posteritate Caini*, 148-150 (= Mg. I, 254). Cf. BARNABÉ, 10, 11. — THÉODORE, *Quaest. in Lev.*, 11, 189.

2. MEECHAM, *OVV*, donne pour sujet le législateur, Moses Hadas et d'autres reconnaissent ici un sens intransitif de νομίζω avec l'infinif, à la manière d'Hérodote, I, 131, 133, 202... Cf. KARL MÜLLER, *Ein Vorwort zur einen Eusebius Ausgabe, Rheinisches Museum* 1944, p. 229. La traduction impersonnelle que j'adopte voudrait exprimer que l'idée de trouver dans la nourriture le soutien de la vie

[153] L'homme chez qui se trouve cette disposition à rester à part, [le législateur] l'a caractérisé ainsi par la mémoire ; car « tout ce qui a pied fourchu » et « rumine ¹ » exprime clairement, pour qui fait attention, la mémoire : [154] ruminer n'est que rappeler sa vie et sa subsistance, car, on le sait ², la vie subsiste par la nourriture. [155] Aussi insiste-t-il encore par l'Écriture ³ celui qui s'exprime en ces termes : « Tu te souviendras du Seigneur après les grandes merveilles qu'il a faites en toi ⁴. » Si l'on y réfléchit, elles se révèlent « grandes et glorieuses ». D'abord, l'agencement du corps, l'assimilation de la nourriture, l'individualité de chaque membre. [156] Mais plus encore, la parfaite ordonnance des sens, la force cachée qui entre en jeu dans la pensée, la promptitude de ses réactions dans chaque entreprise et l'invention des arts impliquent une infinité d'aptitudes. [157] Aussi exhorte-t-il à se rappeler que les biens susdits sont conservés par la puissance et la sollicitude de Dieu ; il a fixé que c'était toujours le moment et le lieu de se souvenir sans cesse de Dieu, souverain maître et conservateur. [158] Et justement, en matière d'aliments et de boissons, il ordonne de commencer par en offrir des prémices et de n'en user qu'ensuite. Jusque dans les habits, il nous a donné un signe qui nous le rappelle ; pareillement, il nous fait une loi de mettre les divines « Paroles ⁵ » sur nos portails et nos portes, pour qu'elles soient une

s'appuie sur un fait constant d'expérience. Φιλεί, classique dans cet emploi, indiquerait, en principe, une simple tendance, donc la fréquence du fait, plutôt que sa constance.

3. C'est le premier emploi connu de l'expression : « l'Écriture » pour désigner l'A. T.

4. Combinaison de Deut. 7, 18 et 10, 21.

5. C'est le plus ancien exemple de τὰ λόγια pour désigner l'ensemble de la Loi. L'article confère à l'expression une note d'excellence et une certaine solennité. Dans le N. T. (Rom. 3, 2; Hébr. 5, 12), la même expression, accompagnée du déterminant τοῦ θεοῦ, retrouve le ton neutre de l'exposé didactique.

Aristée.

ναι τὰ λόγια, πρὸς τὸ μνείαν εἶναι θεοῦ. [159] καὶ ἐπὶ τῶν χειρῶν δὲ διαρρήδην τὸ σημεῖον κελεύει περιήφθαι^a, σαφῶς ἀποδεικνύς ὅτι πᾶσαν ἐνέργειαν μετὰ δικαιοσύνης ἐπιτελεῖν δεῖ, μνήμην ἔχοντας τῆς ἑαυτῶν κατασκευῆς, ἐπὶ πᾶσι δὲ τὸν περὶ θεοῦ φόβον. [160] Κελεύει δὲ καὶ κοιταζομένους καὶ διανισταμένους^b μελετᾶν τὰς τοῦ θεοῦ κατασκευάς, οὐ μόνον λόγῳ, ἀλλὰ καὶ διαλήψει θεωροῦντας τὴν κίνησιν καὶ ὑπόληψιν ἑαυτῶν, ὅταν εἰς ὕπνον ἔρχωνται, καὶ τὴν ἔγερσιν, ὡς θεία τις ἔστι καὶ ἀκατάληπτος τούτων ἢ μετάθεσις.

[161] Δέδεικται δέ σοι καὶ τὸ περισσὸν τῆς εὐλογίας τῆς κατὰ τὴν διαστολὴν καὶ μνείαν, ὡς ἐξεθέμεθα τὴν διχηλίαν

a. Cf. Deut. 6, 8; 11, 18. b. Cf. Deut. 6, 7.

159 ἡ ἑαυτῶν κατασκευῆς Eus. : ἡμῶν συστάσεως in mg. manus recens O Scharf. om. cett. || 160 2 διανισταμένους : καὶ πορευομένους add. ex Deut. 6, 7 Eus. || 3 primum καὶ K, Eus. : om. cett. || ὑπόληψιν codd. : τὴν ὑπόληψιν Eus. || 161 1 εὐλογίας A Wend. (addenda) : ἀλογίας P ἀπολογίας Cohn

1. Selon BICKERMANN (*Zur Datierung*, p. 296), nous trouvons ici la première mention des phylactères. En Palestine, ils ne seraient attestés qu'un siècle plus tard.

2. Pour être complète, cette description des phylactères devrait parler aussi du « frontal ». Le terme hébreu du T. M., *totaphoth* (*Ex.* 13, 16. *Deut.* 6, 8; 11, 18), dont l'étymologie est discutée, désigne, en tout cas, des bandelettes frontales. La Septante semble se désintéresser du sens concret pour ne retenir que la valeur symbolique de constance, de fidélité : ἀσάλευτον. Aristée, dans notre passage, parle clairement des textes à attacher aux bras, mais il omet de préciser sur quel objet les écrire. — Philon, qui emploie plusieurs fois le mot φυλακτήριον, le prend toujours dans un sens figuré, à partir de l'image militaire du rempart. Une fois (*De spec. leg.*, I, 289 = Mg 255), cette image est complètement éclipsée par l'idée abstraite de conservation; c'est à propos du sel qui conserve les viandes : φυλακτήριον γὰρ οἱ ἅλεις σωματίων. Et lorsque Philon paraphrase *Deut.* 6, 8 et 11, 18, il n'en retient que le symbole : τὰ δίκαια, φησὶν ὁ νόμος, ἐντιθέναί δεῖ τῇ καρδίᾳ καὶ ἐξάπτειν εἰς σημεῖον ἐπὶ τῆς χειρὸς καὶ εἶναι σεϊόμενα πρὸ ὀφθαλμῶν « La Loi dit qu'il faut inculquer les préceptes dans le cœur, les attacher au bras comme un symbole, et les agiter devant les yeux. » S'il faut bien lire σεϊόμενα (et non σημειούμενα), on a encore, sous une autre image, l'idée d'attention continuelle-

occasion de nous souvenir de Dieu; [159] il commande aussi explicitement d'« attacher » ce « signe autour des bras¹ », montrant clairement par là qu'il faut accomplir toute action avec justice, sans perdre de vue sa condition de créature ni, par-dessus tout, la crainte de Dieu². [160] Il ordonne qu'« au coucher et au lever » on médite sur les créations de Dieu, non seulement en paroles, mais en appliquant l'intelligence à observer le mouvement et l'impression qui survient en soi-même quand on va s'endormir; et le réveil, quel divin et incompréhensible changement d'un état à l'autre!

[161] Tu as vu l'excellence des raisons qui justifient la distinction et la mémoire, d'après mon exposé sur le

ment renouvelée. Mais l'objet concret, la bandelette, n'est pas nommé. JOSÈPHE (*Ant.*, IV, 213), à son tour, donne une description des phylactères, mais sans les nommer non plus. Une abstention si constante me paraît l'indice de quelque embarras à désigner cet objet en grec. Et cet embarras pourrait bien venir d'une répugnance à employer le mot φυλακτήριον. C'est que ce mot, en dehors de l'architecture militaire, où il désigne un rempart de défense, évoque, dans la vie courante, une amulette : c'est un terme de magie. Telle, selon PLUTARQUE (*De Iside et Osiride*, 65 et 68), l'amulette de la déesse Isis, avec sa formule magique, que le grec traduisait Φωνὴ ἀληθής, « Voix véridique ». On rejoint ici le préjugé du même genre qui écarte de la langue religieuse juive le mot ἱερός, régulièrement remplacé dans la Septante par ἅγιος. Tout en acceptant l'influence de la culture hellénique, le judaïsme évite avec un soin jaloux tout ce qui pourrait assimiler ses rites à ceux du polythéisme ambiant, où il ne voit que pure magie. Sur ce contexte de défiance, ne tranche que plus vivement la nuance flétrissante du mot païen, que l'évangile de Matthieu ose employer en plein milieu juif à l'adresse des Pharisiens : πλατύνουσιν γὰρ τὰ φυλακτήρια αὐτῶν « ils élargissent leurs phylactères » (litt. : leurs talismans). Ce ton prépare bien les invectives finales du discours : « Serpents, engeance de vipères » (*Matth.* 23, 3-5 et 33). — Il est remarquable que le judaïsme postérieur, tout en conservant soigneusement la chose, ait renoncé à lui attribuer un nom concret. Même l'innocent *totaphoth*, maintenu dans le Pentateuque, est remplacé, en dehors du T. M., par *thephillin*, qui détourne l'attention de l'objet lui-même, au profit de la circonstance où il s'emploie, la prière.

καὶ τὸν μηρυκισμόν. Οὐ γάρ εἰκὴ καὶ κατὰ τὸ ἔμπεσόν εἰς ψυχὴν νενομοθέτηται, πρὸς δ' ἀλήθειαν καὶ σημειώσιν ὀρθοῦ λόγου. [162] Διατάξας γάρ ἐπὶ βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ τῶν κατὰ τὰς ἀφάς ἕκαστα, κελεύει μὴθὲν εἰκὴ μῆτε πράσσειν μῆτε ἀκούειν, μῆτε τῆ τοῦ λόγου δυναστείᾳ συγχρωμένους ἐπὶ τὴν ἀδικίαν τρέπεσθαι. [163] Καὶ ἐπὶ τῶν κνωδάλων δὲ ταῦτὸν ἔστιν εὐρεῖν. Κακοποιητικὸς γάρ ὁ τρόπος ἐστὶ καὶ γαλῆς καὶ μυῶν^a καὶ τῶν τούτοις ὁμοίων, ὅσα διηγόρευται. [164] Πάντα γὰρ λυμáινονται καὶ κακοποιῶσιν μύες, οὐ μόνον πρὸς τὴν ἑαυτῶν τροφήν, ἀλλὰ καὶ εἰς τὸ παντελῶς ἄχρηστον γίνεσθαι ἀνθρώπων, ὅ τι ἂν δὴ ποτ' οὖν ἐπιβάληται κακοποιεῖν. [165] Τὸ τε τῆς γαλῆς γένος ἰδιάζον ἐστὶ· χωρὶς γὰρ τοῦ προειρημένου ἔχει λυμαντικὸν κατὰσταμα· διὰ γὰρ τῶν ὕτων συλλαμβάνει, τεκνοποιεῖ δὲ τῷ στόματι. [166] Καὶ διὰ τοῦτο ὁ τοιοῦτος τρόπος τῶν ἀνθρώπων ἀκάθαρτός ἐστιν· ὅσα γὰρ δι' ἀκοῆς λαβόντες, ταῦτα τῷ λόγῳ σωματοποιήσαντες, κακοῖς ἐτέρους ἐνεκύλισαν, ἀκαθάρσιαν οὐ τὴν τυχοῦσαν ἐπετέλεσαν, μὴθὲν αὐτοὶ παντάπασιν τῷ τῆς ἀσεβείας μολυσμῷ. Καλῶς δὲ ποιδῶν ὁ βασιλεὺς ὑμῶν τοὺς τοιοῦτους ἀναίρει, καθὼς μεταλαμβάνομεν.

[167] Ἐγὼ δ' εἶπα· Τοὺς ἐμφανιστὰς οἴομαι σε λέγειν· καὶ γὰρ αἰκίαις καὶ θανάτοις ἐπαλγέσιν αὐτοὺς περιβάλλει συνέχθας. — Ὁ δὲ· Τοῦτους γὰρ καὶ λέγω· ἢ γὰρ ἐπαγρύπνησις ἀνθρώπων ἀπωλεία ἀνόσιος. [168] Ὁ δὲ νόμος ἡμῶν κελεύει μῆτε λόγῳ μῆτε ἔργῳ μὴδένα κακοποιεῖν. Καὶ περὶ τούτων

a. Léon. 11, 29.

161 3 καὶ Eus. : om. codd. || 162 3 τῆ Eus. : om. codd. || 164 3 εἰς τὸ Eus. (I) : om. celt. || 167 4 ἀνθρώπων ἀπωλεία codd. : εἰς ἀνθρώπων ἀπωλείαν Eus. N. C.

1. J. BONSIRVEN remarque : « La pensée juive attache une très grande importance à l'honneur de l'homme... C'est qu'un bon renom est une couronne plus précieuse que les couronnes de la royauté, du sacerdoce ou de la Tora (Abot., IV, 13, +)... On joint souvent à la langue mauvaise les dénonciations. P. Berak, I, 5 ; 3 b ». (*Jud. Pal.*, II, p. 227 s.). — Le mot ἐμφανιστής est attesté dans les papyrus.

pied fourchu et les ruminants. Aussi bien ces règles n'ont-elles pas été fixées au hasard d'improvisations personnelles, mais avec un souci de vérité et pour exprimer la droite raison. [162] Car, après avoir réglé en détail les questions d'aliments, de boissons, et celle des contacts, il commande de ne rien faire ou écouter au hasard, et de ne pas profiter du pouvoir de la parole pour se livrer à l'injustice. [163] Sur la question des bêtes aussi, on peut trouver le même principe : la malveillance est le trait de caractère de la belette, des rats et de tous les animaux du même genre qui ont été détaillés. [164] Car les rats souillent et endommagent tout, non seulement pour se nourrir, mais, en outre, au point que tout ce qu'ils se mêlent d'endommager devient absolument inutilisable à l'homme. [165] L'engeance belette est étrange. Outre les traits déjà mentionnés, elle a une caractéristique impure : elle conçoit par les oreilles et met bas ses petits par la bouche. [166] Et c'est aussi pourquoi la conduite des hommes qui en est le reflet est impure : tout ce qu'ils reçoivent par l'oreille, ils lui donnent corps par la parole, ils enveloppent d'autres hommes dans le malheur ; c'est commettre une impureté peu ordinaire, en se salissant eux-mêmes par la souillure de leur impiété. C'est très bien à votre roi, de faire exécuter ces gens-là, comme on nous l'apprend. »

[167] Je dis alors : « Je pense que tu fais allusion aux délateurs ? Le fait est qu'il leur inflige systématiquement des supplices et des morts douloureuses. » Et lui : « C'est bien eux que je veux dire, car la vigilance qui s'applique à perdre des hommes est sacrilège. [168] Notre Loi au contraire nous interdit de faire du mal à personne ni en parole, ni en action ¹. Sur la question donc de ces animaux,

dès le second siècle : A. PEYRON, *Papyrus Graeci Regis Taurinensis Musei Aegyptii* (1826), I, 8, 12, 32 (116 av. J.-C.). BGU 1141, 8 (14 av. J.-C.). — Rafael TAUBENSCHLAG, *Il delatore e la sua responsabilità nel diritto dei papiri. Studi in onore di Vincenzo Arangio-*

οὖν, ὅσον ἐπὶ βραχὺ διεξελθεῖν προσυπεδείξαμέν σοι διότι πάντα κεκανόνισται πρὸς δικαιοσύνην, καὶ οὐδὲν εἰκῆ κατὰ τέτακται διὰ τῆς γραφῆς οὐδὲ μωδῶδως, ἀλλ' ἵνα δι' ὄλου τοῦ ζῆν καὶ ἐν ταῖς πράξεσιν ἀσκῶμεν δικαιοσύνην πρὸς πάντας ἀνθρώπους, μεμνημένοι τοῦ δυναστεύοντος θεοῦ. [169] Περὶ βρωτῶν οὖν καὶ τῶν ἀκαθάρτων ἐρπετῶν καὶ κνωδάλων καὶ πᾶς λόγος ἀνατείνει πρὸς δικαιοσύνην καὶ τὴν τῶν ἀνθρώπων συν-αναστροφὴν δικαίαν.

[170] Ἐμοὶ μὲν οὖν καλῶς ἐνόμιζε περὶ ἐκάστων ἀπολογεῖσθαι· καὶ γὰρ ἐπὶ τῶν προσφερομένων ἔλεγε μόσχων τε καὶ κριῶν καὶ χιμάρων, ὅτι δεῖ ταῦτα ἐκ βουκολίων καὶ ποιμνίων λαμβάνοντας ἡμερᾶ θυσιάζειν, καὶ μηθὲν ἄγριον, ὅπως οἱ προσφέροντες τὰς θυσίας μηθὲν ὑπερήφανον ἑαυτοῖς συνιστορῶσι, σημειῶσει κεχρημένοι τοῦ διατάξαντος. Τῆς γὰρ ἑαυτοῦ ψυχῆς τοῦ παντὸς τρόπου τὴν προσφορὰν ποιεῖται ὁ τὴν θυσίαν προσάγων. [171] Καὶ περὶ τούτων οὖν νομίζω τὰ τῆς δμιλίας ἄξια λόγου καθεστάναι· διὸ τὴν σεμνότητα καὶ φυσικὴν διάνοιαν τοῦ νόμου προηγήμαι διασαφῆσαι σοι, Φιλόκρατες, δι' ἣν ἔχεις φιλομάθειαν.

[172] Ὁ δὲ Ἐλεάζαρος ποιησάμενος θυσίαν καὶ τοὺς ἀνδρας ἐπιλέξας καὶ πολλὰ δῶρα τῷ βασιλεῖ κατασκευάσας προέπεμψεν ἡμᾶς μετὰ ἀσφαλείας πολλῆς. [173] Ὡς δὲ παρ-

168 3 προσυπεδείξαμεν Schmidt : προσυπεδείξαντα codd. Eus. (I) || 169 2-3 πᾶς λόγος codd. : ὁ πᾶς λόγος Eus. N. C. || 170 3 δεῖ Eus. : ἀεὶ codd. || 6 κεχρημένοι Eus. : -μένου codd.

Ruiz, I (Naples 1953), p. 501-507. (Quoique la délation soit considérée comme ignominieuse, elle est, dans certains cas, imposée comme un devoir.) Graetz voyait dans notre passage une allusion au massacre des délateurs sous Tibère (Tacite, *Annales* 6.19). Cela entraînerait sinon pour toute la *Lettre*, du moins pour la section 121-171, une date postérieure à 33 de notre ère. Mais l'histoire des Lagides, surtout à Alexandrie, n'a-t-elle jamais connu de complots prêtant à pareille manœuvre ? En fait, le passage de Tacite invoqué à l'appui de cette thèse ne parle pas d'un massacre de délateurs en tant que tels, mais d'un massacre des derniers complices de Séjan : « Tibereus cunctos qui carcere attinebantur accusati societatis cum Sejano necari iubet. »

pour m'en tenir à un exposé rapide, je t'ai fait voir que tout y a été réglé en vue de la justice, sans que rien ait été fixé par l'Écriture au hasard ou par fantaisie, mais pour que dans toute notre conduite et nos actions nous pratiquions la justice envers tous les hommes, en nous rappelant le souverain domaine de Dieu. [169] Donc, pour les aliments et le caractère impur des reptiles et autres bêtes, toute la raison d'être de ces prescriptions se rapporte à la justice et à la pratique de la justice dans la vie sociale. »

[170] A mon avis, son apologie sur chaque point était excellente. Ainsi, il expliquait, pour les victimes offertes : veaux, bœufs et chevreaux, qu'on est tenu de prendre pour les sacrifices des bêtes domestiquées dans des troupeaux de gros et de menu bétail, à l'exclusion de tout animal sauvage, pour éviter que ceux qui offrent les victimes ne chargent leur conscience du moindre orgueil, d'après le symbolisme employé par le législateur : car c'est de toutes les dispositions de son âme que celui qui présente une victime fait l'offrande. [171] Je crois donc que, sur ces questions-là aussi, son entretien méritait d'être raconté. C'est ce qui m'a entraîné à t'exposer, Philocrate, la sainteté et la pensée essentielle de cette Loi, à cause du désir que tu sa de t'instruire.

X. — Réception à Alexandrie (172-186).

[172] Ensuite, Éléazar offrit un sacrifice, choisit les hommes, fit préparer quantité de cadeaux pour le roi et nous envoya avec une nombreuse escorte¹. [173] Dès

1. Le contexte impose l'idée d'une forme concrète de sécurité. Ici ce doit être une escorte, comme ailleurs un document, une pièce de garantie : ἔχομεν παρ' αὐτῶν τὴν ἀσφάλειαν (P. Gradenwitz 8, 17 ; 228 av. J.-C.). Chez Polybe, III, 69, 11, πρὸς τὴν ἑαυτῶν ἀσφάλειαν ὑπεχώρου (al. ἀπε-) se dit de combattants qui se retirent dans leur cam-

εγενήθημεν εἰς Ἀλεξάνδρειαν, προσηγγέλι τῷ βασιλεῖ περὶ τῆς ἀφίξεως ἡμῶν. Παρειμένοι δ' εἰς τὴν αὐτὴν Ἀνδρέας τε καὶ ἐγώ, φιλοφρόνως ἠσπασάμεθα τὸν βασιλέα καὶ τὰς ἐπιστολάς ἀποδεδόκαμεν τὰς παρὰ τοῦ Ἑλεάζαρου. [174] Περί πολλοῦ δὲ ποιούμενος τοῖς ἀπεσταλμένοις ἀνδράσιν ἐντυχεῖν, ἐκέλευσε τοὺς λοιποὺς πάντας ἀπολῦσαι τοὺς ἐπὶ τῶν χρειῶν, καλεῖν δὲ τοὺς ἀνθρώπους. [175] Οὐ πῶσι παραδόξου φανέντος — διὰ τὸ κατὰ ἔθος εἶναι, πεμπταλοῦς εἰς πρόσωπον ἔρχεσθαι βασιλεῖ τοὺς περὶ χρηματισμὸν ἀφικνούμενους, τοὺς δὲ παρὰ βασιλέων ἢ πόλζεων ἐν ὑπεροχαῖς μόλις ἐν τριάκοντα εἰς τὴν αὐτὴν παρῆσθαι — τοὺς δὲ ἤκοντας τιμῆς καταξιών μείζονος, καὶ τὴν ὑπεροχὴν κρίνων τοῦ πέμψαντος, ἀπολύσας οὖς ἐνόμιζε περισσοῦς, ὑπέμενε περιπατῶν, ἕως ἂν παραγινόμενους ἀσπάσῃται. [176] Παρελθόντων δὲ σὺν τοῖς ἀπεσταλμένοις δώροις καὶ ταῖς διαφόροις διφθέραις, ἐν αἷς <ἦν> ἡ νομοθεσία γεγραμμένη χρυσογραφία τοῖς Ἰουδαίοις γράμμασι, θαυμασίως εἰργασμένου τοῦ ὑμένου, καὶ τῆς πρὸς ἄλληλα συμβολῆς ἀνεπαισθήτου κατεσκευασμένης, ὡς εἶδεν ὁ βασιλεὺς τοὺς ἀνδρας, ἐπηρώτα περὶ τῶν βιβλίων. [177] Ὡς δὲ ἀπεκάλυψαν αὐτὰ τῶν ἀνειλημάτων καὶ τοὺς ὑμένους ἀνελιξάν, πολὺν ἐπιστάς χρόνον καὶ προσκυνήσας σχεδὸν ἐπιτάκεις εἶπεν· Εὐχαριστῶ μὲν, ἄνδρες, ὑμῖν, τῷ δ' ἀποστείλαντι μᾶλλον, μέγιστον δὲ τῷ θεῷ οὐτινός ἐστι τὰ λόγια ταῦτα. [178] Ὁμοθυμαδὸν δὲ πάντων εἰπόντων ὑπὸ μίαν φωνήν, τῶν τε παραγεγονότων καὶ τῶν

173 3 παρειμένοι Schmidt (ἀφικόμενοι Jos.) : παρῆμεν vel παρείμεν codd. || 175 2 ἔθος O² (παρὰ τὸ ἔθος Jos.) : ἔθνος celt. N. C. || 3 χρηματισμὸν Wil. (τοιούτων αἰτιῶν Jos.) : γρησίμον codd. N. C. || 176 2-3 διαφόροις διφθέραις N. C. || 3 <ἦν> Schmidt || 4 εἰργασμένου (σαμένου U) O : -σμένης celt. || τοῦ ὑμένου U², O² : τοῦ vel τῆς ὑμένου celt. || 177 1 αὐτὰ Zuntz : τὰ codd. || ἀνειλημάτων : ἀνειλημάτων codd. ἐνειλημάτων Jos.

pement fortifié. Même sens au pluriel, *ibid.*, 1, 57, 8. — Un décret de Priène (1^{re} s. av. J.-C.), à propos du retour dans sa patrie d'un représentant d'Alexandria-Troas prend cette disposition : ἵνα δὲ καὶ ἀσφαλῶς παραπεμφθῆι τοὺς στρατηγούς καὶ τοὺς ἱπάρχους ἐπιμεληθῆναι.

que nous fûmes à Alexandrie, on annonça au roi notre arrivée. Introduits à la Cour, André et moi avons présenté au roi nos fidèles hommages et lui avons remis la lettre d'Éléazar. [174] Attachant beaucoup d'importance à l'audience à donner aux personnages qui lui étaient envoyés, il donna ordre de congédier tous les autres personnages officiels, et de les faire entrer, eux. [175] Tout le monde en fut déconcerté — parce que d'habitude, il faut cinq jours, avant d'accéder auprès du roi, à ceux qui viennent pour une audience officielle ; les ambassadeurs des rois ou d'États importants sont à peine admis à la Cour avant trente jours — mais il estimait que ceux qui venaient alors d'arriver méritaient plus d'honneur, et il tenait compte aussi de la haute dignité de celui qui les avait envoyés. Ayant donc congédié toutes les personnes dont la présence lui paraissait superflue, il attendit en se promenant de long en large le moment de les saluer à leur arrivée. [176] Quand ils furent là avec les cadeaux et les peaux précieuses sur lesquelles la Loi était écrite avec des ors et dans ses caractères juifs¹, un admirable travail de parchemin aux raccords parfaitement dissimulés, dès qu'il vit ces hommes, le roi les pressa de questions sur ces livres. [177] Lorsqu'ils eurent dégagé les rouleaux de leurs housses et déroulé les parchemins, le roi fit une longue pause, se prosterna quelque sept fois et dit : « Merci d'abord à vous, mes amis, plus encore à celui qui vous a envoyés, et par-dessus tout au Dieu dont voilâ les oracles. » [178] Alors quand, d'un même élan, tous, arrivants et assistants, répondirent : « Nos vœux, ô roi ! », il en

Il s'agit de lui fournir une *escorte* pour sa sécurité (Hiller von GAERTRINGEN, *Inschriften von Priene* 1906, n° 44, 33).

1. L'expression « caractères juifs » qui paraît ici au lieu de « caractères hébreux » désignerait, selon S. Zeitlin, l'écriture carrée et montrerait que ce morceau est une interpolation tardive, postérieure à la ruine du second Temple.

συμπαρόντων· Ἐὸ βασιλεὺς, προήχθη δακρῦσαι τῇ χαρᾷ πεπληρωμένος. Ἡ γὰρ τῆς ψυχῆς ἔντασις καὶ τὸ τῆς τιμῆς ὑπερτείνον δακρῦειν ἀναγκάζει κατὰ τὰς ἐπιτυχίας. [179] Κελεύσας δὲ εἰς τάξιν ἀποδοῦναι τὰ τεύχη, τὸ τηρικαυτὰ ἀσπασάμενος τοὺς ἀνδρας εἶπε· Δίκαιον ἦν, θεοσεβεῖς ἀνδρες, δῖν χάριν ὑμᾶς μετεπεψάμην, ἐκείνοις πρῶτον σεβασμὸν ἀποδοῦναι, μετὰ ταῦτα τὴν δεξιάν ὑμῖν προτείνειν· διὸ πεποίηκα τοῦτο πρῶτον. [180] Μεγάλην δὲ τέθειμαι τὴν ἡμέραν ταύτην ἐν ἧ παραγεγόνατε καὶ κατ' ἐνιαυτὸν ἐπίσημος ἔσται πάντα τὸν τῆς ζωῆς ἡμῶν χρόνον· συντέτυχε γὰρ καὶ τὰ κατὰ τὴν νίκην ἡμῖν προσπεπτωκένας τῆς πρὸς Ἀντίγονον ναυμαχίας. Διὸ καὶ δειπνήσαι σήμερον μεθ' ὑμῶν βουλήσομαι. [181] Πάντα δ' ὑμῖν, εἶπε, παρέσται καθηκόντως οἷς συγχρήσησθε κάμοι μεθ' ὑμῶν. Τῶν δὲ ἀσμενισάντων ἐκέλευσε καταλύματα δοθῆναι τὰ κάλλιστα πλησίον τῆς ἄκρας αὐτοῖς, καὶ τὰ κατὰ τὸ συμπόσιον ἐτοιμάζειν.

[182] Ὁ δὲ ἀρχεδέατρος Νικάνωρ Δωρόθεον προσκαλεσάμενος, ὃς ἦν ἐπὶ τούτων ἀποτεταγμένος, ἐκέλευσε τὴν ἐτοιμασίαν εἰς ἕκαστον ἐπιτελεῖν. Ἦν γὰρ οὕτω διατεταγμένον ὑπὸ τοῦ βασιλέως, ὃ μένον ἔτι καὶ νῦν ὄρας· ὅσαι γὰρ πόλεις

181 ἰ ὑμῖν Mend. : δ' Ὑ δύνανιν cett. || 182 ἰ ἀρχεδέατρος Letronne, (ὁ ἐπὶ τῶν ξένων ἀποδοχῆς τεταγμένος Jos.) : ἀρχήτρος codd. || 2 ἦν O : ἄν cett. || 4 ὃ μένον Mend. : ἄ μὲν codd.

1. Il s'agit des cinq rouleaux contenant chacun un livre du Pentateuque. Un décret de Priène (Hiller von GERTRINGEN, *Inschriften von Prien*, p. 112-114), après 84 av. J.-C., honore Sosinos, secrétaire du Conseil du Peuple, parce qu'il a fait reproduire en double exemplaire les textes officiels [ἐν βυβλί]νοις καὶ δερματίνοις τεύχεσιν. Pour des registres d'archives municipales, en papyrus, ou en parchemin, on pense moins à des rouleaux qu'à des recueils disposés par feuillets, pour lesquels on aurait gardé le nom ancien des recueils en rouleaux, extension abusive qui se retrouve dans le français « volume ». Mais Wilh. WEINBERGER, *Zeitschrift für die österreichischen gymnasien* (Wien 1908, p. 580), estime que, même là, il s'agit de rouleaux.

vint à pleurer de la joie qui le comblait. Car la tension de l'âme et la trop vive conscience de l'honneur forcent les larmes au milieu des succès. [179] Il ordonna de ranger les rouleaux¹ et alors seulement exprima à ces hommes ses salutations : « Il fallait bien, nobles serviteurs de Dieu, réserver mes premiers hommages aux augustes objets pour lesquels je vous ai fait venir, et ne vous tendre la main qu'ensuite. C'est pour cela que j'ai commencé de cette façon. [180] Je compte pour une grande date ce jour de votre arrivée ici, et l'anniversaire en sera célébré toute ma vie durant. Il se trouve coïncider, en effet, avec celui de notre victoire navale sur Antigone². Aussi ai-je décidé de dîner ce soir en votre compagnie. [181] Tout le service, dit-il, sera conforme à vos usages, et je le partagerai avec vous. » Quand ils lui en eurent exprimé leur satisfaction, il commanda de leur donner les meilleurs appartements près de la citadelle, et de procéder aux préparatifs du banquet.

[182] Le grand majordome³ Nicanor ayant fait appeler Dorothée, qui avait la charge de ces hôtes-là, lui donna ordre de tenir tout prêt pour chacun. Car voici de quelle façon le roi avait réglé les choses, comme tu le vois de nos jours encore⁴ : autant il y a de cités à usages particuliers

2. On connaît deux batailles navales entre Philadelphie et Antigone Gonatas : à Cos, vers 260, où Philadelphie fut cruellement battu, et à Andros vers 245 ; de celle-ci, on ne connaît pas l'issue. C'est seulement de cette dernière bataille qu'il peut être question. Mais l'anachronisme reste flagrant, puisque Arsinoé II, morte en 269, est supposée vivante dans la lettre d'Éléazar à Philadelphie (§ 41). La conjecture de Bickermann, qui remplace Antigone par Antiochos, a contre elle à la fois la tradition manuscrite d'Aristée et la tradition indépendante de Josèphe.

3. Cl. PRÉAUX traduit : « le grand maître de bouche » (*L'économie polit.*, p. 138).

4. M. Hadas voit dans cette expression une « claire indication d'un intervalle considérable de temps » entre cette ambassade et la rédaction de la Lettre. Mais l'expression indiquerait un recul suffisant déjà au début du second siècle av. J.-C.

ἔθεσιν ἰδίοις συγχρῶνται πρὸς τὰ ποτὰ καὶ βρωτὰ καὶ στρω-
 μνάς, τοσοῦτοι καὶ προεστῶτες ἦσαν· καὶ κατὰ τοὺς ἔθισμοὺς
 οὕτως ἔσκευάζετο, ὅταν παραγένοιτο πρὸς τοὺς βασιλεῖς,
 ἵνα κατὰ μῆθρην δυσχεραίνοντες ἰλαρῶς διεξάγωσιν· ὃ καὶ περὶ
 τούτους ἐγγένοι. [183] Προσεχέστατος γὰρ ὢν ἀνθρώπος ὁ
 Δωροθέος εἶχε τὴν τῶν τοιούτων προστασίαν. Συνέστρωσε δὲ
 πάντα τὰ δι' αὐτοῦ χειριζόμενα, πρὸς τὰς τοιαύτας ὑποδοχὰς
 διαμεμερισμένα. Διμερῆ τε ἐποίησε τὰ τῶν κλισίων, καθὼς
 προσέταξεν ὁ βασιλεὺς· τοὺς γὰρ ἡμίσεις ἐκέλευσεν ἀνὰ
 χεῖρα κατακλίνειν, τοὺς δὲ λοιποὺς μετὰ τὴν ἑαυτοῦ κλισίαν,
 οὐδὲν ἑλλίπων εἰς τὸ τιμᾶν τοὺς ἀνδρας. [184] Ὡς δὲ
 κατεκλιθῆσαν, ἐκέλευσε τῷ Δωροθέῳ τοῖς ἔθισμοῖς οἷς χρῶν-
 ται πάντες οἱ παραγινόμενοι πρὸς αὐτὸν ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας
 οὕτως ἐπιτελεῖν. Διὸ τοὺς ἱεροκῆρυκας καὶ θύτας καὶ τοὺς
 ἄλλους, οἷς ἔθος ἦν τὰς κατευχὰς ποιεῖσθαι, παρητήσατο·
 τῶν δὲ παραγεγονότων σὺν ἡμῖν Ἑλισσαῖον, ὄντα τῶν ἱερέων
 πρεσβύτερον, παρεκάλει ποιήσασθαι κατευχὴν, ὃς ἀξιολόγως
 στὰς εἶπε· [185] Πληρώσαι σε, βασιλεῦ, πάντων τῶν ἀγαθῶν
 ὧν ἔκτισεν ὁ παντοκράτωρ θεός· καὶ δόξῃ σοι ταῦτ' ἔχειν καὶ
 γυναικὶ καὶ τέκνοις καὶ τοῖς ὁμοιοῦσι πάντα ἀνέκλειπτα τὸν
 τῆς ζωῆς χρόνον. [186] Εὐπρόντος δὲ ταῦτα τούτου κατερ-
 ράγη κρότος μετὰ κραυγῆς καὶ χαρᾶς εὐφροσύνου πλείονα
 χρόνον· καὶ τὸ τηνικαῦτα πρὸς τὸ τέρπεσθαι διὰ τῶν ἡτοι-
 μασμένων ἐτράπησαν, τῶν λειτουργιῶν ἀπασῶν διὰ τῆς τοῦ
 Δωροθέου συντάξεως ἐπιτελουμένων· ἐν οἷς καὶ βασιλικοὶ
 παῖδες ἦσαν, καὶ τῶν τιμωμένων ὑπὸ τοῦ βασιλέως.

182 ὃ ἔθεσιν ἰδίοις Wend. : εἰσιν οἷς codd. (τοῖς αὐτοῖς Jos.) N. C. ||
 183 ὃ-ὄ ἀνὰ χεῖρα Jos. : ἀναρχα codd. || 184 ὄ Ἑλισσαῖον Jos. :
 Ἑλεῖζαρον codd.

en matière de boissons, d'aliments, de literie, autant il
 y avait d'officiers correspondants, et c'est d'après leurs
 usages qu'on procédait aux préparatifs dès l'arrivée des
 visiteurs auprès des souverains, pour que, n'ayant aucune
 gêne à supporter, ils fussent contents durant tout leur
 séjour : et c'est ce qui arriva pour ceux-là. [183] Attentif
 aux moindres détails, Dorothee était chargé des hôtes
 de cette catégorie. Il fit installer tout le mobilier dont il
 avait la charge et qu'on réservait pour ce genre de récep-
 tions. Il disposa les lits en deux rangées, selon les pres-
 criptions du roi, car celui-ci avait ordonné que la moitié
 des convives fussent installés à sa droite, et le reste, der-
 rière son propre lit, tant il voulait ne rien omettre de ce
 qui pouvait leur faire honneur. [184] Quand ils eurent
 pris place sur les lits, il invita Dorothee à se conformer
 entièrement aux usages de tous ses hôtes de Judée. Aussi,
 laissant de côté les hérauts sacrés, les sacrificateurs et
 les autres personnages chargés habituellement des
 prières, Dorothee invita-t-il Élisée, le plus ancien des
 prêtres venus avec nous, à prononcer une prière. Celui-
 ci se leva et dit ces mots qui méritent d'être rapportés :
 [185] « Que te comble, ô roi, de tous les biens qu'il a
 créés, le Dieu tout-puissant ; qu'il te fasse cette grâce à
 toi, à ton épouse, à vos enfants, à vos amis, que rien ne
 vous manque de toute votre vie. » [186] A ces mots
 éclatèrent les applaudissements, accompagnés de cris et
 de l'expression du bonheur et de la joie, durant un long
 moment. Alors, ils se livrèrent à la dégustation des mets
 qu'on leur avait préparés, le service entièrement assuré
 par le personnel de Dorothee comptant jusqu'à des pages
 du Roi et même de ses favoris ¹.

1. DIODORE, XVII, 36, 5 (Cf. 79, 4) montre à Issos les pages de
 Darius (οἱ τοῦ βασιλέως παῖδες) préparant la réception d'Alexandre
 sous la tente royale.

[187] Ὅτε δὲ καιρὸν ἔλαβεν ἐκ διαστήματος, ἠρώτησε τὸν ἔχοντα τὴν πρώτην ἀνάκλιον — ἦσαν γὰρ καθ' ἡλικίαν τὴν ἀνάπτωσιν πεπονημένοι — Πῶς ἂν τὴν βασιλείαν μέχρι τέλους ἀπταιστον ἔχων διατελοῖ; [188] Βραχὺ δὲ ἐπισχὼν εἶπεν· Οὕτως ἂν μάλιστα διευθύνεις, μιμούμενος τὸ τοῦ θεοῦ διὰ παντὸς ἐπιεικὲς. Μακροθυμίᾳ γὰρ χρώμενος, καὶ κολάζων τοὺς αἰτίους ἐπιεικέστερον (ἢ) καθὼς εἰσιν ἄξιοι, μετατιθεὶς ἐκ τῆς κακίας καὶ εἰς μετάνοιαν ἄξεις. [189] Ἐπαινέσας δὲ ὁ βασιλεὺς τὸν ἐχόμενον ἠρώτα· Πῶς ἂν ἕκαστα πράττοι; Ὁ δὲ ἀπεκρίθη (ὅτι) τὸ δίκαιον εἰ πρὸς ἅπαντας διατηροῖ, [ἐαυτῷ] καλῶς τὰ ἕκαστα πράξει, διαλαμβάνων ὅτι πᾶν ἐν νόμῳ σαφὲς ἔστι θεῷ· καταρχὴν δὲ θείου φόβου λαμβάνων ἐν οὐδενὶ διαπίπτει. [190] Καὶ τοῦτον δὲ εἶδ' ἄλλα παραδεξάμενος ἕτερον ἐπηρώτα· Πῶς ἂν εὐνόους ἑαυτῷ ἔχοι τοὺς φίλους; Κἀκεῖνος εἶπεν· Εἰ θεωροῖσαν πολλὴν σε πρόνοιαν ποιούμενον ὧν ἄρχεις ὄχλων· σὺ δὲ τοῦτο πράξεις ἐπιβλέπων ὡς ὁ θεὸς εὐεργετῆ τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος, ὁ ὑγίαν αὐτοῖς καὶ τροφήν καὶ τὰ λοιπὰ κατὰ καιρὸν παρασκευάζων ἅπαντα. [191] Συνεπιμαρτυρήσας δὲ τούτῳ τὸν ἐχόμενον ἠρώτα· Πῶς ἂν ἐν τοῖς χρηματισμοῖς καὶ διακρίσεσιν εὐφημίας τυγχάνοι

188 3 κολάζων Zuntz : βλιμάζων codd. || 4 αἰτίους Zuntz : ἀνθρώπους P ἄξιους cett. || (ἢ) add. Zuntz || 189 2 ἕκαστα : κάλλιστα Zuntz ἕκαστα (κάλλιστα) add. Wend. || 3 ἀπεκρίθη : (ὅτι) add. Cohn || 4 [ἐαυτῷ] secl. Cohn || 190 2 εὐνόους Zuntz : ὁμοίως et, post ἐαυτῷ <δικαίους> e. g. add. Wend. ὁμοίους codd. || 191 2 τυγχάνοι Schmidt : τυγχάνω codd.

1. Sur ce « Banquet », voir A.-J. FESTUGIÈRE, « Grecs et Sages orientaux », dans *Rev. de l'Hist. des Rel.*, 130 (1945), p. 29-41. — W. W. TARN, *The Greeks in Bactria and India* (Cambridge, 1938), 414-436. — E. R. GOODENOUGH, *The Political Philosophy of Hellenistic Kingship*, Yale Classical Studies I (1928), 53-102. Cf. *Introduction* p. 50. Pour la confrontation des idées juives avec des institutions monarchiques hellénistiques et romaines, voir H. Jaeger.

2. Cf. § 259 et *Ps.* 146, 6 et 7; 104, 27; *Actes* 14, 17; 17, 25 « [Parmi les Apocryphes]... c'est le Ps. Aristée qui fait la part la plus large aux grâces divines; les plus réservés sont le 4^e *Esdras* et le *Baruch*

XI. — Le Banquet (187-300) ¹.

[187] Quand, après un intervalle, il en trouva l'occasion, le roi demanda à celui qui occupait le premier lit — car ils s'étaient placés par ordre d'âge — de quelle manière il pourrait toute sa vie garder sa royauté inébranlable jusqu'au bout. [188] Après un court silence, celui-ci répondit : « Le mieux que tu puisses faire pour la maintenir, c'est d'imiter l'indéfectible miséricorde de Dieu. Car en usant de magnanimité et en châtiant les coupables avec plus d'indulgence qu'ils ne le méritent, tu les convertiras du mal et les amèneras au repentir. » [189] Après un mot d'approbation, le roi passa au voisin et demanda comment procéder en toute affaire. Celui-ci répondit que s'il observait constamment la justice envers tout le monde, il réussirait dans toutes ses entreprises, en se pénétrant bien de cette idée que toute pensée intérieure est transparente pour Dieu : « en prenant pour principe la crainte de Dieu, tu ne saurais faire le moindre faux pas ». [190] Après une chaleureuse approbation de celui-là aussi, il demanda au suivant comment faire pour que ses amis lui ressemblassent. Celui-ci répondit : « S'ils te voient faire preuve d'une grande sollicitude pour les peuples dont tu es le chef; or, c'est ce que tu feras en jetant les yeux sur la manière dont Dieu comble de bienfaits la race humaine, lui qui ménage aux hommes santé, nourriture et tout le reste, en temps utile ². » [191] Ayant témoigné son approbation à celui-là, il demanda au suivant de quelle façon, dans ses audiences et ses sentences il serait approuvé de ceux-mêmes qui n'obtiendraient pas gain de cause. Il répondit : « Si tu montres de l'égalité

syriaque... Les grâces envisagées atteignent l'homme tout entier; il est dit en général que Dieu donne de faire le bien; il gouverne les cœurs ou dirige les volontés..., plus universellement il accorde la Sagesse » (J. BONSIÏRVEN, *Le Judaïsme Palestinien*, I, p. 180).

καὶ ὑπὸ τῶν ἀποτυγχανόντων ; Ὁ δὲ εἶπεν· Εἰ πᾶσιν ἴσος γένοιο τῷ λόγῳ, καὶ μὴδὲν ὑπερηφάνως ἢ μὴδὲ τῆ περι σεαυτὸν ἰσχύι πράσσοις κατὰ τῶν ἀμαρτανόντων. [192] Τοῦτο δὲ ποιήσεις τὴν διάταξιν βλέπων τὴν ὑπὸ τοῦ θεοῦ· τὰ γὰρ ἰκετευόμενα συντελεῖσθαι τοῖς ἀξίοις, τοῖς δὲ ἀποτυγχάνουσι ἢ δι' ὀνειρών ἢ πράξεων σημαίνεσθαι τὸ βλαβερὸν αὐτοῖς, οὐ κατὰ τὰς ἀμαρτίας οὐδὲ κατὰ τὴν μεγαλωσύνην τῆς ἰσχύος τύπτοντος αὐτοῦς, ἀλλ' ἐπιεικέα χρωμένον τοῦ θεοῦ. [193] Εὐ δὲ καὶ τοῦτον κατεπαίνεσας ἠρώτα τὸν ἐξῆς· Πῶς ἂν ἐν ταῖς πολεμικαῖς χρεαῖς ἀήττητος εἴη ; Ὁ δὲ εἶπεν· Εἰ μὴ πεποιθὸς ὑπάρχοι τοῖς ὄχλοις μὴδὲ ταῖς δυνάμεσιν, ἀλλὰ τὸν θεὸν ἐπικαλοῖτο διὰ πάντων, ἵνα τὰς ἐπιβολὰς αὐτῷ κατευθύνῃ δικαίως διεξάγοντι πάντα. [194] Ἀποδεξάμενος δὲ καὶ τοῦτον τὸν ἕτερον ἠρώτα· Πῶς ἂν φοβερὸς εἴη τοῖς ἐχθροῖς ; Ὁ δὲ εἶπεν· Εἰ τῆ τῶν ὄπλων καὶ δυνάμεων παρασκευῇ πολλῇ χρωμένος εἰδείῃ ταῦτα ὄντα κενὰ ἐπὶ πλεονα χρόνον πρὸς τὸ συμπέρασμα δρᾶν τι· καὶ γὰρ ὁ θεὸς διδοῦς ἀνοχὰς καὶ ἐνδεικνύμενος τὰ τῆς δυναστείας φόβον ἐγκατασκευάζει πάσῃ διανοίᾳ. [195] Καὶ τοῦτον δὲ ἐπαίνεσας εἶπε πρὸς τὸν ἐχόμενον· Τί κάλλιστον αὐτῷ πρὸς τὸ ζῆν ἂν εἴη ; Κάκεινος ἔφη· Τὸ γινώσκειν ὅτι θεὸς δυναστεύει τῶν ἀπάντων, καὶ ἐπὶ τῶν καλλίστων πράξεων οὐκ αὐτοὶ κατευθύνουσι τὰ βουλευθέντα· θεὸς δὲ τελειοῖ τὰ πάντων καὶ καθηγείται δυναστεύων. [196] Ἐπιφωνήσας δὲ καὶ τούτῳ καλῶς λέγειν τὸν ἕτερον ἠρώτα· Πῶς ἂν ἀκέραια συντηρήσας ἅπαντα τοῖς ἐγγόνοις τὴν αὐτὴν παραδιοὶ διάθεσιν ἐπὶ τέλει ; Ὁ δὲ εἶπεν· Εὐχόμενος ἀεὶ πρὸς τὸν θεὸν ἀγαθὰς ἐπινοίας λαμβάνειν πρὸς τὰ

194 4 εἰδείῃ Wend. : εἴη· εἴ δὲ εἴη codd. || 6 post ἐνδεικνύμενος, ἰσχύιν add. Zuntz. N. C.

pour tous dans la discussion et te gardes de tout orgueil et de tout abus de pouvoir dans le châtement des coupables. [192] Telle sera ta conduite si tu jettes un regard sur la manière dont Dieu en a disposé : elle consiste, en effet, à accorder l'objet de leurs prières à ceux qui le méritent ; quant à ceux qu'il n'exauce pas, à leur montrer par des songes ou des événements ce qui leur eût été nuisible ; loin de les frapper en proportion de leurs péchés ou selon toute la majesté de sa puissance, l'indulgence est la manière de Dieu. » [193] Une fois exprimée toute son approbation à celui-là également, il demanda au suivant comment il serait invincible à la guerre. Celui-ci répondit : s'il ne mettait pas sa confiance dans le nombre de ses forces militaires, mais invoquait Dieu dans chaque occasion pour qu'il fasse réussir toutes ses expéditions, à lui qui observe en tout la justice. [194] Après avoir approuvé également celui-là, il demanda à son voisin comment il pourrait être craint de ses ennemis. Il répondit que ce serait si, tout en mettant en œuvre un armement et des troupes importantes, il se rendait compte que tout cela est vain pour tenter d'obtenir un résultat décisif et durable. Ainsi Dieu : c'est par les délais qu'il accorde, tout en faisant bien voir les effets de sa puissance, qu'il établit la crainte dans tous les cœurs. [195] Quand il eut félicité celui-là, il demanda au suivant ce qui pourrait lui être le plus avantageux pour la vie. « C'est de reconnaître, dit celui-ci, que Dieu est le maître de toutes choses et que, dans les plus belles actions, ce n'est pas nous qui faisons aboutir nos projets, mais Dieu qui conduit à leur terme toutes les destinées de tous, en souverain maître. » [196] Ayant déclaré à celui-là aussi que c'était bien parler, il demanda au voisin comment il conserverait intactes toutes ses possessions et serait à même finalement de les transmettre à ses successeurs dans le même état. Celui-ci répondit que c'était en demandant toujours à Dieu de n'avoir que de bons projets pour

μέλλοντα πράσσεισθαι, καὶ τοῖς ἐγγόνοις παρακελευόμενος μὴ ἐκπλήττεσθαι τῇ δόξῃ μηδὲ τῷ πλούτῳ· θεὸν γὰρ εἶναι τὸν χαρίζομενον ταῦτα, καὶ οὐ δι' ἑαυτοῦς ἔχειν τὴν ὑπεροχὴν ἀπάντων. [197] Ἐπιμαρτυρήσας δὲ τούτους τοῖς μετὰ ταῦτα ἐπυνθάνετο· Πῶς ἂν τὰ συμβαίνοντα μετρίως φέροι; Ἐκεῖνος δὲ ἔφησεν· Εἰ πρόληψιν λαμβάνοις ὅτι γέγοναν ὑπὸ τοῦ θεοῦ πάντες ἄνθρωποι μετασχεῖν τῶν μεγίστων κακῶν, ὡσαύτως δὲ καὶ ἀγαθῶν, καὶ οὐκ ἔστιν ἄνθρωπον ὄντα τούτων ἀμιγῆ γενέσθαι· ὁ θεὸς δὲ τὴν εὐψυχίαν δίδωσιν, ὃν ἵκετεῦειν ἀναγκαῖον. [198] Φιλοφρονηθεὶς δὲ καὶ τοῦτον καλῶς εἶπεν ἀπαντασ ἀποφαίνεσθαι· ἐπερωτήσας δὲ ἔτι ἓνα καταλήξω τὸ νῦν ἔχον, ἵνα καὶ πρὸς τὸ τέρπεισθαι τραπέντες ἡδέως διεξάγωμεν· Ἐν δὲ ταῖς μετὰ ταῦτα ἔξι [ἐξῆς] ἡμέραις καὶ παρὰ τῶν λοιπῶν ἐξῆς μαθήσομαί τι πλεόν. [199] Εἶτ' ἐπηρώτα τὸν ἄνδρα· Τί πέρας ἀνδρείας ἔστιν; Ὁ δὲ εἶπεν· Εἰ τὸ βουλευθὲν ὀρθῶς ἐν ταῖς τῶν κινδύνων πράξεσιν ἐπιτελοῖτο κατὰ πρόθεσιν. Τελιοῦται δὲ ὑπὸ τοῦ θεοῦ πάντα σοὶ καλῶς βουλευομένῳ, βασιλεῦ, συμφερόντως. [200] Ἐπιφωνησάντων δὲ πάντων καὶ κρότῳ σημηναμένων, πρὸς τοὺς φιλοσόφους εἶπεν ὁ βασιλεὺς — οὐκ ὀλίγοι γὰρ παρήσαν τούτοις —· Ὅμοιαι διαφέρειν τοὺς ἄνδρας ἀρετῇ καὶ συνιέναι πλεῖον, οὔτινες ἐκ τοῦ καιροῦ τοιαύτας ἐρωτήσεις λαμβάνοντες, ὡς δέον ἔστιν ἀποκρίνεται, πάντες ἀπὸ θεοῦ τοῦ λόγου τὴν καταρχὴν ποιούμενοι. [201] Μενέδημος δὲ ὁ Ἐρετριεὺς φιλόσοφος εἶπε· Ναί, βασιλεῦ· προνοία γὰρ τῶν ὄλων διοικουμένων, καὶ ὑπειληφῶτων ὀρθῶς τοῦτο, ὅτι θεόκτιστόν ἐστιν ἄνθρωπος, ἀκολουθεῖ πάσαν δυναστείαν καὶ λόγου καλλονὴν ἀπὸ θεοῦ κατάρχεσθαι. [202] Τοῦ δὲ βασιλέως ἐπινεύσαντος τὰ περὶ

198 4 ἔξης om. U, secl. Wend. || 5 ἔξης supra lineam O om. T

1. Ménédème d'Érétrie (en Eubée) mourut vers 287 à la cour d'Antigone Gonatas. On conteste qu'il ait jamais été à Alexandrie. En tout cas le jugement qu'il formule ici sur les hôtes juifs de Philadelphie se conforme à la tradition qui fait de lui un philosophe socratique et prépare l'épithète que lui décernera Tertullien (*Apologie*,

l'avenir et en exhortant ses descendants à ne pas se laisser éblouir par la gloire ni la richesse, car ce sont là pures faveurs de Dieu, et ce n'est pas à leurs mérites personnels qu'ils doivent leur supériorité sur tous les autres. [197] Le roi confirma ces propos, puis demanda au suivant comment garder son sang-froid dans les événements qui surviennent. Celui-ci dit : « Si tu admets ce principe, que tous les hommes ont reçu de Dieu l'existence pour avoir part aux pires maux tout comme aux plus grands biens ; et il est impossible, quand on est homme, de s'en mettre à l'abri. Dieu toutefois donne le courage ; il n'est que de l'en prier. » [198] Il félicita cordialement celui-là aussi, et déclara que tous donnaient d'excellentes réponses. « Quand j'en aurai interrogé encore un, dit-il, je m'en tiendrai là pour aujourd'hui, afin que, ensuite, en passant au banquet, nous ayons un peu d'agrément. Dans les six jours qui viennent, j'apprendrai, des suivants, d'autres choses encore. » [199] Alors, il demanda à celui-là à quoi vise le courage. Il répondit : « A pouvoir accomplir en plein péril ce qu'on avait prévu, exactement comme on l'avait décidé : or, avec l'aide de Dieu, pour toi qui as de sages desseins, ô roi, tout s'accomplit à ton avantage. » [200] Après les acclamations et les applaudissements qui traduisirent l'approbation générale, le roi dit aux philosophes — car il y en avait plus d'un — : « Je crois nos hôtes d'une vertu supérieure et d'une grande intelligence, puisque, à ces questions imprévues, ils ont bien répondu en faisant tous de Dieu le principe de leur réponse. » [201] Ménédème, philosophe d'Érétrie¹, dit alors : « Oui, ô roi ; car, puisqu'une Providence gouverne l'univers, et qu'on admet à bon droit ce fait que l'homme est un être créé de Dieu, il s'ensuit que toute puissance et toute beauté de pensée a son principe en Dieu. » [202] Le roi lui fit un

18) : « Providentiae vindex », champion de la Providence. Cf. *Introduction* « Développement de la légende », p. 84.

τούτων ἔληξεν, ἐτράπησαν δὲ πρὸς εὐφροσύνην. Ἐπιλαβοῦσης δὲ τῆς ἑσπέρας τὸ συμπόσιον ἐλύθη.

[203] Τῇ δὲ μετὰ ταῦτα πάλιν κατὰ τὴν αὐτὴν διάταξιν τὰ τῆς ἀναπτώσεως καὶ συμποσίας ἐπετελεῖτο. Καθὸ δὲ ἐνόμιζεν ὁ βασιλεὺς εὐκαιρον εἶναι πρὸς τὸ πυνθάνεσθαι τι τῶν ἀνδρῶν, ἐπηρώτα τοὺς ἐξῆς τῶν ἀποκεκριμένων τῇ προτέρᾳ ἡμέρᾳ. [204] Πρὸς τὸν ἐνδέκατον δὲ ἤρξατο τὴν κοινολογίαν ποιησθαι. Δέκα γὰρ ἦσαν οἱ ἠρωτημένοι τῇ προτέρᾳ. Σιγῆς δὲ γενομένης ἐπυνθάνετο· Πῶς ἂν πλούσιος διαμένει; [205] Βραχὺ δὲ ἐπισχῶν ὁ τὴν ἐρώτησιν ἐκδεχόμενος εἶπεν· Εἰ μὴδὲν ἀνάξιον τῆς ἀρχῆς μὴδὲ ἀσελγὲς πράσσοι, μὴδὲ δαπάνην εἰς τὰ κενὰ καὶ μάταια συντελοῖ, τοὺς <δὲ> ὑποτεταγμένους εὐεργεσίᾳ πρὸς εὐνοίαν ἄγοι τὴν ἑαυτοῦ· καὶ γὰρ ὁ θεὸς πᾶσιν αἷτιος ἀγαθῶν ἐστίν, ὃ κατακολουθεῖν ἀναγκαῖον. [206] Ἐπαινέσας δὲ ὁ βασιλεὺς τοῦτον ἕτερον ἐπηρώτα· Πῶς ἂν τὴν ἀλήθειαν διατηροῖ; Ὁ δὲ πρὸς τοῦτο ἀπεκρίθη· Γινώσκων ὅτι μεγάλην αἰσχύνην ἐπιφέρει τὸ ψεῦδος πᾶσιν ἀνθρώποις, πολλῶ δὲ μᾶλλον τοῖς βασιλευσίν· ἐξουσίαν γὰρ ἔχοντες ὃ βούλονται πράσσειν, τίνος ἔνεκεν ἂν ψεύσαιντο; προσλαμβάνειν δὲ δεῖ τοῦτό σε, βασιλεῦ, διότι φιλαλήθης ὁ θεὸς ἐστίν. [207] Ἀποδεξάμενος δὲ εὖ μάλα καὶ τοῦτον (ἐπὶ τὸν ἕτερον) ἐπιβλέψας εἶπεν· Τί ἐστὶ σοφίας διδαχῆ; Ὁ δὲ [ἕτερος] ἀπεφώνησε· Καθὼς οὐ βούλει σεαυτῷ τὰ κακὰ παρεῖναι, μέτοχος δὲ τῶν ἀγαθῶν ὑπάρχειν ἀπάντων, εἰ πράσσοις τοῦτο πρὸς τοὺς ὑποτεταγμένους καὶ τοὺς ἁμαρτάνοντας, εἰ τοὺς καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς τῶν ἀνθρώπων ἐπιεικέστερον νοθετοῖς· καὶ γὰρ ὁ θεὸς τοὺς ἀνθρώπους ἅπαντας ἐπιεικεῖα ἄγει.

205 3 δαπάνην Mend. : δαπάνη codd. || <δὲ> add. Mend. (et Vaticanus 746) || 207 1-2 <ἐπὶ τὸν ἕτερον> add. Mend. (Cf. 281) || [ἕτερος] secl. Mend.

1. « La Règle d'Or » est formulée dès le *Lévitique* (19, 18) : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Seulement, tout un contexte d'interdictions négatives l'obscurcit un peu. Notre passage d'Aristée paraît plus positif, mais n'est plus assez formulaire. Il faudra le Nouveau Testament pour que la formule lapidaire du Lévitique trouve dans la parabole du bon Samaritain (*Lc* 10, 25-37) le

signe approbateur. Alors ces entretiens-là cessèrent, et l'on passa aux réjouissances. Le soir venu, le banquet prit fin.

[203] Le jour suivant, on reprit la même ordonnance pour le placement et le banquet. Quand le roi jugea que c'était le moment de leur poser quelques questions, il poursuivit son enquête auprès de ceux qui venaient immédiatement après ceux qui avaient répondu le jour précédent, [204] et il commença l'entretien par le onzième, car il y en avait dix d'interrogés la veille. Le silence s'étant établi, il demanda comment il pourrait rester riche. [205] Après un instant de silence, celui à qui s'adressait la question répondit que ce serait à condition de ne rien faire d'indigne de l'autorité souveraine ou de déréglé, de ne pas gaspiller l'argent en vaines futilités, mais de s'attirer au contraire par sa bienfaisance l'affection de ses sujets : Dieu, en effet, est un universel bienfaiteur, dont il faut suivre l'exemple. [206] Le roi l'approuva, et demanda au voisin comment il pourrait respecter toujours la vérité. Celui-ci répondit à cette question : « En te disant bien que le mensonge frappe d'un grave déshonneur tout le monde, mais plus encore les rois : car, puisqu'ils jouissent du pouvoir de faire ce qu'ils veulent, quelle raison auraient-ils de commettre le mensonge ? Seulement, il te faut prendre pour principe, ô roi, cette idée que Dieu aime la vérité. » [207] Il l'approuva chaudement aussi, et, en s'adressant du regard au suivant, il dit : « Qu'enseigne la sagesse ? » L'autre répondit : « De même que tu ne désires pas être dans le malheur, mais au contraire avoir part à tous les biens, la sagesse est d'en user ainsi envers tes sujets, même envers les coupables, et de reprendre les hommes de bien d'une manière pleine de ménagements ; car Dieu, lui, conduit avec indulgence tous les hommes sans exception ¹. »

contexte de charité active et bienfaisante qui lui donne tout son éclat.

[208] Ἐπαινέσας αὐτὸν τῷ μετ' αὐτὸν εἶπε· Πῶς ἂν φιλόανθρωπος εἴη; Κἀκεῖνος ἔφη· Θεωρῶν ὡς ἐν πολλῷ χρόνῳ καὶ κακοπαθείαις μεγίσταις αὔξει τε καὶ γεννᾶται τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος· ὅθεν οὔτε εὐκόπως δεῖ κολάζειν, οὔτε αἰκίαις περιβάλλειν· γινώσκων ὅτι τὸ τῶν ἀνθρώπων ζῆν ἐν ὀδύναις τε καὶ τιμωρίαις καθέστηκεν. Ἐπινοῶν οὖν ἕκαστα πρὸς τὸν ἔλεον τραπήσῃ· καὶ γὰρ ὁ θεὸς ἐλεήμων ἐστίν. [209] Ἀποδείξάμενος δὲ τοῦτον ἐπυνθάνετο τοῦ κατὰ τὸ ἕξις· Τίς ἀναγκαϊότατος τρόπος βασιλείας; Τὸ συντηρεῖν, εἶπεν, αὐτὸν ἀδωροδόκητον, καὶ νήφειν τὸ πλεῖον μέρος τοῦ βίου, καὶ δικαιοσύνην προτιμᾶν, καὶ τοὺς τοιούτους φιλοποιεῖσθαι· καὶ γὰρ ὁ θεὸς φιλοδικαίος ἐστίν. [210] Ἐπισημήνας καὶ τοῦτον πρὸς τὸν ἕτερον εἶπε· Τί τὸ τῆς εὐσεβείας ἐστὶ κατάστημα; Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Τὸ διαλαμβάνειν ὅτι πάντα διὰ παντὸς ὁ θεὸς ἐνεργεῖ καὶ γινώσκει, καὶ οὐθὲν ἂν λάθοι ἄδικον ποιήσας ἢ κακὸν ἐργασάμενος ἀνθρώπος· ὡς γὰρ θεὸς εὐεργετῆ τὸν ὅλον κόσμον, οὕτως καὶ σὺ μιμούμενος ἀπρόσκοπος ἂν εἴης. [211] Ἐπιφωνήσας δὲ τούτῳ πρὸς τὸν ἕτερον εἶπε· Τίς ὁρος τοῦ βασιλεύειν ἐστίν; Ὁ δὲ ἔφη· Τὸ καλῶς ἄρχειν ἑαυτοῦ, καὶ μὴ τῷ πλούτῳ καὶ τῇ δόξῃ φερόμενον ὑπερήφανον καὶ ἄσχημόν τι ἐπιθυμῆσαι, εἰ καλῶς λογιζοιο· πάντα γὰρ σοὶ πάρεστιν ὅσα δέον. Ὁ θεὸς δὲ ἀπροσδεῆς ἐστὶ καὶ ἐπιεικής· Καὶ σὺ καθόσον ἀνθρώπος ἐννόει, καὶ μὴ πολλῶν δρέγου, τῶν δὲ ἱκανῶν πρὸς τὸ βασιλεύειν. [212] Κατεπαινέσας δὲ αὐτόν, ἐπηρώτα τὸν ἕτερον· Πῶς ἂν τὰ κάλλιστα διαλογίζοιτο; Ἀπεκρίθη δὲ ἐκεῖνος· Εἰ τὸ δίκαιον ἐπὶ παντὸς προβάλλοι συνεχῶς, καὶ νομίζοι τὴν ἀδικίαν τοῦ ζῆν στέρησιν εἶναι· καὶ γὰρ ὁ θεὸς διὰ παντὸς τοῖς δικαίοις ἀγαθὰ προσημαίνει μέ-

208 2 χρόνῳ : πόνῳ Wend. || 211 5 ὅσα δέον Wend. : ὡς οὐδὲν codd.

1. (Cf. § 265, 271, 279, 288-290, 291). Polybe, V, 11, 6 oppose ainsi le bon souverain au tyran : Τυράννου μὲν γὰρ ἔργον ἐστὶ τὸ κακῶς ποιῶντα τῷ φόβῳ δεσπόζειν ἀκουσίῳ, μισούμενον καὶ μισοῦντα τοὺς ὑποταττομένου· βασιλέως δὲ τὸ πάντας εὖ ποιῶντα διὰ τὴν εὐεργεσίαν καὶ φιλανθρωπίαν ἀγαπόμενον, ἐκόντων ἡγεῖσθαι καὶ προστατεῖν.

[208] Après l'avoir complimenté, le roi demanda au suivant comment il serait un homme bon. « En considérant, dit celui-ci, tout ce qu'il faut de temps et de grandes souffrances pour l'accroissement aussi bien que pour la génération de la race humaine. Aussi ne doit-on pas à la légère user de châtiments ni infliger de tortures, en se rendant compte que la vie humaine est accablée de souffrances et de peines. A en considérer le détail, tu seras porté à la miséricorde : car Dieu, certes, est miséricordieux. » [209] Après l'avoir approuvé, le roi demanda au suivant : « Quelle est la qualité la plus indispensable à l'état de roi ? » — « C'est, dit-il, de se garder inaccessible à la corruption des cadeaux, de vivre surtout de sobriété, de mettre à l'honneur la justice, et de choisir ses amis parmi ceux qui possèdent cette qualité ¹, car Dieu, certes, aime la justice. » [210] Il lui témoigna sa satisfaction et dit au voisin : « Qu'est-ce qui fait l'essentiel de la piété ? » — Celui-ci dit : « C'est de comprendre que Dieu agit sans cesse en toutes choses et a connaissance de tout, et que l'homme ne saurait échapper le moins du monde à son regard, s'il a commis une injustice ou fait du mal. Alors, comme Dieu fait du bien au monde entier, tu n'as qu'à l'imiter pour éviter tout faux pas. » [211] L'ayant approuvé, il dit au voisin : « Qu'est-ce au juste qu'être roi ? » — « C'est, dit-il, être parfaitement maître de soi-même, sans se laisser entraîner par la richesse et la gloire à des convoitises prétentieuses, ou indignes, à y bien réfléchir. Car tu as tout le nécessaire. Dieu ne manque de rien et n'est pas exigeant. Alors, de ton côté, garde tes pensées au niveau humain, et ne cherche pas la fortune, mais seulement ce qui suffit pour régner. » [212] Quand il eut félicité celui-là, il demanda au voisin comment il pourrait entretenir les plus nobles pensées. Celui-ci répondit que ce serait en gardant continuellement devant les yeux la justice en toute chose, et en regardant l'injustice comme une mort ; car Dieu manifeste toujours

γιστα. [213] Τοῦτον δὲ ἐπαινέσας εἶπε πρὸς τὸν ἕξης· Πῶς ἂν ἐν τοῖς ὕπνοις ἀτάραχος εἴη; Ὁ δὲ ἔφη· Δυσσαπολόγητον ἠρώτηκας πράγμα. Συναναφέρειν γὰρ οὐ δυνάμεθα ἐν τούτοις τοῖς κατὰ τὸν ὕπνον ἑαυτοῦς, ἀλλὰ περιεχόμεθα ἀλογιστῶ κατὰ τὰδε αἰσθήσει. [214] Πάσχομεν γὰρ κατὰ τὴν ψυχὴν ἐπὶ τοῖς ὑποπλιπτοῦσιν ὡς θεωρούμενοι· ἀλογιστοῦμεν δὲ, καθόσον ὑπολαμβάνομεν καὶ ἐπὶ πέλαγος καὶ ἐν πλοίοις ἢ πολεῖν, ἢ πέτασθαι φερομένους καὶ διαίρειν εἰς ἑτέρους τόπους, καὶ τοιαῦτα ἕτερα, καίτοι ταῦθ' ὑπολαμβάνομεν καθεστάναι. [215] Πλὴν ὅσον ἔμοιγε ἐφικτόν, οὕτω διείληφα· κατὰ πάντα τρόπον σέ, βασιλεῦ, καὶ τὰ λεγόμενα καὶ τὰ πραττόμενα πρὸς εὐσέβειαν ἐπανάγειν, ὅπως ἑαυτῷ συνιστορήσῃ ὅτι τὸ κατ' ἀρετὴν συντηρῶν οὔτε χαρίζεσθαι προαιρήσῃ παρά λόγον, οὐδὲ ἐξουσίᾳ χρώμενος τὸ δίκαιον αἴρεις. [216] Ἐπὶ πλεῖον γάρ, ἐν οἷς ἕκαστος πράγμασιν ἐγρηγορῶς τὴν διαγωγὴν ποιεῖται, καὶ καθ' ὕπνον ἐν τοῖς αὐτοῖς ἢ διάνοια τὴν ἀναστροφὴν ἔχει, θεὸς δὲ πάντα διαλογισμὸν καὶ πράξιν ἐπὶ τὰ κάλλιστα τρεπομένην κατευθύνει καὶ ἐγρηγορότος καὶ ἐν ὕπνῳ. Διὸ καὶ περὶ σέ διὰ παντός ἐστιν εὐστάθεια. [217] Κατευφημήσας δὲ καὶ τοῦτον εἶπε πρὸς ἕτερον· Ἐπεὶ σὺ δέκατος τὴν ἀπόκρισιν ἔχεις, ὡς ἂν ἀποφήνῃ, πρὸς τὸ δεῖπνον τραπησόμεθα. Ἡρώτα δέ· Πῶς ἂν μηδὲν ἀνάξιον ἑαυτῶν πράσσοιμεν; [218] Ὁ δὲ εἶπεν· Ἐπιβλεπε διὰ παντός εἰς τὴν σεαυτοῦ δόξαν καὶ τὴν ὑπεροχὴν, ἵνα τούτοις ἀκόλουθα καὶ λέγῃς καὶ διανοῆς, γινώσκων ὅτι πάντες ὧν ἄρχεις περὶ σοῦ καὶ διανοοῦνται καὶ λαλοῦσιν. [219] Οὐ γὰρ ἐλάχιστόν σε δεῖ τῶν

213 5 τὰδε Mend. ; τὰδε τῆ conit. Wend. τῆδε vel τί δὴ codd. ||
 214 5 καίτοι ταῦθ' ὑπολαμβάνομεν dubitanter Wend. : καὶ ὁ ταῦθ' ὑπολαμβάνων (-νει) μὴ codd. || 215 3 ἑαυτῷ Schmidt : ἑαυτοῦ codd. ||
 216 4 θεός Thack. (trad.) : ὡς codd. N. C. || 5 ἐγρηγορότος Thack. : -ρώς codd.

aux justes ce qu'il y a de meilleur. [213] Il le félicita et demanda au suivant comment il pourrait bien n'être pas troublé dans son sommeil. Celui-ci répondit : « Ta question soulève un problème difficile à résoudre. Car nous ne pouvons pas, dans ces faits qui se passent pendant le sommeil, reprendre conscience de nous-mêmes, mais nous sommes maintenus sous l'empire d'une sensation, élément irrationnel dans ce domaine. [214] En effet, notre âme reçoit de ce qui lui est suggéré les mêmes impressions que s'il s'agissait d'objets qu'elle verrait bel et bien ; nous sommes abusés quand nous avons l'impression de circuler sur mer, en bateau, de voler dans les airs, de nous transporter dans d'autres lieux, et autres choses semblables ; et pourtant, nous croyons que c'est arrivé. [215] Bref, dans la mesure où je suis qualifié, voici comment je comprends la chose : il faut que de toutes les manières, ô roi, tu ramènes à la piété tes paroles et tes actions, pour bien prendre conscience toi-même qu'en recherchant la vertu tu ne choisis pas d'accorder des faveurs sans raison, et que, dans l'exercice de ta puissance, tu ne cherches pas non plus à violer la justice. [216] La plupart du temps, en effet, c'est aux mêmes affaires dont chacun s'occupe pendant la veille que, durant le sommeil, la pensée retourne de nouveau. Dieu mène à bien toute pensée et toute action orientée vers la perfection, que l'on veille ou que l'on dorme. De là vient qu'autour de toi règne toujours la tranquillité. » [217] Après avoir complimenté encore celui-là, il dit au voisin : « Puisque ton tour de répondre arrive le dixième, quand tu auras parlé, nous passerons au dîner. » Il lui demanda donc : « Comment nous abstenir de toute action indigne de notre personne ? » [218] Celui-ci répondit : « Garde toujours les yeux fixés sur ta gloire et la supériorité de ton rang, pour y conformer tes paroles et tes pensées, en sachant bien que tous tes sujets ont les yeux sur toi et parlent de toi. [219] Il ne faut pas

ὑποκριτῶν φαίνεσθαι· τὸ γὰρ πρόσωπον, ὃ δέον αὐτοὺς ἔστιν ὑποκρίνεσθαι, τοῦτο συνθεωροῦντες ἀκόλουθα πάντα πράσσοσι· σὺ δὲ οὐχ ὑπόκρισιν ἔχεις, ἀλλ' ἀληθῶς βασιλεύεις, θεοῦ δόντος σοι καταξίως τῶν τρόπων τὴν ἡγεμονίαν. [220] Τοῦ δὲ βασιλέως εἶ μάλα συγκροτήσαντος μετὰ φιλοφροσύνης ἐπὶ πλείονα χρόνον, τοὺς ἀνθρώπους καθυπνοῦν παρεκάλουν. Καὶ τὰ μὲν πρὸς τοὺτους ὡς ἔληξεν ἐπὶ τὴν ἐξῆς ἐτράπησαν τῆς συμποσίας διάταξιν.

[221] Τῇ δὲ ἐχομένῃ, τῆς αὐτῆς διατάξεως γενηθείσης, ὅτε καιρὸν ὑπελάμβανεν ὁ βασιλεὺς εἶναι τοῦ πυνθάνεσθαι τι τῶν ἀνδρῶν, ἡρώτα τὸν πρῶτον τῶν ἀπολιπόντων πρὸς τὴν ἐξῆς ἐρώτησιν· Τίς ἔστιν ἀρχὴ κρατίστη; [222] Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Τὸ κρατεῖν ἑαυτοῦ καὶ μὴ συγκαταφέρεσθαι ταῖς δρμαῖς. Πᾶσι γὰρ ἀνθρώποις φυσικὸν εἶναι τὸ πρὸς τι τὴν διάνοιαν βέπειν· [223] Τοῖς μὲν οὖν πολλοῖς ἐπὶ τὰ βρωτὰ καὶ ποτὰ καὶ τὰς ἡδονὰς εἰκὸς ἔστι κεκλίσθαι, τοῖς δὲ βασιλευσιν ἐπὶ χάρας κατάρκτησιν, κατὰ τὸ τῆς δόξης μέγεθος· πλὴν ἐν πᾶσι μετριότης καλόν. Ἄ δὲ ὁ θεὸς δίδωσι, ταῦτα λαμβάνων σύνεχε· τῶν δ' ἀνεφίκτων μὴ ἐπιθύμει. [224] Τοῖς δὲ ῥηθειςὶν ἀρεσθεις πρὸς τὸν ἐχόμενον εἶπε· Πῶς ἂν ἐκτὸς εἴη φθόνου; Διαλιπὼν δὲ ἐκεῖνος ἔφη· Πρῶτον εἰ νοῆσαι ὅτι ὁ θεὸς πᾶσι μερίζει δόξαν τε καὶ πλοῦτου μέγεθος τοῖς βασιλευσιν, καὶ οὐδεις παρ' ἑαυτοῦ βασιλεὺς ἔστι· πάντες γὰρ θέλουσι μετασχεῖν ταύτης τῆς δόξης, ἀλλ' οὐ δύνανται· θεοῦ γὰρ ἔστι δόμα. [225] Ἐπεινέσας δὲ τὸν ἄνδρα διὰ πλειόνων ἐπηρώτα τὸν ἕτερον· Πῶς ἂν καταφρονοίῃ τῶν ἐχθρῶν; Ὁ δὲ εἶπεν· Ἡσκηκῶς πρὸς πάντας ἀνθρώπους εὖνοιαν καὶ κατεργασάμενος φιλίας, λόγον οὐθενὸς ἂν ἔχοις· τὸ δὲ κεχαριτωσθαι πρὸς πάντας ἀνθρώπους

219 2 ὃ δέον αὐτοὺς Wend. : οὐδὲ αὐτὸ codd. || 224 4-5 παρ' ἑαυτοῦ O² : παρ' (περὶ) ἑαυτὸν celt. || βασιλεὺς ἔστι Mend. : ἔστι β. codd.

que tu te montres inférieur aux acteurs : en ne perdant jamais de vue le personnage dont ils ont à jouer le rôle, ils y adaptent toute leur action. Or, pour toi, il ne s'agit pas simplement de jouer un rôle ; tu régnes bel et bien, Dieu t'ayant donné, comme ta valeur le mérite, le pouvoir suprême. » [220] Quand le roi eut exprimé toute son approbation avec beaucoup de bienveillance et tout à loisir, on invita les convives à prendre du repos. Sitôt qu'il eut fini de s'entretenir avec eux, on procéda aux préparatifs du prochain banquet.

[221] Le jour suivant, avec la même ordonnance, le roi, voyant que le moment était venu de poser des questions à ses hôtes, demanda au premier de ceux qui avaient été remis à la prochaine série de questions : « Qu'est-ce qui est le pouvoir le plus puissant ? » [222] Celui-ci répondit : « C'est de rester maître de soi sans se laisser emporter par ses impulsions. Car chez tous les hommes, c'est chose innée que l'âme ait tel ou tel penchant : [223] la plupart, naturellement, sont portés au manger, au boire et au plaisir ; les rois, eux, le sont à conquérir des territoires, d'autant plus qu'ils sont plus illustres. En un mot, dans tous les domaines, le beau, c'est la mesure. Alors, ce que Dieu t'offre, prends-le et le conserve ; quant aux biens hors de portée, ne les convoite pas. » [224] Satisfait de ces paroles, il demanda au suivant comment il pourrait rester étranger à l'envie. Après une pause, celui-ci répondit : « D'abord, si tu songes que c'est Dieu qui répartit à tous les rois la gloire et de grandes richesses, et que nul n'est roi par sa seule volonté personnelle : tout le monde désire bien partager cet honneur, mais tout le monde ne le peut pas, car c'est une faveur de Dieu. » [225] Quand il l'eut longuement félicité, il demanda au voisin comment il pourrait mépriser ses ennemis. Celui-ci répondit : « Accoutumé que tu es à la bienveillance envers tout le monde, et avec les amitiés que tu as liées, tu ne saurais avoir de compte à régler

καὶ καλὸν δῶρον εἰληφέναι παρὰ θεοῦ τοῦτ' ἔστι κράτιστον. [226] Συναινέσας δὲ τούτοις τὸν ἔξης ἐκέλευσεν ἀποκριθῆναι, πρὸς αὐτὸν εἰπὼν· Πῶς ἂν δοξαζόμενος διαμένει; Ἐπε δέ· Τῇ προθυμίᾳ καὶ ταῖς χάρισι πρὸς τοὺς ἄλλους μεταδοτικός ὢν καὶ μεγαλομερῆς οὐδέποτε ἂν ἀπολίποι δόξης· ἵνα δὲ τὰ προειρημένα σοι διαμένῃ, τὸν θεὸν ἐπικαλοῦ διὰ παντός. [227] Εὐφημήσας δὲ τοῦτον ἕτερον ἠρώτα πρὸς τίνα δεῖ φιλοτιμον εἶναι; Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Πρὸς τοὺς φιλικῶς ἔχοντας ἡμῖν οἴονται πάντες ὅτι πρὸς τούτους δέον· ἐγὼ δ' ὑπολαμβάνω, πρὸς τοὺς ἀντιδοξοῦντας φιλοτιμίαν δεῖν χαριστικὴν ἔχειν, ἵνα τούτῳ τῷ τρόπῳ μετάγωμεν αὐτοὺς ἐπὶ τὸ καθήκον καὶ συμφέρον ἑαυτοῖς. Δεῖ δὲ τὸν θεὸν λιτανεύειν, ἵνα ταῦτ' ἐπιτελήται· τὰς γὰρ ἀπάντων διανοίας κρατεῖ. [228] Συνομολογήσας δὲ τούτοις τὸν ἕκτον ἐκέλευσεν ἀποφῆνασθαι πυνθανόμενος· Τίσι δεῖ χαρίζεσθαι; Ἐκεῖνος δ' ἀπεκρίθη· Γονεῦσι διὰ παντός, καὶ γὰρ ὁ θεὸς πεποιήται ἐντολὴν μεγίστην περὶ τῆς τῶν γονέων τιμῆς. Ἐπομένως δὲ τὴν τῶν φίλων ἐγκρίνει διάθεσιν, προσονομάσας ἴσον τῇ ψυχῇ τὸν φίλον^a. Σὺ δὲ καλῶς ποιεῖς ἀπαντας ἀνθρώπους εἰς φιλίαν πρὸς ἑαυτὸν καθιστῶν. [229] Παρακαλέσας δὲ καὶ τοῦτον ἐπυνθάνετο καὶ τοῦ μετέπειτα· Τί καλλονῆς ἀξιὸν ἔστιν; Ὁ δὲ εἶπεν· Εὐσέβεια. Καὶ γὰρ αὕτη καλλονὴ τίς ἐστι πρωτεύουσα. Τὸ δὲ δυνατὸν αὐτῆς ἔστιν ἀγάπη· αὕτη γὰρ θεοῦ δόσις ἐστίν· ἦν καὶ σὺ κέκτησαι πάντα περιέχων ἐν αὐτῇ τὰ ἀγαθὰ. [230] Λίαν δὲ φιλοφρό-

a. Cf. Deut. 13, 7.

226 3 τοὺς ἄλλους : τοὺς ἀνθρώπους Zuntz N. C. || 227 1 πρὸς τίνα O^a : πῶς τίνα ceif.

1. Ce terme pour désigner un commandement de Dieu est le plus en usage dans le Pentateuque des LXX. Cf. RSR 1953, p. 520.

2. En réalité, dans le passage du Deutéronome (13,7) d'où est tirée l'expression, on lit ὁ φίλος ὁ ἴσος τῆς ψυχῆς σου, qui s'applique seulement à l'ami parfait, unique par définition.

3. Le Pentateuque grec n'emploie pas le mot ἀγάπη. Philon l'emploie, dans son traité *Quod Deus sit immutabilis* (69 = Mg. I, 283). Il lui substitue volontiers τὸ ἀγαπᾶν. Josèphe n'emploie que ἀγαπᾶν et ἀγαπητός, mais non ἀγάπη. On sait toute l'importance du terme dans

avec personne. Or, s'être fait agréer de tout le monde, c'est avoir reçu un bien beau présent de Dieu, le meilleur.» [226] Après avoir approuvé ces paroles, il invita le suivant à répondre, en lui demandant comment il pourrait conserver sa glorieuse renommée. Il lui répondit que s'il montrait, par la spontanéité de ses bienfaits, une inclination à partager libéralement avec les autres, il ne manquerait jamais de gloire : « et pour conserver ces avantages, invoque Dieu toute ta vie. » [227] Quand il eut complimenté celui-là, il demanda au voisin : « Envers qui faut-il se montrer généreux ? » Celui-ci répondit : « Envers ceux qui se conduisent amicalement à notre égard, tout le monde pense que c'est envers ceux-là qu'il faut l'être. Mais moi, j'entends que c'est envers nos adversaires qu'il faut montrer une généreuse libéralité, afin de les ramener par ce moyen à leur devoir, dans notre propre intérêt. Il faut demander à Dieu que cela s'accomplisse, car il est le maître de tous les cœurs. » [228] Une fois qu'il eut approuvé ces idées, il invita le sixième à dire son avis sur la question : « Envers qui faut-il avoir de la reconnaissance ? » Celui-ci répondit : « Envers ses père et mère, toujours. Car Dieu a fait un très grand commandement¹ sur l'honneur dû aux parents ; mais il place tout de suite après l'attitude envers les amis, en qualifiant l'ami 'd'aussi cher que nous-mêmes'². Et toi, tu as raison de te faire de tous des amis. » [229] Après un mot d'encouragement à celui-là, il demanda au suivant : « Qu'est-ce qui mérite le nom de beau ? » Celui-ci répondit : « La piété, car c'est bien là une sorte de beauté souveraine, et ce qui en fait la force, c'est l'amour³, lui-même don de Dieu. Tu le possèdes et, par lui, tu embrasses tous les biens. » [230] Après l'avoir très cordia-

le N. T., spécialement chez saint Jean et saint Paul. Il n'est que plus intéressant de constater que le mot entre dans la littérature religieuse des Juifs avec ce passage d'Aristée, qui fait de l'ἀγάπη le mobile intérieur de la piété (cf. C. Spicq, *Agapè*, SH, p. 209 s.).

νωσ ἐπικροτήσας εἶπε πρὸς τὸν ἕτερον· Πῶς ἂν πταίσας πάλιν τῆς αὐτῆς κρατήσαι δόξης; Ὁ δὲ ἔφη· Σὲ μὲν οὐ δυνατὸν ἔστι πταίσαι, πᾶσι γὰρ χάριτας ἔσπαρκας, αἱ βλαστάνουσιν εὖνοιαν, ἢ τὰ μέγιστα τῶν ὄπλων κατισχύουσα περιλαμβάνει τὴν μεγίστην ἀσφάλειαν. [231] εἰ δὲ τινες πταίουσιν, ἐφ' οἷς πταίουσιν, οὐκέτι χρὴ ταῦτα πράσσειν, ἀλλὰ φίλαν κατακτησομένους δικαιοπραγεῖν. Θεοῦ δὲ δῶρον ἀγαθῶν ἐργάτην εἶναι καὶ μὴ τῶν ἐναντίων. [232] Συναρεσθεὶς δὲ τούτοις πρὸς τὸν ἕτερον εἶπε· Πῶς ἂν ἐκτὸς γένοιτο λύπης; Ὁ δὲ ἔφησεν· Εἰ μηδένα βλάπτει, πάντας δὲ ὠφελοῖ, τῇ δικαιοσύνῃ κατακολουθῶν· τοὺς γὰρ ἀπ' αὐτῆς καρποὺς ἀλυπίαν κατασκευάζειν. [233] Ἰκετεύειν δὲ (δεῖ) τὸν θεόν, ἵνα μὴ τὰ παρά τὴν προαίρεσιν ἡμῶν ἀνακύπτοντα βλάβη, λέγω δὴ οἷον θάνατοι τε καὶ νόσοι καὶ λῦπαι καὶ τὰ τοιαῦτα. Εὐσεβεῖ δὲ σοὶ καθεστῶτι τούτων οὐδὲν ἂν προσέλθοι. [234] Καλῶς δὲ καὶ τοῦτον ἐπαινέσας τὸν δέκατον ἤρωτα· Τί μέγιστόν ἐστι δόξης; Ὁ δὲ εἶπε· Τὸ τιμᾶν τὸν θεόν· τοῦτο δ' ἐστὶν οὐ δῶροις οὐδὲ θυσίαις, ἀλλὰ ψυχῆς καθαρότητι καὶ διαλήψεως δόξας, καθὼς ὑπὸ τοῦ θεοῦ πάντα κατασκευάζεται καὶ διοικεῖται κατὰ τὴν αὐτοῦ βούλησιν· ἦν καὶ οὐ διατελεῖς ἔχων γνώμην, ἢ πάρεστι σημειοσθαὶ πᾶσιν ἐκ τῶν ὑπὸ σοῦ συντελεσμένων καὶ συντελουμένων. [235] Μετὰ μείζονος δὲ φωνῆς πάντας αὐτοὺς ὁ βασιλεὺς ἠσπάζετο καὶ παρεκάλει, συνεπιφωνούντων τῶν παρόντων, μάλιστα δὲ τῶν φιλοσόφων. Καὶ γὰρ ταῖς ἀγωγαῖς καὶ τῷ λόγῳ πολὺ προέχοντες αὐτῶν ἦσαν, ὥς ἂν ἀπὸ θεοῦ τὴν καταρχὴν ποιούμενοι. Μετὰ δὲ ταῦτα ὁ βασιλεὺς εἰς τὸ φιλοφρονεῖσθαι προήλθε διὰ τῶν προπόσεων.

[236] Τῇ δὲ ἐπιούσῃ κατὰ τὰ αὐτὰ τῆς διατάξεως τοῦ συμ-

231 2-3 κατακτησομένους Zuntz : -σαμένους codd. || 233 1 ἰκετεύειν δὲ (δεῖ) Cohn

lement applaudi, il demanda au voisin comment il pourrait, après un revers de fortune, recouvrer sa réputation. Celui-ci répondit : « Toi personnellement, tu ne peux pas connaître d'échec, car tu as semé partout des bienfaits, germes de la reconnaissance qui, bien plus forte que les meilleurs armements, assure la plus grande sécurité. [231] Que si d'aucuns subissent des revers, ils n'ont qu'à ne plus faire ce qui en est pour eux l'occasion, mais, pour se gagner de l'amitié, à se conduire avec justice. Mais c'est un don de Dieu que d'être un homme qui fait du bien et s'abstient du contraire. » [232] Charmé de ces paroles, il demanda au voisin comment il pourrait être exempt de tristesse. Celui-ci répondit : « A condition de ne nuire à personne et d'obliger tout le monde en suivant la voie de la justice, car les fruits qu'elle porte font que l'on ne connaît pas la tristesse. [233] Il faut prier Dieu de n'avoir pas à subir de ces malheurs qui surviennent malgré nous, je veux dire, par exemple, des deuils, des maladies, des chagrins et les autres maux de ce genre. Mais, pieux comme tu l'es, aucun de ces maux ne saurait t'atteindre. » [234] Il le félicita beaucoup et demanda au dixième : « Qu'est-ce qui est le comble de la gloire ? » Celui-ci répondit : « C'est d'honorer Dieu, et cela non par des offrandes ou des victimes, mais par la pureté d'âme et la sainte pensée que tout s'accomplit par Dieu et s'organise selon sa volonté ; c'est bien aussi la pensée que tu gardes sans cesse, et ce que tout le monde peut remarquer dans ce que tu as déjà accompli et ce que tu achèves encore. » [235] Le roi éleva la voix pour leur adresser à tous ses compliments et ses encouragements, aux acclamations de l'assistance et surtout des philosophes, car de fait, par leur culture et leur éloquence, ces hommes les dépassaient de beaucoup, vu qu'ils prenaient Dieu pour principe. Ensuite le roi se mit à leur témoigner son amitié en portant leurs santés.

[236] Le jour suivant, l'ordonnance du banquet res-

ποσίου γενομένης, καθὼς εὐκαιρον ἐγένετο τῷ βασιλεῖ, τοὺς ἐξῆς ἡρώτα τῶν προαποκεκριμένων, εἶπε δὲ τῷ πρώτῳ· Τὸ φρονεῖν εἰ διδακτὸν ἔστιν ; Ὁ δ' εἶπε· Ψυχῆς ἔστι κατασκευὴ διὰ θείας δυνάμεως ἐπιδέχεται πᾶν τὸ καλόν, ἀποστρέφεται δὲ τὰναντία. [237] Συνομολογήσας δὲ τὸν ἐχόμενον ἡρώτα· Τί πρὸς ὕψιστον μάλιστα συντείνει ; Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Σωφροσύνη· ταύτης δὲ οὐκ ἔστι τυχεῖν, εἴ μὴ θεὸς κατασκευάσῃ τὴν διάνοιαν εἰς τοῦτο. [238] Παρακαλέσας δὲ τοῦτον πρὸς τὸν ἕτερον ἔφη· Πῶς ἂν γονεῖσι τὰς ἀξίας ἀποδόῃ χάριτας ; Ὁ δὲ εἶπε· Μηδὲν αὐτοὺς λυπήσας· τοῦτο δ' οὐκ ἔστιν, εἰ μὴ θεὸς τῆς διανοίας ἡγεμὼν γένοιτο πρὸς τὰ κάλλιστα. [239] Προσεπινεύσας δὲ τούτῳ τὸν ἐξῆς ἡρώτα· Πῶς ἂν φιλήκοος εἴη ; Ἐκεῖνος δὲ εἶπε· Διαλαμβάνων ὅτι πάντα συμφέρει γινώσκειν, ὅπως ἂν πρὸς τὰ συμβαινόντα ἐκλεγόμενος τι τῶν ἡερομένων ἀνθυποτιθεῖς πρὸς τὰ τῶν καιρῶν [ἂν] ἀντιπράσσηται, σὺν χειραγωγίᾳ θεοῦ· τοῦτο δ' ἔστιν, αἰ τῶν πράξεων τελειώσεις ὑπ' αὐτοῦ. [240] Τοῦτον δὲ ἐπαινέσας πρὸς τὸν ἕτερον εἶπε· Πῶς ἂν μηθὲν παράνομον πράσσοι ; Πρὸς τοῦτο ἔφησε· Γινώσκων ὅτι τὰς ἐπινοίας ὁ θεὸς ἔδωκε τοῖς νομοθετήσασιν πρὸς τὸ σφίζεσθαι τοὺς βίους τῶν ἀνθρώπων, ἀκόλουθος εἴης ἂν αὐτοῖς. [241] Ἀποδεξάμενος δὲ αὐτὸν πρὸς ἕτερον εἶπε· Τίς ἀφέλεια συγγενείας ἔστιν ; Ὁ δὲ ἀπεφήνατο· Ἐὰν τοῖς συμβαίνουσι νομίζωμεν ἀτυχοῖσι μὲν ἐλαττοῦσθαι, καὶ κακόπαθῶμεν ὡς αὐτοί, φαίνεται τὸ συγγενὲς ὅσον ἰσχυρὸν ἔστι — [242] τελομένων δὲ τούτων καὶ δόξα καὶ προκοπὴ παρὰ τοῖς τοιοῦτοις ὑπάρξει· τὸ γὰρ συνεργὲς εὐνόως γινόμενον ὡς ἐξ ἑαυτοῦ ἀδιάλυτον πρὸς ἅπαντα — μετὰ δὲ

239 4 [ἂν] fortasse ditt. N. C. || 242 3 ὡς ἐξ ἑαυτοῦ : τὸ γὰρ συμπῆξιν εὐνόως γινόμενον δεσμὸν ἐξάπτεται ἀδιάλυτον (cf. 265) πρὸς (αὐτοῦς) ἀπαντῶντων δὲ ἀπάντων μετὰ εὐημερίας e. gr. conciebat et in fine desiderabat membrum 241 3 et 4 respondens Wend.

1. Dans le Pentateuque des LXX, διάνοια traduit l'hébreu *lèb* ou *lèvan* (cœur), dont le sens métaphorique s'applique au siège du principe spirituel, sans distinction entre l'élément intellectuel et l'élément affectif. « Si Dieu n'y dispose le cœur » serait donc une traduction plus littérale.

tant la même, le roi, dès qu'il lui parut opportun, continua d'interroger ceux qui venaient après ceux qui avaient déjà répondu, et il dit au premier : « Le bon sens s'apprend-il ? » Celui-ci répondit : « C'est une disposition d'âme due à la puissance divine, que d'accueillir tout ce qui est beau et de rejeter le contraire. » [237] Il en convint, et demanda au suivant : « Qu'est-ce qui contribue le plus à la santé ? » Celui-ci répondit : « La tempérance ; mais on n'y parvient pas si Dieu n'y dispose l'âme ¹. » [238] Il lui dit un mot d'encouragement, et demanda au voisin comment il pourrait bien témoigner à ses père et mère toute la reconnaissance qu'ils méritent. Celui-ci répondit : « En évitant de leur causer le moindre chagrin ; ce n'est possible que si Dieu se fait le guide de l'âme vers la perfection. » [239] Après un signe approbateur à l'adresse de celui-là, il demanda au suivant comment il pourrait aimer à écouter. Celui-ci répondit : « En te rendant compte que tout est utile à savoir. » De la sorte, devant les imprévus, en choisissant à propos quelque une des leçons entendues et en en faisant l'application aux difficultés du moment, il pourrait y faire face, sous la conduite de Dieu ; le fait est que l'accomplissement de nos actions dépend de lui. [240] Quand il eut félicité celui-là ; il demanda au voisin comment il pourrait ne rien faire de contraire à la loi. A cela, l'autre répondit : « En sachant que c'est Dieu qui a donné leurs idées aux législateurs, dans l'intention de conserver les vies humaines, tu t'y conformerais pas à pas. » [241] Il l'approuva, et dit au voisin : « A quoi servent les liens de famille ? » Celui-ci déclara : « Si, dans les malheurs des nôtres, nous pensons que nous subissons un échec avec eux, et si nous en souffrons comme eux-mêmes, c'est alors qu'on voit la force des liens de famille. [242] Cette conduite nous vaudra d'ailleurs un progrès dans leur estime, car l'appui donné de bon cœur est pour ainsi dire de lui-même impérissable, en tout état de cause. Dans

εὐημερίας, μηδὲν προσδεῖσθαι τῶν ἐκείνων· ἀλλὰ δέον (θεὸν) ἰκετεύειν, πάντα ἀγαθοποιεῖν. [243] Ὡσαύτως δὲ ἐκεῖνοις ἀποδεξάμενος αὐτὸν ἄλλον ἠρώτα· Πῶς ἀφοβία γίνεται; εἶπε δέ· Συναστορούσης τῆς διανοίας μηδὲν κακὸν πεπραχέναι, θεοῦ κατευθύνοντος εἰς τὸ καλῶς ἅπαντα βουλευέσθαι. [244] Τούτῳ δὲ ἐπιφωνήσας πρὸς ἄλλον εἶπε· Πῶς ἂν προχειρῶς ἔχοι τὸν ὀρθὸν λόγον; Ὁ δὲ εἶπεν· Εἰ τὰ τῶν ἀνθρώπων ἀτυχήματα διὰ παντὸς ἐπιβλέποι· γινώσκων ὅτι ὁ θεὸς ἀφαιρεῖται τὰς εὐημερίας, ἑτέρους δὲ δοξάζων εἰς τὸ τιμᾶσθαι προάγει. [245] Καλῶς δὲ καὶ τοῦτον ἀποδεξάμενος τὸν ἐξῆς ἀποκριθῆναι παρεκάλει· Πῶς ἂν μὴ εἰς ῥαθυμίαν, μηδὲ ἐπὶ τὰς ἡδονὰς τρέποιτο; Ὁ δὲ· Προχειρῶς ἔχων, εἶπεν, ὅτι μεγάλης βασιλείας κατάρχει καὶ πολλῶν ὄχλων ἀφηγείται, καὶ οὐ δεῖ περὶ ἑτερόν τι τὴν διάνοιαν εἶναι, τῆς δὲ τούτων ἐπιμελείας φροντίζειν· θεὸν δὲ ἀξιοθῆναι, ὅπως μηδὲν ἑλλίπη τῶν καθηκόντων. [246] Ἐπαινέσας δὲ καὶ τοῦτον τὸν δέκατον ἠρώτα· Πῶς (ἂν) ἐπιγινώσκοι τοὺς δόλῳ τιλὶ πρὸς αὐτὸν πράσσοντας; Ὁ δὲ ἀπεφῆνατο πρὸς τοῦτο· Εἰ παρατηροῖτο τὴν ἀγωγὴν ἐλευθέριον οἶσαν, καὶ τὴν εὐταξίαν διαμένουσαν ἐν τοῖς ἀσπασμοῖς καὶ συμβουλαῖς καὶ τῇ λοιπῇ συναναστροφῇ τῶν σὺν αὐτῷ, καὶ μηδὲν ὑπερτείνοντας τοῦ δέοντος ἐν ταῖς φιλοφρονήσεσι καὶ τοῖς λοιποῖς τοῖς κατὰ τὴν ἀγωγὴν. [247] Θεὸς δὲ τὴν διάνοιαν ἄξει σοι, βασιλεῦ, πρὸς τὰ κάλλιστα. Ὁ δὲ βασιλεὺς συγκροτήσας πάντας τ' ἐπαινέσας κατ' ὄνομα, καὶ τῶν παρόντων ταῦτά ποιοῦντων, ἐπὶ τὸ μέλπειν ἐτράπησαν.

[248] Τῆ δὲ ἐχομένῃ τὸν καιρὸν λαβὼν ἐπηρώτα τὸν ἐξῆς· Τίς ἐστὶν ἀμέλεια μεγίστη; Πρὸς τοῦτ' ἔφη· Εἰ τέκνων

242 4 (θεόν) add. Mend. || 246 2 (ἂν) Struve || 247 1 ἄξει Mend. : παρέξει fortasse recte U ἔξει cett. || 2 Ὁ δὲ βασιλεὺς O : om. cett.

1. Lieu commun sur le bon usage de la prospérité. Cf. POLYBE, X, 36, 1, à propos de Scipion en Espagne.

2. Euphémisme pour désigner les mesures de rigueur que le Roi sera amené à prendre en pareil cas.

3. Le mot grec suggère que ce banquet comporte des intermèdes musicaux. C'était un peu la loi du genre.

leur prospérité, au contraire, il ne faut rien convoiter de leur fortune, mais prier Dieu qu'il les comble de tous les biens. » [243] Quand il eut approuvé celui-là à l'égal des précédents, il demanda à un autre : « Comment s'acquiert l'intrépidité ? » Il répondit : « Par la conscience, intérieurement, de n'avoir commis aucun mal, Dieu alors arrangeant les choses pour que nous prenions en tout le bon parti. » [244] Quand il l'eut complimenté, il demanda à un autre comment il pourrait toujours porter immédiatement un jugement droit. Celui-ci répondit que ce serait à la condition de garder toujours les yeux ouverts sur les infortunes des hommes, en sachant que Dieu enlève à certains leur félicité, et ouvre l'accès des honneurs à d'autres en leur donnant la gloire¹. [245] Ayant chaudement approuvé celui-là aussi, il invita le suivant à donner une réponse sur la question de savoir comment il pourrait ne s'abandonner ni à la paresse ni aux plaisirs. — En gardant toujours présent à l'esprit, dit-il, qu'il commande à un grand royaume et qu'il est le chef de nombreuses multitudes ; alors, son esprit ne doit pas s'appliquer à autre chose, mais s'occuper du soin de ces affaires, et il doit demander à Dieu de ne manquer à aucun de ses devoirs. [246] Après avoir félicité également celui-là, il demanda au dixième comment il pourrait découvrir ceux qui agiraient si peu que ce soit avec hypocrisie à son égard. Celui-ci déclara à ce sujet que ce serait en observant si l'attitude des gens de son entourage est noble, si leur bonne tenue persiste aux réceptions, aux séances du conseil et dans leurs autres rapports personnels avec lui, sans aucune exagération dans leurs compliments ni le reste de leur conduite : [247] « et Dieu, ô roi, orientera ton âme vers les meilleures décisions² ». Quand il les eut tous applaudis et félicités nominalemt, — l'assistance fit de même —, on passa aux réjouissances³.

[248] Le lendemain, saisissant le moment favorable, il interrogea le suivant : « Quelle est la pire négligence ? »

ἄφροντίς τις εἶη, καὶ μὴ κατὰ πάντα τρόπον ἀγαγεῖν σπεύδου· εὐχόμεθα γὰρ αἰεὶ πρὸς τὸν θεόν, οὐχ οὕτως περὶ ἑαυτῶν ὡς περὶ τῶν ἐγγόνων, ἵνα παρῆ πάντα αὐτοῖς τὰ ἀγαθὰ. Τὸ δὲ ἐπιδεισθαι παιδία σωφροσύνης μετασχεῖν, θεοῦ δυνάμει τοῦτο γίνεται. [249] Φήσας δὲ εὐλογεῖν ἄλλον ἠρώτα· Πῶς ἂν φιλόπατρις εἶη; Προτιθέμενος, εἶπεν, ὅτι καλὸν ἐν ἰδίᾳ καὶ ζῆν καὶ τελευτᾶν. Ἡ δὲ ξενία τοῖς μὲν πένησι καταφρόνησιν ἐργάζεται, τοῖς δὲ πλουσίοις ὕνειδος, ὡς διὰ κακίαν ἐκπεπτακόσιν. Ἐδεργέτων οὖν ἅπαντας, καθὼς συνεχῶς τοῦτ' ἐπιτελεῖς, θεοῦ διδόντος σοὶ πρὸς πάντας χάριν, φιλόπατρις φανήσῃ. [250] Τούτου δὲ ἀκούσας τοῦ κατὰ τὸ ἐξῆς ἐπυνθάνετο· Πῶς <ἂν> ἀρμόσαι γυναικί; <Γινώσκων> ὅτι μὲν θρασὺ ἐστίν, ἔφη, τὸ θῆλυ γένος, καὶ δραστηκὸν ἐφ' ὃ βούλεται πραγμα, καὶ μεταπίπτου εὐκόπως διὰ παραλογισμοῦ, καὶ τῆ φύσει κατεσκεύασται ἀσθενές· δέον δ' ἐστὶ κατὰ τὸ ὑγιές χρῆσθαι, καὶ μὴ πρὸς ἔριν ἀντιπράσσειν. [251] Κατορθοῦται γὰρ βίος, ὅταν ὁ κυβερνῶν εἰδῆ πρὸς τίνα σκοπὸν δεῖ τὴν διέξοδον ποιεῖσθαι. Θεοῦ δ' ἐπικλήσει καὶ βίος κυβερνᾶται κατὰ πάντα. [252] Συνανθομολογησάμενος δὲ τούτῳ τὸν ἐξῆς ἠρώτα· Πῶς <ἂν> ἀναμάρτητος εἶη; Ὁ δὲ ἔφη· Σεμνῶς ἅπαντα πράσσω καὶ μετὰ διαλογισμοῦ καὶ μὴ πειθόμενος διαβολαῖς, ἀλλ' αὐτὸς ὢν δοκιμαστὴς τῶν λεγομένων καὶ κρίσει κατευθύνων τὰ τῶν ἐντεύξεων καὶ διὰ κρίσεως ἐπιτελῶν ταῦτα ἀναμάρτητος, ἔφησεν, ἂν εἴης, ὦ βασιλεῦ. Τὸ δ' ἐπινοεῖν ταῦτα καὶ ἐν τούτοις ἀναστρέφεσθαι θείας δυνάμεώς ἐστιν ἔργον. [253] Διαχυθεὶς δὲ τοῖς εἰρημένοις τὸν ἕτερον ἠρώτα· Πῶς ἂν ἐκτὸς

248 3 σπεύδοι Wend. : σπεύδη B spatium 5 vel 6 litt. T : om. cett. || 6 παῖδια P : παιδείαν cett. || 250 2 <ἂν> add. Struve || <Γινώσκων> add. Mend. || 252 2 <ἂν> add. Struve || 3 ἔφη· Σεμνῶς Mend. : ἔφησεν ὡς codd.

1. A propos de la vie à l'étranger, voir la description peu engageante qu'en fait *Sag. Sir.* 29, 22-28.

2. Au début du second siècle, ce n'était plus le roi lui-même qui expédiait les *enteuweis*, mais des fonctionnaires spéciaux. Alors cette réponse est un compliment comme il convient dans ce contexte.

A cela, il répondit : « C'est de n'avoir pas souci de ses enfants et de ne pas s'appliquer entièrement à leur éducation. En effet, nous prions toujours Dieu moins pour nous-mêmes que pour nos descendants, pour qu'ils aient tous les biens. Mais désirer la vertu pour ses enfants est un effet de la puissance divine. » [249] Il déclara que c'était bien parler, et demanda à un autre comment il pourrait se montrer attaché à sa patrie. « En considérant qu'il est beau de vivre et mourir dans son pays : la terre étrangère ne prépare aux pauvres qu'humiliation et aux riches que déshonneur, comme à des interdits de séjour pour crime ¹. Dans ces conditions, c'est en comblant de bienfaits tout le monde, comme tu ne cesses de le faire, que, Dieu t'accordant la faveur d'être agréé de tous, tu te montreras attaché à ta patrie. » [250] Quand il eut entendu celui-là, il demanda au suivant comment s'accorder avec sa femme. « En tenant compte, dit celui-ci, que la nature féminine est effrontée, a tôt fait d'en venir aux actes pour en arriver à ses fins, a de faciles volte-face pour des motifs futiles et, par tempérament, est naturellement faible. Il faut la traiter avec une saine méthode en évitant de provoquer sa colère. [251] Car la vie va tout droit quand le pilote sait sur quel point mettre le cap pour la traversée. C'est par recours à Dieu que la vie, elle aussi, se gouverne en toutes circonstances. » [252] Il exprima son approbation à celui-là, et demanda au suivant comment il pourrait être exempt d'erreur. Celui-ci répondit : « En faisant tout avec pondération et réflexion, et loin de t'en laisser imposer par les propos défavorables, en vérifiant toi-même ces dires, en donnant satisfaction avec discernement aux requêtes présentées ² ; bref, c'est en exécutant tout cela avec jugement, dit-il, que tu pourras être infallible, ô roi. Mais avoir ce souci et se consacrer à ces devoirs est l'effet d'une puissance divine. » [253] Ravi de ces paroles, il demanda au voisin comment il pourrait éviter la colère. Celui-ci répondit : en se ren-

θυμοῦ γένοιτο; Πρὸς τοῦτ' εἶπε· Γινώσκων ὅτι πάντων ἕξου-
 σίαν ἔχει καὶ, εἰ χρήσαιτο θυμῷ, θάνατον ἐπιφέρει· ὅπερ
 ἀνωφελὲς καὶ ἀλγεινὸν ἔστιν, εἰ τὸ ζῆν ἀφελῆται πολλῶν, διὰ
 τὸ κύριον εἶναι. [254] Πάντων δ' ὑπηκόων ὄντων καὶ μηδενὸς
 ἐναντιουμένου, τίνος χάριν θυμωθήσεται; γινώσκειν δὲ δεῖ
 διότι θεὸς τὸν πάντα κόσμον διοικεῖ μετ' εὐμενείας καὶ χωρὶς
 ὀργῆς ἀπάσης· τούτῳ δὲ κατακολουθεῖν ἀναγκαῖόν ἐστὶ σε,
 ἔφησεν, ὦ βασιλεῦ. [255] Καλῶς δὲ ἀποκεκρίσθαι φήσας τοῦ-
 του ἐπυνθάνετο τοῦ μετέπειτα· Τί ἐστὶν εὐβουλία; Τὸ καλῶς
 ἀπαντα πράσσειν, ἀπεφάνετο, μετὰ διαλογισμοῦ, κατὰ τὴν
 βουλήν παρατιθέντα καὶ τὰ βλαβερὰ τῶν κατὰ τὸ ἐναντίον
 τοῦ λόγου διάστημα, ἵνα πρὸς ἕκαστον ἐπινοήσαντες ὄμεν εὖ
 βεβουλευμένοι, καὶ τὸ προτεθὲν ἡμῖν ἐπιτελήται. Τὸ δ' αὖ
 κράτιστον, θεοῦ δυναστεία πᾶν βούλευμα τελείωσιν ἕξει σοι
 τὴν εὐσέβειαν ἀσκοῦντι. [256] Κατῳρθοκέναι δὲ καὶ τοῦτον
 εἰπὼν ἄλλον ἠρώτα· Τί ἐστὶ φιλοσοφία; Τὸ καλῶς διαλογί-
 ζεσθαι πρὸς ἕκαστον τῶν συμβαινόντων, ἀπεφάνετο, καὶ μὴ
 ἐκφέρεισθαι ταῖς ὀρμαῖς, ἀλλὰ τὰς βλάβας καταμελετᾶν τὰς
 ἐκ τῶν ἐπιθυμιῶν ἐκβαίνουσας, καὶ τὰ πρὸς τὸν καιρὸν πράσ-
 σειν δεόντως μετριοπαθῆ καθεστῶτα. Ἴνα δ' ἐπίστασιν τούτων
 λαμβάνωμεν, θεραπεύειν δεῖ τὸν θεόν. [257] Ἐπισημῆνας δὲ
 καὶ τοῦτον ἕτερον ἠρώτα· Πῶς ἂν ἀποδοχῆς ἐν Ξενιτεῖα
 τυγχάνοι; Πᾶσιν ἴσος γινόμενος, ἔφη, καὶ μᾶλλον ἡττων ἢ
 καθυπερέχων φαινόμενος πρὸς οὐδὲν Ξενιτεύει. Κοινῶς γὰρ ὁ
 θεὸς τὸ ταπεινούμενον προσδέχεται κατὰ φύσιν, καὶ τὸ
 τῶν ἀνθρώπων γένος τοὺς ὑποτασσομένους φιλανθρωπεῖ.
 [258] Ἐπιμαρτυρήσας δὲ τούτοις ἄλλον ἠρώτα· Πῶς ἂν
 κατασκευάσῃ καὶ μετὰ τοῦτο διαμένη; Πρὸς τοῦτ' εἶπεν· Εἰ
 μέγала καὶ σεμνὰ ταῖς ποιήσεσιν ἐπιτελοῖ, πρὸς τὸ φείσασθαι

255 4 (τὰ) add. Thack. || 5 διάστημα : κατάσταση Wend. || 7 τε-
 λείωσιν ἕξει σοι Mend. τέως συνέξει σοι T τέως (om. O) ἴν' ἐξισοί cett. ||
 257 2 ἐν Ξενιτεῖα Mend. : ἢ Ξενιτεία codd. || 258 1 (ἂ) ἂν vel ἂν
 Schmidt : ἂν codd.

1. Cf. Anne-Marie MALINGREY, *Philosophia. Étude d'un groupe de mots dans la littérature grecque, des Présocratiques au IV^e s. après J.-C.* Études et Commentaires XL, Klincksieck, 1961, p. 76.

dant compte que, disposant d'un pouvoir absolu, s'il s'abandonne à la colère, il s'expose à causer la mort. Or, justement, à quoi bon et quelle chose lamentable s'il en arrive à ôter la vie à quantité d'hommes pour la bonne raison qu'il est le maître ! [254] Puisque tout le monde lui obéit et que personne ne lui fait d'opposition, quel sujet aurait-il jamais de se mettre en colère ? Il faut se dire que Dieu dirige tout l'univers avec clémence, sans la moindre colère : « tu n'as qu'à suivre son exemple, dit-il, ô roi. » [255] Il dit que celui-là avait bien répondu, et demanda à celui d'après : « En quoi consiste le bon conseil ? » — A bien faire toutes choses avec réflexion, déclara-t-il, en tenant compte aussi, dans ses réflexions, des inconvénients que présente la solution opposée, pour que, après un examen détaillé, notre délibération soit bonne, et que notre résolution s'exécute : « mais surtout, par la puissance de Dieu, tout projet s'accomplira pour toi qui pratiques la piété ». [256] Il dit que celui-là aussi avait bien parlé, et demanda à un autre : « En quoi consiste la philosophie ? » — A raisonner correctement sur chacun des événements qui arrivent, déclara-t-il, et, au lieu de se laisser emporter par ses impulsions, à considérer les dommages qui résultent des passions, et à accomplir comme il faut le devoir du moment, en restant dans la mesure. Pour obtenir ce talent, il nous faut prier Dieu. [257] Il exprima aussi à celui-là son approbation, et demanda au voisin comment il pourrait trouver bon accueil chez les étrangers. — En se faisant, dit celui-ci, l'égal de tous, jusqu'à se montrer plutôt au-dessous qu'au-dessus de ses hôtes. Car, comme chacun sait, Dieu est essentiellement accueillant pour tout ce qui est petit, et toute l'humanité a de la sympathie pour les humbles. [258] Il témoigna son approbation pour ces paroles, et demanda à un autre comment les édifices qu'il aura construits pourraient durer ensuite. Il répondit que ce serait à condition de faire beau et grand dans l'exécu-

τούς θεωροῦντας διὰ τὴν καλλονήν, καὶ μὴθένα τῶν κατεργαζομένων τὰ τοιαῦτα παραπέμποι, μηδὲ τοὺς ἄλλους ἀμισθὶ συντελεῖν ἀναγκάζοι τὰ πρὸς τὴν χρείαν. [259] Διανοοῦμενος γὰρ ὡς θεὸς πολυωρεῖ τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος, χορηγῶν αὐτοῖς καὶ ὑγείαν καὶ εὐαισθησίαν καὶ τὰ λοιπὰ, καὶ αὐτὸς ἀκόλουθόν τι πράξει τῶν κακοπαθειῶν ἀποδιδούς τὴν ἀντάμειψιν. Τὰ γὰρ ἐκ δικαιοσύνης τελούμενα, ταῦτα καὶ διαμένει. [260] Εὖ δὲ καὶ τοῦτον εἰρηκέναι φήσας τὸν δέκατον ἡρώτα· Τί ἐστι σοφίας καρπός; Ὁ δὲ εἶπε· Τὸ μὴ συνιστορεῖν ἑαυτῷ κακὸν πεπραχότι, τὸν δὲ βίον ἐν ἀληθείᾳ διεξάγειν. [261] Ἐκ τούτων γὰρ κρατίστη χαρὰ καὶ ψυχῆς εὐστάθειά σοι γίνεται, μέγιστε βασιλεῦ, καὶ ἐλπίδες ἐπὶ θεῷ καλαὶ κρατοῦντί σοι τῆς ἀρχῆς εὐσεβῶς. Ὡς δὲ συνήκουσαν πάντες ἐπεφώνησαν σὺν κρότῳ πλείονι. Καὶ μετὰ ταῦτα πρὸς τὸ προπιεῖν ὁ βασιλεὺς [λαμβάνειν] ἐτράπη, χαρᾷ πεπληρωμένος.

[262] Τῆ δ' ἐξῆς καθὼς πρότερον ἢ διάταξις ἦν τῶν κατὰ τὸν πότον ἐπιτελουμένων, καιροὶ δὲ γενομένου τοὺς ἀπολιπόντας ὁ βασιλεὺς ἐπηρώτα. Πρὸς τὸν πρῶτον δὲ ἔφη· Πῶς ἂν μὴ τραπεῖη [τις] εἰς ὑπερηφανίαν; [263] Ἀπεκρίθη δὲ· Εἰ τὴν ἰσότητά τηροῖ, καὶ παρ' ἕκαστον ἑαυτὸν ὑπομιμνήσκει, καθὼς ἄνθρωπος ἂν ἀνθρώπων ἡγεῖται. Καὶ ὁ θεὸς τοὺς ὑπερηφάνους καθαιρεῖ, τοὺς δὲ ἐπιεικεῖς καὶ ταπεινοὺς ὑψοῖ. [264] Παρακαλέσας δὲ αὐτὸν τὸν ἐξῆς ἐπηρώτα· Τίσι δεῖ συμβούλοις χρῆσθαι; Τοῖς διὰ πολλῶν, ἔφη, πεπειραμένοις πραγμάτων καὶ τὴν εὐνοίαν συντηροῦσιν ἀκέραιον πρὸς αὐτὸν καὶ τῶν τρόπων ὅσοι μετέχουσιν αὐτῷ. Θεοῦ δὲ ἐπιφάνεια γίνεται πρὸς τὰ τοιαῦτα τοῖς ἀξιόμοις. [265] Ἐπαινέσας δὲ αὐτὸν ἄλλον ἡρώτα· Τίς ἐστὶ βασιλεὶ κτήσις ἀναγκαιοτάτη;

261 ὁ προπιεῖν ὁ β. [λαμβάνειν] ultimum verb. valde suspectum : πρόποσιν λαμβάνειν ὁ β. Mend. ποτήριον ὁ β. λαμβάνων Cohn || 262 4 [τις] secl. Zuntz

tion de ses constructions, pour que ceux qui les verront les épargnent à cause de leur beauté; de n'abandonner aucun de ceux qui auront contribué à ces travaux, et de ne pas contraindre les autres à fournir leur part de travail sans rémunération. [259] A considérer, en effet, combien Dieu fait cas de l'espèce humaine, à qui il prodigue santé, bien-être et le reste, à son tour il suivra un peu cet exemple en dédommageant des peines qu'on aura prises. Car, ce qui demeure, ce sont les œuvres accomplies dans un esprit de justice. [260] Il dit que celui-là aussi avait bien parlé, et demanda au dixième quel est le fruit de la sagesse. Celui-ci répondit: « C'est de n'avoir en conscience à se reprocher aucune mauvaise action et de vivre toujours dans la vérité [261]. C'est ce qui explique toute ton allégresse et l'équilibre de ton âme, ô roi de majesté, et ta belle espérance en Dieu, parce que tu tiens le pouvoir avec piété. » Quand on l'eut entendu, tout le monde approuva, avec de vigoureux applaudissements. Ensuite, le roi, prenant la coupe en main, se mit à porter les santés, tout rempli de joie.

[262] Le jour suivant, l'ordonnance était la même pour les détails du banquet; le moment venu, le roi interrogea les autres. Au premier, il demanda comment il pourrait ne pas céder à l'orgueil. [263] Il lui répondit que ce serait en gardant l'égalité et en se rappelant devant chacun qu'il reste homme, tout chef qu'il est. Dieu fait périr les orgueilleux, tandis qu'il élève les doux et les humbles. [264] Après un mot d'encouragement à celui-là, il demanda au suivant qui prendre pour conseillers. C'étaient, selon lui, les hommes qui ont fait leurs preuves dans nombre d'affaires, qui lui conservent un inaltérable attachement et partagent ses principes de conduite. Dieu, pour de tels choix, ménage son assistance à qui le mérite. [265] Après un compliment à celui-là, il demanda à un autre: « Quelle est l'acquisition la plus indispensable pour un roi? » — « L'affection et l'attachement de ses

Τῶν ὑποτεταγμένων φιλανθρωπία καὶ ἀγάπησις, ἀπεκρίνατο. Διὰ γὰρ τούτων ἄλλως εὐνοίας δεσμὸς γίνεται. Τὸ δὲ γίνεσθαι κατὰ προαίρεσιν ταῦτα ὁ θεὸς ἐπιτελεῖ. [266] Κατεπαϊνέσας δὲ αὐτὸν ἑτέρου διεπυνθάνετο· Τί πέρας ἐστὶ λόγου; Κἀκεῖνος δὲ ἔφησε· Τὸ πείσαι τὸν ἀντιλέγοντα, διὰ τῆς ὑποτεταγμένης τάξεως τὰς βλάβας ἐπιδεικνύντα. Οὕτω γὰρ λήψη τὸν ἀκροατὴν οὐκ ἀντικείμενος, συγχρώμενος δὲ ἐπαίνω πρὸς τὸ πείσαι. Θεοῦ δὲ ἐνεργείᾳ κατευθύνεται πειθῶ. [267] Εἶ δὲ λέγειν φήσας αὐτὸν ἕτερον ἠρώτα· Πῶς ἄν, παμμικτῶν ὄχλων ὄντων ἐν τῇ βασιλείᾳ, τούτοις ἀρμόσαι; Τὸ πρέπον ἐκάστῳ συνυποκρινόμενος, εἶπε, καθηγεμόνα λαμβάνων δικαιοσύνην· ὡς καὶ ποιεῖς θεοῦ σοὶ διδόντος εἰς λογίζεσθαι. [268] Φιλοφρονηθεὶς δὲ τούτῳ πρὸς τὸν ἕτερον εἶπεν· Ἐπὶ τίσι δεῖ λυπεῖσθαι; Πρὸς ταῦτα ἀπεκρίθη· Τὰ συμβαίνοντα τοῖς φίλοις ὅταν θεωρῶμεν πολυχρόνια καὶ ἀνέκφευκτα γινόμενα. Τελευτήσασιν μὲν γὰρ καὶ κακῶν ἀπολελυμένοις οὐχ ὑπογράφει λύπην ὁ λόγος· ἀλλὰ ἐφ' ἑαυτοὺς ἀναφέροντες καὶ τὸ πρὸς ἑαυτοὺς συμφέρον λυποῦνται πάντες ἄνθρωποι. Τὸ δ' ἐκφυγεῖν πᾶν κακὸν θεοῦ δυνάμει γίνεται. [269] Ὡς ἔδει δὲ φήσας αὐτὸν ἀποκρίνεσθαι πρὸς ἕτερον εἶπε· Πῶς ἀδοξία γίνεται; Ἐκεῖνος δὲ ἔφησεν· Ὅταν ὑπερηφανία καθηγήται καὶ θράσος ἀληκτον, ἀτιμασμὸς ἐπιφύεται καὶ δόξης ἀναίρεσις. Θεὸς δὲ δόξης πάσης κυριεύει βέπων οὐ βούλεται. [270] Καὶ τούτῳ δ' ἐπικυρώσας τὰ τῆς ἀποκρίσεως τὸν ἕξῃς ἠρώτα· Τίσι δεῖ πιστεύειν ἑαυτόν; Τοῖς διὰ τὴν εὐνοίαν, εἶπε, συνοοσί σοι, καὶ μὴ διὰ τὸν φόβον μηδὲ διὰ πολυωρίαν, ἐπανάγουσι πάντα

267 3 ἀρμόσαι Schard-Schmidt: -σαι O B¹ -ση cett.

sujets, déclara-t-il. Car c'est par ce moyen que se forme un lien de sympathie indissoluble ; quant à la réalisation de ce désir, c'est Dieu qui l'accomplira. » [266] Il complimenta celui-là, et demanda au voisin : « Quel est le but de l'éloquence ? » Celui-ci répondit : « C'est d'arriver à persuader l'adversaire en mettant ses torts en évidence par une bonne ordonnance des preuves. C'est par ce procédé, en effet, que tu gagneras celui qui t'écoute, et, au lieu d'affecter de le contredire, en le traitant au contraire avec égards en vue de le persuader. C'est par la puissance de Dieu qu'aboutit la persuasion. » [267] Il lui dit que c'était là bien parler, et demanda au voisin comment arriver, avec un si grand mélange de peuples dans son royaume, à la bonne entente avec eux. « En prenant avec chacun l'attitude qui lui convient, dit-il, avec la justice pour guide, comme aussi bien tu le fais, Dieu te gratifiant d'un bon jugement. » [268] Il eut pour celui-là un mot aimable, puis dit au voisin : « De quoi faut-il s'affliger ? » Il répondit : « Des infortunes de nos amis, quand nous voyons qu'elles se prolongent et sont irrémédiables. Pour ceux qui sont morts, en effet, et que voilà délivrés de tous maux, la raison n'admet pas de tristesse ; mais, c'est par un retour sur eux-mêmes et sur leur intérêt personnel que tous les hommes s'affligent. Échapper à tout malheur n'arrive que par la puissance de Dieu. » [269] Le roi dit que c'était une bonne réponse, et s'adressa au voisin : « Comment vient la mauvaise réputation ? » Celui-ci répondit : « Quand l'orgueil et une prétention obstinée dirigent la conduite, le déshonneur survient tout naturellement avec la perte de la réputation. Dieu dispose de toute gloire et la fait pencher où il veut. » [270] Il confirma la réponse de celui-là également, et demanda au suivant à qui il devait se fier. « A ceux, dit-il, qui te fréquentent par affection, et non à ceux qui le font par crainte ou obséquiosité et ne voient en tout que leur profit. Car la première manière est un signe d'atta-

πρὸς τὸ κερδαίνειν. Τὸ μὲν γὰρ ἀγαπήσεως σημεῖον, τὸ δὲ δυσνοίας καὶ καιροτηρησίας· ὅς γὰρ ἐπὶ τὸ πλεονεκτεῖν ὀρθῶνται προδότης πέφυκε. Σὺ δὲ πάντας εὐνόους ἔχεις θεοὺ σοὶ καλὴν βουλὴν δίδόντος. [271] Σοφῶς δὲ αὐτὸν εἰπὼν ἀποκεκρίσθαι, ἑτέρῳ εἶπε· Τί βασιλείαν διατηρεῖ; Πρὸς τοῦτ' ἔφη· Μέριμνα καὶ φροντίς, ὡς οὐδὲν κακουργηθήσεται διὰ τῶν ἀποτεταγμένων εἰς τοὺς ὄχλους ταῖς χρεῖαις· καθὼς σὺ τοῦτο πράσσεις θεοὺ σοὶ τὴν σεμνὴν ἐπίνοιαν δίδόντος. [272] Θαρσύνας δὲ τοῦτον ἕτερον ἐπηρώτα· Τί διαφυλάσσει χάριτα καὶ τιμὴν; Ὁ δὲ εἶπεν· Ἀρετὴ. Καλῶν γὰρ ἔργων ἐστὶν ἐπιτέλεια, τὸ δὲ κακὸν ἀποτρίβεται καθὼς σὺ διατηρεῖς τὴν πρὸς ἀπαντας καλοκάγαθίαν παρὰ θεοῦ δῶρον τοῦτ' ἔχων. [273] Κεχαρισμένως δὲ καὶ τοῦτον ἀποδεξάμενος τὸν ἑνδέκατον ἐπηρώτα — διὰ τὸ δύο πλεονάζειν τῶν ἑβδομήκοντα —· Πῶς ἂν κατὰ ψυχὴν καὶ ἐν τοῖς πολέμοις εἰρηνικῶς ἔχοι; Ὁ δὲ ἀπεφώνητο· Διαλαμβάνων ὅτι κακὸν οὐδὲν εἰργασταὶ τῶν ὑποτεταγμένων οὐθενί, πάντες δὲ ἀγωνιοῦνται περὶ τῶν εὐεργετημάτων, εἰδότες, κἂν ἐκ τοῦ ζῆν ἀποτρέχωσιν, ἐπιμελήτην σε τῶν βίων. [274] Ὁ δὲ γὰρ διαλείπεις ἐπανορθῶν ἀπαντας τοῦ θεοῦ σοὶ καλοφροσύνην δεδωκότος. Ἐπισημήνας δὲ κρότῳ πάντας αὐτοὺς ἀπεδέξατο φιλοφρονούμενος, καὶ προτιπῶν ἑκάστῳ πλεῖον τι πρὸς τὸ τερφθῆναι (ἐτράπη), μετ' εὐφροσύνης τοῖς ἀνδράσι συνῶν καὶ χαρᾶς πλείονος.

[275] Τῆ ἑβδόμῃ δὲ τῶν ἡμερῶν, πλείονος παρασκευῆς γενομένης, προσπαραγινόμενων πλείονων ἑτέρων ἀπὸ τῶν πόλεων — ἦσαν γὰρ ἱκανοὶ πρέσβεις —, ἐπηρώτησεν ὁ βασιλεὺς και-

270 ὁ ὀρθῶνται Mend. : ὀρθῶνται codd. || 274 ὁ (ἐτράπη) add. Mend.

1. Dans le « serment des Paphlagoniens » (OGI 532, l. 15-16) ὀμνύω... μήτε σώματος φείσεσθαι μήτε ψυχῆς μήτε βίου μήτε τέκνων montre bien que βίος désigne le patrimoine de chaque soldat. « On sait qu'en Égypte des mesures étaient prises par le pouvoir royal pour la défense des intérêts des orphelins mineurs dont le père était un colon militaire » (LAUNAY, *Recherches sur les armées hellénistiques*, p. 743, qui renvoie à R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-*

chement, l'autre, de dureté et d'opportunisme. Quiconque, en effet, est enclin à se donner trop d'avantages est un traître-né. Mais toi, tout le monde te veut du bien, pour le bel idéal que Dieu t'inspire. » [271] Il dit que c'était répondre avec sagesse, et demanda au voisin : « Qu'est-ce qui conserve un royaume ? » A cela il répondit : « C'est de veiller attentivement à ce qu'aucun mal ne soit fait au public par les fonctionnaires. C'est l'exemple que tu donnes, toi le premier, Dieu t'en inspirant la noble pensée. » [272] Il encouragea celui-là, et demanda au voisin : « Qu'est-ce qui conserve la popularité et l'honneur ? » Celui-ci dit : « La vertu, car elle fait accomplir de bonnes actions et rejette le mal. Exactement comme toi, tu gardes envers tout le monde ces vertus personnelles qui sont une faveur de Dieu. » [273] Après avoir aimablement approuvé celui-là aussi, il demanda au onzième — à cause des deux qui sont en plus des soixante-dix — comment il pourrait garder la paix dans son âme, même en pleine guerre. Celui-ci déclara : « Par la pensée que tu n'as fait aucun tort à aucun de tes sujets, que tous vont combattre par reconnaissance pour les bienfaits reçus, certains que, même s'ils périssent, tu seras là pour prendre soin de leur patrimoine ¹. » [274] Car tu ne manques jamais de secourir tout le monde, Dieu t'ayant départi la bonté. » Il les approuva tous avec amabilité par ses applaudissements, porta généreusement leur santé à chacun et passa aux réjouissances, très heureux de s'entretenir avec eux en toute cordialité.

[275] Quand arriva le septième jour, après des préparatifs encore plus considérables, avec la présence de nouveaux hôtes venus en grand nombre des diverses cités — car il y avait beaucoup d'ambassadeurs —, le moment venu, le roi demanda à celui qui venait en tête de ceux

Roman Egypt, p. 119 s.). La sauvegarde du patrimoine est pour le bien des orphelins.

ροθ γενομένου τὸν πρωτεύοντα τῶν ἀπολιπόντων τῆς ἐρωτήσεως· Πῶς ἂν ἀπαραλόγιστος εἴη; [276] Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Δοκιμάζων καὶ τὸν λέγοντα καὶ τὸ λεγόμενον καὶ περὶ τίνος λέγει, καὶ ἐν πλείονι χρόνῳ τὰ αὐτὰ δι' ἐτέρων τρόπων ἐπερωτᾶν. Τὸ δὲ νοῦν ἔχειν δεξιὸν καὶ δύνασθαι κρίνειν ἕκαστα θεοῦ δῶρημα καλὸν ἐστίν· ὡς σὺ τοῦτο κέκτησαι, βασιλεῦ. [277] Κρότῳ δὲ ἐπισημηνάμενος ὁ βασιλεὺς ἕτερον ἐπηρώτα· Διὰ τί τὴν ἀρετὴν οὐ παραδέχονται τῶν ἀνθρώπων οἱ πλείονες; Ὅτι φυσικῶς ἅπαντες, εἶπεν, ἀκρατεῖς καὶ ἐπὶ τὰς ἡδονὰς τρεπόμενοι γεγόνασιν· ὧν χάριν ἀδικία πέφυκε καὶ τὸ τῆς πλεονεξίας χύμα. [278] Τὸ δὲ τῆς ἀρετῆς κατάστημα κωλύει τοὺς ἐπιφερομένους ἐπὶ τὴν ἡδονοκρασίαν, ἐγκράτειαν δὲ κελεύει καὶ δικαιοσύνην προτιμᾶν. Ὁ δὲ θεὸς πάντων ἡγείται τούτων. [279] Εὖ δὲ ἀποκεκρίσθαι τοῦτον εἰπὼν ὁ βασιλεὺς τὸν μετ' αὐτὸν ἠρώτα· Τίσι δεῖ κατακολουθεῖν τοὺς βασιλεῖς; Ὁ δὲ ἔφη· Τοῖς νόμοις, ἵνα δικαιοπραγοῦντες ἀνακτῶνται τοὺς βίους τῶν ἀνθρώπων· καθὼς σὺ τοῦτο πράσσω ἀένναον μνήμην καταθέβλησαι σεαυτοῦ, θεῖον προστάγματι κατακολουθεῖν. [280] Εἰπὼν δὲ καὶ τοῦτον καλῶς λέγειν τὸν ἐχόμενον ἠρώτα· Τίνας δεῖ καθιστάνειν στρατηγούς; Ὁ δὲ εἶπεν· Ὅσοι μισοπονηρίαν ἔχουσι, καὶ τὴν ἀγωγὴν αὐτοῦ μιμούμενοι, πρὸς τὸ διὰ παντὸς εὐδοξίαν ἔχειν αὐτούς, τὰ δίκαια πράσσοι· καθὼς σὺ τοῦτο ἐπιτελεῖς, εἶπε, μέγιστε βασιλεῦ, θεοῦ σοι στέφανον δικαιοσύνης δεδωκότος. [281] Ἀποδεξάμενος δὲ αὐτὸν μετὰ φωνῆς ἐπὶ τὸν ἐχόμενον ἐπιβλέψας εἶπε· Τίνας δεῖ καθιστάνειν ἐπὶ τῶν δυνάμεων ἄρχοντας; Ὁ δὲ ἀπεφήνατο· Τοὺς ἀνδρείᾳ διαφέροντας καὶ δικαιοσύνη, καὶ περὶ πολλοῦ ποιούμενους τὸ σφάζειν τοὺς ἀνδρας ἢ τὸ νικᾶν, τῷ

275 ἢ εἴη Struve ; ἢ codd. || 276 2 τὸ O : τὸν cett. || 279 2 τὸν μετ' αὐτὸν O : τὸν ἄλλον H om. vel spatium praebent cett.

1. H. BENGTSON, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit*. München 1952, tome III. Au terme de son enquête sur les stratèges en Égypte, à Chypre, en Cyrénaïque, Syrie, Asie Mineure et Thrace, il conclut à une création originale et durable de l'époque hellé-

qui restaient à interroger comment il pourrait éviter d'être dupe de sophismes. [276] Celui-ci répondit : « En soumettant à l'examen celui qui parle, ce qu'il dit et à quel sujet il le dit, et en lui reposant à loisir les mêmes questions sous des formes nouvelles. Mais, avoir l'esprit pénétrant et pouvoir juger de chaque cas, c'est un magnifique don de Dieu : comme toi, personnellement, tu le possèdes, ô roi. » [277] Le roi applaudit en signe d'approbation, et demanda au voisin : « Pourquoi la vertu ne reçoit-elle pas bon accueil de la plupart des hommes ? » — « C'est que, dit-il, tous, par nature, sont intempérants et ont un penchant naturel au plaisir, d'où viennent naturellement l'injustice et le flot de la convoitise. [278] L'état de vertu au contraire retient ceux qu'entraîne la passion du plaisir et invite à céder le pas à la continence et à la justice. C'est Dieu qui dirige tout ce domaine. » [279] Le roi dit que celui-là avait bien répondu, puis il demanda au suivant : « Qui les rois doivent-ils suivre ? » Celui-ci répondit : « Les lois, afin que, par la pratique de la justice, ils améliorent le niveau de vie de leurs peuples ; exactement comme toi tu as posé les fondements d'un souvenir impérissable, en suivant un ordre divin. » [280] Il dit que celui-là aussi répondait comme il faut, et demanda au suivant : « Qui faut-il nommer stratèges ? » Celui-ci répondit : « Ceux qui ont la haine du mal et qui, à ton imitation, pour conserver eux aussi une gloire immortelle, pratiquent la justice. C'est bien ce que tu fais, toi, dit-il, ô roi de majesté, Dieu t'ayant donné une couronne de justice. » [281] Il l'approuva en élevant la voix, et s'adressant du regard au suivant, il dit : « Qui faut-il mettre à la tête des armées ? » Celui-ci déclara : « Des hommes qui se distinguent par le courage et la justice, qui aiment mieux sauver la vie de leurs hommes que d'être

nistique, sans aucun lien avec les stratèges des cités grecques de l'époque classique.

θράσει παραβάλλοντας τὸ ζῆν. Ὡς γὰρ ὁ θεὸς εὖ ἐργάζεται πᾶσι, καὶ σὺ τοῦτον μιμούμενος εὐεργετεῖς τοὺς ὑπὸ σεαυτὸν. [282] Ὁ δὲ ἀποκεκρίσθαι φήσας αὐτὸν εὖ, ἄλλον ἠρώτα· Τίνα θαυμάζειν ἄξιόν ἐστιν ἀνθρώπων; Ὁ δὲ ἔφη· Τὸν κεχορηγημένον δόξῃ καὶ πλούτῳ καὶ δυνάμει, καὶ ψυχὴν ἴσον πᾶσιν ὄντα· καθὼς σὺ τοῦτο ποιεῖν ἀξιοθαύμαστος εἶ τοῦ θεοῦ σοι διδόντος εἰς ταῦτα τὴν ἐπιμέλειαν. [283] Ἐπιφωνήσας δὲ καὶ τούτῳ πρὸς τὸν ἕτερον εἶπεν· Ἐν τίσι δεῖ πράγμασι τοὺς βασιλεῖς τὸν πλεῖον χρόνον διάγειν; Ὁ δὲ εἶπεν· Ἐν ταῖς ἀναγνώσεσι καὶ ἐν ταῖς τῶν πορειῶν ἀπογραφαῖς διατριβεῖν, ὅσαι πρὸς τοὺς βασιλεῖς ἀναγεγραμμέναι τυγχάνουσι πρὸς ἐπανόρθωσιν καὶ διαμονὴν ἀνθρώπων. Ὁ σὺ πράσων ἀνέφικτον ἄλλοις δόξαν κέκτησαι θεοῦ σοι τὰ βουλήματα συντελοῦντος. [284] Ἐνεργῶς δὲ καὶ τοῦτον προσεῖπων ἕτερον ἠρώτα· Τίνας δεῖ ποιεῖσθαι τὰς διαγωγὰς ἐν ταῖς ἀνάσεσι καὶ βραθυμίαις; Ὁ δὲ ἔφη· Θεωρεῖν ὅσα παίζεται μετὰ περιστολῆς καὶ πρὸ ὀφθαλμῶν τιθέναι τὰ τοῦ βίου μετ' εὐσημοσύνης καὶ καταστολῆς γινόμενα βίῳ συμφέρον καὶ καθήκον· ἔνεστι γὰρ καὶ ἐν τούτοις ἐπισκευὴ τις. [285] Πολλάκις γὰρ καὶ ἐκ τῶν ἐλαχίστων αἰρετῶν τι δείκνυται. Σὺ δὲ πᾶσαν ἡσκηκῶς καταστολὴν διὰ τῶν ἐνεργειῶν φιλοσοφεῖς διὰ καλοκάγαθίαν ὑπὸ θεοῦ τιμώμενος. [286] Ἐδρασεστήσας δὲ τοῖς προειρημένοις πρὸς τὸν ἕνατον εἶπε· Πῶς δεῖ διὰ τῶν συμποσίων διεξάγειν; Ὁ δὲ ἔφησε· Παραλαμβάνοντα τοὺς φιλομαθεῖς καὶ

281 6 παραβάλλοντας Schmidt : περι- codd. || 283 5 τοὺς βασιλεῖς Mend. : τὰς βασιλείας codd. || 6-7 ἀνέφικτον Wend. : ὡς οὐκ ἐφικτὸν K ἐφικτὸν celt. || 284 3 παίζεται Schmidt : ὀπλίζεται vel κλίζεται codd. || 5 βίῳ συμφέρον καὶ καθήκον innuebat Wend. (βίῳ σύμφορον καὶ καθήκον Mend.) : βιοῖ σωφρονῶν καὶ κατέχων codd.

1. Thackeray rapproche PLUTARQUE, *Apopht. Regum et Imp.*, 189 E : « Démétrios de Phalène conseillait au roi Ptolémée de se procurer les ouvrages sur l'art de gouverner et de commander, et de les lire, car tous les conseils que leurs amis n'osent pas donner aux souverains s'y trouvent consignés ».

2. C'est Hérode le Grand qui construisit les premiers théâtres en

vainqueurs en exposant ces existences par leur témérité. De même, en effet, que Dieu est le bienfaiteur de tous les hommes, toi aussi, à son exemple, tu te fais le bienfaiteur de tes sujets. » [282] Alors le roi dit qu'il avait fait une bonne réponse, et demanda à un autre : « Quel homme vaut-il la peine d'admirer ? » Celui-ci répondit : « Celui qui est comblé de gloire, de richesse, de puissance, et se tient, en son for intérieur, pour l'égal de tous ; tel toi, qui par cette attitude mérites l'admiration, Dieu te donnant le souci de garder ces dispositions. » [283] Il adressa des félicitations aussi à celui-là, et dit au voisin : « A quelles affaires les rois doivent-ils consacrer le meilleur de leur temps ? » Celui-ci dit : « Il faut qu'ils passent leur temps à la lecture ¹, aux récits de voyages rédigés à l'usage des rois pour l'amélioration du sort des hommes et leur salut. C'est par cette pratique que toi tu as acquis une gloire hors de portée pour d'autres ; grâce à Dieu, qui accomplit tes desseins. » [284] Il félicita celui-là chaudement aussi, et demanda au voisin : « Quelle conduite faut-il suivre dans les moments de détente et de loisir ? » Celui-ci répondit : « Assister à des jeux qui gardent de la tenue et se donner le spectacle des scènes dignes et décentes de l'existence est utile et convenable à la vie ², car il y a, même dans ces choses-là, quelque édification ; [285] souvent, en effet, jusque parmi les plus petites choses, il se révèle un profit à tirer. Pour toi, formé à une parfaite réserve, tu te montres philosophe dans toutes tes actions, et Dieu te favorise pour la vertu. » [286] Satisfait de ce qu'il venait d'entendre, il dit au neuvième : « Comment faut-il se comporter dans les banquets ? » Celui-ci dit : « En y recevant les hommes d'étude

pierre à Jérusalem, Césarée, Beyrouth. Au second siècle avant notre ère, nous ne voyons encore mentionnés nulle part ni théâtre ni représentations dramatiques en Palestine (*REJ* 1903, p. 176-177, K. Kuiper). Aristée, admet le principe d'un théâtre qui respecte les convenances morales. Les § 314-316 précisent sa manière de voir.

δυναμένους υπομνησκειν τὰ χρήσιμα τῇ βασιλείᾳ καὶ τοῖς τῶν ἀρχομένων βίαις — ἐμμελέστερον ἢ μουσικώτερον οὐκ ἂν εὔροις τι τούτων. [287] οὗτοι γὰρ θεοφιλεῖς εἰσι πρὸς τὰ κάλλιστα πεπαιδευκότες τὰς διανοίας — καθὼς καὶ σὺ τοῦτο πράσσεις, ὡς ἂν ὑπὸ θεοῦ σοι κατευθυνομένων ἀπάντων. [288] Διαχυθεὶς δὲ ἐπὶ τοῖς εἰρημένοις, ἐπυνθάνετο τοῦ μετέπειτα· Τί κάλλιστόν ἐστι τοῖς ὄχλοις, ἐξ ἰδιώτου βασιλέα κατασταθῆναι ἐπ' αὐτῶν, ἢ ἐκ βασιλέως βασιλέα; Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Τὸν ἀριστον τῇ φύσει. [289] Καὶ γὰρ ἐκ βασιλέων βασιλεῖς γινόμενοι πρὸς τοὺς ὑποτεταγμένους ἀνήμεροί τε καὶ σκληροὶ καθίστανται· πολλὰ δὲ μᾶλλον καὶ τινες τῶν ἰδιωτῶν, καὶ κακῶν πεπειραμένοι καὶ πενίας μετεσχηκότες, ἀρξάντες ὄχλων χαλεπώτεροι τῶν ἀνοσίων τυράννων ἐξέβησαν. [290] Ἄλλὰ ὡς προεῖπον, ἦθος χρηστὸν καὶ παιδείας κεκοινωνηκὸς δυνατὸν ἀρχειν ἐστί· καθὼς σὺ βασιλεὺς μέγας ὑπάρχεις, οὗ τοσοῦτον τῇ δόξῃ τῆς ἀρχῆς καὶ πλοῦτι προσχόν, ὅσον ἐπιεικέα καὶ φιλανθρωπία πάντας ἀνθρώπους ὑπερῆρκας τοῦ θεοῦ σοι δεδωρημένου ταῦτα. [291] Ἐπὶ πλείονα χρόνον καὶ τοῦτον ἐπαίνεσας τὸν ἐπὶ πᾶσιν ἠρώτα· Τί μέγιστόν ἐστι βασιλείας; Πρὸς τοῦτο εἶπε· Τὸ διὰ παντὸς ἐν εἰρήνῃ καθεστάναι τοὺς ὑποτεταγμένους, καὶ κομίζεσθαι τὸ δίκαιον ταχέως ἐν ταῖς διακρίσεσι. [292] Ταῦτα δὲ γίνεται διὰ τὸν ἡγούμενον, ὅταν μισοπύνηρος ἢ καὶ φιλάγαθος καὶ περὶ πολλοῦ ποιοῦμενος ψυχὴν ἀνθρώπου σφάζει· καθὼς καὶ σὺ μέγιστον κακὸν ἤγησαι τὴν ἀδικίαν, δικαίως δὲ πάντα κυβερνῶν ἀένναον τὴν περὶ σεαυτὸν δόξαν κατεσκεύασας, τοῦ θεοῦ σοι διδόντος ἔχειν ἀγνὴν καὶ ἀμιγῆ παντὸς κακοῦ τὴν διάνοιαν. [293] Καταλήξαντος δὲ τούτου κατερράγη κρότος μετὰ φωνῆς καὶ χαρᾶς ἐπὶ πλείονα χρόνον. Ὡς δὲ ἐπαύσατο, ὁ

286 ἡ χρήσιμα τῇ βασιλείᾳ Mend. : χρήματα τῆς βασιλείας codd. || 288 3 ἐπ' Mend. : ὑπ' codd. || 4 τὸν Schmidt : τὸ codd. || 289 4 καὶ κακῶν : [καὶ] secl. Zuntz. N. C. || 292 3 κακὸν U, B : om. celt.

capables de suggestions utiles pour le royaume et pour la vie des sujets — tu ne saurais trouver concert plus harmonieux ni plus belle musique — [287] car ces hommes-là sont aimés de Dieu, parce qu'ils ont formé leur intelligence aux plus belles pensées ; justement c'est aussi ta manière, puisque toutes tes actions sont dirigées par Dieu. » [288] Ravi de ces paroles, il demanda à celui d'après : « Qu'est-ce qui vaut le mieux pour les peuples : recevoir un roi sorti des rangs des simples particuliers, ou un roi fils de roi ? » Celui-ci répondit : « Celui qui a la nature la plus noble. [289] Car, en fait, il se trouve des rois fils de rois qui se montrent inhumains et durs pour leurs sujets ; mais bien pires encore, certains hommes du commun qui, après avoir goûté au malheur et reçu leur part de misère, du jour qu'ils obtiennent autorité sur la foule, finissent par être plus malfaisants que les tyrans impies. [290] Mais, je viens de le dire, une heureuse nature qui a eu l'avantage de recevoir une culture est apte à exercer l'autorité. C'est ainsi que toi, tu es un grand roi, moins éminent par la dignité que te donnent le pouvoir et la richesse, que supérieur à tous les hommes par ta douceur et ton humanité, Dieu t'ayant gratifié de ces qualités. » [291] Quand il eut longuement félicité celui-là aussi, il demanda à celui qui restait le dernier de tous : « Qu'y a-t-il de plus grand dans la royauté ? » Il répondit : « C'est que les sujets jouissent toujours de la paix et obtiennent prompte justice dans les jugements. [292] Cela dépend du souverain, s'il est ennemi du mal et ami du bien et s'il attache de l'importance à sauver une vie humaine. Ainsi, toi, tu regardes l'injustice comme le pire des maux ; et, par la justice que tu montres dans toute ta méthode de gouvernement, tu t'es acquis une gloire éternelle, Dieu t'accordant de conserver une âme sans souillure et sans alliage d'aucun mal. »

[293] A peine celui-ci avait-il cessé de parler qu'éclatèrent des applaudissements prolongés accompagnés de

βασιλεὺς λαβὼν ποτήριον ἐπεχέατο καὶ τῶν παρόντων ἀπάντων καὶ τῶν εἰρημένων λόγων. Ἐπὶ πᾶσι δὲ εἶπε· Τὰ μέγιστα μοι γέγονεν ἀγαθὰ παραγεννηθέντων ὑμῶν [294] πολλὰ γὰρ ἀφέλημαι, καταβεβλημένων ὑμῶν διδασχὴν ἐμοὶ πρὸς τὸ βασιλεύειν. Ἐκάστῳ δὲ τρία τάλαντα προσέταξεν ἀργυρίου δοθῆναι καὶ τὸν ἀποκαταστήσοντα παῖδα. Συνεπιφωνησάντων δὲ πάντων, χαρὰς ἐπληρώθη τὸ συμπόσιον, ἀδιαλείπτως τοῦ βασιλέως εἰς εὐφροσύνην τραπέντος.

[295] Ἐγὼ δὲ εἰ πεπλεόνακα τούτοις, ὦ Φιλόκρατες, συγκνώμην ἔχειν. Τεθαυμακῶς γὰρ τοὺς ἄνδρας ὑπὲρ τὸ δέον, ὡς ἐκ τοῦ καιροῦ τὰς ἀποκρίσεις ἐποιοῦντο πολλοῦ χρόνου δεομένας, [296] καὶ τοῦ μὲν ἐρωτῶντος μεμεριμνηκῶτος ἕκαστα, τῶν δὲ ἀποκρινομένων καταλλήλως ἔχόντων τὰ πρὸς τὰς ἐρωτήσεις, ἄξιοι θαυμασμοῦ καταφαίνοντό μοι καὶ τοῖς παροῦσι, μάλιστα δὲ τοῖς φιλοσόφοις. Οἶομαι δὲ καὶ πᾶσι τοῖς παραληψομένοις τὴν ἀναγραφὴν ἄπιστον φανέται. [297] Ψεύσασθαι μὲν οὖν οὐ καθήκον ἐστὶ περὶ τῶν ἀναγραφομένων· εἰ δὲ καὶ τι παραβαίην, οὐχ ὅσιον ἐν τούτοις· ἀλλ', ὡς γέγονεν, οὕτως διασαφουμένον ἀφοσιούμενοι πᾶν ἀμάρτημα. Διόπερ ἐπειράθην ἀποδεξάμενος αὐτῶν τὴν τοῦ λόγου δύναμιν παρὰ τῶν ἀναγραφομένων ἕκαστα τῶν γινομένων ἐν τε τοῖς χρηματισμοῖς τοῦ βασιλέως καὶ ταῖς συμποσίαις μεταλαβεῖν. [298] Ἔθος γὰρ ἐστὶ, καθὼς καὶ σὺ γινώσκεις, ἀφ' ἧς ἂν [ἡμέρας] ὁ βασιλεὺς ἄρξῃται χρηματίζειν, μέχρις οὗ κατακοιμηθῇ, πάντα ἀναγράφεσθαι τὰ λεγόμενα καὶ πρᾶσσόμενα, καλῶς γινομένου καὶ συμφερόντως. [299] Τῆ γὰρ ἐπιούση τὰ τῆ πρότερον

295 1 εἰ πεπλεόνακα Mend : εἶπα πλείονα καὶ codd. N. C. || 297 7 ταῖς συμποσίαις del. Bickermann. N. C. || 298 2 [ἡμέρας] «delendum videtur» Thack. : ὥρας Mend. ἡμέρας <ὥρας> Gomperz N. C.

1. Ἐπεχέατο. Le contexte fait penser à un toast. Meecham opte pour le sens de « boire », sans doute à cause de Τηόκρατε, 14, 18 (cité par *LSJ*), où le génitif indique, comme ici, en l'honneur de qui on porte la santé. Le moyen, en grec, se prête aux emplois techniques du verbe. C'est pourquoi je traduis : « Il porta la santé de

joyeuses acclamations. Quand ce fut fini, le roi prit une coupe et porta la santé¹ de tous les convives en l'honneur des propos qu'ils avaient tenus. Pour finir il dit : « J'ai beaucoup gagné à votre venue, [294] car c'est un grand profit pour moi que cette doctrine que vous m'avez proposée sur les devoirs d'un roi. » Il fit don à chacun de trois talents d'argent et de l'esclave chargé de les lui verser. Au milieu des acclamations unanimes, la gaieté emplît le banquet, tandis que le roi se livrait à une joie qui ne se démentait pas.

[295] Si je me suis longuement étendu sur ces détails, Philocrate, excuse-moi : c'est que j'ai conçu une admiration extraordinaire pour ces hommes, pour la manière dont ils improvisaient des réponses qui eussent demandé une longue préparation ; [296] et comme à ces questions soigneusement prévues dans le détail ils avaient à répondre l'un après l'autre sans interruption, ils se révélèrent vraiment admirables, à moi et à ceux qui étaient là, mais spécialement aux philosophes. Je pense même qu'à tous ceux entre les mains de qui tombera cet écrit ces faits paraîtront incroyables. [297] Sans aucun doute, l'imposture sur les affaires consignées dans des documents officiels est malséante ; mais, n'omettrais-je qu'un détail, ce serait un péché, en un pareil sujet. Eh bien, j'expose les faits exactement comme ils ont eu lieu, en répudiant toute erreur. C'est pourquoi j'ai pris la peine, dans mon admiration pour tout ce qu'ils avaient dit, d'en obtenir communication de ceux qui consignent par écrit le récit détaillé des audiences du roi et des réceptions à sa table. [298] Il est d'usage, comme tu sais, que, depuis l'heure où le roi a commencé ses audiences jusqu'à son coucher, tout soit consigné, paroles et actes, méthode excellente et féconde. [299] Car le lendemain, avant la série des

tous les convives pour ce qu'ils avaient dit.» Le zeugma n'est pas surprenant chez Aristée.

πιπραγμένα καὶ λελαλημένα πρὸ τοῦ χρηματισμοῦ παραναγι-
νώσκειται καὶ, εἴ τι μὴ δεόντως γέγονε, διορθώσεως τυγχάνει
τὸ πιπραγμένον. [300] Πάντ' οὖν ἀκριβῶς παρὰ τῶν ἀναγε-
γραμμένων, ὡς ἐλέχθη, μεταλαβόντες κατακεχωρῖκαμεν, εἰδό-
τες ἦν ἕξεις φιλομάθειαν εἰς τὰ χρήσιμα.

[301] Μετὰ δὲ τρεῖς ἡμέρας ὁ Δημήτριος παραλαβὼν
αὐτοῦς, καὶ διελθὼν τὸ τῶν ἑπτὰ σταδίων ἀνάχωμα τῆς θαλάσ-
σης πρὸς τὴν νῆσον, καὶ διαβάς τὴν γέφυραν, καὶ προσελθὼν
ὡς ἐπὶ τὰ βόρεια μέρη, συνέδριον ποιησάμενος εἰς κατεσκευ-
ασμένον οἶκον παρὰ τὴν ἡϊόνα, διαπρεπῶς ἔχοντα καὶ πολλῆς
ἡσυχίας ἔφεδρον, παρεκάλει τοὺς ἄνδρας τὰ τῆς ἐρμηνείας
ἐπιτελεῖν, παρόντων ὄσα πρὸς τὴν χρεῖαν ἔδει καλῶς. [302] Οἱ
δὲ ἐπετέλουσαν ἕκαστα σύμφωνα ποιῶντες πρὸς ἑαυτοῦς ταῖς
ἀντιβολαῖς· τὸ δὲ ἐκ τῆς συμφωνίας γινόμενον προπρόντως
ἀναγραφῆς οὕτως ἐτύγχανε παρὰ τοῦ Δημητρίου. [303] Καὶ
μέχρι μὲν ὥρας ἐνάτης τὰ τῆς συνεδρείας ἐγίνετο· μετὰ δὲ
ταῦτα περὶ τὴν τοῦ σώματος θεραπείαν ἀπελύοντο γίνεσθαι,
χορηγοῦμένων αὐτοῖς δαψιλῶς ὄν προηροῦντο πάντων.
[304] Ἐκτός δὲ καὶ καθ' ἡμέραν, ὄσα βασιλεῖ παρεσκευάζετο,
καὶ τούτοις ὁ Δωρόθεος ἐπετέλει· προστεταγμένον γὰρ ἦν
αὐτῷ διὰ τοῦ βασιλέως. Ἄμα δὲ τῆ πρωΐα παρεγίνοντο εἰς
τὴν ἀδλὴν καθ' ἡμέραν, καὶ ποιησάμενοι τὸν ἀσπασμὸν τοῦ

300 1 παρὰ τῶν Wend. : τῶν T πάντων cett. || 301 3 προσελθὼν :
προελθὼν Zuntz. N. C. || 304 1 Ἐκτός codd. (καὶ προσέτι Jos.) :
Νυκτός Cohn Wend.

1. Cf. STRABON, 17, 1, 7 fin. Jamais d'eaux stagnantes autour
d'Alexandrie (grâce au Nil d'abord, puis), le vent du Nord purifie l'air,
« de sorte que, l'été, Alexandrie jouit d'un excellent climat ». PHILON
vante l'île de Pharos pour son silence et son calme (*Vita Mosis*, II,
36 = Mg. II, 140).

2. A cette courte phrase se réduit tout ce que notre auteur est
à même de nous dire sur la manière dont fut constitué le texte du
targum grec. Tramontano a bien vu qu'il ne s'agissait pas de colla-
tion de manuscrits, ni même de comparaisons entre le modèle hébreu
et le texte grec, mais de « confrontations » des traductions provi-
soires élaborées par chacun des traducteurs. Le fait qu'Aristée em-
ploie quand même ἀντιβολή, qui s'est spécialisé au sens de « colla-

audiences, on donne lecture des actes et conversations de
la veille, et si quelque point y laisse à désirer, on arrange
l'affaire. [300] M'étant donc fait communiquer exactement
tous ces détails par les rédacteurs, comme je viens de le
dire, j'en ai composé ce rapport, parce que je connais ton
goût d'apprendre tout ce qui peut être utile.

XII. — Proclamation de la Traduction (301-316).

[301] Trois jours après, Démétrios, venu les prendre, leur
fit franchir la jetée de sept stades qui conduit à l'île, passa
le pont, s'avança vers le nord, les réunit dans un local
préparé près de la plage, magnifique séjour entouré de
silence¹, et les invita à exécuter le travail de la traduction,
tout le nécessaire leur étant d'ailleurs assuré. [302] Ils pro-
cédèrent au travail en se mettant d'accord entre eux sur
chaque point par confrontation². Du texte résultant de
leur accord, Démétrios faisait alors dresser une copie
en bonne et due forme. [303] Jusqu'à la neuvième heure
se tenait leur session, après quoi ils étaient libres de
vaquer aux soins du corps, largement pourvus de tout ce
qu'ils pouvaient désirer. [304] En outre, chaque jour,
tous les mets qu'on préparait pour le roi, Dorothee les
faisait confectionner pour eux aussi, car le roi le lui avait
ordonné. Dès la première heure, ils se présentaient à la
Cour, chaque jour, et quand ils s'étaient acquittés du
salut au roi, ils se retiraient dans leur résidence particu-

tion » de manuscrits, révèle du moins son intention de parer la tra-
duction grecque de la Loi juive de tout le prestige qu'avaient alors
les éditions critiques d'auteurs anciens, établies par les savants
d'Alexandrie. Cf. ZUNTZ, *JSS*, IV, 2 (1959), p. 122 s. Ce détail sert
avant tout la cause de la propagande juive auprès des non-juifs,
mais il n'exclut pas (bien au contraire) le souci de promouvoir et
de garantir de toute falsification, à l'intérieur même du judaïsme, un
texte absolument fidèle (à l'original hébreu), ἡκριθωμένως (§ 310).
Cf. *infra*, p. 234, n. 1 fin.

βασιλέως, ἀπελύοντο πρὸς τὸν ἑαυτῶν τόπον. [305] Ὡς δὲ ἕθος ἔστι πάσι τοῖς Ἰουδαίοις, ἀπονιψάμενοι τῇ θαλάσῃ τὰς χεῖρας, ὡς ἂν εὐξῶνται πρὸς τὸν θεόν, ἐτρέποντο πρὸς τὴν ἀνάγνωσιν καὶ τὴν ἐκάστου διασάφησιν. [306] Ἐπιρώτησα δὲ καὶ τοῦτο· Τίνος χάριν ἀπονιζόμενοι τὰς χεῖρας τὸ τηλικαῦτα εὐχονται; Διεσάφουν δέ, ὅτι μαρτύριόν ἐστι τοῦ μηδὲν εἰργάσθαι κακόν· πάσα γὰρ ἐνέργεια διὰ τῶν χειρῶν γίνεται· καλῶς καὶ δόσιως μεταφέροντες ἐπὶ τὴν δικαιοσύνην καὶ τὴν ἀλήθειαν πάντα. [307] Καθὼς δὲ προειρήκαμεν, οὕτως καθ' ἐκάστην εἰς τὸν τόπον, ἔχοντα τερπνότητα διὰ τὴν ἡσυχίαν καὶ καταύγειαν, συναγόμενοι τὸ προκείμενον ἐπετέλουν. Συνέτυχε δὲ οὕτως, ὥστε ἐν ἡμέραις ἑβδομήκοντα δυσὶ τελειωθῆναι τὰ τῆς μεταγραφῆς, οἷονεὶ κατὰ πρόθεσιν τινα τοῦ τοιούτου γεγενημένου. [308] Τελείωσιν δὲ ὅτε ἔλαβε, συναγαγὼν ὁ Δημήτριος τὸ πλῆθος τῶν Ἰουδαίων εἰς τὸν τόπον, οὗ καὶ τὰ τῆς ἔρμηνείας ἐτελέσθη, παρανέγνω πάσι, παρόντων καὶ τῶν διερμηνευσάντων, οἵτινες μεγάλης ἀποδοχῆς καὶ παρὰ τοῦ πλῆθους ἔτυχον, ὡς ἂν μεγάλων ἀγαθῶν παραίτιοι γενοῦντες. [309] Ὡσαύτως δὲ καὶ τὸν Δημήτριον ἀποδεξάμενοι παρεκάλεσαν μεταδοθῆναι τοῖς ἡγουμένοις αὐτῶν, μεταγράψαντα τὸν πάντα νόμον. [310] Καθὼς δὲ ἀνεγνώσθη τὰ τεύχη, στάντες οἱ ἱερεῖς καὶ τῶν ἐρμηνέων οἱ πρεσβύτεροι καὶ τῶν ἀπὸ τοῦ πολιτεύματος οἱ τε ἡγούμενοι τοῦ πλῆθους εἶπον· Ἐπεὶ καλῶς καὶ δόσιως διηρμήνευται καὶ κατὰ πᾶν ἠκριβωμένως, καλῶς ἔχον ἔστιν ἵνα διαμείνη ταῦθ' οὕτως ἔχοντα, καὶ μὴ γένηται μηδεμίαν διασκευή. [311] Πάντων δ' ἐπιφωνησάντων τοῖς εἰρημένοις, ἐκέλευσαν διαρᾶσασθαι, καθὼς ἕθος αὐτοῖς ἔστιν,

305 2 ἀπονιψάμενοι O² (ἀπονιπτόμενοι Jos.) -ψαμένους vel -ψαμένοις cett. || 307 2 τερπνότητα O in rasura : τερπῶ τινα cett. || 310 1 στάντες : πάντες Zuntz (Jos. « suspectum » Niese). N. C. || 311 2 ἐκέλευσαν (cf. I. 5 πράσσοντες) Jos. : -σε codd. -σεν Eus. (B I O N)

1. Outre ce *Politeuma* des Juifs alexandrins, on connaît ceux de Cyrène et de Béréniaké. De ce dernier nous possédons, à Toulouse et à Carpentras, les deux seuls décrets connus (G. Roux, *REG* 1949, p. 288). Sur le terme lui-même, cf. W. RUPPEL, *Philologus*, LXXXII, 439; ENGERS, *Mnemosyne* 1926, LIV, 154 s. D'après M. LAUNÉY,

lière. [305] Après s'être lavé les mains dans la mer, suivant l'usage de tous les Juifs, et aussitôt terminée leur prière à Dieu, ils se mettaient au travail de la lecture et de la traduction de chaque passage. [306] J'ai posé aussi cette question : « Pourquoi se lavent-ils toujours les mains au moment de prier ? » Ils m'ont expliqué que c'était un témoignage qu'ils n'avaient commis aucune mauvaise action, car toute action se fait par les mains ; ils mettaient ainsi beaucoup de goût et de piété à tout rapporter à la justice et à la vérité. [307] Tous les jours, comme je l'ai déjà dit, ils s'assemblaient dans leur quartier si agréable par sa tranquillité et sa lumière, et ils exécutaient l'ouvrage prescrit. Or, il advint que le travail de la traduction fut achevé en soixante-douze jours, comme si pareille chose était due à quelque dessein prémédité. [308] Le travail terminé, Démétrios réunit la communauté des Juifs à l'endroit où s'était accomplie l'œuvre de la traduction, et il en fit lecture à toute l'assemblée, en présence des traducteurs, qui furent d'ailleurs accueillis avec enthousiasme par la foule, pour leur contribution à un bien considérable. [309] Ils firent une ovation pareille à Démétrios, et lui demandèrent de communiquer à leurs chefs une copie de toute la Loi. [310] Après la lecture des rouleaux, debout, les prêtres, les Anciens du groupe des traducteurs et des délégués du « politeuma¹ », ainsi que les chefs du peuple, firent cette déclaration : « Maintenant que la traduction a été faite correctement, avec piété et avec une exactitude rigoureuse, il est bon que cette œuvre reste comme elle est, sans la moindre retouche. » [311] A ces mots ce fut une acclamation générale² ; alors ils les

Recherches, II, p. 1066, « les textes ptolémaïques ne nous font connaître que quatre politeumata ».

2. PHILON rapporte que de son temps, chaque année, ont lieu à l'île de Pharos des fêtes solennelles auxquelles prennent part, non seulement des Juifs, mais des foules d'autres personnes (παμπληθεῖς ἕτεροι) ; ils viennent « vénérer le lieu où s'alluma pour la première

εἴ τις διασκευάσει προστιθεὶς ἢ μεταφέρων τι τὸ σύνολον τῶν γεγραμμένων ἢ ποιούμενος ἀφαίρεσιν, καλῶς τοῦτο πράσσοντες, ἵνα διὰ παντὸς ἀένναα καὶ μένοντα φυλάσσηται.

[312] Προσφωνηθέντων δὲ καὶ τούτων τῷ βασιλεὶ μεγάλως ἐχάρη· τὴν γὰρ πρόθεσιν ἦν εἶχεν ἀσφαλῶς ἔδοξε τετελειῶσθαι. Παρανεγνώσθη δὲ αὐτῷ καὶ πάντα, καὶ λίαν ἐξεθαύμασε τὴν τοῦ νομοθέτου διάνοιαν. Καὶ πρὸς τὸν Δημήτριον εἶπε· Πῶς τηλικούτων συντετελεσμένων οὐδεὶς ἐπεβάλετο τῶν ιστορικῶν ἢ ποιητῶν ἐπιμνησθῆναι; [313] Ἐκεῖνος δὲ ἔφη· Διὰ τὸ σεμνὴν εἶναι τὴν νομοθεσίαν καὶ διὰ θεοῦ γεγονέναι· καὶ τῶν ἐπιβαλλομένων τινὲς ὑπὸ τοῦ θεοῦ πληγέντες τῆς ἐπιβολῆς ἀπέστησαν. [314] Καὶ γὰρ ἔφησεν ἀκηκοέναι Θεοπόμπου, διότι μέλλων τινὰ τῶν προηρηνηνευμένων ἐπισφαλέςτερον ἐκ τοῦ νόμου προσιστορεῖν ταραχὴν λάβοι τῆς

312 ὁ ποιητῶν Jos. Eus. : ποιητικῶς vel -κῶν codd. || 314 1 Θεοπόμπου Eus. (-πομπός Jos.) : Θεοπέμπου vel -πέμπτου codd. N. C. || 3 λάβοι Eus. : λαβεῖν codd.

fois cette lumière de la traduction et remercier Dieu de ce bienfait déjà ancien et toujours nouveau, τό τε χωρίον σεμνονούντες ἐν ᾧ πρῶτον τὰ τῆς ἐρμηνείας ἐξέλαμψε, καὶ παλαιᾶς ἐνεκεν εὐεργεσίας ἀεὶ νεαζούσης εὐχαριστήσοντες τῷ θεῷ (*Vita Mosis*, II, 41 = Mg. II, 140-141). Plus tard, au témoignage du Talmud de Babylone (glose *Megillat Ta'anith*, 50), ce jour devint un jour de jeûne et de deuil « en expiation pour le péché commis quand la Torâ fut divulguée dans la langue des *Goyim* ». Ce revirement s'amorce très tôt (Justin, *Tryphon*, 68, 71) mais il ne s'accomplit que peu à peu. Marcel Simon, *Verus Israel*, p. 344-348 a pu réunir des indices qui montrent que la Bible grecque est restée largement en usage chez les Juifs des premiers siècles de l'Empire.

1. Terminer un livre par une imprécation contre tout falsificateur pourrait être une coutume du temps. Elle s'inspirerait des interdictions de *Deut.* 4, 2. *L'Apocalypse* 22, 18 et 19 formulera, comme ici, une imprécation tendant à garantir son texte contre toute altération. Maintenant la date haute de la *Lettre*, avant 168 avant J.-C., je pense que non seulement ces imprécations visent d'éventuelles altérations de la version désormais officielle, mais aussi qu'elles cherchent à écarter de l'usage toutes les versions antérieures, et les recensions faites sur le Pentateuque samaritain. On sait par Josèphe (*Ant.*, XII, 8-10 et XIII, 74-79) que la querelle

invitèrent à prononcer une malédiction, selon leur usage, contre quiconque retoucherait la lettre du texte soit en l'allongeant, soit en l'altérant si peu que ce fût, soit en y retranchant; excellente mesure pour le garder à jamais immuable¹.

[312] Quand on lui fit le rapport de ces dernières scènes, le roi entra dans une grande joie. Le but, en effet, qu'il s'était proposé, à son avis était bien atteint. On lui donna lecture du texte tout entier, et il conçut une admiration sans bornes pour le génie du législateur². Il demanda à Démétrios : « Comment se fait-il que pareils chefs-d'œuvre n'aient jamais été l'objet d'une mention chez aucun historien ni aucun poète ? » [313] Celui-ci répondit : « En raison du caractère auguste de cette Loi et parce qu'elle vient d'un dieu. En outre, certains qui s'y étaient risqués, frappés alors d'un châtement par ce dieu, arrêtaient là leur téméraire entreprise. » [314] Car, de fait, Démétrios déclara avoir entendu Théopompe³ raconter que, au moment où il allait, assez imprudemment, insérer dans ses recherches des passages traduits de la Loi, il fut saisi d'un trouble mental pour plus de trente jours⁴.

entre Juifs et Samaritains à *Alexandrie* était chronique (Cf. trad. Chamonard de *Ant.*, XIII, 74, note 4). — Malgré les raisons invoquées par G. ZUNTZ (*JSS*, 1959, p. 123), je persiste à croire que ces imprécations contre des tentatives de « correction » du *targum* grec ont pu être inspirées par une expérience plus ou moins récente. Il est courant qu'une législation de l'Antiquité ne nous soit connue que par une nouvelle promulgation, destinée à réprimer des abus. Naturellement, rien dans la nouvelle promulgation n'avoue ces abus du passé, mais tout le contexte archéologique les suppose : tel le cas de restauration de rites négligés (L. ROBERT, *Hellenica*, V, p. 20, oracle d'Apollon Koropaios).

2. Cf. la scène de promulgation de la Loi du Sinaï paraphrasée par Josèphe dans *Ant.*, III, 89-90.

3. Théopompe, disciple d'Isocrate, vécut d'environ 378 à 300 av. J.-C. Il serait venu en Égypte vers 305.

4. C'est à une maladie mentale que Josèphe attribuera aussi la mort d'Antiochos IV Épiphane (*Ant.*, XII, 357) « Il se laissa abattre

διανοίας πλείων ἡμερῶν τριάκοντα· κατὰ δὲ τὴν ἄνεσιν ἐξιλάσκεσθαι τὸν θεὸν σαφὲς αὐτῷ γενέσθαι τίνος χάριν τὸ συμβαίνον ἔστι. [315] Δι' οὐνείρου δὲ σημανθέντος, ὅτι τὰ θεῖα βούλεται περιεργασάμενος εἰς κοινούς ἀνθρώπους ἐκφέρειν, ἀποσχόμενον δὲ οὕτως ἀποκαταστήναι. [316] Καὶ παρὰ Θεοδέκτου δὲ τοῦ τῶν τραγῳδιῶν ποιητοῦ μετέλαβον ἐγὼ διότι παραφέρειν μέλλοντός τι τῶν ἀναγεγραμμένων ἐν τῇ βιβλῷ πρὸς τι δρᾶμα τὰς ὄψεις ἀπεγλαυκώθη· καὶ λαβὼν ὑπόνοιαν ὅτι διὰ τοῦτ' αὐτῷ τὸ σύμπτωμα γέγονεν, ἐξιλάσάμενος τὸν θεὸν ἐν πολλαῖς ἡμέραις ἀποκατέστη.

[317] Μεταλαβὼν δὲ ὁ βασιλεὺς, καθὼς προείπον, περὶ τούτων τὰ παρὰ τοῦ Δημητρίου, προσκυνήσας ἐκέλευσε μεγάλην ἐπιμέλειαν ποιῆσθαι τῶν βιβλίων καὶ συντηρεῖν ἀγνῶς.

317 1-2 περὶ τούτων Eus. (ταῦτα Jos.) : περὶ τῶν codd. || 2 τὰ παρὰ Cobet-Wend. (παρὰ Jos.) : τὰ περὶ Eus. (B I O N) om. codd.

par le découragement et tomba malade » (trad. Chamonard). JASON DE CYRÈNE (dans *II Macc.* 9, 1-17) parlait au contraire d'une décomposition des entrailles, qu'il décrivait d'une façon répugnante. La tradition que rapporte ΠΟΛΥΒΕ (31, 11) y voyait une sorte de possession démoniaque « δαιμονήσας ».

1. Théodecte est un rhéteur et poète tragique, contemporain et rival de Théopompe, vers 375-334 av. J.-C. On pourrait rapprocher d'autres cas de cécité par châtement divin. Par exemple, à Sardes, cette stèle de marbre, ornée de deux yeux en relief après la première ligne de l'inscription, qui dit : « A Artémis Anaitis, Ammias, fille de Matris, a fait élever (cette stèle) parce qu'elle avait été châtiée [dans ses yeux] ». L'érection de la stèle est une sorte d'amende honorable (BUCKLER, *Sardis*, VII, 95). — Dans le monde chrétien, signalons le cas de Sisinnius dans le *Martyre de saint Clément de Rome* (FUNK, II, p. 32 : VI, 2). Ses deux esclaves expliquent : « Notre maître, ayant voulu voir ce qui ne lui est pas permis et entendre un mystère qui lui est étranger, s'est trouvé frappé de cécité et muet. »

2. C'est le premier emploi connu de l'expression ἡ βίβλος pour désigner l'Ancien Testament. Par l'intermédiaire du latin, nos langues modernes disent « la Bible ». La *Règle* de la communauté de *Qumrân* emploie — en hébreu — l'expression correspondante : « Et que les membres de la congrégation veillent ensemble pendant

Or, dans un moment d'accalmie, il adressa à Dieu d'instantantes prières pour obtenir qu'il lui révélât la cause de son infortune. [315] Un songe lui ayant montré que c'était dû à l'indiscrétion qu'il avait eue de vouloir livrer les choses divines à des profanes, il s'en abstint et ainsi recouvra la santé. [316] « Je tiens aussi personnellement (dit-il) du poète tragique Théodecte ¹ que, à l'instant où il allait emprunter pour une pièce quelque passage tiré des textes de la Bible ², ses yeux furent atteints de la cataracte. Soupçonnant que c'était là la cause de son malheur, il se mit à supplier Dieu et, après bien des jours, finit par être guéri ³. »

XIII. — Le départ des Traducteurs (317-321).

[317] Alors, le roi, comme je l'ai dit, instruit de tout cela par les explications de Démétrios, se prosterna devant les livres, puis donna ordre d'en prendre grand soin et de

le tiers de toutes les nuits de l'année pour lire *le Livre*, chercher le droit et bénir Dieu ensemble » (LAMBERT, s. j., dans *NRT*, nov. 1951, p. 965). De même A. DUPONT-SOMMER, *Les Écrits esséniens découverts près de la mer Morte* (Paris, 1959), p. 101.

3. Ce qui attire le châtement divin, ce n'est pas la maladresse à traduire un passage de la Loi, c'est l'indiscrétion (περιεργασάμενος) que constitue sa mise en œuvre dans la littérature profane et spécialement au théâtre. Si l'on se souvient que, § 284, Aristée approuve le principe d'un théâtre respectant les convenances, on lui assignera une place à mi-chemin entre le judaïsme strict, ennemi de toute représentation scénique, et le poète tragique juif Ézéchiélos qui, à la fin du III^e s., avait mis sur la scène la *Sortie d'Égypte*. K. KUIPEN en a réuni dans *REJ* (1903, p. 48 s.) les quelque 270 vers conservés par Eusèbe et fourni une traduction française. Il interprète abusivement cette audace comme une preuve que la pièce a été écrite à Samarie. Au contraire, A. LODS (*Histoire de la littérature hébraïque et juive*, p. 894) voit à bon droit « dans cet essai de création d'une littérature dramatique juive... l'expression peut-être la plus typique de la largeur du judaïsme alexandrin ».

[318] Παρακαλέσας δὲ καὶ τοὺς ἔρμηνεῖς ἵνα παραγίνωνται πυκνότερον πρὸς αὐτόν, ἐὰν ἀποκατασταθῶσιν εἰς τὴν Ἰουδαίαν, — δίκαιον γὰρ εἶπε τὴν ἐκπομπὴν αὐτῶν γενέσθαι παραγενηθέντας δέ, ὡς θέμις, ἕξειν αὐτοὺς φίλους, καὶ πολυδωρίας τῆς μεγίστης τεύξεσθαι παρ' αὐτοῦ. [319] Τὰ δὲ πρὸς τὴν ἐκπομπὴν αὐτῶν ἐκέλευσεν ἐτοιμάζειν, μεγαλομερῶς τοῖς ἀνδράσι χρυσάμενος. Ἐκάστῳ γὰρ στολὰς ἕδωκε τῶν κρατίστων τρεῖς καὶ χρυσοῦ τάλαντα δύο καὶ κυλίκιον ταλάντου καὶ τρικλίνου πᾶσαν κατάστρωσιν. [320] Ἔπεμψε δὲ καὶ τῷ Ἐλεαζάρῳ μετὰ τῆς ἐκπομπῆς αὐτῶν ἀργυρόποδας κλίνας δέκα καὶ τὰ ἀκόλουθα πάντα καὶ κυλικεῖον ταλάντων τριάκοντα καὶ στολὰς δέκα καὶ πορφύραν καὶ στέφανον διαπρηπῆ καὶ βυσσίνων ὀθονίων ἰστοῦς ἑκατὸν καὶ φιάλας καὶ τρύβλια καὶ κρατήρας χρυσοῦς δύο πρὸς ἀνάθεσιν. [321] Ἐγράψε δὲ καὶ παρακαλῶν ἵνα, ἐὰν τινες τῶν ἀνδρῶν προαιρῶνται πρὸς αὐτόν ἀνακομισθῆναι, μὴ κωλύσῃ, περὶ πολλοῦ ποιούμενος τοῖς πεπαιδευμένοις συνεῖναι, καὶ εἰς τοιοῦτους τὸν πλοῦτον κατατίθεσθαι διαφιλῶς, καὶ οὐκ εἰς μάταια.

318 4 πολυδωρίας codd. (τὰς ἀπὸ τῶν δώρων ὠφελείας Jos.) : πολυωρίας Mahaffy. Cf. note 2 ci-dessous || 319 4 κυλίκιον A U, O², T, Jos. : κυλικεῖον Wend. κυλίδιον cett. N. C. || 320 3 κυλικεῖον Wend. : κυλίκιον A U, O, T, Jos. (codd.) || 320 5 ἰστοῦς ex Jos. Lumbroso : εἰς τούς codd.

1. A l'époque impériale, ἀγνῶς se répandra dans les éloges de magistrats ou de fonctionnaires avec le sens de respect scrupuleux du devoir (Cf. L. ROBERT, *Rev. Phil.* 1936, p. 119 et n. 8). Dans notre passage d'Aristée le terme a encore quelque chose de religieux, comme dans la vieille loi de Chios (*Syll.* 3 986, v/iv^e siècle av. J.-C.) : ἀγνῶς πρὸς τὸ θεῷ dit explicitement que l'intéressé ne sera en règle avec le dieu du sanctuaire en question que du moment où il aura rempli la condition énoncée (quand il s'agit du témoin, obligation de dénoncer ; quand il s'agit du contrevenant, obligation de payer l'amende).

2. MAHAFFY, *Classical Review*, VIII, 1894, p. 349, se fonde sur des raisons de convenance pour substituer πολυωρίας à πολυδωρίας. Mais c'est peut-être projeter dans une monarchie orientale d'époque hellénistique une étiquette de goût occidental et moderne.

les conserver religieusement¹. [318] Il recommanda en outre aux traducteurs de venir le voir souvent après leur retour en Judée. Sans doute c'était leur droit, déclarait-il, de prendre congé ; mais quand ils viendraient, il les traiterait, comme de juste, en amis et ils recevraient de lui les plus grandes libéralités². [319] Il donna l'ordre de procéder aux préparatifs de leur départ et eut pour eux un geste magnifique : à chacun il offrit trois vêtements de la meilleure qualité, deux talents d'or, une coupe de la valeur d'un talent et une garniture complète pour trois divans. [320] Il envoya en outre à Éléazar, avec la caravane, dix lits à pieds d'argent, avec tous leurs accessoires, une desserte de trente talents, dix vêtements³, une robe de pourpre, une couronne magnifique, cent pièces de toile fine de lin, des coupes, des plats et deux cratères d'or pour une offrande dédicatoire. [321] Il lui recommandait aussi dans une lettre, si d'aucuns parmi eux avaient le désir de revenir auprès de lui, de ne pas les empêcher, car il aimait beaucoup la compagnie des personnes cultivées⁴ : c'est à de pareils hommes qu'il cherchait à prodiguer ses richesses, plutôt qu'à des frivolités.

3. A côté de la production de textiles par les ateliers de l'État, il y avait celle qui provenait des temples. De temps immémorial, les temples se livraient à la confection des étoffes fines, spécialement pour en revêtir les statues divines. Elle leur restait réservée, mais tout commerce leur était interdit et ils devaient céder à l'État une partie de leur production en redevance pour le droit de fabrication (MITTEIS-WILCKEN, *Grundzüge*, I, p. 245-246).

4. Le mot grec παιδεία, à l'époque hellénistique, en vient à signifier la culture, entendue, non pas au sens actif, préparatoire, d'éducation, mais au sens perfectif que le mot a aujourd'hui chez nous : l'état d'un esprit pleinement développé ayant épanoui toutes ses virtualités, celui de l'homme devenu vraiment homme ; il est remarquable de constater que, lorsque Varron et Cicéron auront à traduire παιδεία, ils choisiront de dire en latin *humanitas*... « Culture » possède en français une nuance personnaliste qui l'oppose nettement à la notion collective de civilisation » (H. I. MARROU, *Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité*, 1948, p. 143-144).

[322] Σὺ δέ, καθὼς ἐπηγγειλάμην, ἀπέχεις τὴν διήγησιν, ὦ Φιλόκρατες. Τέρπειν γὰρ ὄλομαί σε ταῦτα ἢ τὰ τῶν μυθολόγων βιβλία. Νένευκας γὰρ πρὸς περιεργίαν τῶν δυναμένων ὠφελεῖν διάνοιαν, καὶ ἐν τούτοις τὸν πλείονα χρόνον διατελεῖς. Πειράσομαι δὲ καὶ τὰ λοιπὰ τῶν ἀξιολόγων ἀναγράφειν, ἵνα διαπορευόμενος αὐτὰ κομίζῃ τοῦ βουλήματος τὸ κάλλιστον ἔπαθλον.

XIV. — Épilogue (322).

[322] Tu as là toute l'histoire, comme je l'avais promis, Philocrate. Je pense, en effet, que cela t'intéresse plus que les livres des conteurs. Car ta curiosité se porte vers ce qui peut servir à l'esprit, et tu y consacres le meilleur de ton temps. Je tâcherai d'écrire encore le reste des événements qui en valent la peine, afin que, à les parcourir, tu trouves la meilleure satisfaction de tes goûts.

NOTES CRITIQUES

§ 19. — ἀναθῆ suppose pour sujet μεγαλοφυχία. « Ta Grandeur d'âme » serait une périphrase comme « Votre Majesté ». Wendland préférerait écrire ἀναθῆς.

§ 23. — τό γε δέον est l'« ingénieuse » conjecture d'A. Wilhelm (*Archiv f. Papyrusforschung*, XIV, 1941, 30-35). W. Schubart, *Spicilegium Criticum*, Ægyptus 1951, p. 148-157, propose παραπόδιον, avec une valeur adverbiale de temps. L'argumentation ne m'a pas convaincu. Sa conjecture ἐκ τούτου τοῖς στρατιώταις au lieu de ἐκ τῶν στρατιωτῶν serait plus séduisante. Elle a seulement le tort de s'appuyer sur la *Paraphrase* de Josèphe comme sur un témoin *ad verbum*. Au contraire un bon parallèle à la conjecture de Wilhelm : Polybe, XI, 2, 11 φιλοζωοῦντες παρὰ τὸ δέον.

§ 27. — εἰκοσαδραχμία. Le mot est correctement formé. Εἰκοσα- est ici analogique de τετρα-, ἑπτα-, δεκα- δωδεκαδραχμία (nom d'une taxe). Cet -α- de liaison se répand de plus en plus à l'époque hellénistique. Cf. E. Schwyzer, *Grammatik der Pergamenischer Inschriften*, 1898 (Zürich), p. 164. Ainsi encore εικοσαετίας, *Journ. of Hell. Stud.*, XI, 121 s, n. 5/6 Keramos ; εικοσαπρωτεύειν, à l'analogie de δεκαπρωτεύειν. Cf. Décret d'Iasos, *REG*, VI (1893), 157, n. 3 ἐφ' ᾧ ἐκ τῶν δεκαπρώτων ἢ εικοσαπρώτων. On rapprochera surtout ἐξαρραχμία, nom d'une taxe attestée dans les années 4/3 avant J.-C. dans *P. Oxyr.*, XII, 1454. La nomenclature des taxes peut se retrouver dans un barème des indemnités.

§ 29. — La coupe est la même dans les mss d'Aristée et dans ceux d'Eusèbe. Les éditeurs se partagent. Je ne connais pas de formule administrative se terminant par τὰδε. Mais le rapport de Démétrios n'est pas forcément formulaire, et ici le mouvement de la phrase me semble exiger un complément direct de ce genre.

D'autre part, Τὰ δὲ ... avec le sens de « Or les livres... » n'est pas en situation.

§ 32. — *πρεσβύτερος* n'est pas ici une simple épithète. Il note une qualité que doivent posséder les personnages en question ; Démétrios y tient. La construction correcte comporte donc le participe *ὄντας*, négligé par Eusèbe. Au contraire, les § 39 et 46 n'ont plus besoin de la même emphase et *πρεσβύτερος* y devient simple épithète.

§ 33. — Meecham conserve *σημάναντα* des mss, et sous-entend *γράμματα*. Mais cette ellipse paraît insolite. Le pluriel *σημάναντας* dans un ordre qui s'adresse à Démétrios n'a rien d'étonnant. Au hasard d'une lecture, j'en relève un exemple caractéristique. Dans un décret de Priène honorant Larichos (270-266 av. J.-C.) on lit : *ἀναγγεῖλαι δὲ τὸν στέφανον ... δηλοῦντας ἐν τῇ ἀνγγελίᾳ ὧν ἕνεκα τε[τιμ]ῆται· τῆς δὲ ἀναγγελίας ἐπιμεληθῆναι τὸν ἀγωνοθέτην* (Hiller von Gaertringen, *Inscripfen von Priene*, n° 18). Le décret désigne comme responsable de la proclamation le seul agonothète, mais, par le pluriel *δηλοῦντας*, il fait allusion à la collaboration de *tout un bureau* de rédaction. Dans le cas de la lettre pour Éléazar, *σημάναντας* fait de même allusion au *bureau de la chancellerie* de Ptolémée.

§ 35. — La leçon adoptée s'appuie sur l'accord d'Eusèbe I avec G I, O¹, T d'Aristée. Elle a un bon parallèle dans Hécatée, cité par Josèphe (*C. Apion*, I, 194) : *πολλὰς μὲν γὰρ αὐτῶν* (i. e. *Ἰουδαίων*) *ἀνασπάστους εἰς Βαβυλῶνα Πέρσαι πρότερον ἐποίησαν μυριάδας*.

§ 83. — J. G. Février (p. 17, n. 3) rapproche Jos. (*B. J.* II, 528 et V, 67). S'il faut identifier ce *Σκοπός* (l'Observatoire) avec la colline de Schafat, au N.-O. de la ville, comme pencherait à le faire Th. Reinach (*B. J.*, II, 528, trad. franç., n. 1), il est peu probable qu'une caravane arrivant d'Alexandrie ait par là son premier panorama de Jérusalem. Je maintiens donc l'expression vague *τοὺς τόπους* paléographiquement explicable d'ailleurs.

§ 90. — *LSJ* (add.) connaît *μολυβοδοχέω* à Patara (*T A M*, II, 437). Pour les papyrus ptolémaïques, Mayser ne mentionne pas

μολυβῶω, alors qu'il donne les adjectifs *μολυβδούς* et *μολύβδινος*. Mais, à basse époque, *μόλυθος* et *μόλιθος* (*P. Tebtunis* 121, 52 et 84, 1^{er} s. av. J.-C.) alternent avec le classique *μόλυδδος*, même en composition (*μολυβδόγενον* et *μολυβδόβουλον* : cf. Ducange). Le fait qu'Eusèbe ait gardé *μεμολιβῶσθαι* porte à croire que cette forme était courante. Elle peut très bien avoir commencé à l'époque d'Aristée. Tous les éditeurs l'adoptent. Un papyrus d'Oxyrhynchus des environs de 500 après J.-C. conserve un exemple de *μόλιδδος* (*P. S. I.* 237, 2).

§ 98. — Comme il s'agit du nom propre du Dieu unique, l'article semble nécessaire. Même si Aristée oubliait qu'il fait parler un prétendu païen, il n'aurait aucune raison, en tant que Juif, d'omettre l'article : les LXX emploient des expressions telles que *τὸ ὄνομα κυρίου*.

§ 99. — *ἀνεκδιήγητον*. A cause du § 89, où *ἀδιηγήτων* est assuré, Wendland écartait ici *ἀνεκδιήγητον*. C'est méconnaître une gradation justifiée. En effet, à propos des réservoirs, Aristée parle de merveilles indescriptibles : *ἔτι δὲ θαυμασίων καὶ ἀδιηγήτων ὑποδοχείων*. Mais ce ne sont, après tout, que des « ouvrages d'art ». Plus loin (§ 97), quand il s'agit du costume sacré du grand prêtre, si méticuleusement fixé par le Pentateuque, on entre dans un tout autre domaine (*εἰς ἕτερον ἐληλυθέναι ἐκτὸς τοῦ κόσμου*), celui de l'*inexprimable* : *ἀνεξήγητον* s'applique alors aux couleurs des pierres précieuses où sont inscrits les noms des anciens patriarches ; *ἀνεκδιήγητον* enfin, encore plus expressif avec ses trois préfixes, s'applique à cette sorte d'extase qui saisira le spectateur devant la majesté du grand prêtre officiant *εἰς ἑκπληξιν ἥξειν καὶ θαυμασμὸν ἀνεκδιήγητον μετατραπέντα τῇ διανοίᾳ*. Cette fois, c'est le domaine de l'*ineffable*, pour lequel saint Paul, parlant de la Rédemption, reprendra précisément le même terme (*II Cor.* 9, 15) *Χάρις τῷ Θεῷ ἐπὶ τῇ ἀνεκδιηγήτῳ αὐτοῦ δωρεῇ* « grâce soit à Dieu pour son ineffable don » (Osty).

§ 107. — Wendland : « ... recte Wil(amowitz) lacunam per duplex πρός natam statuit, ut e. gr. suppleam μέσην τὴν χώραν (fort. add. τόπων ut οὗτοι habeat quo referatur) χερὰ τὰ πρός... Οὗτοι me semble représenter plutôt les habitants que leurs terres.

§ 117. — Désigner l'Égypte par « région appartenant aux Ptolémées » est un procédé commode, fréquent de nos jours pour les besoins de l'enseignement. Au lieu d'accepter telle quelle la leçon des mss, qui semblerait s'en accommoder, il faut y voir une graphie de l'ethnique, et lire Πτολεμαίων. La conjecture de Wendland Πτολεμαίων se fondait sans doute sur Jos. *Ant.*, XIII, 325, et peut-être sur la numismatique. Mais précisément, dans l'apparat de Niese, la graphie des mss et de l'épitomé -εἰσι est à résoudre -αιεῖσι, et de même -μαίων en μαιίων, aussi bien sur les bronzes de Ptolémaïs en Ionie (Head, *H. N.* (1911), p. 580) que ceux de Ptolémaïs-Akka (*ibid.*, p. 793). L'épigraphie garantit d'ailleurs cette lecture. Des décrets de Ptolémaïs-Hermius, en Thébaïde, au milieu du III^e s. av. J.-C., portent : πολίτην τῆς Πτολεμαίων πόλεως, τῆς Πτολεμαίων [πόλει]: etc. (*BCH*, 1897, p. 187 s.). L'usage de désigner le territoire d'une ville par une périphrase avec l'ethnique au génit. plur. est banal et ancien : v. g. τὴν χώραν τὴν Ἀθηναίων ... τὴν χώραν τὴν Κορυθαίων. (*Syll.*³, 151 ; 374 av. J.-C.). — Dans notre passage, il s'agit de Ptolémaïs-Akka (ou Aké), dont il est question dans *I Macc.* 10, 39.

§ 129. — Le contexte appelle une expression d'intensité. La tradition d'Aristée se partage entre πάλιν G I, O, T et πάλιν πάνυ A H K U. Eusèbe (BION) donne πάλιν. Schmidt écrivait παντάπασι ; Wendland, παντελῶς, mot du vocabulaire d'Aristée (cf. § 23, 77, 78, 136, 164). Mras choisit πάλιν πάνυ. Une remarque de M. A. Dain m'a conduit à reconnaître sous ce pléonasme une glose interlinéaire : le difficile πάλιν a dû être expliqué par un πάνυ *supra lineam*, qui est passé dans le texte. La leçon primitive serait alors simplement πάλιν. Elle s'autorise de parallèles tels que παλιμμήκης, παλινοχίος (Thackeray, *J. Q. R.*, 1903, p. 365). Saint Jean Chrysostome (*in Matth.*, V ε' = PG 57, 60) redoutant que le chrétien ne s'en remette trop du souci de ses intérêts spirituels au soin des autres, au lieu de s'y employer par lui-même, fait remarquer que l'Évangile conseille de se faire des amis avec les richesses d'iniquité « ἵνα πάλιν σὸν τὸ κατόρθωμα γένηται, « afin que la bonne action soit véritablement tienne », « ut recte factum vere sit tuum » dit très bien le traducteur latin. Ce rapprochement me semble préciser un peu la valeur intensive de πάλιν. Il indique que le mot suivant trouve dans le cas un redoublement d'à propos. C'est bien le sens que me semble comporter notre passage d'Aristée,

§ 131. — ὁ πρωτονομοθέτης est peut-être une corruption byzantine, sous l'influence des composés en πρωτο- qui pullulent à cette époque. Eusèbe doit conserver la bonne leçon.

La conjecture de Mras dans Eusèbe, προδῆλου, pourrait passer dans Aristée, car elle réduit à des proportions raisonnables la cascade des participes et la longueur de la période. Mais la phrase 12-14 est un précédent caractéristique des « monstrueuses » périodes d'Aristée. Ici, de plus, la reprise par ταῦτ' οὖν ἐξεργαζόμενος suppose que le fil de la construction a pu échapper au lecteur. C'est là que commence l'apodose, et tout ce qui précède n'est qu'une protase. Je conserve donc le participe προδηλώσας, quitte à diviser, dans la traduction française, cette période essoufflante. Cf. *Introd.*, p. 80.

§ 136. — Tramontano proposait, sous forme dubitative, de lire θεοῖ à l'actif. Bien que ἀποθέω soit plus courant en ce sens, le simple est attesté chez Oenomaos (III^e s. ap. J.-C.), cité par Eusèbe, *Prép. Év.* 5, 34 à propos de Cléomède d'Astypalée honoré par des sacrifices comme un immortel : διὰ τὶ γὰρ ... ἐθέωσας τὸν ἄνδρα τοῦτον. Encore 5, 36 : οὐδ' ἂν εἰς τις τῶν Ὀλυμπίων εἰς τοῦτο ἦλθεν παρανοίας ὡς ἐλάϊνον κορμὸν θεῶσαι, « aucun des Olympiens n'en serait venu à ce degré de folie, de déifier une bûche d'olivier ».

§ 142. — La forme contracte συναλισγόμενοι s'appuie sur *Daniel* 1, 8 ὅπως μὴ ἀλισγηθῆ. Cf. *Actes* 15, 20 ἀπέχεσθαι τῶν ἀλισγημάτων.

§ 156. — ἀπέραντον est la leçon du seul B. Elle a un bon appui dans *Job* 36, 26, à propos de Dieu : ἀριθμὸς ἐτῶν αὐτοῦ καὶ ἀπέραντος que Crampon-Bonsirven traduit « le nombre de ses années est impénétrable ». Eusèbe (dont (B) manque pour ce passage) écrit ἐπέραστον « quelque chose de délicieux ». Diodore explique par ce mot l'étymologie de la Muse Erato : ἀπὸ τοῦ τοῦς παιδευθέντας ποθεινοῦς καὶ ἐπεράστους ἀποτελεῖν, « elle fait des hommes cultivés de délicieux charmeurs » (IV, 7). Mras restitue Eusèbe d'après la quasi-unanimité des mss d'Aristée : ἀπέραστον. Avec Meecham (Gifford), je préfère interpréter ἀπέραστον comme recouvrant ἀπέραντον « inégalable », « sans pareil ». Ἐπέραστον serait le second stade de la faute introduite par ἀπέραστον.

§ 167. — Thackeray rapproche avec raison Diodore de Sicile, 14. 68, qui porte ce jugement sur l'attitude de Denys de Syracuse

envers les armées des Siciliens : καὶ δὴ φαίνεται διὰ παντός ἐπηγρουπνηκώς τῇ τούτων ἀπωλείᾳ, « il n'a cessé de consacrer ses veilles à comploter leur perte ». Sur la variante d'Eusèbe, cf. p. 37.

§ 169. — Cf. p. 37.

§ 175. — O¹ semble avoir écrit κατὰ ἔθος comme tous les mss. Mais O² porte κατὰ ἔθος et, en marge, cette remarque : κατ' ἔθος οἶμαι θέλει. C'est dire que la correction n'est pas faite d'après un autre témoin que le modèle, mais qu'elle est une simple conjecture du diorthote.

La paraphrase de Josèphe : ὑπὸ τοιούτων αἰτιῶν ἀχθέντες, semble la monnaie de χρηματισμόν. § 81, il évitait déjà ce mot, qu'il remplaçait par le verbe correspondant τὸ χρηματίζειν.

§ 176. — Dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études* (1910-1911, p. 107), Isidore Lévy, résumant sa première conférence, s'exprimait ainsi : « Le texte de l'édition de Wendland a pu être amélioré sur quelques points : on a montré, notamment, qu'au § 176 le mot διαφόραις (διφθέραις), suspecté par Mendelssohn et Wendland, est garanti par Josèphe, *Contre Apion*, I, 189 et Galien, XVIII, 2, p. 630, et XVII, 1, p. 922, et représente un terme technique désignant une catégorie particulière de manuscrits. » Th. Reinach (*C. Apion*, Belles-Lettres, h. l.) mentionne avec réserve cette interprétation, où le mot διαφορᾶν prendrait un sens « rarissime ». Dans son texte, il conserve διαφορᾶν, et traduit : « Et leur fit connaître toutes les particularités de sa nation. » Q. Cataudella (*Rivista di Filologia*, N. S. XI, mars 1933, p. 75, 76) préfère, en s'appuyant sur la paraphrase de Josèphe — qui omet le mot — corriger en διφθέραν. — En réalité, le terme suspecté dans Aristée n'est pas διαφόραις, comme l'écrivait I. Lévy, mais διαφόροις, épithète possible et non dittographie de διφθέραις. Dans le *Contre Apion*, le contexte prépare, non pas à la lecture d'un livre, mais à un enseignement relatif aux particularités du peuple juif. Il faut donc maintenir διαφορᾶν et le traduire comme Th. Reinach.

Quant aux deux autres emplois prétendus de διαφορά (chez Galien) pour désigner « une catégorie particulière de manuscrits », ce sont deux méprises. Il ne s'agit pas d'un substantif διαφορά, mais de l'adjectif διάφορος. Voici les textes (dont la référence complète

est : C. G. Kühn, *Medicorum Graecorum Opera* (Leipzig, 1821-1833), XVII, 1, p. 922 et XVIII, 2, p. 630) : le premier passage nous dit : τὰ γὰρ ἐν διαφόροις ἢ χάρταις ἢ δέλτοις ὑφ' Ἱπποκράτους γεγραμμένα τὸν υἱὸν αὐτοῦ Θεσσαλὸν ἀθροίσαντά φασι ταῦτα τὰ δύο βιβλία συνθεῖναι, τὸ τε δεύτερον καὶ τὸ ἕκτον, ἔνιοι δὲ καὶ τὸ τέταρτόν φασι, « à ce qu'on dit, tout ce qu'Hippocrate avait écrit sur diverses feuilles (de papyrus) ou tablettes (de bois) son fils Thessalos le rassembla et en composa deux livres, le second et le sixième ; et d'aucuns disent, le quatrième ». Le mot veut exprimer ici le caractère *disparate* des notes laissées par Hippocrate. — Le second passage parle de vieux ouvrages écrits τὰ μὲν ... ἐν τοῖς βιβλίοις, τὰ δὲ ἐν τοῖς χάρταις, τὰ δὲ ἐν διαφόροις φιλόροις, ὥσπερ τὰ παρ' ἡμῶν ἐν Περγάμῳ. L'éditeur traduit en latin : « Partim quidem in libris, partim vero in chartis, partim demum in tiliaceis membranis, quemadmodum apud nos Pergami. » L'expression *tiliaceis membranibus* traduit le seul mot φιλόροις ; quant à διαφόροις, que C. G. Kühn a omis de traduire en latin, il doit avoir ici le sens si fréquent d'*excellence*, que favorise la comparaison avec la bibliothèque de Pergame, riche en volumes précieux. Il s'agit de « papier de tilleul » de *haute qualité*. On voit d'où vient l'erreur.

Bref le mot διαφορά ne figure pas dans l'édition de Wendland, où l'on entreprenait de lui donner un sens technique très spécial. Il ne figure pas non plus dans les deux passages allégués de Galien. On le trouve effectivement dans le *Contre Apion*, mais la traduction par « livre » ou « document », dans ce passage altéré, n'est probablement qu'un contresens. Dans ces conditions, avec les éditeurs, je maintiens διφθέραις ; mais je maintiens aussi διαφόροις, épithète d'excellence qui s'harmonise bien avec le contexte.

§ 182. — J'adopte la conjecture de Wendland à tous égards très satisfaisante. Le seul motif de l'écarter serait le témoignage de Josèphe. Seulement, rien ne prouve que Josèphe n'ait pas démarqué le passage ; peut-être aussi reproduit-il un texte déjà fautif. Plus sûr me paraît le parallèle fourni par Polybe, XV, 18, 2 (traité) Καρχηδονίου ... ἔθεσι καὶ νόμοις χρῆσθαι τοῖς ἰδίοις ; XVIII, 27, 2 νόμοις χρῆσθαι τοῖς ἰδίοις ; 29, 15 νόμοις χρωμένους τοῖς ἰδίοις, etc. Cf. aussi la lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins (41 ap. J.-C.) leur demandant de cesser toute persécution contre les Juifs : ἕως αὐτοῦς τοῖς ἔθεσιν χρῆσθαι (H. I. Bell, *Jews and Christians in*

Egypt, 1924). Dans A. συγχρῆσθαι ne fait qu'insister sur le caractère institutionnel de ces usages.

§ 194. — Zuntz appuie sa conjecture ἐνδεικνόμενος (ἰσχύν) sur *Sag.* 12, 16-18 : ἡ γὰρ ἰσχὺς σου δικαιοσύνης ἀρχή, ... σὺ δὲ δεσπόζων ἰσχύος ἐν ἐπιεικείᾳ κρίνεις, « c'est ta force qui est le principe de ta justice ; mais disposant de ta force, tu juges avec douceur » (Osty, qui commente : « patiens quia aeternus »).

§ 216. — Les éditeurs remarquent que ce serait la seule réponse des soixante-douze qui n'en appelât pas en fin de compte à Dieu même. Cette exception serait peu conforme aux intentions manifestes du Banquet. Pour la construction, on peut comparer § 18 κατευθύνει τὰς πράξεις ... θεός.

§ 226. — Ἄλλοι avec l'article peut représenter la même chose que le français « autrui ». C'est dans ce sens que je le prends ici. La conjecture de Zuntz, qui voit dans ἄλλους une mélecture d'ANOYC (= ἀνθρώπους) est paléographiquement correcte, mais elle ne semble pas nécessaire. En outre, τοὺς ἀνθρώπους a l'air de situer la personne du roi au-dessus de l'humanité, ce qu'on admet bien d'un philosophe courtisan sous les Ptolémées, mais beaucoup moins d'un représentant de la « sagesse » juive. Il suffit de se reporter à la réponse d'un autre de ces Juifs. Le roi y est invité à garder l'égalité en se souvenant qu'il a beau être un « conducteur » d'hommes, il n'en est pas moins homme lui-même (§ 263). Il ne faut pas oublier que notre Περὶ βασιλείας se présente en travesti juif.

§ 239. — La répétition de ἄν, même avec l'éventuel, n'est pas chose inouïe, spécialement lorsque la conjonction (ici ὅπως ἄν) est séparée du verbe par l'énoncé d'autres circonstances. A l'époque hellénistique toutefois cette répétition de ἄν à l'éventuel est un peu inattendue.

§ 262, 4. — Zuntz supprime τις, comme dittographie de εἰς, qui manque effectivement, dans le *Barberinus* (56), 474 (ici P). Mieux encore il fait remarquer que la réponse suppose une question concernant le roi lui-même, comme dans tous les autres cas de πῶς ... ἄν dans ce banquet.

§ 289. — Malgré les remarques de Zuntz sur la maladresse de style qui en résulte, je maintiens avec les éditeurs précédents καὶ κακῶν, parce que la Koinè admet facilement ces gaucheries, et Aristée, habituellement, ne fait aucun effort pour réagir. De toute façon, avec ou sans καὶ, l'interprétation du passage reste la même. Pour plus de clarté, j'admets cependant la ponctuation suggérée par Zuntz.

§ 295. — Le rapprochement avec Diodore, I, 90, 4 : περὶ μὲν οὖν τῶν ἀφιερωμένων ζώων εἰ καὶ πεπλεονάκαμεν amène Wendland à se demander si le simple datif suffit pour indiquer le sujet sur lequel l'auteur se reproche de s'être trop attardé et il propose dubitativement ἐν τούτοις, grammaticalement peu satisfaisant.

§ 297. — καὶ ταῖς συμποσίαις. Pour E. Bickermann (« Notes sur la chancellerie des Lagides », dans *Revue internationale des Droits de l'Antiquité*, 1953, p. 262, n. 34), ces mots « comme déjà leur position l'indique, représentent une interpolation dont l'auteur n'a pas réalisé que le festin royal fait partie des « affaires ». Il faudrait, dans ce cas, éliminer aussi le τε qui précède. Il me paraît préférable de voir ici dans l'expression τε ... καὶ un moyen de mettre l'emphase sur ταῖς συμποσίαις. Bien sûr, le festin royal fait partie des « affaires », mais les conditions dans lesquelles en est dressé le procès-verbal sont assez différentes de celles des audiences (χρηματοισμοῖς) pour exiger un mode spécial de rédaction et justifier par là même la distinction que fait ici Aristée. Je conserve donc l'expression à sa place.

§ 298. — E. Bickermann (*ibid.*) s'étonne que « le mot ἡμέρας inquiète ici les éditeurs qui le changent (ῶρας) ou le suppriment. Mais le mot signifie ici « le commencement du jour ». Et de renvoyer à Polybe, VIII, 27, etc. ἀφ' ἡμέρας (*de die*). Le passage de Polybe a bien ce sens, en effet, mais ne présente pas comme ici le relatif anticipé ἧς. Plus proche me semblerait : Plutarque, *Pelopidas*, XV, 5 : ἀφ' ἧς γὰρ εἶλοντο πρῶτον ἡγεμόνα τῶν ὅπλων οὐκ ἐπάσαντο καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἄρχοντα χειροτονοῦντες, κτλ. Il note ainsi la date où s'est introduit un usage. Il y a ellipse du mot ἡμέρας, entendu d'ailleurs au sens large, puisqu'il n'est pas assuré qu'on procédât à ces élections exactement au jour anniversaire de la

toute première fois. Mieux encore *Pasteur* d'Herma (Parabole, VIII, 1, 4) ἀφ' ἧς δέ, φησί, πάντα ἰδης, καὶ δηλωθήσεται σοι τὸ τί ἐστίν. Et VIII, 6, 6 : βλέπεις δὲ πολλοὺς ἐξ αὐτῶν καὶ μετανενοηκότας, ἀφ' ἧς ἐλάλησας αὐτοῖς τὰς ἐντολάς μου. Dans l'un et l'autre passage, ce n'est plus précisément le mot ἡμέρας qui est à sous-entendre, mais plutôt ὥρας. De même *Lc* 7, 45, Jésus dit au Pharisien Simon, en parlant de la femme qui est venue lui baiser les pieds : φιλημά μοι οὐκ ἔδωκας· αὕτη δὲ ἀφ' ἧς εἰσῆλθον οὐ διέλειπεν καταφιλοῦσά μου τοὺς πόδας. Il s'agit d'un moment précis de la journée, dont on ne fixe pourtant pas l'heure exacte. Le passage d'Aristée comporte une interprétation du même genre. Paléographiquement, une substitution fautive de ἡμέρας à ὥρας se comprend sans peine. On comprendrait également une insertion de ὥρας (voire de ἡμέρας ὥρας, suggérée par Gomperz *SAW*, vol. 134, p. 3, et adoptée par Wendland). Je verrais plus volontiers dans la leçon commune des mss une faute à son second stade. Au primitif ἀφ' ἧς, on aura d'abord ajouté ὥρας, qu'ensuite un œil distrait aura lu ἡμέρας. On peut donc être plus près de l'archétype en revenant à la tournure elliptique, comme le suggérait Thackeray : ἀφ' ἧς ἂν ὁ βασιλεὺς ἄρξῃται χρηματίζειν « depuis l'ouverture des audiences du roi » (idée verbale pure et simple de l'ariste). Le texte n'en indique pas plus l'heure que celle du coucher. Je mentionne pour mémoire l'interprétation de A. Peyron, *Papyri Graeci* (Turin, 1826), I, p. 91 : « Nam mos est, ut probe scis, ut a die quo rex incipiat publicam audientiam facere quoad moriatur, omnia excipiantur scripto quae dicuntur... » Il nous est plus facile aujourd'hui de reconnaître dans κατακοιμηθῆ non la sépulture, mais le coucher, ce dont le contexte s'accommode beaucoup mieux : le mérite de ces rois est donc que rien de ce qui se traite ou se dit en leur présence chaque jour n'est omis dans les procès-verbaux.

§ 301. — De l'aveu même de Zuntz, la tradition manuscrite présente aussi chez Josèphe la confusion facile de προσελθόν et προελθόν. J'hésite à adopter la conjecture, que le sens n'exige pas absolument : πρόσειμι peut s'employer dans un sens assez vague, « avancer vers, aller (plus loin) vers ».

§ 310. — Zuntz (« A textual note on Eusebius, *Hist. Eccl.*, VI, 41, 45 », *Vigiliae Christianae*, V (1951), p. 51) voudrait écrire ici

πάντες au lieu de στάντες, et invoque à l'appui de cette conjecture un passage d'Eusèbe qui comporterait la confusion entre un πάντος et un περιστάντος. Seulement, dans le texte d'Eusèbe, la confusion aurait été faite en sens inverse de celui qu'il faudrait admettre dans le cas d'Aristée, où στάντες cacherait un ancien πάντες. L'auteur pense en trouver un confirmatur dans le fait que la paraphrase de Josèphe a l'adjectif πάντες au lieu du participe στάντες. Mais la paraphrase est un témoin trompeur. Les soupçons de Niese sur ce passage de Josèphe étaient fondés lorsqu'il écrivait : « πάντες] suspectum στάντες Aristeeas ». Il sentait bien que le πάντες du texte de Josèphe représente un affaiblissement du στάντες d'Aristée ; il n'osait pourtant pas introduire ce participe dans le texte de Josèphe. A bon droit, car, étudiée d'ensemble, la paraphrase de Josèphe montre que les affaiblissements que subit le texte d'Aristée en passant dans les *Antiquités* sont beaucoup plus souvent imputables à l'auteur de la paraphrase qu'à des accidents de la tradition manuscrite. Je l'ai constaté à satiété dans « Josèphe adaptateur de la Lettre d'Aristée ». Aristée cherchait à donner à son affabulation un air de témoignage oculaire, et alors le participe descriptif est bien en situation dans son texte. Josèphe au contraire, entraîné par sa manie de démarquage vers des formules banales, extrahait au participe descriptif un adjectif indéfini légèrement redondant mais qui présente à ses yeux l'avantage d'imprimer à la phrase une cadence plus oratoire. — Sur l'énumération des personnages et la composition de leurs groupes, voir la discussion de Tcherikover, *CPJ*, I, p. 9, n. 24.

§ 314. — L'orthographe *Théopemptos* se retrouve dans une lettre pascale de Théophile, évêque d'Alexandrie (J. Labourt, *Saint Jérôme, Lettres*, V, 100, 18) datée de 404, à propos d'un évêque de Nicion (en Égypte). Si cette rencontre est autre chose qu'un hasard, il faudrait y reconnaître l'indice d'une déformation locale du nom et alors conserver la leçon Θεοπέμπτου des mss.

§ 319. — Κολίδιον interprété par *LSJ* comme diminutif de κοιλία « cavité », terme d'anatomie, est à écarter ici. L'autre leçon est ambiguë : interprétée sans itacisme, κοιλίον, elle désigne une coupe, et convient bien pour le cadeau à chacun des traducteurs. Alors τάλάντου n'indique pas le poids (plus de 36 kg !) mais la

valeur marchande. Au contraire, au § 320, le terme figure parmi les objets d'ameublement : il s'agit d'un buffet ou d'un coffret à argenterie, κυλικεῖον ; on comprend que la valeur puisse être trente fois supérieure. De même dans *I Macc.* 15, 32 (éd. Rahlfs) : Athénobios vint à Jérusalem et vit l'opulence de Simon, son buffet garni de vases d'or et d'argent, καὶ ἦλθεν Ἀθηνόβιος ... εἰς Ἱερουσαλημ καὶ εἶδεν τὴν δόξαν Σίμωνος καὶ κυλικεῖον μετὰ χρυσομάτων καὶ ἀργυρωμάτων ... L'*ekphrasis* de Callixénos de Rhodes, rapportée par Athénée, V, 199, présente la même difficulté, qui a été résolue dans le même sens par Villebrun, se fondant sur les dimensions : « Douze coudées de long sur six de haut » (éd. Kaibel, Teubner, 1887) : il ne pouvait s'agir d'une coupe.

BIBLIOGRAPHIE

1. Éditions postérieures à l'Éditio major de Flavius Josèphe par B. Niese.

MENDELSSOHN, L., *Aristeae quae fertur ad Philocratem epistulae initium* (31-50). Jurievi (Dorpat) 1897.

WENDLAND, P., *Aristeae ad Philocratem Epistula cum ceteris de origine versionis LXX interpretum testimoniis*. Leipzig 1900. Seule édition accompagnée d'un Index verborum, d'un Index grammatical et des principaux textes montrant le développement de la légende.

THACKERAY, H. St. J., *The Letter of Aristeas* en appendice à H. B. SWETE, *An Introduction to the Old Testament in Greek*. Cambridge 1902. Descriptions sommaires des manuscrits et discussion de leur classement. Apparat critique très clair. On regrette seulement que soit écarté, pour une raison assez arbitraire, le *Monaensis* 9.

TRAMONTANO, R., *La Lettera di Aristeo a Filocrate*. Naples 1931. Riche introduction. Le texte présente cette singularité de donner toujours la leçon commune des mss, même quand c'est une faute évidente. La bonne leçon (par recours à la tradition indirecte ou à une conjecture) est donnée en note, pêle-mêle avec les remarques de tout genre, généralement excellentes d'ailleurs.

2. Traductions.

WENDLAND, P., *Der Brief des Aristeas*, in E. Kautzsch, *Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments*. Tübingen 1900. Brève introduction et notes, Bd II, p. 1-31.

ANDREWS, H. T., *The Letter of Aristeas*, in Charles, *Apocrypha and Pseudepigrapha of the Old Testament*, vol. II, p. 83-122. Oxford 1913. La partie de l'introduction qui se rapporte au classement des mss est dépassée.

THACKERAY, H. St. J., *The Letter of Aristeas*. S. P. C. K. Londres 1917. Révision d'une traduction antérieure, parue dans *Jewish Quar-*

terly Review, 15 (1903), p. 337-391. Elle s'écarte parfois du texte grec établi par l'auteur.

RIESSLER, P., *Brief des Aristeas in Altjüdisches Schriftum ausserhalb der Bibel*. Berlin 1928. Avec brèves notes, p. 193-233.

MEECHAM, H. G., *The Oldest Version of the Bible*. Londres 1932. Outre la traduction en anglais, importants aperçus sur des questions d'ordre historique, littéraire ou religieux. Complété ensuite par :

MEECHAM, H. G., *The Letter of Aristeas*. Manchester 1935. Bibliographie, texte (sans traduction suivie) de Thackeray. Étude philologique très détaillée. Notes constituant un commentaire perpétuel. En appendices, parallèles avec LXX, Siracide, Maccabées, Aristobule, Polybe, Eupolémus, Diodore de Sicile, Georges Cedrenus, Josephé. Index des références, des textes papyrologiques parallèles, des mots grecs étudiés ou commentés, index anglais des noms propres et des sujets traités. Cette étude linguistique incite à dater la *Lettre* d'environ 100 av. J.-C., mais en admettant explicitement (p. 333) que de nombreux textes de papyrus pourraient la faire remonter au-delà de 150 av. J.-C. Enfin, elle est positivement favorable à l'unité de la *Lettre*. — Ces deux livres restent l'étude philologique la plus approfondie de la *Lettre d'Aristée*.

CAHANA, A., in *Ha-sepharim Ha-Hizonim*. Tel-Aviv 1937. Traduction en hébreu, sans texte grec. Courte introduction et notes.

HADAS, Moses. *Aristeas to Philocrates*. New York 1951. Introduction. Bibliographie méthodique. Texte de Thackeray. L'apparat critique, simplifié à l'extrême, ne laisse plus voir l'état réel de la tradition. Index unique pour noms propres anciens et modernes, matières et termes techniques.

3. Critique.

LETRONNE, *Journal des Savants*, 1828, p. 105.

STRUVE, C. L., *Opuscula selecta*, II. Leipzig 1854, p. 195-197, 270, 277, 310, 311, 329.

COBET, C. G., *Λόγος Ἐρωγῆς*. Lugd. Bat. 1866, vol. I, p. 177 s.

LUMBROSO, « Dell' uso delle iscrizioni dei payri per la critica del libro di Aristeas », *Atti della R. Acad. delle scienze di Torino*, vol. IV, 1868-69, p. 229-254.

SCHMIDT, Moritz, « Der Brief des Aristeas an Philocrates », dans MERX, Adalbert, *Archiv für wissenschaftliche Erforschung des Alten Testaments* (1870), Heft III, p. 1-12 Introduction, 13-70 texte grec, 71-72 remarques sur les quinze premiers paragraphes.

MENDELSSOHN, L. « Zum Aristeasbriefe », *Rhein. Mus.*, XXX (1875), p. 631 s.

GRAETZ, H., *Die Abfassung des Pseudo-Aristeas*. Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums. Dresden 1876, p. 289-308 ; 337-349.

KUIPER, K., « De Aristeae ad Philocratem fratrem epistola », *Mnemosyne*, XX (1892), p. 252-272.

MAHAFFY, *Classical Review*, VIII (1894), p. 349.

GOMPERZ, Th., « Beiträge zur Kritik und Erklärung griechischen Schriftsteller ». *Sitzungsberichte der Philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. Wien, vol. 134 (1896). Abhandlung, II, p. 3, n° 4.

WILLRICH, H., *Judaica* (1900).

OUSPENSKY, Th., « L'Octateuque du Sérail », *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, XII, Sofia 1907, p. 1-36. La paraphrase byzantine occupe les p. 1-14, la collation par rapport à l'édition de Wendland, les p. 34-36.

WILLRICH, H., *Urkundenfälschungen in der hellenistisch-jüdischen Literatur*. Göttingen 1923.

FÉVRIER, J. G., *La date, la composition et les sources de la Lettre d'Aristée à Philocrate*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 242, Paris 1925.

BICKERMANN, E., 1° « Zur Datierung des Pseudo-Aristeas », in *Zeitschrift f. die neutestamentliche Wissenschaft*, 29 (1930), p. 280-296.

2° « Notes sur la chancellerie des Lagides », *Revue internationale des Droits de l'Antiquité*, 1953, p. 262.

ZUNTZ, G., 1° « Aristeas Studies I : The Seven Banquets », *Journal of Semitic Studies*, IV, 1 (1959), p. 21-36.

2° « Aristeas Studies II ; Aristeas on the translation of the Torah », *JSS*, IV, 2 (1959), p. 109-126.

3° « Zum Aristeas-Text », *Philologus. Zeitschrift f. d. klass. Altertum*, 102 (1958), p. 240-246. (Conjectures pour 114, 138, 177, 190, 194, 226, 231, 262, 289, 301, 310.)

4. Les Juifs à Alexandrie.

BELL, H. I., *Cults and Creeds in Graeco-Roman Egypt*. Liverpool 1953.

Encyclopedia Judaica, Berlin 1928-35, s. v. Alexandrien.

FUCHS, L., *Die Juden Aegyptens*. Wien 1924.

GOODENOUGH, E. R. *The Jurisprudence of the Jewish Courts in Egypt, legal administration by the Jews under the early roman empire as described by Philo Judaeus*. New Haven, Yale Univ. Press 1929. L'Introduction p. 15 s. conteste le droit des Juifs d'Alexandrie à Aristée.

se donner le titre d'Alexandrins, mais reconnaît que sous les Ptolémées ils jouissaient d'une très large autonomie.

TCHERIKOVER, A., *The Jews in Egypt in the Hellenistic-Roman Age in the Light of the Papyri* (en hébreu avec un résumé en anglais). Jérusalem 1945.

TCHERIKOVER, A., en collaboration avec A. Fuks, *Corpus Papyrorum Judaicarum*, plus spécialement I (1957), p. 19-48 sur la période ptolémaïque; II (1960), p. 25-99 sur le problème juif à Alexandrie.

VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, s. v. Alexandrie.

S. DAVIS, *Race-relations in ancient Egypt, Greek, Egyptian, Hebrew, Roman*. London 1951.

5. Travaux divers.

FUCHS, L., *Die Juden Aegyptens*. Vienne 1924.

GOODENOUGH, E. R., « The Political Philosophy of Hellenistic Kingship », in *Yale Classical Studies*, I (1928).

HEINEMANN, « Allegoristik der hellenistischen Juden ausser Philon ». *Mnemosyne*. Leiden 1925, p. 135 s.

JAEGER, H., « La doctrine biblique et patristique sur la royauté face aux institutions monarchiques hellénistiques et romaines », Recueils de la Société Jean Bodin, XIV^e session, Toulouse 1960 : « la Monocratie ».

JELICOE, S., « Aristeas, Philo and the Septuagint Vorlage », *JThS*, XII (1961), p. 261-271.

KAHLE, P., *The Cairo Geniza*. Londres 1947.

KUIPER, K., « De Aristeae ad Philocratem fratrem epistola », in *Mnemosyne*, 20 (1892), p. 252-272.

LUMBROSO, G., *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides*. Turin 1870.

PELLETIER, A., s. j., *Flavius Josèphe adaptateur de la Lettre d'Aristée*. Paris, 1962.

PEREMANS, W., « De Egyptenaren in het leger van de Lagiden » (avec un résumé français), *Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Akademie voor Wetenschappen*, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren. Jaargang, XIII, n° 3. Bruxelles, Palais des Académies, 1951, gr. in-8°, 18 p.

REDPATH, H. A., « The present position of the Study of the Septuagint », *Amer. Journal of Theol*, VII, 1 s.

STRICKER, B. H., *De Hellenistische codificaties der praehellense godsdiensten* (Verhandelingen der Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen Afd. Letterkunde. Deel, LXII, n° 4. Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgevers Mij 1956).

Ignore les importants travaux de Meecham et de Tramontano.

TARN, W. W., *The Greeks in Bactria and India*. Cambridge 1938. Appendice : The Milindapanha and Pseudo-Aristeas, p. 414-436.

TCHERIKOVER, A., « The Ideology of the Letter of Aristeas », *HThR*, LI (1958), p. 59-85 (reprend son étude parue dans *Sefer Dinaburg*. Jerusalem 1949, p. 83-101). La lettre d'Aristée est un produit typique du judaïsme alexandrin de l'époque ptolémaïque : son auteur, dont l'idéal est d'être citoyen des deux mondes, n'est ni un idéaliste juif convaincu, ni un Hellène ; il appartient à une époque où l'antisémitisme n'a pas encore barré le chemin de l'émancipation culturelle aux Juifs égyptiens.

TCHERIKOVER, A., *Roshe Perakim l'Hikur ha-Safrut ha-Yehudit ha-Alexandronit*, Sefer Levi. Jérusalem 1949, p. 139-160.

VACCARI, A., *Scritti di Erudizione e di Filologia*. Vol. I : *Filologia Biblica e Patristica*. Roma, Edizioni di Storia e Letteratura 1952. Le sort de la *Lettre d'Aristée* en Italie. L'auteur montre que la version latine de Jacques d'Ange est plus exacte, encore que moins élégante, que celle de Palmieri.

VINCENT, H., « Jérusalem d'après la Lettre d'Aristée », *Revue biblique internationale* N. S. 5 (1908), 520 ; 6 (1909), 555 s.

WENDLAND, P., article *Aristeas* in *Jewish Encyclopedia*, 2, 92 s.

WESTERMANN, W. L., *Upon Slavery in Ptolemaic Egypt*. New York, 1929.

WESTERMANN, W. L., « Enslaved Persons who are free », *American Journal of Philology*, 59 (1938), p. 1-30.

ABRÉVIATIONS

- BCH = *Bulletin de correspondance hellénique*.
 BGU = *Aegyptische Urkunden aus den Museen zu Berlin*.
 CIJ = J. FREY, *Corpus inscriptionum judaicarum*. Rome I (1936), II (1952).
 CPJ = TCHERIKOVER, *Corpus Papyrorum judaicarum*. Cf. p. 258.
 Funk. = *Patres Apostolici*. Tubinge.
 JSS = *Journal of Semitic Studies*.
 LSJ = LIDDELL, SCOTT, JONES, *A Greek-English lexicon*. Oxford, 1948.
 Mg ou Mangey = THOMAS MANGEY, *Philonis Judaei Opera*. Vol. I et II. Londini, 1742 (avec traduction latine et nombreuses notes).

- NRT = *Nouvelle Revue théologique*. Louvain.
 OVB = MEECHAM, *The Oldest Version of the Bible*. Cf. p. 44 et 256.
 OGI = DITTENBERGER, *Orientalis graeci inscriptiones selectae*.
 P. GRADENWITZ = G. PLAUMANN, *Griechische Papyri der Sammlung Gradenwitz*.
 PG = *Patrologia graeca*.
 P. Oxyr. = *Oxyrhynchus Papyri*.
 PSI = *Papiri greci e latini*, Pubblicazioni della Società italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto.
 RB = *Revue biblique internationale*.
 REG = *Revue des études grecques*.
 REJ = *Revue des études juives*.
 RSR = *Recherches de science religieuse*.
 SAW = *Sitzungsberichte der Philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. Wien.
 SH = *Studia Hellenistica* (Louvain), n° 10 (1955).
 Syll.³ = DITTENBERGER, *Sylloge inscriptionum graecarum* (3^e édition).
 TAM = *Tituli Asiae Minoris*.
 UPZ = U. WILCKEN, *Urkunden der Ptolemaerzeit*. I. Papyri aus Unterägypten (1922), II. Papyri aus Oberägypten (1935).

I. INDEX VERBORUM

Les chiffres renvoient aux paragraphes des éditions modernes depuis Wendland (1900). Après un numéro de paragraphe, la lettre *a* précise qu'il s'agit du premier emploi du mot dans ce paragraphe, *b*, du second, et ainsi de suite.

En tête d'un article, l'astérisque * signale les mots dont le relevé n'est pas exhaustif.

Après un mot ou une référence, l'astérisque * indique que le mot fait l'objet de remarques critiques dans la présente édition.

Les sigles [] et < > ont la même valeur que dans le texte et dispensent alors de cet astérisque. Les parallèles sont indiqués entre ().

(H. R.) renvoie à Hatch et Redpath, *A Concordance to the Septuagint* 1897 (réimpression de 1954). Les références plus précises sont données d'après la Septante de Rahlfs, *Septuaginta* 1935.

(Pol.) renvoie à Polybe d'après l'édition de Büttner-Wobst (1882-1904).

Les parallèles épigraphiques seront à chercher dans les recueils d'inscriptions qui comportent un Index Verborum.

Pour les parallèles papyrologiques, outre Preisigke, *Wörterbuch der griechischen Papyrusurkunden* (1925-31), on devra recourir à E. Mayser, *Grammatik der Griechischen Papyri aus der Ptolemaerzeit* (1938 s.).

A l'intérieur de chaque article, les diverses formes d'un même mot sont classées ordinairement dans l'ordre où il se décline ou se conjugue. Certaines listes, peu homogènes, suivent simplement l'ordre numérique des paragraphes. L'ordre purement alphabétique n'a été adopté que là où ne s'imposait aucune autre classification.

ἀγαθοποιεῖν 242 (H. R.).
 ἀγαθός: cf. καλός — φύσιν ἀ. 56,
 ἀ. ἐπινοίας 196, πάντα τὰ ἀ.
 185, 207, 229, 248 — ἀγαθά
 205, 231 — τὰ μέγιστα ἀ. 293
 (197) — ἀ. μέγιστα 212 — με-
 γάλων ἀγαθῶν 308.

ἀγάλματα 135 (H. R.).
 ἀγαπᾶν 123 (H. R.).
 ἀγάπη 229 (H. R.).
 ἀγάπησις (H. R.): φιλίας καὶ ἀγα-
 πῆσεως 44, φιλανθρωπία καὶ ἀ.
 265-270 (opp. θυσοίας).
 ἀγγεῖον: τῶν ἀγγελίων 91.

ἀγειν : ἐπὶ τέλος 9, εἰς ἐλάττωσιν 109, εἰς μετάνοιαν 188, πρὸς εὐνοίαν 203, τὴν διάνοιαν πρὸς τὰ κάλλιστα 247*, ἐπιεικεία 207 — *Élever* (des enfants) 248.
 ἄγιος : νόμου 45, γράμμασιν 98, κατασκευὴν 99 (H. R.).
 ἀγνεία : ἐν ταῖς ἀγνεύαις 106, περιέφραξεν ἀγνεύαις 142 (H. R.).
 ἄγνοια 130.
 ἀγνός : θεωρίαν 31, ἐπίσκηψιν 144, διάνοιαν 292, κατὰ σῶμα καὶ κατὰ ψυχὴν 139, συντηρεῖν ἀγνώως 317 (H. R.).
 ἀγορασμούς 9 (H. R.).
 ἄγραφα 56.
 ἄγριος 170, (πιτηνὰ) ἄγρια 146.
 ἀγωγή education, conduite : 43, 124, 246, 246, 280 — παιδείας ἄ. 8* — ταῖς ἀγωγαῖς 235 (H. R.).
 ἀγών : πολεμικοῖς ἀγῶσιν 14.
 ἀγωνιούσινται περὶ 273.
 ἀδελφὴ 41, 45.
 ἀδελφός 7, 120.
 ἀδιακόποις χάραξι 139.
 ἀδιάλειπτον κίνησιν 86 — ἀδιαλείπτως 92, 294 (Mac., Pol. 9, 3, 8).
 ἀδιάλυτος 242 (H. R.).
 ἀδιήγητος 89, cf. ἀνεκδιήγητος.
 ἀδικεῖν 146.
 ἀδικία 162, 212, 277, 292, μεγάλην ἄ. 152 — μετὰ ἀδικίας 146.
 ἀδικον : οὐθέν 210.
 ἀδόλεσχόν τι ποιῶμεν 8.
 ἀδοξία 269 (Sir. 3, 11).
 ἀδωροδόχτος 209.
 ἀεὶ 2, 196, 248.
 ἀείρους 116.
 ἀένναον μνήμην 279, δόξαν 292, ἀέννα μόνοντᾶ 311 (H. R.).
 ἀήρ 70.

ἀήτητος 193.
 ἀθέατος 71*.
 ἀθρόαν 26 (III Mac. 5, 14).
 αἰκίαις περιβάλλειν (III Mac. 6, 26), 208, καὶ θανάτοις 167.
 αἵματα 88.90.
 αἶψ 93.
 αἶρειν (H. R., Pol.) τὸ δίκαιον 215.
 αἰρεῖσθαι : choisir, préférer + acc. 54, περὶ 40 — καθ' ὃ ἂν μέρος αἰρῶνται 64*, 65* — αἰρετόν 285.
 αἰρεσις : γνησίαν τὴν αἶρεσιν 7 (H. R., Pol.).
 τῶν αἰσθήσεων 156, ἀλογίστω αἰσ. 213.
 αἰσχύνη : μεγάλη 206.
 αἴτιος ἀγαθῶν 205 — οἱ αἴτιοι les coupables 131, 188*.
 αἰχμαλωτεύεσθαι 23 (H. R.).
 αἰχμαλωτίζω 12 (H. R.).
 αἰχμάλωτος 33, 35, 37 (H. R.).
 ἀκαθάρσια 166 (H. R.).
 ἀκάθαρτος : τρόπος 166 — ἀκάθαρτα animaux prohibés 128, 147, 169 — ἄ. πρὸς βρώσιν οὐ πρὸς τὴν ἀφὴν 129 (H. R.).
 ἄκανθος 70.
 ἀκατάληπτος 160.
 ἀκέραιος 31, 196, 264 (H. R., Pol.).
 τοὺς ἀμαιοτάτους ταῖς ἡλικίαις (Pol. 6, 21, 7) 37 (cf. III Mac. 4, 8).
 ἀκοή 142 — δι' ἀκοῆς ἔλαβον 166.
 ἀκολουθεῖ + acc. et inf. 201.
 ἀκόλουθος εἴης ἂν αὐτοῖς 240 — 84 (proportions) — 108, 219, 259, 320 — + dat. 218.
 ἀκούειν 162 — ἀκούσασθαι (περὶ) 5 — ἀκούσας 250 — ἀκίχουα 43, 314 — cf. συνακούειν.

κρα La Citadelle de Jérusalem (H. R.) 100, 101, 102, 104 — d'Alexandrie 181.
 ἀκρατεῖς 277 (H. R.).
 μετὰ ἀκριθείας πολλῆς (cf. Sap.) 103.
 τὸ ἀκριβές (Pol. 15, 13, 2) 32 — ἀκριβοῖς 133, 300 (H. R.).
 ἀκριβοῦν : ἠκριθώμενος 310.
 ἀκροᾶσθαι : τῶν ἠκροαμένων pass. 239 (H. R.).
 ἀκροᾶσις (opp. ἀνάγνωσις) 127 (H. R.).
 ἀκρατής 266 (H. R.).
 ἀκρόδρυα 112 (H. R.).
 ἀλγεῖνός 253.
 ἀλήθεια 77, 161, 260, 306. — (opp. τέχνην) 70, 70 — κατ' ἀλήθειαν (Pol.) 140 — véra-cité 206.
 ἀληθῶς 219.
 ἄλητος 269 (III Mac. 4, 2 A).
 ἀλλά : après un premier membre positif 13, 224 — après un premier membre négatif 11, 55, 131, 132, 140, 147, 154, 160, 168, 192, 193, 213, 219, 231, 234, 252, 256, 268 — ἀλλὰ καὶ 7, 15, 20, 121, 146, 152, 164 — Elliptique 95, 144. Conclusif 15, 242, 290, 297.
 πρὸς ἄλληλα 62, 176.
 ἄλλος : sans article 33, 117, 243, 244, 249, 256, 258, 265, 282, 283 — avec τις 8, 80 — avec l'article 3, 3, 38, 53, 66, 112, 138, 139, 145, 184, 226*, 258 — τὰ ἄλλα 40 — τὰ ἄλ. πάντα πλὴν 26.
 ἀλλοτριωθῆναι 120 (H. R.).
 ἀλογιστεῖν 214.
 ἀλογίστω αἰσθήσει 213 (H. R.).
 ἄλογος : μήποτε ἄλογον ἦ + inf.

15 — ἀλόγως 24 (III Mac. 6, 25), οὐκ ἀλόγως 107.
 ἄλυπια 232.
 ἄλυτος δεσμός 265.
 ἄμα τῇ πρωΐᾳ 304.
 οἱ ἀμαρτάνοντες 191, 207 — οὐχ ἀμαρτάνουσι τῆς ἐπιθέσεως 93.
 ἀμάρτημα 297 (H. R.).
 ἀμαρτία 192 (H. R.).
 ἀμέλεια 248.
 ἀμελεῖσθαι 108.
 ἀμελέστερον 30.
 ἀμιγῆς + gén. 197, 292.
 ἀμίμητος 98 — τῇ ποιήσει 60, ταῖς τέχναις 72 — ἄ. θεωρίαν 67.
 ἀμισθί 258 (H. R.).
 ἄμπελος 70, 79, 112.
 ἀμφοτεροδεξίου τῆς κατασκευῆς 65 (H. R.).
 κατ' ἀμφοτέρα τὰ μέρη 64, ἀμφοτέροις sc. χερσὶ 93.
 ἀμώμητα 93.
 ἄν Potentiel : 41, 133, 137, 188, 206, 210, 210, 225, 233, 240, 252, 286 — πῶς ἂν interrog. 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 197, 204, 206, 208, 212, 213, 218, 224, 225, 226, 230, 232, 238, 239 a, 240, 244, 245, (246), 249, (250), (252), 252, 253, 257, 258, 262, 267, 273, 275 — τί ... ἂν 195 — ἂν + inf. 125.
 Irréel : 55.
 Éventuel : (ἄ) ἂν 258 — ἕως ἂν 175 — ἦς ἂν 298 — κἂν 133, 273 — ὅ ἂν 59, 60, 64, 65, 124 — ὅν ἂν 124 — ὅπως ἂν 239 b [239 c] — ὅσα ἂν 56 — ὅτι ἂν (δήποτε) 164 — ὅν ἂν 33, 40, 42 — ὡς ἂν 34, 46, 78, 217, 305 — avec participe causal 31, 235, 308; au génit. abs. 89, 105, 287.

ἀνά μέσον (H. R., Pol.) 60, 67, 73, 75 — τῶν ἀνὰ τὸν τόπον 52 — ἀνά χεῖρα 183*.
 ἀναβάντες 100.
 ἀνάβασις montée (à l'autel des holocauste) 87.
 ἀνάγει : μηρυκισμέν 153 (Lévitique).
 ἀνεγνώσθη 310 cf. παραναγινώσκειν.
 ἀναγκάζειν 151, 178, 258.
 ἀναγκαῖος 83 — superlatif 209, 265 — ἀν. ἐστὶ 254 — ἐὼν ἀναγκαῖον ἢ + inf. 110 — sans ἐστὶ 197, 205.
 κατ' ἀνάγκην 104.
 ἀναγλυφή 58, 62.
 ἀνάγνωσις 283, 305 — opp. ἀκρόσσις 127 (H. R.).
 ἀναγράφειν 322 — pass. 283, 298, 316 — moy. παρὰ τῶν ἀναγραφομένων 297, π. τ. ἀναγεγραμμένων 300.
 ἀναγραφή 6, 28*, 83, 296, 302 (II Mac. 2, 13, Pol.).
 ἀναδεῖν 63.
 ἀνάθεσις : τράπεζαν εἰς ἀνάθεσιν 42 — πρὸς ἀνάθεσιν 320.
 ἀναθημάτων 40 (H. R.).
 ἀναίρειν 166.
 ἀναίρεισις : δόξης 269.
 ἀναισθησία 135.
 ἀνάκλασις 68, 105.
 ἀνάκλισις : τὴν πρώτην ἀ. 187 (H. R.).
 ἀνακομισθῆναι revenir (III Mac. 1, 1, Pol.) 321.
 ἀνακτῶνται τοὺς βίους τῶν ἀνθρώπων (Pol.) 279.
 ἀνακύπτοντα : τὰ παρὰ τὴν προαίρεσιν ἀ. 233 (H. R.).
 ἀναλαβοῦσα (ψυχὴ) τὰ κάλλιστα 2 — εἰς τὸ βασιλικὸν ἀναληφθήσεται 25.

ἀναμάρτητος 252, 252
 ἀναμνήσκεις 154.
 ἀνάξιος 205, 217.
 ἀνάπαυσις 94.
 ἀναπλέκειν 79.
 ἀναπληροῦν 75.
 ἀνάπτωσις 187, 203.
 ἀνάρθριμος 89.
 ἀναρπάζειν 146 (H. R.).
 ἀναρρίπτουσι 93.
 ἀνασπάστους ἐκ 35* (Pol. 23, 40, 6)
 ἀναστρέφεται ἐν 252.
 ἀναστροφή la conduite (Tob. II Mac., Pol. 4, 82, 1) 130, 216.
 ἀνάτασις altitude (Pol.) 83.
 ἀνατέτακται 144.
 ἀνατείνει πρὸς se rapporte à 169.
 ἀνατιθέντες : χαριστικὸν 37 — χαριστήριον ἀναθῆ* 19.
 ἀναφέρειν ἐπὶ revenir par la pensée (sur soi-même) 268 (Pol.).
 ἀνάχωμα : τὸ τῶν ἐπτὰ σταδίων 301.
 ἀνδρεία : 199 sa définition, 281 — μετὰ ἀνδρείας 12 (H. R.).
 ἀνειλήματα 177* housses, étuis ou gaines des rouleaux de la Loi.
 ἀνεκδιήγητος 99* cf. ἀδιήγητος.
 ἀνέκλειπτος 89, 185.
 ἀνέκφυκτος 268.
 ἀνελιξαν τοὺς ὑμένας 177.
 ἀνεξήγητος 77, 78, 97.
 ἀνεπισθῆτος 176.
 ἀνεπιστήκης 23 (cf. Prov. 12, 26).
 ἀνεπίληστος 44.
 ἀνεσις moment de détente (Pol. 1, 66, 10) 284 — accalmie d'une maladie 314 (H. R.).
 ἀνεύρετος 71.
 ἀνέφυκτος 223, 283* (III Mac. 2, 15).

ἀνήμερος 289.
 ἀνὴρ : sens général 31, 32, 39, 43, 46, 102, 121, 125, 172, 179 — emphatique 3, 174, 177 (« Messieurs »), 200, 295. Cf. ἄνθρωπος. — substitut de pronom 46, 176, 179, 183, 199, 203, 221, 225, 274, 301, 319, 321. Cf. ἄνθρωπος — terme militaire 13, 116, 281.
 ἄνθεμις 75.
 ἄνθος 96.
 ἄνθραξ 66, 69 (H. R.).
 ἄνθρωπος : sens général 5, 18, 95, 134, 137, 140, 140, 151, 152, 167, 183, 207, 282, 292, 315 — Tous les hommes 16, 17, 18, 24, 108, 130, 166, 168, 169, 190, 197, 206, 207, 208, 208, 222, 225, 225, 228, 244, 257, 259, 268, 277, 290 — L'homme en général (sans article) 2, 99, 201, 210 — Homme, par opposition à Dieu 132, 197 b, 211, 263, 263 — par opp. aux animaux 146, 164 — Les sujets d'un État : 240, 279, 283 — Emphatique : 23 les personnes, par opp. à leurs biens ; 104 tant de personnes ; 124 une personnalité (cf. ἀνὴρ) — substitut de pronom 126, 174, 220 (cf. ἀνὴρ).
 ἀνθυποτιθέσθαι πρὸς 239.
 ἀνίεμαι : ἦχον 96.
 ἀνόητος 136*.
 οὐκ ἀνοικεῖος 16.
 ἀνοικοδομεῖν 100 (H. R.).
 ἄνοπλος 103.
 ἀνόσιος 167 — ἀνοσιῶν τυράννων 289 (H. R.).
 ἀνοχὴ 194 (cf. I Mac. 12, 25).

ἀντάμειψις 259 (Ps. 118, 112).
 ἀντιβολή 302.
 ἀντιγράφειν 41 (I Esd., I Mac.).
 ἀντιγραφή 28*, réponse à une lettre 51.
 ἀντίγραφον 21, 28, 28, 34.
 ἀντιδοῦσιν (opp. à φιλικῶς ἔχειν) 227 (Esth. 4, 17 b, Pol. 2, 56, 1).
 ἀντικείμενος 266 (H. R.).
 ἀντιλέγειν 266.
 ἀντιπρόσσειν 239 — πρὸς ἔριν 250.
 ἀνυπέδωκτος 92 (Judith 16, 13).
 ἄνω : πρὸς τὴν ἄνω πρόσωπον 62 — τῆς ἄνω διατάσεως 86.
 ἀνωφελές 253.
 κατ' ἀξίαν (Pol. 6, 6, 10) 37 (x. τὴν ἀξ. Sir. 10, 28 et 38, 17), (Pol. 3, 17, 10).
 ἀξιοθαύμαστος 282.
 ἀξιόλογος 1, 322 — ἀξιολόγως 72, 184 — cf. ἄξιος λόγος
 ἀξιωμαθιμότητος 6.
 ἄξιος : absolument 37 (adv.), 188, 188, 192, 238, 264 — avec nég. 10, 37, 43, 98, 122, 171, 296 — φιλίας ἄξιόν τι πράξεις 40 — Express. verbales : + inf. 4, 282 ; + ὅπως 19 — sans ἐστὶ 128 — peut-être idée de comparaison 229 — ἀξίως 32, 39.
 ἀξιοῦν : καθὼς ἤξιουν 17 — τῶν ἀξιουμένων prières 18 — μικρόν γε ἡμᾶς ἀξιοῦν πρᾶγμα 19 — περὶ ὧν ἠξιώμεθα Σωσῆθαι 12 — θεὸν ἀξιοῦν ὅπως 245.
 ἀόρατος κίνησις 156 — ἀοράτως ἔχοντα 99 (H. R.).
 ἀπαγορεύειν : + περί et gén. 146 — cf. διηγορεῖται.
 ἀπαγορευτικῶς 131.
 ἀπάντησις 94 (H. R., Pol.).

ἀπαντᾶν φιλανθρωπότερον (cf. III Mac. 3, 20) 36.
 ἀπαρallάxτως 70 (Esther 3, 13 c).
 ἀπαρallόγιστος 275.
 ἀπάρχεσθαι : ἐπὶ τῶν βρωτῶν καὶ ποτῶν 158 (H. R.).
 ἀπαρχὰς ἀναθημάτων 40 (H. R.).
 ἀπας toujours après consonne :
 adj. 9, 186, 190, 207, 207, 228, 254, 293 — pronom sans article 16, 18, 27, 45, 56, 70, 79, 84, 90, 95, 100, 151, 189, 196, 196, 198, 227, 242, 243, 249, 252, 255, 272, 274, 277, 287 — avec article 12, 17, 139, 195.
 ἀπαυγάζοντες χροάν 97 — ἀπαυγάζεσθαι ἐν 76.
 ἀπειθεῖν 25.
 ἀπέραντον (H. R., Pol. 1, 57, 3) 156*.
 ἀπέρεισις : + ἐπὶ et acc. 138, 151.
 ἀπέχειν : οὐκ ἀπέχουσα τούτων πολὺ 115 — ἀπέχει τὴν διήγησιν 322 — ἀφ' ὧν ἀπεχόμεθα 143 — ἀποσχόμενον absol. 315.
 ἀπιστον φανεῖται 296.
 ἀπλανεῖ κανόνι 2.
 ἀπό : origine 22, 88, 232 figuré — provenance 109, 184, 275, 310 idée de délégation — point de départ 73, 86 — éloignement fig. 152 — ἀπὸ θεοῦ 200, 201, 235.
 ἀπογλαυκοῦσθαι 316.
 ἀπογραφή : documents officiels 20, 24 — récits ἐν ταῖς τῶν πορείων ἄ. 283 (H. R., Pol.).
 ἀποδεικνύς 159.
 ἀπόδειξις 102 (III, IV Mac.).
 ἀποδέχεσθαι approuver 274 —

ἀποδεξάμενος 194, 209, 241, 243, 297, 309 — εἰ μᾶλα 207 — καλῶς 245 — κεχαρισμένως 273 — μετὰ φωνῆς 281.
 ἀποδιδόναι : ἀποδιδούς τὴν ἀντάμειψιν 259 — ἀπέδωκεν 36 — ἀποδέδωκε 72 — ἀποδόντες 37 — τὰς ἀξίας ἀποδῶν χάριτας 238 — εἰς τάξιν ἀποδοῦναι et σεβασμὸν ἀπ. 179 — Parfait au lieu d'aoriste 173.
 ἀποδοχῆς τυγχάνειν 257 — μεγάλῃς ἄ. ἔγυρον (Pol.) 308.
 ἀποθεοῦν 137 (Pol. 12, 23, 4).
 ἀποκαθιστάναί verser (une somme) (Gen. 23, 16 ; Pol.) 294 — retourner dans son pays (H. R., Pol.) 46, 318 — recouvrer la santé 315, 316.
 ἀποκαλύπτειν 177 avec gén. « dégager » (les rouleaux de leurs housses).
 ἀποκατάστασις (Pol.) 123.
 ἀπόκλιμα 59.
 ἀποκοίνεσθαι δεόντως 122 — ὡς ἔδει 269 — ἀποκρινομένων 296 — ἀπεκριθῆ 189, 206, 212, 228, 263, 268 — ἀποκριθῆναι 226, 245 — ἀπεκρίνατο 265 — ἀποκρίνεται 200 — ἀποκεκριμένων 203 — καλῶς ἀποκρισθαι 255 — σοφῶς 271 — εἰ 279, 282.
 ἀπόκρισις 217, 270, 295.
 ἀπελάδομεν τινὰ παρεύρεσιν 14.
 ἀπέλαμπε τὰ πάντα κυκλόθεν 78.
 ἀπολείπει (abst.) faire défaut : εἰς τὴν συμπλήρωσιν 29* — être de reste πρὸς τὴν ἐξῆς ἐρώτησιν 221 — τοὺς ἀπολιπόντας 262 — τῶν ἀπολιπόντων τῆς ἐρωτήσεως 275 — manquer de δόξης 226.

ἀπολελογεῖσθαι : καλῶς 170.
 ἀπολύειν 15, 17, 22, 24, 174, 175 — ματαίων δοξῶν 139 — κακῶν 268 (cf. Pol.) — se retirer 303, 304.
 ἀπόλυσις 14, 16, 19 (III Mac.).
 ἀπολυτῶσαι 20 (H. R., Pol. 21, 38, 3).
 ἀπολύτρωσις 12, 33 (Dan. gr. 4, 34).
 ἀπομερίσαι assigner 26 (H. R., Pol.).
 ἀπονέμειν : τὸ δίκαιον 24.
 ἀπονιχόμενοι 306, ἀπονιχάμενοι 305* (H. R.).
 ἀπορρίπτειν : ἀπερριμμένως 28.
 ἀποστέλλειν 81, 81, 125 — ἀπέστειλα 32, 42, 46, 177 — ἀπεστάλαμεν 40 — ἀπεσταλμένος 28, 174, 176 — ἀπεστάλημεν 1.
 ἀποστολή 15.
 ἀποστρέφειν τάναντία 236.
 ἀποτάσσειν 271 — τόπος αὐτοῖς ἐστὶν ἀποτεταγμένος 94 — ὅς ἦν ἐπὶ τούτων ἀποτεταγμένος 182 (H. R., Pol.).
 ἀποτελεῖν 67, 67.
 ἀποτιθεῖν 122.
 ἀποτρέχειν : ἐκ τοῦ ζῆν (Tob. 14, 3) 273.
 ἀποτρίβεται : τὸ κακόν 272 (Pol.).
 ἀποτυγχάνειν absol. essuyer un refus 191, 192 (Pol. 2, 34, 2).
 ἀποφαίνω 20, 89 — ἀποφαίνεσθαι 19, 53, 198, 207, 217, 228, 241, 246, 255, 256, 273, 281.
 ἀποφέρειν : δόξαν 39.
 ἀπραγμάτευτος impropre aux évolutions d'une armée 118 (Pol. 4, 75, 2).
 ἀπροσδεῖς à propos de Dieu 211 (Mac.).
 ἀπρόσκοπος 210 (Sir. III Mac.).

ἀπταιστος 187 (III Mac. 6, 39).
 ἀπτεσθαι 149.
 ἀπώλεια 167*.
 ἀργυρικὴν τιμὴν 37 (I Esdras 8, 24 ζημία).
 ἀργύριον métal brut 33, 40, 42 — monnayé 294.
 ἀργυρόπους 320.
 ἀργυροῦς 42, 76, 77, 77, 78.
 ἀρδεύειν 116 (Pol.).
 ἀρεσθεῖς τοῖς ῥηθεῖσιν 224 cf. συναρέσκεσθαι.
 ἀρετή 122, 200, 272, 277, 278 — τὸ κατ' ἄ. 215.
 ἀριθμεῖν : οὐδ' ἀριθμεῖται 112.
 ἄριστος 14, 121, 289.
 ἀρμόζω 43, 250, 267*.
 ἀρμός 71 (Sir. IV Mac.).
 ἄρνας 146.
 ἄρουρα 116 (H. R.).
 ἄρσενας 152 (H. R.).
 κατὰ τὸ ἀρχαῖον 116 (cf. Isaië 23, 17 εἰς τὸ ἀρ.).
 ἀρχεδέατρος 182*.
 ἄρχειν + gén. 190, 211, 218, 289 — absol. 286, 290 — ἤρξατο 204 — ἄρξεται 298.
 ἀρχή 205, 221, 261, 290 — ἐξ ἀρχῆς 97.
 ἀρχιερεὺς 1, 6, 11, 32, 35, 41, 81 (H. R.).
 ἀρχισωματοφύλαξ 12, 40 (H. R.).
 ἄρχοντας καθιστάνειν 281.
 ἀρωμάτων 92, 114 (H. R.).
 ἀσέβεια 166 (H. R.).
 ἀσελγής 205.
 ἀσθενής 250.
 ἀσκεῖν δικαιοσύνην 168, ζυνοῖαν 225, τὴν εὐσέβειαν 255, πᾶσαν καταστολὴν 285 (II Mac. 15, 4).
 ἀσμενίζειν 181 (I Rois 6, 19, Pol.).

ἀσμένως 5* (II, III Mac., Pol.).
 ἀσπάζεσθαι 175, 179, 235 — φι-
 λοφρόνως 173 (H. R.).
 ἀσπασμός 246, 304.
 ἀσπιδίσκοι 75.
 ἀσφάλεια 61, 85, 115, 230 — πε-
 ριέγεται ἀσφαλείας (Pol. 1,
 57, 8) αὐτοφύσει 118* — μετὰ
 ἀσφαλείας (H. R.) 45 — μετὰ
 ἁ. πολλῆς 172 — διὰ προσταγ-
 μῶν καὶ μεγάλης ἄσ. 28.
 ἀσφαλῶς 46, 312.
 ἀσφαλίζομαι moyen 104 (H. R.,
 Pol.).
 ἀσχημόν τι 211 (H. R.).
 ἀτάραχος 213 (H. R.).
 ἄτε δή + participe 121 (III
 Mac. 1, 29).
 ἀτιμασμός 269 (I Mac. 1, 40 A).
 ἄττακοι 145 (Lén. 11, 22 ἄττακῆς).
 ἀτυχεῖν 241.
 ἀτυχήματα 244.
 αὐ 255.
 αὐλή 173, 175, 304 — τῆς περι-
 τῆν αὐλήν (H. R., Pol.) πίστεως
 37.
 ἀΰξει τε 208.
 αὐτίκα 22 (IV Mac.).
 αὐτοκελεύστωσ 92.
 αὐτός Pronom seul αὐτοῦ 17,
 17, 54, 54, 72, 88, 96, 125,
 128, 132, 183, 234, 239, 280,
 318 — αὐτῷ 126, 132, 193,
 195, 246, 264, 304, 312, 314,
 316 — αὐτόν 20, 21, 96, 122,
 125, 132, 184, 208, 212, 226,
 241, 243, 246, 264, 264, 265,
 266, 267, 269, 271, (279),
 281, 282, 318, 321 — αὐτῆς
 116, 229, 232 — αὐτῆ 229 —
 αὐτῆν 104, 109, 116 — αὐτῷ
 neut. 60 — αὐτό 85, 87 —
 Pluriel αὐτῶν 14, 23, 28, 100,
 112, 123, 141, 235, 288, 297,

309, 318, 319, 320 — αὐτοῖς
 3, 15, 31, 36, 42, 90, 94, 112,
 135, 141, 181, 190, 192, 219*,
 248, 259, 303, 311 — αὐτούς
 123, 126, 127, 137, 167, 192,
 227, 235, 238, 274, 301, 318
 — αὐτάς 106 — αὐτῶν neut.
 136 — αὐτοῖς neut. 56 —
 αὐτά 31*, 177*, 322 — Advt.
 παρ' αὐτά immédiatement 20
 — Emphatique : αὐτός 41,
 91, 252, 259 — αὐτοί 41, 134,
 136, 166, 195, 241 — αὐτούς
 280 — Avec l'article τὸν αὐ-
 τόν 7 — ἡ αὐτῆ 70 — τῆς αὐ-
 τῆς 221, 230 — τὴν αὐτῆν 8,
 59, 59, 196, 203 — τὸ αὐτό
 65* — ταῦτόν 163 — τοῖς αὐ-
 τοῖς 216 — ταῦτά 247 — τὰ
 αὐτά (acc.) 276 — Advt. κατὰ
 τὸ αὐτό 104 — κατὰ τὰ αὐτά
 236. Adjectif : αὐτός 26* —
 αὐτόν 57 — αὐτῆς 66 — αὐτῆν
 59, 78 — αὐτό 2 — πρὸς αὐτό
 τοῦτο 76 — αὐτῶν 15.
 αὐτοφύης 118.
 ἀφαιρέσθαι 147, 244 (H. R.), 253.
 ἀφαιρέσεις 311 (H. R.).
 ἀφειδῆς δαπάνη 85.
 ἀφή 129, 142, 162 (H. R.).
 ἀφηγῆται : πολλῶν ὄχλων 245
 (H. R.).
 ἀφθονον πληθός 82 (III, IV Mac.).
 ἀφικεῖσθαι 175.
 ἀφιξίς 173.
 ἀφίστασθαι 77 — τῆς ἐπιβολῆς
 ἀπίστησαν 313.
 ἀφοβία 243 (Prov. 15, 16).
 ἀφοσιόμενοι πᾶν ἀμάρτημα 297.
 ἀφροντις 248.
 ἀχρηστος 53, 119, 164.
 οὐκ ἀχρηστον + inf. 21.
 βαθός 118, 143.

βάρβαρον (τὸ τραχὺ καὶ β.) τῆς
 διανοίας 122.
 βάρος : τοῖς βάρεσι 93.
 ἡ βασιλεία 15, 15, 20, 24, 36,
 37, 45, 125, 187, 267, 286*
 — sans article 209, 271, 291
 — μεγάλη β. 245.
 βασιλεῖον diadème 98 (II Rois
 1, 10).
 βασιλεύειν 211, 211, 219, 294.
 βασιλεύς : Roi en général 224,
 265, 288, 288, 288. — Plur.
 175, 206, 223, 224, 279, 283*,
 289 — Roi des Éthiopiens
 (sous Psammétique) 13 —
 Ptolémée : ὁ βασιλεύς 11,
 26 b, 27, 33, 52, 72, 80, 110,
 124, 166, 176, 183, 189, 200,
 203, 206, 221, 235, 235, 247*,
 261, 262, 275, 277, 279, 293,
 298, 317 — βασιλεῦ 29, 178,
 199, 201 — Βασιλεύς Πτολε-
 μαῖος 35 en-tête de lettre au
 grand prêtre Éléazar — τοῦ
 βασιλέως 4, 9, 9, 12, 21, 22
 (l'article étonne en tête
 d'un édit), 34, 51, 51, 79,
 81, 115, 182, 186, 202, 220,
 294, 297, 304, 304 — Avec
 épithètes (mais sans ar-
 ticle) : Βασιλεῖ μεγάλῳ en-
 tête du mémoire de Démé-
 trios 29 — Non formulaires :
 βασιλεῦ δικαίαι 46, μέγιστε β.
 261, 280, βασιλεύς μέγας 290
 — πρὸς τοὺς βασιλεῖς 283*,
 τοῖς βασιλεῦσι τοῖσι 28.
 βασιλικῆς τραπέζης 22 (cf. Dan.
 grec 1, 5), προνοίας β. 30, β.
 τραπέζιταις 26, β. βιβλίους
 38, β. παιδῆς 186, ἐν τοῖς β.
 ῥισκοφυλακίαις 80 — τὸ βασιλι-
 κὸν la Caisse royale (II Mac.
 3, 13) 25.

βασιλίσσα 41 (H. R., Pol. 22,
 20, 2).
 βάσις 73, 90.
 βίαι : μηδὲν ἐπιτελεῖν 148.
 ἡ βιβλιοθήκη 9, 10, 29 — ἐν βι-
 βλιοθήκῃ 38 (H. R., Pol. 12,
 27, 4).
 βιβλία 9, 10, 28, 29, 30, 31, 38,
 46, 176, 317, 322.
 ἡ βίβλος : la « Bible » 316.
 ὁ βίος 130, 209, 260 — τὰ τοῦ
 βίου (Pol. 3, 5, 7) 147, 284 —
 sans article 251, 251, βίῳ
 συμφέρον 284* — τοὺς βίους τῶν
 ἀνθρώπων 240, 279 — τῶν
 βίων 273 — τοῖς τῶν ἀρχομέ-
 νων βίοις 286 (sur le pluriel
 cf. Sap. 14, 24, Pol.).
 βιοῦν : καλῶς βεβιωκότας 32, 39.
 τὸ βλαβερόν 192, 255.
 βλάβη 131, 256, 266.
 βλάπτειν 232, 233.
 βλαστώνουσιν (χάριτες) εὐνοίαν
 230.
 βλέπειν 192 — ὁ δὲ οἶκος βλέπει
 πρὸς ἔω 88 — καλῶς ἔβλεψαν
 (= ἔγνωσαν) ὅτι 113.
 βλιμάζειν 118*.
 βόρεια μέρη 301.
 βότρως 63, 70, 75.
 βουκόλια 170 (H. R.).
 βούλεσθαι 5, 38, 40, 53, 122,
 206, 250, 269, 315 — τὸν
 βουλόμενον + inf. 25 — ὡς βου-
 λόμεθα 41 — βούλει 207 —
 βουλήσομαι (on attend βούλο-
 μαι) 180.
 βουλευέσθαι : καλῶς 199, 243 —
 τὸ βουλευθέν 199 — τὰ βουλευ-
 θέντα 195 — εὖ βεβουλευμένοι
 255.
 βούλεμα 255.
 βουλή 255 — καλὴν β. 42, 270.
 βούλημα 283, 322.

βούλησις 23, 234.
 βραχύμετρος 55.
 βραχὺ δ' ἐπιστῶν 188, 205 — ἐπι β. 168 — βραχεῖ πλέον 19 — <δὶα> βραχέων (Pol. 1, 15, 13) 128.
 βρώσις 129 (H. R.).
 βρωτῶν 169 — τὰ βρ. καὶ ποτὰ 223 — τὰ ποτὰ καὶ βρ. 182 — τῶν βρ. κ. π. 128*, 158 — βρωτῶν καὶ ποτῶν 140, 142, 162 (H. R.).
 βυσσίνους χιτῶσιν 87 — βυσσίνων ὀθονίων 320 — (H. R.).
 γαλῆ 144, 163, 165 (Lev. 11, 29).
 *γάρ (plus de 210 fois en tout) — Elliptique : 11, 18, 23, 27, 30, 44, 51, 55, 55, 57, 112, 167 (dans une réponse) — Prévient une objection 144, 161 — Καὶ γάρ en appelle à un fait préemptoire 19, 82, 112, 137, 158, 167, 170, 194, 205, 207, 208, 209, 212, 228, 229, 235, 289, 314.
 γε 19 ironique — 23*.
 οἱ γειτνιώντες 116 (II Mac. 9, 25).
 γεννᾶται 208.
 γένος : 6, 17, 63, 66, 165, 190, 208, 250, 257, 259 — differer τοῖς γένεσι 75, 97.
 γέφυρα 301.
 γεωργεῖται πάντα 107 — moy. 112.
 γεωργία 107, 111.
 γεωργοί 111 (H. R.).
 γῆ 107, 116 — ἐπι γῆς 132, 147 — ὑπὸ γῆν 89.
 *γίνεσθαι (jamais γιγν-) devenir 164 — venir à l'existence 16, 197 a, naître 277 — émaner de 103 a — Substitut du

verbe être au sens faible, 86, passim — Nuance de réalisation effective 45 a, 45 b, 46 — « se montrer, s'avérer » 21, 27, 53, 77, 119, 191, 238 (se faire) 257, 268, 308 — « il existe » 264 — Avec valeur d'un passif : 23, 131, 132 b (= passif de πράττειν « les actes ») — Périphrases avec adjectifs : 22, 35, 91, 132 a, 197 b, 236 (impersonnel), 314 ; avec prépositions 103 b, 232, 253, 265 b, 289 (descendre de), 303 b, 313 ; avec adverbes 31, 76, 81, 107, 236, 242, 284, 297 a, 298, 299, 302 ; avec pronoms 261 « tu as », 293 « j'ai eu ».
 γινώσκειν (jamais γιγν-) ὅτι 195, 206, 208, 218, 240, 244, <250>, 253 — διότι 254 — + acc. 210, 239 — absit 298.
 γνησίαν ἔχοντι τὴν ἀρεσιν 7 — φίλω γνησίω 41 (Sir., III Mac.).
 γνώμη : ἔχων 234.
 γομφωτός 71.
 γονέων 121, τῶν γ. 228 — γονεῦσι sans article 228, 238.
 γράμματα : Ἑβραϊκά 3, 30, 38 — Ἰουδαϊκά 121, 176 — Ἑλληνικά 38 — ἄγια 98 — τῆ τῶν γραμμάτων θέσει (= τοῖς γράμμασιν) 11 — τοῖς σοῖς γραμ. ta lettre 43.
 γράφειν 40, 321 — γεγραφεῖν 123 — γεγραμμένος 176, 311 — γεγράφθαι 3 — γραφῆναι 11, 33 — γραφήσεται + inf 32 — διὰ γραπτῶν (I Esdras 2, 1, II Mac. 11, 15) 56.
 γραφή : διὰ τῆς γραφῆς, le Pentateuque 155, 168.

γρηγορεῖν : ἐγρηγορότος 216*.
 γυνή 14, 185, 250.
 γωνία 61.
 διακροεῖν et διακροῦσαι 178.
 δάκτυλος 65, 69.
 διαπαντῶν 72 se nourrir de (H. R.) 147.
 δαπάνη : ἀρειδῆς 85 — δαπάνην συντελοῖ εἰς 205*.
 δαπάνησις action de dévorer 146.
 δαψιλία 107 (Pol. 2, 15, 2 et 4).
 δαψιλῆς 112, 115 (Sap., I et III Mac.) — δαψιλῶς 303, 321.
 *δέ (plus de 430 fois en tout, contre 32 μέν) : après premier membre négatif : 54, 57 c, 107, 122, 126, 161, 195, 205, 207, 211, 232, 233, 245, 260 — introduisant l'apodose 315 — Répondant à μέν (avec article ou pronom) : 22, 59, 76, 92, 92, 92, 106, 107, 129, 223, 231, 249, 270, 296 — avec d'autres mots 7, 114, 177, 242, 303 — λέγω δέ introduit parenth. explic. : 57 b, 77, 111. Cf. λέγω δὲ infra — καί... δέ 6, 21, 36, 79, 85, 95, 146, 159, 163, 190, 195, 270 — δέ... καί (où chaque part. garde sa valeur) 40, 42, 129, 245, 246, 256, 257, 260, 273, 280, 283, 284, 297, 304, 306, 309, 312, 318, 320, 321, 322 — ὅς δέ 238, 280.
 δεικνύναι 161, 285 — ὅτι 133, 134.
 δεῖ + inf. 159, 170* (disc. ind.), 208, 227, 227, 228, (233), 251, 254, 256, 264, 268, 270, 280, 281, 283, 284, 286 — τί

δεῖ καὶ λέγειν 138 — + inf. et acc. (sujet ou comp.) 206, 219, 245, 279, 283. — δέοι (opt. de répétition ?) 122 — ἔδει réel du passé 120, 269, 301 ; irréel 72 — δέον (ἐστίν) 31, 200, 211*, 219* ; avec inf. 7, 106, 147, 227, 250 — τό δέον 23*, 246, 295, — δέοντος 54, 122, 256, 299 — ὦν ἂν δέηται 42 — πολλοῦ χρόνου δεομένου 295.
 δεῖπνῆσαι 180.
 δεῖπνον 217.
 δεσπιδαιμόνης 129, 129.
 δέκα 12, 19, 37, 204, 246, 260.
 τὴν δεξιὰν προτείνει 179.
 δεσμός : ἄλυτος 265.
 δεύτερος 47, ἐν ἡ δεύτερον 143.
 δὴ 76 ἐνοπτρον δὴ un véritable miroir (hyperbole) — après un relatif 4, 125 — ἔτε δὴ 121 — λέγω δὴ 233 précise par des exemples — ὅ τι ἂν δὴ ποτ'οὔν 164.
 δηλοῦν + acc. 4, 83, 83*, 91, 120 — περί 5, 34 — καθὼς δεδήλωται 91 (H. R.).
 δημόσιον χρηματισμόν 81 (Cf. II, III Mac.).
 διά : + gén. sans article : 28, 56, 61, 74, 104, 110, 126, 142, 166, 192, 236, 250, 252, 264, 276, 313 origine divine de la Loi, 315 — avec pron. pers. 36, 128*, 183 — Advt <δὶα> βραχέων 128 ; διὰ παντός 32, 45, 157, 188, 210, 212, 216, 218, 226, 228, 244, 280, 291, 311 ; διὰ πάντων 132, 193 ; διὰ πλειόνων 225 ; διὰ τούτων 105, 147, 151, 265. gén. + article : 76 (matière, cf. 33), 87, 103 (origine), 114, 114,

122, 127, 127, 130, 133, 141, 148, 154, 155, 165, 168, 186, 186, 235, 266, 286, 271, 285, 306. — = ὑπό + gén. d'agent : 168 (quasi-personnification de l'Écriture), 304. + acc. sans article : 249, 270, 270, 285 — avec pronom : 14, 16, 107, 116, 171, 196 — advt διὰ τί 1, 129, 277; διὰ τοῦτ' 316 — avec l'article : 23, 37, 42, 77, 86, 88, 96, 99, 106, 120, 120, 149, 258, 270, 293, 307 — avec l'article et l'inf. : 1, 3, 28, 31, 31, 39, (64), 86, 112, 118, 120, 175, 253, 273, 313.

διαβάθραι 106 (II Rois 23, 21 ?).
 διαβάς 301.
 διαβεβαιούμαι + acc et inf. 99 (Pol. 12, 11, 6).
 διαβολή 119, 120, 252.
 διάγειν ἐν 283.
 διαγλυφί 64.
 ὅσα διηγόρευται 163.
 διαγωγή 216.
 διαγωνιᾶν 124 (II Mac. 3, 21, Pol.).
 διαθέσις disposition d'un motif ornamental 59, 64, 67, 70 — (pl.) rangées 60 — état (prospère) d'un royaume 196 — disposition d'âme 1, 2, 5, 77, 92, 127, 141, 149, 228.
 διαίρειν εἰς ἑτέρους τόπους 214.
 διακομίζειν 22, 114, 156 (II Mac.).
 διηκριθώμενα 31 (Sir., II Mac.).
 διακρίνειν 110 (tribunaux).
 διάκρισις jugement (en Justice) 191, 291.
 διαλαμβάνειν se rendre compte (H. R., Pol.) ὅτι 189, 210, 239, 273 — διεληφα + inf.

37, avec acc. et inf. 25, 215 — empoigner 93.
 διαλεξομένους 40.
 διαλείπειν : τῶν διαλελοπιπτῶν (le travail) 94 — διαλιπῶν (cf. ἐπισχῶν) 224 — οὐ διαλείπεις + part. (H. R.) 274.
 διαλήφει (opp. λόγῳ) 160 — διαλήφεις ὅσις 234 — (II Mac. 3, 32, Pol.).
 διάλιθος 62.
 διαλλάσσοντες τοῖς γένεσι 97 — διηλλαγμένως 79.
 διαλογίζεσθαι : τὰ κάλλιστα 212, καλῶς πρὸς ἕκαστα 256 — (H. R.).
 διαλογισμός 216, 252, 255 (H. R., Pol.).
 διαμένειν 204, 226 b, 246, 258, 259 — + part. 226 a, 310.
 διαμερίζειν 183 (H. R.).
 διαμονὴν ἀνθρώπων 283.
 διανακόψας 19.
 διαναπαύομενοι 94 (actif, Gen. 5 29 et Pol.).
 διανισταμένους au lever 160 (Deut.).
 διανοεῖσθαι 218, 218 — σεμνῶς ἅπαντα διανοούμενος 56 — δ. ὡς 259.
 ἡ διάνοια 17, 78, 99, 122, 216, 222, 227, 237, 238, 243, 245, 247, 287, 292, 312, 314 — τὴν φυσικὴν διάνοιαν τοῦ νόμου 171 — sans article : 7, 156, 322; πάση διανοίᾳ 194.
 διεπεμφύμην σοι 6 (H. R., Pol.).
 διαπίπτειν manquer une affaire, commettre une maladresse (Pol.) 189 — τὰ διαπεπτωκότα βεβλία) délériorés 29.
 διαπλάσσειν 137.
 διαπλοκή βόμβων 74.
 διάπλοκοι : βοτρῶν σχοινιαί 75.

διαπονεῖν 92 (H. R.).
 διαπορευέσθαι parcourir (figuré) 322.
 διαπρεπής 72, 97, 320 — διαπρεπῶς ἔχοντα 301.
 διαπυθάνεσθαι : ἑτέρου 266.
 διαράσασθαι 311.
 διαρρήδην 159.
 διασαφεῖν 51, 171, 297 — ὅτι 306 (H. R., Pol.).
 διασάφης 305 (H. R.).
 διεσήμαναν 16.
 διασκευάζειν 311.
 διασκευή (syn. κατα-) 64*, 71, 73, 76, 84 — modification (cf. διασκευάζειν) 310 (H. R.).
 διαστέλλειν 131, 150, 150, 151, 152.
 διάστημα : τοῦ λόγου 255* — ἐν διαστήματος (III Rois 7, 46 Rahlfs) 187, cf. κατάστημα.
 διαστολή distinction 153, 161 — μετὰ διαστολῆς (Pol.) 151 — ἡ περὶ ἕκαστον μέλος δ. l'individualité de chaque membre du corps 155 — διαστολὰς (instructions écrites) ἔδωκεν (H. R.) 110.
 διαστροφὰς λαμβάνειν 142, ἐπιλαμβάνειν 130 (sing. Prov. 2, 14 et Pol. 2, 21, 8).
 διασφύζειν 45.
 διάταξις ordre, disposition 97, 192, 220, 221, 236, 262 (H. R.).
 διάτασις 86.
 διατάσσειν 147, 162, 170, 182 — τὸ διατεταγμένον 92.
 διατελεῖν + part. 187, 234 — ἐν 322 (H. R.).
 διατηρεῖν 37, 271, 272 — τὴν ἀλήθειαν 206 — δίκαιον... ἐαυτὸν 189 (H. R., Pol.).
 διατορεύειν : φιάλας στεφάνοις 79.

Aristée.

διατρέθειν ἐν 283.
 διατυποῦν 75 (Sap. 19, 6).
 διατύπωσις 59, 63, 86.
 διαφέρειν + dat. 14, 28, 43, 51, 93, 121, 145, 200, 281 — + παρά 124 — ἐν ὠραιότητι 66 — διαφερόντως 92.
 διάφορος 97, 176* — πολλὰ διάφορα sommes importantes (d'un budget) 9 (Sir., II Mac., Pol.).
 διαφυλάσσειν 272.
 διαχεῖν 20 abst, 253, 288.
 διάχυσιν ἐποίει μείζονα 78.
 διδάξας 131 — διδακτὸν 236.
 διδαχή : σοφίας 207, 294.
 διδόναι 197, 223, 249, 270, 271, 282 — τὴν ἐκλογὴν 33 — ἀνοχὰς 194 — διδόντος + inf. 267, 292 — ἔδωκε 33, 110, 319 — δῶν + inf. 185 — δόντος 219 — δέδωκα 240, 274, 280 — παράσημον 158 (cf. ἀπόδειξις) — δοθῆναι 181, 294 — δοθήσεται 27, cf. ἐπεδῶκαμεν
 διεξάγειν 5, 182, 193, 198, 260, 286 (H. R., Pol.).
 διεξελθεῖν 168 (H. R., Pol.).
 διέξοδος 105 — fig. 251 (H. R., Pol.).
 διερμηνεύειν traduire (II Mac. 1, 36, Pol. 3, 22, 3) 15, 308, 310.
 διέργεσθαι 301 — fig. 34.
 διευθύνειν absolt 188.
 διήγησις 1, 8, 322.
 διστάναι 106*.
 δικαιοπραγεῖν 231, 279.
 δίκαιος 46, 125, 148, 169, 189, 212 — τὸ δίκαιον 24, 24, 189, 212, 215, 280 (τὰ δ.), 291 — + inf. 179, 318 — δικαίως 193, 292.

ἡ δικαιοσύνη 43, 131, 232, 306
— sans article 147, 168, 168,
169, 209, 267, 278, 280, 281
— ἐκ δ. 259 — δ. ἐνεκεν 144
— μετὰ δ. 159 — πρὸς δ. 18,
131.
δικτυωτός 74 (H. R., Pol. 15,
30, 8).
διμερής 183.
διό toujours devant consonne
17, 23, 31, 51, 60, 81, 113,
123, 137, 155, 157, 179, 180,
184, 216 — cf. διόπερ.
δίοδος 105, 106.
διοικεῖν 28*, 201, 234, 254 —
abst(?) 2.
διοίκησις 155.
διοικδομεῖν 84 (Néhémie 2, 17
= Rahls 12, 17).
διοικοδομή 87.
διόπερ devant voyelle 33, 297
— devant consonne 28 (Ju-
dith 8, 17 et II Mac.).
διαρθούμενοι moyen 37.
διάρθρωσις 299.
διότι (tjrs après voy.) : com-
plétif 130, 168, 206, 254, 314,
316 — causal 151 (texte cor-
rompu).
διατάζειν 53.
διυφί 86.
διυφασμένη 97 (Exode 36, 30).
διυφέρα 3, 176*.
διχηλεῖ 153 (H. R.).
διχηλευεῖν 150 (Deut. 14, 6 διχη-
λευον Α).
διχηλία 161.
δοκεῖν 26, 27, 312.
δοκιμάζειν 276.
δοκιμαστής 252.
δοκίμου : χυρσίου (H. R.) 57.
δὸλω τινί 246.
δόμα : θεοῦ 224 (H. R.).
ἡ δόξα gloire, éclat H. R. 96,

196, 211, 218, 223, 224 b,
230, 290, 292 — sans article
3, 79, 98*, 224 a, 226, 234,
242, 269, 282 — μεγάλην δ.
39 — ἐν δόξῃ κρατίστη 37 —
ἀνέφικτον δόξαν 283 — δόξης
πάσης 269 — μετὰ δόξης 45 —
opinion ματαίων δοξῶν 139.
δοξάζειν honorer (H. R.) 19,
226, 244 (Pol. 6, 53, 10).
δόσις 20, 22, 26, 27, 82, 229.
δράμα pièce (de théâtre) 316.
δράν 194.
δραστηκός ἐπί 250.
δραχμή 20, 22.
δυναμικώτεροι 134 (Pol.).
ἡ δύναμις 132, 146 — τὴν τοῦ
λόγου δύναμιν 297 — αἱ δυνά-
μεις forces militaires 193,
194, 281 — sans article 282
— θεοῦ δύναμις 248, 268 —
θεοῦ δύναμις 157, 236, 252 —
ὑπὸ μᾶς δυνάμεις 143.
δύνασθαι 7, 37, 77, 101, 123,
213, 224, 276, 286, 322 ἡδύ-
ναντο, 51.
ἡ δυναστεία : des Perses 120 —
de Dieu 132, 141, 194, 255
— τῆ τοῦ λόγου δ. 162 — πᾶ-
σαν δ. 201 (H. R.).
δυναστεύειν (de Dieu) 168, 195,
195 (H. R.).
δυνατός 139 attribut de Dieu —
+ inf. 39, 290 — τὸ δυνατόν
133, 229 — δυνατόν (ἔστι) 9,
105, 230.
δύο nom. 50, 73 — acc. 76, 103,
273, 319, 320 — gén. 57, 60,
93* — δυοί 307.
δυσάπαικτος : θεωρία 86. (Cf.
Strabon 5, 3, 8 δυσάπαικτον
παρέχουσι τὴν θεάν).
δυσάπολόγητον πράγμα 213 (Pol.
1, 10, 4).

δυσάποσπαστως ἔχοντες 123.
δυσείσβολος 118.
δυσνοίας (ορρ. ἀγαπήσεως) 270.
δυσχεραίνοντες 182.
διωδέκατος 50.
διωρεῖσθαι 290.
θεοῦ δώρημα καλόν 276.
δῶρον 172, 176, 225, 231, 234,
272.

ἐάν subj. avec principale : au
prés. ind. 101, 101, 237, 241,
273 καὶ, 318 — au fut. 32 ἐάν
φαίνεται, 40 ὄν ἐάν — au fut.
inf. 54 — à l'aor. gnom. 130
— au potent. 133 καὶ — ἵνα
μὴ καλύσῃ 321.

ἐάν 14 — + inf. 102.

ἐαυτοῦ : ἄρχειν ἐ. 211 — κρατεῖν
ἐ. 222 — ἐξ ἐ. 242 — παρ' ἐ.
224* — possessif 170, 183,
205 — ἐαυτῷ 3, 9 ὅσον ἐφ'
ἐαυτῷ, 189*, 190, 215*, 260 —
ἐαυτὸν 125, 209, 228, 263,
270 — ἐαυτῶν 217, 248; pos-
sessif 32, 159* 160 τὴν ὑπό-
ληψιν ἐ. sans enclave, 164,
304 — ἐαυτοῖς 121, 170, 227
— ἐαυτοῦς 3, 147, 148, 152,
196, 213, 268, 268, 302 —
ἐαυτὰ 71, 89*, 146. — Se rap-
portant à la 1^e pers. ἐαυτῶν
217 Ptolémée (majesté), 248
indéfini — ἐαυτοῦς Aristée
(modestie) 3, 213 indéfini —
2^e pers. ἐαυτῷ 215, ἐαυτὸν
228.

ἐδομηκοντα 33, 50, 84, 273,
307.

ἐδομος 49, 275.

οἱ ἔγγονοι 196, 196, 248.

εἰ' ἐγγράπτων διαστολᾶς ἔδωκεν
110 (Ps. 149, 9, Pol.) cf. διὰ
γραπτῶν.

ἐγείρονται 94, ἐρηγορώς 216,
216.

ἔγεοσις 160.

ἐγκατασκευάζειν : φόβον ἐγκατα-
σκευάζει πάση διανοίᾳ 194.

ἐγκληρος 116 (Deut. 4, 20).

ἐγκράτεια 278.

ἐγκρατεῖς σωματῶν Ἰουδαϊκῶν
22.

ἐγκρίνει 228.

ἐνεκύλισαν : κακοῖς ἐτέροῦς 166
(H. R.).

ἐγκεκυφότες εἰς πολλά 140.

ἐγὼ 12, 167, 173, 227 — redon-
dant 295, 316 — ἐμοί 170,
294 — ἐμοιγε 215 — κάμοι 181
— μοι 10, 91, 293, 296.

ἐδαφος 88 — ἐπ' ἐδάφους 69 —
ἀπ' ἐ. 86 — κατ' ἐδάφους 90.

ἐθέλειν : ἤθελεν 78.

ἐθισμοί 182, 184 (H. R., Pol.),
cf. ἔθος.

ἔθνος : 36, 139.

ἔθος : ἔθεσιν ἰδίσις 182* — ἔθος ἐστί
+ acc. et inf. 298 — ἔθος
ἦν + inf. 184 — κατὰ ἔθος
εἶναι 175* — ὡς δὲ ἔθος ἐστί
305 — καθὼς ἔθος ἐστίν 311.

εἰ avec l'ind. : 20, 22, 26, 37,
231, 253, 295*, 299 — ellipse
du verbe 311 (formule de
malédiction) — εἰ καὶ 19, καὶ
εἰ 44 — εἰ μὴ 140 (excepté) —
interrog. ind. 27, 53, 236.
Avec l'optatif de discours
ind. 126, 189, 190, 191, 193,
194, 197, 199, 207, 207, 211,
212, 224, 232, 244, 246, 248,
253, 258, 263, 297 avec pot.
εἰ τι... θεοί 136* — Εἰ καὶ
même si 103 — + nég. 102
(ellipse du verbe), 238.

εἰδέναι, ὅτι 124 — εἰδῶ 42, 251
— εἰδείη + acc. part. 194*

— εἰδώς 273, 300 — τῶν εἰδότην 30.
 εἰθισμένως 105*.
 καθόσον εἰκάσαι δυνατόν 105.
 εἰκῆ 51, 161, 162, 168 — avec ἀπερριμμένως 28.
 εἰκός ἐστι + inf. 223.
 εἰκοσαδραχμία 27*.
 εἰκοσι 10, 20, 22, 42, 110.
 εἰκῶν 135.
 εἶναι Locutions diverses avec propositions (quas vid.) — Spécialement περί ἡμᾶς εἶναι des officiers royaux 37 — περί ὃν δέ ἐστι indique une caractéristique 153 — περί σέ διὰ παντός ἐστίν une qualité. Impers. ἐστίν on peut 163, ἦν on pouvait 123 — Locutions avec adj. ou pcp. neutres, cf. ἀναγκαῖον, ἄξιον, δέον, δίκαιον, δυνατόν, ἔχον, ἰσχυρόν, καθήκον, καλόν, κενόν, κωλύον. — Ellipse 82, 176, 209 — Périphrases au lieu d'un verbe simple : ἦν ἔχουσα 34, κεχαρισμένος ἔση 40, ἐστίν κατεσκευασμένη 114, ἦν ἀποτεταγμένος 182, προσεστώτες ἦσαν 182, ἦσαν πεποιημένοι 187, προσέχοντες ἦσαν 235, ὦμεν εὖ βεβουλευμένοι 255, προστεταγμένον ἦν 304.
 εἶπα 1^{er} s. 167 — 3^e s. introd. disc. dir. ; εἶπε devant consonne : 179, 184, 201, 208, 210, 211, 224, 232, 234, 236, 238, 239, 241, 244, 253, 260, 269, 271, 281, 286, 291, 293, 312 ; εἶπεν devant voyelle : 10, 11, 177, 188, 190, 191, 193, 194, 196, 199, 205, 207 (devant Tí inter.), 218, 225, 229, 244, 258, 268, 272, 280,

283, 283 — en incise εἶπε devant consonne 181, 267, 270, 280 ; εἶπεν devt voyelle : 11, 19, 55, 209, 245, 249, 277 — en contexte, εἶπε devant consonne 193, 213, 217, 226, 230, 236, 243 ; εἶπεν devt voyelle 200 — avec constructions à l'inf. εἶπε devt voyelle 11 c (verbum jubendi), 20 (idem), 53, 318 — εἶπεν devt voyelle 198 — 3^e plur. 19, 310 — Part εἰπόντων 226, 256, 271, 279, 280 (opp. ὁ λέγων 155) ; εἰπόντος 186, εἰπόντων 178.
 εἰρηγένοι 260 ; εἰρημένοις 253, 288, 311 — εἰρημένων 104, 120*, 293 ; τοῖς ῥηθείσιν (neut.) 224.
 ἐν εἰρήνῃ 37, 45, 291.
 εἰρηναῖος ἔχειν 273 (I, II Mac.).
 εἰς sans article 4, 12, 33, 33, 40 b, 42, 42, 65, 79, 99, 99, 109, 109, 117, 117, 139, 140, 149, 160, 161, 173, 175, 179, 182, 188, 214, 228, 237, 245, 262, 294, 301, 315, 321 b — + relatif : 81 — + démonstratif 282, 321 a — avec l'article 3, 14, 14, 20, 22, 22, 23, 23, 29, 35, 35, 36, 37, 40 a 59, 80, 101, 114, 120, 130, 144, 173, 175, 205, 218, 271, 300, 304, 307, 308, 318 — avec l'article et l'inf. 21, 56, 164*, 183, 235, 243, 244.
 εἰς 198 — καθ' ἐν ἑκάστον 143 — ἐν ἡ δεύτερον 143 — μιᾶς 129, 143 — μίαν 178.
 εἰσάγειν : εἰσὶν εἰσηγμένοι 22, 26 (H. R.).
 εἰσδέξασθαι 103.

εἰσδοῦναι présenter un rapport περί 28 — εἰσδοθέντος 26.
 εἰσδοσις 28, 28, 33 rapport.
 εἰσοδεῦναι 102.
 εἰσόδος 120.
 εἰσέρχασθαι : εἰσεληλυθότων 13.
 εἶτα 74, 77, 199.
 εἶτε 136*.
 ἐξ avec l'article : local 4, 5, 12, 12, 35, 58 orientation, 70, 91, 119 — temporel 200, 295 — avec complt d'agent du passif (= ὅπό) 28 — figuré 32, 38, 39, 158, 188, 234, 256, 273, 285, 302, 314 — sans article : local 62 orientation — temporel 97, 187 — figuré 102, 130, 135, 147, 170, 242, 259, 261, 288, 288, 289.
 ἕκαστος adjectif : ἐκάστης 32, 39, 46 — ἐκάστην 307 — ἐκάστου neut. 20, 22, 63 — ἕκαστον neut. 59, 78, 89, 143, 155, 156 — Pronom : ἕκαστος 97, 216 — ἐκάστου 93 — ἐκάστῳ 92, 267, 274, 294, 319 — ἕκαστον 51, 182, 263 — ἐκάστου neut. 28, 89, 305 — ἕκαστον (acc. n.) 28, 99, 122, 255, 256 — ἕκαστα 1, 11, 131, 139, 149, 150, 162, 189*, 189 avec l'article, 208, 276, 296, 297, 302.
 παρ' ἐκάτερον alternance des clochettes et des glands 96 — ἐκατέραις sc. χειρῶν 93.
 ἕκατον 33, 40, 42, 320.
 ἑκατοντόφουροι 116*.
 ἐκαθαίνειν fig. 256, 289.
 ἐκδεχόμενος : τὴν ἐρώτησιν 205.
 ἐκδηλος 85 (III Mac. 3, 19 et 6, 5, Pol.).
 ἐκείνους 12, 123, 197, 210, 212,

222, 224, 227, 228, 237, 239, 269, 275, 288, 313 — κακείνους 190, 195, 208, 266 — ἐκείνο 136 — ἐκείνων masc. 120 les Perses, 242 les proches — ἐκείνοις 179, 243.
 ἐκζητεῖν 24 (H. R.).
 ἐκθαυμάζειν 312 (Sir., IV Mac.).
 ἔκκεται τὸ πρόσταγμα est publié (par voie d'affiche) 24.
 ἐκλέγεσθαι 93, 239 — ἐκλεκτός 13.
 ἐκλείπεται 119.
 ἐκλογή 33.
 ἐκπίπτειν 249.
 ἐκπληξίς 96, 99.
 ἐκπληγίττεσθαι τῇ δόξῃ 196.
 ἐκπομπή 318, 319, 320.
 ἐκπρεπῶς ἔχον 84 (ἐκπρεπῆς II, III Mac.).
 ἐκτιθέναι : ἐκθεῖναι πρόσταγμα promulguer un décret 20 — Moy. 1, 150* 153* 161. (Pol.).
 ἔκτος 48, 228.
 τὸ ἐκτός κλίμα 59 — + gén. 99, 224, 232, 253 — Advt 304*.
 ἔκτυπος 58, 66 79.
 ἔκτυποι 98.
 ἐκτύπωσις 62, 63, 74 (III Rois 6, 35).
 ἐκφέρειν : εἰς κοινούς ἀνθρώπους 315 — ἐκφέρεσθαι ταῖς ὁρμαῖς 256.
 ἐκφυγεῖν πᾶν κακόν 268.
 ἐκφύειν 70.
 ἔλαια 63, 79.
 ἔλαιον 92.
 ἔλασμα poussée (architecture) 69 — plaque 65 (Hab. 2, 19).
 ἔλασμός plaque de métal massive 57.
 ἐλαττοῦν : τὰ ταμιαῖα 111 — ἐλαττοῦσθαι 241.
 οὐκ ἔλαττον 75, 82, 116 — οὐκ

ελάσσονος 71* — ελάχιστος 285
— ελάχιστον au lieu du comp.
219.
εἰς ἐλάττωσιν ἄγειν 109 (Sir.,
Tob., Pol.).
ἐλέγεσθαι ὅπ' αὐτῶν τῶν πραγ-
μάτων 15.
ἐλεήμων 208 (H. R.).
τὸν ἔλεον 208.
ἐλευθέριος : ἀγωγή 246.
ἐλευθεροῦν 27, 37.
ἐλλείπειν : οὐδὲν ἐλλείπων εἰς 183
— μηθὲν ἐλλείπειν 245.
ἐλπῖδα : 18 — ἐλπίδες ἐπὶ θεῷ
καλαί 261.
ἐμβόλλει τὸ βρέμα εἰς 147*.
ἐμμελέστερον ἢ μουσικώτερον 286.
ἐμπειρία 39, 70.
ἐμπειρος 32.
ἐμπίπτειν : εἰχὴ καὶ κατὰ τὸ ἐμπε-
σὸν εἰς ψυχὴν 161.
ἐμποιεῖ φόβον καὶ ταραχὴν 99.
ἐμπορία 114.
ἐμφαίνειν 74.
ἐμφανιστής délateur 167.
ἐμφασίς : πραγμάτων 56 — τῆς
ἀληθείας 77 (II Mac., 3, 8,
Pol.).
ἐν local : dans 13, 15, 15, 15,
24, 24, 32, 38, 52, 54, 80, 80,
95, 100, 107, 136, 214, 267 —
sur : 3 sur des peaux, 60 sur
la cimaise, 76 sur des mi-
roirs, 97, 176 (cf. 3) — parmi
ἐν οἷς 136 — temporel 10, 12
ἐν ὄσφ = ἐν ᾧ, 24, 27, 110,
116, 175, 180, 198, 208, 276,
307, 316 — Figuré avec ar-
ticle 14, 96, 98, 106, 127,
128, 168, 191, 193, 199, 213,
213, 216, 246, 246, 273, 283,
283, 284, 291, 297, 316 —
sans article 18, 37, 45, 63,
66, 66, 175, 208, 216, 216,

223, 249, 257*, 260, 291 —
Avec pronoms : ἐν αὐτῇ 229,
ἐν αὐτοῖς 31, ἐν οὐδενί 141, 189,
ἐν σοί 155, ἐν τίσιν 283, ἐν τού-
τοις 29, 122, 129, 252, 285,
297, 322.
ἐναντίος 231, 236, 255.
ἐναντιοῦσθαι 254.
τὸ τῆς καλλονῆς ἐναργές 75.
ἐνάργεσθαι 129 (H. R., Pol.).
ἐνατος 49, 286, 303.
ἐνδείκνυσθαι 133, 194 (H. R.).
ἐνδεικτικῶς (opp. ἀπαγορευτικῶς)
131*.
ἐνδέκατος 50, 204, 273.
ἐνδεχομένως (II Mac. 13, 26,
Pol.) dignement 41 cf. Stra-
bon I, 2, 20 — p. 126, n. 3.
ἐνδοξος 121, 155.
ἐνδοσις 96 (H. R.).
ἐνεῖναι 284.
ἐνεκεν σπάνεως (= διὰ σπάνιν) 55
— devant voyelle 88, 206 —
devant cons. 144.
οἷον ἐνεργάζονται πρᾶγμα 130.
ἐνέργεια 59 concret, 78, 82, 151,
159, 266, 285, 306.
ἐνεργεῖ 210 — τῶν ἐνηργημένων
78.
διανοίας ἐνέργημα (= ἐνέργεια)
156.
ἐνεργῶς 70, 90, 284.
τῶν ἐνεχομένων ταῖς οἰκετείαις
16.
κατ' ἐνιαυτὸν 180.
ἐνίεναι 65, 79.
ἐννόει 211 — + inf. 193.
ἐννόημα 189 (Sir. 21, 11).
ἐνοπρός 76.
τοῦ φανέντος ἐνόχου 25.
ἐντασις : ἡ τῆς ψυχῆς 178.
τὰ τῶν ἐντεύξεων requêtes 252
(II Mac. 4, 8, Pol.).
ἐντολή 228 (H. R.).

τὰ τῆς ἐντός προσόψεως 68.
ἐντυγχάνειν : 174 le roi reçoit
des ambassadeurs (H. R.,
Pol.).
ἐνετετόπωτο 67.
ἐντυχία πρὸς 1 (III Mac. 6, 40).
ἐνυπῆρχε 74.
ἐξ 32, 39, 46, 198.
ἐξακιστήλιος 116.
ἐξακόσιοι 27.
ἐξαναλούμενα 87 (H. R.).
ἐξαποστέλλειν 126 — ἐξαπεσταλ-
μένων + inf. 13 (H. R., Pol.).
ἐξαρτισμός : τρόπων 144.
ἐξασφαλίζειν : πύργους 100.
ἐξεργαζόμενος ἀκριδῶς 133.
ἐξετάζειν 32.
ἐξέυρεσις 136 (H. R.).
τῶν ἐξευρόντων τι 135.
ἐξηγήσομαι 51 — ἐξηγήσασθαι
77.
ἐξήκοντα 27, 116.
ἐξῆς [198], 198* — ὁ, οἱ ἐξῆς 193,
213, 220, 221, 226, 239, 245,
248, 252, 264, 270 — τοὺς ἐξῆς
τῶν ἀποκεκριμένων 203 cf. 236
— τοῦ κατὰ τὸ ἐξῆς 209, 250
— τὰ δ' ἐξῆς 83 — τῆ δ' ἐξῆς
sc. ἡμέρα 262.
ἐξίεναι τῆς ἀκρας 102 — ἔξεισιν
εἰς θάλασσαν 117.
ἐξιλασσόμενος τὸν θεόν 316 — ἐξιλά-
σασθαι τὸν θεόν + inf., prier
314 (H. R., Pol.).
ἐξίς (Pol.) 121.
ἐξουσίαν ἔχειν + gén. et inf.
253 — + inf. 102, 206 — ἐξου-
σία χρόμενος 215.
ἐορτή 88, 102.
ἐπαγγέλλεσθαι 51, 124 inf. ful.,
322.
ἐπαγρόπνησις εἰς 167.
ἐπαθλον : κομίζεσθαι 322.
ἐπαινήσας 189, 195, 206, 208,

213, 225, 240, 246, 247, 265,
291 — καλῶς ἐ. 234.
ἐπαίνω : συγγράμενος 266.
ἐπαλλαγῆς 167 (IV Mac. 14, 10-
γέστερον).
ἐπανάγειν 215, 270.
ἐπαναγνωσθῆ 26 (Pol. 31, 13, 10)
cf. παραναγινώσκειν.
ἐπαναίρεσις 147 (Pol.).
ἐπανήφομεν : ἐπὶ τὸ συνεγές τῆς
διηγῆσεως 8 (H. R., Pol. 6,
58, 3).
ἐπαυροῦν secourir 274 (II
Mac.).
ἐπανόρθωσις 126, 130, 283 (I
Esdras, I Mac.).
ἐπάνωθεν 105 (H. R.).
ἐπεὶ 14, 35*, 217, 310 — avec
p.-q.-p. 72.
ἐπέργεσθαι invasion 12, 22.
ἐπερωτᾶν 176, 190, 198, 199,
203, 206, 212, 225, 248, 262,
264, 272, 273, 275, 276, 277,
306 (H. R.).
ἐπερώτησις 122 (Gen. 43, 7).
ἐπεσθαι : ἐπομένως 120, 228.
ἐπέχειν : βραχὺ δ' ἐπισχῶν 188,
205 — πολὺν χρόνον 17.
ἐπὶ Gén., local : avec l'article
54, 61, 75, 84, 97, 98 a, 101,
158, 159 — sans article 69,
83, 105, 132, 147 — avec
pronoms 66, 74, 90, 98 —
Figuré avec l'article : 9,
140, 152, 163, 170, 174, 195,
281 — sans article 37 (opp.
174, 281), 162 (opp. 158) —
avec pronoms 182, 288*, 212
adverbial — Acc. local :
avec l'article 74, 83 a, 100,
151, 281, 301 — sans article
214 — avec pronoms 70,
78, (207) — temporel, sans
article 109, 168, 194, 216,

220, 291, 293 — Fig. avec article 8, 108, 108, 150, 162, 216, 220, 223 a, 227, 245, 247, 270, 277, 278, 306 — sans article : 9, 138, 223 b — avec pronoms 140, 250, 268 — Dat. local, sans art. 98 — avec pronoms 67, 74 — temporel, sans art. 196, 291, 293 — Fig. avec art. 214, 288* — sans art. 36, 261 — avec pronoms 9, 25*, 152, 159, 231, 268.

ἐπέδωσαν 116.

ἐπιβαλλούσης τῆς διανοίας ἐπί 78 — ἐπιβαλλομένων 313 — + inf. (Pol.) 164, 312.

ἐπιβλέπειν ἐπί (207), 281 — ἐπιβλέπειν + acc. 244 — εἰς 218 — ὡς et ind. 190.

ἐπιβολή dessein 18, 193, 313 (Pol.).

ἐπιγινώσκαι 246.

ἐπιγνώσις 100, 139 (H. R., Pol.).

ἐπιδεικνύντα 266 — ἐπεδείξαμεν 42.

ἐπιθεῖν : ἐπιθεῖσθαι 57.

ἐπιθεῖσθαι + acc. et inf. 248.

ἐπιδέχσθαι 70, 236.

ἐαυτούς ἐπεδύκαμεν εἰς 3 (Pol. 9, 33, 6).

ἐπίδοσις dépense 51.

ἐπιείκεια 192, 207, 290 (H. R.).

ἐπιεικής 211, 263 — τὸ ἐπιεικῆς 188 — ἐπιεικίστερον 188, 207 (cf. Esther 8, 12 i.).

ἐπιέναι : τῇ ἐπιούσῃ sc. ἡμέρᾳ 236, 299.

ἐπιζητεῖν 128.

ἐπίθῃσις 93 — attaque 101.

ἐπιθεωρεῖν 51 (Sir., IV Mac.).

ἐπιθυμεῖν + gén. 223 — + acc. (H. R.) 211.

ἐπιθυμία 256.

ἐπικαλεῖσθαι (Dieu) ἵνα 17, 193, 226.

ἐπικαίεται 69 — ἐπέκειτο 67, 74 — ἐπικαιμένην 60 — ἐπικαιμένων 101.

ἐπίκλησις : θεοῦ 251.

ἐπικρατεῖν 35, 119.

ἐπικροτήσας : λιάν φιλοφρόνως 230 (H. R.).

ἐπικυροῦν 270.

ἐπικωλύειν 53*.

ἐπιλαμβάνουσι 130, 202.

ἐπιλέξας 14, 121, 172 — ἐπελεξάμεθα 46* — ἐπιλεξάμενος 39.

ἐπιμαρτυρήσας dat. 197, 258.

ἐπιμαστιδία τέκνα 27.

ἐπιμέλεια 29, 245, 282, 317 — καλῶν ἔργων ἐπιμέλεια 18* — τῆς γῆς 107.

οἷς ἐπιμελές ἐστιν (Pol. 5, 22, 11) 93 — ἐπιμελῶς 81 (H. R., Pol.).

ἐπιμελήτην τῶν βίων 273.

ἐπιμνησθήναι 128, 312 (I Mac. 10, 46).

ἐπιμισγόμενοι abst 152 — ἐπιμισγόμεθα dat. 139.

ἐπίμνησις 31, 154.

ἐπιπέσαντος 202 (II Mac. 4, 10).

ἐπινοεῖν : σοφῶς 107 — ἕκαστα 208 — ταῦτα 252 — πρὸς ἕκαστον 255 — + inf. 15.

ἐπίνοια 196, 240, 271 (H. R.).

ἐπιζηνούμενοι : εἰς 109* (H. R.).

ἐπιπομπάς : τὰς ὑπὸ τοῦ θεοῦ γινόμενας τοῖς αἰτίοις 131.

ἐπιπροσούσης 89.

ἐπισημῆνας acc. 210, 257 — κρότῳ 274 — κρότῳ ἐπισημνάμενος absol. 277 (Pol.).

ἐπίσημος 180 (Esther 5, 4 et 8, 12 u).

ἐπισκευή réparation 29, 42 — fig. 5, 284.

ἐπίσχεψις : ἀγνή 144 (H. R.).

ἐπίστασις 256.

ἐπιστολή lettre 28, 34, 34, 41, 42, 51, 173.

ἐπισυναχθῆ 29 (H. R., Pol.).

ἐπισφαλέστερον 314.

ἐπιταγή 103 — γῆς 55* (H. R., Pol.).

ἐπιτάσσειν 94, 111.

ἐπιτέλεια 18, 272, 282,

ἐπιτελεῖν 17, 25, 39, 40, 72, 77, 79, 93, 95, 104*, 122, 127, 151, 199, 203, 227, 249, 252, 255, 258, 262, 265, 280, 301, 302, 304, 307 — ἐ. τὴν προαίρεσιν 20 — περὶ τοῦ δόξαντος ἅπαντ' 27 — καλίαν 133 — μηδὲν βίᾳ 148 — πᾶσαν ἐνεργειαν 159 — ἀναθαρσίαν 166 — τὴν ἐτοιμασίαν 182 — τοὺς ἐθισμοὺς 184 — λειτουργίαν 186.

ἐπιτρέχειν : ἐπιδραμών 143.

ἐπιτυχία succès : κατὰ τὰς ἐπιτυχίας (Sap. 13, 19, Pol.) 178.

ἐπιφάνεια 78 — κατὰ ἐ. 65 — θεοῦ ἐ. assistance divine (H. R.) 264.

ἐπιφέρειν 206, 253, 278.

ἐπιφορά : τῶν ὑδάτων 88*.

ἐπιφύεται 269.

ἐπιφωνεῖν dat. 196, 211, 244, 283, 311 — absol 200 — σὺν κρότῳ κλειόν : 261 (I Esdras, II, III Mac.).

ἐπεχέατο gén. 293.

ἐπόπτῃς : πάντων Dieu 16 (Esther 5, 1 a Rahlf.).

ἐπτά 26, 301.

ἐπτάκις : προσκυνήσας σχεδὸν ἐπτάκις 177 (cf. Gen. 33, 3).

ἐπτακόσιοι 95.

ἐργάζεσθαι 63 — καταφρόνησιν, ὄνειδος 249 — κακόν 210, 306 — ὁ θεὸς εὖ ἐ. πᾶσι 281 — +

gén. de matière 57 — Passif ἐργασμένου 176*, κακόν οὐδὲν ἐργασται οὐθενί 273.

ἐργασία collectif «les cultures» 109.

ἐργάσιμος 114 (H. R.).

ἐργάτης : ἀγαθῶν 231 (H. R.).

ἐργον 18, 81, 168, 252, 272.

ἐρεῖσις 69.

πρὸς ἔριν 250.

ἔριφος 146.

ἐρμηνεία traduction (Sir., Daniel gr. 5, 1) 3, 11, 32, 120, 301, 308.

ἐρμηνεύσαι 39 cf. διερμ.

ἐρμηνεῖς 310, 318.

ἐρπετῶν 138, 169 (H. R.).

ἐρχεσθαι : εἰς ὕπνον 160 — εἰς πρόσωπον 175 — εἰς τὸν... λόγον ἔλθῃς 144 — ἐηγηθῆναι 99.

ἐρωτᾶν 10, 187, 189, 191, 193, 194, 196, 204, 213, 217, 221, 227, 234, 236, 237, 239, 243, 246, 249, 252, 253, 256, 257, 258, 260, 265, 267, 270, 279, 280, 282, 284, 291, 296.

ἐρώτησις 200, 205, 221, 275, 296.

ἐσπέρα 202 — βλέπει πρὸς ἐσπέραν 88.

ἔσωθεν 89.

ἕτερος adjectif (= différent) 11, 13, 99, 126 + τις, 214, 276.

— Pronom avec art. «le suivant» : 196, (207), [207], 210, 211, 212, 217, 225, 230, 232, 238, 240, 253, 268, 283 — sans art. ἐτέρου masc. 266, ἐτέρῳ 271, ἕτερον 190, 194, 206, 227, 241, 257, 267, 269, 272, 277, 284 — ἕτερον τι (acc. n.) 245 — Plur. 92 οἱ μὲν... οἱ δὲ..., ἕτεροι — 124, 244, 275 — ἐτέροις ὄλιγοις τισὶν sc.

βιβλίους 30 — και τοιαῦτα ἕτερα 214 — le prochain 22, 122, 148*, 166 — Pronom réciproque : ἕτερος ἑτέρου 120 — ἑ. παρὰ ἕτερον 60 — ἑτέρων παρ' ἑτέροις 75 — ἑτέρου παρ' ἕτερον 77 — Express. adv. οὐδὲν ἕτερον ἀλλὰ 154 — ἑτέρως 16.
 ἔτι 55, 198 — ἔτι δὲ 14, 63, 66, 79, 89, 93, 112, 118, 145, 152 — ἔτι δὲ καὶ 35, 151 — ἔτι καὶ νῦν 137, 182.
 ἐτοιμάζειν 181, 186, 319 (H. R., Pol.).
 ἐτοιμασία 182 (H. R.).
 εὖ 20, 124*, 190, 193, 207, 220, 255, 260, 267, 267, 279, 281, 282 — εὖ βασιλεῦ 178.
 εὐαισθησία 259.
 εὐανδρεῖν être bien peuplé 108.
 εὐαρεσσεῖν être satisfait de dat. 286.
 εὐδουλία 255.
 εὐδαιμονία 108, 109.
 εὐδηλος 21.
 εὐδοξία 280.
 εὐεργασία 205 (H. R.).
 εὐεργετεῖν acc. 190, 210, 249, 281 — 2 acc. 44.
 εὐεργέτημα 273 (II Mac. 5, 20, Pol.).
 εὐημερία 12, 242 — τὰς εὐ. 244 (II, III Mac., Pol.).
 εὐθετος 122 (H. R., Pol. 25, 3, 6).
 εὐθύ 24 — εὐθέως 43, 158.
 εὐκαιρος 115, 236 — πρὸς τὸ inf. 203 (H. R., Pol.).
 εὐκαρπία 107.
 εὐκατάφορος 108.
 εὐκόπως : μεταπίπτον 250 — κολάζειν 208 (εὐκοπος Sir., I Mac., Pol. 18, 48, 2).

εὐκομία 87, 92 (Sir. 32, 2; 45, 7).
 εὐλογεῖν (= εὐ λέγειν) 249.
 εὐλογία 161*.
 μετ' εὐμενείας 254.
 εὐμήκης 100 (cf. Deut. 9, 2).
 εὐνοια 205, 225, 230, 264, 265, 270.
 πάντας εὐνόους ἔχεις 270, εὐνόους ἑαυτῷ 190* — εὐνόως 242.
 τεχνῶν εὐρεσις 156.
 εὐρεματικώτεροι 137*.
 εὐρήσεις 146 — ἔστιν εὐρεῖν 163 — εὐροις 286 — εὐρεθῆ 39.
 (εὐρος) 57.
 εὐσέβεια 2, 24, 42, 131, 210, 245, 229, 255.
 εὐσεβής 233 — εὐσεβῶς 37, 261.
 εὐσήμως : τιθέντι 32 (Dan. gr. 2, 19).
 εὐστάθεια 216 — ψυχῆς 261 (H. R.).
 μετ' ἐδσημοσύνης καὶ καταστολῆς 284 (IV Mac. 6, 2).
 εὐταξία 246 (II, III Mac.).
 εὐτύχει διὰ παντός (formulaire) 32.
 εὐφημεῖν acc., complimenter 227 (I Mac.).
 εὐφημίας τυγχάνεις 191.
 εὐφροσύνη : τρέπεσθαι πρὸς εὐ. 202 (banquet) — εἰς εὐ. 294 — μετ' εὐφροσύνης (H. R.) 274.
 μετὰ χαρᾶς εὐφροσύνου 186 (H. R.).
 μεγάλην εὐφύταν εἶχον πρὸς 122.
 εὐχαριστῶ 177 (Jud., Sap., II, III Mac., Pol.).
 εὐχέσθαι πρὸς τὸν θεόν 305 — inf. 17, 196 — ἵνα 248 — ηὔξατο ἵνα 45 — absit εὐχονται 306.
 εὐχρηστος 136.
 εὐψυχία 197 (II, IV Mac.).

ἔφεδρος : οἶκον πολλῆς ἡσυχίας ἔφεδρον 301.
 οὐκ ἐφικτόν ἐστιν inf. 77 — ὅσον ἔμοιγε ἐφικτόν 215.
 ἐφιστάται : ἐπιστάς 177.
 ἔφοδος : πολεμίον 101.
 ἔγω Ind. prés : ἔχεις 2, 42, 171, 217, 219, 270, 300 — ἔχει 8, 88, 93, 98, 105, 105, 115, 115, 143, 151, 165, 216, 253 — ἔχουσι(v) 11, 108, 280 — imp. εἴχει(v) 59, 87, 183, 312 — εἶχον 18, 60, 76, 76, 102, 103, 122 — fut. ἔξει 255* — ἔξομεν 15 — subj. ἔχη 36, ἔχωσιν 107 — opt. ἔχοις 225, ἔχοι 41, 190, 244, 273 — inf. prés. 59, 128, 129, 157, 185, 196, 227, 276, 280, 292, 295 — fut. 25, 54, 125, 318 — pcp. ἔγων 14, 56, 125, 188, 234, 245, 272 — ἔχοντος 26, 83, 86, 87 — ἔχοντι 7, 7 — ἔχοντα 5, 63, 66, 187, 301, 307 — ἔχουσα 34, 62, 67, 69, 69, 74, 115, ἔχουσαν 58, 76, 87* — ἔχοντες 3, 73, 73, 96, 123, 135, 206, ἔχόντων 75, 296 — ἔχοντας 22, 24, 39, 46, 63, 65, 68, 159, 227 — ἐχούσαις 62 — Neutre + adv. 84, 105 — τὸ καλῶς ἔχον 23, 24, 150, 310 — τὸ νῦν ἔχον 198 — Plur. 58, 68, 146 — advt : 55, 70, 72, 80, 90, 310 — Moyen : « le suivant » 189, 191, 195, 224, 237, 280, 281 — fém. : « le lendemain » 221, 248.
 ἐχθροὶ 194, 225.
 βλέπει πρὸς ἕως 88.
 ἕως ἐπὶ 74, ἕως ἄν 175.
 ζηλοῦν 122.
 τὸ ζῆν (II, III Mac., Pol.) 135,

154, 195, 212, 253, 273, 281 — τὸ καλῶς ζῆν 127 — τὸ τῶν ἀνθρώπων ζῆν 208 cf. διά — καὶ ζῆν καὶ τελευτῆν 249 — καὶ ζῶσι καὶ τελευτήσασιν 138 — νεκρούς τε καὶ ζώντας 146.
 τῆς ζωῆς καὶ αὐστάσεως 154 — χρόνον 180, 185.
 ζῶνη 97.
 ζῶσα : ἡμερα 147.
 ζωοποιεῖν 16 (H. R.).
 ἡ ου, ou bien 8, 20, 22, 22, 26, 101, 101, 144, 175, 192 soit, 192 soit, 210, 214, 214, 286, 311, 311, 312 — ἦτοι... ἦ καὶ 2 — ἐν ἡ δεύτερον 143 — disjonctif 288 — Introduit second terme de comparaison 76, 127, (188), 257, 281, 322.
 ἡγεῖσθαι gén. 16, 263, 278 — μέγιστον ἡγεῖται τὸ 124 — μέγιστον κακὸν ἡγήσασιν τὴν ἀδικίαν 292 — τὸν ἡγούμενον 292, οἱ ἡγούμενοι 309, 310.
 ἡγεμονία 219.
 ἡγεμών : τῆς διανοίας 238.
 ἡδη 13.
 αἱ ἡδοναὶ 108, 223, 245, 277.
 ἡδονοκρασία 278.
 ἡδεῖαν 86 — ἡδέως 198.
 ἡθος 290.
 παρὰ τὴν ἡτίονα 301.
 ἡκοντας 175; εἰς ἐκκλησίαν ἤξειν 99.
 ἡκρωμένως, cf. ἀκριβοῦν.
 καθ' ἡλικίαν 187 — τοὺς ἀρίστους ταῖς ἡλικίας 14; cf. ἀκμαῖος.
 ἡμεῖς pluriel (de majesté) désignant Philadelphie 19, 22, 23, 25, 35, 36, 37, 37, 38, 38, 40, 40, 180, 180 — Philadelphie et Démétrios 15 — Éléazar 43, 43, 44, 46 — (de

modestie) désignant Aristée 1, 3 (redondant), 4 (idem), 7, 14, 17, 20 (l'insertion du participe autorise l'enclave) — Aristée et d'autres : 5 (ses amis), 10, 83, 96, 103, 103, 112, 124, 128, 129, 172, 173, 184 — Les Juifs : 42, 134, 134, 139, 140, 141, 142, 150, 152, 158, 158, 168 — Les Hellènes par opp. aux Juifs 16 — Tout homme 227, 233, 255.

ἡμέρα : marquant une date 24 b, 203, [298] — date historique 180 — καθ' ἡμέραν 304, 304 — Plur. 88, 110, 275, 301, 314 — un délai ἐν ἡμέραις 24 a, 27, 110, 116, 198, 307, 316 — Cf. πρό-ερον, ἐπιούση, ἐξῆς, ἐχομένη.

ἡμερα 145, 146, 147, 170, [298]. τὴν ἡμετέραν χώραν 35 — τῆς ἡμετέρας σπουδῆς 39 — Aristée emploie beaucoup plus souvent ἡμῶν possessif.

ἡμιπηχίου 71.

ἡμίσις : πῆχος καὶ ἡμίσις 57 ; τοὺς ἡμίσις 183.

ἡσυχία 301, 307.

ἦτοι v. ἦ.

ἦττων (opp. καθυπερέχων) 257.

ἦχον ἰδιάζοντα 96.

ἠ θάλασσα 114, 301, 305 — εἰς θ. 117.

θάνατοι 167, 233, 253.

θαρούνας τοῦτον encourager 272. (Esther 4, 17 r).

θαυμάζειν 282 — ὡς 295.

θαυμάσις 89 — θαυμασίως 67, 76, 93, 93, 96, 176 ; θ. καὶ ἀξιολόγως 72.

θαυμασμός 99, 296 — μετὰ θ. 78.

θαυμαστά 155 (ex Deut.) — θαυμαστῶς ἔχειν 58.

τοὺς θεωμένους 78 — ἔθεασάμεθα 96.

θεατροειδῆς 105.

θεῖος 160 — φόβος 189 — πρόσταγμα 279 — νομοθεσία 31 — νόμος 3 — δύναμις 157, 236, 252 — θεῖως 104 — τὰ θεῖα 3, 315.

θειότης : μεγάλη 95 (Sap. 18, 9).

θέλουσι après consonne 224 — cf. ἐθέλειν.

ὧς θέμις 318.

θεόκτιστον 201 (II Mac. 6, 23).

θεός Avec l'article : ὁ θ. 18, 18, 45, 132, 185, 190, 194, 197, 200, 203, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 223, 224, 228, 240, 244, 257, 263, 265, 278, 281 — τοῦ θ. 15, 20, 24, 98, 131, 133, 141, 157, 160, 168, 188, 191, 192, 197, 199, 234, 274, 282, 290, 292, 313 — τῷ θ. 19, 37, 177 — τὸν θ. 16, 17, 42, 139, 140, 193, 196, 226, 227, 233, 234, 248, 256, 305, 314, 316 — Sans article : θεός 195, 195, 210, 216*, 237, 238, 247, 254, 259, 269 — θεοῦ 17, 139, 140, 158, 159, 200, 201, 224, 225, 229, 231, 235, 239, 248, 251, 255, 264, 266, 268, 272, 276, 280, 285, 287, 313 — sujet de gén. absolu 219, 243, 249, 267, 270, 271, 280, 283 — θεῶ 189, 261 — θεόν 196, <242>, 245 — θεοὺς les dieux païens 134. — Ἐπιθέτες : δυναστεύων 168, καθ' ἀλήθειαν 140, κρατῶν 157, κυριεῶν ἀπάντων 18, 45 (cf. 17), παντοκράτωρ 185, μόνος καὶ δυνατός 139, ἐπόπτης

καὶ κτίστης 16, μέγιστος 19, 37. θεοσεβῆς 179 (H. R.). θεοῦν 136*.

θεοφιλῆς 287.

θεραπεῖαν : τὴν τοῦ σώματος 303. θεραπεῖειν τὸν θεόν, ἵνα prier 256 (Judith 11, 17).

θερισμός 116 (H. R., Pol. 5, 95, 5).

θεῖσις 62, 105 — τῆς ὅλης χώρας 83 — Expletif, mais avec idée d'alignement τῶν γραμμάτων 11, τῶν κυμάτων 64, τῶν φύλλων 70, τῶν ἀργυρῶν (χρατῆρων) 78, τῆς ὅλης χώρας 83. θεωρεῖν 65, 67, 83, 100, 214, 258, 284 — ὡς 160, 208 — + acc. part. 190, 268 — θεωρεῖς... τὰς ὁμιλίας οἷον ἐνεργάζονται πρῶτα 130 — θεωροῦσαν 190.

θεωρία 31, 59, 67, 67, 77, 86, 99, 103.

θῆλυ 250.

θηρία 138.

θηγγάνειν + gén. 106 (Ex. 19, 12).

θράσος 281 — ἄληκτον 269.

θρασύ 250.

θυγάτηρ 152.

θύειν 138 (H. R.).

θύματα 87, 90, 95 (H. R.).

θυμός 253, 253.

θυμοῦσθαι 254.

θύρα 158.

θύρωμα 85 (H. R.).

θύρωσις 86.

θυσία 33, 40, 42, 45, 88, 103, 170, 170, 172, 234 (H. R.).

θυσιάζειν 170 (H. R.).

θυσιαστήριον 87 (H. R.).

θύτης 184.

ἰδιάζειν 96 — ἰδιάζον ἐστί 165. ἴδιος 11, 11, 182* — τὰ κατ' ἰδίαν

(κατ' ἰδίαν Pol.) 126 — ἐν ἰδίᾳ sc. γῆ 249.

ιδιότης 97.

ιδιώτης (opp. βασιλεύς) 288, 289.

ιερεὺς 53, 87, 92, 140, 184, 310. ἱεροκήρυκες 184.

ἱερόν le Temple de Jérusalem 40, 42, 52, 84, 89, 100, 104 (H. R.).

ικανός 23, 211 — ἱκανὸν τι πλήθος 33 (Pol.) — πληθῶν ἱκανῶν 15, 21 — ὕψος ἱκανῶν 93 — ἱκανοί 13, 275 — ἐφ' ἱκανόν (Pol. 11, 25, 1) 109.

ἱκετεύειν 197 — + inf. 242 — ἵνα 233 — τὰ ἱκετευόμενα 192.

ἱλαρῶ τῷ προσώπῳ 19 — ἱλαρῶς 182 (H. R.).

ἱλαροῦσθαι 108 (Sir.).

ἵνα toujours avec le subj., jamais à l'opt., même après un verbe au passé. Final 17, 38, 42, 65, 81, 107, 168, 182, 193, 198, 218, 227, 255, 279, 311, 322 — ἵνα μή 8, 110 — ἵνα μηθεὶς 101 — Complétif 45 ἠύξατο, 46 προστάξας, 226 ἐπικαλοῦ, 227 λιτανεύειν, 248 εὐχόμεθα, 256 θεραπεύειν, 310 καλῶς ἔχον ἐστί, 318 παρακαλέσας — ἵνα μή : 233 ἱκετεύειν, 321 παρακαλῶν.

ἴσος : πᾶσιν ἴσος 191, 257, 282 — ἴσον τῇ ψυχῇ (H. R.) 228 (et la note).

ἰσότητα τηρεῖν 263.

ιστάναι : στάς 184 — στάντες 310* — ἐστήκη 78*.

ιστορικά 2 (H. R.).

ιστορικοί 31, 312.

ἰστοί : βυσσίνων ὀθονίων 320* (H. R., Pol. 5, 89, 2).

ισχύς 92, 147, 148, 151, 191, 192. (194*).

ὅσον ισχύόν ἐστι 241.

καθαγιάζειν 98 (H. R.).

καθαίρει: τοὺς ὑπερηφάνους 263 (H. R.).

καθάπερ entre voyelles 11.

καθαρίζειν 90 (H. R.).

καθαριότητα 145 (H. R.).

καθαρὰ διάθεσις: ψυχῆς 2.

καθαρότης: ψυχῆς 234.

καθηγεῖσθαι absolt 195, 269 —

ὁ καθηγούμενος 122.

καθηγεμών 140 — καθηγεμόνα

λαμβάνων δικαιοσύνην 267 (II Mac. 10, 28, Pol.).

καθῆκε (= présent) 54, 149 —

Part. καθήκων 54, 88 (« declivis » de Wend. ne paraît pas satisfaisant), 107 — τὸ

καθῆκον 227, 245 (plur.) —

καθῆκόν ἐστι 19, 284* (sans ἐστὶ), 207 — καθηκόντως 81

dat., 87 πρὸς acc., 181.

καθίζειν 94.

καθιστάν trans. εἰς φιλίαν 228.

καθιστάνειν trans. στρατηγούς

280 — ἐπὶ τῶν δυνάμεων 281.

καθίστημι trans. ἐπὶ χρεῖων 37

— Psf. τοὺς καθεσταμένους

περὶ τούτων 24, κατασταθῆναι

ἐπὶ γέν. 9, 28 — Substitut

du verbe être: 7, 55, 88,

122, 132, 134, 137, 139, 143,

145, 171, 214, 233, 256; avec

emphase 95, 289 — 208 ἐν

ὁδύναϊς, 291 ἐν εἰρήνῃ — 116

être établi à demeure.

καθὲ 11 de même que ... aussi,

203 temp.-causal.

καθόλου 80 — τὸ καθόλου 143.

καθοπλίζειν 13, 14 (H. R.).

καθόσον 105 dans la mesure où,

211, 214 (H. R., Pol. 1, 7, 12).

καθυγρας 115.

καθυπερέχων (opp. ἤττων) 257 (Pol.).

καθυπνοῦν 220 (Prov. 24, 33).

καθώς comme 14, 14, 15, 17,

30, 45, 89, 91, 91, 116, 166,

183, 188, 207, 249, 262, 271,

272, 279, 280, 282, 287, 290,

292, 298, 307, 311, 317, 322

— cf. καθὲ — temporel 236,

310 — completif ὑπομιμη-

σσοι καθὼς 263 — διαλήψεως

ὁσίας καθὼς 234 (H. R.).

*καὶ cf. γὰρ, λὼν, δὲ, εἰ, μάλιστα

— καὶ ... καὶ fréquent cf. τε

— καὶ ... οὖν 168, 171 — οἷον

καὶ 103 — Τούτους γὰρ καὶ λέ-

γω c'est bien ceux-là que je

veux dire 167 — καὶ μετὰ

ταῦτα et même dans la suite

22 b, 26 — Après le relatif

16, 43, 46, 107, 182.

καιρός: τὰ πρὸς τὸν καιρόν 256

— τὰ τῶν καιρῶν 239 — και-

ρὸν εἶναι 12, τοῦ 221 — και-

ροῦ γενομένου 262, 275 — λα-

βόντες καιρόν 4 cf. 187 — τὸν

καιρόν λαβόν 248 — κατὰ και-

ρόν 190 — ἐκ τοῦ καιροῦ 200,

295.

καιροτηρησία 270.

καίτοι 214*.

κακία 133, 188, 249.

κακοπάθεια misères 208 — tra-

vail pénible (H. R., Pol.)

92, 259.

κακοπαθεῖν 241 (Jonas 4, 10,

Pol. 3, 72, 5).

κακοποιεῖν acc. 164, 164, 168.

κακοποιητικός: τρόπος 163.

κακός 130 plur. — κακόν 210,

243, 260, 268, 273, 292*, 306

— τὸ κακόν 272 — κακά 166,

268, 289 — τὰ κακά 197, 207

— κακῶς 37.

κακοσχόλιος 24.

κακουργεῖν 271.

καλεῖν 174.

καλλονή (jamais κάλλος) 56, 72,

75, 229, 229, 258 — λόγου

201 (H. R., Pol. 1, 4, 7).

καλοκάγαθία 3, 272, 285 (IV

Mac.).

καλός: ἄνδρες κ. καὶ ἀγαθοὶ 43,

46, 207 — καλῆς χώρας 107

— τὴν καλὴν βουλήν 42, 270

sans article — καλαὶ ἐλπίδες

261 — καλόν 223, 225, 249,

276 — πρὸς τὸ κ. 7 — πᾶν τὸ

κ. 236 — καλῶν ἔργων 18,

272 — καλῶς 23, 24, 24, 32,

39, 39, 41, 46, 55, 80, 112,

113, 125, 127, 150, 166, 170,

189, 196, 198, 199, 211, 228,

234, 243, 245, 255, 255, 256,

280, 298, 301, 306 καὶ ὁσίως

(exégèse des ablutions), 310

idem (promulgation solen-

nelle de la traduction, 310

καλῶς ἔχον ἐστιν, 311 — Κάλ-

λιστος: ἐπὶ τῶν καλλίστων πρα-

ξέων 195 — κάλλιστον 122,

195, 288, 322 — καλλιστοί:

χρήμασιν 97 — τὰ κάλλιστα 2,

181, 212, 216, 238, 247, 287.

καλοπροσύνη 274.

καλύπτειν 87.

κάν v. ἐάν.

κεκανόνισται πρὸς 168.

κανών: ἀπλανεὶ κανόνι 2.

κατὰ καρδίαν 17.

καρπός 63, 112 — fig. 232,

260.

κατὰ Gén.: local 59, 65, 90

(sans article) — « envers »

24 bienveillance, 191 hosti-

lité. — Acc. et l'article:

local 3, 9, 38, 52, 62, 64, 65,

86 b, 117; noms géogr. 4,

6, 11, 107, 115 — temporel:

88, 116, 178 (circonstances),

213, 314 — fig.: 2, 5, 7,

32, 64, 69, 71, 72, 97, 104,

136, 143, 161, 161, 182, 192,

192, 203, 214, 223, 234, 235

— Équivalent d'un gén.

compl. de nom 32, 70, 84,

85, 89, 162, 180, 181, 246,

262 — Expression d'iden-

tité: κατὰ τὸ αὐτό 104, κ. τὰ

αὐτὰ 236 — express. adv.:

κ. τὸ ἐξῆς 209, 250; κ. τὸ ὑγιές

250; κ. τὸ ἐναντίον 255 —

acc. sans article: local 63,

64, 65, 66, 79, 98, 101 —

noms géo. τὰ κατὰ κοίλην

Συρίαν 12; κατὰ Συρίαν 22 —

temporel 35, 180, 190, 304,

304 — fig. 14, 17, 17, 37, 44,

65, 104, 108, 111, 113, 139,

139, 140 τὸν κατὰ ἀλήθειαν

θεόν, 147, 175, 187, 199, 216,

247, 257, 265, 273, 307 —

Équivalent d'un gén. complt

de nom τὰ κατ' ἰδίαν 126,

τὸ κατ' ἀρετήν 215 — avec

pronoms: αὐτὰ 31, αὐτό 2,

ἐαυτοῦς 147, ἐκάστην (ἡμέραν)

307, ἕκαστον 59, 89, καθ' ἕν

ἕκαστον 143, ἐκεῖνο 136, ἡμᾶς

103, μηδέν 139, μηθὲν 182,

καθ' ὅ 59, 64, 65, 69, 124,

καθ' ὅν 119, 124, καθ' ὅντι-

νοῦν 24, κατὰ τάδε 213 —

Express. d'universalité: κα-

τὰ πᾶν 24, 86 a, 92, 93, 310

modifie un adverbe; κατὰ

πάντα 43, 84, 251; κατὰ πάντα

τρόπον 215, 248.

καταβάλλεσθαι (ἄκραν) 104, μνη-

μην 279, διδαχὴν 294 (II Mac., Pol. 10, 27, 9).
 καταβολή: 89 — création 129 (II Mac. 2, 29, Pol.).
 καταδεικνύοντας εὐθὺ καὶ τὰ σώματα présenter 24.
 καταδυναστεία 23 (H. R.).
 καταδυναστεύειν acc. 146, 147 a, 148 — abslt 147 b — Pass. 24 (H. R.).
 κατέζωσται 97.
 κατακαλέσαι, appel à comparaître au tribunal d'Alexandrie 110.
 κατακλασθῆναι εἰς 149.
 κατακλείδες 61, 65.
 κατακλίναί 183, 184.
 κατακοιμηθῆ 298.
 κατακολουθεῖν 56 — (θεῶ) 205, 254 — τοῖς νόμοις εἰ προστάγματι 279 — τῇ δικαιοσύνῃ 232 (H. R., Pol.).
 κατακρατούμενος ὑπό 14.
 φιλίαν κατακτησομένους 231* — ὠφέλειαν κατακεκτημένον 3 (II R., Pol. 6, 7, 4).
 κατάκτησις: χώρας 223 (Pol.).
 κατακίπτειν 91.
 καταλαμβάνειν 61 — comprendre 1.
 καταλήγειν 198, 293 (II, III Mac., Pol.).
 καταλλήλως 296.
 καταλύματα 181 (H. R., Pol.).
 καταμελετᾶν considérer 256.
 καταμένειν 109, 110.
 κατανοεῖν 103, 155 — τὰ θεῖα 3.
 καταξιούν: τιμῇ, μείζονος 175 (II, III, IV Mac., Pol.).
 καταξίως gén. (Pol.) 81, 95, 219.
 καταπέτασμα 86 (H. R.).
 τὸν καταπεπτωκότα λόγον 144.
 κατεπράχθη 28.

κατεργάγη κρότος 186, 293 (Pol. 18, 46, 9).
 καταρχεῖν: μεγάλης βουλείας 245 — ἀπό θεοῦ κατέρχεσθαι 201.
 καταρχὴν θείου φόβου λαμβάνειν 189 — τὴν κ. ποιεῖσθαι 134 — ἀπό 200, 235 (Pol.).
 κατασκευάζειν 53, 54, 60, 62, 64, 70, 71, 72, 84, 107, 172, 176, 234, 258, 292, 301 — κατασκευάσται ἀσθενές 250 — κατασκευασμένη (ἢ χώρα) πρὸς 114 — ὑπὸ θεοῦ κατασκευασμένος εἰς 139 — κατασκευάζεται ψυχῆς καθαρὰ διάθεσις 2 — ἀλυπίαν 232 — τὴν διάνοιαν πρὸς 17, εἰς 237.
 κατασκευάσμα 51, 52, 77 (Sir., Jud., II Mac., Pol.).
 κατασκευή fabrication 28, 33, 34 — culture (des lettres grecques) 121 — création 159*, 160 — création « continuee » 157 — disposition d'âme 236 — (χρῆσοι) τῇ κατασκευῇ indique sans doute un métal doré 73 — τῇ κατασκευῇ par nature 108 — qualité, état 76, 91, 99, 113 — ouvrage (d'art) 8, 63, 65, 71, 78, 80, 87, 136 — (H. R.).
 κατάστημα 122, 165, 210, 278 cf. διάστημα — (κατάστημα III Mac. 5, 45).
 καταστολή tenue réservée, décente 284, 285 (Isaïe 61, 3) cf. περιστολή.
 κατάστρωσις 319.
 κατατέτακται διὰ τῆς γραφῆς prescrire par écrit (Pol.) 168 — cf. ἀνατάσσειν.
 κατατίθεσθαι: τὸν πλοῦτον εἰς 312 (II Mac. 4, 19).
 καταύγεια 307.

καταφαίνεσθαι 296.
 καταφεύγειν ἐπὶ 141 (fig.).
 καταφθίρεσθαι 23, 120 (H. R.).
 καταφρονοῖη gén. 225.
 καταφρόνησις 249 (II Mac. 3, 18).
 καταχωρίζειν inscrire dans une liste 36 — mettre par écrit, recopier (H. R.) 21, 28, 300.
 καταπεινέσας 212, 266 — εὖ 193.
 καταπειγοί: χρεῖα 129 (Ex. 22, 24).
 κατεργάζεσθαι 258, φιλίας 225.
 κατεργασία 119 (I Chr. 28, 19, Pol. 34, 9, 10).
 κατευθύνειν acc. 15, 18, 193, 195, 252 — pass. 266, 287 — abslt 216, 243 (H. R.).
 κατευφημῆν acc. 217 cf. εὐφ. (III Mac. 7, 13).
 κατευχῆ 184, 184.
 κηλίσι: χεῖμαρροι 117.
 τοῦ θεοῦ κατισχύοντος αὐτὸν εἰς 21 — vaincre 230 (H. R.).
 κατοῖεσθαι 122 (Habac. 2, 5 codd.).
 κατοικίζεσθαι: εἰς τὴν χώραν κατοικισεν ἐν τοῖς φρουρίοις 13 — εἰς τὴν χώραν κατοικίσθαι 35*.
 κάτοπτρον 76.
 κατορθοῦν 256 — κατορθοῦται βίος 251.
 κάτω <64>.
 κείσθαι 54 — κείται 100, 115 — κείμενος 52, 59, 83 — τῆς νομοθεσίας κειμένης πᾶσι 15.
 κελεύειν acc. et inf. 28, 33 b, 181, 226, 228 — dat. 184 — avec inf. 26, 27, 56, 56, 91*, 158, 159, 160, 162, 168, 174, 179, 182, 183, 278, 311*, 317, 319 — γραφῆναι 33.
 κενόδοξος 8.
 κενός 194 — κενὸν καὶ μάταιον avec inf. 137 — τὰ κενὰ καὶ μάταια les frivolités 205.

Aristée.

κερδαίνειν 270.
 κεφάλαιον somme d'argent (H. R., Pol.) 24.
 κεφαλαϊωδῶς 120 (Pol.).
 κεφαλή 98 — μέγρι τῆς κ. 70.
 κεφαλῆς 68 (H. R.).
 κίθαρις 98 (H. R.).
 κίνδυνος: ἐν ταῖς τῶν κινδύνων πράξεσιν 199.
 κίνησις 70, 86 — διανοίας 156, cf. 160.
 κισσός 70, 79.
 κλίμα 59, 60, 87, 88.
 κλίνη 320.
 κελίσθαι ἐπὶ être porté à 223.
 κλισία 183, 183 (III Mac. 6, 31).
 κνώδαλα 128, 138, 163, 169 (Sap.).
 κοίλην Συρίαν 12.
 κοινολογία 204 (II Mac. 14, 22, Pol.).
 κοινός dat. 126 — profane 315 (H. R.) — κοινῶς 257 (Tobie).
 κεκοινωνηκός: παιδείας 290.
 κοιτάζεσθαι 160 (H. R., Pol. 10, 15, 9).
 κολάζειν 188*, 208.
 κολλᾶν 97 (II R.).
 κολπῶσις 86.
 κομίζειν 40, 43* — Μογ. τὸ δίκαιον 291 — ἐπαθλον 322 — Prix 24 + gén. de la chose estimée 20, 22.
 κονίσις 90*,
 κορυφή 84, 101 — μέγρι κ. 100.
 κόσμος: τὸν ὅλον κόσμον 210 — τὸν πάντα κόσμον 254 — εἰς ἕτερον (κόσμον) 99.
 κρατεῖν: δόξης 230 — τῆς ἀρχῆς 261 — ἑαυτοῦ 222 — τὰς διανοίας 227 — τὰ πάντα 19 — abslt τοῖς κρατοῦσι 37 — cf. θεός.
 κρατήρ 33, 42, 73, 77, 320.

κρατιστεύειν : ταῖς τέχνηαις 82.
 κράτιστος 225, 255, 319 — δόξα
 37 — ἀρχή 221 — χαρά 261,
 μετὰ κραυγῆς 186.
 κρημνός 118.
 κρηπίς 69,
 κρίνειν 36, 175, 276 — κριθεῖς
 ἄξιος 98.
 κρίνον 68, 75.
 κρίσις 170.
 κρίσει εἰ διὰ κρίσεως 252.
 κατὰ κράταρον 63 fréquent chez
 Philo Mechanicus (Wend-
 land).
 κράτος 186, 293 — κράτω 200,
 274, 277 — σὺν κράτῳ κλείονται
 261.
 κρουστάλλου λίθος 67.
 κρουφίως 132.
 κέκτησθαι 229, 276, 283 — κερτη-
 μένου 4 cf. κατακτᾶσθαι.
 κτήνη 88, 112, 150.
 κτήσις 265.
 κτίζειν 36, 145, 185 (Dieu).
 κτίσις la création au sens con-
 cret 136, 139 (H. R.).
 κτίσμα θεοῦ 17 (Sir., Sap., III
 Mac.).
 κτίστην θεόν 16 (H. R.).
 κυβερνᾶν : τὰ τοῦ βίου 147 —
 πάντα 292 — βίος κυβερνᾶται
 251 — ὁ κυβερνῶν 251.
 κυκλόθεν 58, 62, 70, 75, 78 —
 κ. τῆς καταβολῆς 89.
 κύκλω περί 63.
 κυλικεῖον 320* (I Mac. 15, 32).
 κυλικιον 319*.
 κύμα 64 — κυμάτιον 58 (Exode).
 κυρία 25 (H. R., Pol.).
 κυριεύειν gén. 269 — ἡγεῖσθαι τε
 καὶ κν. 16 — κυριεύων ἀπάντων
 18, 45 (cf. 17) — (H. R.).
 κύριος Dieu (ex Deut.) 253 —
 τὸ πάντων κυριώτατον 2.

ἐκεκώρωτο 26.
 κωλύειν 278, 321 — τί τὸ κωλύον
 οὗν ἐστι 11 cf. ἐπι-.
 κώδωνες 96.
 κώμη 113.
 λαλεῖν 218, 299 (H. R.).
 λαμβάνειν 32, 42, 136, 170, 223,
 225, [261], 293 — λήψη τὸν
 ἀκρατήν tu te concilieras 266
 — ἀνάκλασιν 68, ἐπινοίας 196,
 ἐρωτήσεις 200, κίνησιν 86, πα-
 ρεούρειν εἰς 120, πορισμόν 111,
 πρόληψιν ὅτι 197, παραχρῆν
 314*, τελείωσιν 11, 308, ὑπό-
 νοιαν ὅτι 316 — cf. διαστρασηή,
 ἐπίστασις, καθηγέμων, καιρός,
 καταρχή. — δι' ἀκοῆς λαμβά-
 νειν 166.
 λαμπρότης τῆς ψυχῆς (Pol.) 16
 (H. R.).
 λανθάνειν 132, 133, 210.
 λέγειν 53, 57, 77, 104, 111, 125,
 138, 155, 167, 167, 170, 196,
 218, 233, 267, 276, 280 — τὸν
 λέγοντα 276 — Psf. ἐλέγετο
 119, ἐλέχθη 300 — λεγόμενος
 116, — μνοι 117, — μένην
 98, 107* — λεγόμενον neut.
 67, 97, 276, — μνα 30, 215,
 298, — μένων neut. 38, 252. Cf.
 εἶπα, εἰρηχέναι.
 λείος 76.
 λειτουργεῖν au temple (H. R.)
 87*.
 λειτουργία du Temple (H. R.)
 53, 54, 90, 92, 94, 96, 98 —
 service du Banquet 186.
 λειτουργός 95 (H. R.).
 λήγειν 202, 220.
 λίαν en bonne part (H. R.,
 Pol.) 230, 312 — καὶ λίαν
 (Pol.) 124.
 λίθος 33, 60, 63, 63, 66, 67, 69,

70, 73, 75, 79, 82, 96, 97,
 100, 114, 135.
 λιθόστρωτος adjectif 88.
 λιθουργός 70.
 λιθωσις 74.
 λιμήν 115.
 λιτανεύειν : τὸν θεόν ἵνα 227 (H.
 R.).
 λογεῖον 97 (H. R.).
 λογιζέσθαι : εὖ 267 — καλῶς 211
 — Psf. ἐν οὐδενί λελογίσται
 141.
 τὰ λόγια 158, 177.
 λογιστάτην, λογιστάτων 6 (Pol.
 6, 45, 1).
 λόγος 14, 18, 160 (opp. διαλήψει)
 166, 169, 191, 200, 201, 235,
 266, 293, 297, ἄξιος λόγου 171
 — raison 162, 268 — διά-
 στημα τοῦ λόγου 235 — ἔχειν
 λόγον τινός compte à régler
 (= difficulté) 225 — ἔχει
 λόγον βαθύν raison profonde
 143 b — τὸν καταπεπτωκότα
 λόγον 144 — ὀρθός λ. 244,
 161 — φυσικός 143 a — λόγῳ
 (opp. ἔργῳ) 168 — κατὰ λόγον
 113 — παρὰ λόγον 215 — πρὸς
 τινα λόγον 55.
 ὁ λοιπός 14, 246 a — Plur. 10,
 22, 64, 79, 134, 140, 146*,
 152, 174, 183, 190, 198, 246 b,
 259, 322.
 λύειν 202.
 λυμαινέσθαι 164 (H. R.).
 λυμαντικός 165.
 λυπεῖν 238 — λυπεῖσθαι 268,
 268.
 λύπη 232, 233, 268.
 μαίανδρος ornement géomé-
 trique 66, 67, 74.
 μακροθυμία 188 (H. R.).
 μάλα 20, 190, 207, 220 — μάλ-

λον 177, 257 — sans idée de
 comparaison (simple inten-
 sif) 5, 122 — redondant σα-
 φέστερον μ. 76 — πολλῶ μ. 7,
 24, 127, 156, 206, 289 — πο-
 λύ μ. 36, 54 — non exprimé
 322. — μάλιστα 7, 188, 235,
 237, 296 — ὅτι μάλιστα 56
 — καὶ μάλιστα 86, 106 — μά-
 λιστα καλῶς 32.
 μαθήσομαι : παρά 198.
 μαρτύριον 306.
 μάταιος 138, 139, 321 — cf. κε-
 νός — ματαίως 134.
 μάχεσθαι : πρὸς 13.
 μεγαλείως 20 (Pol.).
 μεγαλομέρεια* 21, 26, 28, 84
 (Pol. 1, 26, 9).
 μεγαλομερής 226 (III Mac. 5, 8)
 — ὡς 319 (II, III Mac.,
 Pol.).
 μεγαλοφυχία 19, 26 (Pol.).
 μεγαλωσύνη : τῆς ἰσχύος 192 (H.
 R.).
 μέγας : μέγала ἀγαθὰ 308 — μ.
 ἀδικίαν (grave) 152, αἰσχύνην
 206, ἀποδείξεις sérieux 102,
 ἀποδοχῆς 308, ἀσφαλείαν 115,
 ἀσφαλείας 28, βασιλείας 245,
 βασιλεὺς μ. ὑπάρχεις 290, δό-
 ξαν 39, ἐκπληξίν 96, ἐλπίδα 18,
 ἐπιμέλειαν 317, εὐφυσίαν 122,
 θεϊότητα 95, φιλοπονία 112,
 μ. τέθειμαι τὴν ἡμέραν ταύτην
 180 — μ. τοῖς μεγέθεσιν 82 —
 μέγала καὶ ἀνεπίληστα 44, καὶ
 σεμνὰ 258, κ. θαυμαστά 155,
 κ. ἔνδοξα 155 — μεγαλείως 20
 — μέγਾਲος 42, 312 — Μεί-
 ζων : μισθοφορία 36, φωνή 235
 — μείζονα (n. pl.) 39 choses
 d'importance, 53, 78 — Μέ-
 γιστος 197, 208 — τὰ μ. τῶν
 ὅπλων 230, μ. ἀγαθὰ (197),

212, 293, ἀμέλεια μ. 248, ἀσφάλεια 230, μέγιστε βασιλεῖς 261, 280, ἐντολή 228, τῷ μεγίστῳ θεῷ 19, 37, κακόν 292, φυλακή 125, χαριστήρια 19, ὠφέλειαν 3 — τί μ. ἐστὶ δόξης 234, βασιλείας 291 — μ. ἐστὶν ἀνθρώπῳ inf. 2 — μέγιστον adv. 177 — μεγίστως 19.

μέγεθος 91, 108, 223, 224 — τῷ μ. 84, 109 — τοῖς μ. 53, 72, 82.

μεθερμηνεύειν ἐκ 38 (Sir. prol. 30).

μέλει dat. 92.

μελετᾶν 160 cf. καταμ.

μέλι 112.

μέλλειν + inf. prés. 314, 316 — τὰ μέλλοντα γίνεσθαι 132, πράσσειν 196.

μέλος membre 155 — timbre d'un son 96.

μέλπειν réjouissance de la festivité 247.

μέν (25 fois + 7 fois μὲν οὖν) : annonce un δέ qui distingue ou oppose 7, 22, 59, 73, 76, 107, 155, 158, 230, 241, 249, 250, 268, 296, 303 — de simple transition 31, 100 (τῆς δὲ πόλεως 105), 220 — annonce un corrélatif outre que δέ : 13 ἀλλ' οὐ, 33 καί, 112 τε — pron. corrélatifs : οἱ μὲν 92, 106 ; τὰ μὲν 129 ; τὸ μὲν 270 — Voir οὖν.

μέναι : μένον 132* — μένοντα 314 cf. ἀέννα.

μερίζειν : πᾶσι μερίζει δόξαν 224 (H. R., Pol.).

μέριμνα καὶ φροντίς ὡς 271 (H. R.).

μεριμνᾶν 296 (H. R.).

μέρος 64, 117, 301 — τὸ πλεῖον

μέρος 209 — ἐκ μέρους 102 — ἐκ τῶν τριῶν μ. 58 — καθ' ὃ ἂν μέρος 59, 60, 64, 65 — καθ' ἕκαστον μέρος 59, 89 — cf. ἀμφοτέρα.

μέσος <107>, 122 — κείσθαι 83, 115 — ἀνὰ μέσον 60, 67, 73, 75 — κατὰ μ. 66, 79, 98 — μέχρι τοῦ μ. 73.

μετά. Gén. de personnes μεθ' ἑμῶν 180, 181 — de noms surtt abstraits : ἀδικίας 146, ἀκριθείας 103, ἀνδρείας 12, ἀσφαλείας 45, 172, ἀψιλείας 107*, διαλογισμοῦ 252, 255, διαστολῆς 151, δικαιοσύνης 159, δόξης 45, ἐνεργείας 151, εὐημερίας 242, εὐμενείας 254, εὐσηχημοσύνης 284, εὐφροσύνης 274, θαυματοῦ 78, κραυγῆς καὶ γαροῶς 186, περιστολῆς 284, φιλοφροσύνης 220, φωνῆς 281, 293, μεΐζονος φωνῆς 235, τῆς ἐκπομπῆς 320 — Acc., local μετ' αὐτόν 208, <279>, τὴν ἑαυτοῦ κλισίαν 183 — temporel τρεῖς ἡμέρας 301 — simple transition διάθεσιν 64, τὴν διάθεσιν 67 — Express. adv. : μ. ταῦτα 20, 22, 26, 179, 197, 198, 203, 235, 261, 303 — μ. τοῦτο 258.

μετάγειν 12, 12, 13 — fig. 227.

μεταγράφειν 15, 309.

μεταγραφή 9, 10, 45, 46, 307.

μεταγωγή 23.

μεταδιδόναι 7, 43, 309.

μεταδοτικός 226.

μετάθεσις 160.

μεταλαμβάνειν acc. 11, 317 — παρά 6, 297, 300 — παρὰ ... διότι 316 — ὡς μεταλαμβάνομεν 100, 166 — μετείληρα acc. et inf. 125.

μέταλλα 119.

μεταλλεῖα 120.

μεταλλοιοῦται καὶ τρέπεται 17.

μετανοία 188 (H. R., Pol. 18, 16, 7).

μεταπέμπεσθαι 124, 179.

μεταπίπτειν 250.

μεταπίθεις ἐκ τῆς κακίας 188.

μετατραπένα τῇ διανοίᾳ 99 (IV Mac.).

μεταφέρειν changer 311 — ἐπὶ transposition allégorique 306.

μετέπειτα 116 ὁ μ. 38, 229, 255, 288 (H. R.).

μετέγουσιν gén. et dat. 264 — gén. 140, 197, 224, 248, 289.

μετέωρος 60, 106.

μετοικίζειν 4, 12.

μέτοχος gén. 207.

μετροτής 76 (H. R.).

μετροπαθής 256.

μετριότης 223.

μετρίως φέρειν 197 (II Mac. 15, 38).

μέτρα 53, 56 — τοῖς μ. 52, 55.

μέχρι (jamais ἄχρι) spatial 86, 87 — μ. τῆς κεφαλῆς 70, κορυφῆς 100, τοῦ μέσου 73 — temporel 303, τέλους 187 — μέχρις οὗ subj. 298.

μῆ defense 144 subj. aor., 211 b impér. prés., 223 idem — Infinitif 20, 104, 110 b, 126, 196, [214], 231, 250 — avec l'article 214, 222, 256, 260 — Participe 252, 270 — Après ἵνα 8, 110 a, 233, 310, 321 — ὅπως [36], 111, 120 — et ind. 140, 299 ; et opt. 193, 238, 248 ; et subj. 237 — Et μῆ = excepté 102 — μῆ ὅτι καὶ πράξας = à plus

forte raison 133 — μὴ μόνον 20.

μηδέ toujours après un ou plusieurs membres négatifs : 142, 147, 148, 191, 193, 196, 205, 205, 245, 258, 270 — cf. οὐδέ.

μηδαίς : μηδεμία 310 ; μηδέν 24, 53, 139, 147, 148, 191, 205, 218, 238, 242, 243, 306 ; μηδένα 24, 147*, 168, 232 ; μηδενός 106 (neut.), 234 (masc.) — μηδαίς 101 ; μηθενί 162, 170, 170, 182, 240, 245, 246 ; μηθενά 258 ; μηθενί 139, 142 — μηθ' ἓνα 95.

μηκος 57, 84.

μηκόνοντες : 8 (Ézéchiel 12, 25 et 28).

μηλον 63.

καὶ μὴν καὶ 158.

μήποτε ἄλογον ἦ 15 — διατάζειν μήποτε 53.

μηρκεισμός 153, 161 (H. R.).

μήτε accumulé : 162 (3 fois), 168 (2 fois).

μητροσίν 27.

μιαθόντες 166 (H. R.).

μικρός 19, οὐ μικράν 80 — cf. ἔλαττον.

μιμῆσθαι : 188, 210, 280, 281.

μνησθήση (ex Deut.) 155 — μνησθήσονται 168.

μισθοφορία solde 36.

μισσοπνηρία 280 (II Mac. 3, 1).

μισσοπνήρος 292 (Esther 8, 12 d) cf. Pol. 32, 6, 6 τὸ μισσοπνήρον.

μίτρα 98 (H. R.).

μνεία (ex Deut.) 155, 158, 158, 161 — ἔχειν ὡς 157.

μνήμη 153, 153, 159, 279.

μνημονεύειν 157 (H. R.)

μολιθοῦν 90*.

μόλις 103, 175.
 μολύνειν 152, 152 (H. R.).
 μοιουσμός : τῆς ἀσεθείας 166 (H. R.).
 μόνος en parlant de Dieu 132, 139 — οὐ μόνον ... ἀλλά 131, ... ἀλλὰ καὶ 7, 15, 20, 121, 146, 152, 160, 164, πολὺ δὲ μᾶλλον 54.
 μόσχος 93, 170.
 μουσικώτερον 286.
 μυθολόγοι 322.
 μυθοποιεῖν 137.
 μυθωδῶς 168.
 μυριάς 10, 12, 13, 19, 19, 37, 86, 116, 116.
 μυρσίνη 79.
 μύες 144, 163, 164.
 ναί 201.
 ναυμαχία 180.
 νεκρός 146.
 νέος 14.
 νεύειν πρὸς 2, 322 — ἐπὶ 108.
 νεύμα : ῥοπή καὶ νεύματι 90 (II Mac. 8, 18).
 νεωτερισμός 101.
 νῆσος Pharos 5, 301.
 νήφειν 209.
 νικᾶν 281.
 νίκη : τῆς ναυμαχίας 180.
 νοεῖν 123, 153 — ὅτι 224.
 νομῆ 112.
 νομίζειν 6, 12, 18, 23, 99, 122, 128*, 129, 134, 137, 154, 170, 171, 175, 203, 212, 241.
 νομικῶς 142.
 νόμιμα : τῶν Ἰουδαίων 10 — συντηρεῖν 127 (H. R.).
 νόμισμα numéraire 33 (H. R.).
 νομοθεσία la Loi de Moïse 5, 15, 31, 128, 129, 133, 147, 176, 313 (II, IV Mac.).
 νομοθετεῖν 240 — ταῦτα 144

— νενομοθέτηται 161 (H. R.).
 νομοθέτης 131*, 139, 148, 312 (Ps. 9, 21).
 ὁ νόμος la Loi de Moïse 15, 32, 38, 39, 46, 122, 168, 171, 309, 314 — τῶν Ἰουδαίων 30 — τοῦ Θεοῦ νόμου 3 — τοῦ ἁγίου νόμου 45 — κατακολουθεῖν τοῖς νόμοις 279.
 κατὰ νομούς 111.
 νόσοι 233.
 νουθετοῖς 207.
 νοῦν ἔχειν ὀξύν 276 (cf. IV Mac. 16, 13).
 νῦν : ἔτι καὶ νῦν 137, 182 — τὸ νῦν ἔχον 198.
 ξενιτεία 249, 257 (Sap. 18, 3).
 ξενιτεύειν 257 (Pol. 12, 28, 6).
 ξυλεία 92 (Pol. 10, 27, 10).
 ξύλων 135.

*ὁ, ἡ, τό. L'omission de l'article la plus caractéristique d'Aristée est le cas de deux substantifs de sens nettement différent : τὴν διαστολήν καὶ μνείαν 161, διὰ τὴν σεμνότητα καὶ φυσικὴν διάνοιαν τοῦ νόμου 171, τοὺς ἱεροκλήρικας καὶ θύτας καὶ τοὺς ἄλλους 184 — ou de genre différent τῶ μεγέθει καὶ εὐδαιμονία 109, ἐν τοῖς ἀσπασμοῖς καὶ συμβουλίαις 246 — L'art. avec l'inf. permet l'enclave τὸ τῶν ἀνθρώπων ζῆν 208 — Le type τὸ τῆς μνήμης 153 est courant avec τὰ : 4, 11, 43, 51, 51, 51, 68, 81, 83, 92, 92, 93, 94, 96, 103, 105, 109, 112, 120, 126, 129, 131, 147, 171, 177, 180, 181, 183, 194, 195, 202, 203, 220, 239, 252, 256, 258,

270, 284, 289, 296, 301, 303, 307, 308, 319 — Article distinctif redoublé τῆς δ' ἀναβάσεως τῆς πρὸς αὐτό 87 — Οἱ μὲν ... 76, 92 — Οἱ δὲ 76, 92, 92, 92 — τοὺς μὲν ... οὐς δὲ 12 — 'Ο δὲ non précédé de ὁ μὲν : 18, 19, 53, 53, 167, 189, 191, 193, 194, 196, 199, 206, 211, 213, 218, 225, 229, 230, 232, 234, 244, 245, 246, 252, 260, 272, 273, 279, 281, 282, 282, 283, 284, 286 cf. ὁς δὲ — Οἱ δὲ 302 cf. τότε — Expr. adv. τὸ ἀνὰ μέσον 75 — τὸ νῦν ἔχον 198 — τὸ καθόλου 143 — τὸ σύνολον 311 — τὸ τηνικαῦτα 179, 186, 306 — τὰ πλείστα 129 — τὰ πρὸς τὴν ζωὴν πρόσωπον 62 (cf. 68) — τῶν ἀνθρώπων τῶν πρὶν 137 les hommes d'autrefois.
 ὄγδος 49.
 ὀδέα 106, 106.
 ὀδός 83, 101.
 ὀδόνη 208.
 ὄθεν conséquence 110, 140, 208.
 ὀθόνια 320 (II. R., Pol. 5, 89, 2).
 οἶομαι 296 — inf. 21, 39 οἰόμεθα, 167, 200, 322 — οἶονται ὅτι 227.
 οἰκεῖν : τὴν οἰκουμένην 9, 37, 38.
 οἰκετεία 14, 15, 16, 24.
 οἰκοδομεῖν 105.
 οἰκονομεῖν 24, 143.
 οἶκος 301 — le Temple de Jérusalem 84, 88, 101.
 οἰοῦναι 71, 307 (Pol. 1, 3, 4).
 οἶος 127* — d'approximation 103, 130 — « par exemple » 145, 233.
 ὀκτώ 69.
 ὀλίγος : οὐκ ὀλίγοι 200 — ἐν

ὀλίγω χρόνῳ 10 — σὺν ἑτέροις ὀλίγοις τισίν 30.
 ὀλίγη 33.
 ὀλοκαυτοῦν 92 (toujours rem-placé par une périphrase dans l'Ancien Test. grec).
 ὄλος enclavé après l'article 71, 71, 83, 83, 151, 210 — non enclavé 37, 62, 63, 65, 130, 141, 168 — pléonasme παρ' ὄλην τὴν πᾶσαν κτίσιν 139 — τῶν ὄλων γέν. abs. l'univers 201 — καὶ χωραὶ καὶ πόλεις ὄλαι 152.
 ὄλοσχερῶς 27 (H. R., Pol.).
 ὄμιλεῖν 130, 142.
 ὄμιλται fréquentations 130 — entretiens 122, 122, 171.
 ὄμωμοκέναι + inf. aor. 104.
 ὄμοθυμαδόν 178 (H. R., Pol. 1, 45, 4).
 ὄμοιος 7, 86, 137, 143, 163, 190* — ὁμοίως 64, 101 — ὁμοίως δὲ καὶ 22, 36, 93, 115, 122.
 ὀμολογοῦμενοι 24*.
 τοῖς ὀμνοοῦσι 185.
 ὄνειδος 249.
 δι' ὀνείρου 315 — δι' ὀνείρων 192.
 ὄνομα 97, 98 — κατ' ὄνομα 247.
 ὀνομάζειν 124.
 ὄνυξ onyx 66 — ὀπλῆς ὄνυχες cornes du sabot 150.
 ὄφθαλμὸς 101.
 ὄξύς 60, 276.
 ὄξύτης 156.
 τὰ ὀπίσθια 88 (H. R.).
 ὀπλῆς 150 sabot d'animal.
 ὀπλα 194, 230.
 ὄπου causal 149.
 ὄπως (cf. ἔνα) 12, 26, 32, 36, 39, 45 après un premier membre avec ἔνα, 106, 111, 120, 139, 142, 170, 215 —

complétif 19, 29, 245 —
 ὅπως ἂν final 239.
 ὄραξ 182 — εἶδεν 176.
 ὄρασις 142.
 ὄργανα 101.
 ὄργη 254.
 ὄρέγου 211.
 ὄρεινός 107, 118.
 ὄρθός 68, 161, 244 — ὄρθως 199,
 201.
 ὀρίζειν 157.
 ὀρκισμός 104* (H. R., Pol. 6,
 33, 1).
 δι' ὄρκων 104, 126.
 ὀρμάται ἐπί 270*.
 ὀρμή : πρόσ 7 — ὀρμαί 37, 222,
 256.
 ὄρος 83, 105 — ὄρεων 119.
 ὄρος 211.
 ὄς, ἦ, ὄ : ὄς 37, 117, 127, 182,
 184, 236, 238, 270 — ὄς δέ
 238, 280 — οὗ 94, 96, 308
 — ὄ 205 — ὄν 16, 16, 35,
 70, 81, 119, 124, 153, 197,
 ὄν ἂν 124 — ἦ [64], 88, 96,
 100, 230 — ἦς 24, ἦς ἂν 298
 — ἦ 67, 74, 180, 234 — ἦν 1,
 4, 6, 15, 42, 171, 229, 234,
 300, 312 — ὄ (nomin.) 125,
 140, 182 — οὗ 107, 175 — ἐν
 ὄ 97 — ἐφ' ὄ avec inf. fut.
 25* — ὄ (acc.) 18, 206, 219*,
 283 — ἐφ' ὄ βούλεται πρᾶγμα
 250 — καθ' ὄ ἂν μέρος 59, 60,
 64, 65 — Plur. οἱ 43, 70 —
 ὄν (masc.) 134, 190, 218 —
 ἀφ' ὄν 13, 36 — οἷς 54, 90,
 93, 135, 147, 184 a ἔθισμοίς,
 184 b ἱεροκήρυκες, 186 — οὐς
 12, 46, 175, 237 — ἀί 230 —
 ὄν ἂν 42 — ἄς 14, 42 — ὄν
 (neut.) 106, 185, 303 — ἀφ'
 ὄν 143 — περι ὄν 1, 5, 6, 12,
 146 πτηνῶν — ὄν χάριν 179,

277 — ὄν ἂν 33, 40 ὄν ἔδον 40
 — οἷς 143, 145, 181, 216, 231
 — ἄ 43, 182, 223, (258) —
 Advt βέπων οὗ βούλεται di-
 rection vers (= οἱ) 147.
 ὄσιος 234, 297 — καλῶς καὶ ὄσιως
 306, 310 (H. R.).
 ἐν δασίτητι 18 (III Rois 9, 4,
 Sap. 9, 3).
 ὄσος 5, 22, 24, 56, 56, 132, 163,
 241, 264, 280, 283, 284, 301,
 304 — ἀπὸς τὰ ἄλλα 145 —
 πάντα 44, 153, 211* — avec
 τοσοῦτος 13, 182, 290 — suivi
 de αὐτός 56, οὗτος 108, 166
 Advt ὄσον 9, 120, 168, 215
 — ἐν ὄσῳ temporel 12 —
 Anacoluthes : ὠφέλειαν οὐκ
 ἔχει τὴν αὐτὴν ὄσον (au lieu
 de ὄσῳ) 8 ; ὄσον ἔδει δαπανη-
 θῆναι ... ταῦτα 72.
 ὄσπερ 2, 43, 253.
 ὄσπρια 112, 145, 147.
 ὄστις toujours devant voyelle
 (sauf 308) : οὗτινος 177 —
 οἴτινες 102, 121, 138, 200,
 308 — ὄντινον 24 — ὄ τι ἂν
 δὴ ποτ' οὗν 164.
 ὄταν 160, 182, 251, 268, 269,
 292.
 ὄτε 78, 122, 187, 221, 308.
 ὄτι causal 277, 315 — complé-
 tif : ἀποδεικνύς 159 — ἔβλεψαν
 113 — γινώσκαι 195, γινώσκων
 206, 208, 218, 240, 244,
 (250), 253 — διαλαμβάνειν
 210, διαλαμβάνων 189, 239,
 275 — ἔδειξεν 133, δεῖξας 134
 — διεσάφουν 306 — εἰδέναι
 124 — λέγειν 125, ἔλεγε 170
 — εἰ νοῆσαι 224 — οἴονται 227
 — προτιθέμενος 249 — προὔπε-
 δεῖξε 132 — συνιστορῆς 215 —
 ὑπειληφῶτων 201 — Expres.

verbales ; εἶχον ἐλπίδα 18 —
 μὴ εἰς τὸν ... λόγον ἔλθης 144
 — παράσημον ἔθετο 147 — εἰ
 πρόληψιν λαμβάνοις 197 —
 προχέειρας ἔχων 245 — λαδῶν
 ὑπόνοιαν 316 — Μὴ ὅτι 133
 — ὅτι μάλιστα 56.
 οὐ, οὐκ, οὐχ : οὐ 13, 29, 30, 54,
 55, 55, 57, 72, 77, 80, 106,
 114, 136, 140, 147, 149, 161,
 166, 192, 196, 207, 213, 219,
 224, 230, 234, 245, 274, 277,
 290, 297, 298 — οὐ μόνον 7,
 15, 121, 146, 152, 160, 164
 — οὐκ 8, 11, 16, 21, 71, 75,
 77, 82, 102, 107, 115, 116,
 133, 137, 195, 197, 200, 237,
 238, 266, 286, 321 — οὐκ ...
 μόνον 131 — οὐχ 14, 30, 93,
 219, 248, 268, 297 — Expres. :
 v. ἀλόγως, ἀνοικεῖως, ἀγρη-
 στον, ἐλάττων, ἔφικτον, μικρός,
 ὀλίγος.
 οὐδέ : après premier membre
 nég. : 28, 51, 55, 102 (nég.
 accumulées), 168, 192, 215
 (οὔτε ... οὐδέ), 234 — « même
 pas » 112, 149 — Sans né-
 gat. antécédente : 17 — Cf.
 μηδέ.
 οὐδέεις 224, 312 — οὐδέν 28, 51,
 72, 114, 168, 183, 233, 271,
 273 — οὐδένα 102 — οὐδενί
 141, 189 — οὐδενός 94 — οὐ-
 θέν 55, 132, 154, 210 — οὐ-
 θενί 273 — οὐθενός 225.
 οὐδέποτε 226.
 οὐκέτι 231.
 οὗν 10*, 24, 32, 39, 45, 46, 83,
 120, 127, 131*, 133 raccord
 après parenthèse 134, 139,
 142*, 147, 150*, 151, 169,
 208, 249, 300 — Repoussé
 à la 4^e place : 11, 148, 168,

171 — ὅτι δὴ ποτ' οὗν 164 —
 μέν οὗν 53, 53, 56, 76, 170,
 223, 297.
 οὗς 165.
 οὔτε ... οὔτε 80, 208 — οὔτε ...
 οὐδέ 215.
 οὔτος placé tantôt avant, tantôt
 après le subst. Pronom οὔτος
 117 — τούτου 74, 186, 250,
 293 — τούτω 191, 196, 211,
 239, 244, 252, 254 Dieu, 268,
 270, 283 — τούτων 16 Dieu,
 153, 190, 193, 194, 195, 198,
 206, 207, 209, 210, 213, 217,
 227, 229, 234, 238, 240, 245,
 246, 255, 256, 257, 260, 272,
 273, 279, 280, 281 Dieu, 284,
 291 — αὐτῆ 229, 229 — ταύτης
 98, 237 — τούτο nomin. 25,
 44, 65 b, 109, 122, 127, 225,
 234, 238, 239 — τούτου gén.
 abs. 39, 94 — τούτο acc. 11,
 16, 19, 26, 27, 37, 102, 122,
 179, 190, 192, 201, 206, 207,
 219, 248 b, 249, 271 b, 272,
 276, 279, 280, 282, 287, 306,
 311, 316 — διὰ τούτο 107, 166,
 316 — εἰς τ. 65 a, 149, 237
 — μετὰ τ. 258 a — πρὸς τ.
 76, 206, 240, 246, 248 a, 253,
 258 b, 271 a, 291 — Plur.
 οὔτοι 16 les Juifs, 107, 287,
 — τούτων 96, 111 τοὺς τούτων
 ὑπηρέτας 115, 312 — διὰ τού-
 των 36 — ἐπὶ τ. 90 — πρὸ τ.
 13 — τούτοις 38, 200, 267
 304 — τούτους 23, 167 — περὶ
 τ. 182 — πρὸς τ. 220, 227 —
 τούτων fé.m. διὰ τ. 105, 265
 — ταύταις 108 — ταῦτα nom.
 28, 38, 119, 227, 259, 292,
 310, 322 — τούτων neut. 40*,
 83, 89, 98, 99, 112 ἢ τούτων
 νομή, 160, 197, 233, 242 gén.

abs., 245 τῆς δὲ τούτων ἐπι-
μλείας 256, 278, 286 — ἀπό
τ. 152 — διὰ τ. 147, 151 —
ἐκ τ. 261 — ἐπὶ τ. 150, 182
— περὶ τ. 8, 20, 24, 24, 27,
33, 120, 124, 131, 168, 171,
202, 317* — τούτοις neut.
127, 138, 163, 197, 218, 226,
228, 232, 258, 295 — ἐν τ. 29,
122, 129, 213, 252, 284, 297,
322 — ἐπὶ τ. 152 — ταῦτα
acc. 4, 22, 31, 41, 72, 90, 112,
122, 127, 129, 133, 137, 138,
144, 146, 166, 170, 185, 186,
194, 196, 214, 223, 231, 252,
252, 265, 290 — εἰς τ. 282 —
ἐπὶ τ. 141 — μετὰ τ. 20, 22, 26,
179, 197, 198, 203, 235, 261,
303 — πρὸς τ. 268. Adj. τούτω
227 — τούτων 34 — ταύτης 33,
224 — ταύτην 31, 41, 120,
134, 180, — Plur. τούτοις τοῖς
βασίλευσι 29 — τὰ λόγια ταῦτα
177.
οὕτω devant consonne 2, 27,
182, 215, 266 — οὕτως devant
voy. ou cons. 14, 55, 104,
129, 155, 182, 184, 188, 210,
248, 297, 302, 307, 307, 310,
315.
πρὸ ὀφθαλμῶν (Pol.) 284.
ὄφρων 98.
ὄχλοι (= ἔθνη, cf. H. R., Pol.)
37, 190, 193, 245, 267, 271,
288, 289.
ὄψις aspect 77 — τὰς ὄψεις les
yeux 316.
ὄψωνια solde 20, 22 (I Esdras,
I Mac., Pol.).
πάγκαρπος 63.
παιδεία 8, 43, 121, 290 cf. ἀγωγή.
παιδεύειν 287 — οἱ πεπαιδευμένοι
321.

παιδιά 248*.
παῖς 186 — βασιλικοί π. 294.
παίζεται 284*.
παλαιστῆσι 58, 69 (Pol.).
πᾶν in 17, 46, 77, 78, 203, 230
— π. δεισιδαιμόνως 129*.
παμμίγης : κτήνη 112, ὄχλοι 267
(II Mac.).
παμπληθής 90 (II Mac. 10, 24).
παντάσπι 149, 166.
πανταχῆ 24*.
παντελῶς tjrs avec un adj. (Pol.)
23, 77, 78, 136 (II Mac.).
πάντοθεν 57, 69, 115, 142.
παντοκράτωρ 185 (H. R.).
παρά Gén. avec article 8, 198,
297, 300*, 308; et nom propre
173, 302, 317* — sans art.
175, 225, 272; avec nom
propre 29, 316 — avec pro-
noms παρά σου 42, 43 — π.
ἡμῶν 43, 141 — π. ὑμῶν 38 —
π. αὐτοῦ 54, 318 — π. ἐαυτοῦ
224* — Acc. av. art. 23, 23,
23, 37, 139, 233, 301 —
sans art 44, 135, 151, 215 —
av. pronoms 1, 20 παρ' αὐτά
temporel, 51, 60, 77, 96, 124,
134, 263 — Dat. av. art. 8,
242 — av. pronoms π. σοι
10, 31, 43 π. ἡμῖν 38, 40 —
π. αὐτοῖς 3, 112 — π. ἐτέροις
75.
παραβαίνειν dépasser (la me-
sure) 55 — passer sous si-
lence 297.
παραβάλλοντας τὸ ζῆν 281*.
παραγίνεσθαι 175, 184, 304, 318
παρεγενόμεν 182 (cf. 175, 184)
mais παρεγένθη 13, 83, 173,
293, 318 — παραγένονα 178,
180, 184 — παραγεννημένος 5.
παραδέχεσθαι 103, 104, 122, 277
— approuver 190.

παραδιδόναι 148, 196.
παράδοξος 175 (H. R.).
παραίτεσθαι 184 (H. R.).
παραίτιος : μεγάλων ἀγαθῶν (cf.
II Mac. 11, 19, Pol.) 308.
παρακαλεῖν acc. 123, 229, 235,
238, 264 — inf. 123, 184, 220,
245, 301, 309 — ἵνα 318, 321.
παρακείμενος 100, 118, 119.
παρακλεῦεσθαι 155 — inf. 157
— dat et inf. 196.
παρακομίζεται 114 (H. R.).
παραλαμβάνειν 286, 296, 301 —
succession au trône 4, 36.
παραλλαγή 75 (IV Rois 9, 20,
Pol.).
παραλογισμός 250 (H. R., Pol. 1,
81, 8).
παραναγινώσκειν 42, 299, 308,
312 (II, III Mac., Pol.) cf.
ἀναγ.
παρανόμον 240 (H. R.).
παραπέμπειν se désintéresser
de 258.
παραπλήσιος 63, 127, 138.
παρασημον 147, 158 (III Mac. 2,
29).
παρασκευάζειν 190, 304.
παρασκευή 194, 275.
παρατηροῦτο moy. 246.
παρατιθέντα 235.
παραφέρειν 316.
παραχρήμα 210.
παρεδρεύειν 81 (Prov. 1, 21 et 8,
3, Pol.).
παρεῖναι 10, 19, 46, 95, 95, 181,
200, 207, 211, 235, 247, 248,
293, 296, 301, 308 — πάρεστι
inf. 234.
παρεσῆχθησαν 20 (Pol.).
παρεξέδημεν ταῦτα 112 (Pol.).
παρεπίδημεν 110 (Pol.).
οὐ παρέργως 29, 121 (Pol.).
παρέργεσθαι 176.

παρέσχευεν : ἐκπλήξεν 96.
παρεύρεσιν λαθεῖν 120 — ἀπολα-
θεῖν 14.
παρήμι : παρίε il omeltait 81
— εἰς τὴν αὐλήν παρῆσθαι être
admis à 175 — παρεμμένοι
idem 173*.
παριστάναι : παρεστώς 19.
πάρδος 118.
παρορᾶν : παριδεῖν 51.
παρρησίη 125.
πᾶς Pron. indéf. tjrs au plur.
1^o sans art. πάντες 16, 61,
92, 122, 122, 200, 218, 224,
227, 261, 273 — πάντων 24,
46, 108, 178, 195 τὰ πάν-
των la conduite de tous les
hommes 200, 254, 294, 311
— πᾶσι(v) 175, 191, 205, 224,
230, 234, 257, 281, 282, 308
— πάντας 232, 247, 249, 270
— πάντα (nom. neut.) 11, 28,
70, 72, 81, 82, 107, 143, 144,
145, 150*, 168, 181, 199, 234,
312 toute la traduction —
πάντων (neut.) 2, 16 l'Uni-
vers, 124, 253, 303 — διὰ
πάντων en toutes les créa-
tures 132 — ἐν πᾶσι μετριότης
καλόν 223 — πάντα (acc.) 12,
44, 90 b, 115 toutes les res-
sources désirables 164, 193,
210 πάντα διὰ παντός, 219
ἀκόλουθα πάντα (opp. 320),
239, 242, 270, 292, 300, 306
— Avec autres pronoms :
πάντας αὐτούς 235, 274 —
πάντα ταῦτα 90 a, mais ταῦτα
πάντα 185 — πάντων τούτων
272 — πάντα ὅσα 152, 211 —
Les expressions adverb. ad-
mettent singulier et plur. :
διὰ πάντος temporel 32, 45,
157, 188, 210, 212, 216, 218,

226, 228, 244, 280, 291, 311
— *διὰ πάντων* tous les temps
de guerre 193 — *ἐπὶ παντός*
par-dessus tout 212 plus
imagé que *ἐπὶ πάνσι* 159 — *ἐπὶ*
πάνσι conclusif 293 — *τὸν ἐπὶ*
πάντων le dernier 291 — *κατὰ*
πάντων 24, 84, 92, 93, 310 — *κατὰ*
πάντα 43, 84, 251 — *πάντων*
πρωτον avant tout 132. — 2^ο
avec art. : οἱ πάντες total
d'une liste 50 — *τοῖς πάνσι* 36,
90 — *τοὺς πάντας* 104, 174 *τοὺς*
λοιπούς πάντας — *τὰ πάντα* 78
— *l'Univers* 16, 19 — *τὰ ἄλλα*
πάντα 26. — Adjectif 1^ο sans
article : *πᾶς* 169* — *παντός*
masc. 132, πάντα masc. 99,
157, 216 — *κατὰ π.* τρόπον
215, 248 — *πᾶσα* 306 — *πάσης*
269 — *πάση* 194 — *πᾶσαν* 159,
201, 285, 319 — *πάν* nom.
189, 255 *παντός* κακοῦ 292 —
acc. *πάν κακόν* 268, π. ἀμαρτη-
μα 297 — *πάντες* ἄνθρωποι 197,
268 — *πάνσι(ν)* ἄνθρωποις 24,
206, 222 — *πάντας* ἄνθρώπους
108, 151, 168, 225, 225, 290
— 2^ο avec l'art. : ἡ πᾶσα...
95, 141 — *τὴν πᾶσαν* — 20,
104, 139 — *τοῦ παντός* τρόπου
170 — *τὸν π...* 254, 309 — *τὸ*
πάν... 42 (opp. 45), 69, 88 —
non enclavé : *πάντα τὸν...*
180, *πάσης τῆς* 118, 133, *πάση*
τῆ... 107 — *πᾶσαν τὴν...* 118,
— *πάν τὸ...* 45 (opp. 42), 76,
236 — *πάντες οἱ...* 134, 184
— *πάνσι τοῖς...* 7, 15, 38, 126,
196, 305 — *πάσας τὰς...* 109
— *πάντα τὰ...* 183, 229, 243,
298 — *τὰ ἀκόλουθα πάντα* tous
les accessoires 320 (opp. 219)
— *πάντων τῶν ἀγαθῶν* 185.

πάσχειν ἐπὶ dat. 214.
πατήρ 4, 12, 20, 22, 35.
πατήρ 102 (H. R.).
παθεῖν : ἐπαύσατο 293.
πάχος 71, 71.
παχύτης 93.
πειδινός 107 (H. R., Pol.).
πεῖσαι 266, 266 — *πειθόμενος*
διαβολαῖς 252 — *πεπεισμένος*
91* — avec acc. et inf. 5 —
— *πεποιθώς* dat. 147*, 148,
193.
πειθῶ 266.
πειραῖσθαι inf. 1, 322 — *ἐπειραῖσθην*
inf. 297 — *κατ' αὐτὸ τὸ πρᾶγμα*
πεπειραμένω 2 — *κακῶν πεπει-*
ραμένοι 289 — *διὰ πολλῶν*
πεπειραμένοις πραγμάτων 264.
πέλαγος 214 (II, IV Mac.).
πελέκινος 71.
πέμπειν 175, 320.
πεμπταῖος 175.
πέμπτος 48.
πένης 249.
πενία 289.
πεντακισχίλιοι 82.
πεντακῆσαιοι 104.
πενταπλάσιος 82.
πενταπλοῦς 53.
πέντε 42, 89, 104, 110.
πεντήκοντα 10, 33.
πέρας 199, 266.
πέριδιξ 145 (H. R.).
περὶ Gén., avec article : 1 ἐκθέ-
σθαι σοι περὶ 4, 6, 7 φιλομαθῶς
ἔχοντι π., 8 π. τῶν προλεγο-
μένων μηνύοντες, 12, 25 προ-
σαγγέλλειν π., 27 περὶ τούτων
εἰκοσαδραχμῖα δοθήσεται, 28
εἰσοδοῦναι π., 29 προστάξαντος
π., 34 δηλώσομέν σοι π., 51 τὰ
περὶ τῆς τραπέζης, 123 γεγρα-
φέναι π., 128 περὶ τῶν βρωτῶν
καὶ ποτῶν (opp. 169), 141 π.

τῆς τοῦ θεοῦ δυναστείας ἢ
σκέψις αὐτοῖς ἐστίν, 173 προσ-
ηγγέλη τῷ βασιλεῖ π., 176 ἐπη-
ρώτα π., 228 ὁ θεὸς πεποιῆται
ἐντολὴν μεγίστην π., 248 εὐχό-
μεθα π., 273 ἀγωνιοῦνται π.
(= ὑπὲρ) τῶν εὐεργετημάτων,
297 ψεύσασθαι π. — sans ar-
ticle : 18 π. σωτηρίας ἀνθρώ-
πων προτιθέμενος λόγον, 39 π.
μειζόνων εἶναι τὴν σκέψιν, 159
τὸν π. θεοῦ φόβον, 169 περὶ
βρωτῶν (opp. 128) — avec
pronoms : τούτων neut. 8,
20, 24, 24, 27, 33, 40*, 120,
124, 131, 168, 171, 202, 317
— σοῦ 218 — ἐκάστων neut.
170 — ἐαυτῶν 1^ο pers. 248
— τίνος neut. 276 — ὢν
neut. : 1, 5, 6, 12, 40 ἔαν, 40
ἄν, 146 — Advt περὶ πολλοῦ ;
ποιεῖσθαι 1, 174, 281, 292,
321 — Accus. avec article :
37 τῆς περὶ τὴν αὐλὴν πίστεως,
51 οἱ περὶ τὸν Ἐλεάζαρον (Pol.),
62, 63, 79, 96, 100, 101, 109
π. τὴν Ἀλεξάνδρειαν fig., 303
περὶ τὴν τοῦ σώματος θεραπείαν
ἀπελόντο — sans article :
τοὺς π. χρηματισμὸν ἀφικνου-
μένους 175 — avec pronoms :
τούτων 153, τούτους 182 — 37
τοὺς δυναμένους καὶ περὶ ἡμᾶς
εἶναι. — σε 216 — αὐτὸν 96 —
αὐτό 85 — ἐαυτὸν 125 — τι 57
— οὐ δεῖ περὶ ἕτερον τι τὴν
διάνοιαν εἶναι 245 — ὅν 153 —
Equivalent emphatique d'un
simple gén. possessif : τῆς
περὶ αὐτὸν ἀρετῆς 122, τῆ π.
σεαυτὸν ἰσχύι 191, τὴν π. σεαυ-
τὸν δόξαν 292, τῆ π. ἐαυτὰ
δυνάμει 146 — τῆ π. ἐαυτοὺς
ἰσχύι 148, τὴν π. ἑκάστον ἄγιαν

κατασκευὴν 99 — ἡ π. ἑκάστον
μέλος διαστολή 155 — τὴν π.
ἑκάστα διάθεσιν 149.
περιήφθαι acc. 159 (actif III
Mac. 3, 7).
περιαύγια π., 273 ἀγωνιοῦνται π.
περιβάλλειν 167, 208.
περιβόλαια 158 (H. R.).
περίβολος 84, 101, 101, 105 (H.
R., Pol.).
περιειλούμενον dat. 70.
περιεργάζεσθαι 15 en bonne part
(Sap. 8, 5) 315 péjoratif (Sir.
3, 23, Pol. 18, 51, 2).
περιεργία en bonne part 322
(opp. Sir. 41, 24 péjoratif
— π. ἔχειν être intrigué 128
— π. ποιεῖσθαι de la part des
objectants 144.
περιέργως en bonne part 3.
περιέχειν 83, 118, 229 — ἀπεραν-
τον περιέχει τρόπον 156 —
Psf. avec dat. 118.
περιλαμβάνειν 117, 230.
περιπατεῖν 175.
περιποίησαν ἑαυτοῖς 121.
περιπτύσσειν 57.
περιρρεῖν 117.
περισσός 175 — τὸ περισσόν 161.
περισσερά 145.
μετὰ περιστολῆς 284 cf. κατα-
στολή.
περιέφραξεν 139, 142.
περόνη 61, 65.
πέταλον 98.
πετάλωσις 68.
πέτασθαι 214.
πηγή 89.
πηλίχη τις 52.
πήχεος (57), 57 — acc. *πήχεις*
84 — *πήχεων* 57*.
πηχυαῖος 74.
πιμελή 93.
πεπράκασι 22.

τίσι δει πιστεύειν εαυτόν 270 —
 τῆς περὶ τὴν αὐτὴν πίστεως 37.
 πιστός 36, 102.
 ἐπιστάθην 91 — δι' ὅρων πεπι-
 στῶσθαι 104 — Moy. δι' ὅρων
 ἐπιστάθου + inf. prés. 126 (H.
 R., Pol.).
 ἐκ πλαγίων 62 (H. R.).
 πλάτος 65, 69, 84.
 πλέκειν : κισσὸν ἀκάνθω 70.
 πλεονάζειν 273, 295*.
 πλεονεκτεῖν 27.
 πλεονεξία 277.
 πληθός 28, 31, 33, 42, 45, 82,
 90, 95, 114 — La commu-
 nauté juive d'Alexandrie
 308, 310 — Expr. τοσοῦτοι
 τῷ πλ. 13, πληθὴ ἱκανά 15, 21,
 ἐλαϊκοῖς πληθεσι 112 — πλη-
 θεσι armées 118.
 πλήν 90, 215, 223 — + gén.
 26.
 πληροῦν 10, 116 av. gén. 132,
 185, χαρᾶς 294 — av. dat.
 δόξῃ (var. gén.) 98, τῇ χαρᾷ
 178, χαρᾷ 261.
 πλησίον gén. 181.
 πληγέντες : ὑπὸ τοῦ θεοῦ 313.
 πλοῖον 214.
 πλοκή 60, 67.
 πλούσιος 204, 249 — πλουσιῶ
 ψυχῇ 15.
 πλοῦτος 196, 241, 224, 282, 290,
 321.
 πνεῦμα vent 70, 86.
 ποδῆρης 96 (H. R.).
 ποιεῖν : 8 ἀδελφισθόν τι, 11, 16
 ἀπόλυσιν, 18 τὴν ἐπιτέλειαν 18,
 19 χαριστήρια, 27, 52, 53, 56
 πρὸς καλλονὴν, 58, 63, 65, 66,
 68, 71, 78 διάχυσιν, 79, 132,
 135, 136, 155, 183, 192, 210
 ἄδικον, 247, 282, 302 ἕκαστα
 σύμφωνα... πρὸς ἑαυτοῦς —

avec adv. : καλῶς 166, 228 ;
 formule épistolaire καλῶς οὖν
 ποιήσεις + participe 39, 46
 — Absolt 51, 123 s'em-
 ployer à une affaire, 267 —
 Moyen : 12 = rendre —
 périphrases : ἀγορασμούς 9,
 ἀπογραφάς 20, τὰς ἀπογραφάς
 24, τὰς ἀποκρίσεις 295, τὸν
 ἀσπασμόν 304, ἀφαίρεσιν 314,
 διαβολὴν 119, τὴν διαγωγὴν
 216, τὰς διαγωγὰς 284, διέξο-
 δον 251, ἐντολὴν 228, ἐπίδοσιν
 51, ἐπιμέλειαν 317, θυσίαν 172,
 τὴν καταρχὴν ταύτην 139, τὴν
 καταρχὴν 200, 235, τὰς κατευ-
 χὰς 184 a, κατευχὴν 184 b,
 τὴν κοινολογίαν 204, τὰς λει-
 τουργίας 54, ὁδὸν 101, τὴν
 ὁδείαν 106, περιεργίαν 144,
 πρεσβεΐαν 4, πρόνοιαν 80, 190,
 τὴν προσφορὰν 170, συνίδριον
 301, χρεΐας 14 — Advt περί
 πολλοῦ 1, 174, 281, 292, 321
 — πρό πολλοῦ 111.
 τὴν ποιήσιν ἐργασάμενοι l'exéc-
 tion d'un travail d'orfèvre-
 rie — ἀμίμητον τῇ ποιήσει 60,
 σεμνὰ ταῖς π. 258.
 ποιητής 31, 312*, 316.
 ποικιλία 56.
 ποικίλλειν 96.
 ποικίλος 74, 78, 101 — πολλαχῶς
 καὶ ποικίλως 17.
 ποίμνιον 170 (H. R.).
 πολεμικός 14, 193.
 πολέμιος 101.
 πόλεμος 273.
 πόλις Alexandrie 4, 22, 111 —
 Jérusalem 83, 91, 100, 105,
 105, 107, 113, 114 — Plur.
 villes en général 108, 109,
 152 — sens politique de
 Cité-État : 175 (distingüées

des monarchies), 182, 275.
 κατ' αὐτὰ πεπολιτευμένων 31 (II
 Mac. 11, 25, Pol.).
 πολιτεύμα 310 (II Mac. 12, 7,
 Pol.).
 πολίτης 3, 3, 36, 44, 126.
 πολλαίς 12, 81, 285.
 πολλαχῶς καὶ ποικίλως 17.
 πολυανθρωπία 113.
 πολυδάπανος 119.
 πολυδωρία 318*.
 πολυειδής 66*.
 πολυμαθής 137.
 πολυματαῖον 138.
 πολύρρυτος 89.
 πολὺς Adj. qual. π. χρόνου δεο-
 μένας sc. ἀποκρίσεις 295 — ἐν
 π. χρόνῳ 208 — πολὺν ἐπιστάς
 χρόνον 177, π. χρόνον ἐπισχῶν
 17 — πολλῆς ἡσυχίας ἔφεδρον
 301, μετὰ ἀσφαλείας π. 172,
 δαψιλίας π. 107 b, τῆς γούρας
 π. οὐσης 107 a, ἀκριθείας 103,
 π. γινομένης κακοπαθείας 92,
 παρασκευῇ πολλῇ 194, π. πρό-
 νοιαν 190, πολλὴν τῆς γῆς 116,
 π. ἐπίδοσιν 51 — μέλιτι πολλῶ
 112 — πολὺ δὲ πληθός 114,
 πολὺ τι πληθός 90, 95. Plur.
 πολλῶν ὄχλων 245 — πολλούς
 44, 134 — πολλαί 88 — πολ-
 λαῖς 316 — πολλαῖ nom. 9,
 27, 112 — πολλῶν neut. 71 —
 πολλὰ acc. 172. Adj. indéf. :
 beaucoup de 137, 211, 253
 — avec art. = la plupart
 (des gens) 128*, 223 —
 Advt : πολλὰ ποιῆσαι insister
 pour 123, π. ὠφέληται 294 —
 διὰ πολλῶν πεπειραμένοις 264
 — ἐγκεκυφότες εἰς π. 140 —
 περί πολλοῦ ποιῆσθαι 1, 174,
 281, 292, 321 — πρό πολλοῦ
 111 — πολλῶ μᾶλλον (cf.

πολὺ μ.) 7, 24, 127, 156, 206,
 289 — πολλῶ et compar. 21,
 134 — πολὺ δὲ μᾶλλον 36, 54
 — πολὺ ἀπέχουσα 115, π.
 προέχοντες 275 — Comp.
 πλείον 19, 27, 93, 104, 200,
 209, 314 — πλείον τι 274 —
 πλείον 91, 110 — τι πλ. 198 —
 πλείονος 274, 275 — πλείονι
 261 — ἐν πλείονι χρόνῳ 276 —
 ἐπὶ πλείονα χρόνον 194, 220,
 291, 293, — τὸν πλείονα
 χρόνον 322 — πλείονα χρ. 186
 — τὸν πλείω χρ. 283 — Οἱ
 πλείονες 152, 277 — πλείονων
 32, 39, 275 — πλείοσι 100 —
 πλείονας 35, 36 — πλείονα 72
 — διὰ πλείονων 225 — ἐπὶ
 πλείον 216 — Sup. τὰ πλείστα
 129 = adv., 139.
 πολυτέλεια 80.
 πολυτελής 60, 66, 79, 114.
 πολυτεχνία 51, 78.
 πολυτεχνος 114 — -ως 73.
 πολυχρόνιος 268.
 πολυωρεῖν acc. 259 (H. R.).
 πολυωρία 270.
 πορευοῦν ἀπογραφαί 283.
 πορεύεσθαι 160.
 πορισμός 111 (Sap. 13, 19 et
 14, 2, Pol. 3, 112, 2).
 πόρω 31.
 πορφύρα 320.
 πόσος 19, πόσαι τινές 10.
 ποταμός 116, 117.
 ποτέ cf. μήποτε.
 ποτήριον 293.
 ποτά v. s. βρωτά (H. R.).
 πότης 262 (H. R.).
 πούς de la Table. 64, 65, 68,
 69, 70 — παρὰ πόδας (fig.) de
 façon évidente 135.
 πράγμα 19, 86, 130, 213, 250 —
 πράγματα 56, 140, 216, 264,

283, 312 — τὰ πρ. l'État 25, 32 — τοῦ κατὰ τὸν ὀρκισμόν πράγματος 104 — κατ' αὐτὸ τὸ πρ. 2 — cf. ἐλέγχεσθαι.
 πράξις 18, 150, 168, 195, 216, 239 cf. κίνδυνος ἢ δι' ὀνείρων ἢ πράξεων 192.
 πράσσειν Ind. prés. 219, 271, 280, 287 — Opt. pr. πράττει 189, πράσσοις 191, 205, 207, 217, 240 — Per. pr. 252, 279, 283, 311 — πεπραχότι 260 Inf. 162 cf. ἀκούειν, 206, 234, 255, 256 — τὸ πρ. 156 — πεπραχέναι 243 — Intr. τοὺς δόλω πρὸς αὐτὸν πράσσοντας 246. — Psf. ἐπράχθη 37 — τὰ πραττόμενα 215, τὰ πρασσόμενα 298 — τὸ πεπραγμένον 299 — τὰ πε. 299 — τὰ μέλλοντα πράσσεσθαι 196. τὸ πρόπον 267 — περὶ πάντως 302. πρεσβεία 3, 122.
 πρέσβεις 275.
 πρεσβύτερος 184 — pl. 32*, 39, 46 — οἱ πρεσβύτεροι les Anciens 310 — πρεσβυτέρων καὶ νεωτέρων 14.
 τῶν πρὶν 137.
 πρό temporel πρό τούτων 13, πρό τοῦ χρηματισμοῦ 299 — fig. πρό ὀφθαλμῶν τιθέναι 284 — Adv. πρό πολλοῦ ποιούμενος 111.
 προάγειν 91 εἰς τὸ τιμᾶσθαι 244 — προῆγμαί, προήχθη + inf. (Sir. prol. 12, Pol.) 171, 178.
 προαιρεῖσθαι 33, 45, 303 — av. inf. 5, 72, 215, 321 — av. acc. et inf. 38.
 προαιρέσεις 3, 14, 20, 32, 42 — κατὰ τὴν πρ. 72 — κατὰ πρ. 265 — παρὰ τὴν πρ. 233.

τῶν προαποκειμένων 236.
 προβάλλοι : τὸ δίκαιον ἐπὶ παντός 212.
 πρόβατα 93.
 πρόγονοι 19.
 πρόδηλα 133 — -ως 63.
 προδηλοῦν 14, 131* (III Mac. 4, 14, Pol. 10, 46, 10).
 προδότης 270.
 προδότης 270.
 προδότης 270.
 προεῖπον 290, 317 — προεῖπομεν 14. — προειρήκαμεν 60, 307 προειρημένος 3, 11, 31, 63, 93, 99, 101, 107, 112, 115, 146, 147, 149, 153, 157, 165, 226, 286.
 προεμνηνεύειν 314.
 προήλθε εἰς τὸ φιλοφρονεῖσθαι 235.
 προέχοντες ἦσαν 235 — προσχῶν 290.
 πρόθεσις 9, 312 — κατὰ πρόθεσιν (Pol. 12, 10, 6) 199, 307 (H. R.).
 προθυμῖσθαι inf. 52.
 προθυμία 20, 226.
 πρόθυμος 94.
 προῖεσθαι moy. 126.
 προῖστάναι : (H. R., Pol.) — προεστῶτες (cf. Prov. 26, 17) 182.
 τοῦ προκαθηγουμένου 103, cf. καθηγ. (I Esdras 6, 11).
 τὸ προκειμένον 307 — κεφάλαιον 24.
 προκοπή : καὶ δόξα καὶ προκοπή 242 (Sir., II Mac., Pol.).
 προλαμβάνειν διότι 206 (Sap. 17, 10, Pol.).
 προλεγόμενα 8.
 πρόληψιν λαμβάνειν ὅτι 197 (Pol.).
 πρόνοια 30 (II Mac. 4, 6) — providence divine 201 (Sap. 14, 3) cf. ποιείσθαι.

προοχή 62*.
 προπέμπειν 172.
 προπέτεια : στρατιωτικῶν προπέτειαν (Pol.) 23.
 προπίνων 274, προπιεῖν 261*.
 πρόποσις 235.
 πρὸς toujours l'accus. Après les verbes : γράφειν 11, 33, 40 — νεύειν 2, 322 — τὴν προαίρεσιν ἔχειν 3 — ὅσα πρὸς ἐπισκευὴν ψυχῆς ὑπάρχει 5 — πρὸς ἕκαστον ἐπινοήσαντες 255 — καλῶς διαλογίζεσθαι πρ. ἕκαστον 256. — 1° avec l'article, noms propres : πρ. τὸν Ἐλεάζαρον 33, 83, τὸν Δημήτριον 312 — noms désignant des pers. 3 b, 24, 88, 95, 200, 207, 227, 289 — πρὸς τὸν ἀρχιερέα 11, 32 — πρ. τὸν βασιλέα 4, 13, 14, 123 — πρ. τὸν θεόν 17, 42, 196, 248, 305 — express. désigne un des LXX orateurs 195, 204, 213, 224, 262, 286 — autres subst., au sing. 3, <3>, 5, 11, 41, 51, 59, 61, 61, 62, 63, 64, 70, 70, 77, 77, 78, 78, 87, 87, 90, 94, 100, <107>, 107, 114, 116, 126, 129, 143, 145, 147, 164, 194, 208, 217, 221, 256, 258, 301, 301, 304, 305, 319; πρ. τὸ δίκαιον 24, καλόν 7, κυριώτατον 2, συμφέρον 125 — au plur. : 53, 106, 115, 122, 122, 126, 128, 182, 183, 264, 283, 296 — πρ. τὰ κάλλιστα 238, 247, 287, π. τ. μέλλοντα 196 — π. τ. συμβαινόντα 239, 239 — pronoms : πρ. τὸν ἕτερον 210, 211, 217, 230, 232, 238, 240, 268, 283 — π. τοὺς ἄλλους 226 — πρὸς τίνα 227* — Inf. avec Aristée.

art. πρὸς τὸ ἀπολυθῆναι 17, βασιλεύειν 211, 294, εἶναι 158, ἔχειν 280, ζῆν 135, 195, κατανοεῖν 3, κατανοῆσαι 103, κερδαίνειν 270, μνημονεύειν 157, πείσαι 266, πληρωθῆναι 10, προπιεῖν 261, πυθάνεσθαι 203, συναγαγεῖν 9, σφίξεσθαι 240, τέρπεσθαι 186, 198, τερφθῆναι 274, φείσασθαι 238 — Equiv. d'un génit. : τὰ πρ. τὴν Γάζαν μέρη καὶ τὴν Ἀζωτικῶν χώρων 117. — 2° sans article, noms propres : πρ. Ἐλεάζαρον 1, Ἀντίγονον 180. — noms communs : 5, 15, 18, 56, 100, 103, 129, 144, 151, 152*, 161, 168, 169, 202, 205, 215, 237, 250, 283, 320, 322 — πρ. τι δρᾶμα 316, πρ. τίνα σκοπόν 251, τίνα τόπον 91, τίνα λόγον 55 — πρ. πάντας ἀνθρώπους 168, 225, 225 — « Environ » (nombre) 12, 33 — Orientation πρὸς ἔω et πρὸς ἐσπέραν 88. — avec pronoms : πρ. ἡμᾶς 5, 40, 46, αὐτόν 184, 226, 246, 264, 318, 321, αὐτό 87, αὐτούς 127 — τοῦτο 206, 240, 246, 248, 253, 258, 271, 291, αὐτὸ τοῦτο 76, ταῦτα 129, 268, τούτους 220, 227 — ἕκαστον 122, 156, 255, 256 — ἐαυτόν 228, ἐαυτούς 268, 302, ἐαυτὰ 71 — ἄλληλα 62, 176 — ἕτερον 241, 269 — ἄλλον 244 — πάντας 249 — ἅπαντας 189, 272, ἅπαντα 242 — πρ. ἃ 43, οὗς 257 — πρ. τίνα 227*, πρ. τί 222.
 προσαγγέλλειν 10* — περί 25 — προσηγγέλη περί 173 (II, III Mac., Pol.).
 προσάγειν 76 — à propos des

sacrifices rituels 45, 59 intrans. 88, 95, 170 — πρὸς ἄρσενας πρ. 152* — ἐνεργῶς πεποιημένα καὶ προσηγμένα 70. προσαγωγή θυσιῶν 42. προσαναφέρειν 30 (Judith 11, 18) — rapport d'un ministre au Roi (cf. II Mac. 11, 36, Pol.) 27, 29. προσβλέπειν 19, 78. προσδεῖσθαι 11, 113, 242, cf. 42 (H. R., Pol.). προσδέχεσθαι 257. ὁ τοῖς λοιποῖς οὐ πρόσεστιν 140. προσεπιτεῖν : ἐνεργῶς 284. προσεπερωτᾶν 53. προσεπεινεῖν 239. προσέρχεσθαι προσέλθοι 233 — 99 προσελθόντα, 301* προσελθών. προσεχίστατος très attentif 183. προσήκων 29. προσημαίνει 212. προσιόντων 77. προσιστορεῖν 314. προσκλεσάμενος 182. πρόσκλισις 5 (Pol. 5, 51, 8). προσκυνεῖν 177, 317 — av. acc. 137, 138 — dat. 135. προσλαμβάνειν 2. προσμανθάνειν 2. προσονομάζειν 16, 140, 147, 228. προσορᾶν πρὸς 78. πρόσοψις 59, 74, 77 — τὴν ἄνω πρ. 62 — τῆς ἐντός πρ. 68 — — κατὰ τὴν πρ. 69. προσπαραγίνεσθαι 275. προσπεπτικῆναι κατὰ 180 (H. R., Pol.). πρόσταγμα 20, 21, 24, 26 — θεῖον 279 — διὰ προσταγμάτων 28. προστασία 183 (Pol. 1, 9, 2, etc.). προστασσειν — προσταξάντος formulaire 22, καθὼς προσέταξεν

ὁ βασιλεῦς 183 — avec inf. 52, 110 — acc. et inf. 294 — ὅπως 29 — ἴνα 46 — προσταξάμεν formulaire, acc. et inf. 24 — προσταξα inf. 158 — προσταγμένον ἦν αὐτῷ διὰ τοῦ βασιλέως 304. προστατεῖν particip. 84, 119 (I Mac. 14, 47, Pol.). προστατάι 111. προστιθεῖς 311, προσέθηκε 26, προσθεῖναι 20, 72. τὰ προσυντελεσθέντα 77 — τὰ προσυντελεσμένα 55. προσυποδεικνύειν 136 — διότι 168* (Pol. 22, 10, 4). προσφάτως 5 (H. R., Pol.). προσφέρειν 170, 170. προσφορά sacrifice rituel 170 (H. R.). πρόσφορον : τὰ τῆς γεωργίας 111. προσφωνηθέντων τούτων τῷ βασιλεῖ 312. εἰς πρόσωπον ἔρχεσθαι 175 — ἰλαρῶ τῷ προσώπῳ 19 — personnage (de théâtre) 219. προτείναι : τὴν δεξιάν 179. πρότερον 6, 13, 119, 262 — τῆ πρότερον 299 — τῆ πρ. ἡμέρα 203 — τῆ προτέρᾳ 204. προτιθέμενος ταῦτα 127 — ὅτι 249 — λόγον περὶ (cf. Pol. 3, 118, 11) 18 — τὸ προτεθέν 255 (H. R.). προὔπειδει : ὅτι 132. προφυλακῆν 104 (H. R., Pol.). προχέριως 244, 245 (Pol.). ἄμα τῆ πρωῒα 304. πρωτεύειν 229, 275. πρώτος : πρ. φυλῆς 47 — av. l'art. : τὴν πρ. ἀνάκλιαν 187 — ἐπὶ τῷ πρ. 236 — τὸν πρ. τῶν ἀπολιπόντων 221 — πρὸς τὸν πρ. 262 — οἱ πρώτοι les

premiers hommes 16 ; les premiers habitants de Jérusalem 107 — Adv. suivi d'un mot montrant la séquence : εἶτα ... πάλιν 77, καὶ 131*, καὶ ... καὶ ... πολλῶ δὲ μᾶλλον 153, μετὰ ταῦτα 179 — Se rapport. à l'ordre de composition de la Lettre : ἐξηγήσομαι 51, δηλώσω 83 — Fig. « avant tout » 224 ; πάντων πρώτον 132 — πρώτως chronologique 4. πταίνειν 230, 230, 231, 231. πτηνά 145, 146, 147. πυκνός 62, 90 — πυκνότερον plus souvent 318. πύλη 158. πυθάνεσθαι 129, 204, 228 — τί τινος 203, 221 — ἐπυθάνετο gén. 197, 209, 229, 250, 255, 288 — πυθέσθαι gén. 52. πῦρ 87. πύργος 100, 101, 102, 105. πύρον 145. πῶς ind. 149, 243, 269, 286, 312 — πῶς ἂν opt. 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 197, 204, 206, 208, 212, 213, 218, 224, 225, 226, 230, 232, 238, 239, 240, 244, 245, 246, 249, 250, 252, 253, 257, 258, 262, 267, 273, 275. ράβδωσις 64, 74. ραβδωτός 62. ραθυμία péjoratif 245 — plur. en bonne part (Pol. 10, 19, 5) 284. ῥέπειν : πρὸς τι τὴν διάνοιαν 222, ῥέπων οὐ βούλεται 269. ῥεῦμα 89, 117. ῥιπίζειν 70 (Dan. gr. 2. 35). ῥισκοφύλακες 33.

ῥισκοφύλακιον : ἐν τοῖς βασιλικῶς ῥισκοφύλακίσι 80 (cf. βιβλιοφύλακιον I Esdras 6, 20 et 22, γαστροφύλακιον H. R.). ῥοά 63. ῥοῖσκοι 96 (H. R.). ῥόμβος 74. ῥομβωτός 67. ῥοπή καὶ νεύματι « en un clin d'œil » 90. ῥώμη 14, 92. εἰ αὐτός τε ἔρρωσαι 41 — ἔρρωσο 40, 46 — ἔρρωσθα 35. σαρκοφάγος 146. σάριξ 92. σαφής 189, 314 — σαφῶς 1, 153, 159 — σαφέστερον μᾶλλον 76. σεαυτοῦ 279 — εἰς τὴν σεαυτοῦ δόξαν 218 — σεαυτῷ 207 — σεαυτὸν 191, 281, 292. σεβασμός 179. σέβεσθαι 16, 134, 139, 140. σεμιδάλις 92 (H. R.). σεμνός 5, 31, 313 — ταῖς ποιήσασιν 258 — ἐπίνοια 271 — σεμνῶς 56, 81, 144, 252*. σεμνότης 5, 171. σεμνύεσθαι ἐπὶ dat. 152. σημαίνειν : σημάνας 33* — σεσημαχά σοι 120 — σοι σημανῶ 143 — Pass. 30, 192 — ὅτι 315 — κρότῳ σημηναμένων 200. σημεῖον 44, 150, 159, 270. σημειῶσθαι moyen 148, 151, 234 (Pol. 21, 28, 9). σημεῖωσις 161, 170 (Ps. 59, 6). σήμερον 180. σιγή 92, 95, 204. σιζήρος 119. σιδηροῖς τέλεισιν metaph. 139. σιτικῶς καρποῖς 112. σκέλη 93, 151.

σκέπη 140,
σκαυάζειν (aliments) 182.
σκέψις 39, 141.
σκληρός 289.
σκοπός 251.
σμάραγδος 66.
σμήξις 88.
ὁ σός 15, 19, 32, 36, 43, 43.
σοφία 207, 260.
σοφός 130, 139 — σοφώτατοι 137
— σοφῶς 107, 271.
οὐθὲν σπανίζειν 55, 114 (H. R.).
σπάνις 55 (Jud.).
σπείρειν : χάριτας 230.
σπεύδοι 248*.
σπονδαία 33 (H. R.).
σπουδάσω τὰ λοιπὰ 10*.
σπουδῆ 39 — σπουδῆ 4.
στάδιον 89, 91, 105, 301.
στάχυς 63.
στενός 118.
στερεός 57, 65.
στέροσις 212.
στεφάνη 58, 59, 62, 64, 65, 75
(H. R.).
στέφανος 63, 64, 79, 320 —
δικαιοσύνης 280.
σῆθος 97.
στολή 319, 320.
στολισμός 96 (H. R.).
στόμα de la belette 165 — le
dessus de la Table 71 — le
bord d'un cratère 74, 75 —
στόματα orifices d'installa-
tions hydrauliques 90.
στράτευμα 37.
στρατηγός 280.
στρατιώτης 14, 22, 23.
στρατιωτικός 23, 36.
στρατόπεδον 20.
στρέφοιτο 59, 60 — στρεπτός 58.
στρωμνή 182 (Strabon XV 3,
19 : literie de parade des
banquets chez les Perses).

σὺ Aristée à Philocrate σὺ 322
— σοι 1, 4, 6, 7, 7, 34, 51,
83, 120, 171 — σε 1, 5, 5,
322 — Ar. à Philadelphie
σοι 15* — Ar. à Élazar σε
167 — Démétrios à Philad.
σου (hypomnéma) 29 — σοι
(oralement) 10, (hypomné-
ma) 29, 31. — Élazar à Phil-
adelphie (correspondance)
σὺ 44* — σου 42, 42, 43, 45
— σοι 43, 44, 45, 45, 45 —
Élazar à Aristée σοι 143,
161, 168 — Elisaios à Phil-
lad. (dans une prière adres-
sée à Dieu) : σοι 185, σε 185
— Philad. à Démét. σοι 11,
σε 11 — Philad. à Élazar
(corresp.) συ 40, σοι 40 —
Philad. à un des LXX du
Banquet συ 217 — Sosibios
à Philad. σοι 19 — Un des
LXX à Philad. (Banquet) :
σὺ 190, 210, 211, 219, 228,
229, 234, 270, 271, 272,
276, 279, 280, 281, 282, 283,
285, 287, 290, 292, 298 —
σου 218, 234 — σοι 199, 211,
219, 226, 233, 247, 249, 253*,
261, 261, 267, 270, 270, 271,
274, 280, 282, 283, 287, 290,
292 — σε 190, 206, 215, 216,
219, 230, 254, 273 — Cita-
tion de Deutéronome σοι
155.
συγγένεια 241.
τὸ συγγενές 241 — κατὰ τὸ
σ. 7.
συγγενικός 147 (Pol. 32, 11, 1).
συγγνώμη 295.
συγγραφείς 31.
συγκαταφέρειν σοι ταῖς ὁρμαῖς 222
(Isaie 30, 30, Pol.).
συγκροτεῖν 247 — εὖ μάλα 220

(opposer Num. 24, 10, par
colère).
συγχρῆσθαι : δικαιοσύνη 147 —
τοῦ λόγου δυναστείᾳ 162 —
ἔθεισιν ἰδίοις 182 — ἐπαίνῳ 266
— εὐμερίᾳ 12 — ἰσχύϊ 92 —
aliments 143, 153*, 181
(Pol.).
συγχώρησις 150.
συζῆν 130.
συλλαμβάνειν fécondation de la
belette 165.
συμβαίνειν acc. et inf. 35*, 60,
120 — dat. et inf. (Pol.) 108
— τὸ συμβαίνειν 314 — τὰ συμ-
βαίνοντα 197, 239, 241, 256,
268.
συβολή 71, 176.
συμβουλευόντων παρηγοία πρὸς τὸ
συμφέρον 125.
συμβουλία 246 (H. R., Pol.).
σύμβουλος 264.
συμμαχίαι troupes auxiliaires
13.
συμμετρία 107.
συμμέτρως ἔχον 105, ἔχουσαν
87*.
τῶν συμπαρόντων 178 (Pol.).
σύμπαντας ἀνθρώπους 16.
συμπέρασμα 194.
σύμπηξις 155.
συμπλήρωσις 29 (H. R., Pol. 5,
90, 4).
συμπόσια 203, 220, 297* (Sir.,
III Mac.).
συμπόσιον 181, 202, 236, 286,
294 (H. R.).
σύμπτωμα réjoratif 316 (H. R.,
Pol. 2, 7, 11, etc.).
συμφάνεια 99.
συμφανής 91 (Pol. 2, 24, 1 etc.).
συμφέρεται 44 — inf. 239 — dat.
et acc. avec inf. 25 — τὸ
συμφέρον 125 — ἑαυτοῖς 227
— τὸ πρὸς ἑαυτοῦς σ. 268 —
βίῳ συμφέρον καὶ καθήκον 284*
— συμφερόντως 45, 199, 298.
συμφωνία 302.
σύμφωνος 302 — τὸ σύμφωνον
32, 39.
σὺν av. article 13 τῷ Πέτρῳ, 27,
38, 70, 176 — sans art. 13
Ψαμμιτίῳ (65), 70, 74, 75,
157, 239, 261 — avec pro-
noms ἡμῖν 184, αὐτῷ 246,
ἑαυτῷ 3 — ἑτέροις 30.
συναγαγεῖν 9, 42, 308 — Psf. 90
— εἰς 307.
συνανέσας dat. 226 (III Mac.,
Pol. 1, 67, 11).
συνακοῦσιν 5, 122, 261 — gén.
91 — περί 1.
συναλισγοῦμενοι 142*.
συναναγκάζειν inf. 17, 20 (Pol.).
συναναστροφή 169, 246 (Sap.,
III Mac.).
συναναφέρειν ἑαυτοῦς 213.
συνακθρομολογησάμενος dat. ac-
quiescer 252.
συναντιλαμβάνεσθαι 123.
ἑαυτὰ συναπτόντων 89.
συναρσεθείς dat. 232.
συναρμοζόμενα 71.
σύνδενδρος dat. 112 (Pol. 12, 4,
2).
σύνδεις 73.
σύνδεσμος 85.
συνεδρία 303 (Judith, Pol. 18,
54, 2).
συνέδριον 301 (H. R.).
συνεῖναι 270, 274, 321 — ὁ δὴ
σύνεστι τοῖς ... 125.
συνεπιμαρτυρεῖν dat. 191 (Pol.
25, 6, 4).
συνεπιφωνεῖν 235, 294.
τὸ συνεργές 242.
συνέρχεσθαι : συνελήλυθα 20, 35.
συνετός 148 (H. R.).

συνέχειν 223 — psf. συνεχόμε-
νους ἐν ταιλαιπωρίαις 15 (Pol.
4, 17, 4).
συνεχής 62 — τὸ συνεχές (Pol.)
8 — συνεχῶς 78, 107, 167,
242, 249 (Pol.).
συνθεωρεῖν 139, 219 (Pol.).
συνιέναι πλείον 200.
συνίστασθαι 119 — συνίσταται
96 — συνεσταμένης 1 — συν-
εστάναι διὰ γέν. 154 — συν-
εστημέναι 55.
συνιστορεῖν : μηδὲν ὑπερήφανον
ἑαυτοῖς 170 — ἑαυτῶ συνιστο-
ρῆς ὅτι 215 — συνιστορούσης
τῆς διανοίας μηδὲν κακὸν πε-
πραχέναι 243 — μὴ συνιστορεῖν
ἑαυτῶ κακὸν πεπραχότι 260.
τὸ σύνολον : μεταφέρων τι τὸ σύ-
νολον changer la moindre
chose 311.
συνομολογεῖν 237 — dat. 228
(IV Mac. 13, 1).
συνιδεῖν 56.
συνοχή 61.
στρατιωτικὸν σύνταγμα (cf. Pol.)
36.
σύνταξις 186.
συντείνειν πρὸς 237.
συντελεῖν 51, 51, 81, 234, 234,
258, 312 — δύο πήχεων τὸ
ῦφος ... 57 — ἀδικίαν 152 —
δαπάνην 205 — τὰ βουλήματα
283 — τὰ ἱκετεύμενα συντε-
λεῖσθαι 192 (H. R.).
συντηρεῖν 122, 317 — ἀκέραια
ἅπαντα 196 — ἑαυτὸν ἀωρο-
δόκητον 209 — τὸ κατ' ἀρετήν
215 — τὴν εὐνοίαν ἀκέραιον 264
— τὰ νόμιμα 127 — συντηρεῖ-
ται ... θεῖξ δυνάμει et τοῦ κρα-
τοῦτος θεοῦ καὶ συντηροῦντος
157 (H. R., Pol.).
συνέθηκαν 136.

συνέτυχε οὕτως ὥστε 307 — συν-
τέτυχε acc. et inf. 180.
συνυποκρινόμενος : τὸ πρόπον 267
(chez Polybe péjoratif).
σύριγγες conduites d'eau 89.
σύστασις 154 — ὕδατος 89 (H.
R.).
συστρατεύεσθαι 22.
συνέστρωσε 183.
συσφίγγειν 61, 97 (H. R.).
σφίγγειν : ἐσφίγγθαι 65.
σφυρόν 87.
σχεδόν 120 — avec un nombre
93, 177 (II, III Mac.).
σχῆμα 105.
σχιστός 67 (Isaïe 19, 9).
σχοινιαί 75*.
σχοινίδες 58, 60.
σφίζειν 281 — ψυχὴν ἀνθρώπου
292 — σφίζεσθαι τοὺς βίους τῶν
ἀνθρώπων 240.
σῶμα 151, 155, 303 — κατὰ
σῶμα καὶ κ. ψυχὴν 139 — une
personne (libre ou esclave)
(H. R., Pol.) 20, 22, 22, 24,
24.
σωματοποιεῖν 166 figuré (Pol.
38, 14, 2).
σωτηρία 18, 21.
σωφροσύνη 237, 248 (H. R.).
σώφρων 125 (IV Mac. 9 fois).
τάγμα 26 (H. R., Pol.).
ταλαιπωρία 15 (Ps. 139, 14).
ταλαιπώρος 130 (H. R.).
τάλαντον poids 33, 33, 93*, 319,
320 — valeur monétaire 20,
27, 33 c, 40, 42, 294, 319.
ταμεῖα 111.
τάξις 266 — ἔχειν τάξιν 69 — cf.
ἀποδοῦναι.
ταπεινός 263.
τὸ ταπεινούμενον 257.
ταραχή cf. ἐμποιεῖν, λαμβάνειν.

τάσσειν : εἰς τὸ στρατεύμα 37.
ταχέως 291 — τὴν ταχυστην 40.
τε : Suiivi de καὶ 3, 4 placé
avec le complément, 12, 16,
22, 23, 24, 31, 33, 41, 63,
66, 79, 81, 96, 112, 115, 128,
138, 146, 146, 148, 156, 170,
173, 178, 208, 208, 224, 233,
289, 297 — τε... ὁμοίως δὲ καὶ
115 — Reliant à ce qui pré-
cède 26, 37, 60, 86, 87, 95,
165, 183, 247, 310.
τείχος : σιδηροῖς τ. métaph. 139.
τέκνα 27, 41, 45, 185, 248.
τεκνοποιεῖν 165 (H. R.).
τελεῖν 242, 259, 308.
τελεῖα ψυχῆ 15.
τελειοῦν 195, 199, 307, 312 (H.
R.).
τελειώσις 239 — τελείωσιν ἐξεῖ-
σαι 255* — cf. λαμβάνειν.
τελευτᾶν 268 — cf. ζῆν.
μέχρι τέλους 187 — ἐπὶ τέλει 196
— ἐπὶ τέλει ἄγειν 9.
τέρπειν 322 — psf. 198 — διὰ
γέν. 186 — τερροῦσθαι 274
(H. R.).
τὸ τερπνόν 77 (Pol. 1, 4, 11).
τερπνότης : τόπον ἔχοντα τερπνό-
τητα 307* (τὴν τ. κυρίου Ps.
26, 4).
τεσσαράκοντα 105.
τεσσάρων 65, 70, 91.
τέταρτος 48.
τετραδάκτυλος 75.
τετρακόσιοι 20.
τεύχη 179, 310.
τέχνη 28, 70, 74 — Plur. 56,
72, 82, 82, 156.
τεχνίτευμα 78.
τεχνίται 33, 51, 63, 81.
τεχνουργία 80.
τηλικούτος 312 (II, III, IV
Mac.).

τὸ τηλικαῦτα (Pol.) 179, 186,
306 (IV Mac. 2, 22 A).
τὴν ἰσότητα τηροῦ 263.
τιθέναι 158 — πρὸ ὀφθαλμῶν 284
— ὄωμεν 32 — πρόδηλα θεῖς
183 — θεῖη* 136 — θεβεικότος
τὸν νόμον 15 — θεβέντων 77 —
παράσημον ἔθετο 147 — τὴν
κατασκευὴν τῆς πόλεως ἔθετο
κατὰ λόγον 113 — μεγάλην
τέθειμαι τὴν ἡμέραν ταύτην
180.
τίκτειν : τεκοῦσας leurs mères
152.
τιμᾶν 183, 234 τὸν θεόν — Psf.
avec ὑπό γέν. 19 τῶν τιμ.
ὑπὸ τοῦ βασιλέως, 285 — avec
παρὰ et dat. 8, 40, 43 —
Abslt εἰς τὸ τιμᾶσθαι προάγει
244.
τιμῆ 178, 228, 272 — ἀργυρικὴ
τ. 37 — cf. καταξιοῦν.
τίμιος 82.
τιμωρία 208.
τις indéfini — Pronom : 78,
78, 132, 133, 136, 140, 248,
[262], 311 — τι 2, 8, 37, 40,
57, 135, 136*, 156, 194, 198,
203, 211, 221, 222, 239, 245,
259, 274, 285, 286, 297, 299,
311, 316 — ἐν τινι ἄλλῳ (neut.)
80 — τινες 19, 20, 22, 26, 53,
231, 289, 313, 321 — τινας
103 — τινὰ 136, 314 — τινων
107, 107 — Adj. : 8, 52 πηλικῆ
τίς ἐστίν, 78, 101, 103, 124,
126, 229, 234 — τινι 246 —
τινα 14, 55, 91, 128, 307 —
πρὸς τι δρᾶμα 316 — πόσαι τι-
νες 10 — Attributif : θεῖα τίς
ἐστὶ 160 — ἀγνήν τινα 31 —
ἡδεῖάν τινα 86 — ἱκανὸν τι
πληθὸς 33 — πολὺ τι πληθὸς
90, 95 — ὑπέροπλόν τι ... τὸ

κατασκευάσμα 52 — συν ἐτέροις ὀλίγοις τισίν 30.
 τίς interrogatif — Pronom : τί 1, 11, 129, 138, 195, 199, 207, 210, 229, 234, 237, 235, 256, 260, 266, 271, 272, 277, 288, 291 — τίνα masc. 227* — τίνος ἔνεκεν 206 — περί τίνος 276 — τίνος χάριν 254, 306, 314 — τίσι 228, 264, 268, 270, 279, 283 — τίνας 280, 281, 284 — Adj. 209, 211, 221, 241, 248, 265 — τίνα masc. 15, 251, 282.
 τόδε sans article 28 — τόδε 29*, 213*.
 τοιοῦτος sans art. 14, 22, 51, 80, 200, 321 — καί τὰ ἄλλα ὅσα τοιαῦτα 145 — καί τοιαῦτα ἕτερα 214 — καί τὰ τοιαῦτα 233 — ὁ τοιοῦτος 22, 25, 26, 144, 148, 166, 166, 183, 183, 209, 242, 258, 264, 307 — τὸ τοιοῦτον 104 — τοιαύτην εἶχον τὴν κατασκευὴν 76.
 τοίχος 90* (H. R., Pol.).
 τόπος 87, 87, 88 κλίματα πρὸς τ. καθήκοντας τόπους pentes pour l'évacuation des eaux, 91, 100, 100, 101 l'emplacement des machines de guerre, 105 τὰ τῶν τ. l'emplacement de la Citadelle de Jérusalem, 304 la résidence des Septante à Alexandrie, 307 et 308 leur salle de travail — Jérusalem : 52 πυθέσθαι τῶν ἀνὰ τὸν τόπον, 81 — Le Temple de Jér. 54, 81, 95 (cf. II Mac. 13, 23) — Région géogr. : Syrie et Phénicie 22; Judée 83*, 113, 114; Ascalon, Joppé, Gaza, Ptolémaïs 115; région des mines

d'Arabie 120 — τοῖς κατὰ τοὺς ἄλλους τόπους πολιταίς, les Juifs de la Dispersion 3.
 τορεία 58, 73, 79.
 τοσοῦτος cf. ὅσος.
 τότε 119, 158.
 τραγωδία 316.
 τράπεζα Banque τῆς βασιλικῆς τρ. 22 — Table (à offrandes) pour le Temple de Jérus. 33, 42, 51, 62, 63, 64, 65, 71, 71 — Plus spect. le plateau de cette Table 59, 66, 68.
 τραπέζιτης 26.
 τραχύς 118 — τὸ τραχύ 122.
 τρέπεσθαι 17 — ἐπὶ 162 — εἰς et ἐπὶ 245 — πρὸς 305 — ἀκρατεῖς καὶ ἐπὶ τὰς ἡδονὰς τρεπόμενοι γεγονάσιν 277 — πρὸς τὸν ἕλεον τραπήσῃ 208 — πρὸς τὸ δεῖπνον τραπισόμεθα 217 — τραπῆναι πρὸς 186, 198, 202, 261, (274); ἐπὶ 220, 247; εἰς 262, 294.
 τρεῖς 13, 84, 301, 319 — τρία (acc. n.) 294 — τριῶν (neut.) 58 — τρισίν fém. 24.
 τρῆμα 61.
 τριάκοντα 42, 175, 314, 320.
 τρίγωνος 58*, 60.
 τρίκλινον 319 (Pol. 30, 4, 3).
 τριμερής 71.
 τρίπτυχον 71.
 τρίτος 47.
 τροπολογεῖν 150.
 τρόπος 153, 209 — cf. s. περιέχειν — les manières, le caractère 7, 163, 166, 170; plur. 144, 149, 219, 264 — τρόπος le « système » d'une langue 11 — τούτῳ τῷ τρ. 227 — κατ' ὄντινον τρ. 24 — κατὰ πάντα τρ. (Pol.) 213, 248 —

κατὰ πολλοὺς τρ. 44* — δι' ἐτέρων τρ. 276.
 τροφή 143, 154, 155, 164, 190.
 τρυβλία 320 (H. R.).
 τυγόνες 145 (H. R.).
 τυγγάνειν ἀναγραφῆς 302 — ἀντιγραφῆς 51 — ἀποδοχῆς 257, 308 — διορθώσεως 299 — ἐπανορθώσεως ἔτυχον 130 — ἔπος ... τύχη ... ἐπισκευῆς 29 — εὐφημίας 191* — πολυδωρίας τεύξεσθαι 318 — προνοίας τέτυχε 30 — τετυγόντας 121 — τυχεῖν 237 — avec participe 30, 283 — πόσαι τινὲς μυριάδες τυγγάνουσι 10 — οὐ τὴν τυγοῦσαν 166.
 τύπος libellé d'une lettre 34.
 τυποῦν 70 (Sap. 13, 13, Sir. 38, 30).
 τύπτειν en parlant de Dieu (Ézechiel 7, 6) 192.
 τύπωσις 75.
 τύραννος : τῶν ἀνοσίων 289.
 ὑγεία 190, 237, 259.
 ὑγαίνειν 41.
 κατὰ τὸ ὑγιές 250.
 ὕδωρ 89 — ἑδάτων 88, 91.
 ὑμῶν 38 b, 180, 181, 293, 294 — valeur possessive 38 a, 166 — ὑμῖν 177, 179, 181* — ὑμᾶς 179.
 ὑμῆν 176*, 177.
 ὑπακουσόμεθα : πάντα 44.
 ὑπάρχειν 31, 38, 60, 80, 84, 86, 89, 207, 242, 290 — ἐν 15 — πρὸς ἐπισκευὴν ψυχῆς 5 — avec particip. 193 — οὐχ ὡς ὑπάρχει 30 — τὰ ὑπάρχοντα les biens (H. R., Pol.) 25.
 ὑπέρ gén. 45 — acc. : 19, 20 ὕπ. τὰ τετρακόσια τάλαντα, 37 ὕπ. δέκα μυριάδας — ὕπ. δύο με-

τρητάς 76 — ὕπ. ἑβδομήκοντα πήχεις 84 — ὕπ. τὸ δέον 295.
 ὑπεραίρειν figuré acc. 16, 290 (H. R., Pol.).
 ὑπερβαίνειν 122.
 ὑπερβάλλον 84* — acc. 109.
 ὑπερηφανία 262, 269.
 ὑπερήφανος 170, 211, 263.
 ὑπερβεῖν acc. 55.
 ὑπέρθυρα 85 (Isaïe 6, 4 sing.).
 ὑπέροπλος 52.
 ὑπεροχῆ 60 — ἐν ὕπ. 63, 66 — ὑπεροχῆ ἐμπειρίας καὶ τέχνης 70, δόξης 79 — τὴν ὕπ. 175 b, 218 — ἀπάντων 196 — πόλεων ἐν ὑπεροχαῖς (cf. II Mac. 3, 11, Pol., Diod. IV, 41, 1, Strabon I, 1, 23) 175 a.
 μηδὲν ὑπερτείνοντας τοῦ δέοντος 246 — τὸ τῆς τιμῆς ὑπερτείνον 178.
 ὑπερφέρειν gén. 122 (H. R.).
 ὑπερφηροῦν acc. 122.
 ὑπήκοος 254.
 ὑπηρετεῖν acc. 92.
 ὑπηρεταί τῶν ταγματῶν 26 — χρηματιστὰς καὶ τοὺς τούτων ὑπηρετάς 111.
 ὕπνος 160 — ἐν ὕπνῳ 216 — ἐν τοῖς ὕπνοις 213 — καθ' ὕπνον 216 — τὰ κατὰ τὸν ὕπνον 213.
 ὑπό Gén. avec article, après verbe au psf. 3, 4, 12, 14, 15, 19, 30, 102, 115, 131, 182, 186, 191, 197, 199, 234, 313; avec verbe de forme active mais de sens passif 51*, 191 — sans article : 35, 132, 139, 143, 285, 287 — avec pronoms : ὑπὸ σοῦ 234 — ὑπ' αὐτοῦ : Dieu 17, 239; Philadelphie 54; Éléazar 125 et 128. — Acc. avec article, sens local 63, 68 — sans

art. ὑπὸ γῆν 89, ὑπὸ μίαν φωνήν 178 — avec pronoms ὑπ' αὐτάς 106 — τοὺς ὑπὸ σεαυτὸν 281.
 ὑπογράφει ... ὁ λόγος 268 (H. R.).
 ὑπόδειγμα 143 (H. R., Pol.).
 ὑποδεικνύει : καλῶς ὑποδεικνύεται 112 — τῶν ὑποδεικνύμενων 128 (H. R., Pol.).
 ὑποδοχεῖον 89, 91.
 ὑποδοχὴ 183.
 ὑποδρομή 86, 86*.
 ὑποκείμενος 105.
 ὑποκρίνεσθαι : πρόσωπον 219 (II Mac. 5, 25, IV Mac. 6, 17).
 ὑπόκρισις 219 (II Mac. 6, 25).
 ὑποκριτής 219 (Rahlfs d'après les hexaples : Job. 34, 30 et 36, 13).
 ὑπολαμβάνειν acc. et inf. 19, 83, 95, 214* b, 221, 227 — av. inf. 214 a — ὅτι 201 — ὑπολαμβάνεται inf. 11.
 ὑπόληψις 160 (Sir. 3, 24).
 ὑπομένειν 175.
 ὑπομνήσκω acc. et inf. 286 — καθὼς 263.
 ὑπόνοια 316.
 ὑποπίπτειν, des rêves 214 (H. R., Pol.).
 ὑποτέτακταί σοι 11 — τοὺς ὑποτασσόμενους 257 — διὰ τῆς ὑποτεταγμένης τάξεως 266 — οἱ ὑποτεταγμένοι (Pol.) 205, 207, 265, 273, 289, 291 (H. R.).
 ὑποχεῖρις 12.
 ὑψηλός 83, 100.
 ὕψος 57, 74, 93.
 ὕψων figuré 263 (H. R., Pol. 5, 26, 12).
 φαίνεσθαι 105, 155, 175, 219, 241, 249, 257, 296 — avec inf. 55 — τοῦ φανέντος ἐνόχου

25 — ἐὰν οὖν φαίνεται (formulaire) 32*.
 φάναι : φησὶν 31 — φασὶν 135 — ἔφη 18, 25, 124, 130, 195, 208, 210, 211, 213, 222, 224, 227, 230, 237, 238, 248, 250, 252 a*, 257, 262, 264, 271, 275, 279, 282, 284, 288, 313 — ἔφησεν 240, 266, 286 — ἔφησεν 197, 232, 252 b, 254, 269, 314 — φήσας 249, 255, 260, 267, 269, 282.
 φανερός 21, 132, 132 — φανερός ἦν τὴν διάθεσιν ὅς ἦν 127.
 φαρμάγγων 118 (H. R.).
 φαῦλος 142.
 φείσασθαι 258.
 μετρίως φέρειν 197 — psf. 214 — τῷ πλούτῳ καὶ τῇ δόξῃ φερόμενον 211.
 φθάνειν : οὐκ ἂν φθάνοιεν... προσκυνούντες 137*.
 φθόνος 224.
 φιάλη 33, 42, 79, 320.
 φιλάγαθος 124, 292 (Sap. 7, 22).
 φιλαλήθης 206.
 φιλανθρωπεῖν acc. (II Mac. 13, 23, Pol.) 257.
 φιλανθρωπία 265, 290 (H. R.).
 φιλόανθρωπος 208 — φιλοανθρωπότερον ἀπαντῶμεν 36 (I Esdras, Sap., II, IV Mac., Pol.).
 φιλήκοος 239 (Pol.).
 φιλία 40, 44, 225, 228, 231.
 φιλικῶς ἔχειν 227.
 φιλοδίκαιος 209.
 φιλοδοξεῖν εἰς 80 (Pol.).
 φιλομάθεια 171, 300.
 φιλομαθής 286 — διάθεσις 1 — φιλομαθῶς ἔχειν περί 7 — (Sir. prol. 11).
 φιλοματρὶς 249, 249 (Pol. 1, 14, 4).
 φιλοποιεῖσθαι acc. (Pol.) 209.

φιλοπονία 112 (Sir. prol. 30).
 τὸ φιλόπονον 74.
 φίλος 41, 125, 190, 228, 228, 268, 318 — titre aulique 45 (cf. Esther ch. 1-9, Dan. grec et Mac.).
 φιλοσοφεῖς : διὰ τῶν ἐνεργειῶν 285.
 φιλοσοφία 256.
 φιλόσοφος 201 — οἱ φ. 200, 235, 296 — φιλοσοφώτερον (la Loi de Moïse) 31.
 φιλοτιμίας ἀναρτῆσαι av. inf. 79 (IV Mac. 1, 35 A).
 φιλοτιμίαν χαριστικὴν ἔχειν 227 (Sap. 14, 18).
 φιλότιμος 227 (Sap., III Mac.).
 φιλοφρονεῖσθαι 274 — διὰ τῶν προσώπων 235 — φιλοφρονηθεῖς acc. 198, 268.
 ἐν ταῖς φιλοφρονήσεσι 246.
 μετὰ φιλοφροσύνης 220.
 φιλοφρόνως ἠσπασάμεθα 173 — ἐπικροτήσας 230 (II, IV Mac.).
 φιλία 85 (H. R.).
 φόβος 36, 99, 194, 270 — φόβῳ 12, 95 — θεοῦ φόβου 189 — τὸν περί θεοῦ φόβον 159.
 φοῖνιξ 63, 112.
 φοιλιδωτός 73.
 φολὶς 73.
 φορεῖν 96, 97.
 φρονεῖν 236.
 φρονήσις 124.
 φρόνιμος 130.
 φροντίζειν gén. 121, 245 — εὖ φροντίζειν περί τούτων 124*.
 φροντίς : ἡ περί τούτων 8 — cf. s. μέριμνα.
 φρούριον 13, 36 (II Mac.).
 τὰ φύμενα 147 — προδότης πέφυκε 270 — ἀδικία πέφυκε 277.

φυλακή 100, 104 — μεγίστη 125.
 φύλαρχος 97 (H. R.).
 φυλάσσειν 102, 311 — φυλακτέον acc. et inf. 149.
 φυλή 32, 39, 46, 47.
 φύλλα 70.
 φυσικός 97, 222 — διάνοια 171 — λόγος 143 — φυσικῶς 89, 277.
 φύσιν ἀγαθὴν εἰς 56 — τῇ φύσει 250, 269 — κατὰ φύσιν 257 — παρὰ φύσιν 44.
 φωνή 30 — φωνὴν ἰδίαν ἔχουσιν 11 — μετὰ φωνῆς 281, 293 — μετὰ μειζονος φωνῆς 235 — cf. s. ὑπό.
 χάριεν Salut initial dans la correspondance 41 ; χ. καὶ ἐρρωσθαί 35 — μεγάλως ἐχάρη 312 — μεγάλως ἐχάρημεν 42.
 χαλεπός 289.
 χαλκός 119.
 χαρά : κρατίστη 261 — μετὰ κραυγῆς καὶ χαρᾶς 186 — μετ' εὐφροσύνης... καὶ χαρᾶς πλείονος 274 — μετὰ φωνῆς καὶ χαρᾶς 293 — cf. s. πληροῦν.
 χαρακτήρες caractères d'écriture 11.
 χαρακτηρίζειν acc. et inf. 153*.
 χάραξ 139.
 χαρίζεσθαι abslt 215, 319 — acc. 196 — dat. 38, 228 — κεχαρισμένος* ἔση 40 — κεχαρισμένος 273.
 χάρις 226 — χάριτα 272 — χρυσῶ χ. 8 — πρὸς πάντας 249 — χάριν ἔχειν 54 — χάριτας ἔσπαρχας 230 — Cf. s. ἀποδιδόναι — τίνας χάριν 254, 306, 314 — ὡν χάριν 179, 277 — μῶν ... χάριν ironique 144

— χάριν ὑποδείγματος à titre d'exemple 143.
 χαριστήριον 19 — μέγιστα χ. 19 (II Mac. 12, 45).
 χαριστικόν 37 — cf. s. praeced. κεχαριστώσθαι πρὸς 225 (Sir.).
 χεῖλη 79.
 χείμαρροι 117 (H. R., Pol.).
 κεύθαι 90.
 χεῖρ 159, 305, 306, 306 — cf. s. ἀμφότερος, ἐκότερος — ἀνὰ χεῖρα 183*.
 σὺν χειραγωγίᾳ θεοῦ 239.
 χειρίζειν 183 (Esther 8, 12 c, Pol.).
 χῆν 145.
 χίμαρος 170 (H. R.).
 χιτών 87, 96.
 χορηγεῖν 115, 259, 303 — κεχορηγημένος δόξῃ (cf. Pol. σίτω χορηγηθῆναι) 282 (H. R.).
 χορηγία ὑπερβαλλούση 84 (H. R.).
 χρεία utilité 126 — charge, office 37*, 110 (οἱ ἐπὶ τῶν χρεῶν) 271, 301 — τὰ πρὸς τὴν χρ. (Pol. 1, 52, 7) 11, 258 — πολεμικαὶ χρ. (Pol. 6, 24, 7) 193 — cf. s. ποιῆσθαι (H. R.).
 χρημάτων δαπάνη 85.
 χρηματίζειν donner audience 298 (Pol.) — ἐχρηματίσθη πολ-
 λὰ διάφορα 9 (H. R.).
 χρηματισμός (du Roi) 175*, 191, 297, 299 — δημόσιος χρ. 81 (H. R., Pol.).
 χρηματιστής 111.
 χρῆ avec inf. <107>, 231 —
 χρῆσθαι 11, 11, 56, 250 —
 ἐθισμοῖς 184 — ἐξουσία 215 —
 ἐπικεικεία 192 — θυμῷ 253 —
 κανόνι 2 — λόγοις 14 — μακρο-
 θυμία 188 — μεγαλομερεία 26

— παρασκευῆ 194 — μεγαλείως τῇ προθυμίᾳ 20 — σημειώσει 170* — συμβούλοις 264 — à propos d'aliments 145, 145.
 χρήσιμος : πρὸς 135 — τῇ βασι-
 λείᾳ 286* — τὰ χρήσιμα 300.
 χρῆσις 64, 65, 143.
 ἥθος χρηστόν 290.
 χρῶα 63, 96, 97.
 χρόνος 157, 208, 291, 295 —
 καθ' ὃν χρόνον 35, 119 — Cf.
 s. ζωῆ, ὀλίγος, πολὺς.
 χρυσίον métal brut 33, 57, 78
 — τῷ χρυσίῳ κύκλω 63 — or
 monnaie 319.
 χρυσογραφία 176.
 χρυσός 8, 55, 57, 76, 82, 97, 114.
 χρυσοῦς 42, 61, <73>, 77, 77, 79,
 96, 98, 320.
 χρώμα 97.
 χύμα πρεσβυτέρων καὶ νεωτέρων
 14 — τὸ τῆς πλεονεξίας χ. 277
 (H. R.).
 χώρα 12, 22 a, 23, 35, 83, 107,
 107 <107>, 107, 108, 112, 114,
 115 <116>, 117, 117, 118, 120,
 152, 223 — l'Égypte 13, 109;
 τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν 22 b.
 χωροῦντες ὑπὲρ δύο μετρητάς 76,
 χωρὶς gén. 165, 254 — χ. τοῦ...
 γεγραπῆναι 123.
 ψεύδος 206.
 ψεύσασθαι 206, 297.
 ψόφος 91 (Mich. 1, 13).
 ψυχαγωγία 78 (II Mac. 2, 25,
 Pol. 31, 29, 5).
 ψυχὴ vie : 228 ἴσον τῇ ψυχῇ τὸν
 φίλον, 292 — dispositions
 d'âme : 15 τελεία καὶ πλουσίχ
 ψυχῆ, 282 ψυχὴν ἴσον πάσιν
 ὄντα — âme : 2 ψυχῆς καθαρὰ
 διαθέσεις, 5 πρὸς ἐπισκευὴν ψυ-
 χῆς, 16 τῇ λαμπρότητι τῆς ψ.,

161 κατὰ τὸ ἐμπροσθεν εἰς τὴν
 ψυχὴν, 170 τῆς ἑαυτοῦ ψ. παν-
 τὸς τρόπου, 178 ἢ τῆς ψ. ἔν-
 τας, 234 ψυχῆς καθαρότητι,
 236 ψυχῆς ἐστὶ κατασκευὴ ...
 ἐπιδέχασθαι πᾶν τὸ καλόν, 261
 ψ. εὐστάθεια — ἄγνοι ... κατὰ
 σῶμα καὶ κ. ψ. 139, οὕτως ...
 κατὰ ψυχὴν ἔχων 14, κατὰ ψ.
 δικαιოსύνῃ συγχρησθαι 147,
 κατὰ ψ. ... εἰρηνικῶς ἔχειν 273
 — avec l'art. πάσχομεν κατὰ
 τ. ψ. 214. — κατὰ ψυχὴν
 expression de sincérité ou
 de profondeur : ἡμῶν κ. ψ.
 εὐχομένων 17, τὸ κ. ψ. ἰαροῦ-
 σθαι 108.
 ὄ : Φιλόκρατες 1, 120, 295, 322,
 mais omis 171 — ὄ βασιλεῦ
 15, 252, 254, mais omis plus
 souvent 10, 29, 46, 178, 199,
 201, 261, 280 — Omis de-
 vant ἄνδρες 177, 179.
 ὄμος 151.
 ὄψεσθαι 62, 63, 64.
 ὄρα 303.
 ὄραιότης 59, 66, 74 (H. R.).
 ὡς Adv. manière 30, 31, 41,
 60, 100, 147 de même que,
 200, 214, 241, 267, 269
 — « combien » 123, 160,
 190, 208, 259, 295 — « de
 quelque manière que » ὡς

ἄν τις ἐστῆκεν 78 — corrélatif
 οὐχ οὕτως ... ὡς 248, ὡς ...
 οὕτως 210 — local : προσ-
 ελθών ὡς ἐπὶ τὰ βόρεια μέρος
 301 — Conjonction causale
 305; avec participe 14, 40,
 242 ὃν non exprimé, 249;
 participe + ἄν 31, 89, 105,
 235 — Temporelle (avec
 ind. aor.) 28, 51, 53, 77, 83,
 96, 173, 176, 177, 184, 220,
 261, 293; (avec ἄν et subj.
 aor.) 34, 46, 217, 305 —
 Complétive : ποιησαμένων
 διαβολῆν ὡς 119, διανοεῖσθαι
 ὡς 259, δέδεσθαι ... ὡς 161,
 μέριμνα καὶ φροντίς ὡς 271,
 μνείαν ἔχειν ὡς 157 — Con-
 séc. = ὥστε 90.
 ὡσανεὶ avec participe 102 (Es-
 ther 1, 1 i).
 ὡσαύτως 158, 197, 309 — ὡσαύ-
 τως ἐκεῖνοις 243.
 ὡσεὶ τρεῖς μυριάδας 13.
 ὥστε avec acc. et inf. 59, 64,
 65, 70, 71, 76, 78, 82, 91,
 307 — inf. seul : ὥστε ὑπο-
 λαμβάνειν 95*, ὥστε νομίζειν
 99.
 ὠφέλεια 241 — μέγιστη 3 — ὠφέ-
 λειαν ἔχειν 8 — butin (II
 Mac. 8, 25, Pol.) 23.
 ὠφελῆν 232 — διάνοιαν 7, 322
 — πολλὰ ὠφελῆμαί 294.

II. INDEX NOMINUM

ὁ Ἀδδηρίτης (Hécatee) 31.
 Ἀδιήτης 30.
 Ἀδραϊός 48.
 Ἀβραμὸς 49.
 Ἀδαίος 47.
 Ἀζώτιοι 117.
 Αἰγύπτιοι 11. 138, 140 — τῶν
 Αἴγ. 36.
 εἰς Αἴγυπτόν 4, 12 — εἰς τὴν
 Αἴγ. 23, 35 — κατὰ τὴν Αἴγ.
 4, 6.
 τῶν Αἰθιοπίων 13.
 εἰς Ἀλεξάνδρειαν 173 — περὶ τὴν
 Ἀλ. 109.
 Ἀνανίας (Ἀν- codd.) 48.
 Ἀνδρείας 12, 19, 40, 43, 173 —
 τὸν Ἀ. 123.
 τῶν Ἀράβων 114.
 Ἀντίγονος 180.
 τῆς Ἀραβίας 119.
 Ἀριστέας 19, 40*, 43 et titre.
 Ἀρσαμὸς 49, 50.
 Ἀρσινόη 41.
 κατὰ τὴν Ἀσκάλωνα 115.
 Βανείας 50.
 Βασείας 47.
 Γάζα 115 — πρὸς τὴν Γάζαν 117.
 Θαθαῖος 50.
 Δάκις 47.
 Δανιήλος 49.
 Δημήτριος 9, 11, 28, 29, 301,
 302, 308, 309, 312, 317.
 Δοσίθεος 50.

Δωρόθεος 182, 183, 184, 186,
 304.
 Ἑβραϊκός 3, 30, 38.
 Ἐζεκῆλος 50.
 Ἐζεκίας 47, 47.
 Ἐκαταῖος; ὁ Ἀδδηρίτης 31.
 Ἐλεάζαρος le grand prêtre 1,
 33, 35, 41, 41, 51, 83, 96,
 112, 123, 172, 173, 320 —
 un des LXX 50, 184* (codd.).
 Ἐλισσαῖος 47, 48, 50, 184* (ex
 Josepho).
 τῶν Ἑλλήνων 137.
 Ἑλληνικός 38, 121.
 Ἐνδεμίας 49.
 ὁ Ἐρετριεύς (Ménédème) 201.
 Ἐσχλεμίας 47*.
 Ζαχαρίας 47, 48*, 50.
 Ζεὺς : Ζῆνα καὶ Δία 16*.
 Θεοδέκτης 316.
 Θεοδόσιος 47, 49, 50.
 Θεόδοτος 49.
 Θεόπομπος 314*.
 Θεόφιλος 49.
 Ἰάκωβος 48, 49.
 Ἰάσων 49, 49.
 τῶν Ἰουδαίων 107.
 Ἰερεμίας 50.
 Ἰεροσόλυμα 32, 35, 52.
 Ἰησίας 49.
 Ἰησοῦς 48, 49.
 Ἰόππη 115.

Ἰορδάνης 116.
 ἢ Ἰουδαία 4, 11*, 12, 83*, 184,
 318.
 Ἰουδαϊκός 22, 24, 28, 121, 176.
 Ἰουδαῖοι 1, 6, 10, 11*, 12, 15,
 22, 23, 30, 35, 38, 83* 303,
 308.
 Ἰούδας 47, 48, 50.
 Ἰσάηλος 50.
 Ἰσακος 48.
 Ἰσαχος 49.
 Ἰωάννης 47, 49, 50.
 Ἰωνάθας 48, 49.
 Ἰωνάθης 50.
 Ἰώσηφος 47, 47, 48, 50.
 τοῦ Λάγου 13.
 Λεύις 48.
 Ματθαῖος 47.
 Μενέδημος ὁ Ἐρετριεύς 201.
 Μουσιῆς 144.
 Νατθαῖος 49.
 Νεεμίας 47.
 ὁ Νεῖλος 116.
 Νικάνωρ 182.
 Ὀρνίας 47.

ὁ Πέρσης 113 — οἱ Πέρσαι 35,
 119.
 Πτολεμαῖς 115 — Πτολεμαίων
 117*.
 Πτολεμαῖος (I) 13 (cf. 4, 12, 22).
 Πτολεμαῖος (II Philadelphus?)
 35, 41.
 Σαββαταῖος 48, 49.
 κατὰ τὴν Σαμαρειτίν 107.
 Σαμουήλος 50.
 Σεδεκίας 49.
 Σελεμίας 47*.
 Σίμων 47, 48, 48.
 Σορμόγλος 47, 48.
 κατὰ Συρίαν 22 — κοίλην Συρίαν
 12.
 Συριακός 11.
 Σωσίβιος ὁ Ταραντίνος 12, 19,
 Φιλοκράτης 1, 120, 171, 295,
 322, et titre.
 Φοινίκη 12, 22.
 Χαβεῦ 50*.
 Χαβρίας 48*.
 Χαλεβ 50*.
 Χελκίας 48* ex Epiphanio
 Wend.
 Ψαμμίτιχος 13.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

	Pages
I. La tradition manuscrite.....	8
1. Tradition directe.....	8
<i>a.</i> Examen des manuscrits.....	8
<i>b.</i> Unité de la tradition manuscrite directe.....	21
2. Tradition indirecte.....	22
Comparaison Eusèbe-Aristée.....	23
II. Les éditions.....	42
III. Les traductions.....	43
IV. L'apparat critique.....	45
V. Présentation de l'ouvrage.....	47
VI. L'auteur.....	56
VII. La date.....	57
VIII. Langue et style.....	59
IX. Le Musée d'Alexandrie.....	64
X. La Bibliothèque.....	66
1. Les Fondateurs.....	66
2. Les Collections.....	67
3. Les Bibliothécaires.....	69
4. Le déclin.....	70
XI. Les Juifs à Alexandrie.....	72
1. Communauté indépendante officielle- ment reconnue.....	72
2. Relations avec la Palestine.....	74
3. La culture judéo-grecque.....	75

XII. Le développement de la légende.....	78
A. Grecs et latins.....	78
1. Lettre d'Aristée.....	78
2. Philon.....	78
3. Justin.....	81
4. Irénée.....	81
5. <i>Exhortatio ad Graecos</i>	82
6. Clément d'Alexandrie.....	83
7. Tertullien.....	84
8. Jules Africain.....	85
9. Eusèbe.....	85
10. Hilaire de Poitiers.....	85
11. Cyrille de Jérusalem.....	85
12. Ambroise.....	86
13. Épiphanes.....	86
14. Jean Chrysostome.....	88
15. Jérôme.....	89
16. Augustin.....	91
17. Cyrille d'Alexandrie.....	93
18. Anatolius.....	93
19. Justinien.....	93
20. Olympiodore.....	94
21. <i>Chronicon paschale</i>	94
22. Nicéas.....	94
23. Georges le Syncelle.....	94
24. Georges Cedrenus.....	94
25. Jean Zonaras.....	94
B. Orientaux.....	95
1. Zacharie le Rhéteur.....	95
2. Michel le Syrien.....	95
3. Bar Hebraeus.....	95
4. Préface au Pentat. Bible arabe.....	96
C. Tradition rabbinique.....	96
1. Talmud de Babylone.....	96

2. Talmud de Palestine.....	96
3. Massakhet Soferim.....	97
Conclusion du chapitre XII.....	97

TEXTE ET TRADUCTION

I. Introduction (1-8).....	100
II. Le projet du Bibliothécaire (9-11).....	104
III. La libération des esclaves juifs (12-27).....	106
IV. Le rapport du Bibliothécaire (28-33).....	118
V. Les lettres de Ptolémée et d'Éléazar (34-51).....	122
VI. Description des présents du Roi (51-82).....	130
VII. Description de Jérusalem et des environs (83-120).....	142
Le Temple (84-87).....	142
Les réservoirs du Temple (88-91).....	146
Les prêtres et les offices (92-95).....	148
Les vêtements du Grand Prêtre (96-99).....	150
La Citadelle (100-104).....	152
La cité et ses rues (105-106).....	156
Opposition entre grandes villes et cités moyennes (107-111).....	156
La Palestine et ses ressources (112-118).....	158
Les mines d'Arabie (119-120).....	162
VIII. Les adieux d'Éléazar aux Traducteurs (120-127).....	164
IX. Apologie de la Loi par Éléazar (128-171).....	166
X. Réception à Alexandrie (172-186).....	182
XI. Le Banquet (187-300).....	190
XII. Proclamation de la Traduction (301-316).....	230
XIII. Le départ des Traducteurs (317-321).....	236
XIV. Épilogue (322).....	240

NOTES ET INDEX

Notes critiques.....	243
Bibliographie.....	255
Table des abréviations.....	259
Index Verborum.....	261
Index Nominum.....	318

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 8 SEPTEMBRE 1962
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942), et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un apparatus critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition.

	NF
1 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de Moïse. J. Daniélou, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Paris (1956).....	14,10
2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Protreptique. C. Mondésert, S. J., prof. aux Fac. cath. de Lyon, avec la collaboration d'A. Plassart, prof. à la Sorbonne, réimpression 1961....	12,00
3. ATHÉNAGORE : Supplique au sujet des chrétiens. G. Bardy (trad. seule) (1943).....	<i>Épuisé</i>
4. NICOLAS CABASILAS : Explication de la divine Liturgie. S. Salaville, A. A., de l'Inst. fr. des Ét. byz. (trad. seule) (1943).....	<i>Épuisé</i>
5 bis. DIADOQUE DE PHOTICÉ : Œuvres spirituelles. E. des Places, S. J., prof. à l'Inst. biblique de Rome (1955)....	14,10
6. GRÉGOIRE DE NYSSE : La création de l'homme. J. Laplace, S. J., et J. Daniélou, S. J. (trad. seule) (1944).....	<i>Épuisé</i>
7. ORIGÈNE : Homélie sur la Genèse. H. de Lubac, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Lyon, et L. Doutreleau, S. J. (trad. seule) (1944).....	<i>Épuisé</i>
8. NICÉTAS STÉTHATOS : Le paradis spirituel. M. Chalendar, doct. ès lettres (1945).....	<i>Remplacé par le n° 81</i>
9. MAXIME LE CONFESSEUR : Centuries sur la charité. J. Pégion, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Fourvière (trad. seule) (1945).....	<i>Épuisé</i>
10. IGNACE D'ANTIOCHE : Lettres. — Lettre et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE. P.-Th. Camelot, O. P., prof. aux Fac. dominic. du Saulchoir (3 ^e édition, 1958).....	12,00
11. HIPPOLYTE DE ROME : La Tradition apostolique. B. Botte, O. S. B., au Mont-César (1946).....	<i>Épuisé</i>
12. JEAN MOSCHUS : Le Pré spirituel. M. J. Rouët de Journal, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Paris (trad. seule) (1946)....	<i>Épuisé</i>
13. JEAN CHRYSOSTOME : Lettres à Olympias. A. M. Malingrey, agr. de l'Université (1947).....	<i>Épuisé</i>
	Trad. seule 8,70
14. HIPPOLYTE : Commentaire sur Daniel. G. Bardy et M. Le- févre (1947).....	<i>Épuisé</i>
	Trad. seule 9,60

	NF
15. ATHANASE D'ALEXANDRIE : <i>Lettres à Sérapion</i> . J. Lebon, prof. à l'Univ. de Louvain (trad. seule) (1947).....	8,40
16. ORIGÈNE : <i>Homélie sur l'Exode</i> . H. de Lubac, S. J., et J. Fortier, S. J. (trad. seule) (1947).....	10,50
17. BASILE DE CÉSARÉE : <i>Traité du Saint-Esprit</i> . B. Pruche, O. P. (1947).....	Épuisé
Trad. seule....	10,50
18. ATHANASE D'ALEXANDRIE : <i>Discours contre les païens. De l'Incarnation du Verbe</i> . P.-Th. Camelot, O. P. (1947).....	12,30
19. HILAIRE DE POITIERS : <i>Traité des Mystères</i> . P. Brisson, prof. à l'Univ. de Poitiers (1947).....	7,50
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : <i>Trois livres à Autolytus</i> . J. Sender (1948).....	10,80
Trad. seule.....	7,20
21. ÉTHÉRIE : <i>Journal de voyage</i> . H. Pétré, prof. à Sainte-Marie de Neuilly (réimpression 1957).....	11,70
22. LÉON LE GRAND : <i>Sermons</i> , t. I. J. Leclercq, O. S. B., et R. Dolle, O. S. B., à Clervaux (1949).....	Épuisé
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : <i>Extraits de Théodote</i> . F. Sagnard, O. P., prof. aux Fac. du Saulchoir (1948).....	Épuisé
24. PTOLÉMÉE : <i>Lettre à Flora</i> . G. Quispel, prof. à l'Univ. d'Utrecht (1949).....	Épuisé
25 bis. AMBROISE DE MILAN : <i>Des sacrements. Des mystères</i> . B. Botte, O. S. B. (1961).....	13,20
26. BASILE DE CÉSARÉE : <i>Homélie sur l'Hexaéméron</i> . S. Giet, prof. à l'Univ. de Strasbourg (1950).....	19,50
27. <i>Homélie Pascales</i> : t. I. P. Nautin, chargé de recherches au C.N.R.S. (1951).....	8,40
28. JEAN CHRYSOSTOME : <i>Sur l'incompréhensibilité de Dieu</i> . F. Cavallera, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Toulouse, J. Daniélou, S. J., et R. Flacelière, prof. à la Sorbonne (1951).....	Épuisé
29. ORIGÈNE : <i>Homélie sur les Nombres</i> . J. Méhat, agr. de l'Univ. (trad. seule) (1951).....	21,00
30. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : <i>Stromate I</i> . C. Mondésert, S. J., et M. Caster, prof. à l'Univ. de Toulouse (1951).....	Épuisé
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : <i>Histoire ecclésiastique</i> , t. I. G. Bardy (1952).....	Épuisé
32. GRÉGOIRE LE GRAND : <i>Morales sur Job</i> . R. Gillet, O. S. B., et A. de Gaudemaris, O. S. B., à Paris (1952).....	14,40
33. <i>A Diognète</i> . H.-I. Marrou, prof. à la Sorbonne (1952).....	11,70
34. IRÉNÉE DE LYON : <i>Contre les hérésies</i> , livre III. F. Sagnard, O. P. (1952).....	Épuisé
35. TERTULLIEN : <i>Traité du baptême</i> . F. Refoulé, O. P. (1952).....	Épuisé
36. <i>Homélie Pascales</i> , t. II. P. Nautin (1953).....	5,85

	NF
37. ORIGÈNE : <i>Homélie sur le Cantique</i> . O. Rousseau, O. S. B., à Chévetogne (1954).....	6,30
38. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : <i>Stromate II</i> . P. Camelot, O. P., et C. Mondésert, S. J. (1954).....	10,80
39. LACTANCE : <i>De la mort des persécuteurs</i> . 2 volumes. J. Moreau, prof. à l'Université de la Sarre (1954).....	25,80
40. THÉODORE : <i>Correspondance</i> , t. I. Y. Azéma, agr. de l'Univ. (1955).....	7,80
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : <i>Histoire ecclésiastique</i> , t. II. G. Bardy (1955).....	19,20
42. JEAN CASSIEN : <i>Conférences</i> , t. I. E. Pichery, O. S. B., à Wisques (1955).....	19,50
43. S. JÉRÔME : <i>Sur Jonas</i> . P. Antin, O. S. B., à Ligugé (1956).....	8,10
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : <i>Homélie</i> . E. Lemoine (trad. seule) (1956).....	21,00
45. AMBROISE DE MILAN : <i>Sur S. Luc</i> , t. I. G. Tissot, O. S. B., à Quarr Abbey (1957).....	21,00
46. TERTULLIEN : <i>De la prescription contre les hérétiques</i> . P. de Labriolle et F. Refoulé, O. P. (1957).....	9,60
47. PHILON D'ALEXANDRIE : <i>La migration d'Abraham</i> . R. Cadiou, prof. à l'Inst. cathol. de Paris (1957).....	6,00
48. <i>Homélie Pascales</i> , t. III. P. Nautin et F. Floëri (1957).....	7,80
49. LÉON LE GRAND : <i>Sermons</i> , t. II. R. Dolle, O. S. B. (1957).....	Épuisé
50. JEAN CHRYSOSTOME : <i>Huit Catéchèses baptismales inédites</i> . A. Wenger, A. A., de l'Inst. fr. des Ét. byz. (1957).....	16,50
51. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : <i>Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques</i> . J. Darrouzès, A. A. (1957).....	9,60
52. AMBROISE DE MILAN : <i>Sur S. Luc</i> , t. II. G. Tissot, O. S. B. (1958).....	18,00
53. HERMAS : <i>Le Pasteur</i> . R. Joly (1958).....	19,50
54. JEAN CASSIEN : <i>Conférences</i> , t. II. E. Pichery, O. S. B. (1958).....	21,00
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : <i>Histoire ecclésiastique</i> , t. III. G. Bardy (1958).....	17,50
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : <i>Deux apologies</i> . J. Szymusiak, S. J. (1958).....	12,90
57. THÉODORE DE CYR : <i>Thérapeutique des maladies helléniques</i> . 2 volumes. P. Canivet, S. J. (1958).....	48,00
58. DENYS L'ARÉOPAGITE : <i>La hiérarchie céleste</i> . G. Heil, R. Roques, prof. à la Fac. de Théol. de Lille, et M. de Gandillac, prof. à la Sorbonne (1958).....	24,00
59. <i>Trois antiques rituels du baptême</i> . A. Salles, de l'Oratoire (1958).....	3,60
60. AELRED DE RIBVAULX : <i>Quand Jésus eut douze ans</i> ... Dom Anselme Hoste, O. S. B., à Steenbrugge et J. Dubois (1958).....	6,60
61. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : <i>Traité de la contemplation de Dieu</i> . Dom J. Hourlier, O. S. B., à Solesmes (1959).....	8,40

	NF
62. IRÉNÉE DE LYON : Démonstration de la prédication apostolique. L. Froidevaux, prof. à l'Institut catholique de Paris. Nouvelle trad. sur l'arménien (trad. seule) (1959)...	9,60
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : La Trinité. G. Salet, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Lyon-Fourvière. (1959).....	24,00
64. JEAN CASSIEN : Conférences , t. III. E. Pichery, O.S.B. (1959).	15,00
65. GÉLASE I ^{er} : Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien. G. Pomarès, D ^r en théol. (1960).....	13,80
66. ADAM DE PERSIGNE : Lettres , t. I. J. Bouvet, sup ^r du grand séminaire du Mans (1960).....	10,50
67. ORIGÈNE : Entretien avec Héraclide. J. Scherer, prof. à l'Univ. de Besançon (1960).....	9,60
68. MARIUS VICTORINUS : Traité théologique sur la Trinité. P. Henry, S. J., prof. à l'Institut catholique de Paris, et P. Hadot, chargé de rech. au C.N.R.S. Tome I. <i>Introd., texte critique, traduction</i> (1960).	
69. <i>Id.</i> — Tome II. <i>Commentaire et tables</i> (1960). Les 2 vol.	49,50
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue , t. I. H.-I. Marrou et M. Harl, prof. à la Sorbonne (1960).....	16,80
71. ORIGÈNE : Homélie sur Josué. A. Jaubert, agrégée de l'Université (1960).....	30,00
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : Huit homélie mariales. G. Bavaud, prof. à Fribourg, J. Deshusses et A. Dumas, O.S.B. à Hautecombe (1960).....	15,00
73. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique , t. IV. <i>Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon</i> (1960).....	24,00
74. LÉON LE GRAND : Sermons , t. III. R. Dolle, O.S.B. (1961).	15,60
75. S. AUGUSTIN : Commentaire de la I^{re} Épître de S. Jean. P. Agaësse, S. J., prof. à la Fac. de Philos. de Vals-près-Le-Puy (1961).....	18,00
76. ALFRED DE RIEVAUX : La vie de recluse. Ch. Dumont, O. C. S. O., à Scourmont (1961).....	13,80
77. DÉFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles , t. I. H. Rochais, O. S. B., à Ligugé (1961).....	18,00
78. GRÉGOIRE DE NARBONNE : Le livre de Prières. I. Kéchichian, S. J. (trad. seule) (1961).....	25,20
79. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la Providence de Dieu. A. M. Malingrey (1961).....	19,50
80. JEAN DAMASCÈNE : Homélie sur la Nativité et la Dormition. P. Voulet, S. J. (1961).....	14,70
81. NICÉAS STÉTHATOS : Opuscules et lettres. J. Darrouzès, A. A. (1961).....	39,00
82. GUILLAUME DE SAINT-THIBERT : Exposé sur le Cantique des Cantiques. Dom J.-M. Déchanet, O. S. B. (1962).....	21,00

	NF
83. DIDYME L'AVEUGLE : Sur Zacharie. Texte inédit. L. Doutreleau, S. J. Tome I. <i>Introduction et livre I</i> (1962).	
84. <i>Id.</i> — Tome II. <i>Livres II et III</i> (1962).	
85. <i>Id.</i> — Tome III. <i>Livres IV et V, Index</i> (1962). Les 3 vol...	84,00
86. DÉFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles , t. II. H. Rochais, O. S. B. à Ligugé (1962).....	15,00
87. ORIGÈNE : Homélie sur S. Luc. H. Crouzel, F. Fournier et P. Périchon, S. J. (1962).....	33,00
88. Lettres des premiers Chartreux , tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).....	17,40
89. Lettre d'Aristée à Philocrate. A. Pelletier, S. J. (1962).	

SOUS PRESSE :

- S. ANSELME : **Pourquoi Dieu s'est fait homme.** R. Roques. *Vie de sainte Mélanie.* D^r Denys Gorce.
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : **Catéchèses.** Texte critique, 3 volumes. B. Krivochéine et J. Paramelle, S. J.
- BAUDOIN DE FORD : **Le sacrement de l'autel.** J. Morson, O. C. S. O., E. de Solms, O. S. B., J. Leclercq, O. S. B.
- DOROTHÉE DE GAZA : **Œuvres spirituelles.** L. Regnault.
- MÉTHODE D'OLYMPHE : **Le banquet.** H. Musurillo, S. J., V.-H. Debidour.
- CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Deux dialogues christologiques.** M. G. de Dupand, O. P.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Volumes déjà parus :

	NF
1. Introduction générale, De officio mundi. R. Arnaldez, prof. à l'Univ. de Lyon (1961).....	15,60
2. Legum allegoriae. C. Mondésert, S. J. (1962).....	24,60
9. De agricultura. J. Pouilloux, prof. à l'Univ. de Lyon (1961).....	9,60
11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).	

	NF
19. De somniis. P. Savinel (1962).....	21,00
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962).....	15,00
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert, prof. à l'Inst. Cath. de Paris (1961).....	12,60

Sous presse :

7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.